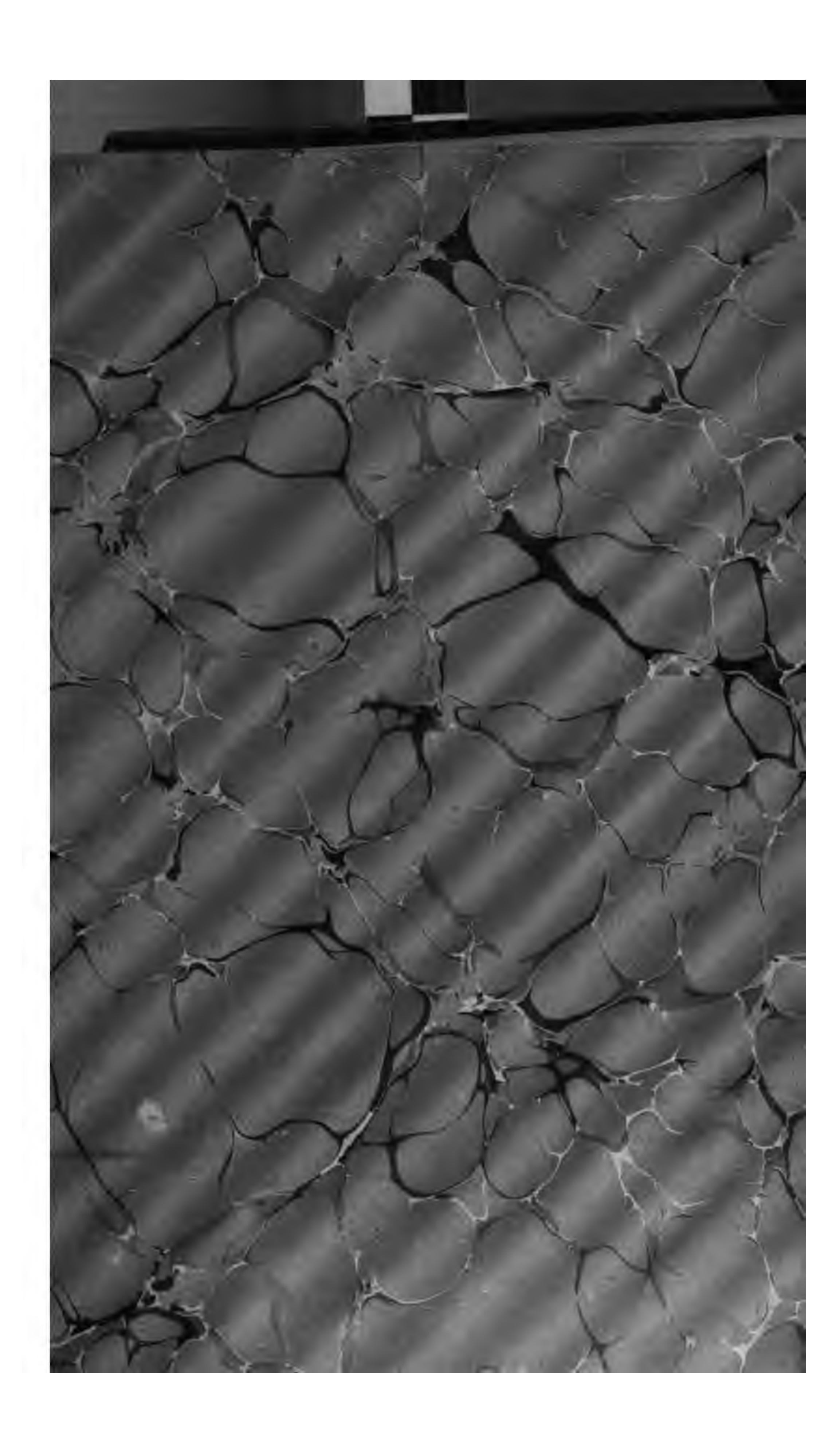




1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE




1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

HISTOIRE

DE

LOUIS XII

PAR

M. DE MAULDE-LA-CLAVIÈRE

ANCIEN SOUS-PRÉFET,
ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES CHARTES,
MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE LONDRES,
DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES DE HONGRIE,
DE L'ACADÉMIE ROYALE D'HISTOIRE DE MADRID,
LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE NATIONALE DE TURIN, ETC.

Le sage Louis XII, au milieu de ces rois,
S'élève comme un cèdre et leur donne des lois.
Ce roi, qu'à nos aïeux donna le Ciel propice,
Sur son trône avec lui fit asseoir la Justice.

VOLTAIRE.

PREMIÈRE PARTIE

LOUIS D'ORLÉANS

TOME I

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28

1889

HISTOIRE DE LOUIS XII

DU MÊME AUTEUR

Étude sur la condition forestière de l'Orléanais au moyen âge, 1 vol. in-8.
Jeanne de France, duchesse d'Orléans, 1 vol. in-8.
Procédures politiques du règne de Louis XII (*Collection des documents inédits relatifs à l'Histoire de France*), 1 vol. in-4.
Origines de la Révolution Française au commencement du XVIe **siècle: la Veille de la Réforme**, 1 vol. in-8.
Gilles de Rais, dit **Barbe-bleue**, maréchal de France (**texte** de **M.** l'abbé Bossard), 1 vol. in-8.
Œuvres de Jean de La Taille, seigneur de Bondaroy, 4 vol. in-12.
Les Juifs dans les États français du Saint-Siège, au moyen âge, 1 v. in-8.
Chroniques de Louis XII, par frère Jean d'Auton (*édition de la Société de l'Histoire de France*), t. I, 1 vol. in-8.
Marie de Clèves, duchesse d'Orléans, 1 vol. in-8.
Pierre de Rohan, maréchal de Gié, 1 vol. in-4.
Anne de France, duchesse de Bourbonnais, 1 vol. in-4.
Une vieille ville normande. Caudebec-en-Caux, 1 vol. in-fol. (avec 12 eaux-fortes).
Notes historiques sur le prieuré de Flotin (*épuisé*).
Un essai d'exposition internationale en 1470, br. in-8.
Anciens textes de droit français.
Coutumes et règlements de la République d'Avignon au XIIIe siècle.
Les hommes libres, dans l'Orléanais, au XIIe siècle, 2e édition.
Concordat passé entre le duc Amédée VIII et le clergé de Savoie.
De l'organisation municipale coutumière au moyen âge : Chartes municipales d'Orléans et de Montargis.
Exhortation de la Pucelle aux Princes de la Terre, réimp. in-18.
Jean Perréal et Pierre de Fénin (extr. de la *Revue de l'art français*).
Les Archives de Turin, rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique.
Le servage en Sologne au XVe **siècle** (extr. de la *Revue Historique*).
De l'origine des dindons (extr. de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*).
Les Médecins d'autrefois, d'après leurs clients (*Revue du Monde latin*).
Marie-Antoinette à Trianon (*Correspondant*).
Projet de règlement pour les guides de montagne, br. in-8.

SOUS PRESSE

Éloge de Louis XII, en 1509, par un anonyme.
Chronica Nic. Bartolommei Lochiensis, d'après le manuscrit du Vatican.

ANGERS, IMP. A. BURDIN ET Cie, 4, RUE GARNIER.

HISTOIRE

DE

LOUIS XII

PAR

M. DE MAULDE-LA-CLAVIÈRE

ANCIEN SOUS-PRÉFET,
ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES CHARTES,
MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE LONDRES,
DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES DE HONGRIE,
DE L'ACADÉMIE ROYALE D'HISTOIRE DE MADRID,
LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE NATIONALE DE TURIN, ETC.

Le sage Louis XII, au milieu de ces rois,
S'élève comme un cèdre et leur donne des lois.
Ce roi, qu'à nos aïeux donna le Ciel propice,
Sur son trône avec lui fit asseoir la Justice.
VOLTAIRE.

PREMIÈRE PARTIE

LOUIS D'ORLÉANS

TOME I

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28

1889

Tiré à 300 exemplaires numérotés.

N° 

INTRODUCTION

Louis XII naquit en 1462, et mourut le 1er janvier 1515. Sa vie, en réalité bien courte, se divise en deux phases essentiellement distinctes, selon qu'il fut duc d'Orléans ou roi de France. Avant 1498, il est le dernier des princes féodaux du moyen âge, et, après 1498, le premier des rois modernes.

Comme duc d'Orléans, il appartient sans conteste à l'ancienne France féodale du xve siècle; il en a les passions, les jalousies, les enthousiasmes; il en éprouve aussi, et jusqu'à la lie, les amertumes et les difficultés.

Comme roi, il préside pacifiquement, pendant un règne de seize années, à une évolution d'idées, de mœurs, d'intérêts, telle que la France n'en a jamais connu, dans son histoire, de plus complète et de plus radicale.

Prince, il avait appris, à la rude école du malheur, les besoins de son temps; il put y façonner la royauté. Louis XI avait importé en France et pratiqué une idée d'autorité absolue, sans contrôle, sans contrepoids possible, uniquement fondée sur le fait et la force brutale : malgré son génie, il ne récolta que la haine du peuple et ne trouva guère d'admirateurs qu'en Italie. Il laissa le royaume matériellement ruiné, et appauvri moralement; la France, naturellement chevaleresque, libérale, éprise de l'intelligence et de la beauté, avait vu s'éteindre successivement tous les foyers lumineux qu'une première Renaissance semblait devoir allumer sur son sol. Louis XI n'avait pas emprunté à ses modèles, les aventuriers

italiens comme Sforza, leur goût pour tout ce qui élève la vie, pour ce qui ouvre à l'intelligence des peuples de nouveaux horizons. Il se bornait à enrichir quelques madones.

Devenu Louis XII, le duc d'Orléans demeura, en tout, la vivante et complète antithèse de son prédécesseur. Moins dévot et plus pieux, il ne regarda jamais le roi comme une idole, ni la royauté comme un fétiche. Il fut homme, parmi les hommes ; il agit, en toute matière, comme le premier des Français.

A côté, au-dessus même du pouvoir royal, il chercha à maintenir les grands principes intellectuels, dont la royauté lui semblait seulement la gardienne et, pour ainsi dire, l'instrument : par-dessus tout, il plaça le principe de la justice. Non seulement il ne connut pas de prévôt des maréchaux, ni d'exécutions sommaires, mais il eut soin de remettre sans cesse à l'appréciation des tribunaux, ou entre les mains d'arbitres amiables, la solution des questions litigieuses, même de celles où il se trouvait personnellement engagé ou intéressé.

Il n'eut pas le génie de Louis XI ; il resta toujours l'homme de sa race, et tous ses actes personnels se rattachent par un lien intime aux actes de ses pères. Mais il reçut du ciel un don supérieur ; il fut français ; il eut l'ensemble des qualités charmantes qui séduisent la France et qui ont exalté comme lui Henri IV : la simplicité, la plus sincère bonté, la bonhomie, une perpétuelle sollicitude pour les faibles et les petits, la convenance et la grâce avec les grands, l'affabilité avec tous ; le sentiment que l'office de la royauté consiste dans le service du peuple ; beaucoup d'entrain, de gaieté, de rondeur, et, par-dessus tout, la passion d'être aimé.

Il fut très aimé : il eut la joie de voir la France, sous son sceptre, changer de face, devenir, par excellence, le pays de

la sécurité, de la richesse, du commerce, en même temps que de la gloire. Il ne s'enferma point derrière les chausse-trappes et les créneaux du Plessis-les-Tours. Il se vit, tout d'une voix, acclamer au grand jour, par les représentants du peuple, comme le Père du peuple, dans des circonstances à jamais mémorables.

Aussi, en face des idées de force brutale introduites par Louis XI et formulées par Machiavel, Louis XII est demeuré le meilleur représentant de ce qu'on appelait alors la *Monarchie française*, c'est-à-dire d'un gouvernement basé sur l'union intime du monarque et du peuple. Il ne songea pas à donner aux assemblées le pouvoir politique, comme celui dont elles jouissaient, séculairement déjà, dans l'aristocratique Angleterre; mais il maintint avec soin le pouvoir consultatif des États. Il aima à s'entourer de leurs conseils, à assurer la régularité de leurs travaux. Il tint à appuyer sur eux son pouvoir.

De là, de ces deux règnes si différents, naquirent en France deux grands courants d'idées, qui se sont cotoyés, sans se mêler, jusque dans les temps contemporains. Assurément, la politique de Machiavel devint, au XVI[e] siècle, le bréviaire de la France et finalement l'emporta : mais elle ne l'emporta pas dans tous les cœurs. Au siècle dernier, la philosophie croyait rendre hommage à l'humanité en baptisant le siècle de la Réforme du nom de *siècle de Louis XII*.

Louis d'Orléans n'eut pas à choisir sa voie. Il la trouva impérieusement tracée par les traditions de sa famille, par les circonstances qui précédèrent et entourèrent sa naissance.

Dès son berceau, il fut en proie à de profondes animadversions. Il hérita d'une situation très difficile ; il hérita aussi de souvenirs qui ont inspiré toute sa conduite, et qu'il faut, avant tout, rappeler pour la faire comprendre ; en Italie, en

Angleterre, en France, son père lui léguait une suite de problèmes contre lesquels sa propre vie s'était usée. Il est nécessaire de remonter d'un siècle en arrière, pour expliquer la situation spéciale de la maison d'Orléans, au moment où commence l'histoire de Louis XII.

Le père de Charles d'Orléans, Louis Ier, fils du sage roi Charles V, et premier duc de la race d'Orléans-Valois, avait imprimé son caractère à toute sa race et laissé derrière lui un souvenir ineffaçable. Lui-même avait toujours présent devant les yeux le pur et glorieux souvenir du roi, son père[1], non pas qu'il cherchât à imiter la rare sagesse de Charles V, mais il pensait au sceptre paternel.

Artiste, poète, plein de séduction[2], de grâce et d'esprit, Louis aurait pu devenir le type achevé de ces grands seigneurs de la fin du XIVe siècle, à la cour desquels l'aurore d'une résurrection des lettres et des arts, d'une Renaissance toute française, se leva un instant, comme le gage de jours brillants. Malheureusement, né le 13 mars 1372[3], il perdit son père dès l'âge de huit ans, et vit son frère, le pauvre Charles VI, roi. En grandissant, il ne pensa qu'à devenir roi, lui aussi. Fou d'ambition, ivre d'orgueil, sans limites dans ses prodigalités comme dans sa passion effrénée pour les jouissances de la vie,

1) Charles V avait eu les plus hautes visées. En 1308 et 1316, on accusait le roi de France d'avoir convoité l'Empire. On accusa Charles V des mêmes ambitions. Avant d'élire Clément VII, les cardinaux dissidents lui offrirent la tiare, qui lui permettrait, disaient-ils, « facere filium imperatorem et transferre imperium de Alemannia in Franciam. » C'est pour ces motifs qu'en 1397 le palatin Rupert s'opposa si vivement au voyage que fit l'empereur Venceslas à Reims, aux frais du duc d'Orléans (communication de M. le comte de Circourt).

2) « Moult sage » et entreprenant à vingt-quatre ans, et « bien taillez à soy faire un hault prince » (Le marquis de Saluces, *Le livre du chevalier errant*, cité par M. Champollion, *Louis et Charles d'Orléans*, p. 185).

3) Godefroy, *Cérémonial françois*, II, 138.

amant de toutes les femmes, il eut trop d'esprit et manqua de raison ; il se laissa successivement entraîner par les rêves les plus hardis et les plus effrénés ; il en devint la victime.

Il dut, d'abord, épouser l'héritière de la couronne de Hongrie[1] ; déçu de ce côté, il se maria avec sa cousine germaine, Valentine Visconti, douce et gracieuse femme, qui lui apportait une fortune énorme[2]. L'inventaire des bijoux compris dans le trousseau de Valentine constitue, à lui seul, un monument vraiment magnifique de la somptuosité des Visconti[3]. Bien qu'un grand nombre d'objets ne soient pas évalués, l'estimation des bijoux dont la valeur est indiquée atteint quatre-vingt-douze mille neuf cents francs d'or, chiffre qui, pour notre époque, semble équivaloir à environ six millions de notre monnaie. La dot de Valentine consistait en un million de francs, le comté de Vertus en Champagne, ancienne dot de sa grand'mère, Isabelle de France, et enfin le comté d'Asti en Piémont. Le contrat portait même que le duché de Milan, c'est-à-dire le plus riche des États d'Italie, ferait retour à Valen-

1) Saint-Gelais : Montfaucon, col. 1098, E. Le contrat, arrêté le 10 août 1374, fut passé à Bude le 10 avril 1379 (*Monumenta Hungariæ historica, Acta extera*, III, 77).

2) Contrat du 27 janvier 1386, célébration du mariage en septembre 1389. Les actes du mariage sont insérés au *Cartulaire de la Chambre des Comptes de Blois* (KK 896), folios I à XXXIX verso. L'original de la bulle de Clément VII ratifiant le contrat, en 1387, se trouve K 553, IV.

3) Paris, 15 septembre 1389 : *Cartulaire de Blois*, folios XXXVI verso à XXXIX verso. Cf. H 1777 (texte rapporté d'Asti). Cf. KK 264 : Inventaire des joyaux de Mme de Touraine, fait les 8 et 9 septembre 1389. Cet inventaire est absolument splendide. La ville de Paris avait donné un hanap couvert et une aiguière d'or, une grande nef d'argent, un drageoir, douze plats, deux douzaines d'écuelles, six plats, six aiguières, douze hanaps, une salière en argent et de la vaisselle blanche. — Cf. (1391) Inventaire de la vaisselle précieuse rapportée de Lombardie par le duc; inventaire de la vaisselle rapportée par le duc de son voyage en Languedoc avec le roi, et autres inventaires constatant la présence d'une multitude d'objets d'or et d'argent. — Il y avait un inventaire italien (ms Moreau, 406, f° 404).

tine, au cas où la descendance mâle des Visconti viendrait à s'éteindre. On signa l'acte de mariage à Paris, le 13 octobre 1386, et le mariage fut célébré à Melun en septembre 1389, au milieu de fêtes pompeuses[1]. Le roi, toujours prodigue envers son frère, présida ces fêtes et les paya.

A peine marié, Louis d'Orléans semble en proie à une sorte de vertige. La richesse n'est pour lui qu'un moyen. Sous l'inspiration de son beau-père, il rêve de ramener à Rome le pape Clément VII et de se tailler personnellement un assez vaste royaume en Ombrie et dans les Marches. Arrêté de ce côté par les circonstances[2], il échoue aussi dans le projet de conquérir Gênes, que lui enlève le gouvernement français[3]. Alors, avec la même impatience, avec la même ardeur et la même intempérance, il change brusquement de but, et s'en prend à l'Allemagne où régnait le faible empereur Venceslas, roi de Bohême. Qui peut dire où visa son ambition? En France, on entretenait avec Venceslas les plus intimes relations. Louis d'Orléans, particulièrement, lui témoigna la plus vive amitié, lui

1) En présence de l'évêque de Paris et du premier président de Corbie, sur patentes d'approbation royale, en date du 26 septembre 1386. Pour hâter l'union, on donna à Louis de Touraine une dispense d'âge, par patentes royales du 22 janvier 1386-87, et, dès le 2 février suivant, Louis passa procuration à l'évêque de Paris et à Regnault de Corbie de prendre possession d'Asti en son nom (V. tous les actes du mariage, K 555, XVI, V, et de nombreuses pièces relatives aux versements faits par Gal. Visconti à son gendre. Cf. Olivier de la Marche, édition Beaune et d'Arbaumont, II, 169, 170).

2) Durrieu, *Le Royaume d'Adria*, dans la *Revue des Questions Historiques*, septembre 1880. Il fut arrêté par le duc de Bourgogne; un écuyer du duc de Bourgogne, Jean Blondel, est envoyé en Lombardie, avec une mission spéciale, en 1392 (Nouv. acq. fr. 3638, 156). V. à ce sujet Durrieu, *Les Gascons en Italie*, p. 193, 269.

3) *Le Religieux de Saint-Denis : Codex* de Lünig, I, c. 421. La France signa même une alliance offensive avec Florence contre le duché de Milan (J. 503, n° 2, cité par M. Durrieu. — Traité consacrant la réunion de Gênes, J. 496, n° 1).

prêta de l'argent et conclut même le mariage de son fils Charles avec la nièce de l'empereur, par l'entremise d'Hubart d'Autels, l'agent dévoué de Venceslas en France [1]. Louis d'Orléans fit davantage : il consacrait plus de vingt-cinq mille livres par an à pensionner, à raison de mille ou deux mille livres, les grands seigneurs de la frontière, tels que le sénéchal de Hainaut, les comtes de Ligny, de Nassau, des Deux-Ponts, le marquis de Bade, le duc de Lorraine, Waleran de Luxembourg, le sire de Waldeck, et quelques grands seigneurs de France, comme Olivier de Clisson ou le comte d'Armagnac. Ses pensionnaires lui rendaient hommage-lige [2]. Le duc de Gueldre et de Juliers lui prêta cet hommage et se mit à son service en 1401, moyennant trente-cinq mille écus d'or, une fois versés. Quant au comte de Clèves, également pensionnaire de Louis Ier d'Orléans, il accepta le titre de chambellan [3].

1) H. d'Autels devint pensionnaire et chambellan de Louis d'Orléans (Le comte Albert de Circourt et W. van Verwecke, *Documents luxembourgeois à Paris*, n° 45). En 1398, le duc d'Orléans donne 100 francs d'or à Hubert d'Autels, pour la chancellerie du roi des Romains, à l'occasion du mariage de la nièce de ce roi avec son fils Charles (*Archives du Collège Héraldique*, nos 647, 649). *Documents luxembourgeois*, n° 48 : Lettre d'alliance de Venceslas, roi de Bohême, avec Louis d'Orléans, et projet de mariage de Charles d'Orléans avec Élisabeth, fille de feu Jean, duc de Gueldre, à Reims, le 31 mars 1398. Douet d'Arcq, *Pièces inédites*, I, 140 : Patentes de l'Empereur, en latin, constatant qu'il est convenu de ce mariage; « ad ligam, federa et promissiones devenimus in hunc modum », qu'il défendra « personam, statum et honorem » du duc et de ses enfants « adversus et contra omnes », il promet de le soutenir « favore et auxilio et (surtout) animo benevolo », sauf contre le roi de France et le roi de Moravie.

2) Comptes de 1404-5 (KK. 267, folio 77 : actes nombreux cités par M. de Circourt).

3) *Id.* Moreau, 405, folio 247 et s. : *Archives du Collège Héraldique*, 222, 569, 93, 94. Le 26 septembre 1406, il signa une alliance avec le duc de Bretagne (Moreau, 405, folio 253 verso).

L'ambition de Louis paraît alors embrasser le souci de toute la chrétienté. La marche en avant des Turcs, leur victoire à Nicopolis, d'un côté, de l'autre l'urgence de mettre fin au grand schisme, préoccupaient en Europe tous les esprits. Il aborda ces questions avec chaleur. Nous le voyons, après le désastre de Nicopolis, en 1396, plein d'ardeur pour obtenir des nouvelles de l'armée du comte de Nevers, pour soulager les prisonniers de Bajazet, pour subventionner les chevaliers français qui partaient en Prusse combattre avec l'Ordre Teutonique[1]. Une lettre-manifeste du 24 juillet 1399 nous le montre prenant parti dans l'œuvre de l'union de l'Église et de l'extinction du schisme[2].

Malheureusement, trois jours après la date de cette lettre, la France, malgré le duc d'Orléans, déclarait se soustraire à l'obédience de Benoît XIII. En Allemagne, l'indigne Venceslas, retenu par l'inertie et par le vice au fond de la Bohême, soulevait un sentiment général de réprobation. A la tête des conjurés, unis en vue de sa déposition, se trouvaient le duc Robert de Bavière et l'archevêque de Cologne. Cousin du duc de Bourgogne, Robert de Bavière appartenait à la plus proche parenté de la reine de France, et à une famille bien hostile aux Visconti de Milan. Pendant donc que Venceslas continuait lentement ses négociations avec la France, Robert et l'archevêque prirent les devants ; leur ambassade arriva la première près du roi Charles VI : sur cette démarche, Charles VI se décida à adresser à son beau-père, Étienne de Bavière, une lettre , dont on pouvait inférer qu'il consentirait à abandonner Venceslas ; cependant, il ne répondait pas directement aux propositions de Robert et se bornait à prier

1) Delisle, *Discours prononcé à la Société de l'Histoire de France.*
2) Lettre à Joh. Thomacelli ; latin 10400, f° 36-39.

la diète de s'ajourner en annonçant le prochain départ pour l'Allemagne d'un de ses oncles ou du duc d'Orléans (août 1400)[1].

Cette fois encore, malheureusement pour le duc d'Orléans, le roi ne persévéra pas dans la voie qu'il semblait indiquer. La diète s'ajourna bien ; mais le roi y délégua simplement une ambassade composée de Renier Pot, seigneur de la Prugne, et du doyen de Rouen. C'était une ambassade transactionnelle entre les partis qui se disputaient l'influence à la cour de France. Pot, gentilhomme bourguignon, chambellan du roi, l'était aussi du duc d'Orléans : il pouvait passer même pour un favori du duc, car le duc l'avait marié, l'avait envoyé en ambassade en Hongrie au moment de Nicopolis, l'avait enfin constamment traité sur le pied d'une entière confiance[2]. Mais Pot tenait à la Bourgogne par des intérêts qui, peu à peu, balancèrent dans son esprit toute autre considération, à mesure que des échecs réitérés accentuèrent la faiblesse finale du rôle du duc d'Orléans. Il finit même par se mettre tout à fait au service de la Bourgogne, et il paraît avoir trempé dans l'assassinat de son premier maître.

Pour le moment, le duc de Bourgogne se borna à retarder

1) Sur cet épisode, dont le sens exact est difficile à pénétrer, on peut voir l'intéressant article de M. Moranvillé, sur les *Relations de Charles VI avec l'Allemagne en 1400* (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1886, 5e livraison). Le désastre de Nicopolis avait fort ébranlé la situation de Venceslas. Louis d'Orléans le soutenait, lui assurait de l'argent et des hommes d'armes (*Cartul. de Blois*, f° CCCCXV v°), et voulait le mariage de son fils avec la nièce de l'Empereur. C'est précisément par le mariage d'Élisabeth, nièce de Venceslas, que l'Empire changea de maître, et c'est par un autre mariage encore qu'il est entré dans la Maison de Lorraine, qui l'a conservé jusqu'en 1866 (V. la pièce publiée par M. Moranvillé sous le n° XIII).

2) Collection Bastard, nos 185, 478 : L. de la Trémoïlle, *Inventaire de Guy de la Trémoïlle*. Renier Pot, seigneur de la Prugne, mourut en 1432 (nouv. acq. fr. 1365).

le plus possible le départ de Renier Pot, au point que le roi dut inviter Pot à en finir.

De la sorte, toute l'agitation diplomatique créée par Louis d'Orléans ne produisit, en définitive, qu'un mouvement superficiel. Louis fit à Mouzon, dans les Ardennes, un voyage plein d'apparat et de solennité : ce fut le seul résultat de tous ses efforts.

Mais son nom n'en avait pas moins acquis, hors des frontières de France, une importance singulière. Ses ambassadeurs traitaient de pair avec ceux des princes de l'Europe, absolument comme s'ils eussent été accrédités par un souverain, et c'était vraiment là un abus majeur d'un pouvoir de simple apanagiste. Les difficultés financières ou administratives que pouvaient créer à la royauté les grands feudataires du royaume n'étaient rien à côté de celles qui résultaient, à l'étranger, de l'action multiple d'ambassades diverses, surtout dirigées par des princes ambitieux. Louis d'Orléans reconnu, sur les bords du Rhin, comme maître par tous les hauts feudataires et par un grand nombre de seigneurs, propriétaire personnel de vastes domaines sur la frontière française[1], seigneur engagiste du duché de Luxembourg, qu'il venait d'acquérir de Josse de Moravie[2], était, au point de vue

1) Il entretenait des garnisons à Mouzon, Damvilliers et Toul (Delisle, *Discours prononcé à la Société de l'Histoire de France*) ; il avait pour gouverneur, à Luxembourg, le sire de Braquemont, aux gages de 3,000 livres (compte de 1404-5).

2) Le 15 février 1398, prêt de 10,000 francs à Venceslas, roi des Romains et de Bohême (Moreau, 405, f° 265 : *Cartulaire du comté de Blois*, CCCCXV), par Hubert ou Hubbart, seigneur d'Aultey ou d'Autelz, sénéchal de Luxembourg : à Paris, le 25 septembre 1400, Hubbart, ambassadeur de Bohême, ayant sollicité du duc la fourniture de gens d'armes au roi, par amitié, s'engage à en payer tous les frais (même cart., CCCCXV v°. Cf. *Arch. du Collège héraldique*, 26, 601, 370). En 1398, Venceslas doit 30,000 livres (*id.*, f° 268 v°), il les doit encore en 1414 (*id.*, f° 267 v°).

international, un redoutable facteur, avec lequel tout le monde devait compter[1].

Le degré de fortune, de splendeur auquel il porta ainsi sa race, semblait assis sur d'impérissables bases. Louis menait une vie fort princière à l'hôtel de *Behaigne* ou Bohême, à Paris, présent du roi son frère, depuis 1388[2]. Il reçut aussi du roi une maison de campagne près de Paris, l'hôtel du Val-la-Reyne[3]. En novembre 1386, Charles VI lui avait constitué en apanage le duché de Touraine et de Valois et la seigneurie de Beaumont; une ordonnance de 1392 lui conféra, en échange de la Touraine, tous les biens provenant de la succession de la dernière duchesse d'Orléans, excepté Crécy-en-Brie et Gournay-sur-Marne, c'est-à-dire le duché d'Orléans, et d'importants domaines en Normandie, échus à la feue duchesse par héritage de son père Charles de Navarre, et qu'elle venait de léguer au roi ; le tout, à titre d'apanage, réversible à la couronne en cas de défaillance de la ligne masculine[4]. Le nouveau duc d'Orléans recevait en outre l'artillerie qui se trouverait en Orléanais — au lieu de l'artillerie de Touraine, le droit de tenir des grands jours dans le duché[5], et une soulte de quatre mille livres de rente perpétuelle, à asseoir sur les premières forfaitures. En vertu de cette dernière clause, il obtint, peu de temps après, des terres confisquées sur Pierre de Craon, valant

1) Nous ne pouvons sur ce point que renvoyer aux excellentes études de M. le comte Albert de Circourt : *Le duc Louis d'Orléans, frère de Charles VI, ses entreprises en dehors du royaume.*

2) K 534 : *Cartulaire du comté de Blois*, KK 896, f° CCCII. Il le fit décorer de peintures par Colart de Laon (Sauval, *Antiquités de Paris*, II, 211).

3) *Id.*, CCCIII.

4) *Id.*, f°s CXXXVII, f°s CCCLIX v° à LXV. Le duc en prit aussitôt possession (*Id.*, f° CXXXVIII v° à CLXXVIII : *Ordonnances*, VII, 467, et note).

5) Etc. *Ordonnances des rois de France*, XII, 178 ; VII, 471.

par an seize cent vingt-cinq livres. Le roi compléta largement la somme en lui donnant le comté d'Angoulême[1]. Enfin une ordonnance du 5 juin 1404, accrut encore l'apanage, des terres et châtellenies de Châtillon, Montargis, Courtenay, Crécy[2], etc.....

Les dons du roi à son frère furent immenses et dépassèrent toute mesure. Ils n'arrivaient pourtant pas à remplir le gouffre creusé sans cesse par les prodigalités et les folies de Louis. C'est un étrange spectacle, dans l'état de détresse et de misère où se trouvait alors la France, de voir l'or se fondre, pour ainsi dire, dans les mains du frère du roi, et une partie des *aides* consenties par le royaume affluer dans le trésor d'un prince, sans le remplir. Le roi lui accorda même, par tran-

1) *Ordonnances*, VIII, 331 : *Cartulaire de Blois*, f° CCCLXXVIII v° : Orig., J. 545, I, 2 : Vidimus, *id.*, 1.

2) Camuzat, *Mélanges historiques* (1619), f° 36 v° : *Ordonnances*, IX, 700. Le roi lui remboursa ses droits sur Gênes et Savone, moyennant 200,000 francs, plus 300,000 francs payables en trois termes (Camuzat, f° 13 v°; nouv. acq. fr. 3655, 264, 282, 254 ; Moreau, 405, f° 271 v°, 267 v° et 268 : *Tit.* d'Orléans, *Catal.* Robert, n° 184). Les dons du roi sont innombrables : le 23 janvier 1399-1400, le roi donne à son frère un grand nombre de terres en Guyenne (*Cartulaire de Blois*, f° CCCCXVII), en mai 1400, Château-Thierry à tenir en pairie (*id.*, CCCCXVIII : *Ordonnances*, VIII, 383), le 7 juillet 1401, le comté de Dreux (*id.*, CCCCXXIII v°), le 13 octobre 1402, 100,000 livres (Moreau, 405, f° 270), en 1402, 30,000 livres (*id.*, f° 271), en 1404, 20,000 livres sur les aides (*id.*, f° 269), le 10 septembre 1406, 12,000 francs d'or à la duchesse (*id.*, f° 270); en 1406, il continue au duc sa pension de 12,000 livres (*id.*, 270 v°), le 22 mai 1405, il lui donne 30,000 francs (*Tit.* d'Orléans, *Catal.* Robert, n° 239), le 11 août 1405, 4,500 francs par mois, à la duchesse 12,000 francs d'or de pension, et un don de 6,000 francs d'or ; au duc 10,000 francs d'or pour la garde des châteaux d'Angoumois: à son fils, le comte d'Angoulême (Charles d'Orléans), une pension de 12,000 francs d'or (*id.*, n°s 240-244); le 22 mai 1404, en accroissement d'apanage, 500 livres de rente sur diverses terres du domaine, dans le comté de Soissons, à Ham et autres lieux (*Ordonnances*, IX, 1). — Moreau, 406, f° 238 ; Charles VI donne au duc d'Orléans la grosse tour faisant la clôture de la ville de Paris derrière l'église des Célestins, et cent toises de mur de chaque côté pour y faire des bâtiments et des sorties.

saction, une somme annuelle de 28,000 francs d'or, en représentation des aides perçues dans les domaines venant de la feue duchesse d'Orléans[1]. Le 24 août 1402, le roi autorisa Louis à lever, en outre, une aide extraordinaire de 60,000 francs dans ses domaines[2]. Cette aide arracha aux habitants de l'Orléanais des cris de révolte et de fureur[3]. Le duc se souciait peu de la popularité ; il faisait justifier les dépenses de ses entreprises, et surtout de la plus dispendieuse de toutes, l'occupation du Luxembourg, par « le clair et évident honneur et profit » qu'y trouvait le royaume[4], en quoi il n'avait pas tort assurément, car la France gagnait beaucoup à une telle expansion.

Ainsi, en nous reportant aux origines de la maison d'Orléans, nous trouvons le germe des difficultés qui vont l'assaillir durant tout le cours du XVe siècle; mais il est impossible aussi de méconnaître qu'elle se forma dès lors un patrimoine de renommée, d'ambition, de grandeur extérieure, qui dans les mains du second duc d'Orléans, Charles, devait singulièrement s'oblitérer, mais que le troisième duc, Louis II, devait un jour entreprendre de restaurer.

L'immense fortune[5] de Louis d'Orléans s'affirma par l'achat

1) Notamment patentes du 2 octobre 1402, analysées par M. de Circourt, p. 33.

2) Patentes du 24 août 1402, *id.*, p. 32.

3) Procès-verbal du 25 octobre 1403, constatant des injures contre le duc. « Il y avait longtemps qu'il n'y avait eu un duc; celui-ci ruine le pays... » (V. notre *Condition forestière de l'Orléanais au moyen âge*, p. 243.) Par patentes du 6 avril 1403, n. st., le duc ordonne d'abaisser les amendes, attendu que ses sujets s'enfuient (*Catalogue des titres d'Orléans*, par U. Robert, no 186).

4) Patentes du roi, analysées par M. de Circourt, p. 32.

5) Cf. Moreau, 405, fo 264 et suiv. V. dans M. de Circourt, p. 34, la liste des domaines de Louis, auxquels il convient d'ajouter Lusarches, acheté par lui en 1393 au sire de Beaumont (*Tit. orig.*, Beaumont, 26; KK. 896, 245, etc. : communication de M. de Circourt).

de domaines considérables en dehors de ses biens d'apanage. De même que la possession de l'Astesan, du chef de sa femme, en Italie, lui avait servi de base d'opérations pour se lancer à la conquête d'un royaume hypothétique, la possession en France du comté de Vertus, du chef également de Valentine, servit de point de départ à son action dans la direction du Rhin.

Après l'échec de ses entreprises en Italie, il opéra de ce côté des achats très considérables : depuis 1392, il possédait la seigneurie de Lusarches, depuis 1394 la Fère-en-Tardenois, Villers et la forêt de Ryé, depuis 1395 la vidamie de Châlons[1].

En 1400, il acquit successivement le comté de Porcien et Chatel-en-Porcien ; puis les terres de la maison de Coucy, qui lui furent cédées, pour 400,000 livres, par Marie de Coucy, veuve de Henri de Bar, fille aînée et héritière d'Enguerrand de Coucy. Une ordonnance du 21 décembre 1108 érigea en pairie la seigneurie de Coucy[2]. En 1402, il

(1) J. 545, IV, 6, 4, 2. — Il achète 48,000 francs au roi de Navarre ses droits sur Provins (Reg. I d'Aubron, nouv. acq. fr. 3653, 1127).

(2) Le 10 octobre 1400, Louis d'Orléans achète pour 16,000 livres tournois, de Jean de Châtillon, le comté de Porcien et Chatel en Porcien (*Cart. de Blois*, CCCCXXIX) ; le 15 novembre 1400, de Marie de Coucy, veuve de Henri de Bar, fille aînée et héritière d'Enguerrand de Coucy, les chatellenies de Coucy, Folembray, Saint-Aubin, La Fère-sur-Oise, Saint-Gobain, le Châtelet, Saint-Lambert-de-Canes, Marie, Assy, Cercy, et le comté de Soissons, pour 400,000 livres (*id.*, f° CCCCXXXVII : copies de ces actes pour les Célestins de Soissons, lat. 5149, f° 34 à 43). Une Ordonnance du 21 décembre 1400 érigea Coucy en pairie (*Ordonnances*, VIII, 405), une autre du 22 mai 1404, Coucy, Soissons, etc. (*id.*, IX, 3).

Selon dom Toussaints du Plessis (*Histoire des seigneurs de Coucy*, p. 104), Marie de Coucy avait épousé en 1383 Henri de Bar, qui fut fait prisonnier à Nicopolis. Sa sœur cadette Isabeau lui intenta un procès. Louis d'Orléans intervint avec toute sorte de menaces pour se faire vendre Coucy ; il menaça de marier Isabeau à un de ses fils. Enfin, par contrat du 15 novembre 1400, il obtint Coucy et tout le domaine (La Fère, Marie, Saint-

acquit le duché de Luxembourg et le comté de Chiny[1].

D'autre part, il avait fait à Paris[2], et autour de Paris, divers achats, et, dès novembre 1391, il avait profité de la ruine des anciens comtes de Blois, pour acheter à Guy de Châtillon et à Marie de Namur, sa femme, le beau comté de Blois, moyennant 200,000 francs d'or[3] et l'acquittement de diverses charges. Cette acquisition, opérée pour un prix relativement si faible et complétée par l'accession du duché d'Orléans, donna au prince une situation magnifique aux portes de Paris. Le comté de Blois comprenait Blois, qui devint désormais le chef-lieu de l'administration ducale, et le Blésois, Châteaudun et le Dunois, Fréteval, Marchenoir, Châteaurenault, Romorantin, Millançay et d'importantes mouvances en Berry[4].

Gobain, etc., soit cent cinquante villes ou villages, des châteaux, forêts et étangs) pour 400,000 livres (double du prix de Blois). Marie mourut en 1405, avec soupçon d'un empoisonnement. Un arrêt de 1408 adjugea à Isabeau moitié de Coucy, Marle, La Fère, Origny, et un cinquième de Ham. Cette portion revint par succession à la maison de Luxembourg.

1) Il l'acquit, par engagement, du marquis de Brandebourg, pour 100,000 écus d'or. V. Versements de 20,000 écus d'or, en 1402 (K. 535, II, 1), de même somme (*id.*, 2), de 10,000 ducats d'or, en 1404 (*id.*, 6), de 3,000 francs d'or, en 1407 (*id.*, 8). Cf. Reg. I d'Aubron, nouv. acq. fr. 3653, 1131.

2) Le 26 mars 1389-1390, il acheta à Enguerrand de Coucy et à la famille Bracque un manoir avec des vignes à *Chailliau*, près Paris. De 1389 à 1395, il acheta un grand nombre de maisons à Paris, ainsi qu'à Rouen et à Senlis (*Cartulaire de Blois*, CCCIII v° à CCCXV), notamment, en 1397, l'hôtel de Giac, à Paris (Douët d'Arcq, *Pièces inédites*, I, 138), l'hôtel à Crespy (*Cart. de Blois*, f° CCCII v°), en 1392, la seigneurie de Lusarches, à Louis de Beaumont; en 1394, à Gaucher de Châtillon, La Fère en Tardenois, Villers et la forêt de Rvé, pour 50,000 écus d'or; en 1395, la vidamie de Châlons, pour 1,900 livres (*id.*, f° CCXLV). Il racheta diverses menues rentes dues par le domaine du duché d'Orléans (*id.*, f° CLXXXI à CCX).

3) 200,000 ducats d'or étaient empilés, sans emploi, dans des sacs, au château de Crèvecœur-en-Brie (Inventaire du 14 octobre 1391; K. 555, V, 9).

4) Chaumont-sur-Loire, Selle-sur-Cher, Menetou, La Ferté-Imbault, Burtin, Brinon, Vatan, etc., etc. (K. 534, n°s 11, 12, 8, 9, 10 : Déclaration de 1451, P. 1474 I, f° LV : *Cartulaire de Blois*, XLI-XLIII v° : Bergevin et

Malgré cette situation considérable, le duc se soutenait surtout par les dons du roi. Son compte de trésorerie, par exemple, pour l'année 1404-1405 [1], donne un total de recettes de 454,158 livres ; ces recettes comprennent les revenus des domaines (sauf les très importants domaines des comtés d'Asti, Porcien, Angoulême et Périgord); plus, les aides pour la guerre allouées par le roi, le revenu des gabelles du duché (2,000 livres environ) également abandonné par le roi, et d'énormes dons du roi : bref, 158,835 livres de revenus et de subsides, et 213,812 livres de dons (plus un reliquat de 3,000 livres). Les dépenses atteignent 439,303 livres. Sur cette énorme somme, on est surpris de la part allouée à la duchesse Valentine pour ses dépenses courantes, pour le service de son argenterie et de son écurie : 4,000 livres seulement. Le duc Louis, pour le même objet, s'attribue 145,481 livres. On voit son argentier lui remettre *à son plaisir* un jour 5,000 livres, un autre 2,000, ou 300 écus d'or, ou des versements qui atteignent 20,000 livres. Tout ce qui touche au duc est largement conçu dans ce budget : 12,000 livres pour les *vins* de garnison, 8,000 pour les achats de chevaux. Il a été payé 38,426 livres « en l'acquit » du duc. Une répara-

Dupré, *Histoire de Blois*, t. I). D'après Brantôme, Louis Ier tira tout ce qu'il put de l'amour de Marguerite de Namur, femme de Guy de Châtillon. Quand il eut réduit son mari à la misère, il fit, par elle, vendre le comté de Blois, mais non sans de vives résistances. Selon Thevet, c'est le comte de Blois qui, embarrassé, *fit sonner aux oreilles* du duc la proposition d'arrondir son duché par ce comté. Le duc, selon lui, paya 60,000 francs pour l'amortissement du douaire, et 60,000 francs au roi pour droits d'acquêt (quint et arrière-quint), en tout 320,000 francs d'or. De plus, il donna au duc de Berry, pour le faire consentir, un cabochon de rubis, estimé 20,000 écus vieux, appelé *rubis de la quenouille*. Ce rubis revint plus tard aux d'Orléans (*Vie des hommes illustres*, p. 297). — En effet, nous verrons ce rubis engagé plus tard sous Marie de Clèves.

1) Du 1er octobre 1404 au 30 septembre 1405.

tion à un château coûte 1,000 livres, une autre 2,000. Pour un fait de guerre, le duc donne une gratification de 804 livres 8 sous. Les dépenses de son hôtel sont de 70,000 livres, celles de l'hôtel de sa femme de 18,000.

Sa comptabilité, du reste, bien que tenue avec un grand soin extérieur, n'est pas, tant s'en faut, un modèle d'ordre et de régularité.

On voit par l'irréfragable témoignage des chiffres, quelle vie somptueuse menait Louis d'Orléans. Il aimait peu la chasse et ne consacrait pas à sa vénerie 4,000 livres par an. Mais les femmes, le jeu, la politique dévoraient tout. L'art [1] et la galanterie se mêlaient dans les jouissances de ce prince raffiné [2]. Le monde brillant, spirituel, artistique, voluptueux, dont il s'entoura, ressemblait, avec plus de faste et avec un sentiment de haute chevalerie trop souvent inconnu aux petits potentats italiens, à ces cours brillantes qui allaient, par la suite, honorer à jamais l'Italie. Autour de Louis d'Orléans, déjà, fleurissait une sorte d'académie littéraire et galante, si toutefois l'on peut donner ce nom à une réunion d'hommes qui font des vers simplement par goût, par bon ton, par passe-temps, les jours où ils ne portent pas l'épée. Christine de Pisan [3] marqua au

1) Sur ses superbes tapisseries, ses peintures, ses vitraux, V. Champollion, III, 29.

2) KK. 268; 4 décembre 1408, Inventaire des joyaux, vaisselle d'or et d'argent, tapisseries du château de Blois (livres peu nombreux, mais somptueusement reliés, *fermaulx* riches, velours, etc.). K. 500, n° 2; Inventaire de bijoux de Louis d'Orléans. On y remarque deux cors d'or, « le colier de monseigneur » (en or), « le poitral de monseigneur » (en or aussi), un baril de cristal garni d'or à quatre perles, des engins de chasse garnis de perles et d'or, une dague d'or à onze perles et un balais, des heures d'or, ayant de chaque côté quatre perles et quatre balais en écussons et un saphir au milieu.

3) *Othéa*, par Christine de Pisan, composé pour l'éducation de Louis I[er] d'Orléans. Imprimé à Paris, s. d., puis à Lyon en 1497, puis à Paris, chez Philippe Le Noir, en 1522 (*Cent histoires de Troie*). V. l'abbé Sallier,

premier rang et devint l'oracle de ce brillant salon; Boucicaut [1], le sire de Coucy, Louis d'Orléans lui-même y figurèrent comme poètes, ainsi qu'Eustache des Champs, Guillaume de Tignonville, Jean de Garancières [2].... Dans le *Dit de la Rose*, Christine de Pisan célèbre un souper de 1402, où l'on vit paraître, à l'entremets, des dames en costume de divinités. Ces déesses proposèrent à l'assemblée une association en faveur des dames, sous le nom d'*Ordre de la Rose*, dont l'insigne serait une rose ou rosace sur les vêtements. Pour bien marquer l'esprit de l'ordre projeté, Christine data son *dit* du jour de la Saint-Valentin,

« Le jour ou mains amans, des le matin,
Choisissent amours pour l'année, »

jour aussi de la fête de la duchesse Valentine [3], un peu délaissée dans ces cénacles amoureux, malgré sa grâce, son charme et son fol amour pour son mari.

Mémoires de l'Académie des Inscriptions, XVII, 515; *Essai sur Christine de Pisan*, par Raimond Thomassy.

1) Kervyn de Lettenhove, *Étude sur Froissart*. Paris, Durand, 1857, t. I, p. 307.

2) Nommé capitaine de Châteauneuf en 1392 et envoyé la même année en Lombardie (Collection Bastard, nos 156, 158).

3) Le marquis de Paulmy a cherché à lui en faire honneur, on ne sait sur quel fondement. Cependant Eustache des Champs chanta Valentine en termes aimables :

« Elle aime Dieu, elle est de tous amée,
Car plesir faict à toute créature.
De son pays est forment regretée
Et où elle est se maintient nette et pure.
Verté la suit, elle het toute injure,
Aux povres gens a le cuer amoly,
Les orgueilleux fait tourner à merci,
Tout cuer felon hetz, mauvais, desloyal.
Elle aime paix, loyaulté, et ainsy
A bon droit n'est d'elle un cuer plus loyal. »

Au milieu de cette cour, Louis d'Orléans ressemblait plus à un roi qu'à un premier prince du sang. Il affectait, en tout, des allures véritablement royales. Par le fait, il exerçait dans son apanage des droits quasi régaliens. Mais il se sentait encore plus le maître dans son comté de Blois, où, comme comte, il se montrait extrêmement jaloux de droits dont il usa souvent : droit d'affranchissement des serfs sans autorisation du roi (celui-là d'un usage, pour lui, assez restreint), droit d'anoblissement, droit de légitimation. Il prétendit même étendre ces divers droits à son apanage, et, le roi ayant, en 1400, légitimé un bâtard en Angoumois, Louis poussa, paraît-il, l'outrecuidance jusqu'à approuver cette légitimation [1].

On sait aussi qu'à cette époque, déjà, tout prince de quelque rang descendait de Priam [2]. Issu de la maison de France, Louis d'Orléans descendait naturellement des héros d'Homère, comme du reste son beau-père Visconti.

Il scellait ses prétentions par une générosité chevaleresque et royale. Donnait-il un repas, les invités emportaient des pièces d'argenterie, aiguières, hanaps..., souvent du plus haut prix [3]. Il aimait à offrir aux souverains des présents dignes de lui. Vers 1392, au moment de ses négociations avec le pape Clément VII en vue du royaume d'Adria, il envoie pour le jour

1) Anoblissement, *Cartulaire de Blois*, XXXI v°; manumissions pour porter tonsure, *id.*, XXIX v°, XLII v°, XLVI, L, etc., ou moyennant finance, XXXI, XXXII, etc. : approbation de légitimation, XIX v°.

2) Olivier de la Marche montre, d'après Diodore de Sicile, que les ducs de Bourgogne y remontent (étant, comme on sait, de la maison de France).

3) Il engage de la vaisselle pour donner 3,000 livres à un écuyer tranchant (*Arch. du Collège Héraldique*, 216). Il donne un hanap d'or à un de ses chambellans, six cents martres à deux chambellans, douze tasses de vermeil émaillé à Guillaume Cousinot, dont il a tenu l'enfant sur les fonts (24 octobre 1405). *Id.*, n°s 500, 501, 502.

de l'an des joyaux au Saint-Père[1]; il offre de la vaisselle d'or au patriarche d'Antioche, au roi des Romains[2]; en 1401, pour les étrennes, il prie la reine d'agréer un petit tableau rond en or orné d'émaux, encadré de quatre saphirs, de quatre balais et de quinze perles[3].

En 1406, il prête au roi 32,000 livres pour les armements maritimes[4]. Il encourage l'esprit de chevalerie et d'aventures; en 1400, il donne une gratification de 300 livres à l'un de ses chevaliers, Hector de Pontbriant, qui allait en Angleterre défier un chevalier anglais en combat singulier[5].

Le nom d'Orléans signifiait profusion, faste[6]. Il est vrai que cette profusion mal ordonnée couvrait parfois de véritables embarras d'argent. En 1403, Louis fit en Lombardie un voyage plein d'apparat[7]; mais il fallut engager des bijoux pour le payer[8].

Quel abîme s'ouvrit pour la Maison d'Orléans et pour la

1) *Cat. Joursanvault*, 422.

2) *Arch. du Collège Héraldique*, 491.

3) Léop. Delisle, *Discours à la Société de l'Histoire de France*, 26 mai 1885. — Il donne au roi, en 1390, une houppelande de damas fourrée de martres (*Tit. orig.*, Orléans, II, 65).

4) Collection Bastard, 478.

5) Collection Bastard, 361.

6) Louis affectait aussi beaucoup de piété et de charité. Il fonde des messes à Amiens, à Reims, à Saint-Jean-d'Angely; à l'Hôtel-Dieu de Paris, une chapelle de *Saint-Louis assis entre les malades*, qu'il comptait faire *accoustrer* et orner (24 février 1400; Moreau, 405, f° 380 v° et suiv.). Il se répandait en aumônes. En 1407, il donne 2,000 francs à Saint-Sauveur de Blois pour y fonder une messe par semaine (*Cartulaire de la Chambre des Comptes de Blois*, XLVIII). Le 8 octobre 1400, patentes du roi, amortissant 2,000 livres de rente données dans le royaume, par Louis, à diverses églises, fondées, ou à fonder (*Cartulaire de Blois*, CCCLVIII, v°).

7) *Arch. du Collège Héraldique*, n° 9; nouv. acq. fr. 3655, n° 241. En 1399, il fit un voyage à Avignon (*Catal. Joursanvault*, 427), et il y commanda des draps d'or et de soie (nouv. acq. fr. 3655, 193).

8) *Arch. du Collège Héraldique*.

France, le jour où l'on vint brusquement apprendre à Valentine de Milan la mort de son mari, assassiné dans la rue Vieille du Temple, le 22 novembre 1407 !

Louis XII, plus tard, fit placer sur le tombeau de son aïeul un tableau emblématique, qui exprime bien fidèlement l'effet produit par cette catastrophe. Louis Ier d'Orléans, revêtu du camail de l'ordre qu'il avait créé, y était représenté à genoux, au pied d'un arbre, l'arbre de vie, tout couvert de fruits d'or. Mais le prince, dans son adoration, fait un geste d'horreur : car derrière l'arbre, objet de son culte, il aperçoit un hideux squelette, la Mort, brandissant son dard impitoyable. Et autour de la tige à fruits d'or s'enroule, comme un serpent, un ruban avec cette devise : *Juvenes ac senes rapio* [1] !

Le lendemain du meurtre, on retrouva dans la boue de la rue une main du prince et un morceau de sa cervelle [2].

La grande âme de Valentine de Milan apparut tout entière en ces néfastes heures ; son admirable vaillance consacra à jamais son souvenir dans le cœur de ses descendants. Délaissée par son mari, éloignée de lui, chargée, comme on le sait, des plus noires calomnies depuis que son père s'était brouillé avec la France, elle accourt aussitôt à Paris, bravant le froid et la neige, elle vient, en longs vêtements de deuil, se jeter aux pieds du roi et de son conseil. On sait le reste. Le duc de Bourgogne avoue cyniquement son crime ; mais il marche sur Paris. Impossible de lui résister. La magnanime duchesse s'enfuit à Blois ; elle va s'y nourrir de sa douleur, elle s'y entoure de tous les objets qui lui rappellent son mari. De ses vœux passion-

1) V. les notes publiées à ce sujet par M. Bouchot et par moi, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*. On prétendit que Louis avait eu cette vision.

2) Bonamy, *Mémoire sur le lieu, les circonstances et les suites de l'assassinat de Louis, duc d'Orléans, frère de Charles VI*, dans les *Mém. de l'Ac. des Inscript.*, XXI, p. 515; Olivier de la Marche, etc.

nés, de tous ses efforts, au prix de toute sa fortune, elle appelle la vengeance sur la tête du tout-puissant meurtrier.

Saint-Gelais assure qu'elle dépensa plus d'un million d'or à chercher des vengeurs. Sa fortune, du reste, changea bien vite de face, par la perte de toutes les pensions de son mari et par suite de la reprise immédiate de tous les domaines que la prodigalité du roi avait jadis attribués à Louis [1].

La France vit alors ce grand scandale: le duc de Bourgogne faisant son entrée dans Paris la tête haute, présentant devant le conseil du roi, le 8 mars, par l'organe du trop fameux cordelier Petit, l'apologie publique de son crime, apologie qui jeta dans toutes les consciences un ferment prolongé d'indignation et de révolte, puis, maître du pouvoir royal, dans cette ville d'où il avait dû s'enfuir comme un vulgaire assassin, nommant et révoquant à son gré, à son caprice, tous les officiers de la couronne de France.

Plus morte que vive, Valentine, enfermée à Blois [2], faisait tracer sous ses yeux le plan du somptueux tombeau qu'elle voulait ériger, dans la chapelle des Célestins de Paris, à son mari et à elle-même : un grand monument de marbre et d'albâtre, entouré de statuettes, et recouvert d'une table de marbre noir, sur laquelle devaient figurer les statues, en albatre, du duc et de la duchesse ; le tout placé sous un grand et unique baldaquin d'albâtre. Elle projetait de couvrir de pierreries la statue de Louis [3].

1) Ordonnance de novembre 1407, réunissant au domaine les diverses terres données à Louis d'Orléans, en accroissement d'apanage, par le motif qu'elles excèdent ce qu'avait ordonné son père, — le comté d'Évreux, Château-Thierry, Soissons, Ham, Châtillon-sur-Marne, Montargis, Courtenay, Crécy et toutes leurs dépendances (*Ordonnances*, IX, 261 ; J, 496, nº 35).

2) Un valet, après le meurtre de Louis Ier, ramène à la duchesse son chien Doulcet (*Joursanv.*, 429).

3) 26 février 1408. Le monument était entouré de piliers de marbre

Après le départ du duc de Bourgogne, la reine Isabeau reprit possession de Paris ; elle y fit, le 26 août 1408, une entrée solennelle avec une suite nombreuse de Bretons [1]. Deux jours après, le 28, on ménagea à Valentine elle-même une entrée également pleine d'apparat. Au devant de la malheureuse veuve allèrent les princes et un grand nombre d'hommes d'armes ; on peut dire que les sympathies de la France accompagnaient ce triste cortège ; quatre jours après, ce fut le tour du nouveau duc d'Orléans, le jeune Charles, un enfant. Le 11 septembre, le Conseil entendit la justification du duc d'Orléans, présentée par maître Serisy, abbé de Saint-Fiacre, et promit solennellement justice. La reine s'employait bien pour que la justice reprît ses droits, mais que faire ?.... point de ressources, point d'organisation..... Et, en face de soi, le duc de Bourgogne, que la bataille d'Hasbain venait, sur ces entrefaites, de délivrer des Liégeois et qui reparaissait, libre et menaçant. Les rois de Sicile et de Navarre, les ducs de Berry et de Bourbon ne purent, à cette heure décisive, secouer le poids de leurs

noir, de Dinant, alternés avec des *tabernacles* de fin albâtre de Pise, et des statuettes d'apôtres ou de prophètes; chaque pilier était lui-même orné d'une image et d'un tabernacle : le tout garni de dorures. Sur une table de marbre noir, les *deux* images en albâtre, couchées, avec des lions ou chiens sous les pieds, les vêtements ornés de lisières et d'armoiries, garnis de pierreries enchatonnées dans du cuivre doré ; le duc, avec le camail de son ordre, et un collier garni de pierreries; derrière leur tête, deux baldaquins d'albâtre, avec une petite statue d'Abraham (entre les deux baldaquins) portant leurs deux âmes. Sur le monument, un baldaquin d'albâtre. Le monument devait coûter 1,500 livres, dont 500 payables d'avance. Sa construction subit des retards ; ce n'est que le 9 février 1409 que Charles d'Orléans fit verser 500 livres à un imagier de Paris, Jean de Thoury, qui s'engagea à livrer le monument définitif dans l'année (Collection Bastard, nos 519, 520; devis publié *in extenso* par Delisle, *Les Collections de Bastard d'Estang*). Nous aurons occasion de revenir avec plus de détails sur ce monument.

1) Depuis le mariage de Jeanne de Bourgogne avec le comte de Penthièvre, le duc de Bretagne était devenu l'ennemi mortel de la Bourgogne.

hésitations, de leurs incertitudes. Après conseils sur conseils, les princes et la reine ne trouvèrent d'autre parti à prendre que celui de quitter Paris, sous l'égide du duc de Bretagne.

Le 4 décembre 1408, Valentine de Milan mourut à Blois, de fatigue, d'amertume, de douleur.

Telle est la dramatique histoire dont le souvenir devait pour jamais s'attacher au nom d'Orléans.

La mort dramatique de Louis d'Orléans fit oublier ses vices : l'audace des propositions de Jean Petit, le tendre et gracieux dévouement de Valentine, la soudaineté étrange des événements prêtèrent à la légende. La douleur de Valentine demeura aussi bien légendaire dans sa famille que la vie même et l'éclat de Louis. Au dire de plusieurs historiens, Valentine, dans la dernière année de sa vie, avait pris pour devise une *chantepleure*, c'est-à dire un arrosoir distillant des larmes. La lettre S, fixée à l'orifice de cet emblême, signifiait, selon les interprètes, *Solam Sepe Seipsam Sollicitari Suspirareque*. Valentine avait pris des devises qui peignent également son désespoir :

Nil mihi preterea, preterea nihil mihi [1].

Ou encore :

Rien ne m'est plus,
Plus ne m'est rien [2].

A sa mort, les affaires de la Maison d'Orléans se trouvèrent dans le plus grand désordre. L'administration ducale s'en allait

1) Lemaire, *Antiquitez...*, I, 124.
2) Cl. Paradin, *Devises héroïques*. Par une confusion fréquente, on attribue, sur les monuments, cette devise à Valentine : elle appartient aussi à Marie de Clèves.

à vau l'eau [1], Louis d'Orléans avait laissé des dettes [2]. Dans son testament, il prescrivait bien de les payer, pour se mettre en règle avec le ciel : mais il avait fallu d'abord se mettre en règle avec la terre, et tout fut consacré à venger sa mort.

Le testament que Louis laissait à ses fils montrait plus de sagesse qu'on n'aurait pu en attendre de lui et contribuait aussi à réhabiliter sa mémoire. Dans ce document, daté du 19 octobre 1403, Louis avait pourvu à tout. Il recommandait ses trois fils au roi — et au duc de Bourgogne —, les bénissait et faisait entre eux le partage de ses biens. Il déclarait vouloir être enseveli sans honneurs, en habit de célestin, avec des cendres sur la tête.

Le prince pensait avoir acquis des droits à l'habit du célestin par la protection dont il avait entouré, sur la terre, cet ordre religieux [3]. Le plus ancien monastère français de céles-

1) V. le compte de la recette d'Orléans, 1408 (Arch. nat., R[4] 343, f° 20 v°) : ce compte témoigne du plus grand désordre. Il n'y a même pas d'additions totales. Il en est de même en 1409 (*id.*, f° 35 et s.). La comptabilité reposait d'ailleurs sur le comput de Pâques, ce qui ajoutait encore à la confusion par la mobilité.

2) *Catal. Joursanvault*, n° 87. Charles n'en acquitta que quelques-unes (Champollion, p. 278 et 276).

3) *Joursanvault*, n[os] 1068 et suiv. Il fit bâtir une chapelle annexe à la chapelle des célestins de Paris, sous la direction de son secrétaire, Hugues de Guingamp (3[e] reg. d'Aubron, n. a. fr. 3655 : 7 septembre 1394), et la dota de 100 livres de rente (Moreau, 406, f° 239). Il fit bâtir pour eux une chapelle dans la forêt de Cuise, au Mont de Chastres, en 1400 (elle coûta 2,278 livres de gros œuvre : Compte de la construction, KK 266). Il participa, en 1406, à la fondation des célestins de Marcoussis (*L'Anastase de Marcoussy*, p. 142). Il fait bâtir à Ambert l'église, le cloître, et dote le couvent en 1398 (Lemaire, *Antiquitez de la ville d'Orléans*, I, 122, 143 : La Saussaye, I. 14). En 1398, il donne aux célestins d'Ambert un terrain à Orléans, où ils possédaient déjà un hôtel (*Cartulaire de la Chambre des Comptes de Blois*, XV v°; *Condition forestière*, p. 208). Ses comptes sont remplis de dons nombreux aux célestins (*Cartulaire de la Chambre des Comptes de Blois*, *passim*). — V. aussi le *Cartulaire de la Chambre des Comptes de Blois* (KK. 896), CCCXVII : il acquiert certains *vinages*, appartenant au couvent

tins se trouvant à Ambert, dans la forêt d'Orléans, il était en effet de tradition dans l'ordre de considérer les princes investis du duché d'Orléans comme des patrons naturels. Grand dans tout ce qu'il faisait, et toujours généreux, aumônier, Louis n'avait pas manqué de prendre les célestins, qui rayonnaient partout, pour objet de sa fastueuse dévotion. Il avait notamment enrichi leur monastère de Paris ; il avait érigé, dans leur église, une très belle chapelle funéraire, appelée à devenir, selon ses vues, le tombeau des siens et de lui-même. Dans son testament, chaque couvent de célestins de France reçut nominativement un legs pieux. Louis fondait, aussi, un grand nombre de messes et réglait dans les moindres détails, même les plus bizarres, les services qu'il exigeait ; il dotait une chapelle fondée par lui à l'Hôtel-Dieu de Paris ; il établissait des bourses pour les écoliers.

Par suite d'un vieil usage, assez singulier, les ducs d'Orléans (ou à leur défaut les rois) se trouvaient encore investis de la qualité d'abbés de l'abbaye de Saint-Agnan d'Orléans ; à ce titre, ils prenaient place au chœur et faisaient toutes les fonctions honorifiques. Comme abbé, Louis d'Orléans faisait aussi à son abbaye des legs importants [1].

du Mont de Chatres, en la forêt de Cuise, ordre de Saint-Pierre-de-Mourron, jadis du pape Célestin (célestins), relevant directement de Rome : le duc leur donne un hôtel à Pierrefonds, mai 1398 (Rôle des vinages, f[os] CCCXX et suiv.). — *Id.*, CCCLVII : lettre du prieur des célestins de Paris, Père Evrard, au duc et à la duchesse d'Orléans, du 15 mars 1393, les associant aux jeûnes et indulgences du couvent, à cause de leurs bienfaits. « Vous aimez notre ordre, dit-il, « obquam duos pueros vestros in nostra ecclesia inhumari fecistis , ac ipsam ecclesiam ex fabricacione cujusdam magne et pulcherrime cappelle eidem ecclesie contigue magnifice decorastis... » — 26 avril 1394 : décision conforme du provincial de l'ordre de Saint-Benoît des Célestins.

1) K, 541 ; Beurrier, *Antiquités des Célestins de Paris*, p. 292. Il parle de son père, fait divers legs, notamment à Saint-Paul et à Saint-Eustache de

Le jeune homme à qui revenait la charge de succéder à Louis I[er] d'Orléans, ne semblait point fait pour imiter son père, ni pour restaurer une situation compromise[1]. Charles d'Orléans, délicat, sensible, né pour être riche et heureux, sans passions, sans énergie, a possédé tous les dons qui peuvent rendre aimable, dans une vie paisible, un prince au pouvoir, mais aucune des qualités viriles qui soutiennent dans les luttes de la vie. Et combien de luttes l'attendaient! quel héritage écrasant pesait sur ses épaules! Charles d'Orléans

Paris : il avait fondé « chapelle et messe », à Cluny, aux Célestins de Paris (chapelle de la Trinité), à Sainte-Croix d'Orléans (chapelle du Crucifix), à Notre-Dame de Chartres (chapelle de Notre-Dame), à Saint-Eustache de Paris (chapelle Saint-Michel et saints anges), à Saint-Paul de Paris (chapelle de Saint-Jean-Baptiste, des patriarches et prophètes); il en fonde d'autres aux couvents suivants : Célestins de la « Sainte-Trinité-les-Monts », d'Ambert (où il a posé la première pierre, le jour de la Saint-Michel 1403, de la nouvelle chapelle qui n'est pas encore finie), de Notre-Dame de Ternes, de Notre-Dame de Coulombiers (diocèse de Vienne), de Val de Sainte-Croix (en sa forêt de Laigle), de Saint-Martial de Gentilly les Avignon, de Saint-Pierre l'apôtre, du Mont de Chatres (près de sa ville de Pierrefonds), de Saint-Pierre d'Avignon, etc., etc. (dans tous les monastères de célestins). Il couvre d'or les célestins; fonde six bourses au couvent de l'*Ave Maria*, près de Sainte-Geneviève, à Paris; donne à l'Hôtel-Dieu de Paris un missel, un calice, une croix, des chandeliers, des chasubles, à condition d'un *memento* spécial au canon de la messe; de belles lampes d'argent, etc., aux célestins de Paris. Il se déclare le second fondateur des célestins d'Avignon, d'Amiens et de Villeneuve-les-Soissons. Il bénit ses trois enfants, et leur partage ses biens : il attribue à Charles le duché d'Orléans, les comtés de Valois, Blois, Dunois, Beaumont, les seigneuries de Coucy, Chauny-sur-Oise, « Faillouel et Condren », le comté d'Ast et les terres de Lombardie, le duché de Luxembourg; — à Philippe, le comté de Vertus, le Porcien, Château-Thierry, La Fère, les terres de Champagne et Brie, sauf Brie-Comte-Robert et La Ferté-Alais; — à Jean, Angoulême, le Périgord, Dreux, La Ferté-Bernard, Brie-Comte-Robert, les terres de Normandie et une maison-fort près de Chartres. Il recommande ses enfants au roi et au duc de Bourgogne.

1) D'après Juvénal des Ursins, Valentine mourut de courroux et de douleur. Du bâtard Jean, elle disait qu'il lui avait été volé et qu'il n'y avait aucun de ses enfants si bien taillé pour venger la mort de son père.

devait user toute son existence à expier son titre, justifiant plus que personne le mot du poète :

« *Et propter vitam vivendi perdere causas !* »

Il ne connut guère son père[1] ; mais il conserva de sa mère un souvenir vif et attendri. Il semble, du moins, penser à elle, lorsqu'il jette un regard plein de mélancolie vers ses jeunes années, années si douces, où une dame, nommée Enfance, le gardait tendrement,

« Sens point souffrir Soing ou Mérencolie
Aucunement me tenir compaignie[2]. »

Son père, après un premier projet de mariage avec une nièce de l'Empereur d'Allemagne, lui fit épouser, en 1401, Isabelle de France, fille de Charles VI, qu'on appelait « veuve et vierge », parce qu'elle avait été mariée d'abord au roi Richard d'Angleterre et renvoyée par les Anglais en 1399, malgré les protestations indignées de Louis d'Orléans[3]. Isa-

1) On n'est pas bien fixé sur la date exacte de la naissance de Charles d'Orléans. Ant° Astesano, dans l'exemplaire autographe (selon M. de Circourt) de son *De origine et vario regimine civitatis Mediolani* (lat. 6166), le fait naître le 24 novembre 1394, à dix heures du soir (f° 62).

D'après Saint-Gelais, il avait onze ans à la mort de son père, c'est-à-dire qu'il était né en 1396 : dix-huit ans à Azincourt, c'est-à-dire qu'il était né en 1397. Le *Rozier historial* le fait naître en 1394.

2) Édition Champollion, p. 1.

3) Rymer. En 1394, Isabeau de France épouse Richard II d'Angleterre. Elle a 800,000 livres de dot, dont 300,000 comptant, et le reste payable par annuités de 100,000. On sait que Richard II fut déposé et périt misérablement. Cependant, en 1404, en 1407, on répandait encore le bruit qu'il était toujours en vie. La France voulut profiter de ces troubles pour conspirer contre le gouvernement anglais : elle accepta le renouvellement de la trève de vingt-huit ans, mais elle éluda une proposition de mariage du prince de Galles, fils aîné d'Henri IV, avec une fille du roi (1399). Une révolte éclata en Guyenne contre les Anglais. En 1401, Charles VI réclama sa fille Isabelle : de là, une négociation prolongée, parce que Henri voulait la marier au prince de Galles. Enfin, elle fut renvoyée (27 mai 1401, Rymer, IV, 3). Le duc d'Orléans envoie un défi personnel au roi d'Angleterre en 1403. Il projette une expédition en Angleterre. Il assiège Blaye, en vain (1405). Les discordes civiles de la France font évanouir tous ces projets.

belle pleurait, dit-on, d'épouser un enfant, elle, dont les premières épousailles, qui lui valaient une couronne, avaient été célébrées par la joie des deux plus grands pays du monde et saluées partout comme un gage de pacification et de bonheur ! Elle mourut au mois de septembre 1409, en donnant le jour à une fille, que l'on fiança dès le berceau au comte d'Alençon.

Charles d'Orléans fut émancipé, après la mort de sa mère, le 10 décembre 1408 ; il dut, dès lors, se résigner à un rôle de soumission. Le 9 mars 1409, on le mena, en compagnie de ses deux frères [1] et du duc de Berry, son curateur, dans la cathédrale de Chartres, où il se trouva en présence du roi et du meurtrier de son père. Il ne put d'abord retenir ses larmes. Mais tout était réglé de part et d'autre : on échangea quelques paroles convenues d'avance, on jura d'observer la volonté du roi, et, comme gage de réconciliation, on signa le contrat de mariage du second des princes d'Orléans, Philippe, avec une des filles du duc de Bourgogne.

Ainsi, on ne trouvait rien de mieux que de sceller par un pacte de famille l'oubli du passé, et de quel passé ! entre les deux grandes maisons d'Orléans et de Bourgogne.

Ce n'est pas ici le lieu de rappeler en détail les péripéties du mémorable drame où faillit s'engouffrer l'honneur de la France et son existence même, lorsqu'après le mariage de Charles d'Orléans, en 1410, avec Bonne d'Armagnac, fille du comte Bernard d'Armagnac, petite-fille du duc de Berry, le parti d'Orléans trouva en Bernard d'Armagnac une tête et un bras,

1) Charles d'Orléans avait deux frères, Philippe, comte de Vertus, né en 1396; Jean, né en 1404; et une sœur, Marguerite, plus tard duchesse de Bretagne, née en 1406 (mère de François II, grand'mère d'Anne de Bretagne), et un frère bâtard, Jean, né en 1402 de Mariette d'Enghien, femme d'Aubert de Cany. Il avait perdu deux frères aînés. Aubert de Cany était un chambellan du duc. Louis d'Orléans l'emmena dans son voyage de Mouzon (*Arch. du Coll. Hérald.*, 20), en 1400.

et que le triste traité de Chartres se déchira de lui-même. C'est de Chartres même que partit, le 2 septembre 1410, contre le tout puissant duc de Bourgogne, le premier manifeste d'une coalition formidable, manifeste bientôt consacré par le traité de Bicêtre.

Le drapeau d'Orléans et d'Armagnac portait la devise *Justice* [1], et sous les plis de ce drapeau s'enrôlèrent [2] les ducs de Berry, de Bourbon et de Bretagne [3], le connétable d'Albret [4]. On sait les épisodes de la lutte, la violence, l'âpreté, le sentiment personnel et égoïste qui la caractérisent, la misère qui en résulte pour le royaume, les ravages qu'elle attire sur les domaines de la maison d'Orléans [5] ; puis, comme couronnement, les négociations des diverses partis avec l'étranger [6], le scandale de l'arrivée d'une ambassade anglaise au camp bourguignon, le scandale, plus grand encore, du voyage à Londres du connétable d'Albret, qui se donne la triste gloire

1) *Joursanv.*, 99.

2) *Manuel de l'Amateur d'autographes*, n° 118, p. 338. Bicêtre, 1er novembre 1410 : Engagement de Jean (de Berry), Charles (d'Orléans), Jean (de Bourbon), Jean (d'Alençon), Bernard (d'Armagnac), qui jurent de ne pas traiter avec le duc de Bourgogne l'un sans l'autre (le lendemain fut conclu le traité de Bicêtre).

3) Le duc de Bretagne se fit donner par le duc de Bourgogne 20,000 écus pour abandonner le parti d'Orléans, et, en même temps, il recevait du duc d'Orléans des présents considérables pour lui et sa suite (État des joyaux distribués, Arch. nat., K 500, n° 8).

4) Fr. 11877, Inventaire des titres de l'hôtel de Nevers, p. 3576-3577 : Lettre de Charles d'Albret, connétable, du 15 juillet 1415. Par suite des guerres, d'Albret avait confié ses joyaux à Nicolas Cosny, marchand de draps de soie à Paris. Cosny étant mort hors de Paris, Cosme Cosny, son frère et son héritier, vendit ces joyaux. Il reconnut avoir *grièvement* failli et se soumit à en payer la valeur à dire d'arbitre.

5) L'hôtel du duc fut pillé à Paris, en septembre 1410, par les Bourguignons (*Joursanvault*, 127), le château de Pierrefonds brûlé (*Tit. orig.*, Orléans, VII, 374).

6) Laborde, III, 256.

de conclure une alliance avec l'Anglais, pendant que des princes français vont jusqu'à solliciter l'intervention de l'empereur Sigismond [1].

Les Anglais débarquent; et, alors, les divers partis, pris de peur, de honte et de raison, se rapprochent et renouvellent à Auxerre l'ancien arrangement de Chartres.

Ainsi, tant de malheurs, de désordres, de calamités aboutissaient de nouveau à un rapprochement forcé entre les maisons d'Orléans et de Bourgogne.

Mais, déjà, la situation de la maison d'Orléans se trouvait profondément atteinte et modifiée. Charles en était réduit à tous les expédients pour battre monnaie; quatre ou cinq ans après la mort du plus fastueux des princes, on voyait son fils emprunter de toutes mains et les sommes les plus minimes, 200 francs d'or quand il pouvait, et, au besoin, 50, 20, 7 écus, 4 écus même [2]; il emprunte même à son médecin, « dans son grant besoin », six tasses d'argent [3]. Et pourtant les créanciers de son père attendaient toujours. Il fait vendre les plus belles pièces de sa vaisselle d'or et d'argent, des bijoux de grand prix, jusqu'à des nappes et des serviettes, et les ventes continuaient dès que se présentait un amateur [4]. Charles avait

1) Lettre signée des ducs de Berry, d'Orléans et de Bourbon, et du comte de Vertus : lat. 15173, f[os] 234, 237.

2) *Collège Héraldique*, n[os] 577 et suiv. Arch. de Villars, capitaine de Blois, lui prête « *libéralement* » 200 francs d'or, qui furent restitués en 1414 (*Id.*, 460, 463).

3) Laborde, III, 259, 268.

4) Mandement du 13 janvier 1410, pour vente de bijoux à G[e] Lisain : Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, III, p. 254, — et vente à Jean Taranne, *changeur* (agent de change), d'un bijou splendide, pour 7,000 francs, *id.*, p. 252 et p. 255. — Vente par Guillaume Perdoe, 7 mars 1411, *id.*, p. 258. — Mandement du 17 novembre 1411, pour la vente d'une partie de la vaisselle d'or et d'argent : *Coll. Hérald.*, *Orléanais*, 506, 507. — Vente en mars 1512, à Orléans, de quatre-vingt-un joyaux de toute nature, de nappes et de serviettes : K 500, n° 3 : Cf. *Tit. orig.*, Orléans, VII, 340.

essayé de lever des *aides* sur ses terres [1]; mais, faute de la sanction royale, il ne pouvait que *demander* aux habitants de les payer, remercier les contribuables de bonne volonté qui voulaient bien apporter leur argent, absoudre ceux qui ne pouvaient pas ou qui ne s'en souciaient pas [2].... Et ses domaines n'étaient guère en état de se montrer généreux.

Les Anglais, cependant, traversaient et ravageaient la Normandie et le Maine, menaçaient le duché d'Orléans; une autre armée anglaise marchait par Calais et le Boulonnais. Il fallut prendre les armes, faire appel au pays épuisé. Le gouvernement invita les princes qui avaient attiré l'Anglais à traiter avec le duc de Clarence et à acheter son départ [3]. Pour faire face aux

1) Patentes du 7 mars 1411, demandant une aide semblable à celle octroyée du vivant de son père; Champollion, p. 290.

2) Remerciement aux habitants de Saint-Agnan (Champollion, p. 289) et remise à ceux qui déclarent ne pas pouvoir payer (lettres pour Brinon, *id.*, p. 289). — 1412. Les habitants de Blois, en leur nom et au nom des villes closes du ressort, réclament contre l'aide du duc, sur les vins et grains, pour la guerre. Le duc leur en accorde diminution (Dupré, *Étude sur les institutions municipales de Blois*, dans les *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, concours de 1869 et 1875, p. 459; M. Dupré voit là un acte de bienveillance).

3) En vertu du traité de Busançais, les Anglais se répartirent entre eux, de la manière suivante, les indemnités soldées ou garanties par les princes français : Au duc de Clarence, personnellement, 38,400 écus; au même, pour sa compagnie, 114,000; pour ses capitaines, 24,400; au duc d'Yorck, personnellement, 6,000; à Richard d'Yorck, son frère, 1,600; au comte Dorset, 4,000; à Jean Cornouaille (Cornwallis), pour sa personne et ses gens, 21,375; à un chancelier de Clarence et à son secrétaire du Pont, 225. — Dès 1414, Charles d'Orléans commença à envoyer des sommes pour dégager son frère; mais la mauvaise foi des Anglais s'ingénia à obscurcir le compte des versements, confondit les parts indiquées ci-dessus, dissimula une partie des versements. Sur 4,200 écus versés en 1418, on ne put tirer qu'un reçu de 2,000. On n'en put tirer aucun pour cinq versements de 1,140, 1,260, 8,787 et 2,215 écus (en tout, 13,402 écus) opérés du 3 décembre 1414 au 17 août 1416, non plus que pour un joyau, appelé *la petite croix aux émeraudes*, du duc de Berry, et d'une valeur *minima* de 15,000 écus. Cette croix, couverte de diamants, de rubis, de perles et d'émeraudes, ornée de

exigences du capitaine anglais, Charles fut autorisé par le roi à lever dans ses domaines une taille extraordinaire [1]; il mit en gage tout ce qu'il put [2], et, afin d'obtenir le départ immédiat de Clarence, il convint de remettre en gage [3] son plus jeune

deux anges qui portaient un soleil formé d'un *balais*, et une lune formée d'un saphir, reposait sur un pied de bas-reliefs de vermeil et d'émail. Deux statuettes de Notre-Dame et de saint Jean, en or, la complétaient. La duchesse de Somerset dépeça plus tard cette croix, la vendit au détail, et refusa d'en tenir compte. Nous avons tous les comptes des versements opérés de 1413 à 1420, et qui représentent des sommes considérables versées soit par le duc d'Orléans, soit par le duc de Berry, soit directement, soit par l'intermédiaire de Victor et d'Arch. de Villars, soit en argent comptant, soit en papier. Clarence n'admit partie d'entre elles qu'*en souffrance*, c'est-à-dire « sauf vérification ultérieure » (J. 919, nos 19, 20, 25, etc.).

1) Envoi du sire de Fontaines, de messire Mansart Desné, messire Jean Davy, messire Pierre Bonnet, pour la mettre (mandement de gages, du 21 janvier 1412-13 : lat. 17059, fos 151, 154). Plus tard, il charge de ce service un orfèvre, Albertin de Voillefèves, et un de ses conseillers, Jean Le Mercier (1423; Moreau 406, fo 360 vo).

2) J. 919. On mit pour plus de 100,000 écus de pierreries en gage, parmi lesquelles, pour 40,000 écus, la *Grant Croix de Berry*, remise à Clarence. Cette croix était en cuivre de Damas, avec un morceau de vraie croix, un gros balais, quatre gros saphirs, deux diamants, huit perles; au milieu, un fermail avec un gros saphir, quatre gros balais, un balais, quatre saphirs, quatre émeraudes, huit grosses perles, et seize autres. En haut de la croix, un gros balais, cinq grosses perles, six balais, six saphirs, une grosse émeraude, six émeraudes, cinquante et une perles moyennes; en bas, quatre gros balais, douze balais, deux gros saphirs, dix plus petits, une grosse émeraude, neuf émeraudes, cinq grosses perles, soixante-dix-sept perles (une émeraude manquait); aux bras, deux gros balais, dix grosses perles, dix-huit balais variés, douze saphirs, quatorze émeraudes et cent deux perles moyennes; autour, un filet de menues perles, pesant cinquante-trois marcs; pied d'argent; la croix est portée par quatre prophètes; autour sont des émaux, aux armes du duc de Berry, « et dessus, a deux angelz, une ymage de Nostre Dame, saint Jehan Baptiste, saint André et saint Estienne assis en ung tabernacle. » Elle fut prisée à Londres, à Bourges et ailleurs, 40,000 écus. — Les Anglais firent disparaître cette croix.

3) Pour la somme de 150,000 écus, dus en deux termes, 100 à la Saint-André suivante (30 novembre), 50 à Noël. Les Anglais, sur cet engagement,

frère, Jean, comte d'Angoulême, avec six chevaliers [1]. Le duc d'Orléans fit acheter la haquenée d'un médecin d'Orléans, une haquenée noire, à longue queue, et sur cet animal il envoya aux Anglais, à travers la France, l'enfant dehuit ans dont il était le seul appui [2].

Charles, mécontent, n'assista pas à la tenue des États de janvier 1413, et ne se préoccupa que de nouer de nouvelles alliances. En février 1413, Hue d'Amboise, sire de Chaumont, son chambellan, négocia en son nom une alliance avec le roi de Sicile [3]. Les événements se pressent bientôt; Paris se soulève [4], les *bouchers* y règnent en maîtres, le sang coule ; les Anglais s'avancent en Guyenne. Le parti d'Orléans rentre en campagne. La bourgeoisie de Paris, toute dévouée aux princes d'Orléans, chasse enfin le personnel démagogique sur lequel le duc de Bourgogne faisait fond. Les princes rentrent à Paris; partout, et jusque sur les madones, on ne voit plus que leur écharpe blanche : tout change dans le gouvernement ; on casse les actes du pouvoir précédent, on prend toutes les places.

devaient quitter le royaume de suite, sans y causer aucun dégât. Mais il fallut encore leur promettre 60,000 écus de plus pour les décider à partir, et ils incendièrent Busançais, l'abbaye de Beaulieu et autres lieux (J. 919, 26). Le duc d'Orléans ne devait payer pour sa part que 50,000 écus.

1) Jean d'Orléans, né et baptisé à Orléans le 26 juin 1404 (Jean du Port des Rosiers, *Vie de Jean, comte d'Angoulême*, 1589), Macé le Borgne, Archambault de Villars, Guillaume le Boutellier, Jean de Saveuzes, Jean Davy, Hector de Pontbriant (Patentes du 31 mai 1423, Champollion, p. 318 : Moreau 406, f° 306 v° : J, 919, 26). Les otages devaient être rendus au fur et à mesure des paiements.

2) Laborde, p. 259 : *Catalogue Joursanvault*, 552, 555. Charles donna à son frère une escorte d'honneur.

3) Moreau, 405, p. 255.

4) Girard Pion, chirurgien du duc, se trouvait à Paris. Il se sauva presque tout nu pour venir annoncer au duc, à Blois, ce qui se passait Laborde, p. 260, quittance de Pion).

Charles d'Orléans, jusqu'alors, avait vécu dans la contrainte et dans la gêne. Sa maison était réglée sur le pied d'une parcimonie extrême : nous le voyons, en août 1413, envoyer à sa sœur Marguerite et à sa fille Jeanne une aune de *brunette* [1]. Porté au pouvoir par une soudaine révolution, il respira alors et connut quelques bons jours. Il s'occupa de délivrer son frère et commença les envois pour sa rançon [2]. Il se montrait élégamment vêtu [3], avec de beaux manteaux brodés à sa devise : « *Le droit chemin* [4] », avec une robe ornée de 960 perles fines ; sur les manches de cette robe, Charles, poète et artiste, avait fait broder le *dit* d'une chanson : « Madame, je suis plus joyeulx..., » avec la notation musicale figurée par des notes composées chacune de quatre perles fines en carré. Il porte des houppelandes de drap vert-brun [5], aux manches décorées d'écailles d'argent blanc.

Tout autour de lui brillait une pléiade de jeunes chevaliers [6]

1) *Tit.* Bacons, 3, 4. Patentes d'Orléans, 22 août 1413; achat à deux marchands d'Orléans.

2) 30 mars 1413-14, envoi de 19,000 livres au duc de Clarence par le chambellan Hector de Pontbriant (*Cartulaire de Blois*, KK 897, f° 74. Cf. *Coll. Hérald.*, 353, 354 : Moreau 406, 364 v°). Il obtient du roi une aide sur ses domaines dans ce but, et envoie, en 1412, quatre commissaires la percevoir (lat. 17059, 151, 154). Cf. Rymer, IV, p. II, p. 4, p. 12-13...

3) On le voit acheter quelques bijoux. Étant à Orléans, le 24 août 1415, il achète à Jean de Bacons, marchand d'Orléans, pour soixante-douze livres huit sous dix deniers, six tasses d'argent *vérées* et martelées au fond, pesant huit marcs, VI°, V° (*Tit.* Bacons, n°s 5, 6).

4) Laborde, p. 262.

5) Laborde, p. 267.

6) La maison d'Orléans était une fleur de chevalerie : Barbasan, Tanneguy du Chastel, le vicomte de Narbonne, Clinet de Brabant, le président de Provence, Guill. Bataille, Dunois, Et. de Vignoles, dit La Hire, Poton de Saintrailles, etc., y furent nourris (Saint-Gelais). Le conseil se composait alors du seigneur de Saint-Chartrier (Guillaume Le Bouteiller, seigneur de Villedieu et Saint-Chartrier), messire Mansart Desné, Hector de Pontbriant et Nicole le Duc (lat. 17059, n°s 157, 161, 162).

qui devaient, plus tard, donner à la France, en des jours terribles, ses plus admirables défenseurs [1].

Cette accalmie dura bien peu : deux ans après, le 25 octobre 1415, on relèvera Charles d'Orléans sur le champ de bataille d'Azincourt, blessé et prisonnier des Anglais.

Un si court espace de temps va suffire pour bouleverser tout, de nouveau, avec une foudroyante rapidité.

Le gouvernement et le duc de Bourgogne, d'abord, l'un et l'autre, négocièrent avec les Anglais et recherchèrent encore leur alliance. Charles d'Orléans se brouille avec le duc de Bretagne. Le roi de Sicile, tout puissant dans la coalition, inflige au duc de Bourgogne l'outrage le plus cruel et le plus public, en lui renvoyant à Beauvais, sans explications, sa fille, mariée précédemment au jeune Louis d'Anjou. Le duc de Bourgogne riposta par une déclaration de guerre datée de Gand, le 16 novembre 1413. Le comte d'Armagnac, le roi de Sicile, imprimèrent alors au gouvernement une allure très énergique, très droite. Le roi de Sicile maria sa fille Marie au troisième fils du roi, Charles. Mais le duc de Guyenne, blessé dans son amour-propre, invoqua son beau-père le duc de Bourgogne, qui lui-même vit ses forces grossir par l'alliance du duc Guillaume de Bavière, du duc de Clèves, de l'évêque de Liège et du comte de Saint-Pol. Le gouvernement sembla prospérer d'abord ; il s'appuyait sur la ville de Paris, pacifiée par ses soins. Vainement, le duc de Bourgogne vint planter ses bannières jusque sur la butte des Moulins ; Paris demeurait inébranlable. Le gouvernement fit condamner la proposition de

1) Le duc se montre, pour eux, très généreux. Il fait des dons à François de Greignoulx, son chambellan ; il donne une pension de 2,000 livres à Jean de Bar. Il donne 1,000 écus à Emard d'Archiac, et à Guy de la Roche, seigneur de Barbezieux, tous deux chambellans, rançonnés à son service (1412-1413; lat. 17059, 147-149, 150, 151, 152,) etc.

Jean Petit sur l'assassinat et l'on marcha contre les forces bourguignonnes. Pendant que le duc de Berry et le roi de Sicile [1] gardaient Paris [2], on reprit Compiègne et Soissons, domaines du duc d'Orléans, sans épargner à Soissons, il est vrai, un atroce pillage, et on reçut les députés des Flamands, venus pour protester de leur respect envers le gouvernement du roi. On assiège Arras, et tout allait bien ; mais le duc de Guyenne, malgré le courroux du duc d'Orléans, obtient qu'on traite de la paix. Les conférences se prolongent. Pendant ce temps-là, le désordre général va croissant : l'Anglais entre en France. Azincourt vient à tout jamais briser la carrière politique de Charles d'Orléans [3].

L'arrivée de Charles d'Orléans à la Tour de Londres, avec le duc de Bourbon, le comte d'Eu, le comte de Richemont et un grand nombre d'autres seigneurs français également prisonniers [4], ouvrit dans sa vie une ère toute nouvelle. Quoique prisonnier d'État, il reçut un accueil plein de courtoisie et

1) 1414; passage du roi de Sicile à Blois. Les filles et sœur du duc lui offrent deux gros diamants (*Coll. Hérald.*, n° 520, et Laborde, p. 267).

2) *Tit. orig.*, Le Borgne, n°s 23, 24, 25. Charles d'Orléans, en 1415, achète à Thomas Le Borgne, marchand de toiles à Paris, et à Guillemette de Gouvain, lingère à Paris, pour 114 livres, savoir : cent vingt-huit aunes de toile fine, le 9 avril, pour quatre paires de *linseaulx*, de quatre *lez* chacun (deux paires « pour nous », deux pour le comte de Vertus), à 10 s. tourn. l'aune, 64 l. t. ; quatorze aunes, *idem*, « pour nous faire » six chemises et six braies, à 15 s. t. l'aune; quarante aunes de toile, pour quatre paires de *linseaulx* pour les chambellans du duc et son beau-frère, à 7 s. 6 d. t. l'aune, 15 l. t.; deux aunes pour coudre le tout, à 10 s. t. l'aune, 20 s. t.; vingt-trois aunes et demie pour six chemises du comte de Vertus, douze braies, six couvrechefs et deux taies à oreiller, à 15 s. t. l'aune, 17 l. 12 s. 6 d. Il est payé à Guillemette, pour la façon, pour chaque paire de draps, l'un dans l'autre, 7 s. 6 d. ; pour chaque chemise garnie de braies, 5 s. t. ; pour chaque braie, 10 d. t. ; pour chaque couvrechef, 5 d. t. ; pour chaque taie à oreiller, 10 d. t.

3) Monstrelet, Th. Bazin, etc.

4) Fénin.

conserva une certaine liberté à la Tour, sa première résidence, puis au château de Windsor. Le roi d'Angleterre offrit un souper aux princes captifs, leur donna une robe de damas; mais il tira lui-même des événements une cruelle morale. Faisant allusion aux horreurs de la guerre civile française, notamment au sac de Soissons, il dit à ses hôtes « qu'ils ne s'esmerveillassent pas s'il avoit eu la victoire contre eux, de laquelle il ne s'attribuoit aucune gloire, car c'estoit œuvre de Dieu, qui leur estoit adversaire pour leurs pechez; et que c'estoit grande merveille que pieça ne leur estoit mescheu, car il n'estoit mal ne peché a quoy ils ne se fussent abandonnez. Ils ne tenoient foy ne loyauté a creatures du monde en mariages ne autrement. Ils commettoient sacrileges en desrobant et violant eglises; ils prenoient a force toutes manieres de gens, femmes de religion et autres. Ils desroboient tout le peuple et le destruisoient sans raison » (Juvénal des Ursins).

Le premier soin de Charles fut de prescrire des mesures conservatoires dans ses domaines, et pour son administration une économie rigoureuse. Par ordonnances, datées de Londres le 29 novembre 1415, il cassa tout le service de son hôtel, suspendit tous les gages de ce service, toutes les pensions, sauf celles de sa sœur, de sa fille et de ses frères, réduisit aux anciens gages ses capitaines, et leur ordonna la résidence, ainsi qu'une police très exacte du pays, supprima les frais de déplacement des gens de son conseil [1]. Il prescrivit en outre la confection d'un inventaire exact de tous ses biens meubles, et des munitions de guerre de ses châteaux. Mais la première partie de ces ordres ne fut guère exécutée, la deuxième ne le fut pas du tout. Ce n'est que le

1) Champollion, p. 301.

5 mai 1417 et les jours suivants qu'en vertu d'un nouvel ordre, du 19 avril 1417, fut dressé un inventaire des livres, joyaux, tapisseries et meubles du château de Blois. Déjà il restait peu de chose : divers serviteurs avaient reçu la garde spéciale de tel ou tel article; deux d'entre eux étaient morts, notamment l'écuyer Baugency, chargé pour sa part de garder cinq des livres, qu'on remit à M[lles] d'Orléans. Les livres se trouvaient au nombre de quatre-vingt-treize [1].

Charles continua personnellement à s'occuper de la gestion financière de ses affaires [2]. Il entrait dans les menus détails; car nous le voyons régler lui-même, à Windsor, le 2 mai 1416, un compte de fournitures de robes, chaperons, pourpoints et autres habits, pour lui, pour sa sœur et sa fille, et pour son frère bâtard d'Orléans qu'il défrayait et traitait en vrai frère [3]. En mai 1417, il donna l'ordre d'acheter chez Jean de Bacon, marchand d'Orléans, pour le bâtard [4], une houppelande fourrée d'agneau noir de Lombardie, un chaperon de *vère*

1) K. 500, 5.

2) Il fait répartir, à titre de pension, et jusqu'à nouvel ordre, 227 livres aux demoiselles d'honneur de M[lles] Marguerite et Jeanne d'Orléans, ses sœur et fille, savoir : « Jehanne la Brune, Jehanne de Monfelix, Isabeau la Bigaude sa fille, Agnès de Tournay, Agnès de la Haucourt, Alypz de Ramalart, Marguerite de Tournay sa fille, Simonne Gazille, Mabillete Larchere, Jehanne la Beguine » (lat. 17059 f° 163). Ces gages mêmes furent réduits. Jeanne la Bigaude et Alix de Tournay, premières demoiselles d'honneur de M[lles] Marguerite et Jeanne d'Orléans, reçoivent, en 1420 et 1421, 3 francs de gages par mois (*tit.* Bigaud, 2, 5, 6). En février 1420-21, Jeanne la Bigaude achète deux pièces de toile fine de crèpe pour mantelets, pour l'*atour* de M[lle] Marguerite (*id.*, n° 3). A la même date, elle paie à Yvonnet de la Mote, *escripvain en lettre de fourme*, demeurant à Blois, 22 liv. t., prix convenu d'avance, pour « unes heures escriptes en parchemin, en lettre de fourme, non couvertes de couvercles d'ais, et sans aucuns fermouers », faites par lui pour M[lle] Marguerite d'Orléans (*id.*, n° 4). Quelle économie !

3) *Tit.* Orléans, VII, 507.

4) *Tit.* Bacons, 7.

brun et des chausses, tant il tenait à surveiller les moindres dépenses.

Les demoiselles d'honneur de sa sœur et de sa fille obtinrent, à titre provisoire, une continuation de leur pension, mais le prince en réduisit le chiffre à trois francs par mois pour les premières demoiselles.

Le Conseil ducal continua d'abord à fonctionner à Blois, comme avant la disparition du prince [1]. Le frère cadet de Charles, Philippe, comte de Vertus, exerça en fait une sorte de régence. Il prit la garde des joyaux les plus précieux de la famille, qu'il installa dans la tour même où il couchait: ces joyaux comprenaient surtout de l'orfèvrerie d'or, deux couronnes d'or, des chapeaux d'or, des tableaux d'or [2].....

Le comte de Vertus fit même, en 1417, un voyage en Lombardie [3], très probablement avec la pensée d'intéresser au sort de ses deux frères prisonniers le duc de Milan, et de veiller aux affaires du comté d'Asti. Mais il mourut en 1420 [4]. Charles d'Orléans perdit aussi sa femme, Bonne d'Armagnac, en sorte que la Maison d'Orléans disparut, pour ainsi dire, de la surface de la France. Elle n'y fut plus représentée que par deux femmes et un jeune bâtard; encore, ce dernier eut-il le malheur, à ses débuts militaires, à l'âge de quinze ans, en 1418, d'être pris par les Bourguignons et enfermé à Saint-Germain-en-Laye [5].

Dans ce désastre, Charles d'Orléans s'honora grandement en

1) Il était composé des mêmes membres déjà nommés et de Robert de Tuillières (en 1416; lat. 17059, n°s 160, 162).

2) K. 500, 6.

3) Il avait trois coursiers de Pouille, et un *roncin* bai allemand, valant chacun 500 livres (Laborde, III, p. 276).

4) Le comte de Vertus, mort à Beaugency, fut enterré à Blois, le 26 novembre 1420 (Laborde, III, 277).

5) Il fallut l'échanger contre un bourguignon (*Catal. Courcelles*).

se préoccupant, avant tout, de délivrer son frère, le comte d'Angoulême, et les seigneurs donnés en otage avec lui [1]. En 1417, il prescrivit, dans ce but, de vendre ou d'hypothéquer ses domaines, et d'engager ses joyaux, jusqu'à concurrence de 41,000 livres [2]. Il lui restait à payer 150,000 écus d'or, outre sa propre rançon. Charles fit appel à ses dernières ressources. Il s'était ouvert un compte chez un banquier florentin de Londres, Jean Victor [3], correspondant des maisons de banque florentines, lucquoises ou lombardes, de Paris, où devaient avoir lieu les versements. Le 25 mai 1417, Charles d'Orléans put ainsi verser 10,125 écus d'or à la décharge de son frère [4]. L'année suivante, il fit déposer chez les mêmes banquiers de Paris 12,000 moutons d'or et un grand nombre de bijoux et joyaux. Par cette opération, il obtint de Victor un versement de 30,000 moutons [5] d'or [6] comptant, grâce auquel il espéra obtenir la mise en liberté provisoire de son frère. Mais le duc de Clarence se montra inflexible [7]. Découragé de l'inanité de cet effort, Charles reprit une partie de l'argent (4,000 moutons)

1) Envoi pour la rançon du comte d'Angoulême, par Hector de Pontbriant, en 1416 (*Cat. Joursanv.*, 880. V. le compte de ces envois, J. 919).

Dès 1515, on avait payé plus de 100,000 écus, et par conséquent il n'en restait plus à verser que 50,000 pour libérer le comte d'Angoulême. Mais les Anglais refusaient de reconnaître les sommes versées et de libérer aucun otage. On n'osait pas insister, de peur d'attirer des sévices aux prisonniers, et d'ailleurs on ne le pouvait pas. On continua donc à payer, avec l'espoir de satisfaire enfin les Anglais (J. 919, 26).

2) Laborde, III, 273.

3) Laborde, III, 272.

4) Moreau 406, 361, 359.

5) *Id.*, 361.

6) Le mouton d'or valait une livre.

7) Mandement du 30 mars 1418 (Moreau 406, f° 361 : Champollion, p. 310.) Charles avait dû engager aux banquiers de Paris un grand nombre de joyaux et bijoux (pat. du 31 mai 1423, Champollion, p. 317 : Moreau 406, f° 360 v°).

pour les besoins de sa captivité (car il lui fallait payer ses geôliers, et le roi d'Angleterre disposait de sa garde comme il eût fait d'une charge ou d'un bénéfice), et laissa tout le reste en dépôt, espérant mieux de l'avenir [1].

En mai 1418, le prince, affamé de liberté, se fit représenter par un de ses chambellans, homme de sa confiance [2], et par une véritable ambassade, aux pourparlers engagés pour un rapprochement avec le duc de Bourgogne. Comme on le sait, le comte d'Armagnac fit échouer cette tentative. Jean-sans-Peur revint au pouvoir, après s'être couvert de sang; il fut assassiné sur le pont de Montereau par la main d'un vengeur de Louis d'Orléans.

Dès lors, tout espoir de délivrance s'évanouit pour Charles [3].

Cependant, le comte d'Alençon, fidèle à sa parole, épousa, en 1421, la fille du prisonnier, petite-fille du roi de France, sans dot, et avec l'engagement de ne rien réclamer des 6,000 livres de rente stipulées par le contrat primitif, tant que Charles serait en captivité [4]. Le bâtard d'Orléans épousa, en 1422, Marie Louvet, fille d'un président des aides de Provence, homme de mérite et de sagacité [5].

1) Les Anglais, en 1417, avaient promis la liberté du comte d'Angoulême moyennant une bonne caution et 2,000 écus. Ils touchèrent les 2,000 écus et refusèrent les cautions proposées. Quant aux 30,000 *moutons* confiés à des banquiers, Charles d'Orléans ne revit jamais toutes les sommes déposées (J. 919, 26).

2) François de l'Hôpital, chambellan, Guillaume Cousinot, Louis de Villiers et Quicret (*Catal. de Courcelles*). Sur François de l'Hôpital, V. mandements adressés à François de Lospital, seigneur de Soisy ou Loge (actuellement Bellegarde), chambellan, en 1412 : lat. 17059, n[os] 147 à 154.

3) A partir de 1420, il cessa tout envoi d'argent pour sa rançon et celle de son frère.

4) Moreau 405, f° 261 v°. Charles ne revit jamais sa fille. Elle mourut sans enfants, dans sa vingt-troisième année, le 19 mai 1432, à Angers.

5) Champollion, p. 316.

Après la mort de Charles VI, Henri V et Clarence étant également disparus, Charles tenta un nouvel effort dans l'espoir d'obtenir un règlement de sa rançon ou de celle de son frère. Transféré, en 1422, à Bolingbrocke, il commit, par lettres du 31 mai 1423, à un orfèvre allemand, la mission de tirer parti de son argenterie, car l'orfèvre chargé de ce soin était mort [1]. Il s'appuya sur Jean Victor, il fit retirer par lui son dépôt de 1418 [2], et effectua plusieurs versements dans les mains des Anglais [3]. Victor, déjà institué panetier ducal, reçut pour prix de son zèle une importante charge, la grande maîtrise des Eaux et Forêts d'Orléans; lui et son neveu, François Victor, l'exercèrent, non en forestiers, mais en banquiers; ils ne parurent point dans les forêts confiées à leur garde, et ils les livrèrent à un affreux pillage, à l'insu du duc [4].

Les Anglais se trouvaient alors maîtres de la France; ils ne se piquèrent point de sentiments chevaleresques à l'égard des princes d'Orléans; non pas qu'ils redoutâssent la mise en liberté du prince Charles, que celui-ci était prêt à acheter au prix des plus grands sacrifices, mais ils voulaient tirer de lui

1) Moreau, 406, 360 v°.
2) Vidimus de 1424, Moreau, 406, 362 v°.
3) Moreau, 406, 360.
4) *Tit. orig.*, Victor, 6 : *Condition forestière de l'Orléanais.* — Jean Victor fit au duc une avance, dont il devait se rembourser par versements de 10 livres par semaine. En 1431, ce service ayant été suspendu, le duc lui donna 50 livres sur les *grains* de Blois. Victor emprunta lui-même à son neveu François 3,000 écus d'or; il lui abandonna en échange la maîtrise des Forêts et une créance sur la succession de Raymond de Guerre. Il garda toutefois la capitainerie des Montils-les-Blois, d'une valeur de 100 livres par an. Les Victor, malgré des infidélités flagrantes, restèrent au service de la maison d'Orléans. Georges Victor, en 1463, était écuyer tranchant de la comtesse d'Angoulême et, en 1471, écuyer d'écurie (*Tit.* Victor, 2, 4, 8, 10, 11, 3, 5, 6, 7, 12, 13).

tout le parti financier possible, le marchander, le faire indéfiniment payer.

Charles pouvait vivre assez tranquillement, à condition d'avoir toujours la bourse à la main [1]. On lui laissait recevoir, de France, des gens de sa maison, pourvu qu'il payât à la chancellerie leurs saufs-conduits [2]. Mais l'infortuné voyait chaque jour l'horizon s'assombrir. Transporté à Cantorbéry, désormais seul, sans appui possible, pendant que la France s'effondrait, il perdit tout courage. Par patentes du 18 mars 1426-27, il donna pouvoir d'engager ou de vendre ses tapis, ses fourrures, les meubles de ses chambres.... Il entrait en pourparlers avec les Anglais pour obtenir que le flot de l'armée conquérante respectât son duché, et le bâtard d'Orléans signa même, le 17 juillet 1427, un traité de neutralité avec les Anglais dans ce but. Tout allait de mal en pis dans ses domaines. Il venait de perdre Asti. Les services de l'administration ducale, ne se trouvant plus en sûreté à Blois, s'étaient réfugiés à Orléans; la chambre des comptes s'y transporta d'abord, en 1423 [3], puis le conseil ducal lui-même, en 1426. L'administration n'existait plus guère que de nom; les moindres démarches devenaient impossibles. Ainsi, le

1) Il passa d'un gardien à l'autre, comme une source de revenu qu'on se transmet, de Thomas Comberworth à Jean Cornewaille, de celui-ci au comte de Suffolk, puis à Reynold Cobham (Rymer, IV, p. IV, 161, 164, 183; V, I, 36).

2) Mais ces gens ne pouvaient apporter aucune missive qui ne passât sous les yeux des gardiens du prince. On les déshabillait et on fouillait tous leurs vêtements. Dunois, pour correspondre avec son frère, eut recours à un stratagème curieux. Il envoyait un messager inoffensif, accompagné d'un chien barbet, sous la queue duquel on fixait la pièce à envoyer au prisonnier. Les Anglais ne se doutèrent jamais de rien, et ne pensèrent pas à fouiller le chien (Hist. man. de Barthélemy de Loches, Bibliothèque du Vatican, Fonds de la reine de Suède, 868).

3) A l'*hôtel* du duc : elle y était encore en 1448 (Jarry, *Le Châtelet d'Orléans...*).

receveur de Blois ayant dû se rendre à Orléans sur l'ordre du conseil, sa barque, au retour, fut capturée sur la Loire par un parti bourguignon. Fait prisonnier et maltraité, il lui fallut vendre à vil prix ses biens pour se racheter [1].....

On sait que Charles ne réussit pas à sauver Orléans, et que bientôt l'Anglais régna en maître dans tout le duché. Contrairement aux prévisions, Blois devint l'avant-poste des Français. Un des serviteurs de Charles d'Orléans, Jean de Rochechouart, avait reçu, le 17 mars 1427-28, mandat spécial de son maître de veiller sur les débris du trésor ducal; il se fit remettre une grande partie des meubles, les joyaux, les objets précieux (notamment quatre chapeaux de paille de Lombardie), les livres, les draps d'or, de soie, de laine, etc. [2]..., et les emporta: le 28 février 1429, il arriva heureusement à La Rochelle, avec son précieux dépôt [3].

Au reste, les bijoux de la maison d'Orléans se trouvaient déjà dispersés dans les caisses des banquiers et usuriers lombards. Un lot important, déposé chez le florentin Benedetto de Albertis [4], fut distribué par lui à Bruges, à Venise et dans d'autres villes, et ne revint à Blois qu'en 1447 [5]. Etienne de Bonpuis reçut un autre lot [6]. Charles, amené à Londres en 1427 [7], envoya, le 20 décembre, à Avignon, son chambellan, Hue de Saint-Mars, et Jean Le Mercier, retirer des mains des

1) *Cartulaire du comté de Blois*, f° 92 v° : Moreau 406, 362.
2) Avec droit de les aliéner, en cas de besoin : fr. nouv. acq. 3655, 341.
3) Compte de son voyage, de ce jour : lat. 17059, n° 167. Cf. KK 269 : *Joursanv.*, 130.
4) K, 535, sans cote. Vidimus de 1436.
5) K, 536, 11. Ces joyaux étaient *prisés*, à Londres et à Bruges, 40,000 écus d'or. Les Anglais les refusèrent pour ce prix, par *mauvaiseté*, et les envoyèrent *priser* à Venise. Là, les joyaux furent perdus; il fallut dépenser plus tard 10.000 écus pour en recouvrer une partie (J. 919, 26).
6) Reçu du 20 avril 1428 : Moreau 406, f. 362.
7) Et non 1430, comme le dit M. Champollion.

lombards Bernard et Mathieu Ris [1] une « grant croix garnie de perles et de pierreries », pour la vendre n'importe comment [2], au besoin par morceaux [3]. Le 8 janvier 1427-28, il paya dix écus d'or à la chancellerie pour obtenir cinq sauf-conduits aux serviteurs qu'il envoyait en France [4]. En effet, Saint-Mars fit ce long voyage : mais, au retour, il trouva le pays inondé d'Anglais et crut devoir laisser la croix à Vatan, sous la garde du sire de Vatan, qui la conserva jusqu'en 1436 [5].

En l'extrémité de ces désordres et de ces malheurs, Charles, ballotté de prison en prison, perdant ses illusions, privé d'espoir, ne voyant plus d'issue possible, supportait impatiemment les malheurs de sa vie. Il n'avait pas l'âme angélique de son jeune frère, Jean d'Angoulême qui, lui, orphelin à trois ans, prisonnier à huit, ne connaissait de la vie que les amertumes, et, tout préoccupé d'idées religieuses ou mystiques, s'acquit dans sa prison un tel renom d'honneur et de piété que les Pères du Concile de Bâle songèrent à lui donner la tiare et la lui firent offrir, vainement du reste, par une ambassade [6]. Esprits cultivés et instruits, les deux princes aimaient les lettres et la poésie : mais Charles, surtout, s'y livra avec

1) Ces Ris, établis dans les terres du Pape, étaient d'Asti, et par conséquent sujets du duc.

2) Il recommençait à négocier la libération de son frère, et, pour lui extorquer de l'argent, les Anglais le leurraient de vains engagements : en 1428, ils lui promirent la libération du comte d'Angoulême moyennant le versement d'un tiers du reste de la dette et une bonne caution pour le reste (J. 919, 26).

3) K 534, 16.

4) *Tit.* Orléans, VIII, 528. — Il payait 13 sous 4 den. par jour pour son entretien (*Rolls of Parliament*, IV, 436).

5) *Tit.* Orléans, VIII, 542.

6) Charavay, *Jean d'Orléans, comte d'Angoulême* : Des ambassadeurs du concile allèrent le trouver dans sa prison : il refusa, on élut alors Amé de Savoie (Jean du Port des Rosiers, *Vie de Jean, comte d'Angoulême*, 1589, p. 56).

passion; c'est là qu'il chercha un remède à ses tristesses. Il s'entoura de livres. Quels que fussent ses besoins, il avait fait vendre des joyaux, des bijoux, mais jamais de livres. L'inventaire de sa bibliothèque, en 1417, comprenait quatre-vingt-onze manuscrits; celui de 1427 n'en comprend plus que soixante-dix-sept, mais il faut remarquer que cet inventaire comprend seulement les manuscrits confiés à J. de Rochechouart. Charles d'Orléans s'était fait adresser à Londres plusieurs volumes de la bibliothèque de Blois. On lui a quelque peu reproché [1] l'autorisation donnée à Rochechouart de vendre les volumes confiés à sa garde. En réalité, il donna seulement à son fidèle envoyé tout pouvoir d'agir au mieux, dans des circonstances vraiment extraordinaires, et de sacrifier une partie de son dépôt, s'il le fallait, pour sauver le reste. C'est ce que fit Rochechouart; mais il sacrifia fort peu de chose. Malgré sa détresse, Charles d'Orléans ne pouvait demeurer insensible à l'appât d'un beau manuscrit; son cœur se serrait, en Angleterre, à la vue des épaves des belles collections françaises; il en racheta plusieurs [2], qu'il sauva ainsi du naufrage

1) Douet d'Arcq, *Bibl. de l'École des Chartes*, série III, tome IV, p. 147 : Cf. Delisle, *Cabinet...*, p. 108.

2) Charles rachète à la veuve de Louis de Trye un livre du duc de Berry, 1427 (*Jours.*, 851). M. Delisle pense aussi qu'en Angleterre il racheta divers manuscrits de la bibliothèque de Charles V. En 1426, il fait racheter un livre du duc de Berry, pris par les Bourguignons et vendu à Orléans (*Joursanv.*, n° 2983, et n° 851). Il s'y fit envoyer un bon nombre de ses propres volumes. M. Delisle a retrouvé la preuve de l'envoi certain de deux manuscrits, dont un Boccace, *De casibus virorum illustrium* (*Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Impériale*, p. 106), mais on peut croire qu'il s'en fit apporter onze (Jarry). L'inventaire de sa bibliothèque, en 1417 (L. de Lincy, *Bibliothèque de Charles d'Orléans*), comprenait quatre-vingt-onze volumes; celui de 1427 n'en comprend plus que soixante-dix-sept (Jarry). Mais cet inventaire est partiel et ne comprend que ceux confiés à Rochechouart (V. plus loin). Au retour d'Angleterre, Charles et son frère rapportaient soixante livres, dont plusieurs provenaient du Louvre, d'où les avait

général, et qu'il rapporta en France. Il est touchant de voir ses fidèles serviteurs, ses amis, s'unir dans la pensée de lui prêter ou de lui envoyer des livres. Charles avait emprunté un manuscrit à Paris; les Célestins lui en prêtèrent deux; les Cordeliers de Londres lui prêtèrent un livre de prières. Son secrétaire, Pierre Sauvage, l'abbé de Saint-Jean-d'Angély, l'évêque de Beauvais, Pierre et Jean du Refuge, Jean le Fuzelier, Adrien de Bresne, Jean de Saveuses[1], virent successivement leurs noms inscrits dans sa *librairie* pour le don d'un manuscrit. Charles d'Orléans était toujours accessible à l'offre d'un livre. L'évêque d'Angoulême lui donna une Vie des saints, une *Légende dorée*, une *Exposition* de Nicolas de Lire, son médecin, Jean Caillau, quatre livres de médecine [2], et lui prêta aussi un missel. Charles lui gagna encore un livre aux échecs.

Par le fait, Charles d'Orléans, lorsque cessa sa captivité, ne rapporta pas d'Angleterre moins de cent deux volumes de tout genre, livres de philosophie, de morale, de géométrie, d'astrologie, de médecine, beaucoup de bibles et de psautiers, un exemplaire des *Cent ballades* (de Boucicault), le livre de Jean Golein sur le *Gouvernement des princes*, — une règle du jeu d'échecs [3]....

Les loisirs de la prison lui permirent donc d'élever son âme

enlevés le duc de Bedfort. Ils furent ajoutés à la bibliothèque de Blois (L. Lalanne, *Curiosités bibliographiques*, p. 174).

1) Laborde. Ce dernier nom a été imprimé par erreur *Sanouse*.

2) Not. le *Lilium Medicine* de Bernard de Gordon (M. de Laborde a imprimé par erreur *Librum*).

3) Laborde, p. 314 et s. De ces cent deux volumes, il faut déduire toutefois deux registres de comptes de trésorerie, deux layettes de lettres closes, un sac à *patenostres*, et les manuscrits personnels du prince. Il faut y ajouter cinquante-six volumes restés en France, parmi lesquels on retrouve plusieurs des volumes confiés à Rochechouart. Il reste vingt-neuf volumes inventoriés *à recouvrer*. Le chiffre total nominal est cent quatre-vingt-sept.

par des lectures sérieuses et de meubler son esprit. Il chercha aussi à tromper la longueur des journées de la brumeuse Angleterre et à se rapprocher de son pays, des vertes rives de la Loire, de leur gai soleil, en faisant des vers [1].

On s'est demandé si les débuts poétiques de Charles d'Orléans datent de sa prison [2]. Rien ne le prouve, mais tout l'indique. Charles avait été orphelin si jeune, et sitôt entraîné dans la bourrasque politique, que, bien certainement, il n'avait pas dû pousser fort loin ses premières études littéraires. Mais il avait, au plus haut point, hérité du goût si vif de son père pour les lettres, pour les arts, pour tout ce qui doit entourer le nom d'un prince du prestige intellectuel. Si sa vie s'était écoulée, comme celle de son père, dans le faste, Charles d'Orléans se serait probablement borné à jouer le rôle de protecteur des lettres [3]; il fallut sa captivité, ses malheurs, pour lui inspirer la pensée de se faire lui-même littérateur, poète, et de rechercher personnellement dans les jouissances de l'esprit un refuge contre les soucis et les tribulations de l'existence. Au reste, il ne pratiqua jamais la poésie qu'en grand seigneur. Séparé du monde, il chercha, non point à remuer des idées ou à innover, mais à fuir le *spleen*. Il reprit la tra-

1) On a fait de Charles des portraits bien divers. M. Vallet de Viriville le dépeint, d'après sa correspondance avec son chancelier Cousinot, comme peu enjoué, sec, impérieux, exigeant, quinteux, aigri par le malheur (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1862, p. 143), M. de Beaucourt, comme aigri et sans caractère. Il est certain qu'il souffrit beaucoup de sa prison et de sa ruine.

2) Un des manuscrits de ses œuvres est intitulé : « Cy commence le livre que Monseigneur Charles, duc d'Orléans, a fait, estant prisonnier en Angleterre. » — Charles d'Orléans envoya à la duchesse d'Yorck un exemplaire de ses œuvres de captivité (Champollion, *Les Poésies du duc Charles d'Orléans*, p. XXXI).

3) La vie intellectuelle était intense à Orléans, au XVe siècle. Outre l'Université, il y avait six collèges, dont un de médecine (Cuissard, *L'étude du grec à Orléans*, ch. V).

dition d'autrefois, et la forme même des troubadours, et il se trouva ainsi, sans parti pris spécial, le dernier troubadour de France; à défaut d'objet, même idéal, pour ses amours, il se forgea un monde d'abstractions et de chimères; il vécut dans leur compagnie, ne leur demandant qu'une faveur réelle, l'oubli du présent. Il chasse la réalité comme un cauchemar. Né pour le soleil et le bonheur, pour l'Italie, le nonchaloir, les entretiens agréables et la vie facile, âme douce, bel esprit de surface, aimable, spirituel, plein de bonhomie, même dans sa prison, il se réfugie auprès d'êtres impalpables; il veut se figurer qu'il est prisonnier de l'amour [1]. De la même plume dont il écrit, lui-même, des recueils d'oraisons et de prières [2], il tourne des stances à Cupidon. Il lit et médite la *Consolation*,

1) Ballotté de déboires en déboires, sa grande douleur était de se trouver loin de son pays. On lui avait tant de fois promis la liberté, qu'il n'y croit plus. Il attend des nouvelles :

« S'il ne sont ou bonnes ou belles,
Au fort, mon cuer endurera,
En attendant d'avoir de celles
Que Bonheur lui apportera,
Et de l'endormyë beuvra
De nonchaloir, en sa destresse!
Espoir plus ne l'esveillera,
Ce beau menteur plain de promesse...
Je suis gouverné par Vieillesse,
Qui de legier n'escoutera
Ce beau menteur plain de promesse. »

Une autre fois, il s'amuse à démentir par une ballade le bruit de sa mort :

« Si fais à toutes gens savoir
Qu'encore est vive la souris.....
Et passe temps en esperance
Que Paix, qui trop longuement dort,
S'esveillera, et par accort
A tous fera liesse avoir..... »

2) Laborde, nos 6569, 6547. A la fin d'un recueil d'oraisons et de pièces pieuses, on voit sur le dernier feuillet (fr. 1802) cette mention autographe, de la belle écriture de Charles : « *Ce livre est au duc d'Orlians. Charles.* »

de Boëce, il envoie même à la reine [1] un exemplaire de la *Consolation à ung grant seigneur estant en tribulation*, — touchant souvenir; — et en même temps il s'évertue à chanter la dame de ses pensées; cette dame dont il fit la connaissance lorsque Plaisance le présenta à Amour, en présence de Bel-Accueil [2].

Quelle était cette dame, dont Charles déplore aussi la mort? On ne le sait pas, on ne l'a jamais sû. Peut-être ne le savait-il pas lui-même. On a cru deviner sous ce masque la France, ou Bonne d'Armagnac, ou une dame inconnue, ou même une pure abstraction, un mythe [3]. Il est possible que toutes ces suppositions soient fondées, qu'il y ait un peu de tout cela en

1) On a cru longtemps qu'il avait employé ses loisirs à traduire l'œuvre de Boëce (fr. 1982, et 1946). M. Delisle a prouvé qu'il en a seulement possédé la traduction.

2) Jeunesse veut le conduire au palais du Dieu d'Amour; Charles s'effraie : on lui promet qu'il ne subira aucune contrainte, et de loin on lui fait apercevoir dame Plaisance. Alors, il s'exécute, revêt ses plus beaux atours, et arrive avec Jeunesse au château d'Amour. Le portier les accueille et leur amène les gouverneurs, Bel-Accueil et Plaisance. Le jeune novice change de couleur. Il suit Plaisance devant le dieu d'Amour : le jeune homme demande à Amour des ménagements, le dieu promet d'être magnanime.

« Beauté lors vint, de costé moi s'assist,
Un peu se tut, puis doulcement m'a dit :
Amy, certes je me donne merveille
Que tu ne veulx pas que l'on te conseille;
Au fort, saches que tu ne peùs choisir :
Il te convient a Amour obeir.
Mes yeulx prinrent fort a la regarder ;
Quant Beaulté vist que je la regardoye,
Tost par mes yeulx ung dard au cueur m'envoye.
Quand dedans fu, mon cueur vint esveillier,
Et tellement le print a chatoillier
Que je sentis que trop rioit de joye;
Il me despleut qu'en ce point le sentoye. »

Néanmoins, on devine qu'il est bientôt prisonnier.

3) V. Guichard : Champollion : Beaufils, *Étude sur la vie et les œuvres*

cet amour, indéfinissable, d'un prisonnier, pour une beauté qu'il eût pu quitter vierge et retrouver grand'mère.

Bientôt, le bruit des exploits du bâtard d'Orléans et de Jeanne d'Arc vint faire concurrence aux progrès de Liesse, de Bonheur, de Bel-Accueil et autres êtres vagues, dans l'esprit affaissé du duc d'Orléans. Le brave bâtard, alors simple seigneur de Valbonnais et fort peu riche [1], montrait chaque jour la puissance de son bras. Il s'illustra devant Montargis, en faisant lever le siège aux Anglais; pour cet exploit, il reçut de Charles VII, le 22 octobre 1427, 2.000 francs [2], et de son frère Charles d'Orléans, le 29 mars suivant, le comté de Porcien en Champagne et une maison, dite l'Hôtel de Champ-le-Roy, à Romorantin [3]. Charles approuva, le 30 septembre 1429, le don d'une *huque* fait à Jeanne d'Arc par son conseil [4]. On voit que, grâce à son argent, il jouissait d'une certaine liberté.

Bientôt, la maison d'Orléans trouva dans le bâtard Jean un chef digne d'elle. Le 14 décembre 1430, Charles accorda à son frère, par des patentes datées d'Ampthill, mille livres de gages [5], et lui constitua un apanage important, en récompense de ses bons services et pour lui permettre de travailler à la délivrance du comte d'Angoulême; il reprit le comté de Porcien (dont la possession était problématique) et lui donna une bonne partie de l'apanage du comte d'Angoulême: la seigneu-

de Charles d'Orléans; la critique de cet ouvrage, par M. de Beaucourt, dans la *Correspondance littéraire* du 10 septembre 1860. — Cf. Ed. de Cazenove, *Correspondant*, mars 1860.

1) Il possédait une petite rente sur les moulins de Blois (Collection Bastard, n° 1356).

2) Fr. 20382, n° 19.

3) *Cartulaire de Blois*, f°s 87 v°, 88 : Laborde, p. 305, 308.

4) Laborde, III, 310.

5) *Tit.* Orléans, VIII, n° 529.

rie de Romorantin et Millançay, le comté de Périgord [1]. Le même jour, Charles adressait à son chancelier plusieurs lettres autographes fort pressantes, pour l'inviter à se mettre aux ordres du bâtard, à appuyer ses démarches, à lui donner de l'argent, à engager quelque joyau, s'il le fallait, à lui faire délivrer sans délai le comté de Périgord [2].

Six mois après, Charles nomme le bâtard capitaine de Blois, en remplacement d'Archambault de Villars [3]. Jean reçut, en outre, le comté de Mortain [4]; il devint dès lors un grand seigneur, du moins nominalement, et il agit comme tel.

Bien que Charles continuât à se réserver les nominations du personnel de son duché [5], la présence du bâtard, d'un côté,

1) *Cartulaire de Blois*, f[os] 90, 91 : pat. du 9 janvier 1431, *id.*, f° 90. — K, 537, n° 17.

2) *Cartulaire de Blois*, f° 89 v° : cf. f° 93.

3) « Moult ancien et débilité » (*Catal. d'une vente d'autogr. du 29 mai 1886*, par Gabriel Charavay, n° 63 : Vidimus du 10 octobre 1432 ; *Joursanv.*, 132). Otage en Angleterre avec le comte d'Angoulême depuis 1412, il avait dû, d'ailleurs, se faire suppléer par Louis de Villars, son fils, dans cette capitainerie (*Tit. orig.*, Villars). Les Villars avaient été très en faveur; mais, en 1432, L. de Villars, capitaine de Montargis, laissa surprendre la ville par les Anglais (Cf. Moreau, 405, f° 275).

4) Laborde, p. 311, n° 6443.

5) Le 13 décembre 1430, par patentes datées d'Ampthyll, il anoblit Bernard Vilot, ancien commis de la recette des deniers d'affranchissements (KK. 897, 91 v°). Le 6 décembre 1432, des patentes datées de Donnigton nomment capitaine garde-clefs de la ville de Blois Pierre Lesbaÿ, bourgeois de Blois (Dupré, *Étude sur les institutions municipales de Blois*, pièce just. n° 7). Par patentes de Londres, mai 1440, Charles anoblit ce même Pierre Lesbaÿ (*Cartulaire de Blois*, f° 133), et en 1441 il lui reconnut le droit de *chasse* pour un moulin, selon la coutume du Blésois (*id.*, f° 105). Le 10 mai 1436, Charles nomma général de ses finances Jean Le Fuzelier (Collection Bastard, n° 1283).

Le Fuzelier possédait aussi le droit de *chasse* (du blé) pour divers moulins (Pat. de Calais, 30 juin 1439, Blois, 1441, etc. *Cartulaire de Blois*, f[os] 100, 105 v°, 111 v°). Étienne Le Fuzelier fut chargé de tenir le compte de la rançon du duc en 1440.

et, de l'autre, la disparition des Anglais permirent bientôt quelques efforts pour remédier un peu au complet délabrement de l'administration ducale.

En 1432, le conseil ducal obtint du roi des biens de forfaiture jusqu'à concurrence d'une valeur de 4,000 écus d'or[1]. En 1436, on récupéra Chauny et les autres terres du Vermandois, jadis remises en vertu du traité d'Arras[2]. Le 10 mai 1436, Charles nomma général de ses finances Jean Le Fuzelier, qui, depuis lors, a joué en cet office un rôle important.

L'attention du conseil se porta sur le mauvais état de la forêt de Blois[3]. Jean de Rochechouart, selon l'ordre du conseil (1435), eut à réintégrer le dépôt commis à sa garde[4]. Une décision du conseil prescrivit, le 4 juillet 1434, d'opérer un relevé des fiefs et arrière-fiefs du comté de Blois, comme base première d'un travail de mise en ordre[5]. Mais le trouble était si profond, qu'il aurait fallu un labeur persistant, et de très énergiques mesures; et, au contraire, les mesures aboutissaient difficilement. Le prince était trop loin et le conseil trop près d'un si grand désordre. En avril 1437, on apporta à Charles, dans sa prison, toute une suite de requêtes de ses officiers, relatives au paiement de leurs gages. Charles, absent depuis vingt ans et à bout de ressources, se trouvait hors d'état d'y satisfaire; il se borna à les apostiller, pour les recommander à l'examen de son conseil[6]. Aussi, les deux mesures rudimentaires que nous avons indiquées ne reçurent

1) Moreau, 405, 266 v°.
2) *Joursanvault*, 133.
3) *Tit.* Orléans, VIII, 536.
4) KK. 269, f° 32.
5) P. 1474².
6) « Charles. Soit fait par l'avis de nostre conseil. Escript de nostre main. » (*Tit.* Orléans, VIII, 543.)

même pas d'exécution. Jean de Rochechouart mourut sans rendre son compte, qui ne fut produit que bien plus tard, par son frère, l'évêque de Saintes[1]. L'état des fiefs et arrière-fiefs ne fut arrêté qu'en 1441[2].

Charles voulut, au moins, profiter de la restauration des affaires françaises, pour obtenir enfin la liberté de son frère par un riche mariage, seule solution possible. La maison d'Este, en Italie, venait de se mettre sous la protection de la France : le marquis de Ferrare obtint, en 1431, de Charles VII l'autorisation de porter ses armoiries écartelées *de France*, et promit son dévouement[3]. Le 10 mai 1432, Nicolas III d'Este jura fidélité au roi[4]. Charles crut pouvoir profiter de ces conjonctures et, le 15 septembre 1431, son conseil de Blois donna pouvoir à une ambassade composée de Hue de Saint-Mars, gouverneur de Blois, et d'un secrétaire, Hugues Perrier, pour demander au marquis de Ferrare la main « d'une de ses filles » pour le comte d'Angoulême[5]. On voit assez, par la constitution même de cette ambassade, que Charles n'avait pas une bien grande confiance dans le succès de sa démarche. En effet, il essuya un refus. Il songea alors à une alliance médiocre, mais riche; et, le 22 octobre 1432, Jean d'Angoulême passa une procuration au bâtard d'Orléans pour traiter son mariage avec sa cousine au quatrième degré, la fille aînée du vicomte de Rohan, et pour demander les biens meubles et joyaux qui convenaient à cet établissement[6]. Le

1) KK. 269.
2) P. 1474^2.
3) J. 508, nº 1.
4) *Musée des Archives*, *Documents Étrangers*, AE. III, nº 150 (ou J. 508, nº 2).
5) K. 553, XI : Moreau, 405, fº 244.
6) Bibliothèque de Nantes, manuscrit 1808 (par dom Morice), fº 113. Charles, en même temps, faisait des efforts désespérés pour obtenir, par

vicomte de Rohan se trouvait, par son opulence, à la tête de la noblesse bretonne, et touchait de près aux ducs de Bretagne; toutefois, quoiqu'il pensât descendre des anciens princes bretons, il n'était ni souverain ni prince [1]. Il accepta avec empressement et tout fut vite réglé : le contrat fut signé dès le 30 décembre de la même année; les dispenses furent demandées et reçues : on ne trouva de difficultés que pour un seul point, majeur, il est vrai, pour l'accomplissement du mariage; le fiancé ne put parvenir à fixer, même dans un avenir rapproché, une date pour le mariage effectif. Sa future se rebuta de tant de retards et, dès le 12 juillet 1433, elle déclara, par un acte authentique, révoquer la procuration donnée en son nom et reprendre sa parole. Il paraît que cette renonciation ne fut même pas officiellement connue, en sorte que le comte d'Angoulême, pendant quelque temps, continua à se croire marié [2].

Ces cruels déboires réduisirent à un véritable désespoir les malheureux princes d'Orléans. Charles suivait avec passion [3]

d'autres voies, la liberté de son frère. Le 1er décembre 1432, il formula des *articles* dans ce but, qui aboutirent, trois ans après, le 23 décembre 1435, à un *appointement* avec Émond de Beaufort, comte de Mortain, fils et procureur de la duchesse de Clarence (J. 919, 19). Il s'agissait d'obtenir de Tanneguy du Chastel les scellés qu'il détenait pour la délivrance de feu Thomas de Beaufort, comte du Perche (scellés de Mortain, Suffolk, Weuilleglin, Thomas Blond); on délivrerait alors Guillaume Le Boutellier, Jean de Saveuses et Jean Davy, puis Angoulême lui-même, sans caution. A l'instigation de Dunois, Tanneguy du Chastel céda, parait-il, son droit pour 28,000 écus, qu'on délivra aux Anglais. Les Anglais omirent cette somme dans leurs comptes (J. 919).

1) De Villeroy, *Discours sur les rangs et préséances*, 1605 (dans les *Curiosités historiques*, Amsterdam, in-18, 1759), dit : « Les Rohan n'ont rien de la souveraineté, mais côtoient les princes. »

2) Manuscrit cité de dom Morice.

3) V., dans Rymer, les fréquents voyages de ses serviteurs. Charles d'Orléans fait rembourser à Jean de Saveuses, écuyer d'écurie, six saluts d'or, avancés par lui pour payer au chancelier d'Angleterre un sauf-conduit pour

les efforts, multipliés, depuis quelques années, pour rétablir la paix entre la France et l'Angleterre. Les deux parties contractantes se disaient bien d'avis de faire intervenir au traité les princes d'Orléans ; mais on ne réussit pas à s'entendre sur la marche à suivre. Les Anglais proposaient d'amener les princes à Calais, à portée des négociations. Charles et le duc de Bourbon, écrasés par le poids de dix-huit ans de prison, se trouvaient à Douvres, en vue des côtes de France, et ils appelaient de leurs vœux ardents l'heure de traverser le détroit en compagnie de Glocester et du conseil d'Angleterre. Les Français exigeaient que les princes fussent préalablement libres et daus une ville française. Ils se défiaient des excès où le désespoir pourrait entraîner Charles d'Orléans, tant qu'il resterait sous la main des Anglais. Charles, en effet, en arrivait à une sorte d'égarement, il voulait la paix à tout prix ; il offrit aux Anglais de s'entremettre, de réunir tous les anciens tenants de son parti, notamment le duc de Bretagne, les comtes d'Armagnac, de Foix, et d'Alençon, et de forcer la paix par leur entremise ; de réduire Charles VII à un simple apanage, de devenir, pour sa part, l'homme-lige du roi d'Angleterre et de France, de lui livrer Orléans, Blois et ses domaines, de lui prêter hommage ainsi que le comte d'Angoulême : il promettait aussi au roi d'Angleterre l'hommage des comtes d'Alençon et d'Armagnac, et même celui des ducs de Savoie et de Milan ; il promettait de lui procurer la soumission d'un grand nombre de villes et de places, comme Tournay, le Mont Saint-Michel, Bourges, Limoges, Poitiers, Chinon, Loches, La Rochelle, Béziers. Il jurait de revenir en

Hugues Perrier, son conseiller, « afin que ledit maistre Hugues pût venir par devers nous au royaume d'Angleterre, en la compagnie du chancelier de France, pour le bien de la paix » (11 septembre 1434). *Archives du Collège Héraldique*, n° 363.

prison jusqu'à l'accomplissement de ces conditions. Il avait même remis au Conseil d'Angleterre ses propositions, sous forme d'engagement écrit, signé de sa main, scellé de son sceau [1].

La France ne pouvait accepter évidemment un négociateur engagé à ce point, et en proie à un délire de liberté, qu'expliquaient trop bien son isolement et ses tribulations : les envoyés français pensaient, non sans raison, que, rendu au calme et à la liberté, Charles apprécierait les choses plus sainement. En vain, le duc multiplia ses messages en France : les négociations échouèrent. De là, une source nouvelle d'amertume, d'aigreur même. Charles accusait son beau-frère Charles VII de l'abandonner. Un ambassadeur de Bourgogne, Hugues de Lannoy, étant arrivé à Londres sur ces entrefaites, Charles d'Orléans le vit chez son nouveau gardien, le comte de Suffolk; il se jeta presque dans les bras du bourguignon, et lui parla avec une extrême chaleur : « Mon corps est bien, disait le pauvre prince, mais mon âme est prisonnière! Je meurs de chagrin de passer ainsi les plus beaux jours de ma vie, sans que personne songe à mes maux... Je suis, ici, inutile, comme l'épée qu'on laisse au fourreau... », et il continuait à se répandre ainsi en discours de la plus grande véhémence. Il souhaitait passionnément la paix, dût-il mourir huit jours après sa conclusion, disait-il. Il ferait tout dans ce but. Si le roi Charles persistait à la refuser, il traiterait avec n'importe qui...

L'ambassadeur, surpris, répondit avec convenance au discours du fils de Louis d'Orléans, qu'il rencontrait affolé sur la terre de l'exil, et il en référa au fils de Jean-sans-Peur.

Philippe de Bourgogne, lui aussi, redevenu enfin français,

1) Rymer, IV, p. II, 197.

n'avait pas moins modifié ses sentiments. Il s'était réconcilié en 1435 avec le roi, et il rêvait de reprendre sa place naturelle à la tête des grands seigneurs de France. Il rendit la liberté à son prisonnier René d'Anjou et s'allia avec lui. Il ne lui restait plus qu'à s'intéresser à la cause de Charles d'Orléans.

Le bâtard d'Orléans, devenu grand chambellan et l'homme peut-être le plus influent de la cour de France, vivait au camp, loin des intrigues; mais rien ne lui coûtait pour le service de ses frères. Il paraît s'être mis dès lors en relations avec le duc de Bourgogne[1].

D'autre part, il conçut, avec son beau-père le président Louvet, le projet de marier le comte d'Angoulême à Marguerite de Savoie, dernière fille d'Amédée VIII, veuve, avant l'accomplissement de son mariage, de Louis III de Sicile. Il s'en ouvrit à Charles, qui accepta le projet pour lui-même. Déjà, en 1433, comme nous l'avons dit, Charles d'Orléans avait cru pouvoir escompter les bonnes dispositions d'Amédée VIII, au cas où il recevrait la liberté[2]. Amédée jouissait personnellement de la plus haute considération; ami des deux adversaires, il se trouvait le médiateur indiqué de la paix, et il pouvait devenir fort utile à sa conclusion, car l'affaire d'Orléans était une des grosses épines de l'entreprise. Sondé au mois de janvier 1436, il agréa ces ouvertures, et le bâtard s'empressa d'annoncer le succès à Charles[3]. Malheureusement, là encore intervinrent des difficultés matérielles : la négociation com-

1) Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, III, 86, n. 2.

2) On trouve (J. 545) un reçu, sans date, de Charles d'Orléans, par Baudichon de Beaurain, garde de la vaisselle, d'une coupe d'or, jadis donnée par sa tante de Bourbon, que Charles a donnée à la duchesse de Savoie pour le *chrestiennement* de sa fille, dont il a été compère.

3) Beaucourt, p. 87.

mença à péricliter le jour où l'on fit entendre à Amédée qu'il faudrait que la jeune reine payât la rançon de son nouveau mari.

Le bâtard ne se découragea pas. Comme la paix devenait une nécessité pour l'Angleterre, des négociations actives se poursuivaient. Il en profita pour presser les ducs de Bourgogne, de Bretagne; il se rendit en Angleterre [1]. Le duc de Savoie appuyait, de son côté, les démarches du duc d'Orléans [2]. Le bâtard distribua de l'argent, qui provenait de la vente d'une partie des diamants déposés à Bruges [3]. Enfin, Charles d'Orléans obtint des Anglais la permission de se rendre librement en Normandie pour négocier la paix, moyennant une bonne caution de 36,000 saluts d'or. Il ne restait plus qu'à trouver cette somme. Par patentes datées de Londres, en avril 1437, Charles chargea le bâtard, avec Hue de Saint-Mars, Jean du Refuge, Jean Le Fuzelier, Hugues Perrier, de vendre ou d'engager tous ses biens, sauf la ville d'Orléans et les comtés de Blois et de Périgord, jusqu'à concurrence de 42,000 saluts ou écus [4]. Le bâtard se multiplia pour battre monnaie. Il reprit d'actives relations avec le comte d'Armagnac [5] : il vendit à Jean de Luxembourg le comté de Porcien et engagea Coucy.

En même temps, il reprenait en Bretagne et poussait très activement, moyennant les pleins-pouvoirs du comte d'An-

1) *Joursanvault*, 436.

2) 1437 ; Jean le Maréchal, venu avec Jean de Saveuses, en Angleterre, pour la paix, de la part du duc de Savoie (*Joursanv.*, 3180).

3) Charles fait vendre, à Bruges, des diamants, dont le bâtard d'Orléans reçoit le prix, pour le distribuer (1436) : *Joursanv.*, 785. En 1437, vente d'un rubis : *Joursanv.*, 136.

4) K. 64, n° 37[14] : Arch. de la Loire-Inférieure, E, 27 : Champollion, p. 235 : Moreau, p. 358.

5) Beaucourt, p. 92.

goulême, le projet de mariage de ce prince, et surtout le projet de versement de la dot. Le 30 mai 1437, il conclut enfin, avec les représentants du vicomte de Rohan, c'est-à-dire Jean Kéradreux, et Guillaume de la Loherie, un arrangement, aux termes duquel le mariage, arrêté jadis entre le comte d'Angoulême et Jeanne de Rohan, comportait le versement immédiat de 80,000 écus d'or.

Jeanne de Rohan, comme nous l'avons vu, ne cherchait qu'à se dégager d'un projet de mariage, dont le résultat réel ne consistait guère qu'à transporter en Angleterre des sommes considérables peut-être et à la laisser fille. On objectait, en son nom, la difficulté d'envoyer de pareilles sommes; on ne pouvait trouver marchand pour le faire. Le bâtard se chargea de porter lui-même l'argent en deux voyages, et garantit qu'on l'emploierait à la délivrance du prisonnier. Il en fut ainsi [1]. Toutefois, la détresse de Charles était telle qu'il se fit prêter par le bâtard sur cette finance la valeur de 300 royaux d'or [2].

De son côté, Charles, par lettres patentes de Londres 16 juillet 1438, s'adressa successivement aux gens d'église et aux officiers de son duché; il leur annonça son prochain voyage, ses espérances, il les remerciait de leurs efforts passés et leur demandait encore un dernier effort : aux premiers, il déclarait retenir ce qu'ils avaient à toucher des receveurs ducaux pour leurs bénéfices pendant un an, au cours

1) K. 534, 19. Mais on n'en retrouve aucune quittance. Le 23 avril 1438, Charles donna ordre aussi d'acheter aux enfants du sieur de Mortemart un prisonnier anglais, Jean de Margny, pour dix mille écus, et de le délivrer en acquit de sa dette. Le prisonnier fut délivré, mais le montant de la rançon ne fut porté en l'acquit ni du duc d'Orléans, ni du comte d'Angoulême (J. 919).

2) C'est-à-dire onze *hanaps* en forme de lampes, treize écuelles, un couvercle de gobelet, le tout en argent doré (fr. 20379, n° 31).

de 1439 ; aux autres, un an de leurs gages dans les mêmes conditions[1].

Une véritable détente sembla, du reste, marquer cette année 1438. Le mariage du comte de Charolais avec Catherine de France consacrait le rapprochement de la Bourgogne et de la couronne de France. Au mois de juillet, le comte d'Eu rentra en France, grâce à sa mère, la duchesse de Bourbon, qui acheta le comte de Somerset, prisonnier depuis 1421, et l'échangea ensuite contre son fils. Mais la duchesse mourut avant le débarquement du comte. Le duc de Bourbon était mort aussi, et lui en Angleterre.

En 1439, les États généraux, convoqués d'abord à Paris, se réunirent à Orléans. Le duc d'Orléans s'y fit représenter. Le roi s'y rendit le 30 septembre. Sur l'ordre du duc Charles, on installa à la hâte, pour recevoir la cour, quelques lits dans le Châtelet d'Orléans, qui se trouvait en ruines et tout à fait inhabitable[2].

Enfin, grâce aux efforts combinés de Charles d'Orléans et de la duchesse de Bourgogne, qui embrassait sa cause avec chaleur, s'ouvrirent les conférences de Calais et de Gravelines; la duchesse les dirigeait, et Charles, qui se trouvait à Calais[3], combinait ses efforts.

Les pourparlers étaient hérissés de difficultés. En réalité, Charles VII, victorieux, souhaitait fort médiocrement la paix.

1) Champollion, p. 331, 333. — En 1437, Charles d'Orléans avait donné au bâtard la capitainerie de Pierrefonds (*Joursanv.*, 134 : *Coll. hérald.*, 1801).

2) *Condition forestière de l'Orléanais ;* Blois également. Le 19 mars 1439-40, le conseil fit délivrer un arpent de bois pour réparer les ponts-levis, herses et clôtures de la porte des champs du château de Blois (Laborde, p. 313). En 1438, le bâtard avait fait garnir d'artillerie le château de Blois (*Manuel de l'Amateur d'autographes*, n° 80, p. 259).

3) Voyage du bâtard Jean à Calais, avec les ambassadeurs du roi (*Joursanv.*, 150).

Charles d'Orléans l'accusait hautement de ne pas la désirer, et tout l'ancien parti d'Armagnac se montrait également fort irrité. La France respirait à peine, et déjà on accusait le roi de vouloir accabler sa noblesse.

A Calais, le duc Charles travaillait à se créer des amis, à se rendre populaire; il dépensait tout l'argent possible[1], conférait son ordre du camail, au point de l'avilir[2] singulièrement. Mais il fallut suspendre les conférences commencées en janvier 1439, et les remettre au mois de juillet. Pourtant, on voyait des chances d'aboutir; Charles d'Orléans reçut avec honneur le duc de Bourgogne, le comte de Charolais, et Adolphe de Clèves[3]. Mais il fallut encore s'ajourner au mois de septembre et, en septembre, on s'ajourna encore au printemps de 1440.

Cette fois, la colère des princes éclata. Pour forcer le roi à la paix, ils prirent les armes : les conjurés se réunirent à Blois au commencement de 1440, sous la présidence du duc de Bourbon; les comtes d'Alençon et de Vendôme figuraient au premier rang. Le dauphin Louis entra lui-même dans la ligue contre son père[4]. Cet incendie s'éteignit comme un feu de paille, à la suite d'une campagne sommaire de Charles VII. Il n'en constituait pas moins un grave symptôme, et il semblait présager, pour l'avenir, une coalition princière, prête à se

1) Champollion, p. 335.

2) Il en décora les serviteurs du sire d'Estouteville, le 2 août (Collect. Bastard, 1361).

3) K. 500, n° 14. 24 juillet 1439, à St-Omer ; le duc de Bourgogne, les comte et comtesse de Charolais, M. de Beaujeu, Adolf M. de Clèves, tous reçus aux dépens du duc. — Les bâtards de Vertus et d'Orléans et Jean de Saveuses viennent aussi à Saint-Omer, aux frais du duc, pour sa délivrance (*Joursanv.*, 1371).

4) Il avait voulu faire ses premières armes sous les ordres de Dunois, notamment au siège de Dieppe (fr. 20382, n° 4).

former autour du duc d'Orléans, lorsque le duc serait rendu à la liberté. Charles VII en tira cette conclusion, et dès lors une hostilité latente, nous dirions presque une rivalité, entre la Couronne et la Maison d'Orléans, se réveilla irrévocablement.

Sitôt son retour en Angleterre, Charles d'Orléans reprit avec activité les pourparlers pour sa mise en liberté, et il en arriva à cette formule qu'il ne s'agissait absolument pour les Anglais que d'une question d'argent. Malheureusement, pour lui aussi, c'était la question.

Une suggestion nouvelle lui rendit l'espoir : celle de payer sa rançon et de sanctionner son rapprochement avec la Bourgogne par un mariage ; il s'agissait d'épouser une nièce du duc de Bourgogne, Marie de Clèves, fille du duc de Clèves. Il n'aurait peut-être pas formé ce projet [1], mais il l'accueillit avec enthousiasme [2].

Les Anglais consentaient à sa liberté moyennant une somme, payable en partie comptant, et partie gagée par des obligations de premier ordre. Pour le présent, la dot pouvait correspondre aux besoins. Dunois se mit en campagne

1) Qui vint du duc de Bourgogne (Monstrelet, V, 435).

2) Il s'écrie sans fard :

« Mon cueur dormant en nonchaloir,
Reveilliez vous joyeusement !
. . . .
Une dame tres honnorée
En toute bonne renommée,
Désire de vous acheter (!),
Dont je suy joyeux et d'accort..... »

Il redevient jeune :

« Le voulez-vous
Que vostre soye,
Rendu m'ottroie
Pris ou recours ! »

pour trouver des obligations à souscrire, sous la condition que le duc d'Orléans reçût la liberté avant le 30 novembre suivant[1]. Tout en conférant cette mission à Dunois et à son conseil, Charles écrivait directement pour solliciter ses amis. Parfois, après l'exposé officiel de sa situation, il ajoutait, de sa main, à ces lettres, un *post-scriptum* pressant : ainsi, au riche sire de Chauvigny, il écrivait : « Charles. — Ne nous faillez, comme en vous avons entiere fiance. Escript de nostre main[2]. »

Ni le roi ni la reine ne souscrivirent d'obligation ; nous n'avons pas non plus trouvé le *scellé* du sire de Chauvigny. Mais bientôt Charles d'Orléans reçut des scellés au delà de ses besoins, et il n'eut qu'à choisir[3]. A la tête de ses amis, le dauphin, le futur Louis XI, alors engagé dans la *praguerie* contre le roi, souscrivit à lui seul pour 30,000 saluts.

Le roi ne donna signe de vie que par son empressement à accorder l'autorisation, sollicitée par Charles d'Orléans.

1) K. 65, n° 157.
2) K. 537.
3) Il obtint les scellés suivants :
Le dauphin Louis (toujours hostile à son père), 30,000 saluts d'or ; 15 décembre 1439.
Le duc de Bourbon, 20,000 saluts d'or ; 13 décembre.
Le comte d'Eu, 10,000 saluts d'or ; 17 décembre.
Pierre d'Amboise, seigneur de Chaumont, 4,000 saluts d'or ; 17 décembre.
Jean de Bueil, 4,000 saluts d'or ; 20 décembre.
Le comte de Richemont, 6,000 saluts d'or ; 20 décembre.
Le comte de Tancarville, 6,000 saluts d'or ; 20 décembre.
L'amiral Prégent de Coëtivy, 4,000 saluts d'or ; 22 décembre.
Martin Gouge, évêque de Clermont, 4,000 saluts d'or ; 22 décembre.
Charles d'Albret, comte de Dreux, 1,000 saluts d'or ; 15 janvier 1440 (à Florence).
(K. 65, n°s 15^8 à 15^{16} et 15^{23} : K. 72, n° 56^{28} : fr. 20379, f. 25 : Moreau, 406, f. 362 v°, 363, 363 v°, 364 v°. — Cf. Beaucourt, III, 147 n. 5 ; Væsen et Charavay, *Lettres de Louis XI*, I, p. 176)

d'aliéner des terres[1]. Charles, aussitôt, engagea au duc de Bourgogne Soissons et quelques autres domaines[2].

La *praguerie* était un dernier mouvement de l'antique faction d'Armagnac. Le duc de Bourgogne refusa de s'y joindre: il comptait devenir, et il devenait, à l'avenir, le chef incontesté et incontestable du parti féodal, du parti des princes français. Sa maison acquérait, par son habile politique, une suprématie, un lustre, qu'aucune maison princière ne pouvait se vanter d'avoir jamais connus. Charles d'Orléans, l'un des premiers, rendit hommage à cette situation : il la célébra, car, maintenant, il osait parler du présent dans ses vers : en partant de Calais, il écrivait :

Adieu vous d'y presentement.
Tout Bourguignon sui vrayement
De cueur, de corps et de puissance[3].

La duchesse de Bourgogne pressa donc la solution; enfin, en mai 1440, l'affaire vint en délibération au conseil d'Angleterre, et, malgré de grosses difficultés, elle aboutit, le 2 juillet 1440, à la signature de l'acte final, en vertu duquel Charles d'Orléans recouvrait la liberté moyennant un versement immédiat de 80,000 écus, et la garantie d'un second versement de 120,000 écus à opérer six mois après.

On hâta de suite les préparatifs du mariage. Pour aller plus vite, la duchesse de Bourgogne emprunta de l'argent en Flandre, et s'engagea, dès le 10 juillet, pour 15,000 nobles[4]. Jean de Bourgogne, comte de Nevers, avança de son côté

1) Beauvillé, *Recueil de documents inédits concernant la Picardie*, I, 103, cité par Beaucourt.
2) 28 mai et 21 août (Beaucourt).
3) Champollion, p. 184-185.
4) K. 72, n° 56[1] : Moreau, 406, f° 365 : *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1864, p. 98.

6.000 écus[1]. On put ainsi échanger tous les scellés dès le mois de juillet, et rendre l'acte définitif. Grâce au duc de Bourgogne, Charles versa comptant les 80,000 écus requis[2]. Il fournit et fit agréer les cautions du dauphin, du duc de Bretagne, des comtes d'Alençon, de Bourbon-Vendôme, d'Armagnac, de la Marche et de Tancarville, des archevêques de Reims et de Narbonne, des sires Hardouin de Maillé et de Lohéac[3].

Il s'engagea, pour un an et quarante jours, à ne pas porter les armes contre l'Angleterre, à négocier la paix, et à se reconstituer prisonnier au terme de ce délai, en cas d'insuccès ; les sommes versées devaient alors lui faire retour.

Charles VII agréa cette conclusion, sans empressement : ses ambassadeurs, néanmoins, l'approuvèrent six semaines après, le 16 août.

Le 28 octobre, Charles prêta serment à Westminster; puis il remit officiellement les scellés au roi d'Angleterre, remplit les dernières formalités et reçut, le 3 novembre 1440, un sauf-conduit d'un an et quarante jours[4].

Captif depuis le 25 octobre 1415, le 5 novembre 1440, il quitta l'Angleterre[5] et, le 11, entra à Gravelines, où l'attendait

1) K. 72, nº 56. Cf. Moreau, 406, fº 365 : Beaucourt.

2) Moreau, 406, fº 356 vº. Jean Victor, le banquier florentin de Londres, s'obligea, en outre, envers le roi, à 60,000 écus. Charles, Louis de Bourbon-Vendôme, Jean de la Croix, souscrivent, le 30 mars 1442, anc. st., l'engagement de lui garantir cette somme (Moreau, 406, fº 359). Il dégagea aussi un engagement de 7,000 écus, souscrit en 1420 à la Tour de Londres, sur Jean Victor, marchand lombard, accepté par Victor en 1424, et resté impayé (J. 919).

3) Le dauphin, 30,000; Bretagne, 20,000; Alençon, 20,000; Vendôme, 10,000; Armagnac, 10,000; Reims, 10,000; Narbonne, 6,000; Maillé, 6,000; Lohéac, 4,000, etc. (Moreau, 406, fol. 356 vº, 335 vº et suiv.)

4) K. 65, nº 14 : Moreau, 406, fº 359 vº.

5) Beaucourt, p. 159.

la duchesse de Bourgogne : « Madame, lui dit-il, vous m'avez délivré ; je me rends votre prisonnier. » Quelques jours après la chaleureuse réception de la duchesse, le duc de Bourgogne arriva. Les deux princes se jetèrent dans les bras l'un de l'autre, et s'embrassèrent longtemps sans pouvoir se parler : « Par ma foi, dit enfin Charles, beau frère et beau cousin, je dois vous aimer plus qu'aucun autre prince du royaume, ainsi que ma belle cousine votre femme ; sans vous et elle, je serais pour jamais demeuré au pouvoir de mes adversaires. Je n'ai trouvé meilleur ami que vous. »

Le 16 novembre, eut lieu la signature du contrat de mariage, le 23[1], l'octroi des dispenses[2], le 26, la célébration du mariage, que suivirent les fêtes les plus pompeuses, fêtes dont le faste contrastait étrangement avec la misère du royaume et celle des époux[3].

La dot de Marie de Clèves, consistant en 100,000 saluts[4], était entièrement employée à solder les dettes du duc son mari[5]. Charles, par contre, garantissait à sa femme une rente de 8,000 livres sur ses seigneuries, et un douaire d'égale somme sur le duché d'Orléans, ou, en cas d'opposition du roi, sur le comté de Blois, avec préciput des robes et des joyaux.

On avait soif de paix ; tout le monde était ruiné[6] ; point de sécurité intérieure, point de commerce au dehors. Les Anglais

1) K. 553, XII, I. Cf. R[4] 581, 219.

2) Signées à Rome dès le 16 juillet (K. 553, XII[2]).

3) Monstrelet raconte toutes ces fêtes en détail.

4) Valant 50,000 nobles d'Angleterre, payables 85,600 comptant, et 14,400 à termes (K. 553, XII, 3 ; Moreau, 405, p. 234. Cf. Olivier de la Marche, édition Beaune et d'Arbaumont, t. I, p. 249).

5) D'après Jean de Stavelot (*Chronique*, p. 446), on prétendait que le duc de Bourgogne avait payé 150,000 saluts pour la rançon de Charles, le duc de Clèves, 100,000, le roi de France, 100,000, *ceux d'Orléans*, 100,000. On voit que l'argent ne coûte rien aux chroniqueurs trop enthousiastes.

6) Beaucourt, p. 169 .

en souffraient plus que personne, et, sans prendre le temps de respirer, ils s'empressèrent de conclure des traités de commerce avec les Pays-Bas et la Bretagne. Charles VII essayait bien de discipliner à l'intérieur ses gens de guerre, mais il s'entêtait aussi plus que jamais à sa volonté de poursuivre la lutte. Charles d'Orléans entra le 14 janvier 1441, à Paris où le roi le reçut froidement. Il repartit le 19, et fit à Orléans son entrée, le 24 [1]. Au départ de Paris, il reçut avec plaisir quelques présents des Parisiens. Il retrouvait à Paris quelque chose de son ancienne popularité; on plaignait ses malheurs, on voyait en lui le gage de la paix [2].

Le mécontentement, au contraire, grandissait contre le roi. La duchesse de Bourgogne vint inutilement faire une démarche près de Charles VII, en faveur de la paix. Elle repartit courroucée ; en route, elle rencontra des gens d'armes du roi qui revenaient encore chargés des dépouilles de ses sujets ; elle fit trancher la tête à deux ou trois d'entre eux, sans autre forme de procès. Le duc de Bourgogne ne montra pas moins de colère.

Charles VII ne s'en inquiétait pas. Compiègne, bien que située dans les terres d'Orléans, invoquait le bras du roi pour éloigner l'Anglais. Charles VII affecta de se rendre en cette ville et d'y recevoir les gens mandés par lui de toutes les parties de la France [3].

Puis il entama le siège de Pontoise le 6 juin, et, après de

1) Il y fut reçu, ainsi que Marie de Clèves, avec les représentations habituelles et force joueurs de luth et ménétriers (Lemaire, p. 262).

2) *Journal d'un bourgeois de Paris*. L'auteur prétend que le clergé consentit à payer la moitié de l'aide accordée peu après, parce que Charles « jurait de faire la paix ». Il faut ajouter que Charles se munit de l'autorisation du pape.

3) M. de Beaucourt dit *députations*, mot qui ne paraît pas tout à fait exact.

longues et rudes vicissitudes, il emporta glorieusement cette ville le 19 septembre 1441.

Dans ces conjonctures, on n'avait pu songer sérieusement à traiter. Au mois de mai, on avait encore dépensé beaucoup de sauf-conduits, d'instructions, de papiers de toute sorte, en vue de conférences qui devaient se rouvrir à Gravelines. Mais les ambassadeurs de France et d'Angleterre s'attendaient vainement les uns les autres; quant au duc de Bourgogne, il cessait de s'en occuper.

Charles d'Orléans, furieux contre le roi, se rendit en Bretagne par deux fois, en février et en juin [1]; il y passa le mois de juillet, défrayé de tout par le duc, par le vicomte de Rohan et le sire de Laval [2], en relations permanentes avec la Bourgogne, l'Angleterre et le comte d'Alençon. Tous ces princes voulaient la paix.

Charles revint à Blois au mois d'août [3]; au mois d'octobre, il traversa Paris, pour recueillir une aide que le roi voulut bien lui accorder, et qui commença à refroidir l'opinion publique à son égard [4]. De là, il se rendit près du duc de Bourgogne, à Hesdin; le 7 décembre, il était à Rethel avec Dunois, puis il revint à Blois où il se trouvait le 14 décembre [5]. En janvier 1442, il se rendit avec sa femme à l'assemblée de Nevers. Charles VII, pressé dans cette réunion, protesta de son désir de faire la

1) Au passage, il fut très fêté à Tours (Champollion, p. 338). D'après un acte cité dans le *Catalogue* de la librairie Saffroy (1889, n° 7, art. 8723), il paraîtrait que, pendant ce temps-là, Dunois était allé à Avignon, où il se trouvait le 11 mars.

2) Champollion, 339 : *Tit. orig.*, Orléans, VIII, n[os] 548-51.

3) Il y était le 18 août (Collection Bastard, n° 802).

4) Le 15 octobre 1441, Charles vint à Paris prendre une *beschée* sur la *pouvre* ville, et il repart, le 20, en son pays, sans rien faire pour la paix, ni pour rien (*Journal d'un bourgeois de Paris*). Charles VII, en 1440, lui abandonne les gabelles de ses terres (*Joursanv.*, 139).

5) Beaucourt.

paix. Il refusa de rendre à Charles les terres d'apanage qui avaient été reprises par la Couronne sous Charles VI, mais il lui promit son appui financier pour sortir de ses embarras. On parut s'entendre sur cette donnée ; Charles, à l'issue de l'assemblée, prêta au roi un concours actif pour la pacification et le rétablissement de l'ordre en Angoumois. En revanche, le roi, par patentes des 7 et 8 mai, approuva rétroactivement les levées d'aides opérées par Charles sur ses domaines depuis sa rentrée en France [1], et autorisa une nouvelle aide de 13,500 livres que le duc fit recouvrer en toute urgence [2].

Charles et sa femme firent alors une démarche, fort politique, mais qui étonna et désorienta leurs amis, aussi bien que leurs adversaires. Ils se rendirent avec apparat à Limoges près du roi, le 18 mai 1442 [3], et se réconcilièrent publiquement avec lui. Au moment où les princes français s'unissaient pour adresser à Charles VII une sorte de sommation, cette soumission mettait à néant tous leurs projets ; car, Charles d'Orléans, depuis deux ans, bien malgré lui du reste et sous le coup seulement de la nécessité, se trouvait l'homme d'affaires du monde bourguignon, et la cheville ouvrière de toutes les négociations, de l'assemblée de Nevers, de tous les actes de la coalition. Le roi paya cette grave démarche par une pension de 10,000 livres, qui même, en 1443, à la suite d'une nouvelle visite de Charles au roi à Poitiers [4], fut portée à 18,000 livres [5].

1) Champollion, p. 343.

2) Il sollicita aussi du pape un décime sur le clergé (*Joursanv.*, 402).

3) Cf. Messages de Charles au roi, à Poitiers et Angoulême, 1442 (*Joursanv.*, 438). Le 6 juin, le duc, revenu à Angoulême, envoie au roi son panetier, François Victor (*Tit. orig.*, Victor, 9).

4) 25 mai et juin 1443. Marie de Clèves passa le mois de juin à Cognac, avec la comtesse d'Etampes (Champollion, p. 344 : *Tit. orig.*, Orléans, VIII, 554 et suiv.).

5) K. 67, n° 24 : ment. Moreau, 406, f° 275 v°.

De plus, par patentes datées de Limoges le 24 mai 1442, il accorda au duc d'Orléans, pour le paiement de sa rançon, une aide extraordinaire de 168,900 écus d'or, à répartir sur tout le royaume [1].

Mais, malgré son activité à se prévaloir de cette nouvelle concession [2], Charles n'en put pas tirer tout le parti espéré. Les pays d'État n'acceptèrent d'en solder leur part que moyennant d'assez longs délais. Le Languedoc ne solda son prorata qu'en 1447 [3]. D'un autre côté, la répartition de cette aide se trouva charger encore les domaines du duc jusqu'à concurrence de 14,500 livres : or, ces pays se trouvaient absolument ruinés, et le duc se vit obligé d'abandonner une partie de la somme [4].

Charles d'Orléans ne cessa pas, du reste, ses démarches incessantes en Bourgogne, en Bretagne, et ses négociations avec l'Angleterre, où la menace de la captivité demeurait suspendue sur sa tête s'il ne pouvait parvenir à négocier la paix réclamée par les Anglais. Le 17 décembre 1442, il assiste à Rennes à la conclusion du traité d'alliance entre la Bourgogne et le nouveau duc François de Bretagne. En mars 1444, il revint aux Montils-les-Tours, près du roi, recevoir le comte de Suffolk, ambassadeur d'Angleterre ; un ambassadeur orléa-

1) *Chronique de Mathieu d'Escouchy*, publiée par le M[is] de Beaucourt, t. III : K. 68, n[os] 11, 11 *bis*. En 1442, Charles donne une pension de 3,000 livres à Dunois (*Jours.*, 142). Dunois va, par son ordre, trouver le roi à Saumur, en décembre 1441 (*Jours.*, 142 *bis*). Charles paie activement sa rançon (1441-1442; *Jours.*, 143).

2) On s'occupa immédiatement de la répartir (Et. Charavay, *Cat. d'une collection d'un amateur anglais*, vente du 14 décembre 1885).

3) Mandement de Charles VIII du 9 octobre 1448, fr. 20379, p. 80-81.

4) *Joursanvault*, 145, 146. En 1444, la navigation de l'Oise et de l'Aisne, et leurs bacs, vannes et îles, sont sans revenu (*Jours.*, 1263). En 1444, remise à des localités du Valois, ruinées et dépeuplées (*Jours.*, 1214 et suiv.).

nais, Hue de Saint-Mars, accompagnait même les ambassadeurs royaux envoyés au Mans au devant de Suffolk. Enfin, ses vœux se virent comblés. Charles VII reçut fort bien Suffolk; le 8 avril, fut signée une trève provisoire, suivie le 28 mai d'une trève définitive et d'une réconciliation solennelle des deux pays. Au milieu d'une joie délirante, on fiança Marguerite d'Anjou, nièce du roi, avec le roi d'Angleterre ; peu après, une ambassade très solennelle du roi de France et des princes français, y compris le duc de Bretagne, se rendit en Angleterre mettre définitivement fin à l'épouvantable guerre si justement dite *de Cent ans*.

Charles d'Orléans, dès lors, put respirer et songer à remettre un peu d'ordre dans ses affaires [1]. Le premier point, celui qui lui tenait le plus à cœur, était la libération de son frère, prisonnier depuis 1412.

On a vu plus haut que Dunois avait réussi, après l'échec du projet de mariage du comte d'Angoulême avec une fille du marquis de Ferrare, à reprendre en sous-œuvre un mariage avec Jeanne de Rohan, et qu'il avait touché la dot. Mais Jeanne de Rohan se lassa de nouveau d'attendre, et, d'autre part, Charles d'Orléans, tenant peu à cette alliance, donna mandat en 1441, au sire de Saint-Chartrier et à Hue de Saint-Mars, de demander pour son frère la main d'une riche veuve, Jeanne de Béthune, veuve de Jean de Luxembourg, comte de Ligny [2]. Sur ces entrefaites, Jeanne de Rohan épousa un simple seigneur breton, François de Rieux.

Sur le refus de la comtesse de Ligny, Charles poussa les hauts cris contre le vicomte de Rohan ; il l'assigna même

1) En 1440, il avait fait faire un inventaire des biens dépendant des châtellenies de Blois, Châteaurenault, Romorantin et Millançay (P. 1474[1]).
2) K. 553, XIII.

devant le Parlement de Paris. Pour se défaire de cet ennui, le vicomte offrit au comte d'Angoulême, sa troisième fille, Marguerite de Rohan [1]. On l'accepta.

Charles se consacra alors sans relâche à la délivrance de son frère ; Dunois, envoyé en Angleterre [2], passa enfin avec le duc de Somerset un accord, en vertu duquel, moyennant 12,000 saluts d'or versés comptant à Cherbourg, il relâcherait la malheureuse caution. Charles et Dunois s'engagèrent à payer cette somme, et, immédiatement, le duc se mit en quête de la trouver, par des emprunts ou par des avances sur sa signature. Il emprunta à ses officiers de petites sommes, et le comte du Maine, à lui seul, souscrivit un engagement de 10,000 saluts d'or [3].

Jean d'Angoulême fut donc amené à Cherbourg, en juin 1444. De là, au comble de l'anxiété, il adressait à Charles et à Dunois les messages les plus suppliants. Il donna pouvoir d'engager ses terres pour couvrir les engagements pris pour sa rançon. Il avait aussi quelques dettes à payer en Angleterre [4].

1) Manuscrit de dom Morice, 1808, f° 113. Cette acceptation n'empêcha pas le duc d'Orléans de continuer à chercher pour son frère une alliance plus sortable et plus riche. En envoyant à l'Empereur le sire de Gaucourt (juillet 1444), il le chargea de demander à l'Empereur la main de sa..... (*sic*) pour le comte d'Angoulême. Mais le chiffre de la dot n'était pas laissé en blanc ; Charles demandait cent mille ducats, et Gaucourt devait expressément stipuler où et comment ils seraient versés. Charles assurait que son frère serait libre à la Toussaint suivante, ce qui, en effet, dans ce cas, aurait pu se produire (Instructions de 1444, publiées par M. le C[te] de Circourt, *Documents Luxembourgeois*, p. 94). Charles réclamait en même temps 66,300 francs d'or, dûs pour le duché de Luxembourg.

2) *Joursanv.*, 402.

3) 12 mai 1444 : Moreau, 406, f° 365; Bernier, *Histoire de Blois*, p. 329 (cet auteur dit 20,000 saluts). Engagement du comte du Maine, 6 juillet 1444 : Moreau, 406, 363 v°. — Liasse de procurations signées par Charles d'Orléans pour s'engager : K. 72, n° 56[1].

4) Bien qu'en réalité sa rançon fût depuis longtemps soldée et au delà,

Charles d'Orléans travaillait activement aussi, depuis 1441, à rembourser les avances faites pour sa propre rançon[1]. Grâce à une économie excessive[2], à des emprunts de toute

il fallut encore prendre des engagements énormes. Pour être transporté à Cherbourg, Angoulême dut, dès 1442, fournir des otages et une caution de 600 marcs sterling. A Cherbourg, le capitaine de la place lui extorqua 1,030 saluts d'or, pour ses « frais de service » (J. 919, 19). Le comte de Suffolk produisit à Angoulême un compte de sa rançon absolument faux; une partie des quittances furent supprimées, les autres falsifiées. Le traité primitif portait la somme principale à 150,000 écus: les Anglais la maintinrent à 210,000. Ils passèrent sous silence la prestation de gages très considérables, notamment la *grand croix*, estimée, à elle seule, 40,000 écus. Il s'agissait d'événements fort anciens, qu'Angoulême connaissait à peine; sans conseil, sans documents, il dut tout accepter, et certifier par serment, le 23 août 1444, le règlement qu'on lui proposa (J. 919). Il en résulta qu'il devait à la duchesse de Somerset, ayant droit de Clarence, une somme de 90,844 saluts d'or. Par patentes, datées de Paris le 7 mars 1444 anc. st., Charles d'Orléans s'engagea à verser comptant, pour son élargissement, 12,000 saluts d'or, et à abandonner la *petite croix* d'or et de pierreries, donnée en gage, pour 4,000 saluts, au total 16,000. Pour le reste, Charles d'Orléans s'engagea seul pour 20,000 saluts, et, avec son frère, pour 9,000 autres; le comte d'Alençon, le duc de Bourbon, le comte de la Marche, le bâtard d'Orléans, s'engagèrent chacun pour 10,000, le maréchal de Lohéac pour 5,000. On découvrit, en outre, deux dettes de 3,575 écus d'or, et de 5,334 saluts *en souffrance*, qu'il fallut aussi s'engager à payer (J. 919, 20). Charles d'Orléans n'avait même pas pu obtenir de voir le compte. En 1447, le 21 août, Dunois versa en acquit 2,500 saluts; Bertrand de Beauvau, seigneur de Précigny, lors de son voyage en Angleterre en 1448, fut chargé de verser 3,000 écus, puis les versements cessèrent. En 1451, 1452, 1457, la duchesse de Somerset fit parvenir, par des héraults anglais, des sommations au duc d'Orléans. Charles ne répondit rien, mais il mourut sans payer (*id.*, 26).

1) Le 26 juillet 1444, il fit remettre au duc de Bourbon son scellé de juillet 1439, qui n'avait pas été employé (K. 72, n° 56[9] : Moreau, 406, f° 364 v°); en 1458, celui de Jean de Daillon (K. 72, n° 56[17] : Moreau, 406, f° 361 v°), celui du connétable de Richemont (Moreau, 406, f° 365). Le 6 mai 1447, à Blois, il dégagea divers scellés et s'engagea à payer au roi d'Angleterre 30,000 saluts de sa rançon (K. 72, n° 56[18] : Moreau, 406, f° 363). Le 21 août, on versa 2,000 saluts à la duchesse de Somerset (fr. 20379, n° 27).

2) Le 5 mars 1440-41, Jean de Rochechouart remit à la duchesse treize cent soixante-trois dos d'hermines, en quatre manteaux, formés de six

main [1], à l'ordre donné de suspendre le paiement de toute rente, pension et charge de ses domaines [2], mais grâce surtout aux aides octroyées par le roi, il pouvait commencer à s'acquitter. Il dégagea le domaine de Chauny, en vendant Beaugency à l'archevêque de Narbonne, pour 16,000 écus. Dunois et Marguerite d'Orléans vendirent pour son compte Châteaurenault à Jean de Daillon, seigneur de Fontaine, moyennant 16,000 écus, dont 3,000 payables avant la Noël 1444 [3]. Jean put ainsi, dès 1444, verser au duc de Bretagne 20,000 écus, sur lesquels celui-ci s'engagea à en faire passer 9,500 au roi d'Angleterre [4];

pièces. Il avait restitué, dès 1435, partie de son dépôt, et vendu, pour les frais de son voyage à La Rochelle et du retour, ses mobilier et garniture de chapelle pour 800 écus d'or; un certain nombre d'étoffes de prix, pour 170 écus d'or; plus deux couvertures de drap d'or, un pavillon blanc « aux quatre évangélistes », un autre de même « aux serfs et aux loups », plus « le livre des propriétés de toutes choses, le livre du pèlerin, la légende dorée en latin, la vie Nostre Dame en ung roolle », le tout pour 1,000 écus d'or (KK. 269). — Ce sont les seuls livres vendus dans sa détresse.

1) *Joursanv.*, 151. Le 7 août 1443, il emprunte 50 écus d'or à Regnault Pesquet (*Catal. de la Collection Baylé*, 29 janvier 1885, Et. Charavay, n° 111; *Joursanv.*, 147). Charles, le 8 mars 1441, avait été obligé d'emprunter, à Nantes, à l'évêque Jean de Malestroit, 3,000 royaux d'or (Bastard, n° 801). Il emprunte, en août 1444, à l'archidiacre Jean de Villebresme, 50 écus d'or pour la rançon du comte d'Angoulême (*Tit.* Doulcet, d'Orléans, 3), et les rembourse le 26 mai 1457 (*id.*, 852), 1,000 écus d'or à G. Le Bouteiller et les rend avec 200 écus de gratification (29 juin 1445, Paris; 21 mai 1446. Lat. 17059, n° 170-172), 730 écus d'or à Jean Le Fuzelier, et les rend l'année suivante (Champollion, p. 349). Le roi y contribua, par patentes des 11 et 21 février 1445, selon M. Champollion.

2) Aucune pension ne sera payée, sauf au comte d'Angoulême, à la comtesse d'Etampes, sa sœur, au bâtard d'Orléans et au bâtard de Vertus (18 août 1441 : Collection Bastard, n° 802; *Joursanv.*, 563).

3) R[4] 580, f° 13 : Champollion : Moreau, 406, f[os] 58, 59, 67 v°; *Joursanvault*, 438. Jean de Daillon, seigneur de Fontaines, remit à Dunois et à Marguerite, le 8 septembre, pour garantie de ce premier versement, un certain nombre de bijoux et diamants (K. 535, IV).

4) Champollion.

le 6 juillet, il remboursa 15,000 saluts au roi René de Sicile [1].

Enfin, Jean d'Angoulême écrivit de Louviers, le 31 mars 1445, à Dunois qu'il était libre ; le lendemain, 1er avril, le procès-verbal de sa mise en liberté fut rédigé à Rouen, et mit fin à trente-deux ans de prison.

Peu après, le comte d'Angoulême épousa Marguerite de Rohan [2].

Charles continua avec ardeur à éteindre ses arriérés [3] : en 1447, il dégagea divers scellés encore, et s'engagea à faire au roi d'Angleterre un versement de 30,000 saluts, pour sa rançon.

Le 1er août 1447, ses envoyés, en Angleterre, arrêtèrent son compte avec la duchesse de Somerset, héritière de la dette garantie jadis par le comte d'Angoulême. Le compte fut liquidé et arrêté à cette date, d'un commun accord. Une somme importante restait à verser. Le 1er juin 1451, la duchesse fit faire sommation de la régler : n'ayant pas obtenu satisfaction, elle présenta requête et ajourna Charles au Parlement [4].

Aussitôt après la libération du comte d'Angoulême, les princes d'Orléans procédèrent aussi à un nouveau partage de

1) Moreau, 406, f° 363 v°.

2) Il fit son entrée à Orléans en 1450, et reçut, à ce propos, de son frère, 600 livres (*Joursanv.*, 570).

3) Il ne paraît pas avoir pris part aux intrigues du dauphin, qui, en 1446, avait conclu, par Brézé, un traité très avantageux avec le duc de Savoie à propos du Faucigny et des comtés de Valentinois et de Diois. En janvier de la même année, à Chinon, le dauphin fait don à Brézé de vingt-cinq queues de *vin du Rhin* (not. *Lettres de Louis XI*, I, 196 et 204). A la même époque, il méditait le partage du Milanais (Mandrot, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, XLIV, 1883).

4) K. 72, 56[14], 56[15] et suiv. En 1455, elle reprit le procès avec une nouvelle énergie (*id.*). La question reparut plus tard sous Louis XI (Cf. Moreau, 406, 358).

leurs biens[1] : Marguerite, leur sœur, reçut 2,100 livres de rente, c'est-à-dire le comté de Vertus en Champagne, estimé 1,800 livres de revenu, et une pension de 1,300 livres sur le duché d'Orléans; Jean, le comté d'Angoulême, une partie de celui de Blois, et une pension en Normandie. Il rendit hommage à son frère pour les terres du comté de Blois, qui se trouvaient lui être dévolues.

Charles avait beaucoup à faire pour réparer, dans les domaines qui lui restaient, les désastres de la guerre[2]; sur bien des points, les ruines lui survécurent[3]. Dénué de ressources, il ne put guère subvenir à l'état lamentable de ses châteaux et aux besoins des églises, des hôpitaux détruits par la guerre, qu'en faisant couper, ou en concédant quelques arpents de bois de ses forêts[4]. En octobre 1441, il acheta à un marchand

1) Fourré, *Commentaires sur les coutumes du Blésois*, p. 23 : KK. 896, LV : PP. 44, cote 1re liasse, V; fr. 22335, f° 311. Jean reçut le comté d'Angoulême et une partie du comté de Blois, pour lequel il dut et rendit hommage à son frère (Romorantin, Millançay, Villebrosse, La Chaize, Villefranche-sur-Cher), et une pension en Normandie (Eug. Charavay, *Cat. d'une collection d'autogr.*, vente du 26 janvier 1885, n° 160 : Clair. 969, f° 53 v°; 29 juin 1445). Par patentes de Calais, 21 juillet 1439, Charles d'Orléans avait donné, au bâtard Jean, Châteaudun, Fréteval et Marchenoir, en échange de Romorantin, Millançay et Vertus (KK 897, f° 97; publiées par Godefroy).

2) Par une ordonnance du 24 mai 1454, il régla la comptabilité de ses domaines et ordonna qu'à l'avenir elle fût arrêtée mois par mois (*Tit. orig.*, Orléans, IX, 652).

3) Voir notre livre *La Veille de la Réforme*.

4) De 1441 à 1463, il concourt à la réparation ou reconstruction de treize églises et établissements charitables : Saint-Euverte d'Orléans, Vitry-aux-Loges, 1439; Saint-Agnan-le-Jaillard, 1441; Cercottes, Boynes, 1442; Tigy, 1443; Saint-Agnan d'Orléans, 1444-1445; Marigny, 1445; les Augustins d'Orléans, l'église et hôpital de Langennerie, l'église des Bordes, 1447; la Maladrerie de Vitry-aux-Loges, 1447-1450; Saint-Vrain, de Jargeau, 1463 (Arch. du Loiret, Tr. du Châtelet; dans la *Condition forestière de l'Orléanais*, p. 245 à 251, nous avons publié des extraits de ces pièces). Les archives du Châtelet d'Orléans contenaient, au XVIIIe siècle, cinquante-deux lettres de concessions de bois particulières, pour châteaux, etc., de 1423 à 1450.

d'Orléans. Jean Beauharnays, quelques armes et quelques munitions pour garnir le château de Janville[1].

Il commençait à peine à entrevoir le terme de ses embarras, lorsque l'affaire de la succession de Milan vint lui en apporter de nouveaux, et plus graves que jamais. Charles partit aussitôt pour Asti (septembre 1447)[2]. Il laissa à Blois la duchesse ; mais il ne partait guère dans l'équipage d'un prétendant ; sa simplicité, sa rusticité forcée n'étaient pas de nature à en imposer à un peuple riche et attaché à l'argent, comme le peuple milanais. Que pouvaient penser les Lombards, cette population de banquiers, d'un prince qui laissait à Blois son attirail personnel, composé de deux chevaux et d'un porc-épic, qui vivait de rien, qui, tout le long de la route, se trouvait fort heureux de recevoir un pot de vin, une queue de vin, jusqu'à de l'avoine, non seulement des villes, mais des chapitres, des évêques, des fonctionnaires, des particuliers ? Charles d'Orléans s'empressait de consommer, par lui-même, le produit de ces dons : il faisait, avec grand soin, vendre les fûts vides[3]. En 1449, les dépenses extraordinaires de son hôtel atteignirent, pour l'année, la somme de 16 livres 17 sous ; il est difficile d'aller plus loin dans la voie des restrictions. A

1) Collection Bastard, n° 1363. Dès 1439, dans l'espoir de sa rentrée, il avait donné ordre de vendre quelques bois pour réparer Beaugency, Janville et Châteauneuf (*Condition forestière*, p. 412).

2) Il avait assisté à l'Assemblée de Chinon, en 1447 (*Hist. d'Artus III, duc de Bretagne*).

3) A Autun, on lui offrit du vin et de l'avoine. A Châlon, Philippe Pot lui offrit un pot de vin. A Amiens, il fit vendre du vin pour dix livres. Cependant, étant à Paris, en mars 1450 (fr. 20379, p. 81), il fit acheter des vins, et en offrit quatre poinçons à chacun des membres du conseil du roi, six au chancelier (*Tit.* Orléans, IX, 621). En 1450, il fit un voyage à Lyon, avec la duchesse et le comte d'Étampes (*id.*, 601), mais, après l'évanouissement de ses espérances sur Milan, il séjourna davantage à Orléans et à Blois (Laborde, p. 349, 350 : *Tit.* Orléans, IX, 621 : fr. 20379, p. 81 : lat. 17059, 174).

son retour de Lombardie, les habitants de Chauny, pour le fêter, lui offrirent 90 livres, qu'il accepta avec satisfaction[1].

Charles, en se rendant à Asti, alla jusqu'à Tarascon voir le roi René. René, pour le bien recevoir, fit emprunter des tapisseries à Avignon, et recouvrir d'étoffe verte, par un sellier de Tarascon, une « chaire percée » destinée au retrait de son hôte. Il lui offrit, comme souvenir de son voyage, un couteau *turquois*, sans doute un cimeterre[2].

Moins d'un àn après, Charles était de retour[3], sans résultat appréciable de son voyage. Pourtant, il rapportait beaucoup d'espoir. Nous indiquerons plus loin les tristesses et les tribulations que lui valurent ces espérances. A part cette grosse affaire de Milan, Charles, dès lors, ne s'appliqua qu'à jouir un peu de la vie et à faire bon visage à la pauvreté[4]. Ami fidèle

1) KK. 270.

2) Lecoy de la Marche, *Comptes et Mémoriaux*, nos 509, 657 — n° 584 note (1457).

3) Parti en septembre 1447, il revint en septembre 1448 (KK. 270, f° 14 v°). Le 1er septembre 1448, il était à Sully ; la duchesse l'attendait à Orléans. Il était avec elle à Orléans le 1er octobre, à Paris le 1er novembre, à Chauny le 1er décembre ; il entra le 23 décembre à Amiens, où il trouva le duc de Bourgogne et Adolphe de Clèves, et reçut des lettres d'Asti (Laborde, III, 341). Le duc de Bourgogne lui donna huit cents livres pour sa dépense ; le 1er janvier, il arriva à Montdidier, le 15, à Chauny ; on le trouve successivement à Orléans, à Tours, à Romorantin, Autun, Châlon, Mâcon et Lyon. Il revint, en septembre, à Orléans et à Blois. A Romorantin, il tomba malade de ses fatigues, et entreprit, dès lors, moins de voyages.

4) Son frère et lui n'étaient occupés que de payer leurs dettes. En prison, Jean, manquant d'argent, avait fait des dettes : il fallut les régulariser (Charavay, *Jean d'Orléans, comte d'Angoulême*, p. 15-20; Delisle, *Annuaire de la Société de l'Histoire de France*, 1885, p. 89). Le 15 novembre 1447, Jean fait payer 350 saluts d'or, sur 1,000 qu'il devait encore, pour son entretien, à Richard Waler, son ancien gardien (Laborde, p. 335). Le 9 juin 1444, le comte d'Angoulême donna pouvoir à G. Le Bouteiller, Hue de Saint-Mars, Hug. Perrier, d'obliger ses terres à ceux qui ont baillé leur scellé pour sa rançon (Moreau, 406, f° 361 v°). En 1460, Charles fit réviser et apurer les comptes de son père.

des ducs de Bourgogne, de Bretagne, et du comte d'Alençon, il prit rarement un rôle accentué[1]. Avant tout, il demeura l'apôtre de la paix[2]. Il pratiquait la paix, il la prêchait, il la répandait autour de lui. Bon, honorable, tranquille, aimable, excellent, généreux, il n'eut d'autre objectif que de vivre heureux[3]. Il était devenu très pieux. Monstrelet parle de ses jeûnes, de ses oraisons prolongées, de ses aumônes. Tous les vendredis, il lavait les pieds à des pauvres; le jeudi-saint aussi, selon l'antique usage, la duchesse et lui lavaient les pieds à treize malheureux[4]. Chaque année, avec le soin le plus pieux, il faisait solennellement célébrer, dans son église de Saint-Sauveur, l'anniversaire de la mort de son père, le 23 novembre; celui de sa mère, le 8 décembre. Les clo-

1) En 1458, il va défendre le comte d'Alençon et prononce, à ce sujet, un curieux plaidoyer (fr. 1701, f. 55-64 : « C'est la harengue de Mons. le duc Loys d'Orleans. » — Le mot *Louis* a été changé, par une main moderne, en *Charles*). Charles d'Orléans rappelle la mort de son père, sa prison, exhorte le roi à la clémence, rappelle le verset : *Misericordiam et judicium cantabo tibi, Domine,* où la miséricorde passe avant la justice. Il propose de laisser la vie au coupable, d'entretenir bien et de marier ses enfants, qui sont innocents, d'épargner ses serviteurs innocents (probablement le comte de Saint-Pol).

2) « Il nourrit paix et en paix nous maintint,
Et tout son temps pour la paix la main tint, »

dit un poète du temps.

« ... Et si estoit prince et patron d'honeur,
Saige et vaillant, leal, large, donneur... »
(*Épitaphe de Mons. d'Orléans*, ms. fr. 1721, f° 37 v°.)

3) Il assiste à toutes les fêtes bourguignonnes. Le duc et la duchesse prirent part à l'assemblée de Nevers et aux fêtes qui la célébrèrent (Laborde, p. 417-418), au chapitre et aux fêtes de la Toison d'Or, en 1445 (Chron. de Mathieu d'Escouchy, I, 81 : Olivier de la Marche, II, 83 à 100), au Pas de la Fontaine de Plours, à Châlon, au chapitre de Mons (Olivier de la Marche, II, 172, 205).
4) Comptes de 1448-49; Laborde, p. 338.

ches sonnaient, et il faisait, ces jours-là, habiller treize pauvres[1].

Assez éloigné de la politique, il ne restait pas insensible toutefois aux grands événements heureux de la patrie. En 1453, il chante dans ses vers la reprise de la Guyenne. A plusieurs reprises, il donna des gratifications au frère de la Pucelle. La ville d'Orléans n'oubliait pas l'honneur qu'elle avait eu de devenir le dernier rempart de la France. On y traitait en grand honneur tout ce qui rappelait le fameux siège : chaque année, le 8 mai, on célébrait, par une procession, le souvenir de sa fin miraculeuse; on y fêtait également la reprise de la Normandie[2]; on faisait des processions pour demander au Ciel de favoriser la paix, le roi et les récoltes.

Charles d'Orléans assista aux funérailles de Charles VII et à l'entrée solennelle du nouveau roi Louis à Paris[3]. Sa femme se trouvait grosse à ce moment. Le nouveau règne s'annonçait comme très favorable à la maison d'Orléans, car le dauphin Louis entretenait depuis longtemps avec Charles les meilleurs rapports; les deux princes aimaient à se témoigner leur amitié par de menus envois, tel qu'un mulet, un chien, des épées, des épieux, un coutelas : ils

1) *Tit.* Orléans, VIII, 567.

2) Le 12 août (Comptes de la ville). En 1460, un gentilhomme, nommé Milly, qui avait été au siège, traversant la ville, on lui offre du vin (Comptes de 1459-1460, Arch. d'Orléans, GG. 666). Charles donna des gratifications au frère de la Pucelle (Laborde, 6698, 6702). Le 13 janvier 1460, on faisait, à Orléans, une procession pour la paix, le roi et les récoltes (Arch. d'Orléans, GG. 666); un prédicateur célèbre dans le pays, le P. Jean Berthier, augustin, prêcha.

3) Mathieu d'Escouchy, II, 424 et s., 443-444 : Jean de Troyes : *Procéd. politiq. du règne de Louis XII,* p. 984. La duchesse était alors grosse de Louis XII.

s'étaient l'un et l'autre donné de sérieuses marques de sympathie[1].

Dès le lendemain de son entrée à Paris, Louis XI alla voir le duc en son hôtel, et manifesta l'intention de réunir, par une galerie, cet hôtel à l'hôtel Saint-Paul[2]. Le 30 décembre de la même année 1461, Charles assista à la réception solennelle, à Tours, des ambassadeurs de Florence ; ce qui n'empêcha pas le roi le lendemain, dans une audience secrète, de proposer aux Florentins et au duc de Milan une alliance contre tous, et contre le duc d'Orléans nominativement au besoin. Il n'était plus dauphin[3] !

Ainsi, à l'avènement de Louis XI, la maison d'Orléans subissait les suites d'une crise profonde. Elle avait derrière elle un passé complexe et tourmenté, qui engageait son avenir. Affaiblie, déprimée, elle n'en conservait pas moins un grand nom, mais elle se trouvait engagée encore dans de graves embarras. Son chef vieilli, fatigué, surmené par l'existence, naturellement enclin au repos et à la paix, l'honorait sans doute par la dignité de sa vie, par une simplicité, par une distinction de goûts, propres à dissimuler l'indigence de la Maison sous des dehors convenables. Mais, entre les mains d'un prince jeune, hardi, ambitieux, pénétré des exemples du fondateur de la Maison, qui pouvait affirmer que la Maison d'Orléans ne reprendrait pas un jour sa place à la tête de la féodalité française, entre le puissant duc de Bourgogne et l'indépendant duc de Bretagne ?

L'avenir seul manquait à la famille, et ce défaut de lende-

1) *Lettres de Louis XI*, I, p. 31 : *Catalogue de la vente Dubrunfaut*, 1re série, 28-30 janvier 1883, n° 4. En 1456, Louis, mal avec le roi, lui écrit de Romans, pour lui demander son intervention près de Charles VII, en faveur de Guillaume de Courcillon (*Lettres de Louis XI*, p. 73).

2) Bazin, édition Quicherat, II, 18.

3) Desjardins, *Négociations...*, I, 117, 127 et suiv.

main n'était pas assurément l'une des moindres causes de faiblesse pour le présent lui-même. Au moment où commençait le règne du plus terrible ennemi des maisons princières, Charles d'Orléans était cassé, décrépit, et, comme nous le verrons, au bout de vingt et un ans de mariage, tout l'avenir de la maison reposait sur la tête fragile d'un enfant unique, une petite fille.

CHAPITRE I

NAISSANCE ET MARIAGE DE LOUIS D'ORLÉANS

Le troisième mariage du duc d'Orléans demeura longtemps stérile. Le prince s'en consolait en chantant ses amours; mais le flot de ses poésies enflammées ne suffisait pas à dissimuler une caducité précoce.

La maison du duc et de la duchesse d'Orléans s'anima toutefois par l'arrivée d'un tout jeune homme, Pierre de Bourbon, cousin germain de Marie de Clèves, fils du duc Charles de Bourbon et d'Agnès de Bourgogne [1]. Les enfants du duc de Bourbon, au nombre de onze, se trouvaient dispersés un peu partout ; l'aîné des fils, Jean, gardait la maison paternelle, à Moulins; la cour de Bourgogne se chargeait de deux des autres fils, le second, Philippe, seigneur de Beaujeu, qu'elle traitait et défrayait de tout, lui et sa maison [2], et le sixième [3]; deux autres étaient élevés pour l'Église, le troisième, Charles, destiné à devenir cardinal, et le cinquième, futur évêque de Liège. L'aînée des filles, Marie, avait épousé Jean de Calabre. Celle-là mourut en donnant le jour à son quatrième enfant, Nicolas de Calabre, que nous retrouverons plus tard (1448) [4].

1) Sœur du duc Philippe le Bon et de la duchesse de Clèves.

2) La Mure, II, 205, n. 1 (confondu avec Pierre dans le renvoi à la collection Joursanvault, nº 634).

3) Jacques : il y mourut, à l'âge de vingt-deux ans, en 1476 (La Mure, *Histoire des ducs de Bourbon*) ; il était donc né en 1454 (en 1468, d'après M. Steyert).

4) Ses filles étaient Marie, mariée, dit-on, en 1437, en réalité en 1441 (morte en 1448, en mettant au jour son quatrième enfant, Nicolas de Calabre), femme de Jean de Calabre ; Isabelle, morte en 1465, qui épousa Charles le Témé-

Pierre de Bourbon, né le 1er décembre 1438, se trouvait le quatrième fils du duc de Bourbon. Il entra au château de Blois, chez sa tante, comme un véritable enfant adoptif : il reçut une maison spéciale, c'est-à-dire un précepteur, un valet de chambre, un palefrenier, un page et quatre gentilshommes[1]. A dix-huit ans, il possédait ses lévriers à ses armes aussi bien que le duc et la duchesse[2]. Acceptait-il un cadeau, le duc Charles reconnaissait le don comme fait à un fils[3]. Pierre n'avait rien reçu de sa famille, absolument rien : plus tard seulement, comme il comptait posséder le Beaujolais, il s'appela, par anticipation, M. de Beaujeu. Charles pourvoyait à tous ses besoins, au point même de payer ses souliers pendant un voyage que fit le jeune homme à la maison paternelle, à Moulins et Saint-Pourçain, en 1455. Les menus détails de sa garde-robe et de sa toilette figurent aux comptes ducaux. Ainsi, pour 1456, Pierre reçut un pourpoint de satin noir, deux pourpoints de damas noir, une cornette de velours noir, un pourpoint et deux collets noirs de velours, un chapeau fourré, etc.

Une sorte de légende s'est établie autour de son nom. On attribue à Pierre de Beaujeu une jeunesse prodigue, dissipée, orageuse, où il aurait gaspillé sa fortune. Comme il n'avait

raire, en 1454 ; Catherine, qui épousa Adolphe, duc de Gueldre, en 1463, morte en 1477 ; Jeanne, qui épousa Jean de Chalon, prince d'Orange, en 1467, morte en ..... (après 1491, avant 1502) ; Marguerite, femme de Philippe II, duc de Savoie, morte en 1483, accordée le 6 janvier 1472 n. s., mariée, la même année, à Philippe, alors comte de Bresse.

1) Décembre 1452 ; gages des officiers de Pierre de Bourbon, payés par J. Doulcet (*Joursanv.*, 572). Autres dépenses du même (*id.*, 633, 634). Ses gentilhommes étaient Philippe et Pierre de Boulainvilliers, Jean du Mas, Jacotin de Renty (Laborde, p. 376 ; *Tit.* Orléans, IX, 659).

2) KK. 271, fos 8, 10 vo : Laborde, p. 376.

3) Gratification à Guillot d'Avaugour, de deux aunes de drap, 29 août 1454 (*Coll. Hérald.*, no 524).

rien à gaspiller, nous aimons à croire le contraire. En fait de luxe, on ne peut guère, — si l'on s'en rapporte aux comptes, — signaler qu'une effrayante consommation de chaussures. Dans le compte d'une seule année (1455-56), il reçoit quatre-vingt-cinq paires de souliers, une paire de galoches, une paire de *houzeaux* de vache, et huit chemises. Mais aussi (qu'on nous pardonne ce détail convaincant) on lui raccommode plusieurs vieilles robes; avec deux robes hors d'usage, on lui fait une robe courte de drap gris, fourrée de *penne* noire[1]. C'était donc l'enfant de la maison.

Il parut apporter le bonheur. Les années qui suivirent son arrivée comptèrent parmi les heureuses et les calmes[2].

Charles poursuivait depuis tant d'années le fantôme d'une vie douce ! Il crut pouvoir, aux approches de la vieillesse, y toucher enfin. Il jouissait de son existence modeste[3]. Contrairement aux traditions paternelles, c'est lui qui représentait, dans le ménage, l'économie et la simplicité. Il incarnait même l'économie. Il ne s'habillait que de noir, et de damas noir, — de velours noir les jours de fête. La plus grande occupation de son tailleur consistait dans la pratique habituelle de l'art de découper deux vieilles robes usées pour en

1) KK. 271, f[os] 45 à 62 v°. Tous les ans, on lui donnait une jaquette de trente-quatre sous, pour danser à *caresme prenant* (Laborde, p. 358) : en 1460, des étriers neufs (Bibl. de Blois, n° 1431), etc.

2) Les années 1456 et 1457 sont, pour Charles, des années de renaissance, celles où il fait relier et reclouer ses ballades, compléter l'exemplaire de sa femme, copier ses œuvres par Nicolas Astesan, bâtir la galerie, et établir le puits du château. C'est, sans doute, l'année où il ouvrit un concours poétique. Le 1[er] mai 1457, il était à Blois, à l'hôtellerie des *Trois Rois* (Laborde. p. 383). C'est aussi l'année de la naissance de sa fille Marie (née le 19 décembre 1457).

3) Il avait pour Dunois une vive affection, et la fille du président Louvet était « sa sœur de Dunois » (Reçu d'étoffes, Orléans, 27 octobre 1457, fr. 20379, f. 30).

tirer une neuve [1]. Il n'aimait ni la chasse, ni les chiens, ni les chevaux; il dépensait 450 livres par an pour son écurie. Mais il dépensait davantage à répandre autour de lui de modestes libéralités [2], des bienfaits délicats.

L'art [3], les sciences, la musique, la poésie remplissaient facilement la vie paisible de cet homme de goût et de *far niente*, égaré au milieu des soucis politiques. Une grosse affaire fut pour lui de trouver un engin qui permît de monter facilement l'eau du puits du château de Blois; il garda trois semaines un charpentier consacré à cette étude. Il orna son château d'une galerie neuve, décorée de ses armes [4]. Il touchait de la harpe [5]. La musique [6] l'entraîna même au seul luxe qu'il se soit jamais permis ; un petit orchestre de chapelle, composé de quinze chantres, dont un joueur d'orgue, et d'un *harpeur* [7].

Autre passion : celle des échecs. Charles y jouait même en voyage. Un célèbre joueur d'échecs, nommé Jouvenel, vint à passer par Blois en mai 1457. Quoique battu par lui, le duc

1) Il offrait galamment des bijoux à sa femme. Souvent, c'était d'anciens bijoux remontés, de vieux ors fondus et transformés (comptes divers).

2) A une « bonne femme », dont il a tenu l'enfant sur les fonts ; à des filles de joie (compte du 27 avril 1453); à des filles de Brie-comte-Robert (lat. 17059, 174), etc.....

3) Il se consolait de ses déboires en faisant faire des peintures à Chauny, par un nommé Guillot, en 1450 (Orléans, IX, 619).

4) *Joursanvault*, 725.

5) Laborde, 384 (1457).

6) Il se délectait à entendre quelques ménestrels (mentions nombreuses).

7) Laborde, p. 357. Le harpeur s'appelait Jean Jodoigne, ou Guidoine, et servit aussi le comte d'Angoulême (*id.*, 364). En 1452, il envoie un de ses chantres au roi René (Lecoy de la Marche, *Comptes et Mémoriaux du roi René*, n° 683, p. 306). Cf. Jean Bouchet, *Annales d'Aquitaine*, 1545. Louis XI n'aimait pas la musique (p. CXXVI v°), et p. CXXVII : Un abbé étant fort en musique, Louis XI lui dit : « Vous devriez me faire un chœur de cochons. » — « Donnez-moi de l'argent », dit l'abbé. On lui en donna ; il

ne voulait plus le laisser partir [1]. C'était un spectacle à la fois touchant et bizarre de voir ce vieillard, qui avait été mêlé à tant de choses, et sur qui avait reposé à plusieurs reprises le sort du pays, passer sa vie à jouer de la harpe, à faire sa partie d'échecs, à tourner sa ballade.

Il cultivait en amateur la médecine et l'astronomie [2], et leur faisait les honneurs d'une bonne partie de sa bibliothèque [3]. Jean Caillau, son vieux médecin, Pierre de Jodoigne, son chirurgien, le médecin Pierre de Bombelles, tous trois hommes distingués et de bonne compagnie, étaient les amis de la maison. Toutefois, pour une indisposition sérieuse, il recourait volontiers à quelque médecin du dehors.

Mais la jouissance des jouissances, pour Charles d'Orléans, c'était la satisfaction de ses goûts comme bibliophile et comme poète. Nous avons déjà remarqué que les livres lui avaient été des compagnons d'exil et des consolateurs ; il en fit ses compagnons de bonheur. Il enrichit sa bibliothèque. Parfois, il ouvre sa bourse pour faire relier ou enluminer quelque bon manuscrit. C'était le luxe le moins cher. Pour cinquante sous, Jean Moreau, de Blois, lui enlumine le gros manuscrit de l'*Archiloge Sophie* [4], et Jean Foguère, relieur également de Blois, le relie pour dix-sept sous [5]. Au Châtelet

organisa un instrument qui piquait une bande de cochons et les faisait successivement crier. Grande joie du roi à ce spectacle...

1) Laborde, p. 347, p. 383. Tous les jours, il faisait paisiblement sa partie avec quelques-uns de ses serviteurs, ou bien il jouait avec sa femme au *glic* ou aux *tables* (compte de 1457 : Orléans, IX, 660). Cf. comptes divers : *Revue des Autographes*, XXI° année, n° 99, p. 14, etc.

2) Laborde, III, p. 399.

3) Il aimait à s'occuper de médecine : il en avait un bon nombre de livres et les lisait ; on le voit même se livrer à des expériences de *triacle*. Il faisait venir des drogues de Lombardie.

4) OEuvre de Jean Legrant, dédiée à Louis I[er] d'Orléans.

5) La même année, il fait copier un livre d'astronomie et enluminer un exemplaire de Pétrarque (KK. 271, f° 67 v°, 68, 69).

d'Orléans, Charles fit de sa chambre à coucher une bibliothèque [1]. Mais il n'aimait pas les livres à la façon de son père, pour leur beauté, leurs dorures, leur reliure; il les ouvrait.

Il s'entoura ainsi d'enlumineurs, de musiciens, de peintres. La cour de Blois était surtout l'asile, le sanctuaire de la poésie : la poésie débordait.

De notre temps, on s'est ingénié à faire de Charles d'Orléans un littérateur de profession : aussi les critiques pleuvent sur lui. Comment n'a-t-il pas chanté les grands événements de France? Pourquoi ce choix perpétuel de sujets presque monotones, empruntés à la vie courante, le soleil, l'espoir, l'amour, le printemps? Pourquoi cet optimisme éternel, ce parti-pris, un peu fade, de rose et de bleu, cette absence complète, absolue, d'idées sérieuses ou patriotiques? Pourquoi? Mais précisément parce que Charles d'Orléans, après comme pendant sa prison, croyait, en faisant des vers, s'amuser, se distraire, se consoler. Chanter les douleurs, les angoisses, les tribulations de la politique, il ne s'en souciait guère! Il lui suffisait de les connaître. Il fallait oublier! Dans ses petits poèmes, les allusions aux affaires publiques sont très rares, très légères et toujours relatives à des événements heureux, d'abord à la paix, à sa délivrance, à son futur mariage, puis au mariage de sa fille... Encore, dans sa captivité, soit politesse, soit intérêt, crut-il bon de tirer parti de ses vers et d'en faire quelques envois, d'en donner quelques exemplaires. Mais, une fois libre, jamais l'idée ne lui vint de les répandre, d'en tirer des copies, — comme, par exemple, il faisait copier Pétrarque, — d'en offrir des

1) 1455. Jarry, *Le Châtelet d'Orléans au* XV[e] *siècle*, dans les *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, XII, 397.

exemplaires au roi ou à ses amis[1], à plus forte raison d'exercer au dehors une action quelconque. Il ne songea même pas à faire célébrer ses mérites. Dans les vers qu'on lui adresse, jamais un compliment sur son talent. Dans les épitaphes louangeuses dédiées à sa mémoire après sa mort, pas un mot de la qualité de poète. Comme lui, Louis XII aimait et protégeait les lettres; Louis XII vénérait le souvenir de son père : pourtant, jamais sous son règne, un écrivain de la cour ne s'avisa d'exhumer les œuvres de Charles, ni même d'en parler.

Le bon Charles d'Orléans rimait sans aucune prétention. Son esprit, superficiel et précieux, se complaisait surtout dans la forme. Il lui semblait délicieux d'enchâsser des petits riens, de voir, entre amis, qui trousserait le mieux une même pensée en quelques vers. A Blois, on faisait des parties de rime, comme ailleurs des parties de paume. Son entrain devenait contagieux. Sans doute, on eût prodigieusement étonné, chez eux, des princes tels que le duc de Lorraine, le comte d'Alençon, le duc de Bourbon, en leur parlant de poésie; à Blois, ils faisaient des vers. C'était dans l'air. On payait ainsi son écot.

Inutile de dire que la maison entière devait sacrifier ,

1) Marie de Clèves, seulement, en avait un exemplaire, auquel on ajouta, en 1456, celles qui manquaient (Laborde, p. 382), probablement celles du concours. C'est peut-être pour ce motif que le professeur Nic. Astesan, secrétaire du duc, reçut alors vingt-six peaux de parchemin vélin, pour écrire un livre nommé ....., le nom est en blanc (*id.*, p. 361). Il est vrai qu'Astesan a écrit aussi, de sa main, un traité *De venenis*, et un autre *De origine et varietate civitatis Mediolani* (Bibl. nat.). Astesan traduisit en latin les œuvres de son maître, et il paraît avoir emporté cet exemplaire à Asti, lorsqu'il y retourna, vers 1462. C'est peut-être à cet incident que fait allusion une quittance de deux réaux d'or « pour un livre de ballades donné au Lombard qui s'en va à present en Ast avecques messire Guy de Brillac », du 14 juillet 1462 (*Coll. Hérald.*, n° 474). On voit le marquis de Saluces envoyer aussi un livre de ballades (Laborde, III, 401).

ou à peu près, au même démon poétique. La duchesse dut inscrire une poésie au livre commun, et, en vérité, cette poésie n'est pas mauvaise [1]. Le médecin Jean Caillau, Simon Caillau, Guyot Pot, chambellan, Philippe Pot, Philippe Boulainvilliers, gentilhomme de Pierre de Bourbon, Benoît Damien ou Damiano, originaire d'Asti et argentier du duc [2], le secrétaire Villebresme, pour ne citer que les principaux, tous rimaient. L'administration du duché, il faut le dire, n'y gagnait pas. Mais on s'amusait, on faisait assaut d'esprit, de grâce, d'agrément, ce qui est bien quelque chose. Point de souci d'aucune sorte, point de pédantisme, surtout point de politique. On se divertissait à tresser des couronnes, comme on le fit plus tard chez Madame de Rambouillet ; on tournait des strophes gaies, pimpantes, spirituelles, agréables, émaillées parfois d'un mot un peu vert, et bonnes à réciter, à chanter, à utiliser sous toutes les formes. D'un rien on prenait texte, ou même de rien du tout; on réussissait merveilleusement à tailler une petite pièce à facettes, sans prendre la peine ni se donner le souci d'y glisser une idée [3].

De la sorte se créa à Blois, ou pour mieux dire autour du prince (car il voyageait beaucoup), une sorte d'académie de salon, quintessenciée, mais polie et aimable, qui ne recherchait ni les émotions intenses, ni les hautes inspirations, ni l'effet extérieur. C'était jeux de princes et tournois pacifiques sur

1) Édition Champollion, rondeau 188, p. 347, 452.

2) M. Champollion l'appelle, par erreur, Benoist d'Amiens, et dit n'avoir pas trouvé de traces de lui. C'est Benoitin Damien, argentier du duc jusqu'en 1456, année où son fils, Andrieu Damien, lui succéda (Compte de 1455-56, KK. 271).

3) Selon M. Champollion, la Saint-Valentin était célébrée tous les ans à la cour de Charles d'Orléans, soit comme souvenir de *Valentine* de Milan, soit comme date amoureuse.

le modèle des antiques cours d'amour[1], qui ne sortaient point de l'enceinte du château. Nicolas Astesan, l'un des secrétaires de Charles d'Orléans les plus distingués, les plus lettrés, et d'ailleurs choisi comme tel à Asti, avoue que c'est seulement en arrivant à Blois qu'il connut les goûts poétiques de son maître[2]. Mais la porte s'ouvrait à qui venait apporter son contingent. Villon, dépenaillé et plus que misérable, passe pour avoir pris part au tournoi poétique qui eut lieu, en 1458, sur cette donnée : « Je meurs de soif autour de la fontaine[3]. »

Dans ses voyages, le duc Charles reçoit avec plaisir un pauvre homme de lettres, qui vient, devant lui, improviser

1. Charles d'Orléans paraît avoir simplement suivi la [illegible] résultant de son éducation et des souvenirs de son père. [illegible] passant, M. Champollion nous paraît avoir [illegible] Charles avec son père. Louis Ier faisait des vers ; c'est un des collaborateurs du livre des cent Ballades de Boucicaut, avec Regnault de Trie, [illegible] d'Orléans (Champollion, p. 211). Ses vers, et ceux de sa [illegible] mêlés à ceux de Charles d'Orléans. M. [illegible] ballade publiée dans les œuvres de Charles (édition Champollion, p. [illegible] et 414), était de Louis et de sa [illegible] (p. [illegible] semble difficile d'admettre parmi les collaborateurs de Charles d'Orléans, comme on le fait habituellement (voir Champollion, p. [illegible]), Boucicaut et Jean de [illegible], morts au commencement du XVe siècle. [illegible] raison ne pensons-nous pas, malgré MM. Michaud et [illegible] ballade sur l'Hypocrisie, où Charles parle de sa vieillesse [illegible] réponse à une interpellation de Boucicaut. [illegible] Charles [illegible] plusieurs fois [illegible] difficile [illegible]

2. [illegible] manuscrit de Grenoble, cité par Champollion.

3. [illegible] Étude biographique sur François Villon [illegible] Il est probable que le tournoi poétique eut lieu en 1458 [illegible] figurer Gilles des Ormes [illegible] en 1458 [illegible] Louis XI, p. [illegible] Champollion [illegible] ballade [illegible]

une chanson[1]. Le marquis de Saluces, en cadeau, lui envoie un livre de ballades. Lui-même offre à Marie de Clèves une bague d'or sur laquelle une chanson était gravée[2]. Aussi peut-on croire Saint-Gelais, historien enthousiaste, mais bien informé, de la maison d'Orléans, lorsqu'il dépeint la petite cour de Blois comme un « séjour d'honneur » où les grands princes aimaient adresser leurs fils, et qu'un étranger devait voir pour connaître la France. Oui, l'aurore de la France se levait dans cette petite cour. A Blois, comme à Tarascon chez le roi René, la lumière d'une Renaissance nationale, pure, française, ne cherchait qu'à paraître. Cette fois, Louis XI se chargea de l'éteindre.

C'est surtout dans les temps qui précédèrent la naissance de Louis XII, à partir de 1452, que se développa le goût poétique de Charles d'Orléans, lorsqu'on eût renoncé, par le fait, à toute visée pratique sur Milan. Charles tenait au courant, avec soin, un manuscrit de ses œuvres, déposé dans sa bibliothèque. En 1455-56, il y fit ajouter quatorze nouveaux feuillets de parchemin[3]; il le fit orner aussi de clous d'argent « en forme de fleurs », sans doute à l'occasion du tournoi littéraire de cette année[4]. Il fait compléter aussi l'exemplaire de la duchesse. Charles se met à chanter, avec verve, la paix et le nonchaloir.

« Que paix c'est le don non pareil !
... Fol est qui ne la veult avoir !
... Pour Dieu, laissons dormir travail[5] ! »

1) A Chalon, 7 avril 1448, don de quatre livres à Baudet Harenc, qui a fait des ballades devant lui (Laborde, p. 342).

2) Laborde, p. 353.

3) Laborde, p. 359.

4) Laborde, n° 6739, p. 355.

5) Il ne rêvait plus que paix ; il la prêche sans cesse :

Demourons tous en bons accors,
Soustenons paix la bien amée... etc.

Saint-Gelais dit qu'il avait montré sa hardiesse et sa vaillance à Azincourt.

Il a eu assez de soucis ; il n'en veut plus d'autres que ceux des saisons, de la campagne, de la nature, qui doivent seuls nous préoccuper, dit-il.

« Nous, Saulongnois et Beausserons. »

Malheureusement, il s'y prenait bien tard. Fatigué, usé par la vie, décrépit avant l'âge, le malheureux poète ne tarde pas à trahir l'amertume de la vieillesse. Le chant des infirmités se mêle aux chants d'amour. Que dis-je? il renonce à l'amour, il abjure jusqu'à l'espoir.

« Ma bouche plus n'en parlera ;
Raison sera d'elle maistresse. »

Hélas, sa bouche continue à en parler. Puis revient la mélancolie, qui reprend le pas :

« Ce n'est pas par ypocrisie,
Ne je ne suis point apostat,
Pourtant se change mon estat
Es derreniers jours de ma vie.
J'ay gardé ou temps de jeunesse
L'observance des amoureux :
Or m'en a bouté hors Vieillesse,
Et mis en l'ordre douloureux
Des chartreux de mérencolie. »[1]

Symptôme alarmant, il dit du mal des femmes :

« Aussi bien laides que belles
Contrefont les dangereuses. »

Il devient moralisateur aimable et bonhomme, observateur malicieux. Il parle d'amitié. Il se trouve lourd :

« Comme ung chat suis vieil et chenu,
Légièrement pas ne m'esveille. »

Sa maison, dès lors, devint, pour les fils de grands princes, le vrai séjour d'honneur. Les étrangers venus dans le royaume, s'ils n'avaient été en la maison d'Orléans, n'avaient rien vu. Sage et plein de lettres, son avis fut adopté au lit de justice de Vendôme, sous Charles VII.

1) Édition Champollion, p. 342.

Et il n'a pas tort. Il se faisait épais. Du reste, quoique fils d'un père et d'une mère[1] pétris de grâce, jamais il n'avait dû être beau. Une forte tête, des traits massifs, des sourcils ronds, un gros nez et un gros menton accentués ne représentent rien d'inspiré ni d'inspirateur, rien d'idéal[2]. La modestie de sa tenue, ses infirmités, ne contribuaient pas à le rajeunir[3]. Sa jeune femme, certes, ne pouvait passer pour un

1) Un manuscrit de l'*Apparition de Jean de Meung* (fr. 811), qui porte les mots : « Ce livre est à Charles, duc d'Orléans, etc., CHARLES », de la superbe écriture de Charles, de cette écriture comme en avaient seuls les Italiens, nous a laissé notamment deux portraits de Valentine de Milan. Au folio 8 : « Son phisicien parle a Madame d'Orliens » ; on voit la grâce et l'élégance de la maison d'Orléans d'alors : Valentine, mince et grande, porte une robe à long corsage, largement ouverte sur le côté, et sur la tête un large diadème à diamants. Elle a les épaules très belles, très élégantes, très tombantes, la taille fine et bien faite, la figure délicate et rose, le nez long, un peu pointu, les sourcils très arqués, l'œil vif et en coulisse. La forme un peu ronde de la figure est accentuée par un encadrement de deux nattes en bandeau, mais le front est élevé, et la figure, dans son ensemble, spirituelle, gracieuse, un peu pouponne. Valentine est entourée d'un cercle de dames, les épaules également nues. Cette cour, où tout était luxe, qui avait jeté un vif éclat, qui encourageait les arts, avait laissé un souvenir impérissable. (Cf. encore la miniature représentant G. Legraut offrant à Louis Ier d'Orléans l'*Archiloge Sophie*, splendide exemplaire de Louise de Savoie).

2) Il portait des lunettes, au moins dans les derniers temps de sa vie. Le 14 avril 1464, Guillaume de Villebresme achète pour lui six paires de lunettes (*Tit.* Villebresme, 42).

3) Le portrait de Charles et de sa femme se trouve au verso du feuillet 1 d'un manuscrit sur la Passion (fr. 966), qui a appartenu à Marie de Clèves, et qui fit partie de la Bibliothèque de Blois. Au verso du deuxième feuillet, se trouve la signature, autographe, *Marie*. Une main contemporaine a ajouté : *de Clèves*, et une autre : *De camera compotorum Blesis*. — En tête, on voit une miniature du crucifiement, avec la Sainte-Vierge et saint Jean-Baptiste ; devant, à genoux, Charles d'Orléans et sa femme. La figure de Charles est un peu effacée. Dans l'A initial se trouve le blason d'Orléans. En bas et de côté, dans les rinceaux de l'encadrement, est le blason, miparti Orléans et Clèves (ce dernier comprend Clèves, Bourgogne, La Marche). — M. Champollion, dans *Louis et Charles d'Orléans*, a publié (pl. XXXI) une reproduction, au trait, d'une miniature représentant Charles d'Orléans sous l'aspect d'un gros homme, énorme, à joues tombantes, à la figure très

type de beauté; mais elle formait, avec lui, une vivante antithèse; mince et maigre, avec la figure longue, et peu spirituelle, d'une allemande lympathique, un long nez, un front haut, de petits yeux bruns sous de grands sourcils qui semblaient se rejoindre... Mais elle avait de l'élégance et de la distinction. A la cour de Bourgogne, on n'élevait guère les filles à tailler leurs vieilles robes pour en faire de neuves. Sans doute, le titre de duchesse d'Orléans honorait Marie de Clèves, mais elle eût aimé en jouir. Au demeurant, bonne et excellente personne, fort dévote, sinon pieuse, plus réellement sentimentale que disposée, comme son mari, à se perdre dans les nuages de la poésie, elle devenait femme au moment où Charles cessait d'être homme. Elle ne ressemblait guère à son mari que par une bonté, qui peut-être allait même jusqu'à la faiblesse : elle n'a jamais rien su refuser à personne.

Pierre de Bourbon arrivait tranquillement à l'adolescence sous les auspices de ces augustes personnages, lorsque, après seize ans de mariage, la duchesse, tout à coup, devint grosse. Le 19 septembre 1457, elle donna le jour à une fille qui reçut le prénom de sa mère, Marie. Cette naissance fut fêtée avec joie. Mieux valait une fille qu'un foyer désert. Le duc Charles, toujours économe, ordonna de traquer des animaux dans les forêts, afin de les envoyer aux gens de son conseil, pour fêter les relevailles de la duchesse. Les traqueurs devaient, pour leur salaire, garder la moitié des animaux pris et envoyer à Blois l'autre moitié. Il arriva malheur à cette autre moitié. Un voleur déroba en route l'un des envois[1]...

massive, sans indiquer de source ni d'origine. L'*Illustration* (1885, t. VI, p. 253) a donné aussi un autre portrait, d'après le manuscrit 16 du British Museum. V. aussi Millin, *Antiquités nationales*, t. I, pl. 2.

1) *Condition forestière de l'Orléanais*, p. 464. D'après une quittance, le médecin Poitevin assista la duchesse dans ses couches, et Marie de Clèves fut longtemps malade, car Poitevin la soignait en janvier suivant (*Tit.* Poitevin).

La duchesse resta plusieurs années sans grossesse nouvelle. Par un motif ou par un autre, sa fille passa bientôt pour son unique héritière. Pierre de Bourbon n'avait rien perdu à la naissance de la jeune Marie : il continuait à vivre comme autrefois dans la maison, à recevoir vêtements, souliers, bottines, galoches[1]... et, tout naturellement, il se trouvait désigné pour épouser sa cousine.

Aux termes des constitutions d'apanage, Charles d'Orléans n'ayant pas de fils, le duché d'Orléans et les autres biens d'apanage devaient, après sa mort, faire retour au domaine de la couronne. Marie de Clèves, cependant, tint à présenter sa fille dans le duché d'Orléans. Elle la mena à Orléans et lui fit faire une entrée solennelle, le jeudi 17 juillet 1460, avant ses trois ans révolus. La population de la ville fit aux princesses la réception la plus loyale et la plus cordiale. Les *haulz menestrelz* de la ville, sous la conduite de l'un d'entre eux nommé Macé Averdet, attendaient dans un faubourg[2] l'arrivée de la fille *unique et seulle* de la duchesse. Derrière les musiciens, tous les enfants des écoles, puis un autre ménestrel, puis le Corps de ville porteur d'un don de mille livres en argent, puis les officiers ducaux, enfin la population, s'échelonnaient sur la route. Dès que *Mademoiselle* apparut, hautbois, fifres et tambourins éclatèrent, les enfants crièrent tous *Noel*, et le cortège se mit en marche, précédé de la musique, à travers les rues jonchées de feuillage. Il se rendit d'abord à la cathé-

1) 1462. Collection Bastard, n° 883 : *Archives du Collège Héraldique*, n° 1642.

2) Faubourg du Portereau, devant l'église des Augustins, église constamment détruite, soit par les inondations, soit par les événements militaires, et, en dernier lieu, lors du siège des Anglais. En 1447, le duc Charles avait donné une subvention pour sa reconstruction. En 1479, les Augustins demandèrent vainement à Louis XI la clôture de cette partie de la ville, d'après Lemaire, *Antiq. de la ville d'Orléans*, p. 111.

drale, puis au logis officiel du Châtelet, traditionnellement appelé *Court-le-Roy*. Le soir de l'arrivée et le dimanche suivant, la duchesse offrit deux bals aux dames de la ville, très fières d'aller danser « avec Madame et Mademoiselle ». L'orchestre municipal en faisait les frais; mais on y déploya un luxe inconnu. Des torches escortaient les invitées et restèrent dans la cour à les attendre jusqu'à onze heures du soir, chose inouïe dans les fastes de la ville. Au sein de ces plaisirs, on oubliait un moment les tristesses du temps, la misère du peuple, la cherté des vivres, le poids des tailles imposées pour l'entretien des gens d'armes[1].. ..

L'avènement de Louis XI vint apporter un certain trouble dans les paisibles projets des habitants de Blois. Le nouveau roi voulait plaire à son frère, le duc de Berry; il s'engagea à lui procurer un riche mariage. S'il l'avait pu, on croit qu'à ce moment il lui aurait volontiers mis sur la tête une couronne[2]. Comme Marie d'Orléans se trouvait une riche héritière, le roi jeta les yeux sur elle; dès les fêtes de son couronnement, il s'en ouvrit, et avec une certaine vivacité, au duc Charles. Marie, en somme, devait posséder, au moins, les domaines personnels de la maison d'Orléans, sans compter les droits éventuels sur le duché de Milan, lequel, à lui seul, valait plus d'un royaume. Charles, faible et sans défense, en référa au

1) A cette occasion, le corps de ville offrit à la jeune princesse 1,000 livres, en argent. Bien que ce cadeau fût modeste, la ville avait été obligée d'emprunter 400 écus d'or, *à perte* de 112 sous. La pauvreté du peuple était telle, et les vivres si chers, les vendanges si mauvaises, les tailles pour les gens d'armes si lourdes, que la ville supplia le roi de lui permettre de ne pas lever un impôt spécial et de prendre ces 1,000 livres sur le douzième du vin et autres deniers. A l'appui de sa demande, elle envoya quatre poinçons de vin à Bourges, au chancelier. Celui-ci fit libeller et signer, dès le 25 octobre 1460, des patentes conformes à la demande (Archives municipales d'Orléans, compte de 1459-60 ; CC. 666).

2) Discours de Georges de La Trémoïlle, en 1466.

duc de Bourgogne et s'en remit à sa décision. Philippe le Bon s'émut de la volonté du roi, et il ne voulut pas quitter Charles d'Orléans avant d'avoir vu les fiançailles de Pierre de Bourbon avec Marie[1]. C'était un véritable défi jeté au roi, un pacte de famille qui venait sceller une alliance intime entre les familles d'Orléans, de Bourbon et de Bourgogne, sinon contre la royauté, du moins en dehors d'elle. Le contrat fut passé le 30 septembre 1461[2]. Comme on ne pouvait pas, dans ces conditions, espérer pour l'enfant la substitution des apanages, on se borna à stipuler qu'en qualité de fille unique elle hériterait de tous les biens non apanagés. Son futur mari, pour dot et pour tout droit, recevait du duc de Bourbon, son frère, le comté de Clermont, avec la garantie d'un revenu d'au moins 4,000 livres. Ajoutons que les époux se mariaient sous le régime de la communauté; le douaire de Marie était fixé à 3 ou 2,000 livres, selon qu'elle aurait ou non des enfants. Au cas où Marie et le duc Charles mourraient sans enfants, Pierre de

1) Ms. italien 1649 (copies du docteur Sickel). Dépêche en date de Rome, 18 mars 1462, de l'envoyé de Milan au duc (f° 53). Il vient, dit-il, de voir un chanoine de Liège, qui sait toutes les affaires du duc de Bourgogne. « Dise como la Mª del re di Franza fece grande prathica che lo duca Aurelianense desponsasse una sua figliola a lui unica herede in etate de anni sei o septe al signor Zorles, fratello de esso re. E questo per havere in futura successione quella Signoria Aurelianense cum ogni altre rasone hereditarie ad esso duca spectante, fra le quale dicevano essere la Segnoria de Milano ed altre rasone spectante a V. Eª. El che sentendo lo duca de Borgogna, cioe tale pratica, seppe tenere modo che in uno instanti hebbi li parenti de esso duca Aurelianense, el quale haveva messo tale cosa in descritione de S. E., e de li non se parti che concluse le sponsalitie fra esso duca de Borbon con dicta figliola del duca Aurelianense. »

2) En présence de serviteurs des ducs de Bourbon et de Bourgogne, à savoir, Jean Juvénal, archevêque de Reims, l'évêque de Tournay, Louis de la Vernade, chancelier de Bourbonnais, le président de Bourgogne et quatre autres chevaliers, Jean du Chastel, P. de Barre, Pierre Chevalier, conseiller du duc d'Orléans, Olivier Milet, conseiller du duc de Bourgogne (orig. K. 554, et P. 1365[1], c. 1393 : copie P. 1375[2], c. 2556 : KK. 897, 171).



Bourbon garderait en toute propriété le comté de Soissons ou la seigneurie de La Fère en Tardenois, à son choix.

Pour cimenter encore le contrat et le placer au-dessus de toute attaque, on stipula aussi, de part et d'autre, un dédit très considérable; le comté de Blois, si le mariage manquait par la faute du duc d'Orléans ou de sa fille, le comté de Beaujolais, en cas de faute de Pierre, de son frère le duc de Bourbon, ou de leur mère. Charles d'Orléans déclarait encore réserver expressément ses droits sur le duché de Milan et le comté de Pavie. D'un autre côté, le duc de Bourbon s'engageait, à défaut d'hoir légitime, à instituer son frère Pierre héritier des duchés de Bourbonnais et d'Auvergne. A la rigueur (on s'en aperçut par la suite), la valeur légale de cette promesse prêtait à contestation; mais, alors, on ne voyait rien qui pût empêcher d'assurer éventuellement à un cadet l'immense succession des apanages de Bourbon.

Le duc et la duchesse d'Orléans, le duc de Bourbon et ses deux frères, l'archevêque de Lyon et l'évêque de Liège, un membre du conseil du duc de Bourgogne et un certain nombre de serviteurs des deux maisons contractantes signèrent le contrat, ainsi que le marié lui-même, âgé alors de vingt-trois ans. Charles d'Orléans, dit-on, célébra cet heureux événement de famille par une ballade où il félicite le nouveau comte de Clermont de son entrée dans la confrérie d'amour. L'observation que la fiancée se trouvait encore dans sa troisième année peut faire douter de l'exactitude de la supposition. Charles s'acheminait d'ailleurs à un état d'impotence qui devait singulièrement refroidir sa verve. Peu après, en mars 1462, en mai 1463, il déclarait ne pouvoir apposer sa signature au bas de lettres patentes[1].

1) « Et pour ce que ne povons signer de nostre main, nous avons cy fait

d'allégresse animait toute cette assistance. Au milieu d'un religieux silence, on entendit la forte voix du roi répondre qu'il était le *grand parrain* de l'enfant. Le roi touchait de la main les pieds de l'enfant. Le second parrain était, avec lui, son oncle Charles d'Anjou, comte du Maine, pour le moment son ami[1]. Le comte du Maine, lui, tenait l'enfant sous les bras pendant la cérémonie.

Marguerite d'Anjou, fille du roi René et nièce du comte du Maine, l'héroïque femme du roi Henri VI d'Angleterre, alors proscrite avec la *Rose blanche*, était la première marraine[2]; la seconde, Isabeau de Beauvau, comtesse de Vendôme. Cette dernière, bien qu'un peu effacée peut-être dans une telle compagnie de rois, pourrait paraître la bonne fée du berceau. Fille unique de Louis de Beauvau, grand sénéchal d'Anjou et de Provence, premier chambellan et ami du roi René, elle avait dû à sa grande fortune d'épouser en 1454 le cousin du roi,

1) Charles d'Anjou, comte du Maine, gouverneur du Languedoc, frère du roi René, et par conséquent oncle de Louis XI. Il était alors en très bonnes relations avec lui (*Lettres de Louis XI*, p. 71, 73); mais, après la guerre du Bien-Public, le roi le destitua.

2) Louis XI, déjà de mauvaise humeur de la tournure des affaires d'Asti, de la naissance de Louis d'Orléans, vit ce marrainage de mauvais œil. Il promettait à Marguerite, sa cousine germaine, du secours, mais il aurait voulu ne pas la rencontrer. Marguerite étant arrivée à Tours, Louis XI lui avait envoyé un de ses serviteurs, Cadoret, l'inviter à venir à Amboise; mais Cadoret avait l'ordre secret de s'arranger pour qu'elle n'y vînt pas, et, s'il ne pouvait trouver « moyen honneste pour l'en garder », de l'empêcher au moins à tout prix de voir la reine (Væsen, *Lettres de Louis XI*, II, 54. M. Væsen établit qu'il s'agit ici de *Marguerite*, non de *Marie* d'Anjou. *Contra : Bibliothèque de l'École des Chartes*, 2e série, IV, 423-425). En même temps, il écrivait à la reine Charlotte, sous prétexte d'affaires urgentes qui le retenaient, de venir le retrouver à Melun. La reine obéit. Louis XI n'arriva à Amboise qu'au dernier moment; mais il lui fallut, comme on voit, rencontrer la reine d'Angleterre, et, le 28 juin 1462 (au moment même du baptême), il signa avec elle un traité, aux termes duquel elle s'engageait, si elle reprenait Calais, à y nommer un capitaine agréable au roi (*alias*, 23 juin. J. 648, n° 2 : Commines, éd. Lenglet Dufresnoy, II, 367).

Jean II de Bourbon, comte de Vendôme, petit-fils de Saint-Louis et aïeul d'Henri IV[1].

La cérémonie achevée, on vit le roi, furieux, aller se laver les mains ; il semblait au comble de la colère. Au moment où il touchait les pieds de l'enfant pour le baptême, celui-ci, ému sans doute, fit justement dans la manche du roi.... ce que font souvent les enfants. Louis XI, très superstitieux, vit dans cet acte inconscient un très mauvais présage. « Cet enfant qui ne fait que de naistre, » disait-il !.... Il monta un instant dans la chambre de la duchesse[2], mais sans s'y arrêter. Il la salua, refusa de rester à dîner au château comme elle l'en pressait, et déclara qu'il lui fallait, de suite, retourner en Beauce. Il se plaignit crûment de sa mésaventure : « Quel signe est-ce ? » disait-il. Pour comble de malheur, en se levant pour sortir, son pied se prit dans un pan du drap du lit et lui fit faire un

1) Les Chroniques (Phil. de Commines, éd. Godefroy, IV, 334 ; éd. Lenglet Dufresnoy, III, 176) ne mentionnent qu'un parrain et une marraine, Louis XI et la reine d'Angleterre : mais, selon l'usage, l'enfant en eut deux autres, le comte du Maine et la comtesse de Vendôme. Isabeau de Beauvau devait à sa situation de fille unique une fortune princière, dans un temps où il était rare que les filles fûssent dotées. Le 9 novembre 1454, elle avait épousé, à Angers, Jean II de Bourbon, comte de Vendôme. Elle reçut en dot 30,000 écus d'or, dont 11,000 représentés par La Roche-sur-Yon, et l'assurance de toute la succession de son père, sauf la terre de Beauvau. Elle eut huit enfants : François de Bourbon, bisaïeul de Henri IV ; Louis, prince de la Roche-Guyon, et six filles, dont deux furent abbesses et une épousa Engilbert de Clèves (*Généalogie de Beauvau*, par Chevillard : KK. 549, f° 139). Son père étant mort, elle ne laissa à sa belle-mère, Anne de Beaujeu, qu'un douaire de 600 liv. t. (accord du 25 avril 1463; K. 541, II, 2).

2) Marie de Clèves avait l'habitude, pour sa *gésine*, de porter un grand nombre de ses perles (KK. 272, f° 24). Elle avait, en outre, « une grosse pierre estrange, hors euvre, qu'on dit estre convenable et aidant a fere enfanter femmes estans en mal d'enfant » (*id.*, f° 9). Elle faisait sortir aussi un tableau d'*or* en losange, représentant, au dos, saint Louis, avec un autre saint sur le pied, garni de trois balais, deux émeraudes, sept perles, et d'un gros saphir au milieu, sous les fleurs de lys (*id.*, f° 12). Les *houppes des carreaux* pour la gésine avaient une perle pour bouton (*id.*).

faux pas : « Et deux ! » s'écria-t-il, et il partit en fureur[1].

On aurait dit que Louis XI voyait, dans un enfant d'un jour, se redresser le fantôme du premier Louis d'Orléans, et, avec lui, tout un cortège de réclamations, d'ambitions et d'alliances. Adieu le retour à la couronne des apanages d'Orléans ! Adieu la cession d'Asti à Sforza et la paix en Italie ! Adieu peut-être la paix en France ! Charles d'Orléans mourant semblait sur le point d'emporter dans la tombe le passé et l'avenir de la famille, et voilà que, sur le bord même de ce tombeau, une fleur nouvelle venait de s'ouvrir, avec une opportunité étrange, inattendue, presque miraculeuse.

Miraculeuse.... Certes, on pouvait se montrer sceptique, médire tout bas : mais Charles d'Orléans chantait lui-même : « Dieu vous gard' d'injurieux soupçons ! »

On juge des *chères* qui se firent à Blois[2]. Charles se montrait ravi. Le peuple acclamait. La ville de Blois et les paroisses de son élection, spontanément, firent au nouveau-né le don « gratuit » habituel, de 3,000 livres; l'élection d'Orléans également[3]. Pour que ce don ne pesât sur personne, les habitants élirent eux-mêmes des répartiteurs chargés d'en diviser le montant parmi les gens riches[4].

Quant au projet de mariage de Marie d'Orléans avec Pierre de Bourbon, on s'y tint plus fermement que jamais. Un nouvel

1) Le 8 juillet suivant, une lettre du roi, datée de Meslay (canton de Bonneval, en Beauce), publiée par M. Væsen, d'après Fallue, de Beaurepaire et dom Marténe, invite le chapitre de Rouen à bien recevoir Marguerite d'Anjou, qui retourne en Angleterre, et qui traversa, en effet, Rouen, le 13 juillet. Après le départ du roi, les fêtes et liesses continuèrent à Blois (Saint-Gelais).

2) Saint-Gelais.

3) *Joursanv.*, 3308.

4) Bibl. de Blois, n° 1446. Cette répartition donna lieu à bien des difficultés, qui ne se résolurent que par une sorte d'arbitrage amiable (*id.*, n° 1450).

acte en fut même dressé, à Blois, au mois de juillet 1462 : Charles et Marie de Clèves déclarèrent, « nonobstant la nativité et supervénience de nostre fils Loys d'Orléans, duc de Valois[1], et d'autres nos enffans masles ou fumeaulx qui nous pourroient subvenir », ratifier toutes les clauses du premier contrat[2], et le duc de Bourbon, accouru de son côté, abandonna immédiatement à son frère, en faveur de ce mariage, le comté de Clermont que, dans le premier contrat, il promettait seulement ; il apportait aussi le consentement exprès de leur mère, Agnès de Bourgogne, consentement dont il s'était simplement porté fort l'année précédente[3]. Le nouvel acte, solennellement rédigé, signé de toutes les parties, scellé de huit sceaux, fut enregistré à la Chambre des comptes de Moulins sans aucun délai, le 25 août 1462.

Ainsi naquit Louis XII : sa naissance fut un grand événement politique, salué avec joie par les uns, accueilli par les autres comme une grave occasion de discorde. Sa mère était la petite-fille du meurtrier de son grand-père paternel ; son père l'ami des assassins de son grand-père maternel ; sa marraine, Marguerite d'Anjou, la femme du geôlier de son père ; son parrain, Louis XI, un ennemi mortel ; son père, un prince mourant. Certes, il naquit dans le chaos des rivalités féodales !

Cependant, les forces de Charles d'Orléans continuaient à décliner visiblement. Dans les derniers jours de sa vie, il se vit assailli encore de soucis, de fatigues, qui devaient hâter sa fin. Blessé des efforts du roi, qui cherchait à le dépouiller du comté d'Asti, presque abandonné par le duc de Bourgo-

1) L'enfant porta le titre de duc de Valois jusqu'à la mort de son père.

2) L'acte fut enregistré de suite à la Chambre des comptes de Blois (La Mure, II, 256, d'après Gaignières : P. 1375[2], c. 2556).

3) Orig. K. 554, XI : K. 535 : Moreau, 405, f° 228, v°.

gne, il se rapprocha du duc de Bretagne, et se rendit auprès de lui à la fin de l'année 1462. Il voulait lui céder ses droits sur le duché de Milan. Ce rapprochement inquiéta au plus haut point Louis XI[1], à qui l'alliance du duc d'Orléans avec la Bretagne faisait l'effet d'un véritable cauchemar.

Charles d'Orléans revint à Blois, à Orléans, épuisé. Sa dévotion semblait grandir à mesure qu'il sentait sa fin approcher. Il multipliait les dons aux églises[2]. Il offre à sa femme une haquenée de cent écus d'or[3]. Personnellement, il semble ne plus guère tenir de place sur cette terre.

Mais Louis XI ne désarmait pas devant un moribond. Sa

1) Lettre du sire de la Barde à Louis XI, lui accusant réception de sa lettre sur le départ du duc d'Orléans pour la Bretagne, 13 février (fr. 20486, f° 129).

2) En 1463, il donne à Saint-Vrain de Jargeau 20 livres, pour réparer l'église (*Coll. Hérald.*, n° 730). Le 23 août 1463, les Augustins d'Orléans se déclarent tenus de célébrer pour lui un service tous les jeudis, par suite d'un don de 100 écus d'or pour la réédification de leur église (Arch. du Loiret, A. 1083, f. 30). Le 7 mai 1463, à Blois, il donna 100 liv. t., pour réédifier l'église de Sainte-Solenne, de Blois (Laborde, III, p. 390) ; mais M. Champollion observe qu'il ne put signer cet acte (p. 385). La même année, il fait payer 20 sous t. à la veuve du relieur de Blois, Jean Foguère, pour la reliure en cuir *vermeil* d'un grand volume en parchemin, contenant « le livre des ballades de Mgr le duc d'Orléans, tant en françois comme en latin et autres livres en icelluy » (Laborde, p. 394). Ce livre a eu bien des vicissitudes. C'est sans doute le manuscrit de Nicolas Astesan, actuellement déposé à la Bibliothèque de Grenoble. — Dans le fragment (*Tit.* Orléans, XI, 729) du dernier compte de Charles d'Orléans, arrêté par Marie de Clèves à Blois, le 7 mars 1465, quoique les patentes soient encore au nom de Charles d'Orléans, nous notons les mentions suivantes :

Un chapeau de *teil* fin, pour Mgr de Valois.

Trois « sonnetes » fines baillées à Jean l'Orfèvre, pour Mgr de Valois.

« Lassets » et ceintures en ruban noir et *tanne*, pour Mgr de Valois.

« A Guillemette, veufve de feu Jehan Fouquere, pour avoir reglé XLII cayers de parchemin pour escripre plusieurs petiz livres pour mondit seigneur (le duc Charles), XVII s. VI d. t. »

Deux onces de fil noir, « baillés pour les orloges de Mgr le duc. »

3) *Collège Héraldique*, 368. Nous avons des comptes de 1463, relatifs à des fournitures de souliers, de chaperons, de bonnets, pour la duchesse,

politique prenait de nouvelles forces et devenait chaque jour plus agressive contre Charles[1]; brusquement, il détruisit les dernières illusions de Charles d'Orléans et de Dunois, et se jeta publiquement dans les bras de leur mortel adversaire, François Sforza; il traita avec Milan. En même temps, il excitait les Liégeois contre le duc de Bourgogne. La lutte s'engage, âpre, entre lui et les princes. Édouard d'Angleterre, furieux de l'accueil fait en France à Marguerite d'Anjou, traite, à son tour, avec les ducs de Bretagne et de Bourgogne, et l'horizon paraît se charger.

Les conseillers de Charles d'Orléans, émus de la brusque tournure des choses, et surtout de la situation à la cour de l'ambassadeur milanais Malleta, essayèrent de parer le coup par une démarche décisive. Le 25 novembre 1463, réunis à Lagny-sur-Marne, sous l'inspiration de Guyot Pot, l'homme le plus important de la Maison, ils arrêtèrent les termes d'un mandat donné à Pot et à trois d'entre eux pour aller trouver le roi et lui demander la main de sa fille, Louise de France, au nom du jeune Louis d'Orléans. Cette demande portait, jusque dans sa forme, la trace de la précipitation et des circonstances. Les termes étaient plus vagues que d'ordinaire. On s'en remettait absolument au roi du soin de régler la question, de fixer la dot et le douaire de sa fille; on s'excusait presque de parler de dot, en déclarant, plus ou moins sincèrement, que « les pères des filles ont acoustumé donner ce que est leur bon plaisir »[2]. Le duc Charles évidemment approuva

pour la petite Margot, sa folle, pour Triboulet, fou du roi de Sicile (*Coll. Hérald.*, nos 525, 526, 527).

1) On voit pourtant qu'il faisait bonne mine à Charles; il lui continuait sa pension de 18,000 livres (1462; fr. 20379, p. 85).

2) En voici le texte (orig., K. 535, non coté. — La pièce ne se trouve plus sous cette cote):

« Charles, duc d'Orleans, de Milan et de Vallois, conte de Blois, de Pavye

cette démarche, mais, pour un motif ou pour un autre, il n'apposa pas sa signature au bas du pouvoir. Cette pièce reçut

et de Beaumont, seigneur d'Ast et de Coucy, a tous ceulx qui ces presentes lettres verront, salut. Savoir faisons que, nous confians a plain des sens, loyaulté, preudomie, suffisance et bonne dilligence de noz amez et feaulx conseilliers Guiot Pot, maistres Pierre du Refuge, Pierre Chevalier et Pierre Le Fuzelier, yceulx et les trois d'entre eulx, de nostre certaine science, propre mouvement, franche et liberalle voulenté, avons faiz, constituez, ordonnez et establïz et par ces presentes faisons, constituons, ordonnons et establissons noz procureurs generaulx et certains messagiers especiaulx pour demander et requerir a monseigneur le Roy, en la plus honnorable et humble maniere que faire pourront, qu'il luy plaise de sa grace nous octroyer par nom et tiltre de mariage ma tres honnorée dame et cousine madame Loyse de France, sa fille, pour feme et espouse de nostre tres chier et tres amé filz Loys d'Orleans, duc de Vallois, et se le plaisir de mondit seigneur est nous accorder ledit mariage pource que a supporter les charges de mariage fault plusieurs mises et fraiz et a ceste cause les peres des filles ont acoustumé donner ce que est leur bon plaisir, pour requerir a mondit seigneur et savoir quelle somme luy plaira donner a madicte dame et accepter la somme qui sera par luy donnée et que nosdiz procureurs verront estre convenable, et de accorder et conscentir pour le douaire de madicte dame telle somme que par nosdiz procureurs sera convenue et accordée, et sur le tout passer et bailler telles et si bonnes lettres qu'il appartendra et mestier sera soubz seel et seeaulx privez ou autentiques, et generallement de faire et ordonner sur toutes et chascunes les choses dessusdictes leurs circonstances et deppendences tout ce que bons et loyaulx procureurs pevent et doivent faire et come nous mesmes ferions et faire pourrions se presens y estions en nostre propre personne, jasoit ce que la chose requiere mandement plus especial; et promettons de bonne foy avoir agreable et tenir ferme et estable tout ce que par les dessusdiz noz procureurs ou les trois d'iceulx sera fait, promis, passé et accordé sur toutes les choses dessusdictes et chacunes d'icelles, sans jamais venir ne faire venir a l'encontre et le rattiffier, et approuver et en bailler telles et si bonnes lettres de rattificacion que mestier sera, tout incontinant que requis en serons, soubz l'obligacion et ypotheque de nous, de noz hoirs et de tous noz biens meubles et heritages presens et a venir. En tesmoing de ce, nous avons fait mettre nostre seel a ces presentes. Donné a Laigny sur Marne, le XXV[e] jour de novembre, l'an de grace mil CCCC soixante et trois. »

(*Sur le repli*) : « Par monseigneur le duc, en son conseil. Doulce. » (Grand sceau rouge pendant).

(*Au dos*) : « Povoir donné touchant le mariage de Mons[r] de Valois » (écriture du XV[e] siècle).

seulement le grand sceau ducal de cire rouge, pendant, et la signature d'un simple secrétaire nommé Doulce [1].

Louis XI répondit en signant, le 22 décembre, à Nouvion, l'abandon de Gênes et une alliance intime avec le duc de Milan.

Au mois de janvier 1464, Charles d'Orléans se trouva si mal qu'on envoya en toute hâte un huissier du château de Blois demander à Orléans son vieux médecin Jean Caillau. Bientôt après partit un second exprès, avec ordre, plus pressant encore, de ramener Caillau à tout prix; puis contre-ordre... On va chercher à Tours maître Robert Poitevin, médecin royal [2].

Au milieu de ces alertes, le petit train-train habituel de la cour de Blois continuait : les enfants de chœur de Saint-Sauveur font l'*évêque des fous*, le jour des Innocents; les pages leur roi, le jour des rois [3].

Charles d'Orléans ne put pas se remettre ; il avait alors à s'occuper de toutes les graves intrigues qui se nouaient; il aurait voulu se rendre près du duc de Bourgogne à Hesdin, mais son état ne lui permit pas de quitter Blois. Tout s'affaiblissait en lui; sa vue baissait. Il comblait son médecin [4] Caillau de présents; un jour, il lui donne un saphir, un

1) Le 7 mai 1463, une patente porte, comme nous l'avons dit, la déclaration que Charles ne peut plus signer (Champollion).

2) Champollion, p. 385 : *Joursanvault*, n° 166 : Laborde, p. 392.

3) Laborde, p. 391, 392. La femme d'un *bateleur* reçoit une gratification. Piètre André reçoit 110 sous pour des peintures (*id.*).

4) Il était généreux aussi pour ses serviteurs et ceux de sa femme, comme le montre un rôle de dons nombreux pour décembre 1462 et janvier 1463, certifié par Phil. de Hédouville; parmi ces dons, notons ceux à René de Mongomery, pour aller voir son oncle l'évêque d'Orléans; à Moreau, arbalétrier, pour avoir tué une oie sauvage à l'arbalète; à des ménestrels d'Allemagne, passant *pays*, le 10 décembre ; à un allemand, pour avoir baillé des *frolles ouvrées de cire* pour la duchesse et mademoiselle (*Coll. Hérald.*, n° 556).

autre jour deux *balais* ou encore des patenôtres de corail. Mais, en même temps, il se fait faire un bréviaire composé des offices des saintes Sœurs, des Cinq Plaies et de saint Gabriel. C'est ainsi qu'il atteignit péniblement les fêtes de Pâques. A l'étonnement général, on apprit alors que la duchesse d'Orléans se trouvait grosse encore une fois [1].

Au mois de mars, le duc mourant reçut une nouvelle visite du duc de Bourbon [2]; par une déclaration commune en date du 21 mars 1464, les deux princes confirmèrent encore le contrat de mariage de Pierre de Bourbon et de Marie d'Orléans, en qualifiant les dons faits aux futurs époux, non de simple partage, mais de provision d'apanage. C'était répondre aux objections que pouvait soulever la stipulation de l'appel éventuel de Pierre à l'hérédité de Bourbon [3]. Le lendemain, 22 mars, Marie et Pierre échangèrent de nouveau leurs promesses *de futur* par acte officiel [4], et le 23, dans la chapelle de Saint-Sauveur, Charles vit sa fille solennellement fiancée par l'abbé de Saint-Laumer, vicaire général de Chartres, en présence du duc de Bourbon, de Marie de

1) On en glosait ouvertement, et Louis XI s'exprimait en termes cyniques : « Tout le monde ici, disait-il à l'ambassadeur de Milan, est l'ami de votre duc, sauf les d'Orléans que l'on ne peut empêcher de comploter. Le duc d'Orléans prétend que le duc de Milan l'a fait empoisonner... Tout empoisonné et tout vieux bonhomme qu'il est, disait Louis XI en riant, il a rendu sa femme grosse... Au reste, il a la mine de quelqu'un qui ne vivra pas longtemps... Et soyez tranquille, ajoutait le roi, sitôt le duc d'Orléans mort, nous aurons Asti, car son fils nous appartiendra » (Rapport de l'ambassadeur Maletta, du 26 mai : Buser, *Beziehungen der Mediceer zu Franckreich*, p. 424. L'éditeur donne à tort à cette dépêche la date de 1465 : le 26 mai 1465, le duc d'Orléans n'existait plus).

2) Il ne quittait pas Blois. Il y passa les fêtes de Pâques (Pat. du 15 avril ; fr. 20379, p. 85).

3) P. 1375[2], c. 2556.

4) P. 1365[1], c. 1393, 1396.

Clèves et d'un grand nombre de personnages nobles, ecclésiastiques ou bourgeois[1].

Les 2 et 3 mai, Charles d'Orléans reçut aussi la visite de son frère, le comte Jean d'Angoulême[2] : suprême entrevue de deux moribonds[3], prématurément usés par les épreuves. Jean d'Angoulême, âgé seulement de soixante ans, ressemblait à un spectre : c'était l'image de la douleur. Trente-trois années de prison l'avaient trop affaibli pour qu'il pût jouir de son retour à la lumière. Il n'était parvenu à se marier que dans les conditions les plus humiliantes. Sa rançon avait englouti la dot de sa femme et une partie de sa propre fortune. Il vivait comme peut vivre un prince ruiné, avec mille difficultés. Au reste sa figure tirée, très maigre, douloureuse[4], disait assez ses souffrances : elle trahissait aussi, par un caractère ascétique, la source de consolation à laquelle Jean puisait la force de vivre : une extrême piété.

Vêtu de bure comme un anachorète[5], Jean se permettait une robe de soie les jours de fête, mais jamais d'or ni d'argent ; il avait dit, d'avance, adieu à la vie ; il jeûnait tous

1) La Mure, II, p. 256. Charles d'Orléans lui donne divers objets de sellerie (*Coll. Hér.*, 1645).

2) KK. 272, f° 11 v°.

3) On attribue à Jean des miracles, notamment celui d'avoir prédit sa mort longtemps d'avance. Il mourut le 30 avril 1468, jour de Saint-Eutrope (Jean du Port des Roziers, *Vie de Jean, comte d'Angoulême*, 1589. — *La vie de très illustre prince Jean, comte d'Angoulême*, Paris, 1613, in-18. — E. Sénemaud, *Journal de l'enterrement de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême*, Paris, Aubry, 1863).

4) Portrait dans Thevet, *Vie des hommes illustres*, p. 300, très ressemblant, selon Thevet, qui dit avoir vu son corps embaumé, quand Louise de Savoie le faisait souvent élever et voir.

5) On lit dans son compte de 1454 : « Deniers baillez à Mgr pour ses plaisirs, néant. Deniers baillez a madame la contesse pour ses plaisirs, néant » (Laborde, p. 363). Il employait son médecin, Gilles Baulart, à réparer le cadran de ses horloges (*id.*), puis il l'envoyait à Paris étudier (p. 365-66).

autre jour deux *balais* ou encore des patenôtres de corail. Mais, en même temps, il se fait faire un bréviaire composé des offices des saintes Sœurs, des Cinq Plaies et de saint Gabriel. C'est ainsi qu'il atteignit péniblement les fêtes de Pâques. A l'étonnement général, on apprit alors que la duchesse d'Orléans se trouvait grosse encore une fois [1].

Au mois de mars, le duc mourant reçut une nouvelle visite du duc de Bourbon [2]; par une déclaration commune en date du 21 mars 1464, les deux princes confirmèrent encore le contrat de mariage de Pierre de Bourbon et de Marie d'Orléans, en qualifiant les dons faits aux futurs époux, non de simple partage, mais de provision d'apanage. C'était répondre aux objections que pouvait soulever la stipulation de l'appel éventuel de Pierre à l'hérédité de Bourbon [3]. Le lendemain, 22 mars, Marie et Pierre échangèrent de nouveau leurs promesses *de futur* par acte officiel [4], et le 23, dans la chapelle de Saint-Sauveur, Charles vit sa fille solennellement fiancée par l'abbé de Saint-Laumer, vicaire général de Chartres, en présence du duc de Bourbon, de Marie de

1) On en glosait ouvertement, et Louis XI s'exprimait en termes cyniques : « Tout le monde ici, disait-il à l'ambassadeur de Milan, est l'ami de votre duc, sauf les d'Orléans que l'on ne peut empêcher de comploter. Le duc d'Orléans prétend que le duc de Milan l'a fait empoisonner... Tout empoisonné et tout vieux bonhomme qu'il est, disait Louis XI en riant, il a rendu sa femme grosse... Au reste, il a la mine de quelqu'un qui ne vivra pas longtemps... Et soyez tranquille, ajoutait le roi, sitôt le duc d'Orléans mort, nous aurons Asti, car son fils nous appartiendra » (Rapport de l'ambassadeur Maletta, du 26 mai : Buser, *Beziehungen der Mediceer zu Franckreich*, p. 424. L'éditeur donne à tort à cette dépêche la date de 1465 : le 26 mai 1465, le duc d'Orléans n'existait plus).

2) Il ne quittait pas Blois. Il y passa les fêtes de Pâques (Pat. du 15 avril ; fr. 20379, p. 85).

3) P. 1375², c. 2556.

4) P. 1365¹, c. 1393, 1396.

Clèves et d'un grand nombre de personnages nobles, ecclésiastiques ou bourgeois[1].

Les 2 et 3 mai, Charles d'Orléans reçut aussi la visite de son frère, le comte Jean d'Angoulême[2] : suprême entrevue de deux moribonds[3], prématurément usés par les épreuves. Jean d'Angoulême, âgé seulement de soixante ans, ressemblait à un spectre : c'était l'image de la douleur. Trente-trois années de prison l'avaient trop affaibli pour qu'il pût jouir de son retour à la lumière. Il n'était parvenu à se marier que dans les conditions les plus humiliantes. Sa rançon avait englouti la dot de sa femme et une partie de sa propre fortune. Il vivait comme peut vivre un prince ruiné, avec mille difficultés. Au reste sa figure tirée, très maigre, douloureuse[4], disait assez ses souffrances : elle trahissait aussi, par un caractère ascétique, la source de consolation à laquelle Jean puisait la force de vivre : une extrême piété.

Vêtu de bure comme un anachorète[5], Jean se permettait une robe de soie les jours de fête, mais jamais d'or ni d'argent; il avait dit, d'avance, adieu à la vie ; il jeûnait tous

1) La Mure, II, p. 256. Charles d'Orléans lui donne divers objets de sellerie (*Coll. Hér.*, 1645).

2) KK. 272, f° 11 v°.

3) On attribue à Jean des miracles, notamment celui d'avoir prédit sa mort longtemps d'avance. Il mourut le 30 avril 1468, jour de Saint-Eutrope (Jean du Port des Roziers, *Vie de Jean, comte d'Angoulême*, 1589. — *La vie de très illustre prince Jean, comte d'Angoulême*, Paris, 1613, in-18. — E. Sénemaud, *Journal de l'enterrement de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême*, Paris, Aubry, 1863).

4) Portrait dans Thevet, *Vie des hommes illustres*, p. 300, très ressemblant, selon Thevet, qui dit avoir vu son corps embaumé, quand Louise de Savoie le faisait souvent élever et voir.

5) On lit dans son compte de 1454 : « Deniers baillez à Mgr pour ses plaisirs, néant. Deniers baillez a madame la contesse pour ses plaisirs, néant » (Laborde, p. 363). Il employait son médecin, Gilles Baulart, à réparer le cadran de ses horloges (*id.*), puis il l'envoyait à Paris étudier (p. 365-66).

les jours de carême et habituellement trois fois par semaine. Le vendredi, il se nourrissait de légumes et de fruits, et, la veille de la Chandeleur, de pain et d'eau. Ses tenanciers l'adoraient, car il était la douceur même, bon, pacifique, familier avec les paysans, défenseur des pauvres, plein de soin pour son personnel, toujours en quête des abus à redresser[1]. On l'appelait *le bon comte*. Mais la rigueur de ses jeûnes ne laissait pas que d'étonner : on les attribuait à quelque horoscope. Sa sainteté pourtant était si connue qu'on parlait de miracles. Comme son frère, et plus même peut-être que lui, il aimait la science et les lettres ; philosophie, théologie, lecture des écrivains classiques, étude de l'histoire romaine, se partageaient son temps. Il savait le latin et le grec.

La dernière entrevue des deux frères les combla de joie. Charles la célébra en donnant des émeraudes, en souvenir, à ses enfants, à Pierre de Beaujeu, à Guyot Pot et à ses deux médecins[2].

Au mois de septembre, Charles reçut aussi la visite de la reine de Sicile, que l'on festoya au château avec force lapereaux. Madame de Dunois mourut au même moment ; Charles d'Orléans lui fit faire de solennelles funérailles.

Sur ces entrefaites, était née au roi Louis XI une troisième fille, Jeanne de France. Cette enfant était rachitique et des plus mal conformées. Le roi, furieux de cette naissance (il aurait d'ailleurs désiré un fils), resta peu de temps près de la reine à Nogent-le-Roi[3] et partit pour Paris. L'on annonça, sui-

1) Sa maison était une école de bien vivre. Il ne tolérait pas de jurements. Il traitait avec soin ses domestiques, pensionnait les vieux. Il lisait beaucoup, ou bien se faisait jouer de la harpe.

2) KK. 272, f° 11 v°.

3) Louis XI était à Nogent-le-Roi les 16, 18, 21 mars 1464, les 10, 11 et

vant la formule officielle, que la reine venait de donner le jour à « une belle fille ».

Une idée machiavélique traversa aussitôt la pensée de Louis XI. Quatre jours après la naissance de Jeanne, avant que la vérité pût se faire jour, il se rendit aux vœux de Charles d'Orléans et lui manda qu'il accorderait pour son fils la main de l'enfant nouvellement née[1].

Le messager fut sans doute Guyot Pot[2], que le duc venait d'envoyer à Nogent-le-Roi quelques jours avant la délivrance de la reine[3]. Le bon Charles d'Orléans, sans méfiance, se déclara prêt à accepter. Aussitôt le roi, le 10 mai, lui dépêcha le bailli de Chartres, avec ordre de conclure le mariage et plein-pouvoir pour en arrêter, au mieux, toutes les stipulations[4]. Tant de diligence et de générosité pouvaient sur-

14 mai 1464 (*Lettres de Louis XI, I*, 180, 182). Jeanne de France naquit le 23 avril 1464. Louis XI était le 15 mai à Paris (Jean de Troyes).

1) *Jeanne de France, duchesse d'Orléans*, p. 11, n. 2. — Bibl. d'Orléans, ms. 430.

2) Guyot Pot prêta hommage au roi, à Nogent, le 3 avril (P. 139, LXIII v°). Cf. (*Tit.* Pot, n° 22,1464, 22 avril, à Blois) un mandement de Charles d'Orléans, attribuant à Guiot Pot 16 écus d'or pour un voyage fait par son commandement, devers le roi à Nogent lez Chartres « pour certaines noz graves affaires et besongnes »; Pot, parti de Blois le 27 mars, est revenu le 3 avril : (*Tit.* Pot, n° 23) 23 avril, mandat conforme de Pierre du Refuge, gouverneur de toutes les finances du duc : (*Id.*, n° 24) reçu de G. Pot, le 30 avril, en présence d'un secrétaire du duc.

3) L'objet spécial de la mission était d'obtenir que Louis XI ne mît pas à exécution sa menace de restaurer l'université de Bourges, concurrente d'Orléans. Guillaume de Villebresme, envoyé aussi dans ce but à Nogent, partit le 17 mars et revint le 3 avril (Bibl. de Blois, nos 1447, 1449).

4) Coll. Bastard, 894, orig. Commission de Louis XI à Jean de Rochechouart, sire d'Ivoy, bailli de Chartres, d'aller traiter, avec le duc d'Orléans, du mariage de Jeanne, sa fille, avec Louis, fils du duc, en date de Nogent le Roi, 10 mai 1464 : le roi lui ordonne, « comme, puis nagueres, ait esté faicte certaine ouverture du mariage de nostre tres chiere et tres amée fille Jehane et de nostre tres chier et tres amé cousin Loys, filz de nostre tres

prendre... Le bailli de Chartres se rendit immédiatement à Blois : dès le 19 mai, il signait, au nom du roi, devant un notaire de Blois, Étienne Gendre, un contrat de mariage. La fiancée, âgée de vingt-six jours, devait recevoir en dot cent mille francs, avec un trousseau (robes et bijoux) en rapport avec sa situation royale : on fixait son douaire à six mille livres, avec droit de logis à La Ferté-Milon et à Brie-Comte-Robert[1]. Charles d'Orléans ratifia solennellement ce contrat par lettres patentes du 22 juillet 1464 ; Louis XI, de son côté, l'approuva par patentes scellées du grand sceau jaune pendant, à Mauny (près Rouen), le 7 août 1464. Une expédition des patentes royales, adressée de suite à Charles, fut soigneusement déposée, avec le contrat, aux archives de la Chambre des comptes de Blois[2].

Louis voulait profiter de la circonstance pour arracher le duc d'Orléans à l'alliance du duc de Bretagne. Le 24 août, de Nouvion en Ponthieu, il lui adressa une lettre comminatoire, un véritable manifeste contre le duc de Bretagne. « Le duc de Bretagne, disait-il en substance, m'accuse de vouloir livrer aux Anglais la Normandie et la Guyenne, et il cherche ainsi à vous séparer de moi, vous et le duc de Berry, à vous enrôler

chier et tres amé oncle le duc d'Orleans, » de se transporter vers le duc et, avec lui ou ses représentants, traiter et conclure le mariage et faire tout le nécessaire, « promectans en bonne foy et parolle de Roy avoir agreable, ferme et estable,a tousjours, ce qui sera par vous fait et besongné, touchant la matiere dessusdite ». Contresignée : comte de Comminge, sires du Lau, de Crussol, de la Rozière (Ment. Moreau, 405, f° 229 v°).

1) Exp. orig. signée *Gendre,* sur une simple feuille de papier, de 2 feuillets ; K 554, XV, n° 1 : Lenglet du Fresnoy, *Mém. de Ph. de Commines,* II, 411.

2) Expédition authentique de Pierre Le Fuzelier, du 22 août 1464 (K 554, XV, 3) : Patentes de Louis XI, 7 aout 1464 (orig. avec sceau, K 554, XV, 2; copie orig. de toutes les pièces, K 554, XV, 4) : Ratification, et texte du contrat, aux Archives de la Chambre des Comptes de Blois (R⁴ 581, f° 279 v° : R⁴ 1111, f° 70 v°).

dans son camp. Son accusation est fausse et dépourvue de tout fondement. Nous vous requérons au contraire de prendre parti contre lui, à raison de ses prétentions à usurper sur la couronne les droits de régale et d'autres droits. » Louis XI, comme pièces justificatives, joignait à sa lettre copie des *instructions* confidentiellement données par le duc de Bretagne à ses envoyés et d'une lettre qu'il recevait, à l'instant, d'Angleterre[1]. Le 29 septembre suivant, Louis XI lança d'Abbeville une véritable déclaration de guerre contre la Bretagne[2].

Cette violence présageait de graves événements, d'autant plus qu'un même sentiment de haine et de colère réunissait, dès lors, contre Louis XI, tous les princes du royaume. Chacun d'eux avait un grief; mais ils s'indignaient surtout de la conduite du roi en Italie, car l'unique préoccupation de Louis XI semblait de faire, au-delà des Alpes, une guerre acharnée à tout ce qui portait le nom français, aux maisons d'Anjou et d'Orléans. Le duc de Bretagne eût volontiers acquis les droits héréditaires de Charles d'Orléans sur le duché de Milan : soutenu par un transfuge breton, l'amiral de Montauban (qui descendait lui-même des Visconti), Louis XI refusait énergiquement son approbation et venait de préférer Sforza. De là, les colères du duc de Bretagne et de toute la haute noblesse française. Les princes se rapprochaient les uns des autres; le roi de Sicile de Charles d'Orléans, Jean de Ca-

1) Væsen, II, p. 205.

2) Væsen, II, 210. Au mois de septembre 1464, le duc fit célébrer à Blois les obsèques solennelles de Madame de Dunois. Le peintre Piètre André fut chargé de la direction. En octobre, Piètre André est expédié à Fontevrault près de Madame d'Étampes, à Tours pour chercher des objets nécessaires à la *gésine* de la duchesse, à Romorantin pour prendre des nouvelles de Mme d'Angoulême qu'on disait fort malade (Robert, *Nouv. Arch. de l'art français*, 1877, p. 126-128). Marie de Clèves accoucha donc vers la fin d'octobre 1464.

labre du duc de Bourgogne, avec qui il signa, le 10 décembre 1464, à Nancy, un pacte de confédération et d'alliance[1]. La guerre civile allait éclater. Les relations de la maison d'Orléans avec la Bretagne, avec le comte et la comtesse d'Angoulême devenaient plus intimes que jamais. Charles d'Orléans ne pouvait les briser[2].

C'est au milieu de ce trouble que la duchesse d'Orléans accoucha pour la troisième fois[3]; elle eut une fille qui reçut le nom breton d'Anne.

De Normandie, Louis XI revint, au mois de novembre, à Nogent-le-Roi; puis il se rendit à Tours, à Chinon, à Poitiers, pour recevoir les ambassadeurs de Bretagne[4]. Les cir-

1) Orig. lat. 17059, f° 179.

2) Le duc Charles se maintenait en relations très affectueuses avec le duc de Bourgogne (K. 70, lettre du duc de Bourgogne : n° 468, du *Musée des Archives*). Charles donne à Triboulet, fou du roi de Sicile, un cheval de 10 livres (Lecoy de la Marche, *Comptes et Mémoriaux du roi René*, n° 743, note). — M. de Beaujeu se faisait remarquer par ses joûtes (*Joursanv.* 658).

3) Il est probable que ce fut aux Montilz (les Blois), car Charles s'y fait amener, le 17 novembre, un prisonnier de Coucy (*Catal. de curiosités autographiques...*, Vente Eugène Charavay, 29 mai 1886 : n° 64).

4) Jean de Troyes : Væsen, II, 225. Nous avons une lettre de lui, datée de Sazilly, près Chinon, le 22 janvier 1465 (Væsen, II, p. 227), date à remarquer. Car ce voyage a donné lieu à une légende. Thomas Bazin raconte en effet qu'aux États généraux de Tours on vit le duc d'Orléans « ætate grandævus (âgé de soixante-treize ans, dit le savant commentateur), qui etiam, in eadem urbe, paucis post hujusmodi convocationem exactis diebus, vitam finivit, senio jam confectus » (II, 84). — Saint-Gelais dit qu'en 1463 Louis XI assemblait ses États contre les seigneurs de son sang. Charles d'Orléans, travaillant toujours pour la paix, y fut, et il eût apaisé tout, si le roi eût voulu. « De quoy depuis il fut en grand danger que mal ne luy print. » M. d'Orléans prit congé du roi, revint à Blois; à Amboise, une maladie le prit, dont il mourut peu après, plein d'ans et de vertus. Th. Bazin, passionné, St-Gelais, peu exact pour cette partie de son récit, sont de médiocres autorités. Cependant on en a tiré une légende universellement adoptée : « Le dernier acte de la vie du duc, dit Champollion, est aussi un dernier effort pour rétablir l'harmonie dans le royaume. Aux États de Tours, où il voulut prononcer quelques paroles en faveur du duc

constances étaient telles que Charles d'Orléans, quoique moribond, crut devoir se rendre aussi, lui-même, près du roi, afin de prendre part à la réception des envoyés bretons. Il assista à de pénibles scènes; il vit les événements se dessiner, la guerre apparaître. Il quitta Poitiers le cœur navré, avec la pensée que tout était perdu. L'épreuve dépassait ses forces. En route, il se sentit malade. Ce fut un motif pour lui de presser son voyage. De Châtellerault, il put gagner Tours, et

de Bretagne, contre qui Louis XI venait susciter la sévérité de l'assemblée, le roi, sans égard pour le grand âge et les infirmités de son parent, le maltraita en paroles. La dureté de ses reproches troubla fort le bon prince, qui rentra chez lui pour ne plus en sortir (p. 285). » Mézeray et M. Beaufils disent plus; Charles, selon eux, s'enfuit de Tours épouvanté : il mourut, à soixante-quinze ans, en arrivant à Amboise, d'indignation et de douleur (p. 68). Claude de Seyssel (*Histoire de Louis XII*, f° 33, v°) dit que Charles d'Orléans ne voulut pas consentir à conspirer, à conjurer avec les autres princes, qu'il fut loyal envers Louis XI, mais qu'il lui fit des remontrances. Louis XI le *contemna* de paroles, sans égard pour sa vieillesse et sa loyauté, dont, « de regret qu'il en eut et autrement pour la débilité de sa personne », il mourut en deux jours. Seyssel ajoute que Louis XI, toujours soupçonneux, aurait voulu faire mourir Louis d'Orléans, mais, au moins, il l'obligea à épouser Jeanne. Quelques historiens (Bergevin et Dupré, *Histoire de Blois*) font mourir Charles à Tours : Thevet (*Vie des hommes illustres*, p. 299, v°) à Châtellerault. Nicole Gilles et le Rozier Historial disent, au contraire, que, malgré son état de moribond, Charles eut l'imprudence d'aller retrouver Louis XI, dans ces conjonctures si graves, et d'assister à l'arrivée de l'ambassade de Bretagne. Il repartit, avec la certitude que tout était brouillé. A Châtellerault, « une maladie » le prit, sans doute un refroidissement : il hâta son voyage pour regagner Blois, mais il ne put, et il expira en passant à Amboise (N. Gilles, édition de 1538, II, f° CCLXVII : Rozier Historial, année 1464). Il *s'endormit*... Cf. fr. 172, I, f° 37, v°, et fr. 3939, Épitaphe (probablement par Octovien de Saint-Gelais) de Monsieur d'Orléans,

« Qui s'endormit en Dieu et print son somme.
Mil quatre cens soixante et quatre en somme,
A Amboise de janvier le quart jour... »

« Duquel ce fut en France grand dommage,
Car, quant il vint de prison d'Angleterre,
Il apporta la paix en ceste terre. »

même de Tours aller jusqu'à Amboise; mais, là, il se trouva dans l'impossibilité de continuer. Il dut s'aliter. A cette nouvelle, Marie de Clèves monta sur une haquenée et accourut en hâte auprès de son mari, suivie d'un simple palefrenier[1]. Malgré les soins dévoués du chirurgien Geoffroy Allenquin[2], Charles d'Orléans expira à Amboise même, dans la nuit du 4 au 5 janvier 1465 (n. st.)[3], ou pour mieux dire s'endormit du dernier sommeil.

Marie de Clèves fit faire, à l'infortuné prince, des obsèques fort simples, mais d'une grande convenance. Les funérailles eurent lieu dans la chapelle du château de Blois, la chapelle de Saint-Sauveur, tendue de six grandes pièces de bougran noir qu'on avait louées à un marchand de la ville[4]. Aucune tenture spéciale pour les flambeaux et l'autel; rien du luxe si fréquent en ces cérémonies. Avec une robe de drap d'or gris du défunt on avait confectionné simplement, en guise de catafalque, un petit *poele* bordé de velours noir et garni d'une croix de *boucassin* blanc, achetée pour six sous et huit deniers.

M. de Beaujeu, en robe courte de drap noir et monté sur un cheval caparaçonné de noir, escorta le corps que l'on ramena d'Amboise sur un chariot tapissé de bougran noir (au moyen de 1,300 clous)[5] et attelé de quatre chevaux, dont un en arbalète, harnachés et caparaçonnés de deuil. Derrière le chariot, sur trois chevaux sellés et bridés de noir, trois pages, vêtus

1) Compte des obsèques du duc (Orléans XI, f[os] 725-728. Ce compte a été publié sans commentaires par Laborde, p. 397-398, et par M. Roman, dans l'*Annuaire-bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1885). Nous lui empruntons les détails qui suivent, sauf indication contraire.

2) *Joursanvault*, 170.

3) *Chr. Astesi*, don les *Miscellanea di St. Ital.*, IX, 182. « Comme bon chrestien, entre Noel et le caresme (J. de Clercq). »

4) Reçu du 11 janvier.

5) Le drap funéraire fut orné de sept écussons brodés à Tours (*Joursanv.*, 635).

de velours de soie noir, portaient, l'un le grand étendard de Charles d'Orléans, en soie bleue, à frange noire, avec l'écusson d'Orléans-Milan, exécuté en or et en azur par le peintre Piètre André; le second, la bannière de Charles; le troisième, sa bannerole, aux mêmes couleurs.

Marie de Clèves conduisit elle-même le deuil. Elle portait une magnifique robe longue de drap fin de grand prix[1], toute garnie d'annelets, un chapeau noir et un long manteau. Robe et manteau formaient deux longues queues, soutenues par trois pages et par le batard Cadot, vêtus de noir.

Puis venait *Mgr de Valois*, le petit Louis, titré depuis sa naissance du duché de Valois et qui devenait maintenant duc d'Orléans. L'enfant, tout en drap noir, portait une robe fourrée avec un manteau d'agneau noir, et aux poignets, une garniture de peau de Lombardie. Deux petits pages, en bonnets noirs, soutenaient la queue de sa robe et de son manteau. Puis « Mademoiselle », c'est-à-dire Marie d'Orléans, en longue robe et en manteau de fin drap noir de Rouen, la robe fourrée de peaux d'agneau blanc. Près d'elle, son fiancé, M. de Beaujeu, suivi de ses quatre pages, portant un chaperon à cornette, un grand manteau long, de drap noir assez médiocre, et une robe longue[2], fourrée de quatre manteaux et demi d'agneau noir.

Quant à Mlle Anne, on ne lui avait donné, à l'occasion des obsèques, qu'un bonnet *sangle* et une demi-livre de savon.

Toute la maison suivait, en livrée de deuil, sous la conduite du chancelier (Pierre Sauvage) et du général des finances (Pierre du Refuge), en robes et en chaperons de très fin drap

1) Cette robe élégante coûtait quatre écus d'or l'aune, et de façon soixante-douze sous six deniers. Ce serait une robe, aujourd'hui, de trois à quatre mille francs.

2) A quarante sous l'aune.

noir. On voyait d'abord les dix principaux conseillers et chambellans du feu duc, précédés par Jean de Saveuse et Guyot Pot, puis ses vingt-cinq gentilshommes de cour, ses cinq écuyers d'écurie, quinze officiers de divers services civils, maîtres des comptes, trésoriers, médecins, chirurgiens, secrétaires; l'aumônier et deux ecclésiastiques; les quatorze chantres et musiciens de la chapelle du feu duc, très élégamment vêtus de robes de drap noir, à fourrure de pannes d'agneau, garnies de peaux de Lombardie sur les bords, les poignets et les collets; trois officiers secondaires, deux apothicaires de Charles; vingt valets de chambre, barbiers et joueurs de luth; vingt-deux officiers divers de garde-robe, de cuisine ou artistes (les *queux*, les peintres Piètre André et Hermen, l'orfèvre, les sauciers, les palefreniers); puis Bernard, tailleur de Madame, Husson, tailleur de M. de Valois; le maréchal et le veneur de la duchesse, deux valets d'étable du feu duc, trois de la duchesse et deux valets de fourrière; quatre fourriers et courriers. Citons encore, dans le cortège, le médecin Jean Caillau, le prieur des Augustins d'Orléans, Charles d'Arbouville, le seigneur Pocaire et Louis de Néry, gentilshommes; l'aumônier de Madame Jean Pillori, six écuyers, quatre valets de pied, huit officiers divers de bas étage dont un tabourin, un cuisinier avec cinq *galopins* de cuisine, les quatre charretiers de la duchesse; puis les deux jeunes garçons élevés avec M. de Valois; la maison personnelle de la duchesse et de ses filles, c'est-à-dire seize demoiselles d'honneur, huit *petites* demoiselles, onze femmes de chambre, dont les trois nourrices de « Mademoiselle », de M. de Valois et de Mlle Anne; puis le fou Pierre, Belon la folle et Margot « la petite folle », cette dernière menée par la chambrière Martine; Berthelomé, gardien de l'ours du duc; le *magister* de M. de Beaujeu; enfin divers gens de service et palefre-

niers. Bref, deux cent vingt-huit personnes avaient reçu de la duchesse des livrées de deuil, robes et chaperons, de prix variable, suivant la qualité de chacun. Quelques-unes de ces robes étaient fourrées. Tous les officiers un peu notables reçurent aussi un manteau noir fourré [1].

Le corps de Charles, à son arrivée au château de Blois, fut descendu du chariot funèbre et porté sur des sangles par seize hommes. Après la cérémonie, on le laissa à l'église de Saint-Sauveur dans un tombeau provisoire, sur lequel on étendit le poêle de drap d'or et on attacha les trois bannières [2].

Suivant l'usage des veuves, la duchesse avait fait tendre de noir la grande salle et ses deux chambres, c'est-à-dire les murs, le sol et son escabeau. L'on avait, à la hâte, transformé en salle du trône la grande salle qui précédait la chambre à coucher de la duchesse au château de Blois. L'on y avait élevé, au moyen de cinq robes noires en taffetas ou en velours de la duchesse, un vaste dais de damas garni de velours pour Marie de Clèves ; on recouvrit de noir un fauteuil et on le borda de velours ; on teignit en noir un autre fauteuil recouvert en gris. Sur le paillasson qui couvrait le dallage de la salle, on étendit un tapis de gros drap noir, et

1) Ni le comte d'Angoulême, ni le roi, n'assistent aux obsèques de Charles d'Orléans.

2) Le *Catal.* Joursanvault, sous le nº 171, mentionne un état de dépenses faites pour les obsèques du duc et la construction de son tombeau à Saint-Sauveur, différent de celui que nous citons. V. dans la *Revue des Sociétés savantes*, 5ᵉ série, t. VI, p. 234, *11 janvier* 1464 (65), quittance (publiée en partie par Laborde, p. 394, sous la date fausse du 11 juin 1464) de fournitures de Marcel Boudet pour les obsèques de Charles d'Orléans ; savoir, d'or fin, baillé à Piètre André, destiné à la peinture de la cotte d'armes, de l'étendard et de la bannière *actuellement sur le corps de Monseigneur*, en l'église de Saint-Sauveur de Blois ; d'argent, ayant la même destination ; de diverses pièces de toile.

l'on installa un tapis analogue dans la chambre à coucher de la duchesse.

Marie porta le deuil de son mari[1] avec une robe courte, fourrée de chat d'Espagne et d'agneau noir, et une robe « juste » ou collante, à garniture de menu vair; son costume d'apparat se composait d'une robe élégamment fourrée d'agneau blanc, abondamment garnie de menu vair et de « létisses »; d'un grand manteau de velours, fourré de menu vair et également bordé de létisses; et d'un chaperon bordé de même et fourré de soixante-quinze ventres de menu vair[2].

1) On voit qu'Anne de Bretagne ne fut pas la première princesse à porter le deuil en noir.

2) Il paraît, que, dans son testament, Charles d'Orléans, se défiant de sa femme, affectait Asti à la dot de sa fille Marie, et disposait que toute vente ou aliénation faite pendant la minorité de son fils ne serait valable qu'après la ratification de ce prince, devenu majeur et émancipé de la tutelle de sa mère. Il paraîtrait même que le roi et le duc de Bourgogne se portèrent garants de l'exécution de ces clauses... (Gingins la Sarra, *Dépêches des Ambassadeurs Milanais*, I, p. 38).

CHAPITRE II

AFFAIRES DE MILAN ET D'ASTI

Au début de son règne, Louis XI fut long à orienter sa politique. Il hésitait; il semblait désireux de louvoyer à l'intérieur, de ménager les grands seigneurs, et prêt, au contraire, à prendre une attitude accentuée, belliqueuse même, à l'extérieur, conformément aux traditions de la France depuis un siècle et à la politique qu'il avait lui-même suivie comme dauphin.

Deux grosses questions, au dehors, s'imposaient à toute son attention : celle des rapports avec l'Angleterre, et la question plus complexe des affaires d'Italie; à l'une et à l'autre, la maison d'Orléans se trouvait intimement mêlée.

Le duc Charles éprouvait de grandes difficultés de la part de l'Angleterre, qui lui réclamait énergiquement le reste de sa dette. On se demandait ce que Louis XI allait faire de ce côté et quelle attitude il prendrait à l'égard de Henri VI.

Marguerite d'Anjou parcourait la France pour y nouer des alliances. Fille du roi René, cette noble princesse, femme, depuis 1445, du roi Henri VI, avait réussi à rapprocher les deux pays. Mais, maintenant, en proie à l'adversité, elle venait, après la défaite de Towton, solliciter sa famille, son cousin le roi Louis XI, les princes ses parents et ses amis. Malheureusement pour elle, Louis XI était bien résolu à ne défendre les droits de la maison d'Anjou, en Angleterre comme en Italie, que par des voies diplomatiques. Il ne cherchait, vis-à-vis de Marguerite, qu'à gagner du temps.

Lorsqu'elle arriva à Tours, il lui adressa, par un de ses serviteurs, Cadoret, l'invitation de venir à Amboise voir la reine; mais Cadoret recevait, en même temps, l'ordre secret de s'arranger pour qu'elle ne pût pas venir et, surtout, pour l'empêcher, à tout prix, de voir la reine. D'un autre côté, le roi écrivait à Charlotte de Savoie que, retenu par des affaires urgentes, il la priait de venir à Melun. Louis XI ne pouvait donc qu'éprouver beaucoup d'ennui et de mauvaise humeur à rencontrer, lors du baptême de Louis XII, Marguerite d'Anjou, marraine du fils du duc d'Orléans. Il en profita pourtant pour signer avec elle un arrangement aux termes duquel, si elle reprenait Calais, elle s'engageait à y nommer un capitaine agréé par lui.

Quant aux affaires d'Italie, alors poussées à l'état aigu, ce devait être le véritable champ de bataille de Louis XI et du duc d'Orléans. Sous le règne précédent, on avait vu le gouvernement français prêter main-forte, dans une certaine mesure, à la situation du duc d'Orléans en Lombardie et, par là même, conserver aux intérêts français une influence considérable dans le nord de l'Italie. Louis XI, bientôt, rompit avec cette politique. D'un côté, la volonté d'enlever à la Maison d'Orléans toute action hors de France; de l'autre, son propre dessein de ne point éparpiller les forces françaises, de ne point les gaspiller; enfin, son intime alliance avec François Sforza, tout lui conseillait de ruiner les prétentions, même chimériques, de la Maison d'Orléans sur Milan, et pour couper ces prétentions jusque dans leur racine, de la dépouiller d'Asti. Satisfait d'avoir pour vassal le marquis de Saluces et pour protégé le marquis de Montferrat, Louis ne visait qu'à englober le duc de Savoie dans l'orbite de la France, et à mettre ainsi la main sur la Savoie et le Piémont. Il aurait volontiers été jusqu'à rétablir sur Gênes la domination fran-

çaise; hors de là, il ne convoitait rien, surtout par les armes. Il lui suffisait, pour asseoir son influence dans le reste de la péninsule, d'exploiter au jour le jour les divisions des divers états, de soutenir le parti guelfe en pensionnant les princes, en s'attachant à l'amitié du pape et de Florence, en s'appuyant sur François Sforza, dont il se servait pour peser sur la Savoie.

Cette politique de Louis XI, a produit d'incalculables conséquences. Elle eut pour résultat immédiat de blesser tous les princes français, au point de faire éclater la guerre dite du Bien public, dont le ferment devait lui survivre. Dans l'avenir, elle engagea pour jamais les destins de Louis d'Orléans, dont la vie allait se consumer tout entière à réparer le fait des premières années; d'abord, pour détruire, au prix des plus cruelles vicissitudes, un mariage dicté dès lors par la raison d'État; puis, pour rétablir en Italie et faire valoir les droits des Maisons d'Orléans et d'Anjou.

L'importance de ces affaires nous oblige à revenir en arrière pour en expliquer les principes.

Jean Galéas Visconti, héritier des vicomtes de Milan, qui, depuis la fin du XIIIe siècle, s'étaient rendus héréditaires à force de crimes et de violences, avait épousé, en 1360, Isabeau de France, fille du roi Jean, laquelle lui apporta en dot le comté de Vertus, en Champagne, d'une valeur de 3,198 livres de rente [1]. Son mariage exalta son orgueil et son ambition ; le titre de *comte de Vertus* fut celui dont il se para, dès lors, le plus volontiers et le plus habituellement. Il désira devenir et devint un prince français [2].

1) J. 505, n° 1, Pat. de Milan, du 18 octobre 1360 : n°s 2, 3, assiettes de la rente.

2) Il reçut, en 1387, le droit de porter les armes de France.

Doté d'un simple pouvoir de fait, en Italie, et d'un pouvoir originairement gibelin, puisqu'il consistait dans une représentation du pouvoir impérial, Jean Galéas obtint d'abord de l'Empire la consécration de son pouvoir [1]. Puis tous ses efforts tendirent à rendre son autorité légitime aux yeux des peuples, et nationale. Il eut la vision claire que le parti national, c'est-à-dire guelfe, serait indestructible en Italie et qu'il réclamait un chef : découronnée par suite du grand schisme, l'idée guelfe n'en subsistait pas moins dans le cœur du pays et, comme toujours, s'appuyait sur la France. Aussi Jean Galéas l'embrassa-t-il avec ardeur.

En même temps, des légendes naissaient, comme à plaisir, autour des Visconti. Que représentait la *guivre* de leurs armes? Selon les uns, l'*enseigne* d'un illustre guerrier de leur lignée; selon d'autres, l'emblème d'un géant nommé Volux, tué par Othon Visconti; ou un effroyable serpent, terreur des enfants, tué par Boniface, comte de Pavie, dont il avait emporté le fils; ou même cette guivre n'était autre que le fameux serpent de bronze de l'église Saint-Ambroise, à Milan [2]; ce serpent lui-même passait pour être la verge de Moïse, miraculeusement

1) Copies de Godefroy, à la Bibliothèque de l'Institut, ms. 129, f°s 56 et suivants : *Annales Mediolanenses* : Muratori, t. XVI, p. 827 etc. Le diplôme impérial donnait Milan en fief, avec droit d'en disposer en faveur de « descendentibus et collateralibus vestris, legitimis et naturalibus, vel legitimatis, seu legitimandis solenniter a nobis vel a regibus Romanorum imperatoribus successoribus nostris », ou d'en disposer par acte de dernière volonté. Le fils aîné n'avait qu'un droit de préférence. Ainsi le duc actuellement régnant de Milan recevait plein droit pour régler le statut de sa maison. Mais l'empereur se réservait le droit de légitimation des bâtards. Le diplôme n'excluait aucunement la succession féminine. — Ant. Astesano, *De origine et vario regimine civitatis Mediolani* (ms. lat. 6166), f° 62 et suiv.

2) G. Allegranza, *Dissertaz° sopra il serpente in S. Ambrogio;* dans les

changée en serpent. Bientôt les Visconti, comme les rois de France, descendirent d'Énée et d'Anchise, c'est-à-dire de Jupiter et de Vénus. Dans les admirables miniatures qui ornent l'exemplaire de l'oraison funèbre de Jean Galéas, composée par Pietro *de Castelleto*, que possède la Bibliothèque nationale de Paris, on voit une suite de médaillons généalogiques des ducs de Milan. Le premier de ces médaillons représente Jupiter, un brave homme couronné, en chape rouge, qui fiance Anchise à Vénus, Vénus jeune blonde, très pudique, Anchise avec la figure de saint Joseph. En tête du même manuscrit, dans un autre médaillon, Jean Galéas est couronné par l'Enfant Jésus [1]. Grâce à cet alliage d'origine sacrée et profane, Jean Galéas pouvait passer pour un prince de droit divin, sans contestation possible. Sa parenté avec les rois de France ressortait ainsi, à travers le lointain des âges, jusqu'aux temps héroïques de l'Italie, à ces temps où Énée bâtissait Angleria [2], où les Français fondaient Milan, Crémone, Brescia, Vérone et presque toutes les villes du nord de l'Italie, en attendant que Rome et Florence reçussent leur lustre des mains de Charlemagne [3].

Les Visconti considéraient donc comme un extrême honneur tout ce qui les rapprochait de la France. Le mariage d'Isabeau

Spiegazione e riflessioni, p. 88 : Alciat, Olivier de la Marche, cités par le P. Ménétrier, *Origine des armoiries et du blason*, p. 103. Le P. Ménétrier pense que cette guivre est une arme parlante, qui traduirait le mot *Comes Angleriæ* ou *Angueriæ* (d'*Anguis*), p. 105.

1) Lat. 5888, f° 4 ; *Sermon* prononcé par Pietro de Castelleto, de l'ordre des ermites de Saint Augustin, aux obsèques de Jean Galéas, le 20 octobre 1402, à Milan.

2) Lat. 6172 (copie moderne) ; Fr. Castellus, Ecclesie Mediol. ordinarius, *Compendium vitæ principum et ducum Mediolani*, f° 15, v°. « Anglus, filius Ascanii, filii Æneе, Anchisis e Venere, venit ad has Ligurie partes et ædificavit civitatem Anglerie, a quo Io. Galeaz primus dux Anglus appellatur. »

3) Robert Gaguin.

de Bavière avec le roi Charles VI créa, en quelque sorte, un nouveau lien, Isabeau étant la petite-fille de Bernabo Visconti. Isabeau elle-même maria sa cousine germaine Bonne, fille de Carlo Visconti, à un gentilhomme breton, Philippe de Montauban[1].

Lors du mariage de Valentine, fille aînée de Jean Galéas, avec le duc Louis Ier d'Orléans, à ce moment duc de Touraine, Galéas attribua à sa fille, avec une grande dot en argent (450,000 florins, soit 1,800,000 livres de France), le comté d'Asti dont il garantissait le revenu annuel à 30,000 ducats (49,000 livres astesanes). Dans le cas où le revenu n'atteindrait pas ce chiffre, on stipula même que le duc de Milan devrait une indemnité décuple de chaque unité manquante. Dès le 22 janvier 1387, le pape Clément VII accorda les dispenses de parenté nécessaires[2].

Le comté d'Asti, appelé à devenir une terre orléanaise, ne comptait que 90,000 habitants[3]. La ville d'Asti était un peu déchue, mais riche encore et très commerçante; ville de banque et d'usure[4], divisée d'ailleurs, comme toutes les autres, en deux partis, le parti guelfe et le parti gibelin, elle ne désirait en réalité qu'un maître étranger à ses divisions. Dans ces conditions, elle s'était donnée, en mars 1379, au comte de Vertus, sous réserve de l'approbation impériale[5]. Le comte aurait bien voulu joindre, à tout jamais, cette nouvelle terre au duché de Milan; il obtint de l'empereur Venceslas un diplôme qui le déclarait, lui et ses hoirs,

1) Not. fr. 22340, f. 59, 66, 73.

2) K. 555, bulle du 10 mai 1387 : 554, III : Muratori, XXIII, p. 612.

3) Malabaila, *Clypeus*, p. 61.

4) Blondus Flavius Forliviensis, *Italia illustrata* (lat. 5825 d., f° 56).

5) Moreau, 406, f°s 161 v°, 165 : KK. 1417 (*Cartulaire de Sicard de Sigoyer*, contenant tous les titres d'Asti), f°s 4, 7, 10.

vicaire impérial pour le comté d'Asti[1]. Mais la possession n'en restait pas moins, en réalité, assez précaire : aussi eut-on soin de poursuivre la mise en possession et l'évaluation d'Asti avant même la consommation du mariage de Louis d'Orléans.

Le mariage fut décidé en 1386 : dès le 2 février suivant (1386, *more gallicano*), Louis d'Orléans passa procuration à une ambassade solennelle, accréditée au nom du roi, et composée de l'évêque de Paris, du premier président Arnaud de Corbie, de François de Sassenage, Édouard de Chaseron, Mermet de Tourzel, seigneur d'Alègre, et Jean des Bordes, secrétaire, pour prendre possession d'Asti. Sassenage emportait, en outre, le brevet de gouverneur[2]. Le 17 avril, Jean Galéas délégua deux commissaires pour mettre Louis en possession du comté, et, par une déclaration, délia ses sujets du serment de fidélité. Les choses ne se passèrent pas sans difficultés. Le 23 avril, les ambassadeurs du roi formulèrent des protestations catégoriques sur la valeur réelle d'Asti, et les commissaires ducaux, maintenant, de leur côté, l'évaluation de leur prince, opposèrent des contre-réserves. Dans la population, des réclamations se firent entendre contre cette manière de disposer, sans même la consulter, d'une ville qui s'était donnée librement neuf ans auparavant. Le comte de Vertus répondit simplement par l'ordre, adressé de Pavie, le 27 avril 1387, à ses sujets et vassaux d'Asti, de prêter le nouveau serment de fidélité réclamé. Le 3 mai, la ville d'Asti protesta; le 5 mai, le comte de Vertus ordonna sa remise définitive aux ambas-

1) K. 53, 22. Les historiens d'Asti n'admettent pas pourtant le caractère perpétuel de ce diplôme. V. Malabaila, *Clypeus civitatis Astensis*, p. 61 : Vergano.

2) K. 555, XVI.

sadeurs du roi. Mais, pour adoucir l'effort, la transmission se fit nominalement du comte à sa fille Valentine, désormais duchesse de Touraine. Dès le 18 avril, Valentine avait donné un mandat aux représentants de son mari, pour estimer la valeur d'Asti. Le 10 mai, les syndics de la ville lui prêtèrent serment de fidélité, le 11, les habitants; le même jour, ses représentants, en son nom et au nom de son mari, rendirent hommage au duc de Milan (selon les règles féodales du Nord), et les deux parties s'engagèrent réciproquement à sauvegarder leurs droits. Les 14 et 15 mai, remise eut lieu des clefs d'Asti, et les six villes du comté prêtèrent serment à leur tour. L'administration orléanaise commença à fonctionner le 15 mai 1387 [1].

Cette remise donna lieu à de nouveaux froissements. En prenant possession des édifices publics, les gens du duc trouvèrent trace de dégâts commis par les gens même du comte, des portes brisées, des serrures et des clefs enlevées..... Cela parut assez extraordinaire [2].

Le changement de maître ne modifia rien, d'ailleurs, dans l'administration du comté ni de la ville. Les représentants du duc de Touraine trouvèrent institué un système fiscal entièrement différent du système français, et beaucoup plus perfectionné. L'administration d'Asti devait avoir pour effet de familiariser les gens d'affaires de la maison d'Orléans avec le régime des impôts indirects.

1) KK. 1417, f°s 12, 20, 23, 24, 28 v° : K. 554, IV, V. On peut consulter sur ces faits la brochure de M. Maurice Faucon, *Le mariage de Louis d'Orléans et de Valentine Visconti..., Rapport de deux missions en Italie*, Paris 1882. Cf. fr. 3863, f° 142-160, copie des actes du mariage de Louis, duc de Touraine, et de Valentine de Milan en 1386-1388 ; f° 148, lettres de Charles VI sur les droits éventuels de Valentine au duché, etc.

2) Il paraît même y avoir eu des tentatives de soulèvement, d'après des mentions du compte de 1388.

Mais les charges du comté étaient considérables; les gages des officiers s'élevaient à plus de 17,000 livres; il y avait en outre sept châtelains, à payer sur un pied moyen de 1,500 à 2,000 livres; quatre connétables, rétribués à plus de 1,100 livres par an. On n'avait guère d'idée en France de pareils émoluments. Les dons, les frais de messagers, les pertes de change pesaient encore sur le budget, surtout au début. Il fallait, en outre, remettre en état les fortifications délabrées, remplir les arsenaux, solder une garnison..... Bref, le premier compte, ainsi commencé au 16 mai 1387 et clos, suivant le mode administratif de Rome (*more romane curie*)[1], au 31 janvier 1388, donnait, pour les huit mois de ce premier exercice, une dépense de plus de 75,000 livres et, au lieu de revenu, un déficit net d'environ 7,500 livres, bien qu'on eût porté en crédit une somme de 3,000 florins (4,900 livres), versée par le comte de Vertus, à valoir sur la dot de sa fille[2].

Ces graves difficultés financières n'empêchèrent pas le mariage de Valentine avec le duc de Touraine, mais elles donnèrent lieu à des négociations difficiles et laborieuses. Après une procédure en règle, on aboutit, sous les auspices de l'autorité royale, à une transaction, aux termes de laquelle on arrêtait la valeur annuelle d'Asti à 18,000 ducats; le comte de Vertus demeurait donc redevable, envers son gendre, de 12,000 ducats de rente, si mieux il n'aimait se libérer par un versement unique de 150,000 ducats (30 septembre 1389)[3].

1) L'année civile commençait, à Asti, au 1er janvier (V. le compte de 1388, KK. 312).
2) Compte d'Asti, 16 mai 1387-31 janvier 1388, KK. 313.
3) K. 554, VII (30 septembre 1389): K. 67, n° 31. (Vidimus de 1443): Moreau, 406, 155 v° (Vidimus de 1420). — Nous avons des liasses de reçus,

brillait sur la plupart des drapeaux; les Florentins, amis fidèles, s'enorgueillissaient des fleurs de lys placées sur leur écu; l'écu de France régnait à Naples. Un roi de France avait acheté du roi de Bohême, lui-même, la seigneurie de Lucques[1]. Saluces[2] et Montferrat étaient vassaux de la France, la Savoie et le Piémont obligés de se régler sur elle. A Milan régnait le comte de Vertus. La Provence et le Dauphiné étaient français de cœur et d'âme[3].

Ainsi, au sortir des épreuves affreuses et des angoisses du

1) Acte de décembre 1334, par lequel Philippe de Valois acquit le comté de Lucques, de Jean, roi de Bohême et de Pologne, comte de Luxembourg, administrateur de Charles, marquis de Moravie. On fit faire de cet acte une expédition, en 1397 (Or. de cette expédition, J. 990, n° 9). Charles VI donna Lucques au connétable d'Albret.

2) Il y avait eu, à ce sujet, un débat séculaire. Depuis le XIIIe siècle, le comte de Savoie prétendait que l'hommage de Saluces était dû à lui, et non au Dauphin. Ces prétentions, après de longues guerres, se terminèrent par un arbitrage du parlement de Paris. Après quinze ans de procédures, le parlement rendit, en 1390, un arrêt célèbre, en faveur du Dauphin. Mais les difficultés continuèrent au XVe siècle : elles reprirent vivement sous Charles VIII. En 1486, Charles VIII voulut faire exécuter l'arrêt de 1390 et donna ordre d'arborer partout, dans le marquisat, les insignes delphinaux (J. 609, n°s 2, 3).

3) Il y avait deux théories en présence. Selon l'une, le roi de France avait droit à l'Empire. Selon l'autre, il avait droit, au moins, à l'ancien royaume de Bourgogne, et, par là, à Nice et à Gênes. Quant au Piémont, on le considérait comme usurpé par la Maison de Savoie sur la Maison d'Anjou. L'Allemagne, de son côté, prétendait au royaume de Bourgogne. V. un factum édité à Wittemberg, en octobre 1707, *Vindiciæ juris imper. in Provinciam et Delphinatum*, comme partie du royaume d'Arles, « prœside Schvrzfleischio »: l'auteur soutient que le royaume de Bourgogne appartient aux empereurs, qui n'y ont jamais renoncé. Les jurisconsultes soutenaient même (V. Du Tillet, sous Henri II, fr. 4363, f° 16, v°) que la Savoie devait appartenir au roi, par Jeanne de Savoie, femme de Jean III, duc de Bretagne, fille unique et héritière d'Édouard, comte de Savoie. Amé n'était qu'un usurpateur; et le traité de 1329, entre le duc de Bretagne et Guy, dauphin de Viennois, contre lui, étant demeuré sans succès, le duc donna son droit a Philippe d'Orléans, frère du roi Jean, dont Charles V hérita.

XIVe siècle, la France possédait au dehors une puissance d'expansion remarquable, qu'augmentait encore l'incroyable prestige de ses armes : à une époque où elle luttait pour son existence, elle prêtait encore à l'Italie d'illustres capitaines, précurseurs des Louis d'Ars, des La Trémoille et des Bayard, dont l'énergie et la bravoure faisaient de notre étendard le plus puissant palladium que le monde eût connu depuis les Romains.

De là, de cette situation traditionnelle et des circonstances, étaient nées deux pensées dont l'exécution eût fait de la péninsule tout entière une véritable sœur de la France. Le pape ou antipape Clément VII, dans l'instant le plus critique de sa lutte contre Urbain VI, imagina de lier à sa fortune le sort de Louis d'Anjou, frère du roi Charles V[1]; par une bulle du 17 avril 1379, il érigea en royaume pour ce prince, sous le nom de royaume d'Adria, toute la partie nord-est du patrimoine de l'Église, depuis et y compris Pérouse, c'est-à-dire la Marche d'Ancône, la Romagne, Bologne, Ferrare et Ravenne, l'ancienne capitale d'Honorius et de Théodoric. Ces villes, dans la confusion des temps, ne tenaient plus guère au Saint-Siège que par un lien plus ou moins nominal, et Clément VII, réfugié à Sperlonga, se fût estimé heureux, au prix d'une si mince concession, de regagner Rome et le reste du patrimoine, sous l'égide de la France. Malheureusement, douze jours plus tard, la défaite de Marino obligeait

1) Il avait offert d'abord le comté de Bologne au roi lui-même, qui l'avait accepté, à charge d'hommage envers le pape. A ce moment, le roi recherchait positivement l'Empire. Il envoya au comte de Vertus Guy de la Trémoille, Saquet de Blarru, Nicole de Rancé, pour le remercier de n'avoir pas coopéré à la ligue italienne, et lui promettre des dignités dans le cas où le roi serait élu empereur. Il l'autorisa à porter les armes de France, avec bordure endentée (*Instr. à l'évêque de Noyon, au sire de Coucy et à Jean de Sains*, Arch. du Loiret, A. 2193).

le pape à fuir d'Italie, et il ne fut plus question du royaume d'Adria[1].

D'un autre côté, Gênes entretenait avec la France de vieilles relations de confédération et d'amitié. Cette riche cité, clef de l'Orient, paralysée dans son essor commercial par les corsaires maures, se tournait vers la France et lui demandait un pavillon qui sût se faire respecter, sauvegarde de ses intérêts dans la Méditerranée et jusqu'en Syrie[2]. Ainsi s'était préparée une union intime. Après la mort de Charles V, le conseil de régence se détermina enfin à accepter les propositions des délégués de Gênes, c'est-à-dire la soumission de la ville et le soin de la défendre (2 février 1392-1393)[3]. Le 26 février 1393-94, Borruel Grimaldi prit, pour lui et sa maison, l'engagement autographe de soumettre au roi la ville; un grand nombre de membres de l'aristocratie génoise suivirent son exemple[4].

1) Durrieu, *Le royaume d'Adria*, dans la *Revue des questions historiques*, septembre 1880.

2) Dès 1390, une première expédition française, sous les ordres du duc de Bourbon, des sires de Coucy et d'Albret et du comte d'Eu, avait eu lieu pour la défense de Gênes contre les Maures.

3) En 1371, le 28 octobre, le roi donnait comme instruction à ses ambassadeurs, pour Avignon et Gênes, de déclarer son intention de secourir Gênes, quand la guerre avec les Anglais serait finie, et, pour le moment, de lui demander du secours (J. 497, n° 14). Le 2 février 1392-93, accord des délégués de Gênes avec le roi, aux termes duquel Gênes se soumettra au roi, et le roi, d'autre part, enverra, à ses frais, 1,000 hommes d'armes et 500 *balistiers*, ou hommes de trait, pour deux mois (J. 497, n° 15).

4) J. 497, n° 16. Cf. Archives du Loiret, A. 2193. *Mémoire pour l'instruction de ceux qui vont à Jennes.* « Les Génois ont plusieurs fois demandé au roi et au duc d'Orléans, par ambassades, de se mettre sous la protection du roi. Le roi s'en excusa. Il y a eu une ambassade de MM. de Coucy, l'évêque de Meaux, le sénéchal d'Eu, le sire de Chassenage, Jean de Trie, Pierre Beaublé. Les Génois demandaient certaines conditions ou *chapitres*. Cela était au temps du doge Antonio. Maintenant le roi veut la seigneurie, sans condition ni chapitre (1380). »

En ce moment-là même, Jean Galéas se voyait déçu dans ses ambitieux projets sur l'Italie. Après avoir beaucoup et heureusement guerroyé contre ses voisins, il se heurtait, non seulement à la puissance des Florentins, mais à une ligue générale de l'Italie qui élevait, tout autour de lui, comme une barrière. Il essaya fort habilement de tourner cette barrière et de l'enlever, en poussant en avant son gendre qui ne demandait pas mieux. Son plan, d'ailleurs, était simple. Il s'agissait d'accaparer, au profit du gendre du duc de Milan, le prestige qui s'attachait au nom d'un frère du roi de France; reprendre pour Louis d'Orléans le projet d'un royaume d'Adria; traiter avec Savone qui venait de se révolter contre Gênes et cherchait un maître, puis, grâce à cet établissement, gagner de vitesse, devant Gênes, la France, qui paraissait se soucier médiocrement de faire des sacrifices pour une telle conquête. Dans l'état de désordre, de troubles, de divisions où se trouvait Gênes, l'opinion publique de cette ville réclamait d'ailleurs une solution quelconque, et, avec de l'argent, Jean Galéas était sûr d'y grossir le nombre de ses amis.

Le gouvernement français entra volontiers dans ces vues qui servaient son influence, sans distraire des forces qu'il ne pouvait raisonnablement éparpiller en de si lointaines expéditions [1]. Il appuya les démarches du duc de Touraine auprès de Clément VII [2], et, le 22 août 1394, Clément VII,

1) Il donna même de l'artillerie au duc d'Orléans, en septembre 1394 (n. a. fr. 3655, 116).

2) Douet d'Arcq, *Pièces inédites*, I, 112, Instructions aux ambassadeurs français envoyés au pape, pour la création d'un royaume d'Italie pour Louis d'Orléans, 24 janvier 1393-94 (l'évêque de Noyon, le sire de Coucy, et Jean de Sains, secrétaire du roi). Le comte de Vertus, par égard pour le roi, n'est pas entré dans la ligue d'Italie, avec l'antipape, l'Empire et l'Angleterre ; il reconnait le même pape que la France. Si le pape voulait céder au roi le

remit aux ambassadeurs de France la ratification du projet de constituer un royaume d'Adria au profit de Louis. A Asti, tout était déjà prêt sous l'active direction du gouverneur, François de Sassenage; l'expédition contre Gênes s'ouvrit immédiatement sous le commandement du sire de Coucy [1].

Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans le détail de ces événements; mais il est nécessaire de les rappeler, car ils ont été le point de départ de la politique française pendant plus d'un siècle et, surtout, de la politique personnelle des princes d'Orléans.

Louis d'Orléans apporta à l'exécution de son vaste plan, avec sa fougue habituelle, le faste et la prodigalité de son caractère.

Pendant que le sire de Coucy s'avançait, l'argent coulait à flots, et la véritable campagne se passait en négociations [2]. Au reste, comme depuis un an on prévoyait l'ouverture de la campagne, beaucoup n'attendaient que le moment de faire leur soumission. Mais, par malheur, le sire de Coucy avait à peine quitté Avignon que, le 16 septembre 1394, Clément VII mourut subitement. Avec lui disparut de nouveau le projet du royaume d'Adria, Louis d'Orléans essaya bien d'y persévérer. Le sire de Coucy recevait, de loin en loin, force soumissions des barons de Romagne et du comté de Bologne [3]. Au mois de décembre, il reçut celle de Bernardin de Serres,

comté de Bologne et les Marches, on irait les conquérir et faire déclarer le pays pour le pape. Le roi ne peut entreprendre cette conquête, mais « le homme de son sang mieulx taillé a le faire est son frere, Mgr le duc d'Orleans, car il est joennes et puet bien travaillier ». Le comte de Vertus aidera son gendre : le roi fera cesser le schisme.

1) Avec Jean de Roye, seigneur d'Aunoy, Jean de Trye, capitaines (n. a. fr. 3655, 97).

2) Notamment avec le doge de Gênes (n. a. fr. 3655, 132).

3) M. Durrieu, *Les Gascons en Italie*, p. 193.

capitaine gascon, qui tenait garnison dans le pays à la solde du pape [1]. Encore en janvier 1395, Louis d'Orléans envoya à Forli et à Urbin des émissaires [2]. Mais on ne pouvait plus, de ce côté, rien tenter de sérieux.

Du côté de Gênes, le mois de septembre s'était écoulé en pourparlers très fructueux, avec Savone, avec tous les seigneurs de *la Rivière,* et même avec le doge de Gênes, Ant. Adorno. Les choses semblaient marcher à souhait. Le prince de Piémont se montrait favorable à l'entreprise : le gouvernement français envoyait de l'artillerie à l'armée du duc; le comte de Vertus lui prêtait de l'argent.

Les marquis de Ceva, dont les terres séparaient le comté d'Asti du territoire de Gênes, et qu'on considérait comme vassaux du duché de Milan, prêtaient de nouveau hommage, contre argent comptant. Le podestat d'Asti, et, sur les lieux, les Fieschi, les Grimaldi [3] rivalisaient de zèle, d'efforts et de conseils. Les marquis de Caretto, qui possédaient tous les environs de Savone, rendaient hommage, arboraient les bannières de France et s'enrôlaient contre Gênes, à raison de 400 florins par mois [4]. Moyennant 1,400 florins par mois, la famille Spinola tout entière promit au duc d'Orléans l'occupa-

1) Pièce publiée par M. Durrieu, p. 269. Cf. comte de Circourt, *Le duc d'Orléans, frère de Charles VI*, et spécialement le fascicule III de cette remarquable publication, qui contient de la campagne un récit très détaillé et fort nouveau.

2) *Id.*

3) Gratification à Borruel Grimaldi, pour la rédaction d'un mémoire sur la manière de diriger l'entreprise (n. a. fr. 3655, 150), à Jean Grimaldi pour motif analogue (*id.*, 149); *id.*, 100, Enguerrand de Coucy envoie Jean Picart, secrétaire du duc d'Orléans à Gênes, au cardinal de Fiesque : il donne (*id.*, 93) 200 f. d'or à *Syffredus Tholoni*, podestat d'Asti, pour ses services dans l'affaire de Gênes.

4) Nouv. a. fr. 3655, 135. — *Id.* 140 et 150 : Paiement à Georgin, fils de feu Manuel du Carret, pour lui, ses frères et son cousin.

tion des treize châteaux, huit bourgs et cinquante-neuf villages de ses domaines [1]. Les Doria [2], le marquis de Finale, le comte de Vintimille et autres suivirent cet exemple. Les Fieschi, pour le compte du duc, enlevèrent plusieurs châteaux génois. L'un d'eux, Raymond Fieschi, était même chargé par Louis d'Orléans de payer la soumission des châtelains, d'après un tarif convenu [3].

Savone se déclara orléanaise le 29 octobre, et, le 14 novembre, un des capitaines ducaux alla en prendre possession avec un sac d'argent, contenant 6,990 florins d'or et 10 *ambroisiens* [4].

La ville de Gênes se trouva bientôt dans une situation extrêmement critique, qu'aggravaient de cruelles dissensions intérieures. Menacée de toutes parts, au dedans et au dehors, elle vit s'agiter les partis les plus contraires. On proposait de se rendre au comte de Vertus [5], au duc d'Orléans, au roi de

1) N. a. fr. 3655, 156, 143.

2) Jacq. Doria, pour 50 florins d'or par mois (n. a. fr. 3655, 144).

3) N. a. fr. 3655, 160 : Louis d'Orléans fait payer 1.000 florins à Remond de « Flesc, » pour être distribués aux divers châtelains, au fur et à mesure de leur soumission, selon le traité (9 nov. 1394). — *Id.*, 145 : Ses deux commissaires, Gouvion de la Balme, et Mathé Petit, notaire, sont chargés de recevoir les serments de plusieurs châteaux, que *ceux du Flesc* ont pris au commun de Gênes (paiement de 30 florins d'or : 9 novembre 1394). Il n'était question que d'argent. Le duc envoie des joyaux au pape (*id.*, 91 : 21 décembre 1394). Enguerrand de Coucy donne 416 francs d'or et 7 ambroisiens aux ambassadeurs de Savone venus à Asti confirmer la dédition de Savone (*id.*, 139 : 26 novembre 1394). *Id.*, 145 ; 29 mai 1394, au siège de *Vaufenières*, quittance de 30 *jannuys* d'or, que François, s^r de Sassenage, gouverneur d'Asti, Jean, s^r de Fontaines, Jean de Garancières ont donnés aux trompettes du prince de Piémont, pour services au siège.

4) Jean de Garancières (nouv. a. fr. 3655, 131).

5) A Gênes, la famille Doria était proche parente de Galéas Visconti, par son grand père, Bernabo Doria (Gasp. Scioppii, *Doriarum Genuensium genealogia*, 4°, 1631).

France. Ce dernier parti prévalut, et, au mois d'août 1395, une ambassade gênoise vint, de nouveau, offrir à Charles VI de le reconnaître comme souverain. Le gouvernement français hésita longtemps à accepter cette offre. La possession directe de Gênes ne le séduisait pas beaucoup; il se trouvait engagé dans une autre voie. Malheureusement, le conseil de Charles VI n'était que trop divisé, lui aussi. Après beaucoup de pourparlers, il finit par répondre affirmativement. Cette acceptation, véritable manque de foi, devait cruellement blesser le duc d'Orléans et le comte de Vertus; on l'attribua à la jalousie du duc de Bourgogne [1].

Louis d'Orléans, pourtant, fit bon visage, et, afin de ménager les apparences, le gouvernement français, par patentes du 4 octobre 1396, nomma ambassadeurs, pour signer le compromis final, le gouverneur d'Asti, François de Sassenage, et le podestat d'Asti, Sifred Tholoni, homme de loi, assistés du trésorier des guerres, Arnold Boucher. Un historien assure qu'on donna 40,000 ducats au doge Adorno, et Gênes se rendit à la France dans les termes les plus pathétiques. Le roi en fit prendre solennellement possession, et garantit à la ville le maintien des libertés dont elle faisait si mauvais usage; on réserva aussi, d'un commun accord, les droits de l'empire [2], parce qu'on pensait bien que ces droits ne pouvaient

1) Rosmini, *Dell' istoria di Milano*, t. II, ch. VII, p. 184; Varese, *Storia della reppublica di Genova*, t. III; le Religieux de Saint-Denis; Agostino Giustiniano, *Castigatissimi Annali* (4°, 1537), p. CLIII, CLIX.

2) Camuzat, *Meslanges historiques*, 1619; 11 décembre 1396, traité de transport de Gênes à Charles VI (f° 5-13 v°); Paris, 11 décembre 1396, ratification du traité de Gênes par Charles VI (f° 13 v°. — Diplôme latin); instructions données aux commissaires envoyés prendre possession de Gênes (f° 15 v° à 17 v°). — J. 500, n° C, registre contenant l'extrait des délibérations du conseil de Gênes en 1395 et 1396 : f° 64, traduction de la translation de la seigneurie de Gênes, du 25 octobre 1396; f° 78, note de l'accord projeté, et non passé, pour Savone ; f° 79 v°, promesses faites par

plus exister. C'est ainsi que Gênes devint française, le 25 octobre 1396 [1].

Dans de telles conditions, le duc d'Orléans n'avait pas à garder Savone et les châteaux conquis; il dut se résigner à les remettre au roi, contre la promesse de 300,000 livres, destinées à l'indemniser de ses dépenses. Des patentes dans ce sens furent signées le 12 décembre 1396, aussitôt après la prise de possession de Gênes. On y rappela sans ménagement que Louis avait entrepris, « pour des causes... qui le meurent », la conquête de Gênes ; on considérait Savone et autres territoires, comme partie intégrante de Gênes, et, en conséquence, on les déclarait réunis à la couronne de France directement, selon le vœu exprimé par le duc de Gênes au nom de sa ville [2]. En sorte que Savone, dont l'insurrection contre Gênes avait été le point de départ de la campagne, se trouva finalement confondue avec sa rivale. Le duc d'Orléans s'inclina, et, par patentes du 24 décembre 1396, il déclara faire cession au roi du territoire de Savone « pour être joint » à celui de Gênes, se bornant à maintenir, par une platonique protestation, une légère nuance entre la nature des deux territoires [3].

le roi, et au roi, au moment de la reddition ; f° 71, traduction de l'acte du 26 octobre 1396, pour la garde en dépôt des huit châteaux confiés à Charles, marquis du Carret : n° A, registre des serments reçus à Gênes par Boucicaut, des communes ou des particuliers, de novembre 1401 à novembre 1402 : n° B, registre analogue de 1402. — Recueil de Simonetta (lat. 10133), f° 247 v° et suivants. — J. 496, n°s 1^{3}, 1^{2}, 1^{6}, 1^{7} (Capitulation du 4 novembre 1396), 1^{4}, 1^{5}, 1 (procès-verbal du 16 juillet 1396). Copie moderne, lat. 14691, f°s 84-99, etc., etc.

1) Un procès-verbal du 26 octobre 1396 constata la mise en garde de Vintimille et autres châteaux dans les mains de Charles del Carreto (J. 496, n° 18).

2) J. 496, n° 25 : Douet d'Arcq, *Pièces inédites*, I, 134.

3) J. 947, 26 *bis*, 26 : *id.*, 26^{3}, 26^{4}, copies anciennes.

Quant au comte de Vertus, il avait dû, dès le 31 août 1395, signer un traité avec le roi et prêter serment de se confédérer avec lui, en raison de toutes ses bontés[1]. Personne ne pouvait se faire illusion sur la valeur d'un pareil traité. En 1396, tout en négociant longtemps la prise de possession de Gênes, le gouvernement français s'allia étroitement avec la ligue italienne, c'est-à dire avec Florence, l'ennemie jurée du comte de Vertus[2], Padoue, Mantoue, Lucques, le marquis d'Este, etc.[3], et même avec Bologne, que le duc d'Orléans s'était flatté de conquérir. Il pesait de la sorte sur le duc et l'obligeait à lâcher prise[4].

Ainsi, dans cette période d'expansion débordante, la France se vit entraînée, malgré ses propres malheurs, à étendre et asseoir son influence en Italie; elle allait même prétendre régner jusqu'à Gênes, jusqu'à Lucques, jusqu'à Pise.

Cette première acquisition de Gênes, bien que précaire, inaugurait une politique que les désastres du règne de Charles VI firent oublier, et que Charles VII reprit; Louis XI

1) 31 août 1395, Lünig, I, c. 421 : serment de Jean Galéas d'être confédéré du roi, même date, J. 505, 4 *bis*, 4 *ter* : Musée des Archives, *Documents étrangers*, AE. III, n° 15.

2) *Mission de M. Hippeau* (1865) ; 14 juillet 1396, relation de ser Pero ser Peri aux Dix : le comte d'Armagnac paraît décidé à une expédition contre le comte de Vertus. Pour avoir l'appui de la France, il faudrait acheter les conseillers du roi, comme l'a fait le comte de Vertus. — 27 août 1398 ; le comte d'Armagnac allait partir, quand il apprend la conclusion de la paix entre Milan et Florence. Il est furieux (relation de Berto d'Agnolo).

3) J. 503, 1, 3, 3 *bis*, 2^1, 2^2, 2^3, 2^4, 2^5; ligue de 1396 avec Florence, Padoue, Mantoue, Lucques, Este, Castello, Bologne..., ratification du roi des Romains : J. 504, 6 *bis*, 6, 5, 4 *ter*, 4 *bis*, 4 : J. 947, etc.

4) Fr. n. a. 3655, 161 ; 22 décembre 1394, mandement d'Enguerrand de Coucy, mentionnant le traité avec les seigneurs des Marches, d'Ancône, de Bologne, de la Romagne, et le paiement de 100 florins à Bernardin de Serres, gascon, qui y tenait des châteaux.

l'abandonna, mais Charles VIII la reprit à son tour et elle devint la politique essentielle du règne de Louis XII.

Après les cruels échecs de ses efforts en Italie, Louis Ier tourna son ambition du côté de l'Allemagne. Son beau-père mourut d'ailleurs, en 1402, laissant un testament par lequel il réglait son héritage; en cas de mort de son fils aîné sans enfants mâles légitimes, il instituait héritier du duché son fils cadet; à défaut de celui-ci dans les mêmes conditions, il instituait sa fille Valentine et les héritiers de celle-ci [1]. On a contesté l'existence de ce document capital [2]; on en a contesté aussi la légalité. Pourtant, Jean Galéas, institué par l'Empire duc héréditaire de Milan et comte héréditaire de Pavie, avait le droit de régler son hérédité, d'édicter le statut de sa famille, et il avait le devoir de s'inspirer, dans cet acte, des engagements pris envers son gendre. Jean-Maria, son fils aîné, lui succéda donc en 1402 ; assassiné en 1412, il eut pour successeur son frère cadet, Philippe-Maria.

Louis d'Orléans fit, à cette occasion, un voyage en Lombardie, en 1402 [3]. Au moment de sa mort, il venait de signer un pacte de défense mutuelle avec ses deux beaux-frères [4].

1) Morbio, *Francia ed Italia*, p. 123-124.

2) M. Pietro Ghinzoni, dans une notice intitulée *Curiosità d'Archivio*, en démontre l'existence, et raconte les efforts de François Sforza, en 1452, pour le faire disparaître.

3) Il laissa deux fils. Par son testament, il institua l'aîné, Jean Maria, duc de Milan, et le second, Philippe Maria, comte de Pavie, avec substitution réciproque en cas de prédécès. Au cas où ces deux fils manqueraient, il institua sa fille, Valentine, duchesse de Milan (Ant. Astesanus, *De origine et vario regimine civitatis Mediolani*, lat. 11087, f° 22). Jean Maria, son fils, lui succéda, en 1402 ; il était dur et cruel ; son assassinat, en 1412, excita une vive émotion (lat. 5870, f° 37, lettre du comte Caïazzo à Charles VI).

4) Moreau, 406, f° 155 v° : 6 octobre 1407. — Par décision du 1er février 1401, le duc de Milan avait autorisé l'exportation en franchise des armures destinées au duc d'Orléans (fr. n. a. 3655, 217). Le duc fait

Dans les entraînements de la guerre civile qui suivit la mort de Louis et de la lutte contre les Armagnacs, le gouvernement français alla jusqu'à vouloir compenser la perte de Gênes, en s'emparant du comté d'Asti [1]. Ordre fut expédié au comte de Savoie, capitaine d'une compagnie royale, d'occuper le comté, au nom du roi, et d'y installer le prince de Morée pour gouverneur. Mais les faibles compagnies ducales, qui défendaient Asti, commandées, d'ailleurs, par des étrangers et placées sous les ordres du gouverneur Louis de Montjoye, ne bronchèrent pas; le comte de Savoie n'osa pas tenter l'aventure [2]; soutenu par l'esprit loyal de la population d'Asti, qui s'était fort affectionnée au gouvernement doux, léger et stable de la Maison d'Orléans, le duc Charles répondit à la menace de la France par l'envoi d'une ambassade à l'Empereur Sigismond pour lui demander l'investiture d'Asti, investiture qui fut accordée par diplôme du 18 septembre 1413 [3].

La ville d'Asti aida plusieurs fois son prince dans les ter-

venir de Milan des hauberjons d'acier (*Coll. Hérald.*, n° 325: Coll. Bastard, 717). Cf. reg. I d'Aubron (nouv. acq., fr, 3653), 972, 973, 974 : 16 septembre 1403, mandements du duc d'Orléans pour Hector de Chartres, Jean Mauvoisin, Simon Louvet, Pierre Paviot, le sieur de Morviller, qui devaient l'accompagner dans son voyage *es* parties de Lombardie et d'Italie; *id.*, 1015 : Beaucaire, 16 décembre 1403, paiement des gages des officiers du duc, l'accompagnant dans son voyage *es* parties de Lombardie et Italie (état de la suite du duc).

1) Le parti d'Orléans, au contraire, désirait un rapprochement entre Milan et la France. Le duc de Milan avait demandé une des filles du roi pour son fils aîné. La cour de France, le 14 août 1407, lui expédie Boucicaut, et le sire de Tignonville, avec la mission de ne répondre ni oui ni non (J. 505, 4, 4[3]). Par patentes du 1er août 1412, Philippe Maria donna libre parcours du Milanais aux nobles et marchands, sujets du duc d'Orléans et de ses frères : « Disposuimus dictam consanguinitatem, nobis honorabilem prout exigit jus nature, pro viribus conservare (Osio, *Documenti*, II, 7). »

2) Faucon, p. 56 et s.

3) K. 67, n° 32.

ribles épreuves qui l'assaillaient [1], elle lui demeura fidèle pendant sa captivité. Mais après que le traité de Troyes eût livré la France à l'Angleterre, sa situation devint véritablement très difficile. La ville de Gênes venait de se donner, le 2 novembre 1421, au duc de Milan, Philippe-Maria [2]; les discordes civiles renaissaient à Asti; depuis trois ans, la guerre civile, entre Giovanni Turco et l'évêque, dévastait le comté. Le duc d'Orléans avait d'abord recommandé le comté d'Asti aux bons soins de son frère cadet, le nouveau comte de Vertus, qui y fit un voyage en 1417-1418 [3]. Après la mort du comte, Charles fut obligé de s'en remettre aux soins, toujours peu désintéressés, du comte de Savoie, ce qui augmenta la confusion. Asti ne voulait pas entendre parler de la domination de Savoie; elle ne voulait pas davantage changer de maître. Mais depuis sept ans que Charles avait rejoint en prison son frère, le comte d'Angoulême, tout se désorganisait, et il était plus impossible que jamais de prévoir la libération

1) Le 18 février 1412, style romain, les habitants d'Asti prêtèrent 6,000 livres à Charles d'Orléans (Moreau, 406, f° 166); le 25 juillet 1415 (avant Azincourt), Asti prête à L. de Montjoye, 1,000 ducats génois d'or, pour payer 300 chevaux et 100 fantassins, pour défendre la ville (Faucon, p. 59).

2) Sous réserve (art. 1) des droits de l'Empire (*Recueil de Simonetta*, f° 266 v°).

3) *Coll. Hérald.*, n° 252. Charles lui envoie 1,000 écus d'or, dont le change est de 70 liv. (*Id.*, 587). L'année suivante, le change s'est tellement élevé qu'il faut payer 540 liv. pour 3,000 écus. (*Id.*, 588). Le comte négocie activement avec le dauphin et les princes français (*Joursanvault*, 433, 434). — Collection Bastard, 704 : Philippe, comte de Vertus, concède à un armurier, fils d'armurier, une maison à Asti, à charge d'y exercer ce métier, le 12 juin 1417 (Milan était célèbre dans tout l'univers par son armurerie. V. not. *Le dict des pays* dans le *Recueil* de MM. de Montaiglon et de Rothschild, V, 110). Bastard, 713 : le même fait venir d'Asti un coursier noir, le 12 février 1417, anc. st. *Id.*, 724-725 : paiement, par le duc d'Orléans, des gages de Baptista de Grimaldi, écuyer, capitaine des gens d'armes et de trait du pays de Gênes (juin 1418).

des princes d'Orléans. Dans ces conditions, le meilleur parti sembla encore, aux Astesans, celui de se mettre sous la garde provisoire de Philippe-Maria. Philippe répondit d'abord par un refus. Les Astesans envoyèrent à Charles deux délégués, François de Revilliasco, fils du trésorier d'Asti[1], et Odon Luppé, écuyer astesan. Ces envoyés obtinrent du roi d'Angleterre un sauf-conduit ; mais le roi leur défendit de rien traiter sans sa participation et parut fort peu favorable à leur démarche ; ils proposèrent à Charles et à son frère, au nom du duc de Milan, une alliance, dont le malheureux prince accepta l'idée imprévue avec transport. On ne pouvait, en Angleterre, poursuivre cette négociation à l'insu du roi. Charles promit une prompte réponse et réussit à dépêcher en France à son chancelier, dans le plus grand secret, un homme de confiance, nommé Denisot, avec une lettre autographe, à compléter par des explications verbales[2]. Le chancelier devait, en conséquence, accepter de suite le projet d'alliance et faire le nécessaire pour le négocier entre Philippe-Maria et le dauphin de France, en évitant soigneusement de jamais prononcer le nom des princes d'Orléans. Ceux-ci se réservaient même de pouvoir, officiellement, désavouer toute la négociation, car il y allait de leur vie si le roi d'Angleterre

1) Jean Roero de Revilliasco, trésorier d'Asti, figure dans les pièces de comptabilité. Il était, sans doute, fils ou parent de Singlon Roero (en latin, de Rotariis ; Faucon, p. 11), qui, en 1387, était syndic d'Asti.

2) Il écrivit, de sa main, à son chancelier, de *mener le fait* au nom du dauphin : 1° pour allier ainsi Milan et le dauphin (et non l'Angleterre) ; 2° pour que lui-même pût désavouer cette négociation, car, si le roi d'Angleterre se voyait trompé, il y allait de la vie de son frère et de la sienne.

Le duc de Milan pourra « mettre en ladite terre d'Asti certains en maniere de conseillers » comme ledit Denisot est informé.

« Item du bastard.

« Item, j'ay receu les quatre cens escus d'or venus d'Armignac.... »

(Lettre héliogravée par M. Champollion, et appartenant à M. Delisle.)

venait à découvrir la trame. Par contre, le duc d'Orléans autorisait le duc de Milan à « mettre en ladite terre d'Ast certains en maniere de conseillers », suivant les explications verbales de Denisot, c'est-à-dire qu'il permettait une occupation, à condition de la rendre aussi vague, aussi restreinte et aussi provisoire que possible.

Les pourparlers continuèrent [1], et, par suite, avec l'agrément du dauphin de France, Philippe-Maria prit possession d'Asti. Le 18 septembre 1422, la ville d'Asti donna charge à ses délégués de la mettre sous la protection du duc de Milan; la démarche eut lieu le 2 octobre suivant. Un procès-verbal, contenant les plus loyales déclarations, en fut dressé. Il rappelle les faits, mentionne l'envoi de l'ambassade au duc Charles et la nécessité urgente de mettre « son domaine », pour le conserver, sous la protection du duc de Milan, le seul prince capable de le défendre [2]. Le duc de Milan se fit un peu prier pour payer sa dette envers la France. L'abbé de Vienne, ambassadeur de France (c'est-à-dire du dauphin) à Milan, passa toutefois, en 1424, avec lui un traité de confédération et d'amitié, vague et peu compromettant, aux termes duquel il s'engageait, si l'empereur Sigismond attaquait la France, à secourir celle-ci dans les quatre mois qui suivraient l'avis [3]. La cause du dauphin semblait désespérée.

1) Les deux ambassadeurs astesans, invités par Charles à se rendre, de leur côté, auprès de son chancelier, ne s'y rendirent pas, à cause de la difficulté d'y parvenir, dirent-ils. La ville d'Asti s'empressa de dépêcher à Blois une nouvelle ambassade, qui rapporta la réponse décisive (Instructions du 9 août 1422, Faucon, p. 60).

2) Orig. K. 62, n° 2 (Parchemin volumineux) : *Recueil de Simonetta*, f°s 251 à 260. Les représentants de la ville prêtèrent hommage le 5 octobre (Moreau, 406, 178 v° : Faucon, p. 16 et suiv.).

3) J. 505, 7. Abbiate grasso, 17 février 1424. Pouvoir de plénipotentiaire donné par Philippe Maria, duc de Milan, pour lui et ses successeurs légitimes ou légitimés, à Corradino Vicomercati, pour traiter avec l'ambassadeur

Le retour d'Asti au duc de Milan, même à titre précaire, donna lieu à un grand nombre de difficultés, que nous n'avons point à raconter ici, avec l'Empereur, avec le comte de Savoie, et surtout avec le marquis de Montferrat, le comté d'Asti ayant toujours été considéré comme une dépendance du marquisat. La lutte du duc de Milan contre l'Empereur, qui, grâce à l'effondrement de l'influence française, voulait restaurer en Lombardie son ancienne autorité[1], explique la couleur guelfe du traité passé entre Milan et la France.

Philippe-Maria fut bien aise, au milieu de tous ces périls, de trouver, pour le défendre, le bras puissant de François Sforza, et il promit à ce capitaine la main de sa fille naturelle[2], seule héritière de ses biens. Sforza accepta; puis, mécontent d'attendre, il passa, quelque temps après, au service des Florentins et battit son futur beau-père pour l'obliger à tenir sa promesse. Afin de désarmer le marquis de Montferrat, il avait été convenu que celui-ci succéderait dans la garde d'Asti à Philippe-Maria, à défaut d'enfants légitimes ou naturels. Sforza se fit donner Asti comme gage de réconciliation. En vain les habitants opposèrent une vive résistance à cette transmission; ils durent céder à la force. Sforza, en épousant la

de France Artaud, abbé de Saint-Antoine de Viennois (note de l'époque : *Allata a Bicturia*) — J. 507, n° 36 et J. 505, 6. 1er juillet 1424. Patentes de Philippe-Maria, approuvant la confédération et le traité d'amitié passé avec le roi de France — J. 505, 5. Abbiate, 29 juin 1424. Le duc de Milan s'engage, si l'empereur Sigismond envoie des troupes contre la France, à secourir le roi, son allié, dans les quatre mois qui suivront la demande.

1) Osio, II, 323. — 31 juillet 1427. Le roi des Romains ayant demandé la ville d'Asti comme gage pour son voyage en Italie, le duc de Milan la lui promet. Le roi, en repartant, la remettra au duc (Le roi prit, en effet, cet engagement)...

Dans ses pourparlers avec l'empereur, en 1428, Philippe Maria fait observer qu'Asti n'est pas à lui, mais à ses neveux d'Orléans et d'Angoulême (page 392).

2) Biancha, fille d'Agnès Mayno.

fille naturelle reconnue de Visconti, ne visait à rien moins qu'à succéder un jour au duc de Milan et à effacer du sol de l'Italie le nom d'Orléans; il fut pourtant obligé par les citoyens d'Asti de prêter solennellement serment de restituer le comté aux princes d'Orléans aussitôt après leur libération, et d'administrer au nom des princes, pour le mieux de leurs intérêts[1]. Rare exemple de loyauté et de fidèle attachement! Le procès-verbal de cet engagement solennel fut signé le 13 juin 1438, à Asti. Il y avait plus de vingt ans que Charles d'Orléans se trouvait dans les prisons anglaises. Quant au roi de France, son pouvoir ne s'étendait pas encore jusqu'à Pontoise.

Naturellement, Charles d'Orléans, dès qu'il toucha le seuil de la France, mit en demeure Philippe-Maria de lui restituer Asti. Philippe-Maria ne pouvait pas refuser; mais, fidèle aux habitudes tortueuses et perfides de sa diplomatie, il opposa, en fait, difficultés sur difficultés. Dès le 31 août 1440, son envoyé promit de restituer le comté et demanda simplement un délai de six mois[2]. Charles d'Orléans crut à cette parole, et, au bout de six mois, en réclama l'exécution[3]. Le 11 février 1440-1441, il nomma Dunois gouverneur d'Asti[4], et le 12 avril 1441, il institua procureur général et fiscal un homme de loi, l'historien Secondino Ventura[5]. Dunois fit aussitôt auprès du duc de Milan une démarche pressante: mais, sans armée, sans argent, en mauvais termes avec

1) Charles d'Orléans, prisonnier, réclama Asti à Visconti. Visconti refusa, sous prétexte que, Valentine étant morte *senza figli* (Gorrini, p. 248), le comté lui revenait comme restitution de dot; il envoya Sforza en prendre possession le 19 mai 1438, et recevoir le serment de fidélité des habitants. Mais ceux-ci refusèrent de le prêter, à moins que les droits du duc d'Orléans ne fussent expressément réservés.

2) *Inventaire de Pierre Sauvage* (Beaucourt, III, 329).

3) Alfieri et Ventura, *Chronache Astesi*.

4) Moreau, 406, 158.

5) Faucon, p. 30.

Charles VII, le duc pouvait-il forcer un Visconti à lui rendre son bien ? Le 30 décembre 1441 [1], l'ambassadeur milanais prit, de nouveau, à Blois l'engagement, au nom de son maître, de gouverner loyalement le comté d'Asti pendant six mois et de le rendre à l'expiration de ce délai [2].

En 1442, Dunois, appuyé cette fois par la réconciliation subite de Charles d'Orléans avec le roi, fit une nouvelle démarche [3]. Le duc de Milan dut s'exécuter et, le 5 septembre 1442, il envoya en France un nouveau plénipotentiaire, chargé de poser ses conditions. Philippe-Maria exigeait que le duc d'Orléans se déclarât son obligé pour la conservation d'Asti et signât un pacte d'alliance et de confédération, avec communauté d'amis et d'ennemis, et droit réciproque de passage pour les troupes. Dunois, négociateur de l'arrangement, devenait gouverneur à vie d'Asti et s'engageait à faire paix, guerre ou trêve à toute réquisition du duc de Milan.

Charles d'Orléans finit par accepter ces conditions draconiennes pour obtenir le départ de François Sforza. Un traité conforme fut signé devant notaire le 22 mai 1443 [4] et, le même jour, ratifié par Charles VII sur la demande des parties [5].

On aurait pu croire qu'enfin Philippe-Maria allait céder; il n'en fut rien. Philippe sentait fort bien que, soit défiance de la maison d'Orléans, soit nécessité de concentrer ses forces, Charles VII ne se soucierait pas de s'engager pour son cousin

1) 30 août, selon Moreau, 406, 157.
2) *Inventaire de Pierre Sauvage*. Cf. Moreau, 406, 158 v°.
3) Beaucourt, III, 330; *Joursanvault*, 402, 438.
4) K. 67, n° 22 *c*.
5) K. 67, n° 22 *a* et *b*. En 1443, François Sforza demande à Félix V de le faire comprendre dans l'alliance du roi des Romains avec le roi de Sicile, le duc de Bourgogne, le duc de Savoie, le duc d'Orléans et les Suisses (Osio, III, 284).

autrement que par une action purement diplomatique[1]. Charles d'Orléans perdit patience[2]; il se tourna vers l'empereur, suzerain d'Asti et de Milan[3]; le 23 juillet 1444, il lui envoya Raoul de Gaucourt, pour prêter hommage en son nom comme seigneur d'Asti, et pour réclamer l'intervention impériale[4].

Ce fut comme un coup de foudre. Charles VII venait de signer une trêve avec l'Angleterre; de graves événements se préparaient en Milanais. La France prit une attitude résolue.

Nul ne la poussait plus dans cette nouvelle voie que le dauphin Louis[5]. Dans son égoïsme, dans son ambition effrénée,

1) R. Gaguin.

2) Cependant Dunois et le sire de Rambouillet furent encore envoyés en Lombardie, en 1444 (*Joursanv.*, 568).

3) K. 58, n° 2.

4) K. 68, n° 4; Bernier, *Histoire de Blois*, p. 330. Charles d'Orléans chercha aussi à s'allier avec le roi de Sicile (Osio, III, 351). Les instructions au sire de Gaucourt ont été publiées, sans date, par M. de Circourt, *Documents Luxembourgeois*, p. 13.

Cf. Osio, *Documenti*, III, p. 284.

5) Toute sorte d'intrigues s'agitaient autour de Charles VII. Le dauphin poussait à la guerre, mais il voulait s'entendre avec le duc de Milan et sacrifier le duc d'Orléans. Le duc de Milan était prêt à tout, pourvu qu'il ne rendît pas Asti.

Le 23 février 1445, le duc de Milan s'engagea, dès que le dauphin viendrait en Italie, à lui donner aide et faveur, et à les lui assurer de la part de tout le monde dans ses États ; il demanda, en revanche que la Maison de France s'engageât à ne rien faire contre Milan. Pour Asti, il offrit de le remettre à un tiers, qui, au bout d'un certain temps, le remettrait au duc d'Orléans :

« E questo rechede esso signore per certe parolle stranie e menaze che sono usate per alcuni dal canto de là, quale non vole dire per honestà soa e de quelli che hano dicte simile parolle (Osio, III, 335). »

L'opposition du roi René l'emporta : René obtint du roi un ordre de désarmement des gens d'armes. De là, une vive irritation du dauphin, d'un côté, et du duc d'Orléans, de l'autre. Le 26 mai, l'ambassadeur milanais mande qu'il n'est plus question d'expédition, mais qu'une partie du Conseil insiste toujours pour qu'on s'occupe d'Asti et de Gênes, et pour une politique militaire (*id.*, 368). En mai 1445, l'ambassadeur milanais écrit que le roi fait

dans sa soif de régner, le jeune prince semblait en proie au démon des aventures. Après avoir essayé de soulever contre son père une partie de la France, c'est au dehors maintenant que, du Dauphiné où il lui semblait étouffer, il jetait ses vues et complotait de donner libre carrière à son génie. L'Italie l'attirait. Il commença dès lors à pratiquer ses condottieri, ses diplomates surtout; le futur souverain de la France militaire et chevaleresque ne fut point séduit par l'éclat artistique et littéraire de l'Italie, mais il se prit d'admiration, d'affection pour les mœurs italiennes du xv[e] siècle, pour leur corruption cynique, pour la bourgeoisie d'argent, et pour les maximes des tyrannies, alors que, successeur direct de Charlemagne et de saint Louis, il semblait destiné, au contraire, à hériter d'une royauté consacrée, disait-on, par le doigt de Dieu, reconquise sur le champ de bataille par les mains divines de Jeanne d'Arc et hautement acquise aux idées loyales et généreuses.

Les jours de Philippe-Maria étaient évidemment comptés, et comme il ne laissait que la fille mariée à François Sforza, chacun tournait les yeux vers cette riche succession. L'hérédité, en vertu des statuts des Visconti, revenait à Charles d'Orléans; mais tout le monde était en état de la recueillir, excepté lui. C'est pourtant cette éventualité successorale qui rendait si aiguës les questions relatives à Asti. Le dauphin rêva de se tailler une principauté dans les biens des Visconti. En février 1446, il alla jusqu'à proposer au duc de Savoie un partage du Milanais, sans se soucier autrement des intérêts de la maison d'Orléans. Il offrait de fournir, pour sa part, 6,000 chevaux et de donner au marquis de Montferrat l'Alexandrin (de manière à englober Asti), au duc de Savoie tout le

attendre sa réponse : on croit qu'il attend celle du duc d'Orléans pour Ast (*id.*, 367).

Milanais jusqu'au Pô ; il réservait pour lui et, plus tard, pour la couronne de France, les provinces situées au sud du Pô, c'est-à-dire Parme et Plaisance, Lucques et Gênes. Gênes, après avoir, en 1409, renié le protectorat français, s'était liée en 1417, en 1421, aux Anglais vainqueurs. En 1421, elle s'était donnée à la puissance des Visconti. Mais depuis que la France avait repris son rang dans le monde, elle jetait de nouveau les yeux de son côté, et Charles VII, lui-même, depuis 1444, préparait les voies.

Le sage duc de Savoie, Amé VIII, ne devait pas se laisser aisément séduire. D'ailleurs cette même année 1446 vit, en Savoie, le chancelier Guillaume Bolomier condamné, en France le dauphin chassé de la cour, de sorte qu'il n'est guère probable que le projet de traité ait jamais reçu une signature [1].

En fait, Regnauld du Dresnay, bailli de Sens, se présenta en Astesan avec le titre de lieutenant général du roi et du dauphin [2], et somma Philippe-Maria, au nom du roi de

1) A notre sens. *Contra*, B. de Mandrot, *Bibliothèque de l'École des Chartes* (t. XLIV, 1883).

Le dauphin ne se tint pas pour battu : on prétend qu'il passa avec le duc de Milan lui-même un traité, aux termes duquel Philippe M[a] l'instituait son héritier et lui cédait, dès à présent, Asti, Novi, Gavi et autres localités du pays de Gênes : d'autre part, le dauphin s'engageait à aller lui-même, avec 5,000 hommes, le défendre contre tous, sauf Florence et Fr. Sforza. On voit que le futur Louis XI visait Asti et trahissait Charles. En même temps, Charles VII manifestait ouvertement sa volonté de reprendre Gênes (Lettre à l'ambassadeur de Florence à Venise, Desjardins, *Négociations*, I, 59).

2) *Chronache Astesi :* Procès-verbal du 4 mai 1447 : sauf-conduit du 15 octobre 1447 (Faucon, p. 31 et 33). Mais, dans les actes administratifs, il prenait le titre de « lieutenant-général de Charles, petit-fils du roi de France » (22 septembre 1447 ; *id.*, p. 61). Il n'est donc pas exact de dire que Charles d'Orléans transmit au roi ses droits sur Asti (*id.*, p. 30). Louis I[er] d'Orléans se parait, à Asti, de sa qualité de *frère de roi* et faisait même volontiers intervenir le nom du roi de France dans l'administration courante (V. KK. 1416, 1401-1402, un registre des audiences du podestat d'Asti, rédigé par le notaire Jean Sicard, de Sigoyer : « publicus apostolica et imperiali auctoritate notarius et dominorum nostrorum dominorum

France, de lui remettre le pays[1]. Le 4 mai 1447, Thomas Tibaldo, chambellan, se déclara enfin, au nom du duc de Milan, prêt à livrer Asti à Regnauld du Dresnay, pour le compte du roi et du dauphin. Il jura de procéder à la mise en possession effective dans le plus bref délai[2]. Puis encore de nouvelles lenteurs : R. du Dresnay, conformément à ses instructions, tint un langage très énergique et menaça de rompre.

Regis Francorum et... (*sic*) ducis Aurelianensis Ast, etc. domini secretarius ». Le roi paraît souvent sous cette forme indirecte dans la première partie de la possession d'Asti. Les serviteurs du duc sont serviteurs du roi. Depuis 1440, il n'en est plus de même. Ce n'est qu'en 1446 que Charles VII autorisa Charles d'Orléans à se servir de son nom, peut-être avec une arrière-pensée, mais, en réalité, il ne fit pas autre chose, quoique l'auteur anonyme d'un mémoire sur les droits du roi (fr. 4840, f° 251) assure qu'en 1446 Charles VII érigea Bra et Cherasco en comté, en faveur de *son* chambellan, Thomas de Thebaldis. Ce Tibaldo était le plénipotentiaire milanais, et il doit y avoir là une confusion.

1) Philippe-Maria et Charles VII, le 20 décembre 1446, avaient signé un pacte d'alliance, dont l'article 13 stipulait que le duc de Milan remettrait Asti au roi, que le roi tâcherait d'obtenir le désistement du duc d'Orléans de ses droits sur Asti. Charles VII ne devait remettre Asti à Charles d'Orléans qu'avec l'agrément du duc de Milan, agrément que celui-ci ne s'engageait pas à donner (Osio, III, 457). En attendant, Asti devait être confié à Teodoro de Valperga, homme de confiance du duc de Milan. Ce traité n'avait pas cessé de donner lieu à des difficultés.

Le 8 janvier 1447, le duc de Milan présenta de nouvelles observations encore, sur les chapitres de l'alliance stipulée par Tomaso da Bologna avec le roi de France (*id.*, p. 465). Les secours envoyés par le roi et dont le besoin est urgent, disait-il, devraient être, d'après le roi, payés sur les revenus d'Asti. Pourquoi cette spécification? Le duc s'y refusait. Il voulait bien remettre Asti à Teodoro, ou à M. de La Fayette, mais il refusait tout autre français ou italien (il repoussait ainsi R. du Dresnay et, une fois de plus, Charles d'Orléans). — *Id.*, p. 467. 15 janvier 1447. Instructions du duc de Milan à Tomaso da Bologna, envoyé de nouveau en France, pour réformer les chapitres de l'alliance. Le duc, cette fois, déclare accepter de remettre Asti au roi ou au dauphin, mais à eux seuls, et sous la condition que la ville ne soit remise à personne qui ait un lien vis-à-vis d'*aucun* seigneur français. Avant tout, il repoussait, sous l'influence de Sforza, le duc d'Orléans.

2) Le duc se réservait seulement la nomination du futur évêque d'Asti (Faucon, p. 30-31).

Philippe-Maria, le 14 mai, lui écrit pour le prier de ne pas partir : il va, dit-il, s'entendre avec le roi et le dauphin [1]. Sur ces entrefaites, Philippe-Maria meurt, le 13 août. Du Dresnay, la veille, était entré à Asti, à la tête de ses hommes. Le duc de Savoie, le marquis de Montferrat prirent les armes pour s'emparer du Milanais. R. du Dresnay proclama le droit héréditaire de Charles d'Orléans sur Milan. Il entra lui-même en Milanais à la tête d'une force insuffisante, 3,000 hommes, et emporta Felizzano, Solero, plusieurs autres places. Mais devant Bosco-Marengo, surpris entre deux feux, il fut fait prisonnier; la moitié seulement de sa troupe put se replier vers la France [2].

Huit jours après cet événement, Charles d'Orléans, précipitamment parti de Blois [3], sur la nouvelle de la mort de Philippe-Maria [4], arrivait à Asti. Il n'y paraissait que pour assister à la chute de ses espérances. Il venait d'obtenir l'appui du duc de Bourgogne ; il semblait toucher à la réalisation de ses rêves, et l'imprudence, la précipitation de Regnauld du Dresnay les ruinait encore une fois [5].

1) Osio, *Documenti*, III, p. 558.
2) Gaguin, etc. : Rosmini, *Dell' istoria di Milano*, t. II, p. 395, 397.
3) KK. 270, fo 14 vo.
4) *Sfortias* (fo 11, lat. 8126).

« Quæ postquam perculit aures
Karole mœsta tibi, quo miti principe gaudet
Ac duce belligero felix Aurelia, Francos
Cogis in arma truces, equitum peditumque catervis
Horrentes superans multis cum millibus Alpes,
Nam Mediolani potiundi magna dabatur
Spes tibi, quod nosses tam infestis undique septum
Hostibus. Hinc Venetus, Genuensis at inde premebat
Germanusque furor nimborum et grandinis instar
Urgebat, necnon gravibus Sabbaudia turmis
Invadebat agros, Gothusque ruebat Alanus,
Allaturus opem, verum suspectus et hostis. »

5) L'administration d'Asti elle-même était fort en désarroi pour les droits

Charles entra solennellement dans la ville, le 22 octobre 1447, sous un dais, entouré des principaux citoyens, d'un des marquis de Ceva, et au milieu d'un grand concours de peuple [1].

Le célèbre Philelphe, qui, dans sa *Sfortias*, a chanté ces événements, représente, poétiquement, Charles traversant les Alpes *multis cum millibus*... Hélas ! en réalité, son équipage était modeste ; on pouvait compter ses soldats, et, plus encore, ses écus. Il lui fallait s'astreindre, même en ce voyage, à une économie quasi-sordide [2], bien peu faite pour en imposer aux riches banquiers de Milan.

De grands seigneurs de la cour de Bourgogne brillaient dans son escorte [3], mais il ne s'en voyait pas moins réduit aux voies diplomatiques.

Au reste, dans l'extrême confusion du moment, aucun espoir ne semblait interdit. Le feu duc de Milan laissait tant d'héritiers imprévus ! Le peuple de Milan se soulevait, se déclarait libre, démolissait le château [4], et cela au nom des Visconti. Le bruit courait que le duc défunt avait, en mourant, légué à ses peuples le droit et le conseil de se gouverner eux-mêmes [5]. Alphonse d'Aragon, roi de Naples, alléguait, au

ducaux, et Charles n'avait pas le loisir de s'en occuper (K. 72, n° 24 : pat. de 1478, de M^le^ de Clèves).

1) *Chronache Astesi : Memoriale Secundini Venturæ.*

2) Comptes de 1448-49, K. 270.

3) D'après un fragment de compte de cuisine, Charles d'Orléans était à Asti avec « M. de Bourgoigne, messire Philippe, messire Charles de Bar et plusieurs chevaliers » à ses frais (Orléans IX, n° 608). Il était obligé de leur faire faire bonne chère.

4) Le peuple, d'abord froid, puis soulevé par Ant° Triulzio, s'empara pacifiquement de cette *bastille*, en donnant 17,000 florins d'or au capitaine qui la commandait. On la démolit lentement et on vendit les matériaux. La république ambroisienne, dite *aurea*, ne dura que trente mois (V. C° Casati, *Vicende edilizie del Castello di Milano*). Le premier acte de Fr° Sforza fut de reconstruire le château.

5) Mathieu d'Escouchy, édition Beaucourt, I, 125.

contraire, un testament de Philippe-Maria, qui l'aurait désigné pour héritier; l'Empereur comme suzerain, Louis de Savoie comme beau-frère du défunt [1], Venise, le Montferrat comme voisins, ne se croyaient pas moins de droits que le gouvernement de la République Ambroisienne lui-même. D'autre part, l'ancien état de Milan, composé d'éléments assez disparates, craquait, tombait en morceaux. Le comté de Pavie, de tout temps autonome et lié seulement aux Visconti par un pacte personnel, refusait l'hégémonie milanaise et élisait comte le capitaine même que la République Ambroisienne avait eu la naïveté de se donner, François Sforza, à condition de ne pas être soumise à Milan. Sforza, chargé précisément par les Milanais de soumettre Pavie, accepta et le vote et la condition. Toutes les horreurs de la guerre civile et étrangère se déchaînèrent alors sur ce malheureux pays [2]. Les condottieri s'y ruaient. Le sac effroyable de Plaisance, par Barthélemy Colleone, le 16 novembre 1447, est demeuré justement notable dans l'histoire des atrocités [3].

Le grand tort de Charles d'Orléans fut d'être faible et pauvre. Il eut un tort encore, ce fut de prendre au sérieux la République Ambroisienne, les cris de liberté, et les excès, ridicules ou abominables, d'un peuple habitué à servir, fait pour le joug et pour la jouissance matérielle. La République

1) Charles VII, à la nouvelle de la mort du duc de Milan, écrivit bien au duc de Savoie pour l'inviter à ne donner au duc d'Orléans « aucun destourbier ou empeschement ». Mais c'était une lettre de pure forme, dont le duc de Savoie ne tint aucun compte (Gaullieur, *Archiv. für Schweizerische Geschichte*, VIII, 273).

2) « Non publica munera a populo rite gubernari, non divites onera conferre, non jussa quisquam exequi poterat, sed veluti tempestate disjecta classis inundante pelago hinc inde ferebatur » (lat. 5890, f° 25; P. Candidus, *Annotatio... in vita Francisci Sfortiæ*, 4[i] Mediolani ducis, daté de 1462 : ce manuscrit est noté « de la bibl. de Pavye, — au roi Louis XII »).

3) Cesare Cantù, *Histoire des Italiens*, traduction Lacombe, t. VI, p. 315 et s., 321.

Ambroisienne ne pouvait pas vivre, mais elle ne pouvait périr, sinon d'un coup de force, que ce coup vînt ou de l'étranger ou d'un de ses propres capitaines. Charles d'Orléans, au contraire, se croyant bien armé par le principe de la légitimité, l'attaqua (faute de mieux peut-être) par les voies parlementaires, par la persuasion, par le droit. La popularité des princes d'Orléans à Asti lui permettait bien de se créer un parti à Milan ; mais il venait à peine d'arriver, il n'avait eu le temps ni de parer au désarroi de l'administration astesane, ni de se faire personnellement connaître au dehors. A Milan, il heurtait le sentiment national ; il représentait l'étranger.

Pourtant, le nom de la France, sérieusement prononcé, aurait pu servir efficacement ses intérêts et peut-être aurait suffi à faire pencher la balance en sa faveur : mais on savait que le dauphin de France, peu avant la mort de Philippe-Maria, avait proposé à ce prince son alliance, avec un corps d'armée de 5,000 hommes, envers tous et contre tous, sauf contre Florence et François Sforza, à condition qu'on lui remît, à lui, dauphin, le comté d'Asti, avec diverses petites villes du pays de Gênes, et que Philippe-Maria l'instituât son héritier. De sorte que l'intervention de Regnauld du Dresnay, au nom de Charles VII, intervention subite, improvisée au moment du recours de Charles d'Orléans à l'Empereur, paraissait justement suspecte. François Sforza avait de bons motifs pour ne point s'en effrayer.

Charles d'Orléans fit donc écrire par un de ses secrétaires d'Asti, Antonio Astesano, un livre qui établissait clairement ses droits sur le duché de Milan, comme agnat des Visconti et en vertu de la dévolution statuaire [1]. Il envoya ce livre aux

1) Dans sa conclusion adressée à Charles VIII, l'auteur déclare n'avoir dit que la vérité. Il s'est appuyé sur les chroniques, surtout sur Galvano de la Flama. S'il y a erreur, c'est leur fait. S'il y a quelque faiblesse dans la

princes qui pouvaient s'intéresser à sa cause, et, en première ligne, à son fidèle et puissant ami, le duc de Bourgogne[1]. Un exemplaire, assez modeste, fut destiné au roi Charles VII; mais nous ne savons s'il lui fut adressé : car l'exemplaire qui porte cette dédicace sur son premier feuillet, en porte sur le dernier une autre au comte Jean d'Angoulême[2].

Au reste, personne ne pouvait sérieusement contester les droits de Charles, absolument réguliers et conformes aux règles de la dévolution des fiefs d'Empire[3]. Tout ou plus, était-ce un singulier spectacle de voir encore une fois un

forme, c'est à ma faiblesse, dit-il, « curarumque oneri quo hac tempestate tantum opprimor ut (quod aiunt) vix respirare possim », qu'elle est due. J'espère que, Dieu aidant et nos amis, vous et le duc d'Orléans ferez des exploits qui défraierez ma chronique.

« Interea vero, Serenissime Rex, hunc libellum incredibilis erga te amoris mei pignus servabis. Et nonnunquam pro voluptate tua leges. Existimabisque te Antonii Astensis servicio pro arbitratu tuo uti et etiam abuti posse. Tam totus enim tuus quam grandis sum. Vale igitur, Rex invictissime. Et pro humanitate tua incredibili me inter tuos semper annumera, quo quidem pro jure tuo semper uti potes.

Se tuus Astensis tibi dedicat, optime regum ;
Hunc igitur caris annumerato tuis,
Nec capere exiguum rex dedignare poetam;
Qui cupit obsequio deditus esse tuo. »

1) Lat. 11087.

2) Lat. 6166. Cet exemplaire passe pour autographe. Il porte à la fin cette mention : « Editus anno Christi 1448. »

3) Dans l'Empire, disent les jurisconsultes (Du Tillet, fr. 4363, f° 30 v°), les fiefs sont bénéfice du prince. On n'y vient pas par droit d'hérédité, mais par la loi de l'investiture et selon les termes d'icelle. Ceux qui n'y sont point compris n'y peuvent venir, quelle que soit leur parenté, sans une nouvelle investiture que l'Empereur peut refuser. Ces fiefs ne se peuvent aliéner sans le consentement de l'Empereur, sous peine de tomber en commise.

Les femmes en sont incapables, d'après le droit commun féodal. Si l'Empereur les investit, « il fouillle si avant en la bourse des impétrans qu'ils s'en souviennent longtemps après ».

Louis XII, avec les allées et venues et présents, y dépensa plus de 400,000 livres, ajoute Du Tillet.

prince français, mal soutenu par une partie de son pays, obligé de s'en référer aux pratiques gibelines.

Charles d'Orléans poursuivait, en même temps, d'actives négociations avec les Milanais[1]. Il avait, à Milan, un parti ; il obtint aisément la mise en liberté de Regnauld du Dresnay[2]. Le chantre attitré de François Sforza, Philelphe, tout en représentant les Milanais comme déjà dévoués à la cause de François, et en célébrant l'esprit viril de ses compatriotes, hommes « soumis à personne[3] », — mais qui, après l'effroyable tyranie des Visconti, allaient se donner dans les Sforza de nouveaux tyrans, absolus et durs, plutôt que de se soumettre à la direction douce, honorable, de Charles d'Orléans, — Philelphe, lui-même, ne cache pas qu'un fort mouvement de sympathie se dessina, un moment, à Milan en faveur du duc d'Orléans. Les ambassadeurs ducaux faisaient appel aux grands principes ; ils exposaient, en termes excellents, que la vraie liberté ne consiste pas en une licence effrénée, mais dans le règne des lois. Et quelle loi est plus clairement écrite dans la nature, disaient-ils, que celle de l'unité dans le gouvernement ? Chaque maison a un chef, chaque famille un père, chaque armée un général, chaque vaisseau un capitaine. Le monde lui-même a un maître. De même à chaque État il faut un chef[4].

1) *Chronache Astesi.*
2) R. du Dresnay revient presque aussitôt reprendre le gouvernement d'Asti (*Chronache Astesi*).
3) *Sfortias.* Réponse de Nicolao Arcimboldi.
4) « Unus herus dominusque domi, dux unus in armis,
Puppe gubernator sedet unus et unus Olympo
Regnat in astrifero, rex unus regna ministret
Exemplo specieque dei, si vera fatemur,
Hæc est libertas, non quam sibi cuique libido
Suaserit, atque furor præcepsque insania mentis. »
(*Sfortias*, d'après le ms. lat. 8126, f° 13 v°. Cet exemplaire est l'exemplaire

Ces discours soulevèrent l'enthousiasme. Tout le monde voulait voir et acclamer le duc, qu'on supposait appuyé de grands trésors. Ces trésors, par malheur, n'existant qu'à l'état de mythe, ce moment d'enthousiasme ne tarda pas à passer lui-même pour un mythe, au milieu des troubles et des crises populaires.

Dès le 21 novembre 1447, Venise, qui redoutait avant tout la compétition d'Alphonse d'Aragon au trône de Milan, s'était adressée à son ennemi mortel, le roi René, retiré en Provence depuis 1442, pour le solliciter de rentrer en campagne contre son rival de Naples. En janvier 1448, alors que l'étoile de Sforza commençait à grandir, Venise se décida à appuyer la candidature du duc d'Orléans[1]. Le duc de Bourgogne, en même temps, réclamait les bons offices du peuple florentin pour appuyer à Milan la même candidature. Sforza, de son côté, pressait Florence ; il lui faisait mille offres de service et demandait aux Florentins de le réconcilier avec Venise. Il finit par l'emporter dans cette guerre diplomatique. Les Florentins se décidèrent à soutenir Sforza à Milan, et le roi René à Naples[2]. Ils entamèrent des négociations dans ce sens avec Venise[3], et bientôt François Sforza put se vanter de posséder l'alliance du roi René de Sicile. Ce fut pour Charles d'Orléans un coup fatal[4]. Trompé une fois de plus dans son attente, il

même de Pavie, rapporté par Louis XII). La *Sforzias* de Philelphe (Gio. Simonetta) a été imprimée plusieurs fois, à partir de 1490. Les odes de Philelphe ont paru à Brescia en 1497, ses satires en 1476. V. du reste Rosmini, *Vita di Filelfo.*

1) Louis avait envoyé, au mois de décembre, une ambassade à Venise dans ce but (Miss A. M. F. Robinson, *Claim of Orleans to Milan,* dans *The english historical Review*, janvier 1888, p. 54).

2) En revanche, Alphonse d'Aragon avait fait interdire les achats de chevaux de François Sforza sur son territoire (8 janvier 1447 : Lecoy de la Marche, *Mission à Gênes*).

3) Desjardins, *Négociations...*, I, 61, 62.

4) Gaguin : *La légende des flamens.*

reprit, en septembre 1448, le chemin de Blois, philosophiquement. Sans doute, il n'abandonnait pas ses espérances; pourtant on ne saurait, sans quelque exagération, le peindre, comme l'a fait Philelphe, en proie à une surexcitation sanguinaire [1]...

François Sforza, qui allait désormais assumer le premier rôle, n'était pas assurément un homme ordinaire. Fils de soldat, soldat lui-même jusqu'à la moelle des os, c'était l'énergie faite homme. Sa figure vulgaire [2], mais vive, intelligente, pleine de hardiesse, trahissait un de ces tempéraments qui ne savent pas fuir [3]. Grand et fort, il ne craignait ni la fatigue, ni les intempéries : il aurait étouffé un homme en le serrant. Il marchait nu-tête sous un soleil de feu. Une légende se forma vite autour de lui : on se plut, suivant l'usage d'Italie, à lui confectionner une généalogie ; on le faisait descendre des rois de Dacie, ou, mieux encore, de Mucius Scevola, l'adversaire de Porsenna [4]. On parlait aussi du legs que le dernier Visconti lui aurait fait de Milan. Sforza s'en souciait assez peu ; il se laissait fort bien traiter de petit-fils de paysan [5], et son grand argument, c'était son épée.

Charles d'Orléans avait en sa faveur le droit de l'hérédité et

1) « Illinc *funereas* Aurelia surgit in *iras*
Elatisque furor germanus cingitur armis. »
(Philelphe, *Odæ*, Brixia 1497 : carmen decimum).

2) V. not. Clairamb. 1127 (Ordre du Saint-Esprit, 1607-10), 6 v°.

3) Épitre de Joachim de Castiglione (lat. 7843, f° 6 v°).

4) Oraison funèbre de François Sforza, prononcée par Fr. Philelphe, chevalier et poète lauréat, dans la cathédrale de Milan, le 7 des ides de mars 1467 (dans le *Recueil des Œuvres de Philelphe*, 1481 : lat. 7810, f°s 1-36). Quoique Sforza ait solidement rétabli le château de Milan, Philelphe ajoute : « Arcem sibi suam munitissimam tutissimamque constituit in animis et charitate civium » (f° 4).

5) Laurent Bonnencontre, dans la Vie, dédiée au cardinal Ascagne, déclare que le père de François était un paysan, devenu capitaine par son intelligence. Les uns, dit-il, le croient d'extraction dace, les autres d'humble origine, ce qui est plus probable (*Sfcrciæ vita*, lat. 11088, exemplaire aux armes d'Ascagne).

le droit de l'investiture impériale. Sforza sut, quant à lui, faire vibrer la haine de l'étranger, et surtout l'horreur de l'Empire. Quel est le citoyen de Milan qui n'eut pas considéré comme une honte d'ouvrir sa ville à l'Empereur[1]? Sforza légitima même sa conquête, en se montrant comme le seul rempart possible de Milan contre l'ambition de tous les autres États italiens, et comme le garant de la paix intérieure.

Au surplus, comme soldat, il tirait sa gloire de sa confraternité d'armes avec les Français. Ses plus intimes panégyristes ne manquaient pas de célébrer les faits d'armes de son illustre père à la solde des rois Louis I et Louis d'Anjou contre Ladislas de Hongrie : lui-même, élevé d'abord à la cour d'Este, avait été, par ordre de son père, amené à Naples dès l'âge de neuf ans[2].

Paul Jove — qui le porte aux nues — le dit d'une famille plutôt *honesta* que *nobilis*, mais très opulente et militaire (*Vie de François Sforza*).

1) Lat. 5890, f° 25. Charles de Gonzague, chef de l'armée, troublait tout. *Id.*, f° 25 v° : « Multa enim a Ludovico, duce Sabaudie, multa vicissim a Carolo Aurelianensi in dies polliceri, plura a Gallis, quanquam vana et inepta, ut civitatem calamitatibus affectam tentarent, potius subigere optantes quam subsidia ulla aut opem ferrent. Quod documentum ceteris prestare potuit quantum alienigenis et presertim Gallis fidei speique ad magna opera adhibendum sit, maxime cum celeritate opus esse videamus. » Ils recoururent à l'empereur Frédéric : vain espoir; à Pie II, de même. Fr. Sforza, vainqueur, prend Milan. *Id.*, f° 26; l'auteur, chargé de livrer la ville à l'Empereur, raconte qu'il refusa avec indignation cette mission comme honteuse. En somme, son traité daté de 1462 est une apologie de François Sforza qui vivait encore. Il dit que Philippe Maria avait légué Milan à François (P. Candidus, *Annotatio... in vita Francisci Sfortiæ*).

2) Philelphe : *Recueil de Simonetta*, f° 20 v°. Dédicace à Galéas Maria Sforza. Les Sforza, dit l'auteur, sont illustrés par votre aïeul, le chef d'armée Sforza; aimé des rois Louis Ier d'Anjou et Louis II, et des rois de France, il batailla pour les rois d'Anjou contre Ladislas de Hongrie. Son fils François marcha sur ses traces. Aimé de Charles VII, puis de Louis XI, et du roi René, il tira de là tout son lustre. Louis XI fit une ligue avec lui comme dauphin, la confirma comme roi, et mit le *comble* (cumulum) à sa bienveillance en lui donnant, « loco muneris », Gênes et Savone. Cf. Lecoy de la Marche, *Mission à Gênes* (1441, 25 novembre).

Charles d'Orléans, aussitôt son retour à Paris, écrivit (14 novembre 1448) à la ville d'Asti, une lettre de chaleureux encouragement[1] : il se disait sûr de l'appui du roi de France, auquel il envoyait Dunois et le comte d'Angoulême pour lui rappeler ses promesses; sûr du duc de Bretagne, auquel il dépêchait aussi une ambassade; sûr du duc de Bourgogne, qu'il allait trouver lui-même pour presser les mouvements. Bientôt il reviendrait en Lombardie à la tête de ses troupes; sa hâte était extrême; il se sentait plein de confiance et d'ardeur[2].

Huit jours après (22 novembre), nouvelle lettre, dont les termes, emphatiques et vagues, trahissent les difficultés opposées par le roi. Charles annonce qu'après avoir quitté le roi, il a vu le chancelier de Bourgogne et les autres ambassadeurs bourguignons, qui ont tout réglé avec Charles VIII. « Si le roi était bien disposé, il l'est mieux encore maintenant! »[3].

De Chauny, le duc écrit encore, avec non moins de vivacité, une lettre très affairée. Il se trouve à Chauny pour voir le duc de Bourgogne, qui va venir à Saint-Quentin. Son impatience égale celle de ses sujets d'Asti, mais il ne peut être partout à la fois! Il va repartir pour l'Italie. On fait hâte. Il a envoyé en Bretagne, et il ne doute pas que des compagnies bretonnes ne soient déjà en route. Le comte d'Angoulême se charge de presser le roi. Le frère du comte de Foix, la compagnie du duc de Bourbon arrivent[4].

1) Il avait envoyé des ambassades partout, notamment à Venise, pour exposer son droit (Væsen, *Lettres de Louis XI*, I, 247 : Instructions du Sénat de Venise à son ambassadeur en Savoie). Il adressa aussi à l'Empereur des articles pour lui remontrer son droit sur le duché de Milan (Moreau, 406, f° 179 v°). L'Empereur Frédéric promit de lui faire justice pour son droit sur le duché (*id.*, f° 179).

2) Faucon, p. 35.

3) *Id.*

4) *Id.*, p. 36.

Un mois après, nouvelle lettre, plus calme, de Paris, le 7 janvier (1449). « Le duc de Bourgogne, dit-il, m'a donné beaucoup d'argent et des troupes, que je fais partir. Tous les princes me soutiennent. Je vais trouver le roi, pour faire expédier ses troupes. J'ai un peu tardé ; je n'en serai que plus fort[1]! »

Toutes ces lettres, dont le style légèrement charlatanesque tranche si singulièrement avec les habitudes paisibles du prince, portent la signature du lombard Antonio Astesano, le secrétaire que Charles d'Orléans venait de ramener d'Asti[2].

Malheureusement, la réalité ne répondait qu'imparfaitement à ces tableaux enchanteurs. Seul, le duc de Bourgogne souscrivit à l'expédition de Charles, pour 6,000 ou 10,000 livres, le chiffre est douteux[3]. Charles se hâta de lever en Bourgogne un petit corps d'armée, à la tête duquel il ne se mit pas. Il le confia à un grand seigneur, Jean de Chalon, sire d'Argueil. Le 15 juillet 1450, nous voyons les ménestrels d'Argueil donner une aubade à Marie de Clèves[4]. C'est le seul exploit que l'histoire inscrive dans ses annales.

Quant à Charles VII, loin de répondre à la flamme de son cousin, il ajournait la réalisation du projet, toujours bien nébuleux, de reprendre en Lombardie l'ancienne politique française ; il rentrait en campagne contre les Anglais, et, le 10 novembre 1449, il couronnait ses victoires par son entrée à Rouen. Certes, aucun Français ne pouvait demeurer insensible à un si grand événement.

Charles d'Orléans fut le premier à s'en réjouir. Mais il ne

1) *Id.*, p. 37.
2) Berriat Saint-Prix.
3) Sous forme d'aides. V. Olivier de la Marche, II, 114, 115, 170.
4) *Revue des Autographes*, mai-juillet 1886, n° 246. Le sire d'Argueil, qui avait vendu ses biens pour l'expédition de Milan, revint ruiné.

fut pas récompensé de son patriotisme, car Charles VII, une fois libre de ses mouvements, accueillit, à la fin de 1451, les ouvertures de la république de Florence, qui lui proposait d'intervenir en Italie contre Alphonse d'Aragon en faveur de René d'Anjou, et contre la république de Venise, adversaire incessant du gouvernement de Milan[1]. L'ambassadeur Acciajuoli avait même pour instructions de passer par Milan en se rendant à Paris, et de faire connaître à François Sforza le but de sa mission. Charles VII adhéra pleinement à cette politique[2]. Il accepta le rôle de défenseur énergique de Sforza, et se chargea d'empêcher toute attaque contre lui, de paralyser notamment le duc de Savoie[3].

Aussi quel enthousiasme éclata à la cour de Sforza, pour Charles VII! On épuisait à le louer toutes les ressources d'une poésie féconde en dithyrambes[4] : Charles VII était le roi des

1) Le Sénat de Venise, suivant son habitude, cherchait, en 1450, une personne « intelligente et discretà » pour empoisonner ou assassiner Sforza (Lamansky, *Secrets d'État de Venise*, 161).

2) Desjardins, *Négociations...*, I, 62; Hippeau, *Rapport d'une mission* (1865) : Lecoy de la Marche, *Mission à Gênes* (1875).

3) *Id.*, 77 : Ment. *Joursanvault*, 403.

4) *Philelphi Odæ* (Brixia, 1497). Philelphe ne tarit pas envers Charles VII.

« Karole, Francorum rex præstantissime, nomen
Cujus ad extremam quo terram circuit ingens
Oceanus, mætas tulit invictissima virtus », etc., etc.

Charles VII, dit-il :

« Anglos prosternit... »

« Addit
Externas etiam, sibi quas novisset amicas,
Italiæ forti conducto milite turmas.
Nam meminit Teucrona olim et Francona potentes
Iliacos venisse duces cum fortibus armis
Danubii primum fluvii campique jacentis
Danubium juxta multa cum laude colonos;
Inde autem castris motis fœlicibus alta
Per juga Germanos dum sese opponere certant
Clade sub ingenti victos fudisse feroces

rois, pour le moins une divinité ; on allait même jusqu'à le considérer comme l'effroi des Turcs.

Devant une résolution aussi nette, Charles d'Orléans, repoussé par la France, se tourna, une fois de plus, vers l'Empereur. Le 20 mai 1452, il signa, à Blois, les lettres[1] qui accréditaient une ambassade ordinaire dirigée par son chambellan Antoine de Cugnac, et composée du jurisconsulte André Beynier et de Pierre Le Fuzelier, secrétaire, auxquels il avait adjoint pour les besoins de la cause son procureur en cour de Rome, Sohier du Clerc, afin d'aller porter hommage à

Ac Rheni tenuisse solum, Franconia qua nunc
Dicitur, hinc rursus ductu melioris Olympi
Gallorum populis justo cum sanguine fusis
Belli jure pii campos cepisse feraces
Et primos fecisse lares nomenque dedisse
Nobile Francorum, quod nulla aboleverit ætas. »

Et encore :

« Propera, propera, maxime regum,
Karole, nostri gloria sæcli.
Carmen primum.
Gloria regum,
Franciæ decus atque sidus...
Quartum.
O rex Karole regibus verendis
Qui cunctis merito antecellis unus...
O sæcli decus inclytum, priorum
Heroum species, deum propago,
Te verbis quibus efferam poeta?... Etc., etc.
Decimum.
Karolus totum volitat per orbem,
Sol velut miris radiis coruscans,
Quos micans fundit pietas per omnes
Undique terras. Etc., etc. »

1) Contresignées par Dunois, Jean de Saveuses, Raymond Fricon, Charles d'Arbouville (orig., J. 545, II : K. 96, n° 6). Antoine de Cugnac, capitaine de Pierrefonds, avait épousé Madeleine de Mornay. Il vivait encore en 1503 (*Coll. Hérald.*, 748). Cependant il fut remplacé à Pierrefonds, le 15 juillet 1455, par Phil. de Boulainvilliers (*Joursanvault*, 1263). Cf. Messages de Charles en Italie, en Allemagne, 1450 (*Joursanv.*, 439).

l'Empereur, et recevoir de lui l'investiture. Les ambassadeurs devaient prêter hommage pour le duché de Milan, le comté de Pavie et les terres de Lombardie, y compris l'Astesan, domaines légitimes du duc Charles, temporairement usurpés par ses adversaires. Le pouvoir fut remis en double aux ambassadeurs, suivant l'usage. Toutefois, pour le cas où l'Empereur, quoique peu sympathique aux Sforza, ne voudrait pas aller jusqu'à une affirmation aussi catégorique, Charles d'Orléans leur remit un autre pouvoir supplémentaire, conçu en termes bien différents. Il n'y était plus question que d'Asti, des divers domaines de l'Astesan nominativement désignés et de « quelques autres possessions en Lombardie ». Bien reçue de l'Empereur, l'ambassade usa du premier pouvoir, mais elle ne put obtenir qu'une promesse d'appuyer les droits légitimes du duc Charles.

Charles VII, embarrassé par le retour offensif des Anglais qui venaient de prendre Bordeaux, réussit pourtant à détacher le duc de Savoie de l'alliance des Vénitiens (octobre 1452), et travailla à réconcilier François Sforza avec le marquis Jean IV de Montferrat et son frère Guillaume. Sous l'inspiration du dauphin, toujours attaché à ses ambitieux projets et qui se faisait réclamer par les exilés gênois, Charles VII se reprenait à la pensée de conquérir Gênes : mais de Gênes il entendait se faire une simple base d'opérations pour attaquer Naples et, de là, peut-être, s'élancer contre l'Orient [1]. Plus expérimenté, moins circonvenu par François Sforza, le dauphin aurait certainement compris la fragilité d'un pareil plan. C'en était fait de Sforza, si la France eût alors tendu la main aux Vénitiens, et les murmures de Gênes contre cette alliance n'auraient pas empêché l'établissement en Lombardie d'un grand État, ami de

1) Varese, *Storia... di Genova*, p. 316.

la France, comprenant Gênes elle-même, et assis sur de plus solides fondements que la bonne foi de Sforza ou la soumission des Génois.

René d'Anjou entra donc en Italie par Vintimille. A la nouvelle de la victoire remportée à Castillon sur les Anglais, Gênes lui ouvrit ses portes, et offrit au dauphin de mettre garnison dans les forteresses de la Rivière, entre Savone et Nice. Mais comme Charles VII ne soutint pas l'expédition, le roi René dut revenir en France[1], laissant son fils, Jean de Calabre, au service des Florentins[2]; le pape s'interposa pour la paix (mai-septembre 1453)[3].

A ce moment, le dauphin Louis, mécontent de cet avortement, changea brusquement d'allures. Au mois d'août 1453, il fit faire à Venise, par le marquis Guillaume de Montferrat, des ouvertures en vue d'une guerre commune au *comte François*, son ami. Il offrait, pour sa part, 4,000 chevaux et 2,000 hommes de pied; et il pensait que l'État de Milan serait vite *sens dessus dessous*[4]. Au mois de décembre, Venise se décida enfin à entrer dans ces vues et proposa à son tour une ligue contre l'« ennemi commun » et un partage du Milanais. Elle offrait à ses alliés de l'argent et la possession de tous les

1) Le 8 janvier 1454, à Alexandrie, il prit congé de l'Italie, par une belle lettre à Ludovic Sforza, pour l'assurer de son amitié (V. Lecoy de la Marche, *Mission à Gênes*). Néanmoins, il refusa pour son fils la main de la fille de F. Sforza.

2) Jean de Calabre devint ensuite gouverneur de Gênes pour le roi, auquel il s'engagea à rendre la ville, à toute réquisition (Dupuy, 760, p. 65. Patentes du 6 septembre 1456, de Jean de Calabre, contresignées du sire de Précigny, de Jean Cossé, du sire de Grimault, d'Antoine de Beauvau). Cf. J. 498, n[os] 33, 34, 35. Baugency, 25 juin 1458. Ratification des conventions entre Gênes et le roi, par le duc de Calabre, ambassadeur, passées le 7 février 1457 (orig., à sceaux pendants).

3) Desjardins, *Négociations...*, 79.

4) *Lett. de Louis XI*, I, 243. Cf. M. Robinson, *Claim of Orleans to Milan*, dans *The english historical Review*, 1888, p. 274: Buser, *Beziehungen...*, p. 387.

territoires situés au delà du Plaisantin au sud, de l'Adda et du Tésin, au nord.

L'ambassadeur de Venise à la cour de Savoie, chargé de suivre cette négociation avec le dauphin, avait pouvoir de se rendre près du roi lui-même, dès que le dauphin en ouvrirait l'avis. En réalité, Venise ne semblait pas beaucoup se soucier d'avoir le dauphin pour voisin, et si le roi ou le dauphin venait à parler du duc d'Orléans, l'ambassadeur devait saisir l'occasion d'exprimer le désir d'aider le duc et de lui être agréable. Après la mort de Philippe-Maria, le Sénat de Venise avait reçu de Charles une ambassade, et, depuis lors, il déclarait n'en avoir plus entendu parler : l'ambassadeur devait prier le roi d'autoriser le duc d'Orléans à venir en Lombardie et insister très vivement près du roi, près du dauphin, pour que le duc arrivât sans délai et avec des forces suffisantes, c'est-à-dire avec 8 ou 10,000 hommes. Grâce à cet appoint, Venise comptait sur un triomphe et offrait à Charles d'Orléans les territoires que nous avons indiqués plus haut. L'ambassadeur pouvait même prendre l'initiative d'envoyer à Charles son secrétaire [1]. Mais ni le dauphin ni le roi n'entendaient faire les affaires du duc d'Orléans. Charles multiplia vainement ses efforts. Nous le voyons, en 1455, conduire à la cour les ambassadeurs de Bourgogne, assister à leur réception, repartir avec eux [2]... Ni ses démarches, ni ses visites ne fléchirent Charles VII. Pendant ce temps-là, les événements changeaient de face. Charles VII instituait Jean de Calabre gouverneur de Gênes et, par son intermédiaire, recevait la soumission directe de la ville. Le dauphin Louis, irrité contre

1) *Lettres de Louis XI*, I, 247. Les négociations se poursuivent en 1454 Venise offre Novare à la Savoie, Alexandrie au Montferrat, garde la province *Citra Abdua* et le Plaisantin (*id.*, 248 et s.). Elles n'eurent pas de suites.

2) *Chronique de M. d'Escouchy*, II, 312, 313.

son père et en état de rébellion ouverte, recevait de François Sforza des conseils, de l'argent et des hommes, pour fomenter la guerre civile[1]; puis il se réfugiait à la cour de Bourgogne. Or le rapprochement du dauphin et de la Bourgogne amena un rapprochement signalé de cette cour avec le gouvernement de Milan[2]. En 1459[3], le duc de Clèves, beau-frère de Charles d'Orléans, et chef de l'ambassade envoyée au pape par le duc de Bourgogne, passe par Milan; le duc Sforza lui fait une réception princière, d'autant plus facilement acceptée que, selon la coutume de Milan, elle était agrémentée de la présence des plus jolies femmes du pays. A peine si, tout bas et par derrière, on osait encore traiter François Sforza d'usurpateur[4].

Le 26 août 1460, François Sforza signa les pouvoirs donnés à son ambassadeur, Prospero Camulio, de négocier avec le dauphin une ligue intime, de mettre à sa disposition, pour lutter contre son père, et sa personne, à lui Sforza, et tous ses biens. En effet, le 6 octobre 1460, le dauphin signa un engagement définitif. En se liguant avec lui contre le roi, François Sforza, dans le préambule de l'instrument, rappelait et déclarait continuer l'antique tradition de respect et de dévouement de « ses aïeux », les Visconti, envers la couronne de France. Quant à Louis, il qualifiait François d' « illustrissime et excellent prince, notre oncle ». L'acte stipule une ligue absolue et intime entre les deux parties et leurs descen-

1) Nic. Gilles. Cf. lettre de Charles VII à Fr. Sforza, se plaignant énergiquement de l'appui donné au parti anti-français de Gênes (Archivio Sforzesco, 23 mars 1458).

2) Malgré la présence de Charles d'Orléans à la cour (Escouchy, II, 414).

3) Le 27 juillet 1459, Louis XI eut un fils, nommé Joachim, qui mourut 29 novembre; il avait été baptisé le 5 août, la dame de Ravestain, femme d'Adolphe de Clèves, fut sa marraine et le duc de Bourgogne son parrain (*Mémoires de J. du Clercq*).

4) *Chronique de M. d'Escouchy*, II, p. 376 et suiv., p. 379.

dants. Soit comme dauphin, soit comme roi, Louis défendra envers et contre tous Sforza, la duchesse sa femme, et ses enfants ; à toute réquisition, il enverra, dans un délai de deux mois, et pour un an, un contingent de 4,000 hommes d'armes et de 2,000 archers, et se conduira, en tout, comme un bon parent. Les deux parties se défendront cordialement, intimement, en toute occasion, eux, leurs familles, leurs officiers, leurs feudataires. Nominativement, Sforza se chargeait de faire réintégrer dans ses biens, par le duc de Savoie, Jacques de Valperga, chambellan de Louis.

Le futur Louis XI ratifia à Genape, le 1er juin 1461, le traité qui le liait pour toujours au sort d'un illustre aventurier [1]. Il rêvait, peu d'années auparavant, de dépouiller, avec l'appui de la France, François Sforza; maintenant, déçu dans cet espoir, il s'alliait à lui contre son père, son beau-père et son cousin, par le pacte le plus intime que nous trouvions dans les fastes diplomatiques du xve siècle [2].

Charles d'Orléans, cependant, ne perdait pas courage. L'attitude du dauphin lui faisait espérer le secours du roi. Il fit

1) M. Charavay et Væsen ont publié (*Lettres de Louis XI*, t. I), p. 326, les patentes de Louis, dauphin, contenant les principaux articles du traité d'alliance qu'il doit conclure avec le duc de Milan, 6 octobre 1460 ; p. 330, une lettre du duc au dauphin, 23 octobre 1460 ; p. 331, la ratification, par le duc, de son traité secret avec le dauphin, 6 décembre 1460 ; p. 333, des lettres du duc au dauphin, 23 décembre 1460 ; p. 335, la dépêche d'Alberico Maletta au duc de Milan, du 27 novembre 1460 ; p. 337, les instructions du duc à Prospero Camulio, 24 décembre 1460 ; p. 341, la réponse du duc à Baude Meurin, ambassadeur du dauphin, même date ; p. 344, la réponse des Florentins à Baude Meurin, 24 janvier 1461 ; p. 347, les lettres du duc au dauphin, du 28 février 1461, du 30 juin 1461 (p. 352), et du 13 juillet 1461 (p. 353) ; p. 353, des lettres du duc, accusant réception au dauphin de la ratification des traités conclus, 20 juillet 1461 ; p. 354, une lettre du duc au dauphin, lui donnant des détails sur l'insurrection de Gênes et la chute du doge Pietro Adorno, 20 juillet 1461.

2) *Recueil de Simonetta*, fos 21 et suiv.

venir à Blois le viguier d'Asti[1]. Il entretient des relations suivies avec le duc de Modène[2]. Il négociait avec le roi[3], avec le duc de Bretagne[4], sous les auspices de Dunois, une action commune, lorsque Charles VII mourut.

Louis XI apporta sur le trône les idées du dauphin. Son premier soin fut d'envoyer à François Sforza des ambassadeurs.

Les envoyés du roi rencontrèrent à Milan ceux du duc de Bourgogne ; Sforza étant malade, les deux ambassades durent attendre son rétablissement et furent reçues ensemble, le 11 novembre 1461[5], sous la conduite de l'ambassadeur bourguignon, Jean de Croy, qui parla au nom du roi.

Ainsi le duc de Bourgogne s'associait entièrement à la politique du nouveau roi, son hôte de la veille ; en effet, il prêchait Charles d'Orléans, il l'engageait à abandonner tous ses droits au delà des Alpes moyennant une bonne indemnité qu'il s'offrait à négocier. La duchesse d'Orléans étant devenue grosse à la fin de 1461, le duc de Bourgogne représenta à Charles que cette indemnité lui serait fort utile pour la dot de sa première fille Marie[6].

Le respectable projet d'une croisade contre les Infidèles

1) *Archives du Collège Héraldique*, 727.
2) Instructions de Fr. Sforza à Th. Reatini, son envoyé près de Ferdinand, 18 juin 1459 (Archivio Sforzesco).
3) Ment. *Joursanvault*, 440.
4) Champollion, p. 383.
5) Fr. 20633, f° 98.
6) « Et in secretis me disse che lo duca de Borgogna ha ferma promessa da esso duca Aurelianense che cedera et renuntiara in favore de V^a E^a et de vostri heredi ogni rasone et actione quale pretendesse havere nel dominio de Milano et altre terre de V. E. Et che intentione e del duca de Borgogna operare cum V. E^a dia qualche subsidio pecuniario in maritare dicta fanzulla. » (Dépêche de l'ambassadeur de Milan au duc, Rome, 18 mars 1462.)

formait la trame de cette politique de réconciliation [1]. Louis XI se trouvait prêt à agir : il voulait, comme son père, reprendre Gênes (après s'être donnée de nouveau à la France en 1458, Gênes s'était encore une fois soulevée après le départ de Jean de Calabre), puis aller au secours de Jean de Calabre, qui soutenait vaillamment la campagne à Naples, et, dans ce but, il persistait à déblayer le terrain en Lombardie, pour s'appuyer sur François Sforza contre la maison d'Aragon. Sforza, tout en marquant à Louis XI la plus vive amitié, se tenait fort sur ses gardes; il venait même, le 15 juillet 1461, sous prétexte d'amour de la paix, de prêter au doge de Gênes, Adorno, 27,000 ducats pour l'aider à « rétablir l'ordre » et à reprendre la citadelle [2].

La réponse que le duc de Milan fit à Jean de Croy nous indique suffisamment quelles propositions apportait l'ambassadeur.

Le premier objet de l'ambassade consistait à poser les bases d'un règlement avec le duc d'Orléans. Jean de Croy proposait à Sforza trois solutions : 1° donner à Charles d'Orléans des terres, à titre de transaction, pour les droits prétendus par lui sur Milan; 2° lui donner de l'argent; 3° conclure une trêve.

Fr. Sforza proteste que Milan lui appartient bien légitimement. Cependant, par dévouement pour le roi, dit-il, et par désir de se faire du duc d'Orléans un ami et un protecteur, il

1) *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* (1867), p. 164 et suiv. (1463-1464). Correspondance de Louis XI avec le duc de Bretagne, pour lui faire connaître qu'il a fait une trêve avec le roi d'Angleterre, afin d'être uni contre le Turc.

2) *Lettres de Louis XI*, II, 26. Louis XI lui demanda de rompre le projet de mariage arrêté entre sa fille et le fils de Ferdinand de Naples. Sforza refusa nettement (Archivio Sforzesco, dépêche du 12 novembre 1461).

se déclare prêt à payer une somme raisonnable. Il prie le roi de faire accorder la main de la fille unique du duc d'Orléans à l'un de ses fils. Il est vrai qu'il ne peut proposer pour cette alliance que le second de ses fils, l'aîné étant fiancé à la fille du marquis de Mantoue, et le troisième à la fille du roi Ferdinand de Naples. Mais, dit-il, il aime autant son second fils que l'aîné, et lui assurera un revenu de 25,000 florins. Avec Asti et le duché d'Orléans, ce jeune homme deviendrait ainsi un grand et puissant seigneur. Sforza faisait ensuite l'éloge de son fils, qui, à l'âge convenable, se mettra au service du roi, qui a si bon caractère « qu'il fera vivre dix ans de plus son beau-père » (tourmenté, comme on sait, par des chagrins intimes). Sforza avouait du reste que si ce fils se trouvait libre, c'est que Mme de Savoie lui avait refusé sa fille. Dans le cas (bien certain, on pouvait le prévoir) où le duc d'Orléans en ferait autant, Sforza offrait, en principe, d'acheter par une indemnité pécuniaire tous les droits de Charles d'Orléans sur Milan et Asti.

En second lieu, Louis XI aurait voulu que Sforza l'aidât à recouvrer Gênes et rompît les fiançailles de son fils avec la fille de Ferdinand de Naples. Sur le premier point, Sforza protestait, avec une respectueuse hypocrisie que démentaient les faits, de son impuissance et de sa neutralité. Pour le second, il se retranchait derrière des scrupules de sentiment et d'honneur. Le roi René, disait-il, avait brusquement abandonné la partie, et, lui-même Sforza, resté dans une situation très critique, avait dû, sur le conseil même de Jean de Calabre, traiter avec Ferdinand. Depuis lors, la situation de Ferdinand s'était consolidée : il avait reçu la couronne des mains du pape, et les puissances italiennes l'avaient reconnu officiellement, en l'admettant dans la ligue italienne. Il était trop tard pour rompre avec lui. Sforza protestait seu-

lement de son dévouement envers Louis XI et offrait de négocier une alliance de Ferdinand avec la France [1].

Le 30 décembre 1461, Louis XI adressa aux Génois une sommation de se soumettre [2]. Il ne négligeait rien pour organiser contre eux et contre Alphonse d'Aragon une ligue italienne. Le 31 décembre, il exposait aux ambassadeurs florentins son projet de soutenir Sforza envers et contre tous, même contre des personnes de la famille royale de France, nommément contre le duc d'Orléans. La France, Milan et Florence formeraient ensemble une ligue perpétuelle, ouverte aux autres puissances italiennes agréées par Milan et Florence. Les ambassadeurs florentins répondirent à ces ouvertures avec une certaine réserve ; toutefois, sur l'insistance du roi, ils finirent par accepter l'invitation d'accompagner à Milan les ambassadeurs de France. Le duc de Milan les reçut avec les plus vives démonstrations d'amitié et promit de faire tout ce qui serait agréable à leur pays [3].

Louis XI avait envoyé à Rome l'évêque d'Arras ; il lui écrivit, le 7 avril 1462, une lettre des plus belliqueuses [4]. Dunois, devenu le pivot de cette politique, acceptait le commandement de l'expédition destinée à franchir les Alpes : le 14 avril, Louis XI lui écrivait pour lui réitérer l'ordre de marcher, et sans délai, au secours de Savone assiégée ; en même temps, il lui annonçait l'envoi à Lyon de 10,000 livres destinées à solder l'expédition [5]. Cette maigre somme ne

1) 12 novembre 1461 (Archivio Sforzesco).

2) *Lettres de Louis XI*, II, 26.

3) Desjardins, *Négociations...*, I, p. 127 et s., et not. p. 130. Jean de Calabre se soutenait vaillamment à Naples : le 4 mai 1462, Louis XI écrivit aux Florentins pour les remercier, eux et Milan, de l'appui qu'ils lui prêtaient (*id.*, p. 133).

4) *Lettres de Louis XI*, II, 41.

5) *Lettres de Louis XI*, II, 43.

suffisait pas. Tout dévoué à son frère, Dunois commandait une compagnie de 60 hommes d'armes, des ordonnances du roi, qui déjà occupait Asti[1]; il comptait bien faire d'Asti sa place d'armes, comme au temps de la première expédition de Gênes sous Louis I[er] d'Orléans, et surveiller la Lombardie. Mais, mal pourvu, hésitant, il apprit en arrivant à Lyon que Louis XI venait de nommer Philippe de Savoie son lieutenant-général au delà des monts. Cette nomination augmenta les perplexités de Dunois ; s'il ne s'était agi que de lui, il eût renoncé à l'expédition. Il cherchait à pénétrer les dispositions réelles du roi vis-à-vis de Charles d'Orléans ; il trouvait la situation des plus délicates.

Ses perplexités se trahissent dans une lettre qu'il écrivait, de sa main, à son frère, le 28 juin. Il se demandait si, devant la nomination de Philippe de Savoie, il ne devait pas se retirer; le parti le plus sage pour le duc d'Orléans lui semblait d'attendre et, pour lui-même, de marier au marquis Louis de Saluces sa fille Marie : quelle attitude allait prendre le roi vis-à-vis de la reine d'Angleterre, qui pressait Charles d'achever le règlement de sa rançon? C'était la grosse question, et il lui semblait nécessaire de la vider. Le roi, ajoutait Dunois, s'est rendu à Blois : « J'ay grant dezir de savoir ce il vous a point parlé de avoir vostre comté d'Ast et quele responce ly arès faicte et comme serés departiz. Ce il vous plaist, autre que vous ne voie ces lettres[2]. » En effet, Louis XI, au

1) Fr. 20495, f° 96. Demande à Louis XI d'un mandement d'admission à la Chambre des Comptes, de 5760 livres pour paiement de soixante lances tournois pendant avril, mai, juin 1462 en la comté d'Asti, sous le commandement du feu comte de Dunois.

2) Lettre datée de l'île Barbe (Lyon), 28 juin. Orig., K. 72, 8 *bis*; Musée des Archives, n° 464. En voici la substance : « A mon départ d'Orléans, j'ai dit à Jean de La Fontaine de venir me voir à Lyon, après avoir été devers le duc de Bourgogne, pour me dire ce qu'il aura trouvé. Vous m'avez parlé du mariage de ma fille Marie avec le comte de Marle, si le marquis de

moment même où Dunois écrivait ces mots, se rendait à Blois pour le baptême du jeune Louis d'Orléans, Il y rencontrait la reine détrônée d'Angleterre, Marguerite d'Anjou, et quittait Charles d'Orléans sans rien dire et de fort mauvaise humeur.

La défaite de Jean de Calabre à Troja (18 août 1462) vint, sur ces entrefaites, bouleverser tous les projets. Louis XI, immédiatement, résolut de rompre avec l'ancienne politique française en Italie, et de concentrer désormais toute son acti-

Saluces me pressait du mariage dont il vous parle, de son fils et de ma fille. Le comte de Marle, me dit La Fontaine, attend une fille de M. de Savoie. Je suis très enclin au marquis de Saluces. « Je prendray savoir au certain de l'estat et chevance de la maison. » La Fontaine dit que, pour les scellés qui vous furent baillés, le duc de Bourgogne s'y emploie activement comme son ami et parent. Concressault m'a écrit l'accueil du roi à l'ambassade d'Écosse, sa résolution de secourir et aider le roi d'Angleterre par des envois de gens et d'argent : il dit que la reine vous pressait d'avoir de l'argent sur les scellés qui pour vous furent baillés. Il a représenté à la reine et à ses conseillers que, moi étant en Angleterre, le roi Henri vous a *quitté* entièrement de toute la somme garantie par les scellés, mais que pour cela vous deviez *bailler* 12,000 écus. Il pense que, pour 16,000 écus, vous auriez quittance de tout. Gagnez du temps, dites que j'en suis chargé et que vous m'écrivez. Votre envoyé en Angleterre pendant ce temps reviendra, et vous verrez alors. Comme je vous ai dit, « sans plus avant bourse délier, je « vous alégeray de VI. M. escuz en ceste matiere », comme j'ai chargé La Fontaine de vous le dire, et plus s'il le faut, « car il m'est adviz que « vous en devez metre hors ». Rien de neuf, depuis le départ de Guy de Brilhac, sauf ce que vous a dit l'homme de Milan allé devers vous. Je partirai avant samedi et ne m'arrêterai qu'à Asti, car il faudra que j'y sois au départ de Philippe de Savoie et de sa compagnie. Je pense avoir, d'ici là, des nouvelles du roi et le paiement de mes gens et de mon fait. Le roi veut, dit-il, me payer ma pension et m'en assigner en Normandie : les gens de là ne lui donneront pas moitié de ce qu'il pense et, une armée anglaise se *faisant* sur mer, il n'osera pas les presser. S'il ne s'agissait de vous, j'aurais eu, avant même d'arriver à Lyon, belle occasion de ne pas poursuivre; car il est exact que le roi a nommé son lieutenant général Philippe de Savoie; les gens qui passent ici doivent le rejoindre à Savone, « qui « estoit grant et juste ocazion a moy de non passer plus avant. Après les nouvelles du roi, je verrai mieux ce qu'il est possible de faire ». Suit une recommandation pour La Fontaine.

P.-S. — « Monsieur, j'ay sceu comment le Roy a esté à Bloiz, » etc.

vité, toutes ses ambitions vers la politique intérieure. En Italie, il arrêta nettement son programme, qui devait consister à s'allier très intimement avec Milan, à peser sur la Savoie et à abandonner à peu près le reste [1]. Mais il n'en aurait été que plus aise d'enlever au duc d'Orléans cette terre d'Asti, qui, tout en le laissant prince français, lui ouvrait une vue sur le dehors : il voulait fermer la porte du royaume et en garder seul la clef.

L'année 1463 s'ouvrit sous ces auspices. Louis XI, au vif de ses démêlés avec le comte Philippe de Bresse, adressait à sa sœur Yolande de France, duchesse de Savoie, et au maréchal de Savoie, des lettres menaçantes; il se trouvait à Bordeaux, préoccupé de la crainte d'une révolte à Perpignan, et en train de négocier péniblement avec le roi d'Aragon, malgré les difficultés qui lui venaient de Barcelone et d'Angleterre. Un émissaire de Naples, Jean Coxa, étant venu solliciter son appui pour la maison d'Anjou, Louis XI répondit par un refus brutal et décisif : « Venu pauvre, Coxa s'en va mendiant », écrivait l'ambassadeur de Milan [2].

L'ambassadeur de Milan était bien informé, car il tenait désormais la première place dans l'intimité du roi. Louis XI écrivit au duc et à la duchesse de Savoie pour les inviter à venir au-devant de lui jusqu'à Chambéry, dès qu'il se rendrait dans ces parages. L'agent de Milan ne quitta pas le roi dans ce voyage, et tint son maître au courant des péripéties de la campagne diplomatique : « Le roi, écrivait-il de Vienne, le 10 mai 1463, n'est pas satisfait du duc de Savoie. Il veut mettre la main sur cette illustre maison de Savoie [3]; il voit

1) Il se contenta de se ménager des intelligences en distribuant des pensions. Ainsi il fit François d'Este, marquis de Ferrare, gouverneur de Montpellier et chambellan (fr. 26097, 1727, 1763 : fr. 26098, 1989).

2) Dépêche du 14 avril 1463 (*Recueil de Simonetta*, f° 27).

3) « Quella inclyta casa di Savoja » (*Recueil de Simonetta*, f° 26 v°).

avec regret son alliance avec Milan. Malgré les affaires de Naples, il passerait volontiers un contrat d'amitié avec Milan. et serait prêt à nous abandonner Savone ; mais il ne peut pas, décemment, le proposer. Il faudrait, sous un prétexte quelconque, lui envoyer une ambassade. Le maréchal de Bourgogne pousse à un accord avec nous. »

Sforza ne se le fit pas dire deux fois. Tout de suite, il dépêcha, auprès du gouverneur d'Asti Renaud du Dresnay [1], un ambassadeur solennel, Pietro di Landriano, auquel le gouverneur offrit l'hospitalité à l'hôtel de la Croix-Blanche [2]. Il envoya en France l'ambassadeur Emmanuel de Jacobo, porteur de deux lettres de créance, l'une pour le roi, l'autre pour le maréchal de Bourgogne, en date du 28 mai 1463. La mission eut le succès prévu. On arrêta les lignes principales d'une alliance. Louis XI, en ce qui concerne Charles d'Orléans, suggéra de nouveau l'idée d'une transaction pécuniaire. Le 2 août, Sforza écrivait à Louis XI : « Emmanuel de Jacobo est de retour ; je le charge de retourner en France vous porter l'expression de ma reconnaissance. La fièvre le retient en ce moment ; je ne veux pas attendre jusqu'à son rétablissement pour vous témoigner ma gratitude [3]. »

Quelques jours après, Sforza envoya un autre ambassadeur pour achever cette facile négociation. Il désigna Alberico Malleta, chevalier, comte et docteur *in utroque jure*, qui reçut, le 25 août, un paquet de lettres de recommandation du duc pour le chancelier Pierre de Morvillier, le duc de Berry, le sénéchal de Poitou sire de Cursot, le sénéchal de Saintonge Gaston du Lion, le duc de Savoie, le roi René, le comte du

1) Nous trouvons Du Dresnay mêlé en 1464 au procès contre Dammartin (Commines, édition Lenglet Dufresnoy, II, 226).

2) KK. 321.

3) *Recueil de Simonetta*, f° 28.

Maine, le maréchal d'Armagnac, Florino Norio, agent de Florence, etc[1].

Les pouvoirs du nouvel ambassadeur, datés du même jour, étaient des plus larges ; ils l'autorisaient à renouveler, amplifier, augmenter la ligue conclue autrefois avec le roi Louis, alors dauphin ; à recevoir de lui, comme fief noble, l'investiture et la possession de Gênes et de Savone, dans les conditions qu'il lui plairait de fixer, même par voie de cession financière, quel qu'en fut le prix, et à se reconnaître son vassal. Il n'était plus question de l'antique suzeraineté impériale. Dans la forme, ces pouvoirs affectaient toute l'emphase où se complaisait Sforza. Sforza faisait sonner le nom de la princesse sa femme[2]. Il rappelait avec faste que les bonnes grâces de la France faisaient partie de l'héritage de « ses aïeux ». Il s'épuisait surtout en expressions d'admiration dithyrambique envers Louis XI, qu'il traitait d'Envoyé divin[3]... Enfin Sforza jura, entre les mains de son secrétaire Cicco Simonetta, ancien secrétaire d'Antoine de Calabre, et en présence de trois témoins officiels, parmi lesquels l'ambassadeur du roi de Naples, de ratifier les actes de Malleta[4].

Au moment où il allait prodiguer de si solennels témoignages d'affection pour la France, Sforza avait la main dans un complot ourdi à Asti pour livrer un des châteaux. Ce complot fut découvert au gouvernement d'Asti par un certain Nicolas Bianco, de Novare[5]. Le gouverneur s'empressa d'en-

1) *Id.*, f° 30.

2) Il avait épousé, comme on sait, Bianca Maria, fille naturelle de Philippe Maria Visconti.

3) « Quem certe divino quodam munere celitus dato (*sic*) et hereditario regio solio sublimatum omnes uno ore predicant » (*Id.*, f° 31).

4) *Id.*, f° 32 v°.

5) Il reçut, pour ce motif, 9 livres 7 sous 6 deniers (KK. 321), et le gouvernement l'entretint à ses frais pendant cinq mois à Cherascho (pour 234 livres).

voyer sur les lieux deux agents secrets; il en envoya deux autres à Milan même. Il acquit ainsi la certitude que le duc de Milan avait voulu s'emparer du château par surprise.

Cette nouvelle produisit un singulier effet. Charles d'Orléans, bien affaibli, ne pouvait plus guère s'occuper de rien et vivait retiré à Blois; il se bornait, ou à peu près, à recevoir des nouvelles[1] et à faire venir d'Asti divers remèdes[2]. Mais Dunois, toujours vigilant et énergique dans sa verte vieillesse, était encore à Lyon à ronger son frein[3]. La fourberie de Sforza le fit éclater[4]; le 19 août 1463, Louis XI, n'osant se refuser à une démonstration, écrivit au corps municipal de Lyon pour l'inviter à fournir 3,750 livres à Dunois et à les lui avancer d'urgence, afin de lui permettre de lever des gens d'armes et de marcher. Le corps municipal traîna l'affaire en longueur et chercha à marchander cette somme, déjà si ridiculement minime; le 10 septembre, enfin, il vota 2,400 livres[5]. Mais, le lendemain, 11 septembre, il lui fallut se rassembler de nouveau et accorder cette fois la somme entière. Pendant ces lenteurs, on avait perdu du temps. Troublé un instant, Sforza reprenait confiance, et c'est alors qu'il apportait tant d'apparat dans ses démonstrations.

Dunois insistait très vivement pour que l'on prît enfin un

1) Il reçut, par message spécial, la nouvelle de la mort du marquis de Montferrat (KK. 321).

2) Envoi au duc, à Blois, de quatre barils de vin achetés à *Tagie;* de trois boîtes de triacle, « et metridati », de deux « scatulas cinamoni, canistros duos, une passule bornitas XIV confectionum » et un petit sac de châtaignes; le tout emballé soigneusement dans de la toile de chanvre aux armes du duc, et envoyé par quatre mulets et un muletier (Compte de 1463-64, KK. 321).

3) Il alla aussi à Arles, à la cour du roi René (KK. 321).

4) Cependant, sur l'ordre du gouverneur, on faisait faire dans le pays, par un notaire, un dénombrement de *victualia* pour assurer une nourriture de chevaux, « propter penuriam » (KK. 321).

5) *Lettres de Louis XI*, II, 144 et note.

parti. Le 10 septembre, il envoyait au roi une lettre qu'il venait de recevoir du gouverneur et du podestat d'Asti, et dont il adressait copie à Charles d'Orléans. Il y joignit les plus énergiques représentations : « Je pars en avant avec mes lances, disait-il (le subside de la ville de Lyon allait être enfin voté), mais je remontre au roi que, s'il n'envoie pas ici d'autres forces, s'il ne prend pas d'autres mesures, vous perdez ce que vous avez, attendu ce que le comte François vient de faire. Envoyez votre argentier râvitailler vos châteaux ; il y a urgence. On m'a dit que vous partiez pour Paris : si vous voyez le roi, pressez-le d'agir, d'envoyer ici des troupes. Au retour des troupes que Sforza a envoyées à Naples, le dan ger sera grand... ». Il ajoutait en post-scriptum : « Le comte *Francisque* envoie au roi un ambassadeur chargé de désavouer les auteurs de la trahison du château Saint-Antoine. N'en croyez pas un mot. Le comte n'en continuera pas moins[1]... »

Louis XI reçut bien Malleta : il était en train de préparer avec l'Angleterre la trêve de Saint-Omer, et, du nord au midi, il travaillait à une sorte de liquidation de la politique extérieure. Il se trouvait à Abbeville, près du duc de Bourgogne, pour négocier le rachat des villes cédées par le traité d'Arras.

Le roi ne pouvait ignorer le scandale des procédés de Sforza envers le duc d'Orléans ; il ne s'en offensa pas et ne s'y arrêta pas un instant. Le duc de Bourgogne, à qui il en référa, émit l'avis, à ce qu'il semble, de reprendre les anciennes propositions d'une cession des droits de Charles à Sforza, moyennant finance. Louis XI agréait cette pensée et, dans son zèle à faire sa cour à Sforza aux dépens de Charles d'Orléans, il se hâta, le 24 octobre, de lui écrire d'Abbeville la lettre la plus rassurante[2]. « Il est prêt, dit-il, à lui remettre le duché

1) K. 72, 8.
2) Pendant ce temps-là, Dunois s'était rendu à Arles, avec sa femme, à la

de Gênes ; mais il veut aussi cimenter leur amitié en écartant les sujets de trouble nés de la querelle avec Charles d'Orléans. Il en a communiqué au duc de Bourgogne, il en écrit au duc d'Orléans. Comme l'ambassadeur insiste sur l'urgence de régler l'affaire de Gênes et qu'on ne peut — honnêtement — conclure une affaire sans l'autre, il prend sur lui, sans attendre la réponse du duc d'Orléans, d'inviter Sforza à payer, comme indemnité totale pour les droits de la maison d'Orléans sur le Milanais et pour la possession d'Asti, une somme de 200,000 ducats, somme raisonnable et assez légère eu égard aux avantages qui en résulteront. Ainsi, rien ne viendrait plus troubler l'amitié de Sforza avec le roi et avec la maison de France[1]. »

Au lieu d'aider Dunois, Louis XI accueillait donc à bras ouverts l'ennemi peu loyal de Charles d'Orléans et laissait clairement entendre que les intérêts de Charles ne retarderaient pas la conclusion de l'accord. Au reste, ces intérêts, il en faisait bon marché ! Il adressait à Sforza une offre que jamais Charles d'Orléans ne pouvait ratifier : la cession, pour 200,000 ducats, de droits, légitimes et reconnus par l'Empire, sur un duché dont le revenu annuel représentait bien plus de la moitié de ce prix, sans compter la terre d'Asti qui valait, à elle seule, plus que la somme.

Sforza se hâta d'accepter. Il aurait payé cher la reconnaissance de ses droits, la possession d'Asti, de Gênes, l'amitié de la France. Le 21 novembre, il répondit à son ambassadeur pour lui exprimer sa satisfaction, et lui donner pleins pouvoirs d'acheter au mieux, notamment pour régler la question pécuniaire. Au surplus, Emmanuel de Jacobo, enfin rétabli, par-

cour du roi René, si prêt à tenter l'aventure qu'il fit, le 3 octobre, son testament (*Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, 1889, p. 267).

1) Ms. ital. 1589, f° 262 : *Lettres de Louis XI*, II, 159.

tait pour la France, porteur du complément verbal des instructions du duc [1],

Le même jour, Sforza écrivait au roi, au duc de Bourgogne [2], à Jean de Croy, principal conseiller de Bourgogne, les lettres de remerciement les plus chaleureuses. A Jean de Croy, il

1) *Recueil de Simonetta*, f° 33.

2) *François Sforza à Louis XI*, 21 novembre 1463 (*Recueil de Simonetta*, f°s 28 v°, 29. Extrait). ..... « Querellam illustrissimi domini ducis Aurelianensis adimere velim : que negocium Astense et jurium que habere pretendit in Mediolani ducatu intueri videtur. Maxime cum de re hac prefata Majestas Vestra cum illustrissimo domino duce Burgundie tritum habuerit sermonem, cujus rei gratia ipsius Majestatis stat sententia dominium ipsum Astense et pretacta jura mihi vendicanda fore precio aureorum ducentorum millium : maxime cum ab Emanuele ipso acceperim quod eidem Vestre pretacte Majestati relatum fuit quod de eo pretio cum aliquibus ad hoc mediis tractatum fuerat. Unde respondens, Serenissime Princeps, dico et fateor verum fuisse quod, per nonnullos, adductum fuit quod possem dominium et jura superius dicta pecuniis acquirere : verum nunquam ad alicujus summementionem deventum fuit, nisi in genere solum : quod, ubi aliqua nominata ex (*sic*) expressa pecunie quantitas intervenisset, eidem Majestati intimari fecissem, cum non sine meo onere sub scilentio preterisse sentirem, si eidem in hoc veritatem non denudassem, que me tantopere observat. Et si mihi non aliter eam de me credere persuadeam, cum mecum reputem qua caritate, quibusve beneficiis me prosequitur, quibus me sibi successoresque meos omnes devinctissimos perpetuo effecit. Quas ob res, Majestatem eandem Vestram majorem in modum supplex exposco obsecroque ut expeditionem hanc optatam amplecti dignetur, et ita amplecti ut in eam laudabilem finem et conclusionem evadat : quem firmiter spero, et in illa confido, uti amplius de mente mea instructi dominus Albericus, orator, et Emanuel, famulus mei, sibi et meo nomine renunciaverint : quibus in singulis, ceu mihi, credulitatis fidem impartiri dignetur. Mediolani, XXI novembris M CCCC LXIII. »

François Sforza au duc de Bourgogne, Milan, 21 novembre 1463 (*id.*, f° 29 v°).

« Illustrissimo domino duci Burgundie.

« Illustrissime princeps et excellentissime domine, pater et consanguinee noster honorandissime. Intellectis iis que, cum magno animi affectu ingentive studio et caritate, Illustris Dominatio Vestra ad nos per ejus litteras diei XVIII proxime elapsi mensis octubris, in castello vestro de Hesdin datas, scripsit ex iis que Serenissimus atque Christianissimus Francorum Rex vobis communicavit erga ea que ab oratore et internunciis nostris Regie Majestati

offrait sa personne et ses biens [1] : il traitait de père le duc Philippe et se disait son fils ; quant au roi, il s'en remettait à lui du soin de tout régler au mieux. Pour la forme, il faisait bien quelques réserves sur le chiffre de l'indemnité proposée ; néanmoins, il l'acceptait pleinement. La question d'Asti lui tenait tant à cœur que deux jours après, le 23 novembre, il y revenait par une nouvelle lettre autographe et personnelle adressée au roi [2].

sue nomine nostro relata sunt, pro iniendo atque tractando federe seu concordia inter illustrissimum dominum ducem Aurelianensem et nos : intellectoque etiam quam optime ad hanc rem ceteraque omnia, que nobis usui cessura sint, prefatus Serenissimus dominus Rex et Vestra pariter Excellentia inclinati, compositi, atque dispositi estis : vobis immortales habemus et agimus gratias, tametsi a vobis nihil novi susceperimus : quippe quem singulari benivolentia et paterno nos amore dudum prosequi clare cognovimus. Quam ob rem maiore quo possumus studio prefatam Excellentiam Vestram rogamus, eidem libeat eam fructuosam atque efficacem operam apud prefatos dominos Regem et ducem Aurelianensem adhibere, agere et interponere : quam procul dubio facturam speramus. Quandoquidem quidquid eadem Excellentia Vestra pro nobis efficiet, id omne pro proprio ac optimo ejus filio agere sibi ipsi persuadere potest : qui semper, ad quecunque, Illustrissime Domine, vestre honori, commodo, amplitudini, et voluptati denique esse possint, nos utique promptos atque paratissimos offerimus. Quam Deus Optimus Maximus cum filiis et omni ejus statu felicitet, atque per longiora tempora conservet. Datum Milani, die XXI novembris M CCCC° LXIII.

1) « Offerendo nuy et tutte le nostre cose ad tutti li vostri benpiaceri » (*Recueil Simonetta*, f° 30).

« *Consanguineus vester, Franciscus Sfortia Vicecomes, dux Milani*, etc. »

2) *François Sforza à Louis XI*, 23 novembre 1463 (*Recueil de Simonetta*, f° 29).

« Serenissimo domino Regi Francorum.

« Io non saria sufficiente, Serenissimo et Christianissimo Re, di satisfare a la Maesta Vostra con digne gratie ad tanti immortali beneficii quanti ho ricevuto et ricevo da quella : ma mediante la divina gratia me sforzaro per lavenire de satisfare : se non in tutto, como saria il mio desyderio, et debito : saltem in qualche parte de quello a mi sera possibile con lo ardente desyderio : et perfecta volunta : et per non essere longo in questo mio serviere : non diro altro : perche per altre mie littere et per mesere Albrico mio ambassiatore : et per Emanuelo de Jacopo mio famiglio restara la

Une conduite si imprévue comblait de joie la cour de Milan, dépassait toutes ses espérances. Dans une ode adressée au duc et à la duchesse de Milan, Philelphe s'écriait :

« Et miramur adhuc quæ te, Ludovice, potentum
Francorum domitor, causa movere potest
Ut, quem nuper eras nequaquam expertus amicum,
Nunc tanti facias, tam vehementer ames,
Quottidieque novis longeque insignibus ornes
Muneribus, regem qualia ferre decet.

Maesta Vostra avisata de quanto bisogna circa le occurrentie de le mie facende. Solamente diro per questa de mia propria mano in la materia et causa de Ast : et de la cessione del dricto che la Vostra Maesta dice del ducato de Milano : in la qual cosa me conforta essa Vostra Maesta per molte rasone : quale allega in le sue lettere che jo resti contento dare per dicta casone a lo illustrissimo signore duca de Orliens ducati ducento millia : dico cosi serenissimo Re : che benche per lo acquisto de Zenova : et per altri casi me occorreno, como dicti mesers Albrico et Emanuelo sone bene informati, me e necessario fore de grandissime spexe : et benche Emanuelo anchora me habia dicto che a la Maesta Vostra sia stato referito che in mano daltri ho voluto dare la dicta summa de dinari : dico non essere cosi : perche non saria essa Maesta Vostra de minore grado de altri : immo intendo in questo : et in ogni altra mia cosa : essa Vostra Maesta possa et debbia commandare et disponere : etiam de la mia propria volunta, come de la sua : mentedimeno, come vostro devotissimo servitore, confidandome largissimamente in lo amore et gratia de la Maesta Vostra : remetto liberamente in le mane sue, non solamente questo facto ; ma qualuncha altra mia facenda : et lo stato : et quanto ho al mondo : et la persona propria : come dico de sopra : rendendome certissimo che quella havera adveitentia : et reguardo in la gran summa et termini del pagamento : et fara molto meglio per mi : che non saperia fare mi stesso. Et ad quello che determinara la Maesta Vostra in questo facto : non intendo contradire : ne voglio che li dicti mei gli faciano contradictione : ne exceptione alchuna : per che de tutto quello fara et deliberara la prefata Vostra Maesta restaro contentissimo. Jo non diro altro per questa mia : se non che ad essa Vostra Maesta devotamente recomando mi et madona Biancha mia consorte, et nostri figlioli per la quale pregaro sempre el nostro Signore Dio la conservi in longo et felice stato. Et che ad mi daga tanta gratia che possa satisfare ad quello che e el desyderio et debito mio. Si che verso quella non para ingrato. Datum Mediolani die XXIII novembris M CCCC° LXIII.

« *Ejusdem Serenitatis Vestre devotissimus servitor, Franciscus Sfortia Vicecomes, dux Mediolani, manu propria.* »

Non et non solum pulchram donare Sagonam
Sat fuit, ast urbes das aliam atque aliam[1] »,

faisant, dans ce dernier vers, allusion, par un jeu de mots discret, à l'affaire d'*Ast* dont on n'osait parler encore ouvertement.

La nouvelle, même dissimulée, des intentions du roi, ne pouvait qu'augmenter le fâcheux effet de son rôle. Charles d'Orléans refusa énergiquement d'y souscrire. S'il lui fallait vendre ses droits sur le duché de Milan, ce n'est pas à Sforza qu'il entendait les remettre. La pensée lui vint de les offrir au duc de Bretagne, qui accepta, comme nous l'avons dit. Les chevaliers bretons connaissaient depuis longtemps la route de l'Italie ; cette aventure nouvelle pouvait tenter leur courage. Dans ces derniers temps, le duc de Bretagne, en personne, avait multiplié à Paris les démarches pour obtenir la reconnaissance de sa cession; il ne put y arriver. Louis XI fut de fer et répondit en insistant énergiquement pour la cession à Sforza[2].

Sforza, désavoué par l'empereur, ne passait en France et en Allemagne que pour un aventurier, un usurpateur; on le connaissait en France par ses trahisons envers les princes français d'Anjou et d'Orléans. On devine si l'espèce de passion, avec laquelle Louis XI se jetait dans ses bras, alluma contre le roi une sourde colère parmi tous les princes qui trouvaient indigne de voir un Sforza soutenu par la France à l'encontre des maisons d'Anjou, d'Orléans et de Bretagne[3].

Le plus piquant est que Louis XI lui-même, dans le fond,

1) Poésies de Philelphe, ms. lat. 8128, f[os] 4 v° et 5.
2) Dépêche de l'ambassadeur milanais, ms. ital., 1649, f° 89.
3) « Ferebatur enim et voluisse comitatum Astensem similiter eidem duci cessisse, nisi in contrarium Aurelianensium dux, ad quem ex materna successione pertinebat, obstitisset atque reclamasset! » *Bazin*, II, 45.

regrettait toujours d'abandonner Gênes. Du moins, il le disait. Recevant en ce même mois de novembre, à Abbeville, les envoyés des cantons suisses qui venaient plaider la cause de Philippe de Savoie (comte de Bresse), révolté contre le duc Louis son père, Louis XI, parmi les griefs dont il chargeait le rebelle, l'accusa, en propres termes, de lui avoir fait perdre « son serviteur » le chancelier de Savoie, ce qui « m'a porté grand dommage, ajoutait-il, car il estoit en traictié de me faire avoir Geynes, qui a esté tout rompu par son trépas [1] ».

Quoiqu'il en soit, sans attendre la solution de l'affaire d'Asti, Louis XI procéda, le 22 décembre 1463, à la remise de Gênes et de Savone, et à la conclusion des instruments définitifs.

Le 19 décembre, par une lettre datée de Saint-Riquier, il invitait François Sforza à s'emparer de Gênes [2]. Le 22 décembre, à Novion, près d'Abbeville, il signa :

1° L'ordre adressé aux châtelains, vassaux et autres ressortissants de l'état de Gênes, sur terre ferme, ou en Corse, de prêter serment à François Sforza ;

2° La promesse à François Sforza de déléguer des commissaires et de lui faire remettre, sous cinq jours, la fidèle ville de Savone.

Enfin il signa l'acte de l'investiture accordée à Sforza en la personne de son ambassadeur Malleta [3].

Dans cet acte solennel, Louis XI rend hommage au dévouement de François Sforza, à la prudence, la piété, l'habileté,

1) Mandrot, *Un projet de partage du Milanais en 1446*, p. 5.
2) *Lettres de Louis XI*, II, 166.
3) *Recueil de Simonetta*, f[os] 34, 35, 52, 58: J. 946, n[os] 2, 3: fr. 6970, f[o] 481: lat. 11691, f[o] 134: *Ordonnances*, XVI, 146: *Lettres de Louis XI*, II, 167. Savone était restée fidèle, et ses délégués avaient prêté hommage au roi à Bourges, le 11 décembre 1460 (J. 947, 27).

la religion, la clémence, la libéralité de la duchesse ; il exprime le vœu d'exalter par des présents dignes d'eux ces hauts époux, « *hos sublimes conjuges* », eux et leur descendance légitime. Il juge que, par l'acceptation du fief de Gênes, les ducs de Milan deviennent les vassaux et feudataires très fidèles, très dévoués, très obéissants du roi de France [1] ; qu'ils auront ses amis pour amis, ses ennemis pour ennemis, qu'ils feront la guerre ou la paix selon son gré. Cependant, Malleta, en recevant l'investiture, entendait au contraire ne prendre que des obligations limitées ; les successeurs de François Sforza ne manquèrent pas de le rappeler [2].

Le jour même de la signature, le 21 décembre, lendemain de la rédaction de l'acte, Malleta adressait à son maître un rapport triomphant ; il lui dépeignait la solennité de la cérémonie, la foule des seigneurs assistants, l'air de joie et de cordialité répandu sur tous les visages. « Le roi, disait-il, en signant le renouvellement de la ligue, a voulu que la duchesse y fût nominalement désignée ; il a admis notre réserve au sujet de la *liga italiana* que j'ai jadis signée à Naples, et en admettant cette exception, il a déclaré qu'il voulait ainsi montrer à tout le monde combien, vous et lui, vous voulez sincèrement la paix et la tranquillité de l'Italie [3] ! »

L'investiture fut rendue définitive par le procès-verbal de deux notaires, l'un de Paris, l'autre de Pavie, dressé le 22. Le même jour, Malleta fit également constater par un instrument authentique, spécial, que le duc de Milan, comme seigneur de Gênes, ne prenait aucun engagement contre la ligue italienne, contre ses adhérents présents ou à venir. Louis XI, en revanche, exigea l'engagement précis que le duc

1) Note ancienne, lat. 10133.
2) Pat. du 11 avril 1491 (*Recueil de Simonetta*, 457 v°).
3) *Recueil de Simonetta*, f°s 33 v°, 91.

de Milan : 1° ne soutiendrait pas Philippe de Savoie contre le roi ; 2° ne se mêlerait aux affaires de Savoie que selon les vues du roi. C'était là, pour lui, le point essentiel [1].

Restait la question d'Asti : le 23 décembre, Louis XI écrivait à Sforza que cette affaire aurait déjà reçu une solution favorable si elle se trouvait à sa disposition; mais elle était *en main tierce* et par conséquent elle ne peut « prendre telle fin ni si tôt que nous le voudrions »; il promettait néanmoins de la poursuivre [2].

L'allégresse de François Sforza, à la réception de ces diverses nouvelles, tint du délire. Il commanda des processions, des feux de joie, des fêtes, il fit sonner les cloches. Jamais on n'avait vu à Milan tant de démonstrations. Il parlait de son union indissoluble avec le roi de France et, du moins en écrivant au roi, il épuisait tout ce que le vocabulaire le plus riche peut fournir de dithyrambes de dévouement, de respect, de foi. Il s'empressa de prendre les mesures nécessaires pour faire recevoir des mains des commissaires royaux Savone et les divers châteaux [3]; cette translation s'opéra rapidement et sans encombre [4]. Elle fut immédiatement suivie de la prise de

1) 25 janvier 1464 ; Ratification de Sforza (J. 498, 29, 29 *bis*).

2) *Lettres de Louis XI*, II, 170. Le 24 décembre, il adressa une proclamation aux Génois pour leur notifier la cession (*Simonetta : Lettres de Louis XI*, II, 171, 173). Par lettres du même jour, il la notifia à Florence, comme une heureuse nouvelle, à Venise comme un acte dicté par les nécessités de l'union contre le Turc (*Recueil de Simonetta*, f°s 57, 57 v°).

3) Milan, 25-27 janvier 1464. Procuration de François Sforza à Corr. de Foliano, pour prendre possession de Savone (J. 498, 30, 30 *bis* : *Recueil de Simonetta*, f° 58 v°, 60 v°).

4) J. 496, n° 5. Serment des villages de la Rivière de Gênes, « Riparie Orientis », au duc de Milan, à la duchesse et à leurs descendants mâles, en 1465 (cahier de parch. contemp.). — J. 498, 32 et 32 *bis*, 32 *ter*. 5 mars 1464, Ratification de la consignation de Savone ; aveu et quittance du duc de Milan. — *Id.*, 28, 28 *bis*, 28 *ter*. 25 janvier, Ratification particulière des conditions du fief de Gênes et Savone, par le duc de Milan. — *Id.*, 31. 7 février, Instrument de la remise de Savone (orig. ; sceaux dans des boîtes

possession de Gênes[1], puis de la Corse[2]. Quant à Asti, Sforza s'en remettait au roi; dans le lyrisme de son enthousiasme, il ne voyait de difficultés à rien, et, le 28 janvier 1464, il écrivait à son ambassadeur qu'il comptait apprendre à tout instant le règlement de cette dernière question[3].

Il lui fallut attendre, pourtant. Louis XI tenait d'autant plus à la cession d'Asti que l'arrêt du parlement de Paris, de mars 1461-1462, venait de consacrer la pleine souveraineté et l'indépendance du duc d'Orléans en ce pays[4]. Le 25 mai 1464, en entretenant familièrement l'ambassadeur milanais, le roi lui disait, avec son cynisme habituel : « Soyez tranquille, le duc d'Orléans a la mine de quelqu'un qui ne vivra pas longtemps; lui mort, nous aurons Asti, car son fils nous appartiendra[5]. »

Mais Louis XI ne prévoyait pas l'orage : il avait beau chercher à s'attacher par des mariages les maisons d'Orléans et d'Anjou qu'il dépouillait en Italie[6], sa politique excitait l'indignation générale. Charles d'Orléans mourut brouillé avec le roi, après avoir adhéré à la ligue des grands seigneurs contre lui. La guerre du Bien Public éclata. Elle mit le roi à

de cuivre gravé). — *Recueil de Simonetta*, f°s 36, 37, 64 v°, 91 v°, 98 v°, 101 v°, 105.

1) J. 946, n° 4 (Copie contemporaine, cahier de papier). Ratification par François Sforza du fief de Gênes; serment prêté par lui dans les mains de Cicco Simonetta, le 25 août 1463, etc.; ratification du 25 janvier 1464. — *Id.*, n° 4 *bis*. Original du même acte, signé par « Blancha Maria Vicecomes, manu propria », d'une belle écriture (parch.). — *Rec. de Simonetta*, pièces de la translation, f°s 70 v°, 79-90.

2) *Recueil de Simonetta*, f°s 283-303, 147, 150 v°, 187.

3) Lettres et Instructions à A. Malleta (*Recueil de Simonetta*, 62, 62 v°).

4) Moreau, 406, 169 v°.

5) V. ci-dessus, p. 112.

6) Au commencement de 1465, Sforza fit la paix avec le roi d'Aragon, et, le 10 février 1465, il prêta à Ferdinand de Naples 110.594 ducats d'or, pour l'aider, de concert avec les Gênois, à « chasser le duc de Lorraine et les Français » ! (*Recueil de Simonetta*, f°s 212 v°, 303-309 v°).

deux doigts de sa perte [1], et il dut s'estimer bien heureux d'en sortir par un mauvais traité. Cette grave leçon et la mort de François Sforza (survenue le 8 mars 1466) donnèrent heureusement quelque répit à la duchesse d'Orléans pour les affaires d'Asti. Le roi cédait sous le coup de la nécessité ; mais il ne perdait pas de vue ses desseins. « Hier, écrit l'ambassadeur milanais à la date du 27 décembre 1465, le roi m'a dit qu'il venait de signer une ligue avec le duc de Bretagne. Me rappelant que ce prince a acheté au feu duc d'Orléans ses droits, — nuls d'ailleurs, — sur le Milanais, cette nouvelle m'émut; je rappelai au roi combien le duc de Bretagne est votre ennemi, avec quelle opiniâtreté il avait poursuivi jadis la reconnaissance de la cession de Charles... Louis XI vous est tout dévoué, corps et biens [2]. » Louis XI, en effet, ne fit depuis lors qu'accentuer son programme politique : mépris de la naissance, lui qui croyait pouvoir, au nom du principe absolu de la primogéniture, disposer souverainement de la vie, des biens, de l'honneur de ses sujets : exaltation absolue du pouvoir, lui, l'ancien dauphin insurgé. C'est pourquoi il chassait les princes, et s'entourait de gens sans aveu ; de ceux-ci il ne craignait rien.

Ce fut vraiment une honte, durant la guerre du Bien Public, de voir dans l'armée royale un contingent milanais, appelé par le roi pour l'aider à combattre une partie de son royaume. A la tête de ce contingent se trouvait Galéas Sforza, fils de François, âgé de vingt-deux ans. A la nouvelle de la mort presque subite de François, Louis XI salua Galéas duc de Milan, le déclara sous sa protection, et lui promit l'appui des

1) On sait qu'à ce moment Louis XI dut réclamer le secours de François Sforza, qui lui envoya un contingent italien sous les ordres de son fils (Rosmini: La Mure, II, p. 266, 270, etc.).

2) Copie du docteur Sickel, ms. ital. 1649, f° 89.

armes françaises, s'il le fallait, pour l'installer à Milan. Galéas n'en eut pas besoin. Reconnu par toute l'Italie, l'appui de Louis XI le rendait invincible.

Pour accentuer davantage encore son âpre résolution, c'est d'Orléans même que le roi publia, le 18 avril 1466, sous forme de lettre aux Florentins, un véritable manifeste, un manifeste d'outrage et de défi pour la maison d'Orléans, représentée alors par une femme et un enfant. Il se déclarait inconsolable de la mort de François Sforza, qui venait, disait-il, de tout risquer pour le sauver, lui, roi de France, du plus extrême péril, *in maximo regni discrimine* : « Son fils, *mon frère* (Louis aimait à appeler ainsi l'abominable Galéas [1]), est ici, et me montre tout son amour. » Sous ce prétexte, Louis XI déclarait prendre le soin, la tutelle et la garde du duché de Milan, comme s'il faisait partie du royaume, comme si c'était son bien propre. Il exhorte les Florentins à resserrer leurs liens d'amitié avec Milan, à les rendre plus étroits que jamais. « Je veux, disait-il, qu'on sache que tout ennemi du duc de Milan est mon ennemi. C'est ma volonté énergique. J'écris à tous les princes d'Italie que tout ce qui sera fait contre lui le sera contre moi [2].... » Le 1er juillet, les Florentins répondirent par une missive chaleureuse où ils assuraient le roi de la conformité de leurs sentiments [3].

L'effet violent allait suivre les paroles.

On ne peut pas dire que Louis XI se soit désintéressé des affaires d'Italie ; il s'y mêla, au contraire, mais d'une manière silencieuse et intime. En 1467, il se fit inscrire dans la ligue italienne, par les soins des Florentins ; il cultiva au moins autant

1) On sait que Galéas, misérable tyran, licencieux, sanguinaire, périt enfin dix ans plus tard, assassiné par les victimes de ses crimes.
2) Desjardins, I, 139.
3) Desjardins, I, 137, 140.

que nul autre de ses prédécesseurs, l'amitié traditionnelle de Florence ; il recevait à sa cour et pensionnait le jeune marquis Louis de Saluces, le marquis de Ferrare, François d'Este ; il alla jusqu'à briguer, pour son fils, la main de la fille du roi de Naples[1]. Après la mort de Galéas, on le vit s'allier aux Vénitiens. Sa diplomatie, de ce côté, se tint sans cesse en haleine. Seulement, il prit le contre-pied de la politique de ses prédécesseurs. Ceux-ci avaient cru depuis deux siècles déjà, et non sans raison, ne pouvoir mieux asseoir l'influence française en Italie qu'en y favorisant, au besoin par les armes, l'installation des dynasties de princes français. Louis XI, le premier, s'allia aux Italiens, aux Espagnols, pour chasser ces mêmes princes, et à leur influence il rêva de substituer, sans s'engager jamais autrement que par des efforts diplomatiques, l'action directe, égoïste, étroite, de la couronne de France. Ce programme interdisait nécessairement toute action un peu éloignée.

Comme ses efforts pour aboutir à une vente d'Asti avaient failli lui coûter cher, il imagina d'y envoyer une troupe d'occupation sous prétexte d'appuyer Galéas.

Galéas embrassa ce nouveau projet avec chaleur et, chaque jour, son ambassadeur pressait le roi de l'exécuter. Louis XI tâtait le terrain, hésitait ; il voulait l'occupation, mais sans bruit, sans amener aucune complication en France ou en Italie[2]. Le 17 avril 1467, l'ambassadeur milanais écri-

1) Desjardins, I, 145 : Clair. 223, f° 297, 222, etc.

2) V. Trinchera, *Codice Aragonese*, t. I, p. 4, une dépêche du 17 janvier 1467, d'après laquelle Louis XI aurait publié un *ban* contre Ferdinand d'Aragon : celui-ci espère se disculper. Leurs relations ne tardent pas à devenir très affectueuses. Louis XI flattait *Palomar*, l'ambassadeur de Naples : Ferdinand écrit, le 26 février 1457, aux Florentins, qu'il veut envoyer à Louis XI un homme de *maiore auctorità*. Ferdinand appelle Louis bienfaiteur et père (*id.*, p. 68). Louis XI emploie l'influence de Ferdinand près du pape pour ses affaires et spécialement pour essayer d'empêcher la dispense à donner au duc de Bourgogne avec le roi

vait, d'Amboise, à son maître, en réponse à ses instances : « Pour l'envoi de troupes à Asti, le roi fera le possible, mais il se demande si ce serait à propos. Il consulte, à ce sujet, le fils du marquis de Saluces, qui est ici, et M. de Beaujeu, *ad chi apartiene Ast*[1]. » Louis de Saluces, fort ami des Sforza, devait repartir, peu de jours après, pour le Piémont[2].

Un incident sérieux venait, en effet, de se produire. Menacée par Louis XI, Marie de Clèves avait recouru à son frère, Jean de Clèves, et, par ses soins, elle avait pu, dans le plus grand secret, faire expédier à l'Empereur deux émissaires, Wilhelm de Berchen, curé de Nyel du Flie et notaire, et Johann de Layet, tous deux du diocèse de Cologne. Ces deux envoyés remontèrent le Rhin, puis allèrent par terre trouver l'empereur Frédéric à Neustadt, dans la Basse-Autriche. Ils en obtinrent une audience et lui remirent de la part de la duchesse, avec leurs lettres de créance, un petit objet d'art, acheté à cette intention, c'est-à-dire une petite statuette de vermeil, représentant une jeune fille qui, de la main droite, soutenait un petit vase[3]. Cette statuette, haute environ d'un pied, était montée sur un socle artistiquement garni de pierres précieuses, de diamants et de rubis[4] : elle avait coûté 36 florins. Les ambassadeurs avaient eu le soin aussi d'assurer au chancelier de l'Empire un don de 250 florins. Ils offrirent un anneau de

d'Angleterre (p. 458, 27 mars 1468). Sforza, de son côté, essaya de mettre à profit ces bonnes relations et demanda à Ferdinand de faire insister près de Louis XI pour l'envoi de gens d'armes à Asti (8 avril 1467; *id.*, p. 108).

1) Asti *pouvait* lui revenir, comme fiancé de Marie d'Orléans. Il semble que le roi se fût satisfait, si on lui avait attribué Asti définitivement.

2) Ital., 1649, 132, 137.

3) « Salsorium. »

4) *Robinis.*

8 florins au maître d'hôtel[1] qui se chargeait de leur obtenir l'audience et de les diriger[2].

Ils reçurent bon accueil, et obtinrent facilement de l'Empereur une investiture provisoire du comté d'Asti et des terres possédées en Lombardie par feu Charles d'Orléans. La possession réelle en fut continuée par l'empereur au jeune Louis d'Orléans, à charge de prêter serment et de requérir une investiture définitive à l'âge de puberté. Il n'était fait aucune allusion au duché de Milan, la duchesse ne pouvant payer une investiture aussi importante[3].

La démarche de Marie de Clèves, couronnée par un diplôme impérial du 14 mai 1467, devait d'autant plus choquer Louis XI, qu'à ce moment son protégé Galéas éprouvait précisément des difficultés. Or, ni Galéas ni son père, devenus vassaux de la France, n'avaient reçu l'investiture impériale. Nous devons ajouter que Galéas ne la demanda pas; pourtant, le 8 mai, l'ambassadeur milanais l'informait de Chartres que, moyennant une somme d'argent, l'empereur la lui offrait[4].

Louis XI était venu en pèlerinage à Chartres; il y tomba malade assez sérieusement, il souffrait de fièvre, de maux de tête, et il vomissait même du sang[5]. L'attitude de la Bourgogne, à laquelle se rattachait la conduite de la duchesse

1) « Magistro coquine. »

2) K. 70, n° 42, Rapport de Wilhelm de Berchen, en forme de procès-verbal notarié.

3) Patentes de l'empereur Frédéric, du 14 mai 1467, portant « investituram feudalem dominii Astensis cum omnibus suis juribus et attinenciis et aliis feudis, si qua Karolus, quondam dux Aurelianensis, ejus genitor et maritus, a nobis et sacro Romano imperio in feudum dum viveret possedit et tenuit » (Orig., K. 70, n° 41 : Moreau 406, 154 : R⁴ 581, f° 268).

4) Ital. 1649, 148.

5) Dépêche de l'ambassadeur milanais, du 26 mai 1467 (Copies du docteur Sickel, ital. 1649, 156).

d'Orléans, lui inspirait les plus vives inquiétudes. Il armait ; chaque jour, il faisait procéder à de nouveaux enrôlements. Lorsque l'ambassadeur lui parla encore d'envoyer à Asti la compagnie de cent hommes et le capitaine que sollicitait Galéas, il refusa nettement[1]. Quelques jours après, le roi se trouvant mieux, l'ambassadeur revint à la charge. Louis XI, tout en protestant qu'il avait besoin de ses forces contre le duc de Bourgogne, lui promit, cette fois, de donner au sire de Comminges l'ordre de lever une compagnie de cent lances et de se rendre à Asti (6 juin 1467)[2]. Sur ces entrefaites, Louis reçut de Flandre une grave nouvelle : le nouveau duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, venait de châtier Gand ; il se préparait à attaquer les protégés de Louis XI, les Liégeois ; ses relations avec les ducs de Bretagne et de Berry et divers grands seigneurs n'étaient un mystère pour personne. Les nuages s'accumulaient à l'horizon et laissaient prévoir un nouvel orage.

Louis XI se hâta d'abandonner tout projet sur Asti. Le 3 juillet, l'ambassadeur milanais informait son maître que le roi retombait dans ses hésitations, « se faisait prier ». Il redoutait, d'un instant à l'autre, disait-il, un conflit avec la Bourgogne. Il parlait d'envoyer en Piémont Louis de Saluces[3]. Le 23 août, plus d'espoir ; le roi déclara net qu'il lui fallait toutes ses forces et qu'il gardait le sire de Comminges[4]. Il se borna, par tous les moyens diplomatiques possibles[5], à afficher son amitié

1) *Id.*, 157.
2) *Id.*, 159.
3) Ital. 1649, 166.
4) *Id.*, 168.
5) *Recueil de Simonetta*, 40. 12 octobre 1467, Pouvoir, par le duc et la duchesse de Milan, à Stefano « de Nardinis », archevêque de Milan, pour confirmer les ligues avec Louis XI. — *Id.*, 41. Note de Simonetta que, le 27 mars 1468, ce pouvoir a été supprimé, et remplacé par celui donné à Tristano Sforza par le duc seul.

pour Galéas: le 5 novembre 1467, il approuva la transmission à lui faite par sa mère des fiefs de Gênes et de Savone [1]: par des patentes du même jour, comme témoignage de son amour pour la « Maison de Milan » et pour Galéas Maria Sforza Visconti, il l'autorisa, lui et ses successeurs, à porter les lys de France écartelés avec le « serpent » des Visconti, et à se « dire et porter parents de nous et de la maison de France [2] ».

Quelques mois plus tard, nous retrouvons Louis XI, ulcéré de la rudesse de la lutte, plus sombre, plus violent que jamais; il profite de la trêve qu'il venait de conclure avec le duc de Bretagne et de celle qu'il comptait conclure à Péronne avec le duc de Bourgogne, pour reprendre, avec une sorte de passion, ses projets sur Asti. « Il voulait Asti, répétait-il sans cesse à l'ambassadeur de Milan, il l'aurait à tout prix, quand même il lui en coûterait deux fois plus que ne valait ce pays. Il entendait le donner à quelque serviteur du duc de Milan, d'une valeur éprouvée, à un capitaine solide; Robert de San Severino lui semblait le soldat en question. Il donnerait à ce capitaine comme solde tout le revenu de la ville, et il y ajouterait un supplément qui porterait son revenu à 40,000 livres par an, à condition seulement d'entretenir une bonne troupe italienne. De cette façon, ajoutait-il sans détour, il y aurait une route sûre entre les pays d'Italie et ses États: et, surtout, si les Savoyards veulent ennuyer Milan, on pourrait les mettre au pied du mur [3]: au reste, il avait horreur de ces Savoyards; il voulait leur faire la guerre; un jour ou l'autre, il leur administrerait une correction [4]. »

1) J. 496, n° 7 : *Recueil de Simonetta*, f°s 227, 228.

2) Fr. 20638, f° 36 : *Simonetta*, f° 43 v°: *Lenglet Dufresnoy*, édit. de Commines, II, 639.

3) « Stare al segno. »

4) L'ambassadeur milanais écrit (ital. 1649, f° 203) de Compiègne, le

L'aventure de Péronne déjoua encore une fois ces calculs. A son retour, Louis XI se borna, pour satisfaire Galéas, à expédier en Piémont Louis de Saluces, et à mander le gouverneur d'Asti, Renaud du Dresnay. Il savait Renaud fort malade[1]... Le gouverneur se fit naturellement attendre. Louis XI saisit ce prétexte de faire traîner l'affaire et de la laisser peu à peu tomber. Mais il donna à Galéas de nouveaux gages de sa confiance en lui renouvelant, par ordonnance, l'investiture de Gênes et de Savone (27 mars 1467-68)[2], et même, dans sa passion d'écraser la Savoie, il lui fit épouser la propre sœur de la reine, Bonne de Savoie.

Tristano Sforza, frère de Galéas, vint à Amboise signer le contrat, le 9 mai 1468; le mariage fut célébré le 10 mars suivant, devant la porte du château d'Amboise, par le ministère du cardinal Balue, en présence du roi, de la reine, du duc et de la duchesse de Bourbon, des archevêques de Lyon et de Tours, de l'évêque d'Arras et de la cour, Tristano Sforza représentant son frère[3]. A la conclusion de cette alliance si

17 septembre 1468 : « Ceterum et e gia la terza volta che la Maesta del Re me ha dicto chel se delibera ad ogni modo havere Ast con el contado se ben savesse li dovesse costare la recompensa due volte tanto quanto vale : et dice chel pensero suo e di darlo in governo ad uno de li vostri quale meglio parera che sia persona da bene et che vaglia nel mestiero de larmi ». Il m'a plusieurs fois nommé Messire Robert (de San Severino) : il lui donnerait toute l'*intrata* de la ville, et lui garantira le surplus jusqu'à 40,000 francs, pour qu'il entretienne une bonne troupe italienne.

Id., f° 205. Il a, dit-il, pour ce projet, deux raisons : 1° son besoin d'un passage libre pour toutes les affaires de l'État; 2° son horreur des Savoyards; il dit qu'ainsi, s'ils veulent nous ennuyer, il les fera *stare al segno*, qu'il leur fera la guerre, qu'il veut les corriger.

1) Il mourut en 1474.

2) J. 496, n° 6: Moreau, 734, 80 : *Recueil de Simonetta*, f° 44 (patentes de 1470).

3) *Recueil de Simonetta* f° 341 : *id.*, f° 340, Louis XI et le comte François de Longueville, comme procureurs de Bonne de Savoie, sœur de la reine, en vertu d'une procuration signée par elle, le 7 avril 1467, avant Pâques

intime, on joignit celle d'un nouveau traité, où la Savoie était exclue de toute participation à la paix. Dès le 23 avril, Galéas avait dû déclarer officiellement son intention de faire la guerre à la Savoie ; il fut expressément stipulé, dans les préliminaires du mariage, que la belle-sœur du roi serait amenée à Milan par la voie de Lyon et de Marseille [1].

Louis XI prêchait une véritable croisade contre les Savoyards : il alla jusqu'à écrire aux Vénitiens une lettre de menaces, pour le cas où ils feraient mine de secourir leurs alliés naturels [2].

La question d'Asti traîna ainsi pendant plusieurs années ; l'ambassadeur milanais la pressait de son mieux, sans rien pouvoir tirer du roi que des paroles vagues [3]. Aujourd'hui, le

(f° 341 v°), d'une part, et Tristano Sforza, frère et procureur du duc de Milan, Galéas Maria, d'autre, arrêtent, le 9 mai 1468, à Amboise, les conventions du mariage. Bonne aura une dot de 100,000 écus d'or neufs, au cours de France, sur les biens de ses père et mère décédés ; le roi, *in verbo regis*, prêtera aide et faveur au duc pour se faire verser la dot. Abbiategrasso est donné en douaire à la future.

1) Instructions de Galéas Maria à ses ambassadeurs (*Recueil de Simonetta*, f°s 235 v°, 236 v°). — (*Id.*, f° 39) 11 février 1468, Pouvoir par Galéas Maria Sforza à Tristano Sforza, son frère, son conseiller et capitaine, de s'engager envers Louis XI, qui veut remettre en son obéissance Philippe de Savoie, son cousin, et l'empêcher de *moliri* pour l'avenir. Si Philippe ne s'exécute pas, promesse du duc de prendre les armes contre lui, à toute réquisition du roi. — (*Id.*, f° 39 v°) Abbiate, 21 avril 1468, Promesse de Tristano de s'unir au roi, et de faire la guerre au Piémont, si Philippe de Savoie la fait ; ratification de Galéas Maria. — (*Id.*, f° 41 v°) 24 janvier 1470, Ratification, par le duc et la duchesse, de la ligue avec Louis XI, sur les lettres du roi, d'Amboise, 25 mars 1467, et le pouvoir ci-dessus (f° 40) donné à l'archevêque de Milan et à Tristano Sforza, qui se sont engagés tous deux. — (*Id.*, f° 239) Lettre de Galéas Maria à « Gasconetum » Dullion conseiller du roi. Il proteste qu'il est prêt à faire la guerre à la Savoie (Abbiate, 23 avril 1468).

2) Desjardins, I, 150, 151. Cf. *Galeazzo Maria Sforza e Luigi XI*, par P. Ghinzoni.

3) Ital. 1649, f° 249. Dépêche de l'ambassadeur milanais, Tours,

roi en référait à Madame d'Orléans: il attendait sa réponse [1]. Une autre fois, il se demandait ce qu'il convenait de faire. Au moment du mariage de Marie d'Orléans avec le vicomte de Narbonne, on se flatta, à Milan et même à Tours, de l'espoir que le comté d'Asti allait enfin changer de seigneur et passer dans les mains de la nouvelle mariée [2]. La même année, 1473, fut signalée par le renouvellement de la ligue entre Louis XI et Galéas [3]. Louis XI, en vertu de leur alliance, réclamait de

20 novembre 1469. On attend ici le gouverneur d'Asti, qui est guéri. Aussi le roi ne me répond-il pas. Pas de nouvelles de Louis de Saluces.

Id., f° 257. 9 mars 1469. Grande joie du roi d'avoir un fils.

1) Ital. 1649, f° 306. Dépêche de l'ambassadeur milanais, de Tours, le 10 mai 1472. Il a vu le roi et lui a exposé ses instructions. Pour Asti, le roi répond « la cosa non essere tutta sua, ma che li pensaria ». Aujourd'hui, il l'a revu : le roi a répété la même chose : il en a référé à Mme d'Orléans, dit-il, et attend sa réponse, qu'il communiquera de suite. Pour les gens d'armes, il se demande s'il y a guerre ou trêve, il se réserve. — *Id.*, f° 318. 27 mai 1473. Le roi va à Amboise pour sa convalescence.

2) Ital. 1649, f° 330. Tours, 4 mars 1473. La princesse de Foix et les principaux du pays ont prêté serment de fidélité au roi. Dans ces conclusions, on tient pour ferme le mariage de la sœur du duc d'Orléans avec le comte de Narbonne, fils du feu comte de Foix ; la princesse a pour dot Asti et le comté de Blois; par le testament de son père, il se trouvent être *deputati* à la *figliuola*, de sorte que le jeune duc reste avec Orléans seulement, ce qui est « *como niente* ». Le roi, pour tous ces motifs, s'est fort enquis de l'état et de toute la maison de Foix, et s'en est trouvé assez content (Asti ne faisait pas, en réalité, partie de la dot).

3) *Simonetta*, 380, 457 v°; 379, Châteauneuf en Anjou, 2 août 1473, Patentes de Louis XI approuvant le traité conclu à Lyon entre ses ambassadeurs, Jean de Blanchefort, Michelet Gaillard, conseillers, Imbert de Barray, élu des aides du Lyonnais, messires Albert Magalot, Jean Merlin, secrétaire du roi, d'une part, et, d'autre part, Marco Trotti (Trottus) et Christ. de Bollate, ambassadeurs de Milan. — 379 v°, Pavie, 26 octobre 1473, Ratification de Galéas Maria. — 382 v°, Fontenay-le-Comte, 21 novembre 1472, Patentes du roi, commettant les ambassadeurs ci-dessus. — 385 v°, Promesse du roi de ne demander aucun subside, en vertu de la ligue, pendant trois ans, à partir du 16 janvier 1473. — J. 496, n° 8, Expédition originale, certifiée par trois notaires de Lyon, du renouvellement de la ligue de Louis XI et du duc de Milan, samedi 16 janvier 1473 (anc. st.). — *Simonetta*, f° 387, Pavie, 15 octobre 1472,

Galéas un subside de 60,000 ducats : on transigea pour 50,000, et Louis XI s'engagea à ne point en réclamer d'autre durant une période de trois ans. Le bruit courait que cette somme devait servir à une guerre contre la Catalogne ; mais, écrivait Louis XI à Galéas, « j'ai bien d'autres soucis plus près de moi ». On devine qu'il s'agissait de la Bourgogne. Le 13 juin 1474, Louis XI, ayant conclu une trêve avec Charles le Téméraire, Galéas s'empressa de ratifier cette trêve, pour sa part, le 13 juillet suivant, et il en fut si satisfait que, lorsque le duc et le roi se brouillèrent de nouveau, pour éviter de nouveaux déboursés, il embrassa sans vergogne le parti du duc de Bourgogne. Ces conjectures auraient pu devenir favorables à la maison d'Orléans[1]. Mais, dès le commence-

Pouvoirs de Galéas Maria à ses ambassadeurs ci-dessus. — 389, Lyon, maison de Laurent de Médicis, 18 janvier 1473, Procès-verbal de trois notaires, constatant que Louis XI avait demandé à Galéas Maria Sforza 60,000 ducats. Galéas en a accordé 50,000, qui sont versés entre les mains de Michel Gaillard. Suit la teneur des pouvoirs de Michelet Gaillard, datés de Fontenay-le-Comte, 22 novembre 1472. — 391, Lyon, 16 janvier 1473, Promesse des ambassadeurs de Louis XI, de tout faire pour que le roi approuve leurs actes dans un délai de deux mois. — 392, Lettre autographe de Louis XI à Galéas, annonçant l'envoi de ses ambassadeurs à Lyon. — 392 v°, Lettre autographe de Louis XI à Galéas. Il a reçu les 50,000 ducats : il le remercie. On prétend à tort que c'est pour agir contre la Catalogne. « J'ai bien d'autres choses plus près », dit le roi. — 393, Châteauneuf en Anjou, 2 août 1473, Patentes de Louis XI, approuvant les renouvellements de trêve avec le duc de Milan et Gênes (sans mention d'argent). — 396, 13 juin 1474, à la Croix Saint-Ollen, près Compiègne, Trêve du roi de France avec le duc de Bourgogne (mauvaise traduction italienne). — 397 v°, « Cassani », 13 juillet 1474, Confirmation de cette trêve par le duc de Milan. — 398 v°, 31 mars 1475, Traduction du *Privilegium* du duc de Bourgogne, portant révocation des représailles, en faveur des marchands de Milan. — 410, Tours, auberge à l'image de saint Jean, 9 août 1476, Renouvellement des alliances entre Louis XI et le duc de Milan. — J. 496, n° 9 (orig.), Pouvoirs de Louis XI à Jean Thiercelin, de s'aboucher, à Lyon, avec les ambassadeurs de Milan (Gaillardbois, 17 juillet 1475).

1) Cf. fr. 20855, f° 97. Au commencement de 1475, le duc de Milan chercha

ment de l'année suivante, le duc de Bourgogne, battu à Granson, perdit tous ses alliés. Galéas s'empressa de faire défection et de revenir au roi[1]; le renouvellement de leur alliance fut signé dans une auberge de Tours, le 9 août 1476, et Louis XI agréa, le même jour, une nouvelle prestation d'hommage de Galéas, pour les fiefs de Gênes et de Savone[2].

à reprendre le projet de rachat d'Asti. Louis XI ayant besoin d'argent, il pensait le séduire en lui offrant une somme, à condition de dédommager le duc d'Orléans, par un domaine en France ; sur son ordre, son ambassadeur, C. da Bolla, s'en ouvrit au sire de Gaucourt, qui accueillit l'ouverture. Mais le projet tomba devant l'objection que Louis d'Orléans n'était pas en âge de ratifier valablement une cession de domaine (Gingins la Sarra, *Dépêches des ambassadeurs milanais*, t. I, p. 36 et s.). Cela n'empêcha pas, dit-on, Ludovic Sforza de prétendre que Charles d'Orléans avait, pour 200,000 ducats, renoncé à ses droits sur Milan (*La légende des Flamens*. — *Rozier historial*). A quoi l'auteur du *Rozier* répond en substance : « Les Sforze disent en avoir parchemin authentique. — Je n'en ai rien vu. Enguerrand de Monstrelet dit que Charles de Bourgogne cautionna Charles d'Orléans. Charles a pu emprunter 200,000 ducats à Galéas Maria. Mais a-t-il pu valablement renoncer, pour 200,000 ducats, à un duché qui rapporte autant chaque année? Quand les Sforze auront rendu 10,400,000 ducats (revenu de cinquante-deux ans), on leur devra rendre ces 200,000. Si Charles a renoncé à ses droits, cela ne vaut rien. Il ne pouvait y renoncer sans le consentement des trois États du duché. Du reste, les contrats, en temps de prison, sont réputés nuls et sans valeur. »

1) Lettre très affectueuse, et déjà craintive, de Charles le Téméraire à Galéas, du 2 juin 1476, publiée dans le *Manuel des Autographes*, 1re année, p. 347. Cf. *Dépêches des ambassadeurs milanais*, par M. le baron de Gingins la Sarra (Paris-Genève, 1858. 2 vol. in-8), not. t. I, p. 346, une dépêche du 10 mars 1476, où le roi d'Angleterre cherche à persuader au duc de Milan que Louis XI et le duc de Bourgogne sont d'accord..., et qu'ils veulent conquérir Milan au profit du duc d'Orléans !

2) J. 498, 36, 36 *bis* : fr. 6983, f° 174 : J. 505, 8, Patentes signées de Galéas Maria et de Bonne, *manu propria*, à *Galiate*, le 15 septembre 1476, approuvant, dans le délai de soixante jours, les foi et serment jurés à Louis XI, et l'investiture de Gênes et Savone, donnée à Tours le 10 août. Cela n'empêchait pas Galéas de solliciter, en même temps, l'investiture impériale. Son ambassadeur, Penigola, lui écrit, le 10 mai 1476 : « L'empereur veut bien vous donner l'investiture. En cas de défaut d'héritiers mâles, il y aurait lieu à une déclaration spéciale de la succession » (Rapport publié par J. Chmel, *Notizenblatt, Beilage zum Archiv für Kunde Œsterreichister*

Le duc de Milan ratifia ces actes, ainsi que sa femme, le 15 septembre; mais peu après il tombait frappé d'un poignard vengeur et laissait le duché à un enfant, Jean Galéas, sous la tutelle de Bonne de Savoie. Dès lors, il n'y avait plus à compter sur Milan. Louis XI conclut un pacte avec les Vénitiens, et la maison d'Orléans n'eut plus rien à redouter pour ses possessions d'Asti[1].

Aucun de ces événements n'avait eu pour effet d'ébranler la fidélité des Astesans à leur prince. Cette affection persistante tenait à diverses causes.

Asti était, de tout temps, une ville essentiellement guelfe[2], et, avant tout, une ville de commerce et de banque. La banque,

Geschichtsquellen, 1856, p. 159. Fr. Petra Santa écrit, le 17 août 1476, que Louis XI a été trois jours sans permettre qu'on lui parle, à cause des fêtes de Notre Dame (*id.*, p. 193).

1) Louis XI se contenta, depuis lors, de vœux platoniques et diplomatiques pour le succès des entreprises des Milanais. Il renouvela son alliance avec la duchesse douairière Bonne et son fils, et reçut leur hommage, dans la personne de son envoyé (Commines, édition Dupont, III, 321, 324 : Moreau, 734, f[os] 119, 194 et s., 197, 208; lettre de Philippe de Commines, dans le *Catalogue... de lettres autographes... d'un amateur anglais*, Eugène Charavay, 11 novembre 1887, n° 94 : *Relation de l'ambassade de 1478*, publiée en partie par Duclos , etc.). A ce moment, les rapports se tendirent de nouveau entre Milan et Asti, et, des deux côtés, on pria le roi d'intervenir. Sur les instances de la duchesse de Milan, il adressa une lettre à cet effet, en novembre 1478 (dépêches de Cagnola, publiées par Kervyn de Lettenhove, *Lettres et négociations*, III, 36, I, 224). Robert de San Severino était alors à Asti, et sa présence donna lieu à des incidents graves, qui motivèrent le voyage à Milan de Pierre de Refuge, lieutenant-général (KK. 527, compte du 31 janvier 1478). L'année suivante (1479), Marie de Clèves, profitant des événements, espéra un instant entraîner le roi dans une ligue avec Florence et Venise contre Milan, et faire revivre les droits de son fils sur Milan. Commines en informa les ambassadeurs milanais (dépêche des ambassadeurs, 4 octobre 1479 : Kervyn de Lettenhove, III, 67). En 1482, fut imprimé sur vélin un exemplaire de l'histoire de Fr. Sforza, par Philelphe, dédié à Louis XI (Van Praet, *Catalogue des livres imprimés sur vélin*, V, 76).

2) Villani, cité par Gorrini, *Il comune Astigiano*, p. 60.

d'aucuns disaient l'usure, y tenait le haut du pavé. Aucun esprit militaire n'y régnait ; on n'y réclamait qu'une chose, la paix, c'est-à-dire la sécurité du lendemain, essentiellement nécessaire à la marche des affaires. Or, la paix avait constamment manqué. Déchirée à l'intérieur par d'ardentes discordes[1], la cité d'Asti s'était vue, depuis deux siècles, ballottée d'un gouvernement à un autre, de la maison d'Anjou au marquis de Montferrat, du marquis de Montferrat à Lucchino Visconti, puis de rechef au marquis de Montferrat, jusqu'en 1378, année où elle s'est donnée aux Visconti. Mais ce n'était pas en se donnant à un voisin plus puissant qu'elle, que la ville pouvait trouver la satisfaction de ses intérêts.

D'ailleurs, outre l'esprit particulariste qui l'animait, comme toutes les cités italiennes, mais plus peut-être que les autres[2], Asti, comme elles aussi, avait des motifs économiques de tenir à son indépendance. Placés dans un pays fertile, jouissant d'une vie facile et à bon marché, les Astesans tenaient essentiellement aux habitudes protectionnistes qui faisaient le fond du particularisme italien, à un régime qui leur permît, notamment, de prohiber l'exportation des récoltes, en cas de disette[3] ; ils attachaient à cette mesure le plus haut prix.

Le Tanaro était la grande artère de leur commerce ; il leur fallait aussi la certitude que cette artère demeurerait libre, et la possibilité d'empêcher la création, dans leur voisinage, d'entrepôts concurrents.

1) Gorrini, p. 52.
2) MM. Gorrini (p. 196), C[e] Vassallo (*Gli Astigiani sotto la dominazione staniera* dans l'*Archivio storico italiano*, série IV, t. II, 1878, p. 14) ont fait très bien ressortir la vivacité de l'expression *patria Astensis*, qu'on retrouve partout. Elle prouve (Gorrini, p. 198) que l'Astesan se considérait comme hors du Piémont et de la Lombardie, et comme bien gouverné, autonome et indépendant.
3) Comptes de 1482, de 1463 (KK. 321) etc.

Enfin, ils avaient à se défendre contre l'immigration étrangère. Leurs coutumes interdisaient à un étranger l'acquisition de domaines en Astesan, sans l'autorisation du prince[1].

Grâce au prestige de la France, ils trouvaient dans la domination d'un prince français la garantie de tous les avantages désirés. Ils pensaient sur ce point comme presque toutes les grandes maisons de banque de Gênes. Le caractère français leur plaisait, et, du reste, ils entretenaient avec la France et avec Avignon[2] d'importantes relations d'affaires.

Au surplus, rien n'était plus léger, plus facile à supporter que le gouvernement d'Orléans. Galéas Visconti, en acceptant la seigneurie d'Asti, s'était originairement engagé à respecter toutes les libertés et les usages du pays[3]. Asti n'avait point demandé aux princes d'Orléans d'engagement pareil ; mais Charles d'Orléans le prit spontanément en 1447[4], et, qui plus est, les ducs d'Orléans s'y conformèrent toujours scrupuleusement. En 1452, trois citoyens d'Asti, délégués, allèrent trouver Charles d'Orléans et se plaindre que ses officiers avaient méconnu quelqu'un des privilèges du podestat et des officiers municipaux. Vérification faite, Charles n'hésita pas à leur donner raison[5]. Les Visconti, au début, s'étaient engagés aussi à conférer les offices qui dépendraient du gouvernement selon le seul mérite, et à ne point établir de gabelles ni de fouages nouveaux, le revenu du gouvernement princier consistant simplement dans les *entrées* consacrées par la coutume

1) KK. 897, 260 v°.
2) Une des premières maisons de banque d'Avignon appartenait à la famille Ricci, d'Asti (1419. — Lat. n. a. 2124, n° 10). Cf. Gorrini, ***Di alcune relazioni politiche e commerciali di Asti con Firenze e con la Francia.***
3) Moreau, 406, 165.
4) Moreau, 406, 175.
5) Seraf. Grassi, *Storia d'Asti*, II, 75. Cf. Moreau, 406, 394 v°. Complaintes au duc contre le podestat d'Asti et poursuites contre lui (s. d.).

et dans certaines taxes spécifiées. Les ducs d'Orléans respectèrent minutieusement cette règle, et les Astesans, lorsqu'il leur arriva d'accorder volontairement à Charles d'Orléans quelque subside supplémentaire, eurent soin de faire constater la portée et le mode de leur engagement[1]. Dans ces conditions, Asti formait une véritable république, défendue simplement par une sorte de podestat héréditaire, d'un podestat de grand nom, placé en dehors des partis, étranger enfin, ce rêve des républiques italiennes !

Charles d'Orléans n'éprouvait aucune défiance de la fidélité et de l'affection de ses sujets d'Asti ; il confiait presque tous les emplois à des fonctionnaires du pays. Au moment de sa mort, tout le personnel d'Asti était astesan, sauf le podestat Jean Foucauld, capitaine du grand château de la vieille ville et du château S. Antonio[2], — français fixé à Asti depuis longtemps et pour ainsi dire naturalisé, — et Renaud du Dresnay, resté gouverneur depuis la reprise de possession en 1447 jusqu'à sa mort, en 1474, et qui s'était marié dans le pays. Il avait épousé Lucrèce de Ceva.

Charles d'Orléans avait même rêvé jadis de créer à Asti un centre intellectuel, d'y établir une université[3]. Dans son ser-

1) Moreau, 406, 169 v°.

2) Il devint ensuite gouverneur d'Orléans, jusqu'en 1465 (Lemaire, *Antiquités*, p. 396, 370 : Cf. Bastard, 855, 1372 : Comptes d'Asti).

3) Le duc Charles, ayant reçu le 18 septembre 1413, de l'empereur Sigismond, l'investiture d'Asti (K. 58, n° 3), demanda et obtint de l'Empereur un diplôme, pour la création, à Asti, d'une université de droit, théologie, médecine, philosophie et arts libéraux, sur le modèle de Bologne, Paris et Montpellier (diplôme de Crémone, 3 février 1414, K. 67, n° 32, publié par Gorrini, p. 439). Sigismond vint à Asti, le 14 avril suivant. La captivité de Charles l'empêcha de donner suite au projet. Plus tard, probablement après son retour, il demanda à l'empereur une ratification de son diplôme. Mais tous ces efforts n'eurent pas de suite (Gorrini, p. 283). Pourtant, il fit faire, en 1443 et 1452, des vidimus du diplôme impérial (Moreau, 406, 155, 156 : K. 67, n° 32). Cf. Instructions au sire de Gaucourt, publiées par M. le comte de Circourt, p. 93.

vice intime, il aimait à faire la part des Astesans, et à en admettre quelques-uns, d'ailleurs fort distingués : par exemple, Alexandre Malabaila, plus connu sous le nom de sire de La Monta, son chambellan et son ami, qui vit naître Louis XII et servit au jeune prince de mentor, avec le titre de premier maître d'hôtel[1] ; Antonio Astesano, astesan pur sang, homme de goût, poète délicat, fort attaché à Charles et son « premier secrétaire » ; Niccolo Astesano, frère d'Antonio. La famille de Damiani fournit au prince des trésoriers et un procureur en cour de Rome. L'historien Secundino Ventura était procureur fiscal du duc[2].

Le pays d'Asti était rapidement devenu comme une petite France ; il le montra bien par son dévouement envers son prince, dans les mauvais jours. Tout ce qui brillait à Asti, au xve siècle, ne s'est servi de son pouvoir ou de sa richesse que pour exalter le prince ; tout ce qui tenait une plume a écrit ou chanté les louanges de l'administration du prince français. Secundino Ventura stigmatise François Sforza en termes virulents. Astesano célèbre, avec enthousiasme, le bon duc Charles.

Quo melior princeps nullus in orbe viget[3].

Il chante les beautés de la France et Jeanne d'Arc, Charles VII, la prise de Gênes (1458), comme le meilleur des Français ; il

1) *Procédures politiques du règne de Louis XII*, p. 1052.

2) KK. 321, compte d'Asti (legationes et viagia, 1463-1464), f° 53. Georgino de Melcio, envoyé à Rome pour porter des lettres du duc au pape et à Scipion *de Damianis*, son procureur en cour de Rome. Scipion de' Damiani fut ensuite évêque d'Asti, de 1469 à 1474, et son frère, Pierre, le fut également, de 1475 à 1496. Vasino Malabaila, également astesan, nommé évêque en 1474, mourut à Rome en 1475 (Agostino della Chiesa, *Historia cardinalium*, p. 173).

3) *De varietate fortune.*

traduit en latin les poésies de son maître ; il vante leur auteur, il défend ses droits.

Plus tard, l'Alione, lui, plus français encore [1], car il écrivait dans notre langue et avec le goût le plus raffiné, l'Alione à l'esprit vif, caustique, gai, vrai type du parisien d'Asti, exaltera Charles VIII et Louis XII; il criblera de sa fine satire les Milanais qu'il a en horreur, comme tout bon Astesan. On a souvent cité de lui ces vers :

Mays, quoy que soit, vrayz François de nature,
Nous trouveras aussi bons qu'à Paris,
Ayans en cœur la franche fleur de liz.

Les gracieux témoignagnes de ce genre abondent dans les charmantes poésies de ce Français d'outre-monts : « Partout, disait-il, nous autres gens d'Asti, on nous traite de *Français* [2], » et il ne s'en plaignait pas.

L'administration ducale fonctionnait de la manière la plus régulière. Elle respectait avec grand soin les coutumes locales et concourait à les maintenir. Chaque année, le 14 avril, jour de la Saint-Second et fête patronale d'Asti, suivant un antique usage, avaient lieu des courses. Ce jour-là, on offrait à l'église Saint-Second, au nom du duc, une grande bannière blanche ornée des armes ducales en or et en argent, et garnie de cordons de soie rouge et d'argent. Une autre bannière, exactement pareille, était donnée au cheval gagnant des courses. Suivant la tradition, on remettait un coq au cheval arrivé bon second. Une grande procession avait lieu : trois trompettes gantés de blanc, suivis de pages, ouvraient la procession ; six *sages* de la ville, pareillement gantés, et ornés, chacun, d'un chapelet d'argent et d'un chapelet de laiton, portaient le dais

1) J.-C. Brunet, *Notice biographique et bibliographique sur J.-C. Alione* (Paris, 1836, in-8).
2) « Cum nos Astenses reputemur undique Gallos. »

au bout de six lances. Six autres citoyens en gants blancs le suivaient une torche à la main, escortés par les quatre huissiers municipaux en barrettes rouges, par trois trompettes et deux joueurs de guitare, tous en gants blancs. L'administration ducale veillait à cette organisation et en faisait les frais [1]. La *Fête de l'Eucharistie* ou Fête-Dieu était de même célébrée chaque année en grande pompe [2].

Le duc Charles avait donné aussi des ordres formels pour qu'on présentât en son nom une offrande à chacune des cinq églises ordinaires d'Asti le jour de leur fête patronale [3]. Chaque jour de l'année, une messe était dite à son intention dans l'église des Frères Mineurs. A la suite de la naissance de son fils Louis, les Frères Mineurs imaginèrent spontanément d'en fonder une seconde, que quarante coups de cloche annonçaient chaque matin. Cette messe fut dite pour la première fois le 14 octobre 1462. Charles d'Orléans ne repoussa point cette preuve de dévouement ; par lettres patentes du 13 août 1463, il dota, très largement, cette seconde messe d'une pension perpétuelle de cent une livres qui devait être touchée par le *gardien* du couvent [4]. Les moines aussitôt placèrent, dans leur sacristie, une inscription en lettres d'or et d'azur, pour rappeler à tout jamais cette libéralité. Charles d'Orléans eut soin de faire payer la pierre [5].

1) KK. 321, Compte d'Asti de 1463-64 : N. a. fr. 3655, 220 (1401). A Blois, on disait, ce jour-là, une messe en l'honneur de saint Second.

2) N. a. fr. 3655, 219 (1401).

3) Offrandes de quatre livres, au couvent de Notre-Dame du Carmel, à Asti, le jour de l'Annonciation ; aux frères prêcheurs, à la Saint-Dominique ; aux frères Saint-Augustin, à la Saint-Augustin ; à l'église Sainte-Catherine, à la Sainte-Catherine ; aux frères mineurs, à la Saint-François.

4) KK. 321. Pension de 101 livres au frère gardien de Saint-François d'Asti, pour une seconde messe quotidienne, dite pour le duc, avec quarante coups de cloches avant l'*Introït*, suivant patentes ducales de Blois, 13 août 1463. La messe avait commencé le 17 octobre 1462.

5) 23 l. 8 s. 9 d., à Guillaume de Valencia, tailleur de pierre, pour une

Charles ne veillait pas moins à la sécurité du pays. Par ses ordres et suivant les conseils de Dunois, les châteaux furent réparés et remis en état en 1463, approvisionnés même de vin et de vivres, bref, garantis contre une surprise extérieure [1]. La garde nocturne des murs d'Asti et d'autres villes incombait aux citoyens : toute infraction à ce service entraînait rigoureusement une amende de cinq sous. Charles d'Orléans laissa tomber en désuétude cet usage, qui exposait les paisibles citoyens d'Asti à de nombreuses amendes [2]. Il n'est plus question de cette source de revenus dans ses comptes. En revanche, pour encourager un reste d'esprit militaire, il s'était engagé à envoyer tous les ans un prix au meilleur tireur de la *Société des arbalétriers* d'Asti [3].

pierre aux armes du duc, à deux parties, avec inscription en lettres d'or et d'azur, pierre qui dut être mise « in pillia sacristie » de l'église Saint-François d'Asti, pour constater « ad eternam rei memoriam » la fondation d'une messe quotidienne pour le duc, à la chapelle Saint-Bernardin, dans l'église. Cette pierre a été retrouvée dans des fouilles, il y a quelques années, et signalée par M. G. Fantaguzzi (*Lapide Astese relativa al duca Carlo d'Orléans,* dans les *Atti della Società di Arch. e belle arti della provincia di Torino*, vol. I, fasc. 3, 1877). M. P. Vayra a publié une dissertation sur cette pierre (dans les mêmes *Atti*, vol. IV, fasc. 4). M. Vayra a prétendu prouver que les moines de Saint-François avaient été forcés de la placer, et que jamais ils n'avaient été payés, ni de la pierre, ni de la messe.

On voit qu'ils furent remboursés de leur pierre ; quant à la messe, ils touchèrent tous les ans 101 livres, allocation fort généreuse, étant donné le prix des messes à cette époque (V. tous les comptes). On voit d'ailleurs que les moines avaient pris l'initiative de la célébration.

1) Dépenses de 2,023 livres, par Gasp. Tarqueleto, maître de l'artillerie d'Asti (aux gages de 142 livres) : patentes de Blois, 17 juillet 1463, ouvrant un crédit de 1,725 livres pour réparations.

2) H. 1776. *Liber ducalis Astensis thesaurarie.* — Registre (sans cote), des *custodie fallite*, de 1380 à 1389, très strictement tenu. Marie de Clèves les supprima par patentes de Blois, 3 février 1475-76 (Compte de 1478).

3) Patentes de Bourges, 26 août 1440. Le prix était un joyau (Comptes d'Asti).

L'administration ducale elle-même conserva dans sa propre gestion tous les procédés locaux. Les actes publics de la chancellerie étaient écrits, non en français, mais en latin : on conserva le calendrier *more romano*[1]. Le conseil ducal d'Asti s'y conformait[2]. Seuls les actes rédigés à Blois sous la signature du duc sont conformes au style gallican.

Quant à l'exercice financier, il s'ouvrait au 1er février et se terminait 31 janvier, *more romano*[3].

Charles d'Orléans introduisit seulement à Asti le système monétaire français pour supprimer les pertes considérables du change. La livre fut adoptée comme type monétaire dans les actes et dans la comptabilité publique. Charles en fit frapper à son coin (l'écu d'Orléans-Milan, et au verso une croix fleuronnée avec deux lis alternés aux quatre angles), ainsi que des écus d'or et des gros tournois[4]. On admettait les autres monnaies : l'écu de Gênes, l'écu d'or neuf du roi de France, le florin du Rhin, le florin de Savoie, le florin d'Asti ; mais toutes ces monnaies, y compris le florin d'Asti, réductibles au type invariable de la livre, subissaient l'agio ; chaque année, l'administration fixait officiellement leur valeur relative, du reste peu variable[5]. Il paraît, d'après l'article d'un compte, qu'en 1474 on aurait frappé, à Asti, des marcs de l'Empire... Était-ce un acte d'hostilité contre Louis XI[6]?

1) Rôle de gages des officiers ducaux, arrêté à Asti par Charles d'Orléans, le 31 janvier 1448 (fr. 20379, 33), etc.

2) *Tit.* Monteynard, 300.

3) Comptes divers : collection Bastard, 920, etc.

4) D. Promis, « Le Monete della zecca di Asti », Torino, 1853 : Gorrini, p. 405 et 408. Deux monnaies inédites du temps des d'Orléans ont été publiées dans la « Rivista Numismatica italiana », 1864, I, 191.

5) Compte d'Asti au 31 janvier 1478, *more romano*, januinus (de Gênes) auri = 11 l. 16 s. 3 d. ; écu d'or neuf du roi de France = 11 l. 5 s. ; florin du Rhin = 9 livres ; florin de Savoie = 4 l. 10 s. ; florin d'Asti = 4 l. 8 s. (Cf. les comptes de 1394 à 1464, KK. 314, 319, 320, 321).

6) KK. 526, 47 v°.

La comptabilité d'Asti, tenue avec une grande ponctualité, sous le contrôle du Conseil ducal, était confiée au trésorier-receveur général Benedetto Damiano[1], auquel succéda son fils André. Les comptes passaient, pour leur apurement et leur approbation, à la Chambre des comptes de Blois; mais les difficultés matérielles de la distance ne permettaient pas de les remettre chaque année; la Chambre se saisissait, en bloc, de la comptabilité de plusieurs exercices[2].

Le Conseil ducal d'Asti, formé de la réunion des officiers ducaux, constituait le véritable gouvernement de la seigneurie; on ne recourait au Grand conseil de Blois que dans des cas tout à fait exceptionnels. Le duc d'Orléans évitait, du reste, toute mesure ayant un caractère législatif; il s'en référait à la coutume locale[3]. Dans sa gestion de quinze ans, la duchesse douairière d'Orléans ne promulgua guère, à notre connaissance, qu'une seule ordonnance, relative à la procédure criminelle, et encore cette ordonnance n'est-elle qu'un simple réglement fiscal[4]. Mais, par contre, on fit de grands

1) Poète aussi.

2) Moreau, 406, mention de comptes : f° 8, Benoist Damien, pour huit ans, le 31 janvier 1461 ; f° 6, André Damien, pour six ans, 31 janvier 1467; f° 3, François Faret, pour trois ans, 31 janvier 1470; f° 11, André Damien, pour onze ans, 31 janvier 1491 (c'est-à-dire 1481); f° 21, Charles de Damien, pour vingt et un ans, 31 janvier 1502; f° 17, Bernard de Mallebaille, pour dix ans, 31 janvier 1521. Cf. KK. 271 : KK. 902.

3) KK. 321. Pour mieux se conformer aux us et coutumes, le podestat fit brûler vives, en 1463 ou 1464, une mitre sur la tête, trois femmes hérétiques, Rosa, Firina et Antonia de Antignano. L'exécution de Rosa coûta assez cher, 13 livres 10 sous.

4) Orléans, XI, 790-793. Ordonnance de Marie de Clèves, Blois, 25 novembre 1478, pour Asti. Des ordonnances précédentes ont prescrit la tenue de deux registres des actes judiciaires, civils et criminels. L'ordonnance dispose que, pour l'enregistrement, ces registres seront déposés à la secrétairerie et vérifiés par le référendaire, au point de vue du Trésor. Le 28 novembre 1474, une ordonnance règle l'instruction criminelle au pays d'Asti (Moreau, 406, f° 176); en 1481, une ordonnance révoque un statut

efforts, dans cette période, pour perfectionner l'administration et améliorer les finances.

Lorsqu'il avait donné en dot le comté d'Asti à sa fille Valentine, G. Visconti en avait estimé le revenu à 30,000 ducats. Nous avons dit qu'après un débat prolongé, la Chambre des comptes de Paris trancha ce débat en faveur de Louis Ier; elle estima le revenu d'Asti à 18,000 ducats (environ 72,000 liv.) et condamna Visconti à payer la différence. Cet arrêt, rendu le 30 septembre 1389, fut décoré du nom de « transaction[1] ».

En réalité, la possession d'Asti ne présentait guère pour les ducs d'Orléans qu'un intérêt politique; car, du revenu, bien peu de chose entrait dans leur cassette. Les dépenses d'administration étaient devenues énormes. Les gages des principaux officiers s'élevaient à des chiffres considérables : R. du Dresnay, comme gouverneur et comme capitaine d'un château, recevait près de 9,000 livres par an; Jean Foucault, comme podestat et capitaine de deux châteaux, près de 12,000; le trésorier plus de 2,000. Du comté d'Asti dépendaient directement deux villes séparées, situées entre Alba et Saluces, *Brayde* et *Clarasco* (actuellement Bra et Cherasco).

fait jadis sur la décision des causes d'Asti (Moreau, 406, f° 177 v°), qui paraît être le précédent.

1) Le comté fut donné en dot à Louis d'Orléans, pour 30,000 ducats de rente. De là, une grave question, dont nous avons dit un mot. Suivant le duc d'Orléans, tout compte fait, il ne valait que 16,000 ducats par an. Longs débats à ce sujet (le ducat d'Asti estimé un peu plus de 4 livres). Le débat fut vidé par la Chambre des comptes de Paris, qui condamna le duc de Milan à payer à Louis d'Orléans la différence, le 30 septembre 1389 (vidimus original du 12 septembre 1420, K. 534. Autre vidimus de 1443, cité Moreau, 406, f° 170 v°). Asti fut estimé 18,000 florins. Le duc de Milan dut, pour la soulte, lui payer une somme de 150,000 florins, ou, en attendant, un intérêt annuel de 12,000 florins. Le premier versement de ces 12,000 florins eut lieu le 9 novembre 1390 (Reçu, KK. 896. Cf. K. 555 : *Joursanvault*, 83, Traité entre le procureur du duc et les commissaires de la duchesse de Milan, pour paiement de 88,000 ducats, restant dus sur la dot de Valentine de Milan, 26 novembre 1403).

La garde de chacune de ces deux villes était confiée à un châtelain, dont l'un recevait 1,848 livres, et l'autre 2,425. A ce budget fixe d'administration, il fallait joindre les dépenses d'entretien, dons, gratifications, etc.

Quant aux recettes, elles étaient fixes ou variables.

Les recettes fixes ne comprenaient guère que la somme de 18,326 livres, à laquelle les villes de Bra et Cherasco avaient abonné, à forfait, le produit total de tous leurs impôts et redevances, et des revenus domaniaux insignifiants.

Les recettes variables comprenaient : 1° les impôts proprement dits du pays d'Asti, impôts indirects, qui se résumaient à peu près en un seul, l'octroi, *intrate,* auquel s'ajoutaient seulement un prélèvement de trois deniers par livre (ou 1,25 0/0) sur la ferme des taxes municipales [1] et le produit de quelques taxes sans importance (droits de mesurage, etc.) [2]. Ce système financier dérivait de règlements et même de tarifs anciens, que le duc Louis Ier d'Orléans avait adoptés sans y rien changer [3].

2° Les recettes de justice, d'enregistrement, de chancellerie. Ce chapitre, beaucoup moins important que le précédent, s'alimentait principalement par le produit des amendes (prononcées, soit, pour des délits, par le tribunal du podestat ou juge des maléfices, soit, pour des crimes [4], par le tribunal du

1) 3 deniers par livre, exercé sur les fermiers des *dacitorum Astensium*, sur leurs perceptions, sur l'adjudication, et pour le loyer de trois édicules, situés aux portes d'Asti, où se tiennent leurs serviteurs pendant le jour, pour toucher le péage (KK. 526).

2) En 1463, valant 37,930 livres, plus 532 livres.

3) KK. 1415. Tarifs et règlements de l'administration financière et des impôts d'Asti (1377) : *id.*, f° 93. 1401. Le duc Louis Ier les approuve, et fait transcrire les exemptions accordées plus tard.

4) Moreau, 406, f° 396. Le procès criminel le plus important dont nous ayons trouvé mention, est un procès contre Thomas Mallebaille, Augustin Natte, Jean Pe et autres, d'Asti, pour un vol de 20,000 ducats dans la

gouverneur ou de son vicaire [1]) ou encore par le produit des transactions consenties par le gouverneur en matière de crimes ou de délits [2]. Le produit des confiscations n'y figurait pas pour un chiffre important [3], car la confiscation n'était admise que pour le corps du délit.

Le droit de lods et ventes, perçu sur toute mutation immobilisée, s'élevait à douze deniers par livre du prix stipulé (5 0/0), sauf en matière de constitution de dot, où l'on ne payait qu'un tiers de ce prix, quatre deniers [4]. Les notaires recevaient pour honoraires six deniers par livre, sous le contrôle du gouvernement [5].

Dans ces conditions, les recettes présentaient un caractère extrêmement variable, et l'équilibre du budget pouvait, à juste titre, passer pour difficile à établir. L'administration de Marie de Clèves s'appliqua à l'assurer. En 1463-64, dernière année du gouvernement de Charles d'Orléans, la recette totale du comté se montait à 77,000 livres : les dépenses à 74,000, chiffres ronds [6]. L'excédant était donc insignifiant. Dix ans après, tous comptes faits, nous constatons que la seigneurie d'Asti rapporta net à la duchesse en 1473, 31,000 livres; en 1474, 30,000; en 1477, 29,000; en 1482, 3,000 [7]. Et encore,

maison de Baptiste Sillon, citoyen d'Asti, et un procès contre les Nate frères, pour un vol de 32,000 ducats, volés dans la maison de Baptiste Siclener, citoyen d'Asti (probablement le même personnage, dont le nom aura été mal lu).

1) Valeur, en 1463, 223 livres et 5,688 livres.

2) Valeur, en 1463, 7,130 livres.

3) 418 livres en 1463-64.

4) Valeur, en 1463, 2,830 livres.

5) KK. 526.

6) KK. 321 (47,910 livres de dépenses ordinaires, 26,754 de compte spécial).

7) Dépenses, en 1473, 44,897 livres; en 1477, 54,285 livres; en 1482, 69,431 livres. — Recettes, 61,318 livres, 78,154 livres, 72,526 livres. Mais, en 1473, le Trésor d'Asti avait versé au Trésor de la duchesse 15,000 livres; en 1477, 15,000; en 1482, 0.

l'année 1473 avait-elle été signalée par d'effroyables calamités, dont l'effet se fit sentir au budget. La peste, qui reparaissait trop souvent à Asti, y fit, au début de l'année, d'affreux ravages. La population affolée se réfugia en masse à Villanova d'Asti, et laissa la ville déserte, anéantie, en proie aux maraudeurs. Le Conseil ducal donna, dans cette circonstance, un magnifique exemple ; au milieu de la fuite universelle, il se réunit à Asti, en pleine épidémie[1] : le gouverneur institua, pour maintenir l'ordre, des commissaires qui veillèrent à la police de l'État avec une sévérité rigoureuse[2]. Pendant près de neuf mois, la vie se trouva, pour ainsi dire, suspendue. L'adjudication annuelle des impôts n'avait pu avoir lieu, personne ne s'étant présenté. Le gouverneur créa une régie provisoire[3] et parvint enfin, trois mois plus tard, à passer une adjudication, moyennant une remise considérable[4]. Ce gouverneur, Renaud du Dresnay, était lui-même fort malade; il mourut peu après[5]. Mais il était de la race indomptable de ces vaillants cœurs qui meurent sur la brèche.

Marie de Clèves, pour réaliser de si sensibles améliorations, dut prescrire un véritable travail de révision. On avait pensé d'abord à supprimer la recette générale et à la transfor-

1) Compte de 1474, f° 49.

2) Les condamnations, ordinairement de 5 ou 600 livres, atteignent en 1473 le chiffre de 1691. — Le *Référendaire* Antonio de Solario fut destitué et remplacé par Alex. Malabaila. Mais, après l'épidémie, on lui rendit sa place. Obertin de Solario fut aussi avocat fiscal ducal (Compte de 1473 : n. a. fr. 3655, 24).

3) Le grand péage produisit 1,246 livres en régie pendant les trois premiers mois, et fut affermé 7,040 livres pour les neuf autres : la *rena vini* 179 livres et fut affermée 3,030 (compte de 1474).

4) Encore la duchesse fut-elle obligée de faire, par patentes du 14 août 1473, une remise considérable aux fermiers pour les neuf mois courus, un quart de la recette de 1472, 8,074 livres (attache de Raoul du Refuge, KK., 527).

5) En 1474. Compte de 1475, KK. 526.

mer en une ferme générale des impôts d'Asti. Ce système, mis à exécution en 1466-67 pour une période de trois ans[1], donna lieu à des difficultés avec le fermier général[2]; l'on y renonça pour revenir à l'ancien système, et l'on se borna à vérifier, de près, tous les petits abus qui s'étaient introduits à la faveur des événements et que le laisser-aller de l'administration trop paternelle de Charles d'Orléans négligeait de relever. Simon Musset et Robert de Foville[3] reçurent le titre de commissaires spéciaux pour la réformation du comté, avec l'ordre de procéder à une vérification approfondie suivant des instructions détaillées.

Le sire de Sandricourt (Philippe de Hédouville), serviteur dévoué de la maison d'Orléans, succéda à R. du Dresnay dans la charge de gouverneur et lieutenant général d'Asti. Il imprima une vive impulsion à la réforme. En 1478, la duchesse lui donna, par des patentes spéciales[4], la mission

1) Moreau, 406, 157.

2) Et son associé Alex. Malabaila (Moreau, 406, 171 v°).

3) Moreau, 406, 172. Le premier, maître des comptes, souvent employé dans les missions de ce genre; le second, lieutenant d'Orléans, esprit hardi et énergique.

Voici les principaux gages des officiers, d'après le compte de 1463-64 (KK. 321). Gouverneur, Raymond de « Drezenay », 7,200 livres, plus, comme capitaine du château neuf de la citadelle, 1,450 livres. — Jean Foucault, potestat d'Asti, 7,312 livres, plus, comme capitaine du grand château de la vieille ville d'Asti, 3,168 livres, et, comme capitaine du château de S. Antonio, à Asti, 1,687 livres. — Georges de Montafia, garde du château neuf de la citadelle vers la ville, 528 livres. — André de Damianis, trésorier, 2,025 livres. — Jean Bartol. « de Scarampis », avocat fiscal, 108 livres. — André Baynerio, juge des impôts, 117 livres. — Secondino Ventura, procureur fiscal, 79 livres. — Antonio Astezano, premier secrétaire du duc et capitaine du château « Montis Reynerii », pour ces deux fonctions, 192 l. 15 s. — Le châtelain de Clarasco, 1,848 livres; celui de Brayde, 2,425 livres. — Trois connétables pour chaque porte d'Asti (portes *Sancti-Petri*, *Sancti-Antonii*, *Sancti-Quilici*), aux gages de 5 à 700 livres, etc.

4) K. 72, 24 : Blois, 2 décembre 1478. Patentes de la duchesse d'Orléans,

d'opérer le recouvrement des droits domaniaux usurpés [1], et, pour faire un exemple, elle révoqua un abandon de la gabelle de Villanova, que Charles d'Orléans, du fond de sa prison, avait accordé aux habitants et dont ceux-ci prenaient prétexte pour se dérober à d'autres charges. Le Grand conseil de Blois, invoquant la rigueur dont la minorité de son prince lui faisait un devoir, donna l'ordre de poursuivre fermement tous les détenteurs indus de biens domaniaux. C'est ainsi qu'on put améliorer les revenus et éclaircir peu à peu la situation financière. Ce n'était pas chose très facile à en juger par ce détail que les revenus « des moulins et de l'eau » d'Asti, mis en gage vers 1417 [2], par le comte de Vertus, frère et lieutenant général de Charles d'Orléans, pour une somme de 4,800 écus d'or de Gênes, n'étaient pas dégagés encore en 1474 [3].

Quant aux dépenses, elles ne variaient guère. On avait pu diminuer certains traitements, mais, en général, la duchesse,

commettant Philippe de Hédouville, lieutenant-général à Asti, pour recouvrer les droits domaniaux usurpés. D'après ces patentes, Louis d'Orléans ne fut jamais à Asti, et ses droits furent négligés. Son fils, longtemps prisonnier, ne vint à Asti qu'en 1447, et n'y resta environ qu'un an. Aussi, le revenu d'Asti se trouve grandement diminué, surtout parce que plusieurs villes, communautés et autres ont usurpé sur le domaine et sur les revenus. On allègue surtout des lettres obtenues dans la chancellerie de Charles d'Orléans, pendant sa prison. La communauté de Villanova, notamment, s'est ainsi emparée de la gabelle. D'autres ont fait de même. La duchesse a envoyé des réformateurs. On leur oppose des titres et la prescription. Mais ces moyens ne valent pas, attendu la prison du feu duc et la minorité actuelle du nouveau. Il est nécessaire qu'on rende ce qui est pris. Sur l'avis du grand conseil ducal, la duchesse donne l'ordre formel d'informer sur toutes entreprises et de punir rigoureusement les détenteurs. Les gens de Villanova ont obtenu, pendant la prison du duc, la franchise des blés et grains pour leur usage personnel ; ils abusent de cet octroi pour en faire marchandise. Elle révoque cette concession (copie ancienne de la chancellerie d'Asti).

1) En 1475, elle fait acheter des terres (Moreau, 406, 157 v°).

2) KK. 526.

3) En 1476, en 1487, l'administration donna de nouvelles concessions de moulins (Moreau, 406, 155, 156 v°).

très généreuse de sa nature, tendait plutôt à les augmenter [1]. A Asti comme à Blois, elle se plaisait dans de menus dons. Par patentes du 26 mars 1469-70, datées de Blois, elle fit don à la ville d'Asti de la récolte des prés du Tanaro, à charge d'en consacrer le produit, moitié au nouvel hôpital, moitié en dons aux jeunes filles nubiles pour les aider à se marier [2]. Elle supprima les amendes édictées pour défaut de garde nocturne des remparts ; les confiscations devinrent rares. Elle continua fidèlement aux mineurs de Saint-François la rente de cent une livres pour la messe de son fils. Elle eut soin de consacrer aussi chaque année une allocation aux dépenses d'entretien [3].

Un chapitre assez chargé des dépenses extraordinaires, était celui des *légations et voyages* [4]. Il fallait, en effet, pratiquer souvent les routes d'Asti à Blois. De plus, tous les envois à Rome, pour les affaires ecclésiastiques, partaient d'Asti, et c'était là une des causes de mécontentement de Louis XI.

L'administration de la justice avait été régularisée et rendue indépendante de toute ingérence étrangère, par la constitution du Grand conseil de Blois en tribunal d'appel pour les affaires d'Asti. La loi d'Asti était le droit romain pur et simple, corrigé par la Coutume [5].

A part quelques légères difficultés avec les habitants de

1) En 1473, elle augmente quelques officiers, notamment Niccolo Astesano (Compte de 1474).

2) Compte de 1474. En 1469, il n'y eut point de confiscations de la Chambre (Bastard, n° 920); en 1473 également; en 1475, les confiscations se montèrent à 1,054 livres; — en 1477, à 1,585 livres.

3) 491 livres en 1473, 1,461 en 1481.

4) 383 livres en 1474, 1,166 en 1475, 2,102 en 1482.

5) KK. 897, 193. Ordre au gouverneur d'Asti d'aller à Cisani faire une enquête sur les *mores et consuetudines* et d'arrêter définitivement celles qui « juri Romanorum contrarii sunt » (s. d., vers 1479).

Villanova pour des questions de domaine [1], l'administration ducale d'Asti fonctionnait avec la tranquillité la plus parfaite.

Elle n'éprouva de difficultés sensibles que dans ses rapports, assez mal définis, avec les marquis de Ceva. Ceva est une très vieille ville [2], dominée par un rocher où l'on voit les restes d'un château. Ce château, depuis des siècles, abritait la famille des marquis de Ceva, dont la juridiction confinait à Asti, au Piémont, au marquisat de Saluces, aux terres de Gênes et de Savone, et comprenait la ville d'Alba. D'antique lignée, car ils se vantaient d'avoir, avec les marquis de Montferrat et de Saluces, une commune origine, et Antonio Astesano a célébré « *Nobilis illa domus* [3] », ces hauts barons, tantôt en paix, tantôt en guerre avec leurs voisins, étaient la terreur et la plaie du pays [4]. On les redoutait à Gênes, on les redoutait à Asti, l'antique rivale d'Alba. Géographiquement, le pays d'Alba, comme celui d'Asti, pouvait être considéré comme un démembrement du Montferrat [5]. En devenan maîtres d'Asti, les Visconti se considérèrent comme les suzerains des marquis de Ceva. Ennemis ou alliés des Ceva, ils ne les traitèrent jamais sur un pied d'égalité, et ils obtinrent d'eux la reconnaissance de leur suzeraineté, à condition que cette suzeraineté devînt une protection contre Gênes. Leur suzeraineté, depuis la prise de possession d'Asti par Louis Ier d'Orléans, passa à la maison d'Orléans [6]; Charles d'Orléans

1) Moreau, 406, fos 393, 394.
2) Denina, *Geschichte Piemonts*, I, 74.
3) *De varietate fortune*, liv. II, ch. X.
4) Caffari, *Annales Genuens.*, lib. VI et lib. IV : Benevuto de So Georgio, *Historia Montisferrati;* traités avec la Savoie, cités par Bianchi, *Materie politiche relative all' estero*, p. 200.
5) Un diplôme de l'Empereur Charles IV donne au marquis Othon de Montferrat les villes d'Asti et d'Albe, le 6 décembre 1374 (K. 50, no 11; Vidimus de 1379). — Cf. *Codex Albensis*, par G. Adriani.
6) Osio, *Documenti*, notamment I, p. 251 : 4 juillet 1385, alliance de

s'en trouva l'héritier. Fatal héritage ! Les intérêts des Ceva et de Charles s'étaient d'autant plus mêlés, que Charles possédait, au milieu des terres des marquis, les villes de Bra et Cherasco. Il ne pouvait donc se soustraire à des rapports intimes avec cette lignée de marquis, nombreuse, pauvre, violente, toujours prête à un coup de force, à une aventure, à un brigandage[1].

Les marquis de Ceva venaient de s'acquérir en France une notoriété misérable par les hauts faits de l'un d'eux ; Nano de Ceva, complice et inspirateur de l'effroyable Gilles de Rais, pauvre hère très besoigneux, était venu au château de Tiffauges, pour gagner quelques écus, assister, pendant des années, à cette suite d'orgies, de folies, de scènes de carnage,

Gerardo de Ceva avec Jean Galéas pour divers domaines. Il est stipulé que ses cousins, Georgino, marquis de Ceva, et les marquis Georgio, Carolo, Manfredo, Aymon et « Zanone » de Ceva, pourront entrer dans cette alliance dans les trois mois : le comte de Milan sera tenu de donner en fief au marquis de Ceva les terres que celui-ci pourra acquérir hors du domaine de Milan (on voit que ces Ceva voulaient faire légitimer leurs agrandissements projetés, par Milan). Le duc de Milan s'engage à rendre justice au marquis de Ceva contre les seigneurs de Carretto, comme vicaire impérial. — V. encore Osio, I, 358 : 8 juin 1401, alliance offensive et défensive, avec secours réciproque, entre le duc de Milan et les marquis de Ceva soussignés : Guillaume et Jean, fils de feu Georgino; Manfred et Jean, fils de feu Odon ; Christophe, pour lui et ses fils ; Garcilasse et Odon, fils de feu Georges ; Jean, Lucas, Agamemnon, fils de feu Gerardo ; Boniface, *Galeoto*, fils de feu Charles. Il est dit que « les marquis de Ceva se sont *recommandés* au duc de Milan ». Le traité sera nul de plein droit si la Providence les remet sous la vassalité des ducs de Milan, ***prout fuerunt***. « A quibus omnibus et singulis prefati domini marchiones exceptaverunt illustrem dominum ducem Aurelianensem tanquam eorum dominum. » Lors de la prise de possession d'Asti, ils avaient, en effet, prêté serment (KK. 1416, f°s 40 et 41).

1) En 1410 ou 11, Luxembourg de Ceva, rebelle contre le duc d'Orléans, son suzerain, et retranché à Carrù, avec deux capitaines et quatre cents chevaux, pille et vole tout le pays (Faucon, p. 57). Néanmoins, les Ceva paraissent avoir été constamment soutenus par les ducs de Milan (Osio, II, not. p. 348).

dont la découverte venait de plonger la France dans la stupeur. Après l'exécution de Gilles de Rais, il put échapper à l'échafaud et regagner, on ne sait comment, le Piémont[1]. C'est au lendemain de ces forfaits que Charles d'Orléans, lors de son entrée à Asti, en 1447, se vit escorté par l'un des marquis de Ceva[2], comme vassal.

Les Ceva causèrent à l'administration d'Asti des soucis incessants.

Déjà, en 1401[3], ils avaient été une cause de conflits pour Louis Ier[4]. En 1447, deux d'entre eux, deux frères, Antoine et Charles[5], qui, à la faveur des événements, s'étaient emparés d'un village appelé Canelli, sur les frontières de l'Astesan, refusèrent de le rendre, à moins d'une indemnité de 1,500 ducats d'or et de 500 ducats ordinaires, qu'ils disaient avoir employés à le fortifier. Le 22 décembre 1447, Charles d'Orléans transigea avec eux; il rentra en possession de Canelli, et leur abandonna, à titre viager, la censive et le

1) V. *Gilles de Rais, dit Barbe-Bleue*, par MM. Bossard et de Maulde. — Des actes de 1456 nomment encore « Thomas, Milles, Acchiles et Nanus, marchiones Cevæ » (*Tit.* Ceva, n° 4), et Georges et Urbain de Ceva, *ex marchionibus* (*id.*, n° 3).

2) « Garretus, de march. Cevæ. » *Memore Secundini Venturæ.*

3) En 1395, Guillaume, des marquis de Ceva, avait fait don au duc de la douzième partie de Ceva, et prêté hommage pour plusieurs places (fr. 10431, 305).

4) Nouv. acq. fr. 3655, 174. 20 octobre 1401 : mandat par Jean de l'Isle, lieutenant du gouverneur d'Asti, de 40 sols, à un messager envoyé à Albe, le 10 octobre, vers le marquis de Montferrat, dont les gens d'armes étaient à « Doglano » (Dogliani), pour demander un sauf-conduit pour Pierre de Beauvoir, capitaine de Cherasco, envoyé au marquis de Ceva pour les différents relatifs à la prise de « Périer » (Priero, près de Ceva?). *Id.;* 14 mars 1401 : mandat pour les dépenses de Jean Rotario de Revilliasc, trésorier du duc, envoyé le 5 mars à Albe, pour traiter avec le capitaine Jeannin *Francegsio* et Guillaume *Garcia*, de la restitution du château du marquis de Ceva.

5) *Alias*, Pierre.

podestariat de deux petites bourgades voisines[1]. De cette compromission elle-même naquirent d'autres difficultés. Charles de Ceva mourut le premier. Antoine mourut en 1475, laissant pour héritier son fils Charles. Il laissait aussi deux filles, l'une religieuse; l'autre, Lucrèce, avait épousé Renaud du Dresnay, et se trouva veuve en même temps. Avec Antoine s'éteignait l'usufruit, et l'administration ducale remit aussitôt la main sur les deux censives. Ses héritiers protestèrent, et la situation devint fort embrouillée; car, 1° le fisc réclamait les deux bourgades, en vertu de l'acte primitif; 2° Charles, le fils, institué héritier par son père, les réclamait comme légataire; 3° Lucrèce réclamait à la fois et contre le fisc, et contre la prétention de son frère de recueillir intégralement l'héritage; 4° la fille religieuse renonçait à tout.

Lucrèce abandonna ses droits au sire de La Monta, déjà échanson de la duchesse et que son courage, pendant la peste de 1473, venait de mettre en évidence; alors que tout le monde fuyait, Alexandre Malabaila avait accepté de remplir les fonctions de *référendaire,* aux côtés de R. du Dresnay, avec l'agrément de Marie de Clèves. Malabaila se rendit à Ceva, pour obtenir de Charles de Ceva et de sa famille une substitution de ses droits en faveur de Lucrèce, et après de longs pourparlers, il y était parvenu. Cessionnaire lui-même de Lucrèce, il mit alors les deux bourgades litigieuses à la disposition de la duchesse. Marie de Clèves refusa et lui abandonna, au contraire, ses prétentions par patentes du 29 décembre 1475[2]. Malabaila entra aussitôt en possession. On pouvait croire cette petite affaire terminée; il n'en fut rien[3]. Charles de Ceva, sur ces entre-

1) *Tit. orig.* Ceva, 2.
2) *Tit.* Ceva, n° 6 : Moreau, 406, 174.
3) Il se rendit personnellement à Ceva, aux frais de la duchesse, pour

faites, mourut mineur, et sans enfants, après avoir ainsi substitué Lucrèce en tous ses biens. Sa mère, à titre d'héritière légitime, intenta un procès qui remit tout en question : propriété initiale, capacité du défunt à disposer de ses biens, droits de divers tiers sous-acquéreurs de Lucrèce[1]. Bref, on entassa mémoires et procédures. Et, en somme, Lucrèce resta fort pauvre, car, quelques années plus tard (21 février 1491-1492), Louis d'Orléans fit à la veuve de Renaud du Dresnay une aumône de vingt-cinq livres[2].

Chaque jour, c'était une difficulté nouvelle avec quelqu'un des Ceva. Manfredo de Ceva soutenait, devant le tribunal d'Asti, son tribunal naturel, un procès fort important contre les communautés de Ceva. Il le perdit. Furieux, au lieu d'en appeler au Grand conseil de Blois, il en appela à l'empereur. L'empereur commit, pour en connaître, le marquis de Saluces. Cette affaire aurait pu soulever un conflit très grave. Renaud du Dresnay adressa au marquis de Saluces un astesan, le chevalier Righino Rotario, qui lui fit connaître la réalité des choses (novembre 1473)[3].

Un an après, nouvel incident, plus grave encore. A l'occasion d'une échauffourée qui s'était produite à Niella, près de Mondovi, l'un des marquis, André de Ceva, dit de Castellin, sorte de brigand, déjà souillé de mille crimes, mit à sac avec ses gens ce malheureux village, tua ou blessa une partie des habitants[4]. Un arrêt du juge d'Asti, du 19 août 1475, le

recevoir ce don, qui, en toute l'année 1474, donna lieu à de nombreux pourparlers avec les marquis (Compte de 1475, KK. 526).

1) *Tit.* Ceva, nos 11 et suiv.

2) *Id.*, nos 7, 8.

3) Compte de 1474, KK. 526.

4) En 1450, une révolte s'était produite contre lui à Montebasiglio : mais les révoltés furent condamnés par la justice ducale d'Asti (Compte de 1463-64).

déclara, pour ce nouveau crime, coupable de lèse-majesté et décréta la confiscation de ses biens situés à Ceva, Niella, Batifolio, Castellino..., au profit du duc. Avec lui un de ses cousins, Jean-François, dit « de Montebasilio », fils du feu marquis Jean de Ceva, fut également déclaré coupable de forfaiture et condamné à la confiscation générale de ses biens, situés en Astesan ou au marquisat (à Niella, Montebasiglio, Torre, Montezemolo..., dans le marquisat). Des patentes ducales du 1er juin 1475 attribuèrent les biens de ce dernier à Hector de Montenart, qui, obligé par la colère de Louis XI de quitter la cour de Blois, venait de recevoir la capitainerie d'un des châteaux d'Asti. Montenart ne put en prendre possession; ce ne fut qu'en 1482 que le trésorier d'Asti put se rendre à Ceva et les saisir, au nom et pour le compte du fisc [1]. Les condamnés s'enfuirent, et allèrent partout colporter leurs violences, leur haine. Ils recoururent au jeune duc de Milan et à son oncle et tuteur, Ludovic Sforza. Le gouverneur d'Asti, Sandricourt, fit prier le gouvernement de Milan de ne point soutenir les marquis de Ceva dans leur rébellion. La duchesse d'Orléans allait appuyer cette démarche par une lettre, lorsqu'on apprit la réponse favorable du gouvernement milanais à ces premières ouvertures. La duchesse se borna alors à remercier le gouvernement et à le prier de prêter main-forte à Hector de Montenart pour réduire les marquis de Ceva à l'obéissance, au respect de la juridiction et de la justice ducales. André s'était réfugié en France, faisant fonds sans doute sur la mésintelligence du roi et de la maison

1) Comptes de 1478, de 1482 : KK. 527, f° 46 : KK. 528. Le gouverneur écrit, en 1481, à Boniface de Ceva. Cf. Moreau, 406, 392, procès divers d'Asti et autres villes entre elles. « Sentence pour Manuel Scarette contre le marquis de Seive : *id.*, 393, sentence et procès criminel contre Francisque, des marquis de Seive : 395 v°, procès criminel contre Brancalerius de Ceva. »

d'Orléans. Il fut arrêté et mis à la Conciergerie. Le conseil ducal le réclama. Le parlement autorisa sa mise en liberté provisoire et ordonna son dépôt aux mains des officiers de la justice ducale, aussitôt la preuve faite de sa qualité de sujet d'Asti. Alex. Malabaila fut envoyé de Blois à Asti pour régler cette question[1].

Hector de Montenart se trouva ainsi engagé dans une lutte personnelle et violente contre les marquis de Ceva. Devenu gouverneur d'Asti, il la poursuivit avec âpreté et parfois avec excès; il s'engraissa de leurs dépouilles.

En 1491, le marquis Nano de Ceva, seigneur de Bagnasco, étant mort sans enfant, ses modestes biens firent retour au fisc ducal, et sa veuve, Lucha, auquel le défunt avait assigné un moulin, un pré et un peu de terre à Bagnasco, ne put les recueillir. Mais le comte de Dunois, au nom du duc, lui avait fait présent d'une mince dot de 1,000 écus d'or, payables par annuités de 120 ducats sur le trésor d'Asti : elle obtint le paiement immédiat de ce qui lui restait encore dû de ce chef[2].

Cette rigueur ne porta pas bonheur à Montenart[3], qui périt assassiné de la main d'un des marquis de Ceva[4].

Heureusement, le gouvernement d'Asti entretenait les meilleures relations avec ses autres voisins. Avec la Savoie et même avec Saluces, la seule difficulté, — mais une difficulté

1) *Tit.* Orléans, IX, 609.

2) 7 septembre 1491 : *Tit.* Ceva, n° 6 : *tit.* Monteynard, n° 301.

3) Jean d'Auton va jusqu'à dire que Montenart s'était approprié le bien d'autrui.

4) En 1496, Raphael de Ceva devint évêque d'Asti ; mais, en 1500, on obtint son transfert à Molfetta, et son remplacement à Asti par un milanais, tout dévoué à la France, Antonio Trivulzio (Ag. della Chiesa, *Historia cardinalium*, p. 173). La querelle des marquis de Ceva fut plus tard une des causes de la guerre entre Charles Quint et François Ier. En 1526, le traité de Cambrai ayant arraché Asti à la France, Charles Quint donna à la duchesse Béatrix de Savoie Asti, *avec* Cherasco et Ceva.

permanente, — venait des déprédations sans cesse commises, en dépit des capitaines de Bra et de Cherasco, par les gens d'Alba et autres montagnards insoumis du marquisat de Ceva. La Savoie se fâchait, s'en prenait au suzerain et répondait par des mesures de représailles qui atteignaient les intérêts du comté. La réparation des dommages, l'extinction des représailles mettaient fort à l'épreuve l'habileté de la diplomatie astesane. Presque tous les ans, nous voyons des émissaires prendre la route de Turin pour ce motif[1].

Un conflit s'éleva en 1481 avec Gênes à propos de bijoux confisqués : Gênes menaçait de représailles. Il se régla diplomatiquement[2].

Avec Milan aussi s'étaient établis en fait, comme on s'en est aperçu, des rapports de bon voisinage. En 1473, le procureur fiscal d'Asti se rendit deux fois à Milan pour régler à l'amiable la réparation due pour divers excès commis sur la frontière par des gens d'armes milanais[3]. On n'avait à débattre que les questions relatives à la navigation du Tanaro, et surtout à l'établissement d'un port rival tout auprès d'Asti, à Rocca d'Arazzo[4], petite ville aliénée jadis par l'évêque d'Asti[5]. Asti ne cessait de protester contre l'existence de ce port. En 1473, le gouvernement envoya, d'office, deux de ses agents couper la corde d'un port institué sur le Tanaro par un particulier[6].

1) Comptes de 1474, de 1475, de 1482...

2) KK. 528 (compte de 1482). — Louis XI écrit aux Génois, le 16 avril (1482 ?), pour les inviter à ne pas user de représailles contre la duchesse d'Orléans et son fils, des commerçants d'Asti ayant introduit, à Gênes, des marchandises en fraude, sans payer. Il promet aux Génois de prendre leur réclamation en main (Archives de Gênes, *Francia*, 4/2780, orig., coté *Louis XII*).

3) Compte de 1474 (KK. 526, f° 49).

4) KK. 526 (compte de 1475).

5) Au nom de Jean Galéas. Moreau, 406, 159 (date inexacte).

6) KK. 526, f° 53.

CHAPITRE III

MARIE DE CLÈVES

Aussitôt que Charles d'Orléans eut fermé les yeux, la duchesse d'Orléans prit en mains, avec la tutelle légale, la garde de son fils.

Bonne française, attachée à son nouveau pays et à la famille de son mari, la duchesse l'était sincèrement: lors de la reprise de Rouen sur les Anglais, un messager spécial accourt lui apporter cette grande nouvelle et reçoit d'elle une gratification[1]. Au moment du procès en réhabilitation de Jeanne d'Arc, elle envoie une *enseigne* d'or au pèlerinage de Sainte-Catherine-de-Fierbois, la patronne de la Pucelle[2].

Mais l'honneur qu'elle avait eu d'entrer dans la maison d'Orléans ne l'empêchait pas de conserver à sa propre famille le plus affectueux dévouement.

Son père, Adolphe de Clèves, chef de la famille de la Marck et de Clèves (réunie à celles des anciens comtes de Juliers et de Gueldre-Nassau), était mort à soixante-dix-sept ans, le 17 septembre 1448, après un règne patriarcal de cinquante ans. Cet homme excellent élevait sa famille, comme il gouvernait ses sujets, avec simplicité, rondeur, sans bruit, tout bourgeoisement. Le digne hollandais, sans compter ses enfants naturels, eut dix enfants de sa seconde femme, Marie de Bourgogne.

1) *Chronique de Mathieu d'Escouchy*, par M. de Beaucourt, I, 228, n° 2.

2) Arch. nat., KK. 271, f° 10. MM. Vallet de Viriville (*Histoire de Charles VII*, t. III, p. 259) et Champollion (p. 380) disent même qu'elle y alla en pèlerinage, au mois de juin 1456, mais cela n'est pas démontré.

Toute cette famille s'éleva, par le fait, des deniers de la cour de Bourgogne. Le luxe des Bourguignons effarouchait bien le bon Adolphe ; il lui arrivait souvent de gémir tout haut sur les habitudes d'élégance, de fierté, de luxe, de tapage, que rapportait de Flandre son fils aîné, Jean, l'héritier présomptif du trône de Clèves ; *Da kompt Johenneken mit den bellen*, « Voilà encore Jeannot avec ses cloches », était son mot. Mais l'amitié du duc de Bourgogne présentait des avantages propres à faire passer sur cet inconvénient. Elle eut notamment l'heureux résultat de procurer un établissement avantageux aux sept filles du duc de Clèves, entreprise dont le duc de Bourgogne se chargea fort heureusement[1]. Marie de Clèves était la huitième de ses enfants ; on sait comment elle épousa le duc d'Orléans.

Des trois frères de Marie, l'un était mort enfant; l'autre régnait maintenant sous le nom de Jean. Un autre, Adolphe, devint la tige des sires de Ravenstein.

Jean I[er], naturellement, se maria dans la maison de Bourgogne ; il épousa Élisabeth de Bourgogne, fille de Jean, comte de Nevers, cousine du roi. La famille de Clèves tenait de trop près à la fortune de la maison de Bourgogne, pour ne pas se voir bientôt en butte à l'animadversion et à l'hostilité de Louis XI ; mais ses bons rapports avec la maison d'Orléans n'en souffrirent pas. Aussi, par la suite, elle devint très française : elle fournit à la France d'excellents serviteurs[2].

1) Marguerite épousa Wilhelm de Bavière, puis Ulrich de Wurtemberg ; Catherine, Arnold d'Egmont, duc de Gueldre ; Élisabeth, Henri, comte de Schwarzenbourg ; Agnès, Charles de Vendôme ; Hélène, Henri, duc de Brünschwig ; enfin, Marie, née le 9 septembre 1426, fut mère de Louis XII ; après Marie, il n'y avait plus qu'une dernière fille, Anne, et un dernier fils, Engilbert, mort en naissant. Marie était donc la huitième. L'aînée de la famille, sa sœur Marguerite, était née en 1416 (Wernher Teschenmacher ab Elverfeldt, *Annales Cliviæ*, etc., p. 289).

2) Ce sont les premiers princes étrangers, d'après Villeroy, qui aient eu

Marie de Clèves ne manquait aucune occasion de témoigner de son affection à sa famille[1]. En avril 1445, nous voyons son mari donner au jeune Adolphe de Clèves une coupe d'or à couvercle et une aiguière d'or[2]. Un de ses serviteurs de Clèves, Jacob Érit, la suivit à Blois et s'y établit; il obtint l'autorisation d'acquérir des immeubles, quoique *aubain*[3]. Les ménestrels allemands, les messagers de Clèves, toujours les bienvenus, surtout lorsqu'ils apportaient la nouvelle de quelque événement de famille, reçurent plus que jamais bon accueil à Blois depuis 1465[4]. Le frère de Marie, Adolphe de Ravenstein, se considérait comme un bourguignon. Il assista à l'entrée solennelle de Louis XI à Paris; ce jour-là, sa sœur lui laissa prendre une grosse chaîne d'or, garnie de trois *chantepleures* et de trois lettres à sa devise, qu'Adolphe brisa devant elle pour en donner des morceaux au bâtard de Bourgogne et au sire de la Gruthuze, en signe d'amitié[5].

rang en France et pouvoir. Ils précédèrent les Guise (De Villeroy, *Discours sur les rangs et préséances*, 1605). En tout cas, ils ne furent pas longtemps seuls. — Jean Ier eut : Jean II, né en 1458; Adolphe, né le 18 avril 1461, mort le 4 avril 1498, chanoine de Liège; Engilbert, né le 26 septembre 1462, comte de Nevers; Thierry, né le 29 juin 1464 ; Marie, née le 8 août 1465 ; Philippe, né le 1er janvier 1467. Jean mourut le 5 septembre 1481, et sa veuve le 2 juillet 1483. Il laissa une fille naturelle, Marie, et un fils naturel, Adolphe, seigneur de Grondstein, qui eut quatre enfants (Wernher Teschenmacher).

1) En 1456, Marie de Clèves offre au duc de Bourgogne une garniture de chapeau, à sa devise (*Tit.* Clèves, 4). En 1439, le duc de Bourgogne donne vingt francs de robe au maître d'école d'Alof (ou Adolphe) de Clèves, son frère, et quatre francs pour acheter des livres (Laborde, *Les Ducs de Bourgogne*, I, p. 373).

2) Décharge à Beaudichon de Beaurain (K. 535, VI).

3) KK. 897, f° 264.

4) Comptes divers. Le 30 juin 1462, Marie donne une gratification à l'allemand qui était venu annoncer la naissance du deuxième fils de son frère, arrivée le 18 avril 1461 (Ms. lat. 17059, n° 176). Une femme, appelée *la Liégeoise*, est attachée à son service, avec une pension de 22 livres, en 1475 (*Tit.* Orléans, XI, 777).

5) KK. 272, f° 4.

Jean Ier de Clèves eut successivement six enfants, parmi lesquels Engilbert, comte de Nevers, né le 26 septembre 1462, qui paraît souvent dans l'histoire du règne de Louis XII; il eut, en outre, une fille naturelle et un fils naturel, Adolphe, seigneur de Grondstein. Fidèle à l'esprit de sa famille, Marie de Clèves accueillit avec bonté ce bâtard et lui fit suivre pendant plusieurs années à ses frais et sous ses auspices les cours de l'Université d'Orléans[1]. Elle reçut également et plaça parmi ses pages ou enfants d'honneur un jeune bâtard de Ravenstein[2]. Dès qu'il fut en âge de venir en France, le jeune Thierry de Clèves, quatrième fils de son frère, né le 29 juin 1464, devint aussi le compagnon intime de son fils.

De raison comme de cœur, Marie de Clèves ne demeurait pas moins fidèle à l'éducation de ses premières années; ses inclinations, évidemment contrariées durant la vie de son mari, purent se donner plus librement carrière durant son veuvage.

Elle était habituée, sinon à un luxe extrême, à une magnificence sans limites, comme on l'a dit avec beaucoup d'exagération, du moins à une vie fort large. On sent, dans les

1) *Tit.* Clèves, 6. « Maistre » Alof, bâtard de Clèves, étudiant à l'Université d'Orléans, reçoit, le 24 novembre 1472, une robe de drap gris de 7 livres 13 sous (*id.*, 7), et une somme de 17 livres 17 sous, « pour plus honnestement s'entretenir aux escolles» (*id.*, 8). La duchesse payait en outre sa pension, chez Jacques du Lac, docteur-régent, son tuteur (*Tit.* Villebresme, 73 : 15 avril 1472). En avril 1472, il vient passer les fêtes de Pâques à Blois, près de la duchesse, qui lui fait donner par son valet de chambre, Roulequin Coillet, six écus d'or pour s'en retourner. Quelque temps après, Marie de Clèves lui fit donner cent livres pour s'en retourner à Clèves (*Tit.* Clèves, 9). — Cf. *Tit.* Orléans, XI, f° 769 (compte de trésorerie de septembre 1472, rendu par Michel Gaillard) : on paie au cordonnier d'Alof de Clèves, étudiant à Orléans, pour les souliers pris depuis deux ans qu'il y est, 8 livres 15 sous.

2) Elle lui donne, en mai 1446, un arc et des flèches (*Tit.* Pot, 33), et, en 1469, un cheval de huit écus d'or (*id.*, 41).

moindres détails, qu'il lui plaisait peu de compter et qu'elle se trouvait un peu dépaysée au milieu de l'austérité nécessaire de la maison d'Orléans. Nous possédons le compte de ses robes en 1443, au début de son mariage, et nous voyons qu'elle subit les effets de la parcimonie de son mari. Sa maison ne se composait que de huit demoiselles[1]; la duchesse se faisait faire seulement quelques robes au commencement de l'hiver[2], et pourtant elle dépensait plus que Charles. Ses officiers mêmes, quoique moins nombreux, lui coûtaient plus cher. Le bon prince s'infligeait d'abord à lui-même des économies et tolérait chez sa femme des habitudes moins ordonnées.

Cependant, la gêne du duc et de la duchesse était extrême ; en 1448, leur budget se soldait par un déficit important, malgré toutes les précautions possibles[3], quoiqu'ils eussent accepté

1) « Marie et Marguerite d'Usson, Jehe Prunelée, Jehe des Croix, Jaquette, nièce Pierre Queret, Peronne Rochelle, Katherine de Marray, Jehe de Brucelles. »

2) *Tit. orig.* Orléans, VIII, 565, 566. Le luxe insensé et les immenses revenus, dont parle Vallet de Viriville (Biographie Didot, *Marie de Clèves*) sont pure fantaisie. L'article de M. Vallet est d'ailleurs plein d'erreurs.

3) Charles passa à Asti le mois de juillet 1448, et il avait besoin de paraître ; il dépensa pendant le mois, pour son hôtel, 131 livres seulement. La duchesse, restée à Blois, dépensa 283 livres, plus un dîner de 23 livres, offert à la confrérie de Sainte-Anne. — D'Asti, il envoya à la duchesse et à ses serviteurs des joyaux comme étrennes (*Catal. Courcelles*).

Voici des chiffres de dépense mensuelle des deux hôtels, dans cet exercice :

		Le duc.	La duchesse.
(1448),	août,	182 livres.	296 livres.
(1449),	mai,	299 —	304 —
—	juin,	417 —	274 —
—	juillet,	276 —	276 —
—	août,	295 —	295 —

La dépense du duc et de la duchesse, réunis, varie, par mois, de 581 livres à 1,008 livres. Mais le duc voyageait, la duchesse ne quittait pas Blois. En avril, elle y reçut seulement la visite de Jean de Lorraine (de Calabre).

du duc de Bourgogne un cadeau de 800 livres, afin de pouvoir faire bonne figure à Amiens près de lui[1].

En 1455-56, leur compte de trésorerie se règle dans de meilleures conditions : 5,637 livres de recette, contre 5,535 livres de dépenses. Mais aussi quelle rigueur dans les calculs ! Se faire dorer une paire d'éperons, commander une *houppe* pour la têtière de la bride de son mulet, faire relier ses ballades, voilà à quoi en était réduit, pour tout luxe, le fils de Louis Ier d'Orléans[2].

L'esprit de Marie de Clèves, on le comprend, se reportait volontiers vers le passé de cette maison d'Orléans, jadis si brillante. Soit délicatesse particulière de la petite-fille de Jean Sans-Peur, soit désir politique de rappeler sans cesse les droits que la maison d'Orléans tenait en Italie de Valentine de Milan, soit plutôt que, dans sa détresse actuelle et dans son abaissement, la cour de Blois eût sans cesse les yeux fixés sur

1) Les dépenses diverses, telles que la réception de l'ambassade du duc d'Autriche, les aumônes (303 livres pour l'année), les pourboires et dons (66 livres), les voyages (23 livres), les dépenses extraordinaires (16 livres 17 sous seulement), étaient comptées à part. Mais la somme de la dépense obligatoire des jours et gages s'élevait à 19,724 livres. Si l'on y ajoute ces diverses dépenses, à quelque chiffre minime qu'elles soient rapportées, 196 livres pour les gages et dépenses des officiers de la chambre aux deniers, 170 livres pour épices de chambre, sirops, *poudre de duc* et nombreux cotignacs, on trouvait que la dépense de l'*hôtel* s'élevait à 20,974 livres. Or, la recette ordinaire n'était que de 13,206 livres, portée à 14,887 par quelques recettes extraordinaires, notamment par le don du duc de Bourgogne (compte de l'hôtel, 1er juillet 1448-30 juin 1449 ; Arch. nat., KK. 270).

2) *Tit. orig.* Clèves, 4 ; Arch. nat., KK. 271. Malgré cela, Charles d'Orléans laissa des dettes. Il était dû 513 livres à son seul médecin, Pierre de Sève (Laborde, III, no 7132). Les dépenses pour les duc et duchesse et leur maison (y compris celle de M. de Beaujeu) comprennent 325 livres seulement de draps de soie, 2,445 pour draps de laine, 1,306 de pelleterie, 180 livres de toiles, paillasses et chemises, 142 livres de houzeaux et souliers, 485 livres seulement d'écurie. La duchesse était généralement habillée de laine.

les souvenirs des fondateurs de la famille, il semble que Marie de Clèves cherchait en tout à rappeler Valentine de Milan. Ces souvenirs d'une noble et fidèle femme, souvenirs du luxe passé, des grandes ambitions et du rôle bruyant de la maison, consolaient un peu du temps présent; c'était la gloire et l'espérance. Si Louis XII, en entrant dans la vie, ne s'était imprégné, imbu des souvenirs de ses grands-parents, on ne s'expliquerait pas certaines inconséquences de sa conduite, fort logique à ce point de vue. Bien avant son veuvage, Marie adopta la devise : *Rien ne m'est plus*, en même temps que celle-ci : *A neus d'amours*[1], qui vraiment lui convenait mieux : on ne vit que *chantepleures*[2] et larmes sur tous ses bijoux : des larmes, des larmes blanches, des larmes d'émail, à ses bagues, à ses jarretières, partout[3]. Charles d'Orléans a célébré dans une chanson sa devise découragée :

> Prest de dire : « Laissez m'en paix »,
> Et tout plain de « Rien ne m'est plus », etc.

Singulière devise, pour une jeune femme, même mariée à un

1) KK. 272, f° 11.

2) Cette devise et cet emblème étaient ceux de Valentine de Milan, dans la dernière année de sa vie (Claude Paradin, *Devises héroïques*; Brantôme). Qu'est-ce qu'une chantepleure? On a cru que c'était un oiseau et l'on a beaucoup discuté à ce sujet. Le chevalier d'Aceilly (de Cailly) disait, au XVIII° siècle :

> « Depuis deux jours on m'entretient
> Pour savoir d'où vient *chantepleure;*
> Du chagrin que j'en ai je meure.
> Si je savois d'où ce mot vient,
> Je l'y renverrois tout à l'heure. »

La *chantepleure* était une bouteille plate percée par le bas (Wulson de la Colombière, *Théâtre d'honneur*, I, 98).

3) Une chantepleure d'or, à la devise de la duchesse, pour porter une plume sur un chapeau (d'après le compte de Jean Lessaieur, orfèvre du duc, *Tit. orig.* Clèves, n° 4, et compte de 1455, Laborde, III, p. 353)... On resoude la chantepleure de sa coupe d'or (*Tit.* Orléans, XII, 785). En 1455, avec de vieux ors et de vieux bijoux, la duchesse se fait faire un anneau

vieux mari ! Au reste, ce vieux mari en adoptait lui-même une autre : *Ma voulenté*[1], non moins bizarre dans sa bouche.

Dans les conditions de sa vie, Marie de Clèves ne pouvait guère se montrer élégante : souvent elle portait de simples vêtements de laine ; coiffée d'un bonnet de taffetas noir, son costume consistait d'habitude en une robe de velours noir, garnie de drap, et fourrée l'hiver, ou bien en une robe de drap noir ; elle portait sur la poitrine une *pièce de poitrine*, assortie, ou de drap écarlate. Quinze S d'or ornées de larmes, ou autant de larmes d'or ornées d'S et de larmes noires, attachaient sa robe. Une longue cordelière entourait sa taille.

Elle avait devant elle un carreau de tapisserie velue, à sa devise, ou d'*hostade* de perse fine[2]. Elle portait, dans sa belle chevelure blonde, un peigne d'ivoire[3].

Elle aimait la chasse, les chevaux, les chiens, les animaux, les fleurs. Elle ne donnait pas moins de cinquante livres par mois à son jardinier de Blois[4] ; elle possédait pour se divertir une petite singesse et une folle nommée Belon[5]. Sa meute[6],

d'or émaillé à larmes, « auquel est escripte une chançon » (KK. 271, f° 5). — un *fermaillet* d'or, en façon de chantepleure, émaillé de larmes blanches, avec losanges de diamant (*id.*, f° 7) : elle donne à son frère Alof une chantepleure d'argent ; elle fait mettre des clous d'or neufs à ses jarretières (f° 9), et, en même temps, elle se fait faire deux jarretières d'or, émaillées à larmes et à pensées (f° 5). C'est à tort qu'on attribue à Valentine de Milan tout ce qui porte des larmes, la devise *Plus ne m'est rien*, ou une chantepleure ; que, par exemple, M. Champollion attribue à Valentine les devises du manuscrit de Charles d'Orléans, à la Bibliothèque de Carpentras.

1) KK. 272, f°s 24 et 25 ; KK. 271, f° 6 v°.

2) *Tit. orig.* Orléans, XII, 785-787. Lat. 17059, n° 180 : Reçu de 84 livres par Jean de Beaune, marchand à Tours, pour treize aunes de velours noir tiers poil, vendu à la duchesse d'Orléans ; 2 juin 1469.

3) Qu'on raccommode en 1456 (*Tit.* Clèves, 4).

4) Comptes de 1470, 1475, 1476 (*Tit.* Orléans, XI).

5) En 1456, un serrurier de Blois fait deux colliers de fer, un « pour atacher Belon la Folle, et l'autre pour mettre au col de la cingesse de Mme la duchesse » (Collection Bastard, 1371).

6) Son mari, elle et M. de Beaujeu avaient en tout deux meutes, l'une de

ses oiseaux, ses petits chiens, sa petite chienne de prédilection[1] attiraient son attention. Elle chassait avec grand plaisir. En juin 1454, au cours d'un déplacement, elle emprunte la meute du seigneur de la Ferté pour chasser. Elle se réserva *pour son déduit* et celui de son fils la garenne contiguë au château ducal de Châteauneuf, que l'on affermait d'habitude[2].

Elle montait volontiers à cheval, avec ses demoiselles[3], et elle soignait son écurie; elle fait garnir d'or deux fers destinés à mettre le feu à ses chevaux[4]; elle fait émailler de sa devise l'arçon de sa selle personnelle[5] et peindre aussi, toujours avec sa devise, les *chariots* à deux chevaux[6] dont elle se servait. L'on met dix-huit pommeaux de cuivre, émaillés de sa devise, à l'avant de chacun de ces chariots[7]. Le peintre

douze, l'autre de dix lévriers (1456, KK. 271, f° 8). En 1455, elle fait faire quatorze vervelles d'argent doré, à sa devise, pour ses oiseaux (*Tit.* Clèves, n° 4). Jean Chardon paie 27 sols aux veneurs de M. de La Ferté, qui ont amené les chiens de chasse dudit seigneur à Mme la duchesse, pour chasser, 20 juin 1454 (Collection Bastard, n° 844 ; Laborde, n° 6778). En 1466, elle fait donner un écu à un arbalétrier, qui lui apporte une *ostarde* (*Tit. orig.* Pot, 34).

1) Dunois, en 1470, Laurent de Médicis, en 1482, lui envoient un faucon (*Catal. Joursanvault*, 700, 585). En 1455, elle fait habiller de *jaques* d'étoffe cinq de ses lévriers (Laborde, III, 356). En 1474, elle fait faire six écussons de laiton doré, pour ses petits chiens (Champollion, *Louis et Charles d'Orléans*, III, 34) ; en 1475, un nommé Jean Remon lui envoie d'Orléans trois petits chiens, et on lui expédie, de la garde de Goumas (forêt d'Orléans), en mai 1470, une aire de laniers (*Tit.* Orléans, XI, 781, 744). En mai 1470, sa chienne ayant suivi à Vatan le sire de Vatan, la duchesse envoie de Blois un sergent tout exprès pour la chercher (*id.*, 744). Cf. encore *Tit. orig.* Clèves, n° 4.

2) *Condition forestière de l'Orléanais au moyen âge*, par M. de Maulde, p. 96.

3) Laborde, III, p. 402. M. du Lau lui fait montrer un grand cheval, en 1475 (*Tit. orig.* Orléans, XII, 781. Cf. Orléans, XI, 744 ; *Arch. du collège héraldique*, 368).

4) Laborde, n° 6724. Cf. *Joursanvault*, 673.

5) Laborde, n° 6719.

6) Laborde, n° 7055.

7) *Tit. orig.* Clèves, 4.

Piètre André *armorie* pour elle et peint d'or et d'azur un chariot tout garni d'étoffe [1].

Le goût de Marie de Clèves s'étendait du reste à tous les arts, à tout ce qui raffine la vie. Elle entretenait à ses gages deux tabourins [2], décorés, comme insignes, d'une plaque d'émail d'argent doré, orné de sa devise. Pendant ses dernières couches, elles les fit jouer devant elle pour se distraire [3].

Après la mort du duc Charles, elle dut se séparer, par économie, de la *chapelle* créée par lui [4]; mais elle garda le fidèle orfèvre Jean de Luz, qui ne quitta jamais son service [5].

Elle partageait la prédilection de son mari pour les romans de chevalerie [6], prédilection qui a laissé tant de traces dans les vers du prince. Charles d'Orléans aimait surtout les romans relatifs à la chute de Troie, probablement parce qu'il y était question de son aïeul Énée. Comme lui aussi, la

1) Laborde, n° 6761.

2) Pierre Fleurette ou Fleurie et Jean de Launay. Les deux tabourins jouent, en 1449, à Orléans, devant le roi René, de passage (Lecoy de la Marche, *Comptes et mémoriaux du roi René*, n° 771). Ses tabourins portaient un émail d'argent, doré, à sa devise (Arch. nat., KK. 271, f° 5). Cf. Laborde, III, 345, 385.

3) Laborde, n° 7032.

4) Elle ne garda qu'un tabourin, à la femme duquel elle donnait, par an, un pourceau, un muid et deux poinçons de blé (*Tit.* Orléans, XI, 747, 756). Le tabourin Georges Legrec reçoit une pension de 60 livres par an (*Tit.* Orléans, XI, 776). Elle continua sa bienveillance à Pierre de Vervel, l'ancien organiste de son mari (Compte d'octobre-décembre 1475, Orléans, XI).

5) Comptes divers.

6) Charles lui fait copier, en 1456, sur fin parchemin, par Pierre d'Amboise, l'histoire de Troylus et Criseïda, « du temps de la destruccion de Troye la Grant » (Laborde, n° 6784). Le 18 août 1450, Marie de Clèves envoie, d'Yèvre-le-Chatel à Corbeil, où était la reine, un messager pour redemander à Prégente de Melun, dame de la reine, un roman de chevalerie, *Cleriadus*, qu'elle lui avait prêté (*Catal. Joursanvault*, 852; orig. à la Bibliothèque du Louvre, actuellement brûlé).

duchesse aimait les beaux livres[1], les livres bien reliés[2], dorés sur tranche; en 1475, elle fit faire par Jean Hémart une copie de la célèbre épître d'Othea à Hector, par Christine de Pisan[3]. Elle-même, à la cour de son mari, rimait jadis avec goût, et on lui attribue plusieurs rondeaux réunis aux œuvres de Charles[4].

Bienfaitrice de l'université de Caen, elle lui donna, en mars 1476, la maison où se trouvait la *librairie* et où se tenaient les grandes écoles; elle stipula que son fils, une fois hors de sa garde, pourrait ou exiger une rente de 60 s. par an, ou continuer la fondation dont elle se contentait quant à elle, c'est-à-dire un service annuel à célébrer le 4 janvier, jour anniversaire de la mort de son mari[5]. Les écoles

1) Elle donne 22 livres à Regn. Le Queux et Robert du Herlin, qui lui offrent leurs œuvres (ballades et rondeaux) (Laborde, n° 7060 : *Joursanvault*, 852).

2) Elle fait relier, en 1475, à Chauny, *Le Signe d'un homme et le Signe d'un quidam* (Laborde, 7123).

3) Orléans, XII, 782.

4) Notamment le rondeau 188, de l'édition Champollion :

« Crié soit à la clochete,
Par les rues sus et jus :
Fredet, on ne le voit plus,
Est il mis en oubliete ?

Jadis il tenoit bien conte
De visiter ses amis ;
Est il roy ou duc ou conte,
Quant en oubly les a mis ?

Banny a son de trompette
Comme marié confus,
Entre chartreux ou reclus
A il point fait sa retraicte ?
Crié soit à la clochete. »

(Cf. Champollion, p. 347 et 452.)

5) *Mémoires des antiquaires de Normandie*, t. VIII, p. 339 ; Arch. nat., KK. 897, 191 ; R⁴ 581, f° 262 ; Moreau, 406, 313 v°, 314.

de Crépy-en-Valois[1], les religieux trop pauvres pour faire leurs études[2] ressentaient aussi les effets de sa libéralité.

Elle pensionnait comme valets de chambre, huissiers de salle, clercs d'office, plusieurs peintres, notamment Piètre André et maître Guillaume, chargés du service courant des peintures décoratives, écussons, draperies de fêtes, etc.[3]. En 1472, André décore d'or et d'azur un rétable sculpté en relief représentant la Passion. La même année, elle se faisait faire par notre illustre miniaturiste, Jean Fouquet, un livre d'heures[4].

La vie, au château de Blois, sous sa direction, était simple et cordiale. Tous les ans, au 1er janvier, il y avait, pour la duchesse et son fils, aubade de tout ce que Blois recélait de ménétriers, clairons, trompettes, tabourins, joueurs de guitare[5]. Le tabourin de la duchesse (bientôt elle n'en eut plus

1) Le recteur des écoles de Crépy reçoit tous les ans, à la Saint-Nicolas, 36 sous, « pro pastu scolarum, » 1469 (*Joursanvault*, 1212).

2) La duchesse fait donner, par l'évêque de Bethléem, des aumônes à deux pauvres religieux, pour les entretenir à l'université de Paris (*Joursanvault*, 1094).

3) L. de Laborde, *La Renaissance des arts à la cour de France*, I, p. 267; Orléans, XI, 768, 765 et *passim*; Ul. Robert, *Piètre André*, dans les *Nouv. archives de l'Art français*, 1877. Piètre André figurait, depuis longtemps, dans les comptes de la Maison.

4) L. de Laborde, *La Renaissance...*, I, p. 159.

5) Les ménétriers de Blois jouent devant Monseigneur au jour de l'an 1464 (Champollion, III, 36). Clairons et trompettes jouent au jour de l'an 1469 (*Catal. Joursanvault*, 824). On donne des étrennes aux sergents de Blois, aux *guiterneux* et tabourins de Blois; aux enfants de chœur de Saint-Sauveur; aux gens de l'écurie; au tabourin; au portier (Orléans, XI, 749). Le 1er janvier 1470, la duchesse fait jeter 3 sous 3 deniers par les fenêtres, à « des petits enffans » qui « demandoient à guileuleu » (Orléans, XI, 750). Cette dernière expression mérite un commentaire. On appelait taxe du *roi de l'an-guy-l'an-neuf* une sorte de redevance, imposée par la coutume aux veufs remariés. Il paraît que, cet usage étant tombé en désuétude, Charles d'Orléans l'aurait fait revivre depuis 1460 (Lottin, I, 314), bien qu'il en fût lui-même victime, et même qu'il fût devenu père depuis peu de temps.

qu'un) s'y joignait. On donnait un pourboire à tous ces gens; on jetait, par les fenêtres, quelques sous aux petits enfants qui venaient crier « à guileuleu ». Les enfants de chœur de Saint-Sauveur, le portier, les gens de l'écurie venaient aussi recevoir leurs étrennes.

Quelques jours après, on célébrait en famille la fête des Rois. L'heureux possesseur de la fève recevait, avec le titre de roi, une robe de 12 livres offerte par la duchesse[1].

Pendant le reste de l'année, le passage d'un ménestrel[2], la visite de quelque enfant monstre[3] étaient des événements. Rarement la duchesse jouait aux *jonchets*[4] ou aux *tables*[5]. Du moins, ses jeux n'ont pas laissé de traces dans les comptes.

L'ordinaire de la table était réglé d'une manière assez monotone et sans grande recherche. Tout le monde faisait strictement maigre le vendredi et le samedi : le mercredi, une partie de la maison seulement faisait maigre, et la table était servie en maigre et en gras.

La dépense variait extrêmement; elle se montait d'ordinaire (pour la cuisine) à un chiffre de 10 à 20 livres par jour.

1) En 1471, Mme d'Arbouville a la fève ; la duchesse lui donne une robe de 8 livres pour sa royauté (Orléans, XI, 749) ; en 1474, Antoine de Cugnac, une robe de 12 livres (Laborde, n° 7111), François de Guierlay, en 1475 (*id.*, 7122), Marguerite de Beauvillier, en 1477 (*id.*, 7127), le bâtard Ruscigny, en 1478 (*id.*, 7128). Une gratification est donnée aux galopins de cuisine, à carême prenant (Orléans, XI, 756).

2) Le fou du roi, les ménestrels du duc de Bourgogne (lat. 17059, 176), le tabourin du duc de Bretagne (compte d'octobre-décembre 1475, Orléans, XI), les trompettes de MM. de Dunois et de Bourbon (*id.*), de l'archevêque de Lyon (*Tit.* Pot, 62)...

3) Une naine (*Catal. Joursanvault*, 805), un enfant monstre de trois ans, qui en paraît dix (février-mars 1471-1472, Orléans, XI, 756).

4) Elle joue aux *joncheiz* avec François de Guierlay, et perd deux aunes de satin cramoisi, 1474 (*Catal. Joursanvault*, 637).

5) En juillet 1457, en déplacement de chasse, elle y joue avec Mme de Chaumont (Laborde, III, 385).

Les jours maigres[1], le fond de la cuisine consistait en quatre cents œufs et neuf ou dix fromages. La table de la duchesse comportait plusieurs services en poissons de mer frais, moules, mulets, aloses, etc., ou parfois des carpes, lamproies, brochets de ses nombreux étangs. On mangeait tous les jours de douze à dix-huit douzaines de pain, à 1 sou la douzaine. En général, vingt-six chevaux se trouvaient à l'écurie.

Les jours gras, le menu ne changeait guère ; le 24 mai 1472, par exemple, nous voyons consommer cinq moutons et demi, un cochon, la moitié d'un veau, un chapon de poulailler, trente-six poulets, huit pigeons, un lièvre, deux pièces de bœuf, des gigots et *fraises* de mouton, des pieds de veau (pour en faire de la gelée), du lard, etc. Ce menu est celui de presque tous les jours. Au mois de mai, les petits pois faisaient leur apparition, assaisonnés au lait. Ajoutez à cela quelques rares épices pour la sauce, du vinaigre fabriqué avec du verjus, quelquefois du lait, de la crème, des fromages de *jonchée*, et l'on aura le tableau exact d'un menu substantiel, mais fort simple. Quant au vin, on se servait avant tout du vin offert, à titre de cadeau, par la ville d'Orléans ou par quelque sujet, ou bien de vin, clairet ou autre, récolté par la duchesse ou acheté dans le pays ; le vin vieux était rare dans les caves de la duchesse. Nous la voyons, au mois de mai, faire entonner son vin blanc nouveau des Montils. Quelquefois, on donnait de l'*ypocras*[2].

1) Un bref du 19 novembre 1477 (mentionné aux Arch. nat., R^4 580, f° 10 v°, dans l'Inventaire de la Chambre des comptes de Blois) autorisait la duchesse, son fils Louis, ses officiers et domestiques à faire usage de beurre et de fromage pendant le carême, et tous les jours maigres de l'année.

2) Comptes de cuisine du 22 au 30 mai et du 15 mai 1472 (*Tit.* Orléans, XI, 758 à 767).

La duchesse, pour son service personnel, usait de cire et de bougie ; mais dans la maison on brûlait des chandelles[1].

Au reste, cette simplicité de vie, résultat des circonstances[2], n'excluait point les marques d'une libéralité, d'une générosité innées chez Marie de Clèves. Douce, humaine, charitable, pleine de bonté pour son entourage et pour les malheureux, nul ne possédait plus qu'elle le don de se faire aimer dans sa maison, ou la science de faire discrètement, délicatement le bien au dehors. La plupart des serviteurs de la maison y étaient nés pour ainsi dire, leurs pères s'y trouvant déjà. Elle aimait à leur faire de petits cadeaux et sous la forme la plus gracieuse, à propos surtout de quelque événement de famille. Que l'un d'entre eux, ou que l'une de ses demoiselles se mariât, la duchesse figurait à la noce par un riche présent, et il est même probable que plus d'un mariage se conclut par ses soins. Elle s'occupait des enfants de ses serviteurs, même de leurs bâtards. Elle ou ses enfants agréaient sans cesse le titre de marraine ou de parrain. Elle n'oubliait pas non plus les anciens officiers retirés, soit pour leur grand âge, soit par suite de la suppression de leur office[3].

1) Mêmes comptes. En novembre 1470, l'évêque de Beauvais lui offre des « chandelles de bougye » (Orléans, XI, 747).

2) Ses dépenses de trésorerie varient beaucoup ; elles sont, en mai 1470, de 249 livres ; en novembre 1470, de 1,300 (Orléans, XI, 746, 747) ; en janvier 1471, de 2,284 (*id.*, 751) ; en février-mars, 1471-1472, de 2,782 (*id.*, 757) ; en septembre 1472, de 325 (*id.*, 769, 770)...

3) Gratification à sa femme de chambre Catherine, pour le baptême de son enfant (*Tit.* Villebresme, 66). Elle donne 300 livres à Jean de Cugnac, valet de chambre de son fils, qui épouse Jeanne Bataille, demoiselle de sa fille Anne (lat. 19059, n° 183) ; 400 livres à Marie de Maurant, sa demoiselle, qui épouse Regnault de Lomme (Collection Bastard, 910) ; une gratification à un écuyer de cuisine, pour aller marier sa sœur (Orléans, XI, 744, mai 1470) ; à un valet de chambre, pour les obsèques de sa mère (Orléans, XII, 781), etc. Elle accorde des gratifications à Pierre Chevalier, auditeur de ses comptes ; Jean Brachet, receveur à Orléans ; Arnould le

Il ne fallait pas beaucoup la prier pour obtenir en faveur de ses officiers, de leurs parents ou amis, des remises de toute sorte de droits, droits de lods et ventes, de paisson, etc. Elle remettait à ses fermiers, éprouvés par les guerres, leurs redevances arriérées, au point même de diminuer assez notablement son revenu : à de malheureux paysans, la taille. Près de Coucy, elle fait dresser la liste des personnes capables de payer la redevance de chapons due à son domaine, et des pauvres gens pour qui cette redevance serait onéreuse[1]; pour ces derniers, on la supprime[2].

On la vit abandonner à la famille du coupable les biens d'un malheureux officier prévaricateur frappé de confiscation. Elle intervient, avec les plus chaleureuses instances, près de

Bisque, dit Lancement, capitaine des Montils (*Arch. du Coll. Héraldique*, nos 738, 742, 1647) ; à Simon Musset, lieutenant de Blois (*Tit.* Du Refuge, 28); au même Musset et à Guillaume de Villebresme, pour la construction de leurs maisons (compte d'octobre-décembre 1475; Orléans, XI, 781) ; à Jean de Cugnac, pour avoir un cheval (*id.*) ; elle autorise Jean Le Groing à fortifier son château (Moreau, 405, 4 v°), etc., etc. Le 1er septembre 1466, la duchesse donne de l'argent à ses demoiselles, pour acheter des épingles à la foire de Blois ; au gardien des étangs de Saint-Bohain, pour lui avoir apporté du lait, des aulx, des pigeons, etc. (*Tit.* Villebresme, 44). Elle reconnaît les services d'anciens serviteurs de son mari ou de M. de Clèves (*Tit.* Pot, 40 ; Orléans, XI, 744). Fricon, dit le *grand page* du duc Charles, était mort en 1455, laissant un bâtard, qui fut le favori de la duchesse. Elle le nomma écuyer d'écurie, capitaine de Janville, lui fit épouser Elisabeth de Vatan et tint leurs enfants sur les fonts (Arch. nat., KK. 270, p. 356, et Laborde, n° 6702 ; — M. de Laborde l'appelle, par erreur, Tricon, Friton, Faron ; — *Arch. du Coll. Héraldique*, 1377 ; *Catal. Joursanvault*, 638 ; *Tit.* Orléans, XII, 781 ; *Tit.* Pons, 22 ; Arch. nat., K. 71, n° 11, etc.).

1) Fr. 26097, nos 1813, 1862, 1850, etc.

2) Voici l'indication d'un certain nombre de remises de droits ou de fermages :

Moreau, 405, f° 83. La duchesse fait défense à ses Comptes de rien pardonner ou remettre de ses fermes (Vidimus de 1478).

Tit. Arbouville, n° 14. En 1465, abandon de 20 livres à l'abbé de Saint-Mesmin.

Tit. Du Refuge, 24. Patentes de Blois, 22 juin 1467, abandonnant aux

Louis XI, pour solliciter une remise de tailles en faveur de plusieurs villages du Berry, dont elle dépeint vivement la

enfants d'Yvon Brethel la moitié du bail du fief-ferme de Brethel (à Saint-Sauveur-Lendelin), dû par leur père.

Moreau, 405, 99 v°. 1466. Marie de Clèves abandonne l'aubaine des biens du sous-doyen de Saint-Sauveur à ses parents.

R⁴ 1111, 58 v°. 1467. Don par Marie de Clèves aux habitants de Champigny et Merollette des arrérages de 40 livres de taille.

Collection Bastard, 904. Blois, 23 janvier 1466-1467. Remise de 30 livres de lods et ventes à Pierre de Troussebois, de Blois, dont la maison a été brûlée.

Orléans, XI, 741. Patentes de Châteauneuf, 28 février 1468-1469, remettant 30 livres sur son fermage de 200 livres (qui est trop cher) au fermier de la baronnie de Mery-Eccleseville.

Fr. 20379. Même date. Remise de 100 livres à Jean Coste, fermier de Varenville, dont le fermage de 326 livres est trop cher.

R⁴ 1111, f° 42. 1466. Marie de Clèves abandonne aux parents d'Hugues du Four ses biens confisqués. (Plus tard, Jean du Four, comme procureur de Serain, s'oblige, envers la duchesse, à une redevance annuelle de 10 florins ; 9 octobre 1478. — Moreau, 406, f° 157 v°.)

Bibl. de Blois, n° 1457. Blois, 19 juin 1467. Prorogation aux quatre tabellions de Blois du tabellionage, moyennant 120 francs seulement, à raison des pertes subies par eux.

Tit. Du Refuge, n° 41. 1472. Marie de Clèves remet moitié de son fermage à un pauvre homme et lui donne répit pour le reste.

Id., n° 40. 1472. Marie de Clèves remet son arriéré à un fermier de Normandie dont les pâturages ont été inondés.

Bibl. de Blois, n° 1488. Blois, 10 juin 1475. Remise au prévôt de Chauny de 75 livres de son fermage de la prévôté, à cause des guerres.

Collection Bastard, 928. Blois, 11 octobre 1475. Remise à Yolande de Montberon de moitié du droit de fief dû dans le comté de Soissons, sur la succession de Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Reims.

Tit. Du Refuge, n° 49. 1475. Remise aux religieux de Notre-Dame-de-Beaumont-d'Auge de partie de ce qu'ils doivent.

Lat. 17059, n° 185. Blois, 25 juin 1476. Remise à Jean de Rouveroy, chevalier, seigneur de Saint-Simon, d'un droit de quint et requint (mentionné aussi au *Catal. Joursanvault*, 1169).

Tit. Saint-Pol, 18. 17 août 1476. Remise à Jean de Saint-Pol, fermier de la vicomté de Soissons, pour trois ans, de partie de son fermage. Il a beaucoup perdu, le roi ayant fait crier défense de rien prendre sur les vins qui allaient en Picardie.

Tit. Du Refuge, n° 51. 1478. Remise à une veuve de moitié de sa dette.

Fr. 26098, 1899. 19 mars 1480. A la requête des habitants d'Allemans

misère : elle conjure *de cœur* le roi de leur remettre l'impôt, à titre exceptionnel : « Et vous ferez grant charité et aumosne, et à moi singulier plaisir[1]. »

Elle n'aimait pas moins à verser dans le sein des pauvres des aumônes directes, souvent prises sur sa bourse de menus plaisirs, servies en cachette et qui ne figurent pas dans les

(seigneurie de Coucy), redevables de 38 livres de tailles par an, que la duchesse leur a déjà diminuées, elle les dispense de tailles pendant neuf ans.

Fr. 26097. 23 septembre 1480. Remise à Robert Grante, écuyer, de 18 livres par an, pendant neuf ans, sur une ferme de 70.

Fr. 26098, 1945. 20 novembre 1481. Marie de Clèves, comme dame de Monestier-sur-Cher, abandonne à Jean d'Aligny moitié d'un droit de rachat.

Fr. 26098, 1949. 4 décembre 1481. Liste dressée par le maire et les échevins de « Saint-Aubin et Selens » (seigneurie de Coucy), des gens capables de payer les chapons dus à la duchesse, et des pauvres mendiants et archers qui ne peuvent.

Moreau, 406, 203. 8 janvier 1478-1479. Don de 2,000 livres à R. de Fossez et Louise de Clermont, sa femme.

Catal. du Coll. Héraldique (558), Marie de Clèves donne 100 livres à Domet Hubelin, le 4 juin 1466 ; (559), Marie de Clèves remet à Henri de Bar un droit de vente, 1466 ; (560), Marie de Clèves remet « à son cher et grant amy Jacques de Gramont » moitié des droits de paisson et panage de la terre de Courcy, en considération de lui et de Charles d'Arbouville, son parent, 1469 ; (561), Marie de Clèves donne 25 livres à Georges de Brilhac, 1469 ; (562), Marie de Clèves donne 19 livres à Jean Louvet, écuyer, 27 avril 1482.

K. 72, 22. Information de Jean Lesens, conseiller de la duchesse d'Orléans, sénéchal de Caen, sur la requête présentée par un ancien receveur de Saint-Sauveur-Lendelin, qui expose qu'obligé de fuir, en 1415, devant les Anglais, il a perdu tous ses papiers dans le pillage de Caen, par les Anglais, pillage qu'il décrit. Il demande cessation des poursuites entamées contre lui. Ordre de la duchesse de Blois, 20 octobre 1477, d'enquérir sur cette requête ; enquête d'avril-mai 1478. *Id.*, 22 *bis*. Mandement de décharge de la duchesse, 10 novembre 1478, enregistré à ses Comptes, le 12 novembre 1478.

Citons encore des remises à ses fermiers de Normandie en 1472 et 1479, fr. 20379, p. 53, p. 86 ; remise aux gens des paroisses de Ruan et Santilly de leurs redevances passées, et diminution de ces redevances pour l'avenir, à la requête du chapitre de Saint-Agnan. Archives du Loiret, A. 2101.

1) Lettre à Du Bouchage ; orig., fr. 2916, f° 16.

comptes. Mais dans ses comptes nous en trouvons aussi : des aumônes à un fou, à un incendié, à de pauvres femmes. Elle se plaisait surtout à saisir une occasion particulière : elle donnait à de pauvres gens pour leur mariage, à une veuve pour son deuil... Mais son œuvre de prédilection était le secours des femmes en couches : elle avait organisé un service régulier d'envoi de viande aux pauvres accouchées, sans compter des secours de toute sorte, en nature et en argent[1]. Elle entrait dans tous les détails de la charité. Elle veillait à ce que l'Hôtel-Dieu de Blois possédât une baignoire (un bassin)[2], des *étuves* pour chauffer les lits pendant l'hiver[3]. Saint-Gelais rapporte qu'elle avait fondé à Blois un ouvroir,

1) Nulle, dit encore Saint-Gelais, ne fut plus douce, plus humaine, plus charitable et meilleure. Ses aumônes étaient très secrètes et pouvaient racheter bien des faiblesses aux yeux de Dieu. « Pour ce qu'elle a en ce monde bien dispersé ses biens temporels, ajoute Saint-Gelais, elle possède maintenant les célestes ; car il est escrit : Bienheureux sont les miséricordieux, car miséricorde leur sera faicte. » Marie de Clèves prenait 100 livres de pension personnelle par mois (*Tit.* Orléans, XI, comptes de 1470, 1471, 1472 ; XII, 783 et autres), sur lesquelles elle prélevait ses charités. Il en reste pourtant mention d'un grand nombre dans ses comptes. Elle envoyait de la viande aux accouchées et aux pauvres (Saint-Gelais ; mention, *Tit.* Orléans, XII, 781). Citons des aumônes : une robe à une pauvre orpheline pour le jour de ses noces (Compte d'octobre-décembre 1475, Orléans, XI) ; 7 livres à un brodeur de Blois, pour le mariage de sa fille (Compte de novembre 1470, *id.*) ; à une veuve, pour son deuil (Orléans, XI, 749) ; à de pauvres femmes (*id.*, 744) ; à un incendié (*id.*, 746) ; à un fou (*id.*, 744) ; à des archers mutilés par la guerre (*Catal. Joursanvault*, 181) ; à une femme ruinée par la guerre (Orléans, XII, 781). Ses enfants ou elle-même étaient souvent parrain ou marraines d'enfants pauvres ou d'enfants de ses serviteurs. Mentionnons les enfants d'une pauvre femme (Orléans, XII, 781), d'un nommé Lepage, de Macé de Villebresme, de la sœur du bâtard Fricon, du valet de chambre de Thierry de Clèves (*id.*, 786), du bâtard Fricon, de Perrette, fille de Roullequin (Compte d'octobre-décembre 1475, *id.*), de Catherine Chardonne, femme de chambre (*id.*, 756), de Marie du Refuge (*id.*, 747), de Georges Legrec, harpeur de Dunois (*id.*, 781 ; Laborde, III, n° 7031), de Husson, tailleur du duc (Orléans, XI, 769), etc.

2) Orléans, XI, 757.

3) Compte d'octobre-décembre 1475, Orléans, XI.

où elle allait travailler de ses mains, et qui distribuait tous les ans aux pauvres cinq cents chemises et cinq cents *robes*.

Elle montrait aussi, en tout, la plus vive piété. Elle obtint du Saint-Siège, suivant l'usage des princes, la jouissance, pour elle et pour son fils, d'un autel portatif sur lequel son aumônier, tous les jours, pût dire la messe, et en tout lieu[1]. Son aumônier[2] était maître Jean Pillory, ou Pilore, docteur en théologie, et plus tard évêque de Bethléem; il recevait une pension fixe de 15 livres[3]. En 1475, elle lui fit présent de quatre écus d'or pour acheter un cheval et se rendre au chapitre de son couvent[4]. Elle possédait un oratoire particulier, avec autel[5], outre la collégiale de Saint-Sauveur qui servait de grande chapelle au château, et où chaque matin elle faisait dire, à ses frais, par le chanoine Calipel, une messe en l'honneur de saint Sébastien, pour elle, ses enfants et ses serviteurs[6]. Elle semblait avoir en effet pour saint Sébastien une dévotion spéciale; en 1476[7], elle acheta un tableau sur fond d'or, qui représentait ce saint martyr. Saint Segond, patron de la ville d'Asti, attirait aussi sa dévotion; le 30 mai 1472, nous la voyons faire dire par maître Jean Pillory une messe en son honneur[8].

Elle était trop noble dame pour ne pas tenir à posséder des

1) Bref du 13 octobre 1473 (ment. Arch. nat., R⁴ 581, f° 229; Moreau, 405, f° 85 v°).

2) Son confesseur était le prieur des Augustins d'Orléans (V. not. *Tit.* Orléans, XI, 739).

3) Outre ses gages (Compte de 1472, Orléans, XI, 768). En 1482, ses gages sont de 22 livres, par trimestre (Orléans, XII, 817). Il était déjà son aumônier en 1456 (Laborde, III, 374). On l'appelait communément « maistre Jehan ».

4) Orléans, XI, 781.

5) Orléans, XI, 749.

6) Comptes de janvier 1470-71, Orléans, XI, f° 750; juin 1470, *id.*, f° 744; novembre 1470, *id.*, f° 747; octobre 1470, *id.*, f° 746; octobre 1475, mai 1478, Bastard, 929, 935, etc.

7) Orléans, XII, 785.

8) Pour 2 sous 6 den. (Orléans, XI, 767).

heures élégantes ; nous avons vu qu'elle s'était adressée à J. Fouquet pour les enluminer. Ses *petites heures* étaient élégamment reliées en vélin, à clous d'or[1]; les *heures* ordinaires, enluminées, reliées, toutes dorées, et ornées de fermoirs à grains d'or. Son livre de dévotion, *le Traité de l'âme et du cœur*, était aussi fort élégant[2].

Elle célébrait toutes les fêtes par l'assistance à la messe dans telle ou telle chapelle, et par des offrandes[3]; mais la Fête-Dieu faisait à Blois l'objet d'une pompe particulière. En 1472, Marie de Clèves suivait la procession avec le sire de Mornac, dont nous parlerons plus loin. Un *mai* avait été planté : huit de ses gens portaient des torches ornées sur chaque face d'un écusson aux armes d'Orléans, œuvre du peintre Piètre André. Le peuple avait jonché les rues de feuillage et de fleurs[4].

Devant la célèbre image de Notre-Dame de Chartres, Marie faisait continuellement brûler une lampe, à l'entretien de laquelle veillait un homme spécialement délégué[5].

En 1468, elle fait à cheval, avec ses six dames, un pèlerinage à Saint-Mathurin de Larchant[6].

En 1470, elle envoie, à Saint-Jacques de Compostelle, un

1) Laborde, III, p. 400; *Tit. or.* Clèves, 4.

2) Laborde, III, p. 399. Elle fait copier pour 20 livres sur vingt-quatre cahiers de parchemin, relier et dorer, pour 25 sous, le livre *De la creacion des anges et du service et garde qu'ilz font a toute creature humaine,* en 1478 (Collection Bastard, 935).

3) A Pâques fleuries, elle assiste à la messe des Jacobins et y fait une offrande d'un écu ou 27 sous; le jour de Pâques, à Saint-Sauveur (Orléans, XI, 756), ou à l'église Saint-Martin (fº 757); le vendredi saint, elle va *aux reliqueres* de l'église Saint-Ladre; aumône, 5 sous (*id.*, 757).

4) Orléans, XI, 765.

5) *Catal. Joursanvault*, 3253; Compte de janvier 1470-71, Orléans, XI, fº 750. Le samedi 30 mai 1472, elle offre à Notre-Dame de Chambourdain des chandelles pour 20 deniers (Compte de ce jour, Orléans, XI, 767).

6) Biblioth. de Blois, nº 1462.

frère prêcheur de Blois, Jean Beauson, chargé d'y offrir, en ex-voto pour elle, un cœur d'or, enrichi d'un saphir, d'un rubis et d'une émeraude. Le cœur, suspendu par une chaîne d'or, supportait, à son extrémité inférieure, un petit écusson, émaillé sur deux faces, aux armes ducales[1].

Elle acquiert, en 1478, moyennant 64 sous, deux lettres de pardon du Mont-Saint-Bernard[2].

Naturellement les œuvres pies trouvaient bon accueil auprès d'elle. Ses comptes nous conservent le souvenir de menus dons, à un prédicateur[3], à un ermite[4], à des couvents, pour la réparation d'une église, la confection de verrières[5]... Ses libéralités aux églises furent même si importantes qu'il fallut y consacrer, à la Chambre des comptes de Blois, dans les archives, un carton (ou layette) spécial, intitulé : *Lettres des fondations de feue Madame la duchesse d'Orléans, Marie de Clèves*[6]. En effet, outre les fondations anciennes qu'elle desservait comme tutrice de son fils[7], outre les messes dont nous avons déjà parlé, elle s'était arrangée, par un pieux calcul, pour que, chaque jour de la semaine, une messe votive de saint Nicolas, de saint François, du Saint-Esprit, de la Sainte-Croix, de Notre-Dame ou des Saintes-Maries fût dite

1) Paiement de 10 écus d'or (13 livres 15 sous) pour ce voyage (ms. lat. 17059, no 182). En 1472, elle achète deux petites images de saint Jacques enchâssées d'or et de rubans de soie (*Tit.* Orléans, XI, 769).

2) Collection Bastard, 935.

3) Elle donne 55 sous à un religieux, Jean Bataille, qui avait prêché le carême, pour aller se faire recevoir docteur à Paris (Orléans, XI, 756).

4) A un ermite, une robe, un manteau, deux paires de chausses, et elle fait doubler ses bottes en blanchet (Orléans, XII, 786).

5) En 1477, 10 livres pour les verrières de Saint-Aubin de Crépy; 8 livres pour la réparation d'une église; 10 livres « pour aliment » au couvent de Notre-Dame-du-Parc-les-Crépy (Arch. nat., K. 502) : don à l'abbaye de la Guiche, où la duchesse possède une chapelle (1483; Bibl. de Blois, no 1505).

6) Moreau, 405, fo 377.

7) V. not. Archives du Loiret, A. 1084.

pour elle, en quelque église du duché. Après sa mort, toutes ces messes devaient se transformer en messes d'*obit* et d'anniversaire; grâce à d'ingénieuses combinaisons, la duchesse réussit même à instituer ces diverses fondations à assez bon marché[1].

1) Marie de Clèves acquit une messe : *le dimanche*, aux Carmes d'Orléans (messe basse, avec quinze coups de cloche, en l'honneur des *trois saintes sœurs*), moyennant 100 écus d'or ou 160 livres, pour la reconstruction du couvent, détruit lors du siège d'Orléans, en mars 1476, a. st. (R⁴ 581, f° 246 v°; Moreau, 405, f° 377 v°); *le lundi*, aux Mineurs de Blois (messe de saint François, plus deux messes des Morts, le 4 janvier et le 3 novembre), moyennant deux maisons et le livre de Nicolas de Lire en trois volumes, en 1473, 1474, 1476 (KK. 897, f° 187; R⁴ 581, f° 245 v°; Moreau, 405, f°s 378, 658); *le lundi* encore, à Saint-Sauveur de Blois (une messe de *requiem* pour le feu duc), en 1483 (R⁴ 1111, 86; Moreau, 405, 281 v°); *le mardi*, aux Mineurs de Soissons (messe *à note* de saint Nicolas), moyennant 82 livres une fois données, en 1471 (Collection Bastard, 916; R⁴ 581, 245; Moreau, 405, 378 v°); *le jeudi*, aux Mineurs d'Orléans (messe du Saint-Esprit), en 1475 (R⁴ 581, 286; Moreau, 405, 378 v°), moyennant un calice d'argent, une chasuble et 180 livres; aux Cordeliers, en 1481 (KK. 902); *le vendredi*, à la Madeleine-lès-Orléans (grand'messe de la Croix), en 1478 (R⁴ 581, 247; Moreau, 405, 379); *le samedi*, aux Prêcheurs d'Orléans (messe solennelle de Notre-Dame, *cum grosso sono*, et affichée derrière le maître-autel), en 1467, moyennant 300 livres, pour la réparation de l'église (R⁴ 581, 245; Moreau, 405, 377; *Tit.* Orléans, XI, 749); *le samedi* aussi, aux Cordeliers de Blois, une messe de Notre-Dame (et en outre une messe la veille de la Toussaint, le tout garanti par les échevins de Blois), moyennant 500 livres, en 1479 (Moreau, 405, 379 v°). Marie de Clèves faisait, en outre, dire tous les jours une messe pour son mari à Saint-Sauveur, par les Mineurs ou les Prêcheurs (*Tit.* Orléans, XII, 781; XI, 757). Elle fonda une messe à Sainte-Croix d'Orléans, moyennant 300 livres (Moreau, 406, 206; R⁴ 580, 38; Archives du Loiret, A. 1083, f° 40). Elle fit une fondation dans la chapelle des Onze mille vierges, au château de Coucy (*Cat. Joursanvault*, 1182, 1183), où il y avait déjà une chapelle de Sainte-Madeleine (fr. 26098, 1913). Elle fonda à Chauny le prieuré de Sainte-Croix; elle lui donna une maison (Nouv. acq. fr. 3655, 351; Arch. nat., KK. 897, 217 v° et 219 v°). Elle construisit une chapelle aux Cordeliers de Blois (Moreau, 405, 379 v°), chapelle que Lacurne de Sainte-Palaye (cité par Godefroy, *Dictionnaire*, v° Chantepleure) paraît attribuer à Valentine de Milan, par erreur. C'était une chapelle funéraire. On y érigea un autel de pierre, surmonté d'un arc à crêtes, dit « en ance de panier »; le fond était garni d'SS et de larmes; de chaque côté, deux statues portées par deux *entrepieds*, et, sur le revers

Elle ne négligeait pas non plus la mémoire de son mari : elle fonda deux messes d'anniversaire pour le 4 janvier, jour de sa mort, l'une solennelle, suivie de distributions aux pauvres, à l'église des Mineurs de Blois, l'autre à l'université de Caen[1].

Malgré des dehors si respectables, malgré tant de bonté, tant de compassion, de charité, des rumeurs fâcheuses circulaient sur le compte de Marie de Clèves. En peut-il être autrement, lorsqu'une jeune fille de quatorze ans épouse un homme de quarante-sept ans, et qu'au bout de vingt ans de mariage elle commence à devenir mère?

Charles d'Orléans, certes, s'était constamment montré pour elle galant, aimable, courtois, empressé. Mais s'il l'avait épousée avec enthousiasme, c'était uniquement parce qu'elle payait sa rançon, et absolument au jugé. Lui qui a passé sa vie à chanter l'amour, il explique en deux mots le mystère d'une union si disproportionnée. C'est comme au jeu d'échecs (l'image n'est que trop vraie) :

« Par quoy suy mat, je le voy clerement,
Se je ne fais une dame nouvelle[2]. »

Si je ne fais une dame nouvelle est le refrain. Dans une

une statue de sainte Catherine, décorée d'une chantepleure (Collection Bastard, 935). En 1485, l'inquisition fit brûler deux sorcières à Chauny (*Catal. Joursanvault*, 1169; Le Proux, dans le *Vermandois*, I, 385). — (En 1463, un nommé Foucault avait été condamné à l'amende honorable et battu de verges à Blois, pour avoir *renié Dieu*. — *Coll. Héraldiq.*, n° 1643).

1) En octobre 1470, elle fit célébrer un service solennel de *requiem* pour la mort de sa mère, et trente messes basses (*Tit.* Orléans, XI, 746).

2) Et encore :

« Je n'avoye pion ne chevalier,
Auffin, ne rocq, qui puissent ma querelle
Si bien aidier; il y pert vrayement;
Car j'ay perdu mon jeu entièrement,
Se je ne fais une dame nouvelle. »
(Ballade LX, édition Champollion.)

autre pièce, il s'adresse à son cœur, endormi, hélas! Il le réveille :

> « Une dame tres honorée,
> En toute bonne renommée,
> Desire de vous acheter !... », dit-il.

Vous acheter! Voilà un mot sans fard[1]!

Faut-il s'étonner si, dans une association de ce genre, une jeune femme sans enfants, perpétuellement appelée à chanter, à entendre chanter l'amour, le printemps, mille mignardises, mille fadaises, voit sa vertu courir quelques risques?

Si l'on en croit Chastellain[2], la duchesse d'Orléans, présente, en juin 1445, aux joutes de Nancy avec le duc son mari, le roi et le dauphin, le roi de Sicile, les reines de France et de Sicile, la dauphine, Mme de Calabre, et les plus grands princes ou seigneurs de France, s'y serait éprise, ainsi que Mme de Calabre, d'un jeune écuyer, Jacques de La Lain. Marie avait connu La Lain à la cour de Bourgogne; elle pouvait lui adresser des paroles gracieuses, familières même. Mais Chastellain, bien certainement, cède au désir d'exalter les charmes de son héros et sa vertu, lorsqu'il insinue que les deux princesses auraient fait au jeune homme des ouvertures amoureuses et qu'il nous représente celui-ci les repoussant.

1) Il recommande, du reste, à son cœur de traiter fort bien la personne qui fait cette emplette. Vraisemblablement après l'échec et la suspension des négociations de 1439, il dit :

> « Quand on parle de demoiselle
> Qui, à largesse, de biens a,
> Chascun dit qu'estes bonne et belle.
> A nostre assemblée nouvelle
> Verray ce qu'il m'en semblera,
> Et s'ainsi est bien me plaira.
> Or, prenons que vous soiez telle. »
>
> (Chanson LVIII.)

2) Chap. XVIII et suiv., XXVIII, XXIX et XXX.

L'une des deux dames, Marie de Bourbon (sœur de Pierre de Beaujeu), mariée l'année précédente, 1444, à l'âge de quatorze ans, avec Jean de Calabre, mourut en 1448 en donnant le jour à un *quatrième* enfant. Il nous semble que l'énoncé seul de sa carrière maternelle suffit à la défendre contre les vantardises de l'historien de J. de La Lain.

Nous n'avons guère plus de motifs d'ajouter foi au rôle invraisemblable qu'il attribue à la duchesse d'Orléans.

Toutefois, dix ans après, les accusations contre la princesse devinrent plus graves, et Louis XI, à plusieurs reprises, ne se gêna point pour les formuler avec son cynisme habituel[1].

Peut-on, à ce sujet, pénétrer l'exacte vérité? Nous ne saurions répondre à cette question. Saint-Gelais, indirectement, dément les accusations, en racontant que la duchesse « mena grand deuil » de la mort de son mari. En effet, elle n'épargna pas les démonstrations de regrets. Mais on attribue généralement au sire de Rabodanges l'honneur de l'avoir consolée.

Cette attribution a pour origine un récit de Brantôme. On sait ce que valent les récits de Brantôme, du moins pour le passé. Brantôme ne se piquait pas de chercher l'esprit de l'histoire; l'esprit dans l'histoire lui suffisait. Généralement il a recueilli, disons le mot, des cancans; parfois, une pièce d'histoire tombant par hasard sous sa main, il la met en œuvre

1) Il se gaussait fort des grossesses de la duchesse et en félicitait ironiquement le duc (dépêche de l'ambassadeur milanais Malleta du 26 mai 1464, et non 1465 comme l'indique l'éditeur : Buser, *Beziehungen der Mediceer zu Franckreich*, p. 424). Quelques années après, un jour que Louis d'Orléans faisait au roi un éloge ironique de la beauté de Jeanne de France : « Et hoc laudibus adjice, répondit Louis XI, uxorem tuam pudicissimae esse matris filiam. » C'était en effet un bruit constant que la duchesse avait des relations avec un de ses serviteurs, qu'elle épousa après la mort de son mari (J. Jov. Pontani, *De Sermone*, lib. III, cap. XVII, t. III, p. 407, édition de Bâle, 1538. Pontanus est fort suspect, il n'aime pas les Français et, dans la préface même de cette œuvre, il déplore les malheurs dont ils accablent sa patrie; mais le récit de l'ambassadeur milanais ne peut être suspect).

avec verve, ou bien c'est une narration de quelque grand'mère arrangée de façon à devenir amusante ; et de tout cela il confectionne des récits, appuyés sans doute sur un fonds de vérité, et qui pourtant sont une source presque infaillible d'erreurs. L'histoire, que raconte Brantôme, d'une princesse qui épousa son maître d'hôtel, nommé Rabodanges [1], est communément

1) On n'a même pas identifié ce personnage. Vallet de Viriville (Biographie Didot, au mot *Marie de Clèves*), M. Lecocq, dans son opuscule sur Marie de Clèves, et avant eux Dreux du Radier, *Mémoires sur les reines...*, p. 320, croient qu'il s'agit du sire de Rabodanges, seigneur de Boncourt en Artois, capitaine de Gravelines, bailli de Saint-Omer, lequel ne fut jamais maître d'hôtel de la duchesse. Les détails sur la famille de Rabodanges sont d'ailleurs assez confus. Cette famille paraît originaire de Normandie. Guillaume de Rabodanges, capitaine au service de la Bourgogne, devint bailli de Saint-Omer (*Dossiers bleus*, n° 14522; *Nouveaux dossiers bleus*, n° 6410; *Tit.* Rabodanges, 2). De sa femme, Marie Cavart, il eut : Allard, seigneur de Rabodanges, bailli de Saint-Omer, qui épousa Isabeau d'Ailly, sœur de Jean d'Ailly, mari lui-même d'une fille naturelle du duc de Bourgogne Philippe le Bon (*Tit.* Ailly, 234). Allard vit, en 1472, comme « bourguignon », ses biens confisqués et donnés par Louis XI à Jean d'Ailly, son beau-frère. Il mourut avant 1478, car à cette date sa veuve adresse une requête au Parlement contre la succession du connétable de Saint-Pol (Arch. nat., X'a 9318, f° 69; X'a 9323, f° 19), requête que le roi appuie. Jean de Rabodanges laissa un fils naturel, Pierre. Claude de Rabodanges a dû être son frère cadet. Après la mort de Marie de Clèves, il devint chambellan du roi. Il épousa, le 9 mars 1491, Diane de Chivré, ou Chivrieu, se distingua en 1495 dans la campagne d'Italie comme capitaine du Château-de-l'OEuf; une lettre officielle de Naples, du 20 mars 1495, annonce que le roi va laisser à Naples « plusieurs gens de bien », le comte de Montpensier, Claude de Rabodanges et autres (*Dossier* 14522; La Pilorgerie, *Bulletins... de la campagne de Charles VIII*, pièce justif. 6). Devenu veuf, il se remaria avec Andrée de Lallier, veuve de Guillaume de Sabrevois. Il la perdit encore, et mourut lui-même avant 1515, car ses héritiers poursuivent en cette année un procès contre René d'Anjou, seigneur de Maizières (*Coll. hérald.*, n° 1009). Il eut deux fils : Claude, mort jeune, et Louis de Rabodanges, premier valet tranchant du roi en 1540, bailli d'Alençon en 1565 (*Tit.* Rabodanges, 3, 4, 5). Un de ces deux Rabodanges est plusieurs fois employé en mission par le roi François Ier et par Louise de Savoie (fr. 2981, 21, 23). Claude de Rabodanges fut, paraît-il, gouverneur de Meulan sous Louis XII (*Dossier*, 14522). En tout cas, il déposa avec convenance au procès de divorce de Louis XII en 1498 (*Procédures politiques du règne de Louis XII*, p. 1057), et le roi ne

appliquée à Marie de Clèves, malgré les erreurs fort apparentes qui l'émaillent[1].

Claude de Rabodanges, seigneur de Thun, appartenait à une famille importante de la cour de Bourgogne. Il ne vint

lui en sut pas mauvais gré, car, en 1499, il accorda le privilège de deux foires à sa terre de Comblaville (*Catal. Joursanvault*, 1010, 1011). Rabodanges resta un des pensionnaires du roi, qui lui fait donner, à ce titre, en février 1507, un setier de sel pour l'entretien de sa maison (fr. 26110, 723).

1) Le récit de Brantôme est un tissu de confusions : « Une reyne Blanche, dit-il, laquelle, ne se pouvant contenir, vint à espouser son maistre d'hostel, qui s'apeloit le sieur de Rabaudange; ce que le roy son filz, pour le commancement, trouva fort estrange et amer; mais pourtant, parce qu'elle estoit sa mere, il excusa et pardonna audit Rabaudange pour l'avoir espousée, en ce que, le jour, devant le monde, il la serviroit tousjours de maistre d'hostel... », etc. Brantôme ajoute qu'il tient cela du « cardinal de Lorraine dernier », qui le raconta à Poissy au roi François II, lorsqu'on fit dix-huit chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, parmi lesquels il y avait le seigneur de Rabaudanges, fort vieux, « lequel on n'avoit veu depuis longtemps à la cour, sinon à aucuns voyages de nos autres guerres », s'étant retiré depuis la mort de Lautrec, dont il avait été capitaine des gardes au voyage de Naples. « Et disoit encor M. le cardinal qu'il pensoit que ce M. de Rabaudange estoit venu et descendu de ce mariage. » (Édit. Lalanne, t. IX, p. 592-593.) La promotion en question de l'ordre de Saint-Michel eut lieu le 29 septembre 1560 (Lalanne, n° 2); ce n'est pas là que Brantôme put entendre le cardinal de Lorraine, mort en 1550. Cette promotion ne comprenait aucun Rabodanges; le seul Rabodanges vivant n'était ni vieux ni retiré. Il était bailli d'Alençon, et onze ans plus tard, en 1571, il fut pendu en effigie comme huguenot (*Hist. de l'église du Mans*, V, 472, citée par Brière, *Notice sur Marie-Anne-Charlotte de Rabodanges, abbesse d'Étival-en-Charnie*, 1873). D'après le récit de Brantôme, Louis de Rabodanges serait « venu et descendu » du mariage incriminé; à ce compte, il ne pouvait qu'être le fils de Marie de Clèves, le frère de Louis XII. Jamais il n'a passé pour tel. Enfin Brantôme parle d'une « reine blanche » et du « roi son fils ». Son savant éditeur croit devoir corriger *reine* par *duchesse*, et traduire *blanche* par *veuve*. Marie de Clèves porta en noir le deuil de son mari, et non en blanc; elle n'a donc aucun titre à ce nom de « reine blanche ». Ces mots ont été interprétés autrement : « reine Blanche ». La tradition a rapporté ce rôle à la reine Blanche de Navarre, femme de Philippe de Valois. Mais Blanche n'eut pas de fils; le « roi son fils » serait donc le roi son beau-fils, chose assez différente. Toutefois, rien n'appuie cette interprétation (*Dossier* 14522, n° 2, note manuscrite). De ces observations il résulte qu'un mot était arrivé aux oreilles de Brantôme, mais que celui-ci en tire parti

certainement pas à la cour de Blois avant la mort de Charles d'Orléans, et probablement pas avant 1468. Il avait alors vingt-quatre ans[1], et Marie de Clèves quarante-deux. A cet âge, Marie, après avoir pleuré un mari de trente et un ans plus âgé qu'elle, a-t-elle cédé à son penchant pour un écuyer, dont elle aurait pu être la mère?... Ce qu'on ne peut contester, c'est qu'après la disparition du sire de Pons dont nous allons parler, c'est-à-dire après 1473, on voit Claude de Rabodanges, attaché à son service personnel, ne jamais la quitter et diriger, avec le titre de maître d'hôtel, le menu détail de sa maison[2].

On assure que, dans le feu de son amour, Marie de Clèves fit alors tisser des tapisseries, ornées de rabots et d'anges, avec cette devise : « Encore n'est-il que Rabodanges ! » Quoi qu'il en soit de ces amours d'une femme de cinquante ans, nous n'avons trouvé aucun pareil témoignage dans les inventaires de tapisseries de la duchesse. Il est vrai qu'un de ces inventaires, le dernier, qui prouve le goût de Marie pour les belles tapisseries et pour les joyaux, est fait avec la coopération de Rabodanges lui-même. Parmi les joyaux de la duchesse, cet inventaire comprend « une couronne d'or d'espousaige[3] », que nous ne trouvons point dans les inventaires précédents. Que faut-il en conclure ?

Nous sommes réduits aux conjectures et aux simples indices, relativement à la nature des rapports de la duchesse avec son écuyer. Cela se comprend, du reste. Mais Rabo-

avec tant de vague et tant de contradictions qu'il est difficile de trouver dans son témoignage quelque chose de probant.

1) *Procédures politiques*, p. 1057.

2) Notamment *Procédures politiques*, p. 1063. L'ambassadeur de Milan, dans une dépêche du 4 février 1475, à son gouvernement, parle avec circonspection de « quello gentilhomo che... governa la casa di Orliens » (Gingins la Sarra, *Dépêches des ambassadeurs milanais*, t. I, p. 38). Entendrait-il par là Rabodanges ? ou le sire de Vatan ?

3) Fr. 22335, f° 253-265.

danges vivait avec la duchesse et ses filles sur le pied d'une intimité ostensible : le jeune Louis, comme nous le verrons, aussitôt sa majorité et même auparavant, rompit avec sa mère, l'exila en quelque sorte à Chauny, lui témoigna peu d'égards, et, après sa mort, s'abstint même de rendre à sa mémoire aucun culte solennel, tandis qu'il ne négligeait rien pour rappeler celle du duc Charles et montrer sa piété filiale[1]. Un mot de dépit de Louis, qui nous a été conservé, semble bien aussi une amère allusion au mariage de sa mère avec un serviteur[2].

Barthélemy de Loches affirme absolument le mariage, mais il ne dit pas avec qui. Il s'exprime même à ce sujet en termes bizarres : Heureux, dit-il, le duc Louis, si sa mère, « uno hoc partu tam nobili contenta, priores tedas novo, post Caroli fatum, connubio non fædasset[3]. » On voit par là que le mariage parut assez dégradant. On comprenait chez Marie de Clèves, on excusait peut-être son désir passionné d'avoir un fils (*uno partu,* car de la naissance d'une fille on ne souciait guère), mais on ne l'excusait pas de s'immoler au delà.

D'un autre côté, Louis XI, du vivant du duc Charles, accusait la duchesse d'impudicité et se moquait de la naissance de sa fille Anne. Les traits du roi ne s'appliquaient pas à Rabo-

1) L'anniversaire de la mort de Charles d'Orléans fut toujours célébré, à Blois, par un service et par des distributions de vêtements aux pauvres (not. quittance du 8 janvier 1494-95, Biblioth. de Blois). Rien de pareil n'eut lieu pour la duchesse. Dès son avènement, Louis XII fit ériger, aux Célestins de Paris, un tombeau magnifique, où les restes mortels de Charles d'Orléans furent solennellement transportés, en 1505 (not. Félibien, *Histoire de Paris*, II, 904). Marie de Clèves demeura ensevelie à Blois, dans l'oubli.

2) *Procédures politiques du règne de Louis XII*, p. 1059.

3) Barthélemy de Loches, ms. de la Bibliothèque du Vatican (fonds de la reine de Suède, 868).

danges, qui ne se trouvait pas encore à Blois. A qui donc les rapporter ?

Là encore, il faut en revenir aux suppositions. Si cependant l'accusation de Louis XI était vraie, nous ne saurions hésiter à nommer comme seul complice possible Louis de Pons, sire de Mornac.

A peu près du même âge que la duchesse, Mornac avait eu une existence fort agitée. Il descendait d'une famille riche et puissante, propriétaire notamment des vicomtés de Turenne et de Carlat, et il tenait par sa naissance à la cour et aux plus grandes familles françaises : par sa grand'mère, au sire de Craon ; par sa mère, Isabelle de Foix, à la maison de Foix et à la maison d'Albret [1]. Aussi verrons-nous les Foix et les La Trémoille en faveur au château de Blois, et la fille aînée de Marie de Clèves épouser Jean de Foix. Cousin du roi, par conséquent, et du duc d'Orléans, Mornac fut réduit, dès sa jeunesse, à chercher fortune ; car son père, sorte d'aventurier, toujours besoigneux malgré sa richesse, se vendit aux Anglais [2] et fut arrêté en 1443 par ordre de Charles VII pour crime de haute trahison (lèse-majesté) [3] ; pendant que son procès s'instruisait, il parvint à s'échapper [4] et à se réfugier en Espagne, où il apprit que le parlement le condamnait [5], par défaut, au bannissement et à la confiscation de ses biens [6].

1) *Généalogie de Pons*, par le chevalier de Courcelles.

2) Il avait promis fidélité au roi (Arch. nat., P. 2531, f° 208 v°, et 2298, p. 1203 ; cité par Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, III, 237).

3) Fr. 22250, f°s 4, 5 ; *Tit. orig.* Pons, 13.

4) Interrogé, le 7 novembre 1444 (fr. 20494, f° 91), il fut détenu avec de grands égards, car il était neveu de La Trémoille, et il avait épousé, en 1425, Isabelle de Foix, fille du captal de Buch et de Marguerite d'Albret, nièce du roi Charles V. Il avait gardé son page ; on le soignait pour de grandes douleurs de tête et des hémorrhagies nasales presque quotidiennes. Il s'enfuit une belle nuit (fr. 20394, f° 87) de la Conciergerie du palais.

5) 28 juin 1449.

6) Une partie de ses biens fut donnée à Clément de Reilhac, son geôlier,

Ce n'est qu'en 1461, lors de l'avènement d'un nouveau roi, que son fils cadet, Guy, plus tard chambellan de Charles VIII, aidé du crédit du sire du Lau, dont il épousa à cette occasion la fille, et de ses cousins d'Estuer, obtint la grâce de son père et la restitution des biens de la famille[1]. Louis de Mornac, fils aîné du sire de Pons, fit brillamment son entrée dans le monde, en 1453, à la cour de Bourgogne, en la fameuse fête du *faisan*[2]; il conquit les suffrages par un vœu solennel de ne pas coucher un samedi dans son lit avant d'avoir été faire la guerre au Turc. Nous ne savons s'il tint parole. Le plus certain, c'est que, beau et doué du don de plaire aux femmes, il ne se maria jamais[3].

Il avait adopté, en guise d'écuyer ou de gentilhomme de service, le bâtard de Pons, Jean de Pons, plus connu sous le sobriquet de Ruscigny, et il faisait ainsi figure dans le monde.

A la fin de la vie du duc Charles, on le trouve en cet équipage à la cour d'Orléans, où il a le don de plaire, car, le 9 mars 1464, l'année même de la naissance de la dernière fille de Charles, des patentes délibérées en conseil lui donnent une gratification de soixante écus d'or pour s'acheter un cheval de prix[4].

pour payer les frais de prison ; une autre à André de Villequier, mari de la maîtresse du roi (*Tit.* Pons, 14, 15).

1) 1463. *Chartes royales*, fr. 25713, n°s 38, 39 ; *Catal. Joursanvault*, 2516 ; nouv. acq. fr. 2840-41. Il mourut, couvert de vingt-cinq blessures et de cinq arquebusades, vers 1472 ou 1473, après de nouveaux excès et de nouvelles condamnations. Une lettre de Louis XI au Parlement enjoint de faire bonne justice de ses violences contre le sire de Montrésor (André de Villequier) et sa femme (Arch. nat., X^{1a} 9318, n° 116. Cf. X^{1a} 9323, f° 63 ; le chevalier de Courcelles, *ouvr. cité*).

2) Du moins il s'agit d'un « sire de Pons », qui doit être Louis (*Chronique de Mathieu d'Escouchy*, édition de Beaucourt, II, 140, 166).

3) Oct. de Saint-Gelais, *Le Séjour d'honneur*.

4) Le paiement avait été fait le 5 (*Tit.* Pons, 17, 18, 19).

Une fois veuve, le premier soin de Marie de Clèves fut de nommer Mornac, son cousin et son conseiller, au poste fort recherché de « Souverain Maître et Enquêteur des Eaux et Forêts du Duché d'Orléans », en remplacement d'un vieux serviteur bourguignon, chambellan du feu duc, Jean de Saveuses[1]. En même temps, la duchesse nommait aussi Mornac premier chambellan du jeune Louis et capitaine de la principale place-forte de ses terres, Coucy, aux gages de 340 livres par an[2].

En réalité, Mornac n'était guère tenté de se rendre à Coucy; le bâtard de Pons gérait les fonds alloués à la capitainerie sans en tenir aucune espèce de compte ni de justification[3].

Mornac gouvernait toute la maison; la duchesse se dirigeait par ses avis jusque dans les matières les plus graves, telles que le mariage de ses enfants; il avait, officiellement, la garde et la direction du jeune Louis. C'est à lui qu'on référait en toute occasion; on exécutait ses décisions, et les fonctionnaires mêmes du duché le considéraient comme « ayant autorité à l'égard de la duchesse elle-même[4] ».

Cette autorité, le beau Mornac, personnage intéressé et peu chevaleresque, s'en servait d'abord pour ses affaires, surtout à partir de 1468. Il vend à la duchesse des peaux de chat

1) *Condition forestière de l'Orléanais au moyen âge*, p. 310.

2) Quittances du 14 mars 1466-67 et autres (*Tit.* Pons, 16, 20, 21, 22, 24; Collection Bastard, n°s 906, 1377).

3) Pat. de 1475 (*Tit.* Pons, 28). Pierre Prunellé, seigneur de Warwille, et Oudart, ou Oudin, de Pisseleu, furent tous deux commis en force, à la garde de Coucy, par la duchesse, 22 juin 1466 (*Tit.* Orléans, 902). Oudin était un homme de confiance, marié en 1464, sous les auspices du duc Charles, à Ysabeau Caillau, fille de Thibaut Caillau (*Arch. du Collège Héraldique*, n° 557). En 1466, la duchesse donne à son bâtard, Oudin, 57 livres, pour aller le retrouver à Coucy (*Tit.* Pot, 30).

4) « Dominus de Mornac habebat auctoritatem erga ipsam dominam ducissam » (Déposition de Le Mercier, *Procédures politiques du règne de Louis XII*, p. 1076). Il avait la garde et la direction de son fils (Déposition

d'Espagne pour fourrure[1]; il lui vend, pour 250 écus d'or neufs, un coursier de poil bai, ayant l'étoile au front[2]. La même année (1469), malgré la gêne des finances, il se fait allouer par la duchesse une pension supplémentaire de 300 livres, — outre ses gages ordinaires, pensions et bienfaits, — parce qu'il lui faut entretenir à Coucy beaucoup de gens[3]. Puis il acquiert du sire de Vatan la capitainerie de Chauny en échange de son titre de « Souverain Maître des Eaux et Forêts », avec une soulte annuelle de 150 livres. La duchesse autorise cet échange. En octobre 1469, ses gages de capitaine de Coucy reçoivent une augmentation de 60 livres[4]. En 1470, la pension supplémentaire de Mornac est doublée et portée à 600 livres, « pour soi plus honorablement entretenir au service de la duchesse »[5].

En 1468, on le voit déjà installé à Châteauneuf-sur-Loire avec une table à part et un service spécial de vin et de mets, que constate aux comptes une *crue* spéciale; son crédit sur la duchesse lui valut même alors une mésaventure assez cruelle[6].

En mai 1472, nous le retrouvons, au château de Blois, à

de Calipel, *id.*, p. 1026). Cette expression *avoir autorité* a, dans les textes de l'époque, un sens très précis. Dans les registres de l'officialité de Paris (fin du xv[e] siècle), nous voyons condamné pour outrage un homme qui disait qu'un autre « cognoverat carnaliter uxorem dicti Du Pestel (le mari) atque habebat potestatem super eam sicut ipse Du Pestel ».

1) Trois manteaux et cinquante dos de chats (*Joursanvault*, 636).

2) Ordre signé *Marie* (*Tit.* Pons, 22, 24, 23, 25).

3) *Tit.* Pons, 26.

4) Compte de janvier 1470-71 (*Tit.* Orléans, XI, 749). Cette pension supplémentaire lui fut continuée jusqu'à sa mort (Reçu du 4 avril 1472, après Pâques; *Tit.* Villebresme, 70).

5) *Tit.* Pons, 26, 27; Orléans, XI, 747; Compte de 1470. Elle fut encore augmentée en 1472, et imputée sur les fonds à provenir d'Asti (Bianchi, *Materie politiche relat. all' estero*, p. 614).

6) *Jeanne de France*, p. 79. Il fut obligé, comme on le verra plus loin

l'apogée de la faveur, objet du même traitement[1]. A ce moment, dans une chasse aux environs de Blois, Mornac fut grièvement blessé par un sanglier[2]. On le rapporta mourant au château. La duchesse, en toute hâte, envoya à Orléans chercher le vieux médecin de son mari, Jean Caillau, « pour veoir et visiter nos s[r] et damoiselles ses enfans (ajoute-t-on dans les comptes), et penser Mons[r] de Mornac ». Jean Caillau accourut[3]. Malgré ses soins, ceux de Pierre de Cève et de la duchesse, Mornac succomba[4].

Octovien de Saint-Gelais, dans le *Séjour d'honneur,* a chanté cette fin tragique, dont il fut témoin. Le beau Mornac mourait comme un preux chevalier; le caractère foudroyant de sa mort causa une émotion profonde. Lui, si heureux, si plein de vie, si comblé de la fortune, on ne pouvait pas se le figurer mort; ce brusque dénouement semblait un rêve, un cauchemar...

Dieu en ayt l'ame,
Car regretté fut-il de mainte dame,

de s'enfuir à Coucy, Marie de Clèves alla l'y voir en 1471. Elle se trouvait à Coucy le 15 avril, les 11 et 13 mai 1471; le 19 juin, elle était à Chauny (Collection Bastard, 916, 917, 919; *Tit.* Plumé, 3). Puis elle revint à Coucy, où elle était le 7 juillet (*Tit.* Villebresme, 60). Nous la retrouvons, le 12 octobre, à Yèvre-le-Châtel (*id.*, 62).

1) Il fut reçu au château, eut une table à part, présida des banquets au château de Blois; il avait une *crue* de menu spéciale et un vin spécial (Compte de cuisine, mai 1472 ; Orléans, XI, f[os] 761-767); il était reçu à Blois, avec le médecin Pierre de Sève.

2) Déposition de G. Doulcet, *Procéd. politiques du règne de Louis XII,* p. 1038.

3) Il reçut 55 livres d'honoraires (Compte de trésorerie, septembre 1472; *Tit.* Orléans, XI, f° 769). Piètre André, le peintre, est envoyé par la duchesse porter des lettres. Par ordre de Marie de Clèves, le *poursuivant* Coucy court en toute hâte à « Laverdin », chercher Pierre de Sève, et le ramener au château (même compte).

4) Probablement le 2 mars 1473, jour auquel fut arrêtée sa pension (*Tit.* Villebresme, 76).

ajoute avec délicatesse le futur évêque d'Angoulême, en guise d'oraison funèbre[1].

Mornac laissait ses affaires en désordre ; trois ans après, la duchesse ordonna de clore les comptes de Coucy par un calcul équitable et sans suivre les règlements habituels, attendu qu'on ne demandait d'ordinaire aucune justification au bâtard Jean de Pons[2]. Peu de temps après, elle paya les dettes laissées par Mornac[3].

Au reste, il ne faut pas s'étonner de trouver dans la conduite de Marie de Clèves, au point de vue privé ou public, de fréquentes marques d'inconséquence et de faiblesse. Dans les affaires mêmes, et surtout peut-être dans les plus grosses, dans les plus difficiles, dans celles qui lui tenaient à cœur, qui avaient trait à son fils, la princesse est en proie à une extrême mobilité de sentiments; elle passe brusquement d'une soumission aveugle à des désolations violentes. Tout trahit en elle de vives impressions nerveuses. Il faut lui tenir compte des circonstances dans lesquelles sa vie s'est débattue et des impressions physiques qui durent en résulter. Les conditions de son mariage, les difficultés de son veuvage et les rudes traitements du roi, ses malheurs comme femme et comme mère étaient de nature à agir sur sa santé. En 1445, elle fut,

1) « Apres ceulx cy, ung appelé Loys
Nommé de Pons, jadis né en Xaintonge,
Dit de Mornac, dont assez m'esbahis
Le veoir la mort, cuydant que ce fust songe,
Mais toutesfois sans faincte ne mensonge
Blecé je vis ce]tres preux chevalier
Prest a mourir par la dent d'ung sanglier,
Et dedans Blois fina. Dieu en ayt l'ame,
Car regretté fut il de mainte dame. »

2) 30 juin 1475 (*Tit.* Pons, 28). Ce bâtard devint plus tard grand fauconnier de Louis d'Orléans (*Tit.* Pons, 30-32).

3) Octobre-décembre 1475 (*Tit.* Orléans, XII, 781).

une première fois, très gravement malade; on désespéra un instant de la sauver, et, si nous en croyons même une pièce assez obscure, il semblerait que des intermédiaires trop empressés songèrent un moment à négocier un quatrième et nouveau mariage pour Charles d'Orléans[1]. Elle se remit pourtant, et le bon duc, peu habitué à voir guérir ses femmes, témoigna au chirurgien la plus vive reconnaissance; il l'ennoblit et lui donna des terres[2]. Au mois de juin 1450, nous la voyons encore gravement malade à Orléans, si gravement que le duc de Bourgogne lui envoya de Flandre un de ses médecins. Mais cette fois, Charles, resté à Blois durant la maladie, n'alla retrouver sa femme qu'à la fin du mois de juillet et à petites journées. Cependant, il s'intéressait sans doute à son état, car, le 7 juillet, il se livrait, à Blois, à des expériences de *basme* et de *triacle*[3].

La duchesse, avec l'âge[4], subit de nouvelles épreuves de santé[5]. Quoiqu'elle aimât peu dépenser en apothicairerie, son

1) Arch. nat., K. 554, I (12 août 1445).

2) Jean de Jodongne, ou Jodoigne, chirurgien. Patentes de 1445 et 1446 (Orléans, 26 août) : « Mesmement en la cure et visitacion qu'il a faicte de certaine maladie qui estoit survenue a nostre tres chiere et tres amée compaigne, de laquelle il l'a savée et guerie et a cause d'icelle eut grans paines et travaulx » (Orléans, XI, f[os] 135 et 137 v°).

3) Elle fut soignée par maître Gouzaille, médecin. Le duc se rendit à Orléans, en bateau, le 29 et le 30 juillet (Laborde, p. 346-347). Le 15 octobre, il fait payer à Simon de Roiche, docteur en médecine de *son frère* le duc de Bourgogne, 100 écus d'or, pour être venu de Flandre à Orléans soigner la duchesse (*Joursanvault*, 866; *Vente d'autographes du 26 janvier 1885*, Eugène Charavay, n° 159).

4) Elle était née en 1426.

5) Gratification de 70 livres à Jean de Jodoigne, janvier 1470-71 (*Tit.* Orléans, XI, 749). Jean de Jodoigne, seigneur de Moffey (*Joursanvault*, 3005), s'était marié en 1464 (*Arch. du Coll. hérald.*, 478). — En 1470, la duchesse consulte aussi un médecin lombard, Froment Ricalfin (Laborde, n° 7059). Elle se fait faire de la confiture par son apothicaire, avec un *pain* de Lombardie (Orléans, XI, 746). Elle fait payer 4 livres à un apothicaire,

médecin fait, à Lyon, en 1475, une petite provision de remèdes calmants, anti-spasmodiques, anti-nerveux, et anti-hémorrhagiques[1]. Elle mourut onze ans plus tard, à cinquante et un ans, d'un « flux de sang[2] ».

On comprend comment le défaut d'équilibre d'une constitution si éprouvée peut laisser des traces dans la conduite d'une femme, privée de tout appui et dépourvue de la vigueur physique et morale nécessaire pour résister aux impérieuses lois de sa destinée.

L'éducation des enfants de Marie de Clèves devait évidemment se ressentir du milieu et des circonstances où elle s'accomplissait[3]. Ses trois enfants eurent le même caractère distinctif, une extrême bonté, une extrême ambition.

Bien servi par la nature, l'esprit très ouvert, la repartie vive et sans fiel, doué d'une grande facilité de compréhension, son fils Louis était doux, aimable, gai, simple, sympathique en toute sa personne. Il naquit, pour ainsi dire, avec une sorte

en février 1472-73 (Orléans, XI, 757). — Ses autres médecins étaient Pierre de Bombelles, Pierre de Sève, Jean Thomas, plus tard précepteur de son fils pour la médecine, Pierre Girard, chirurgien (Orléans, XI, 768; Collection Bastard, 1289, 890, 345; Laborde, nos 7059, 7108).

1) D'ambre gris, d'*abdanon*, d'*escoraz*, de musc fin, de *nygelle* (nielle, le remède anti-hémorrhagique par excellence au moyen âge), d'écorce de citron (Orléans, XII, 781). Le 14 novembre 1476, on prend des précautions minutieuses; on feutre avec du drap gris les fenêtres de la chambre à coucher de la duchesse, ses deux *huis* et ses cheminées, ainsi que les deux autres chambres (Orléans, XII, 786).

2) *Procédures politiques du règne de Louis XII*, Procès du maréchal de Gié, *passim*.

3) Diverses indications des comptes nous montrent quels étaient les plaisirs des enfants, à Blois. En 1470, la duchesse mène ses enfants voir, sur la Loire, des bêtes sauvages, que conduisaient des gens du roi de Sicile, par la Loire (Laborde, n° 7061). En 1476, on fait deux vervelles (anneaux rivés) d'argent doré, à ses armes, pour le pied de ses faucons (*Tit.* Orléans, XII, 785). En septembre 1472, on donne 30 sous à un homme qui a plusieurs fois jeté des *furces ardans* en l'air, au château de Blois, devant la duchesse et ses enfants (*Tit.* Orléans, XI, 769). Joutes au pré de

d'éloquence naturelle, une éloquence partie du cœur, qui lui donnait une rare facilité de persuasion : il trouva dans son berceau le don de se faire aimer. Déjà, dans ses jeux d'enfant, il montrait plus de grâce, de douceur, de bonté que le dernier de ses jeunes camarades. Toujours désireux de plaire à chacun, si quelque gentilhomme pauvre se trouvait là, on sentait en lui une crainte extrême de le désobliger, de lui déplaire. Les amis de la famille reconnaissaient dans cette bonté, dans cette délicatesse, les traits du caractère de son père Charles[1].

Physiquement, la nature ne le servit pas moins bien. Il ne ressemblait pas à son père sous ce rapport, mais il avait le bas du visage de sa mère. D'une santé de fer, d'une jeunesse débordante, il s'éleva sans connaître la médecine[2]. En grandissant, il devint un superbe jeune homme, de taille moyenne, bien fait, à l'aspect robuste, les épaules larges, la poitrine développée, quoique ses jambes fussent un peu longues et un peu grêles. Il perdait, du reste, une partie des avantages de sa taille, faute de se tenir droit. Il avait la tête un peu en pointe, le front étroit ; les yeux à fleur de tête, vifs, mobiles, étincelants comme du feu ; le nez mince et long, avec des narines larges, assez relevées ; une bouche délicieusement dessinée, le menton aigu, le cou mince. L'ensemble de sa figure, dépourvu de toute beauté, séduisait pourtant par quelque chose de gracieux et, pour ainsi dire, de féminin. Ses grandes manières lui donnaient l'air le plus royal du monde[3].

Saint-Jean-de-la-Grève, en Blésois, en 1469 (*Catal. Joursanvault,* 3018). Un bateleur joue, le 6 novembre 1475 (*Tit.* Orléans, XI), un joueur de *soupplesses,* en novembre 1470 (*id.*, 747), le *tabourin* de Dunois donne une aubade (*id.*, 756), les clairons et ménestrels de M. de Baligny (*Tit.* Pot, 44 ; *Revue des autographes,* juillet 1886, n° 247).....

1) Saint-Gelais.

2) Barthélemy de Loches.

3) *Id.*

L'éducation, par malheur, gâta ces dons charmants. Il apprit, tout enfant, à ne pas aimer sa mère. Duc d'Orléans à deux ans et demi, entouré de courtisans, qu'on accusa Louis XI d'avoir placés près de lui pour le corrompre[1], accablé et ulcéré dès son enfance par la tyrannie du roi, son esprit s'irrita, ses passions s'enflammèrent. A peine adolescent, il se jeta à corps perdu dans une vie sans gouvernail et sans frein. Il n'acquit d'expérience qu'à ses dépens; la sagesse ne lui vint que bien tard, par le seul effort de son raisonnement mûri.

Dès qu'il fut en âge de quitter les soins des femmes[2], Louis XI lui choisit pour gouverneur Guyot Pot, courtisan raffiné et peu sûr, personnage d'esprit extrêmement délié, mais intéressé, avide, insatiable, et plus dévoué au roi qu'à la famille d'Orléans, dont, pourtant, il devint l'oracle. Louis reçut un précepteur et des maîtres d'école, notamment un mé-

1) Papire Masson dit que Louis XI voulait le faire élever à sa façon, mais que sa mère le fit secrètement élever en piété et en lettres, et qu'il n'y avait personne à la cour pour parler mieux que lui en toutes choses.

2) Louis garda d'abord près de lui sa nourrice; il eut comme première « garde » Mme de Guierlay, et comme premiers camarades les fils du sire d'Arbouville, premier maître d'hôtel de sa mère, et le fils du sire de Pacy, « le petit Pacy » (Compte du deuil de Charles d'Orléans, publié par M. Roman, dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1885). Sa mère lui donna cinq petits pages. G. Augenart, maître d'école de Saint-Laumer, reçoit 110 sous tournois, pour avoir tenu à l'école, pendant un an entier, les cinq petits pages et enfants d'honneur de M. le duc (1470. — Biblioth. de Blois, n° 1474). En 1471 et 1472, sa maison se distribue comme il suit : un écuyer de cuisine, un écuyer d'écurie, un échanson, un pannetier, un valet de chambre, plus un *queux* et un barbier, Jean de Montdoulcet (K. 71, II; Orléans, XI, 768). En 1476, les pages sont au nombre de six (Orléans, XII, 786). La duchesse fit donner, le 31 août 1481, 80 l. 4 s. 2 d. à René de Montgomery, échanson du duc, « pour avoir des abillemens pour le jour de ses noces » (Collection Bastard, 944). En 1483, Louis d'Orléans a pour chambellan Jean de Beauvilliers, seigneur de La Ferté (Collection Bastard, 950).

decin, Jean Thomas[1]; mais rarement vit-on écolier plus indiscipliné et moins travailleur. Grâce à sa facilité, il parcourut divers sciences, superficiellement, sans s'attacher à aucune et sans rien en retenir[2]. On ne considérait plus la belle bibliothèque de son père que comme un musée; son maître d'école ayant voulu, le 22 décembre 1481, emprunter à cette bibliothèque un manuscrit, le *Lilium Medicine* de Bernard de Gordon, il fallut l'autorisation de la Chambre des comptes de Blois, qui délégua un de ses membres pour constater le prêt[3]. Comme traces d'éducation littéraire, on ne trouve que la confection de *quolibets* écrits pour son service sur 160 ou 180 étiquettes de parchemin, en 1470[4].

1) Jean Thomas figure simplement comme médecin dans les comptes de 1471 (K. 71, 11).

2) Barthélemy de Loches.

3) « L'an mil IIII[e] IIII[xxi], le samedi XXII[e] jour de decembre, fut baillé à maistre Jehan Thomas, maistre d'escolle de monseigneur le duc, ung livre en latin, nommé Lilyon medicine, compillé par maistre Jehan de Gorgonio, lequel il a promys rapporter en la presence de mons[r] maistre Simon Filleul » (Arch. nat., KK. 902). L'historien de Blois, Bernier, nous a conservé un petit récit, en vers latin, par Jean Dampierre (concierge du château de Blois), d'un avis donné par le médecin Burgensis, à Louis d'Orléans, sur les champignons, les ceps; avis peu favorable. (*Hist. de Blois*, p. 438).

4) « A maistre Guillaume de Villebresme le jeune la somme de VII solz IIII deniers tournois, tant pour avoir fait escripre en perchemin plusieurs collibetz pour monseigneur le duc, esquielx avoit de VIII a IX vings etiquettes de perchemin, comme pour avoir fourny ledit perchemin, pour ce VII solz IIII deniers tournois » (Collection Bastard, 935). M. Léopold Delisle (*Discours prononcé le 26 mai 1885 à la Société de l'histoire de France*) pense que ces « quolibets » étaient des sentences morales d'éducation. M. Champollion attribue à Louis, à l'âge de dix ans, une petite pièce de poésie sur les péchés capitaux (*Poésies de Charles d'Orléans*, p. XXXVI et 410). Mais cela nous parait peu probable. La seule preuve réside en ces vers :

« Ce livre, lequel, Dieu donnant,
Je nommé d'Orléans
Fiz quant je eus acompli x ans. »

Le prénom est en blanc ; il est probable qu'il s'agit ici d'un Orléanais, ce

Si, plus tard, Louis XII se montra le délicat ami des lettres et le chaleureux ami des lettrés, si, selon le mot de Saint-Gelais, il fut homme de goût, « grand historien » même, instruit et au courant de toutes les questions de sciences ou de lettres qui se posaient en sa présence, nous ne pouvons, comme le même Saint-Gelais, en faire remonter l'honneur à son éducation[1]. Claude de Seyssel dit, avec plus de sincérité, qu'il fut, « en son jeune et florissant aage, nourry plustost en lubricité et lasciveté ». Seyssel impute l'indigne faiblesse des précepteurs aux calculs de Louis XI, afin de rendre l'enfant indigne du trône et incapable de le disputer. « Mais, ajoute l'historien, la bonté de sa nature et la noblesse et hautesse de son cœur a vaincu et surmonté, par sa propre vertu et sans imitation d'autruy, toutes délices et nourritures, tout ainsi qu'Hercules vainquit les monstres, par sa prouesse, que Juno luy avoit envoiez pour le destruire et affoler. »

que semblent indiquer les mots : *Je nommé*, qui ne s'appliquent guère à un prince. Paulin Paris dit qu'on lit de sa main, écrit au crayon sur le feuillet de garde d'un manuscrit du Roman de Saint-Graal (ms. fr. 6782, act. 110), ces mots (nous rétablissons le texte exact) :

« Du plus laron le receveur,
Du plus yvrongne le bouteller,
Du plus traistre le conseller,
Du plus ordoux le cuisiner, »

et quelques mots illisibles. Ces derniers mots sont ceux-ci : *Le cesson*, ou *le tesson*, en guise de signature ; il y a en outre une sorte de dessin, de quatre compartiments en croix ; les deux du haut portent : *Jhesu*, *Maria*. Rien n'indique que cette œuvre soit de Louis XII. En tout cas, elle n'a rien de remarquable.

1) Un anonyme, du XVII[e] siècle, le représente aussi, nous ne savons sur quel fondement, comme « doué d'un tempérament doux et facile, plus pituiteux et sanguin que bilieux et mélancholique », et parle de son éducation « par des personnes sages et modérées ». Cet anonyme écrit évidemment sous l'impression de souvenirs postérieurs (*Sommaire de la vie et des plus remarquables actions du roy Louys XII*, fr. 3892, IV). R. Gaguin dit que Louis apprit le latin.

Louis XII, en effet, ne dut qu'à lui même, à son sens naturel, à sa sympathie pour les choses polies et élevées, à son noble souci des traditions de la famille d'Orléans, son goût pour les œuvres de l'esprit, ce goût qu'il eut soin de transmettre à son successeur.

Dans son enfance, il n'aimait qu'à jouer aux billes[1] ou à faire voler des oiseaux[2], en compagnie de ses jeunes amis[3], le bâtard de Pons (dit Ruscigny), et surtout le bâtard de La Trémoille[4] et son cousin Thierry de Clèves[5].

Il n'admettait aucune réprimande. On raconte que, lorsque sa mère le faisait fouetter suivant l'usage du temps, l'exécuteur se masquait pour éviter sa vengeance.

Mais bientôt, à cheval[6] ou sous les armes, il ne connut

1) « Pour paiement de billes et billars achaptez et pris par monseigneur le duc pour soy esbatre, pour ce II solz VI deniers tournois » (*Tit.* Orléans, XI, 746). « ... A monseigneur le duc, filz de ladicte dame, en ses mains, audit mois, par ledit tresorier, IIII solz IIII deniers tournois » (Compte de février-mars 1471-1472 ; *Tit.* Orléans, XI, 756).

2) Un *chardonnereul* est offert à Thierry de Clèves, en 1475 (Orléans, XII, 781). « Au bastart de La Tremoulle, enffant d'onneur d'icelle dame, xx deniers pour certains petiz oyseaux vifs par lui baillez a monseigneur le duc pour s'esbatre » (Compte de mai 1470, Orléans, XI).

3) En 1468, Louis, Thierry de Clèves, Ruscigny et le bâtard de La Tremoille reçoivent, de la duchesse, des bonnets semblables (*Joursanv.*, 636).

4) Jean de La Tremoille. En 1474, la duchesse lui donne 4 l. 10 s., pour aller voir son père (*Joursanvault*, 582). Jean, ensuite écuyer tranchant du duc, reçut une pension de 60 livres par an (*Tit.* La Trémoille, nos 65, 66). Il fut marié à Charlotte d'Autry, « noble demoiselle », par les soins de la duchesse et de son fils, qui le traitèrent très généreusement (KK. 902, 10 décembre 1482 ; la duchesse lui donna 400 livres comptant, 100 livres par an, pendant trois ans, que Louis d'Orléans lui confirma en 1483 : Bibl. de Blois, n° 1508). Il fut légitimé par Charles VIII.

5) Thierry mourut tout jeune et presque subitement, à Reims, lors du sacre de Charles VIII (*Tit.* Clèves, 10). Il était si pétulant qu'en 1470 il faillit se briser la tête dans une chute ; deux barbiers de Blois le soignèrent, à raison de deux visites par jour (Orléans, XI, 746).

6) Le cheval joua un grand rôle dans son éducation. En 1468, nous le

plus de rival. Il fallait le voir sur un fier animal, en robe courte de velours noir[1], ramenant sa bête. A seize ans, il passait pour le meilleur sauteur, lutteur et joueur de paume du royaume : bon archer, et *qui plus est*, dit Saint-Gelais, homme d'armes sans pareil. Soit en harnais de guerre, soit en harnais de joute, il *portait par terre* les plus solides jouteurs. Cavalier de premier ordre et passionné, il chevauchait les montures les plus rudes, et il en venait à bout; il montait avec adresse et à merveille. A la chasse, ce jeune homme, au visage féminin, lassait tout le monde; il devenait superbe, dans son courage et son adresse à manier le pieu en face d'un sanglier écumant[2]. Très dur à la fatigue, actif, énergique, hardi et prudent dans ses allures, il paraissait né en selle; on eût dit que c'était un jeu pour lui de marcher des journées entières, d'égrener sur sa route tous ses compagnons, fût-ce des hommes rompus aux fatigues des campagnes. Avec cela, il ne dormait presque point; il buvait peu; il mangeait de bon appétit, mais avec délicatesse et n'aimait point les gros plats vulgaires.

Il se plaisait aussi à sauter de larges fossés. Il y avait à Châteauneuf un fossé de 15 pieds (5 mètres) qui avait la

voyons monter à cheval, tout éperonné, avec les *enfants d'honneur*, les bâtards de Ravenstein et de Pons, Antoine de Cugnac et Galiot. Il possède aussi une haquenée. Le grand cheval de son écurie s'appelait *Guimorre* (Bibl. de Blois, n° 1462).

1) Orléans, XII, 785.

2) Ses chasses étaient très modestement montées. Le personnel était variable et provisoire. En janvier 1482, on trouve, dans les comptes de sa mère, deux fauconniers, deux veneurs, et un veneur engagé pour quinze jours. En décembre de la même année, il n'y a plus que deux veneurs et un fauconnier, mais, en revanche, il y a un joueur de luth, outre le tabourin Planchette (*Tit.* Orléans, XII, 817, 818). Le *Catalogue Joursanvault* (3204) cite comme grand veneur du duc, en 1479, le grènetier du grenier à sel de Blois, Pierre Claux.

spécialité d'être sauté par lui et qui, pour ce motif, demeura très longtemps connu sous le nom de *fossé du roi*[1].

Son entraînement à la chasse faillit un jour lui coûter la vie. Non seulement Louis aurait considéré comme indigne de lui d'attendre un cerf au coin d'un bois, mais il serrait de près la bête, avec une fougue extraordinaire, sans aucun souci du reste de la chasse.

Une fois donc qu'il courait ainsi seul en avant, le cerf traversa à la nage un large fossé rempli d'eau, sur le bord d'un taillis. Louis voulut sauter le fossé, mais son élan fut insuffisant ; il tomba dans la vase, son cheval sur lui. Après de vains efforts pour se dégager, il appela au secours. Personne ne répondit. Ce n'est qu'au bout d'un certain temps qu'un veneur, survenant enfin sur les brisées, vit le bonnet rouge du prince sur la berge et entendit sa voix. On parvint à retirer le jeune prince, plus mort que vif. Néanmoins, Louis remonta à cheval. Le soir, on fit du cerf une curée solennelle. Les piqueurs offrirent sa tête au prince[2].

De pair avec ses rudes habitudes, il se jeta, dès son enfance, dans une vie de licence effrénée. Il aimait les femmes avec passion, sans frein. Femmes veuves, femmes mariées, tout lui était bon, courtisanes, femmes publiques de bas étage, il courait jusque dans les bouges les plus abominables. C'était comme une fièvre; ses vices valaient ses qualités. Puis, son mariage forcé, avec une femme contrefaite qui l'aima et qu'il avait en horreur, ne contribua pas médiocrement à le jeter dans tous les excès. Louis XI l'obligeait à aller voir sa femme au château de Lignières ; le roi ordonna même qu'on lui amenât Jeanne lorsqu'il revenait, le corps tout ému, du jeu de

1) Saint-Gelais, Barthélemy de Loches.
2) Barthélemy de Loches (ms. du Vatican).

paume. Le jeune Louis renvoyait la malheureuse enfant, et, dans cette chambre du château de Lignières, se faisait amener d'autres femmes[1].

Sa liaison avec une courtisane à la mode, nommée Amasie, causa une sorte de scandale. Louis en devint éperdûment amoureux, et, malheureusement pour lui, son amour se doubla d'une jalousie atroce. Il en venait à monter la garde chez elle, pour surveiller sa conduite. Amasie trouvait des moyens ingénieux pour échapper à sa surveillance. Un jour, par exemple, on frappe à la porte. Louis et Amasie étaient seuls, occupés à faire rôtir un pigeon pour leur dîner. Amasie prie le jeune duc de tourner la broche et descend ouvrir. Tout était convenu d'avance... Au bout d'un certain temps, Louis, ne voyant point remonter son amie, finit par concevoir un soupçon. Il lâche la broche et descend brusquement. Un instant après, il ne pouvait plus douter. Il eut l'esprit, du moins, de rire, tout le premier, de l'aventure, et il la raconta souvent à ses amis, qui en firent également des gorges chaudes[2].

On assure cependant qu'il ne perdit pas tout sentiment de vertu, et que, repris parfois de pudeur, il ordonnait le secret autour de ses orgies, afin que la renommée ne s'en emparât pas et ne ternît pas son nom.

Aussi prodigue qu'il devait, plus tard, devenir économe, Louis était joueur, et le plus souvent, malheureux, mais beau joueur, perdant sans sourciller et distribuant ses gains sans compter parmi les assistants. Il tenait d'autant moins à l'argent qu'il subit dans son enfance les inconvénients de la gêne[3]. Aussi sa maison devint l'asile et la patrie des viveurs et des parasites.

1) *Procéd. polit. du règne de Louis XII*, p. 987.
2) Barthélemy de Loches (ms. du Vatican).
3) Sa mère le tenait de très près. En octobre-novembre 1475, on lui

C'est par cette voie, semée d'épines, qu'il arriva plus tard à la pratique de toutes les vertus contraires; mais, tout d'abord, sa jeunesse devait se déchaîner à outrance.

Marie de Clèves gardait auprès d'elle sa fille aînée, Marie[1], pour laquelle elle semblait éprouver une prédilection marquée; elle l'habillait avec soin et semblait moins préoccupée de mettre en évidence sa seconde fille Anne, destinée à l'église[2].

Les deux jeunes filles, selon la mode, étaient vêtues en fin gris de Rouen, en drap noir ou en velours noir fourré, et, les jours de cérémonie, en satin jaune ou en écarlate : un bonnet d'écarlate, une pièce de velours sur la poitrine, complétaient l'ajustement de Marie[3].

Quant à Louis, la duchesse tenait à ce qu'il portât le même costume que son cousin Thierry[4] : les jours de grande cérémonie, des hoquetons, pourpoints et robes de velours noir, ou de satin cramoisi, des robes et des chausses de fin écar-

donne, pour ses menus plaisirs, 1 écu, puis 31 sous (Orléans, XII, 781). En 1476, on fait nettoyer ses robes (*id.*, 787). Pourtant, en octobre décembre 1476, la duchesse achète, pour le service de son fils, deux bassins d'argent, du prix de 153 livres (*id.*, 785). En 1475, à la veillée de Noël, la duchesse joue aux cartes (au *glic*) avec son fils et Thierry de Clèves. Louis perd 60 sous, et Thierry 20, que la duchesse paie (Orléans, XII, 781).

1) Marie avait pour « gouverneresse » une demoiselle d'honneur de sa mère, Jaquette du Perche (janvier 1470-1471; *Tit.* Orléans, XI, 749; janvier 1474-75; *Tit.* Orléans, XI, 776). Jaquette recevait, outre ses gages, une petite pension (*id.: Tit.* Villebresme, 65). Le duc Charles et la duchesse l'avaient dotée et mariée à Giles des Ormes, seigneur de Saint-Germain, maître d'hôtel du duc, entré dans la maison depuis 1456 (*Tit.* Orléans, IX, 658 ; Laborde, III, p. 357, 371). Marie de Clèves ne put lui compléter la dot promise que le 20 juin 1471 (*Tit.* Villebresme, 59).

2) Des demoiselles furent, dès le début, attachées à leur service, ainsi que des jeunes filles à leur compagnie. Suivant l'usage, Marie de Clèves conserva aussi, pendant un certain temps, les nourrices à son service. Elle les avait encore en 1469 (Orléans, XI, 739).

3) Comptes divers ; compte de 1476 (*Tit.* Orléans, XI, 786, 788).

4) Thierry de Clèves était absolument sur le même pied. V. compte du dernier quartier de 1475 (*Tit.* Orléans, XII) : « Roolle des parties paiées,

late; les jours de course, une robe de drap gris de Rouen, doublée de drap; pour le cheval, des robes courtes et fourrées, en velours noir, uni ou tanné, ou en camelot jaune; comme chaussures, des chausses et des *escafignons* noirs et écarlates, ou de l'une de ces deux couleurs, ou bien des pantoufles de drap, doublées de blanchet... Le costume habituel était de velours noir[1].

Ajoutons enfin que Marie de Clèves veillait personnellement à ce que ses enfants accomplissent avec soin les devoirs de la religion, jeûnes, aumônes, bonne tenue[2] à l'église. De légères amendes punissaient les infractions[3]. Elle attacha à la personne de son fils un chapelain, le prieur des Augustins de Blois[4]. Ses enfants assistaient tous les ans, vêtus de noir, aux offices du jour des Morts[5].

baillées et delivrées de l'ordonnance et commandement de madame la duchesse d'Orleans, de Milan, etc., pour le fait de la tresorerie monseigneur le duc son fils, Madame de Nerbonne et mademoiselle, ses filles, et Thierry, monseigneur son nevueu, durant les mois d'octobre, novembre et decembre derreniers passés... » Lors de sa première entrée à Orléans, la ville avait offert au jeune duc un service d'argent à ses armes, composé de deux pots « gauderonez, verez », deux flacons, deux bassins, quatre grandes tasses martelées et un couvercle, huit tasses pleines, une aiguière *verée* et *gauderonnée*. La duchesse mère les fit soigneusement peser par ses conseillers et serrer, en présence de son valet de chambre chargé de la vaisselle, Roullequin Coeillet. Le poids était de cent marcs sept onces et demie (*Tit.* Orléans, XII, 812).

1) Compte de 1476, *Tit.* Orléans, XI, 785, 786, 787, 788.

2) Deux sous donnés à M[lle] Marie, pour se confesser et faire l'aumône, la veille de la Toussaint; aumône à un pauvre, en octobre 1470 (*Tit.* Orléans, XI, 746)....., 2 onzains (22 deniers) baillés à M[me] de Narbonne, pour donner pour Dieu, parce qu'elle n'avait pas jeûné aux *Quatre-Temps*, en 1475 (Collection Bastard, 929).

3) En 1475, 1 sou 10 deniers sont donnés, par le duc, aux petits novices de Saint-Lomer, par ordre de la duchesse, pour être entré éperonné dans l'église (Orléans, XII, 781).

4) Orléans, XI, 768 : K. 71, 11 : Recommandation de Marie de Clèves au parlement, en faveur de Mathelin Bachelier, chapelain de son fils, qui a un procès au parlement pour un prieuré (X^{1a}, 9318, 57).

5) Orléans, XI, 786.

CHAPITRE IV

RAPPORTS AVEC LOUIS XI

Louis XI aurait pu susciter à la duchesse douairière des difficultés pour la tutelle et la garde de son fils. Il n'en fit rien, au contraire. La duchesse prit immédiatement possession de l'administration du duché et des domaines comme « ayant la garde, gouvernement et administracion de nostre tres chier et tres amé filz Loys, duc dudit duchié d'Orleans, et de noz autres enffans », ou, plus brièvement, comme ayant « le bail ou gouvernement » de ses enfants. Tous les actes officiels portèrent dès lors cette suscription [1].

Louis XI lui abandonna, immédiatement, les revenus de toute nature des fiefs d'Orléans en Normandie [2], lui donna main-levée de tous les droits, sans se prévaloir des privilèges de garde-noble [3], et accorda des lettres de *souffrance* pour la

1) Compte du deuil de Charles d'Orléans (*Tit.* Orléans, XI, 728) : Rôles de deniers (*Joursanvault*, 583, 584), etc., etc.

2) Moreau, 405, 275 (28 février 1464-65). Le 16 mars, le secrétaire de la duchesse, Guill. de Villebresme, lui apporte les lettres du roi (*Tit.* Villebresme, 43).

3) Moreau, 405, 53 v° : R[4] 1111, f° 27 v° : fr. 6985, f° 97, 12 avril 1478, Lettre de la duchesse d'Orléans, dont il résulte que le roi a abandonné le revenu de ses terres de Normandie, auquel il avait droit comme garde de son fils. Il fallut, en outre, l'acquiescement du duc de Guyenne, parce que Louis XI, par patentes du 28 octobre 1465, dans le double but d'être agréable au duc de Guyenne et de le mettre en conflit d'intérêts avec la Maison d'Orléans, confirma au duc de Guyenne la reversibilité éventuelle des comtés de Mortain et de Longueville, des terres de Saint-Sauveur-le-Vicomte et de Saint-Sauveur-Lendelin, tenues en apanage par le duc d'Orléans, qu'il lui avait déjà accordées, et l'étendit aux héritiers mâles du duc de Guyenne (fr. 4421, 290 v°).

prise de possession, en attendant qu'on pût régler la prestation d'hommage régulière [1].

Le roi avait alors bien d'autres préoccupations; il se trouvait en pleine guerre du Bien public. Il luttait contre la coalition de tous les grands seigneurs, coalition à la tête de laquelle figuraient naturellement les parents et amis de la maison d'Orléans.

Dès le début, Adolphe de Clèves, frère de la duchesse, prit à la lutte une part énergique, côte à côte avec l'indomptable comte de Charolais. Pendant que Louis XI faisait campagne en Bourbonnais, Adolphe s'empara de la ville de Saint-Quentin, clef de la frontière royale du nord-est. Louis XI ressentit vivement [2] la perte d'une ville qui ouvrait à ses adversaires la route de Paris, puisque les châteaux de Coucy, de Chauny, Compiègne et le duché de Valois appartenaient à la maison d'Orléans. Adolphe de Clèves, à la bataille de Montlhéry (16 juillet 1465), se trouvait au premier rang [3].

Avant de mourir, Charles d'Orléans avait donné le branle à la ligue, comme nous l'avons vu. Sa veuve ne pouvait plus rien, dans les circonstances présentes; mais qu'elle appelât de tous ses vœux la défaite de Louis XI, on ne saurait en douter. L'un des principaux capitaines du duc de Berry était un échanson du duc d'Orléans [4]. D'autre part, les troupes milanaises déployaient dans l'armée du roi l'étendard étranger des

1) Moreau, 405, 53 ; R[4] 1111, 27 v°.

2) *Lettres de Louis XI*, II, 314. Cf. Chazaud, *Une campagne de Louis XI en Bourbonnais*.

3) *Lettres...*, *id.*, 327.

4) *Lettres...*, II, 326 et note. Dunois prit part aussi à la campagne (Oliv. de la Marche). M. Legeay, dans sa fantaisiste *Histoire de Louis XI*, peint à ce sujet la haine de Marie. Marie aurait été jusqu'à tenter de faire mourir Louis XI dans la guerre du Bien public. Pourquoi? « Il nous serait difficile de le préciser. » Louis XI l'aurait su, et se serait vengé par des bienfaits (II, 529). Cette fable, si contraire aux caractères des deux personnages, n'a

Sforza. Le roi avait laissé la reine et ses filles à quelques pas de Blois, au château d'Amboise. Les précautions prises n'empêchèrent pas les francs-archers de faire du mal au château, d'y causer des dégâts sérieux, d'y mettre même le feu. Le roi ordonna à la reine de se retirer à Orléans, dont il connaissait l'esprit royaliste. La duchesse se hâta, presque aussitôt, de faire faire à son fils une entrée solennelle à Orléans, pour affirmer son pouvoir et son droit [1].

La guerre du Bien public prit fin, en octobre 1465 [2], par le traité de Conflans, traité où le roi, victorieux, mais très faible, dut faire aux grands seigneurs des concessions, qu'il comptait bien esquiver plus tard. Éclairé par cette rude épreuve, Louis XI visa dès lors à désunir ses adversaires, au lieu de les attaquer de front; il caressait les uns, réunissait toutes ses forces contre les autres, pour les détruire en détail et mieux utiliser, par les voies diplomatiques, la force propre à un monarque unique et absolu en face d'une oligarchie composée d'éléments et d'intérêts très divers.

Le 8 novembre 1465, sur la demande expresse du duc de Bourbon et du sire de Beaujeu, il accorda son consentement au projet de mariage de ce dernier avec Marie d'Orléans. Puis il se rendit à Orléans, sous prétexte de faire un pèlerinage à Notre-Dame de Cléry et de rejoindre la reine [3].

pas besoin de réfutation. D'ailleurs, on ne voyait alors que poison partout. Legeay donne la date du 31 mai 1465 au don de Chaumont, qui est de 1466.

1) Lemaire, *Antiquitez...*, p. 262.

2) On sait que les choses allaient mal pour le roi. Enhardie par les espérances de ses amis, Marie de Clèves se décida à faire des démarches en Italie. Le 10 octobre 1465, elle fit proposer aux Vénitiens une ligue, où seraient entrés le duc de Bretagne et le comte d'Angoulême, contre François Sforza (Miss M. Robinson, *Claim of Orleans to Milan*, ch. v). Les princes français auraient ainsi pris leur revanche. La paix de Saint-Maur fit évanouir cette combinaison.

3) La Mure, *Histoire de la Maison de Bourbon*, notes, t. II, 256, 271;

En réalité, il allait sans retard entreprendre de se rendre maître de la maison d'Orléans, la première de toutes les maisons princières désignée à ses coups, puisqu'elle ne pouvait pas résister. Il spéculait aussi sur le caractère connu de Marie de Clèves, sur ses faiblesses, pour la réduire à sa discrétion. Que fallait-il, pour y arriver? Gagner le sire de Beaujeu, ce qui rentrait dans son projet de flatter la maison de Bourbon; acheter, à deniers comptants, ou par la force, la coopération de Mornac et des principaux serviteurs de la Maison.

Louis XI resta longtemps à Orléans [1]; du reste, il se fit un malin plaisir de venir fréquemment s'installer en Orléanais, soit pour chasser, soit pour montrer son inépuisable dévotion envers la madone de Cléry [2], qu'il voulut, pour ainsi dire, rendre royaliste, car c'est une chose digne de remarque qu'il choisissait volontiers chez ses adversaires ses pèlerinages préférés, Cléry, Saint-Claude, etc.

Il arriva à Orléans vers le 15 octobre; quatre jours après, il se rendit, avec la reine, chez la duchesse, en grand secret, dans le plus strict incognito [3]. Le mystère eut pour effet d'éveiller les conjectures. L'ambassadeur de Milan, l'œil au guet, se hâta de transmettre la nouvelle de cette conférence à son gouvernement. On augurait, en général, qu'il s'agissait de reprendre les pourparlers relatifs au mariage du jeune Louis avec Jeanne de France, et les négociations d'autrefois.

Louis XI était à Paris le 13 novembre, et à Orléans le 19. Il avait envoyé la reine à Orléans, dès le mois d'octobre (Jean de Troyes), sans doute avec Jeanne de France. La duchesse rendit, en personne, hommage-lige pour ses terres, le 22 novembre 1465 (P. 139, LXIII v°: R[4] 581, f° 251: Moreau, 405, f° 53 v°).

1) Lemaire, 250.

2) L'abbé de Torquat, *Histoire de Cléry*. C'est à Cléry que Dunois fit, en 1463, construire sa chapelle funéraire.

3) « *Di furto.* » Dépêche de l'ambassadeur milanais, du 29 novembre 1465 (Ital. 1649, 75).

Marie de Clèves se trouva bien isolée, dans ces graves et critiques circonstances.

L'illustre soutien de la famille, Dunois, se laisse gagner à la cause royale et meurt. Son fils, un jeune homme, se met au service du roi, accepte une pension et des faveurs [1].

Le comte d'Angoulême ne menait plus qu'une ombre de vie. Il meurt aussi le 30 avril 1467, jour de Saint-Eutrope, et on l'enterre comme un saint, le 3 mai suivant [2].

Sa veuve, Marguerite de Rohan, tremblait devant le roi. Louis XI lui témoigna moins d'égards qu'à Marie de Clèves; il lui dépêcha le capitaine de Lusignan, Yves du Fou, son chambellan et l'un de ses serviteurs de confiance, et, par patentes du 22 juillet, Marguerite dut exposer ses regrets de n'avoir pu se rendre encore auprès du roi, depuis la mort de son mari : elle ajoute que, pour parer à tous « maulvais et sinistres rapportz » et satisfaire le roi, elle s'empresse de lui jurer obéissance, pour elle et ses enfants, dans la personne d'Yves du Fou. Elle prête entre les mains d'Yves le serment habituel d'obéir, de révéler tout ce qui se tramera, de mettre seulement dans ses forteresses des gens agréables au roi, de ne pas marier ses enfants sans l'agrément du roi. Yves du

1) Par patentes d'Orléans, 30 novembre 1468, il lui quitte les droits de rachat de Parthenay (fr. 20382, n° 45), reçoit son hommage, le fait mettre en possession (*id.*, n° 44), et lui assigne une pension de 11,000 livres ou 12,000 (*id.*, n° 49 : Orléans, XI, 775 : reçu du 19 août 1481, *id.*, 798). — Cf. Clairamb. (Ordre du Saint-Esprit, 1595); n° 45, lettre du roi (datée d'Issoire, 9 décembre), portant qu'il a donné Gien-sur-Loire à Dunois ; n° 67, François, comte de Dunois, est grand chambellan du roi (1171) ; n° 69, il reçoit une pension de 12,000 livres tournois (1474); n° 70, il reçoit, en outre, 500 livres par an pour les réparations de ses places du Poitou.

2) Le 30 avril 1468 (d'après la *Vie de très illustre prince Jean, comte d'Angoulême*, Paris, 1613, in-18), en réalité 1467, le jour de Saint-Eutrope. Son testament est du 12 avril 1467 (*Inventaire des aveux et titres du comté d'Angoulême*, PP. 44, coté 1re l., XXXIII); *Journal* de son enterrement, du 3 mai 1467 (*id.*, XXXVII).

Fou, créé capitaine d'Angoulême, devint le véritable maître du comté[1]. Le roi sépara de sa mère le jeune comte d'Angoulême, âgé de huit ans, le fit venir à la cour, l'y retint jusqu'à sa majorité. Saint-Gelais ajoute même qu'il s'arrangea pour l'empêcher de contracter un mariage avantageux.

Au surplus, la comtesse d'Angoulême éprouvait aussi, dans son administration, de gros embarras d'argent. Elle était engagée contre la maison d'Albret dans un procès indéfini, pour la possession du comté de Périgord[2]...

Marie de Clèves ne pouvait trouver un conseiller naturel, un appui, que dans la personne de Pierre de Bourbon, son ancien pupille, son futur gendre, bon homme, pacifique, de bon sens, et sinon brillant, du moins solide et pratique. Mais là un vif déboire l'attendait.

Le roi mit toute son adresse en œuvre pour gagner le duc Jean II de Bourbon, dont il n'hésita pas à payer cher l'amitié[3]. Placé dans un courant tout différent, le sire de Beaujeu ne

1) *Autographes* de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg (I), t. 1, n° 6. D'après Thevet, Yves du Fou fut le véritable gouverneur du jeune comte d'Angoulême.

2) Charles d'Orléans avait engagé, en 1437, au vicomte de Limoges, le comté de Périgord. De là, un procès, que le comte d'Angoulême finit par perdre. Les rois intervenaient sans cesse, pour presser la procédure et peser sur le parlement (X^1a 9318, 177, 58, 49 : X^1a 1485, 97, 215 v°, 221 v° : X^1a 4785, 198, 240, 294 v°). Le parlement répondit, une fois, sous Charles VIII, qu'il ne pouvait pas juger si vite un tel procès (22 mai 1489, X^1a 9323, 76).

3) Il le combla. Par patentes, intentionnellement datées d'Orléans, le 2 décembre, il lui confia aussi la mission d'aller, en son nom, négocier, avec le duc de Berry, l'échange de la Normandie (P. 1359², c. 702). Jean II, dès lors, lui était tout acquis, et s'engagea énergiquement dans la cause du roi. Le 5 juin 1466, par patentes d'Orléans, Louis XI destitua le comte du Maine du gouvernement de Languedoc, qu'il donna au duc de Bourbon (P. 1373, c. 2216). L'année précédente, il avait déjà donné à Jean un immense gouvernement, comprenant le comté de Blois et la Sologne (La Mure, II, 273, note), sur sa requête, exposant que les ducs l'avaient toujours eu (R⁴ 581, f° 229 v°).

suivit pas d'abord l'évolution de son frère, il accompagna même le duc de Berry dans sa fuite en Bretagne, lorsqu'un complot mit le roi en possession du duché de Normandie.

Mais bientôt, soit dégoûté des divisions des grands seigneurs, soit effet des suggestions de sa famille, Pierre revint en France, sous la sauvegarde du droit des gens, avec Olivier de la Marche, ambassadeur de Bourgogne. Louis XI se trouvait en ce moment à Jargeau, près d'Orléans et de Châteauneuf. Il y manda l'ambassadeur; c'est là que Pierre de Beaujeu fit défection et ébaucha ses premiers liens d'amitié avec le roi. Louis XI avait l'habitude de trafiquer de la main de sa fille Anne. Depuis plusieurs années, il la promettait à Nicolas de Calabre, et il allait renouveler solennellement encore cette promesse le 1er août 1466[1]. En même temps, il venait de la promettre au comte de Charolais. Olivier de la Marche insinue qu'une perspective du même genre aurait tout à coup attiré Beaujeu[2]. Il faut avouer que, pour lui, modeste et pauvre cadet de Bourbon, s'ouvrait un horizon bien inattendu et bien inespéré. La qualité de gendre du roi l'emportait sur celle de gendre de Marie de Clèves; Beaujeu n'hésita pas (1465)[3].

A partir de ce moment, il appartint corps et âme à Louis XI;

1) La Mothe d'Egry (fr. 20855, 35).

2) « Louis XI lui donna la fille qu'il venait de promettre au comte de Charolais, et il dit que cela était meilleur marché que de donner la Brie et la Champagne » (Olivier de la Marche).

3) Le sire de Beaujeu était, d'ailleurs, en difficultés financières avec Marie de Clèves. Le duc et la duchesse d'Orléans avaient promis en dot, à leur fille Marie, leurs biens non apanagés. Or, le douaire dû à Marie de Clèves, en vertu de son propre contrat de mariage, ne pouvait s'établir que sur ces biens propres. Louis XI, d'accord avec les ambassadeurs milanais, soutenait la prétention du sire de Beaujeu de faire exécuter le contrat stipulé.

il ne le quitte plus, il devient son pensionnaire [1], reçoit des missions et des faveurs; en 1468, il accompagne le roi avec ses frères à la fameuse entrevue de Péronne, puis devant Liège. Enfin, lorsque, pour mettre le sceau à l'humiliation de la famille d'Orléans, Louis XI eut le cynisme de marier sa propre belle-sœur, Bonne de Savoie, à l'abominable Galéas Sforza, duc de Milan, la duchesse douairière de Bourbon couronna la conduite de ses enfants, en assistant aux noces [2].

Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que, Marie de Clèves, dans un juste mouvement d'indignation, ayant voulu chasser de sa famille l'homme qui publiquement l'abandonnait [3], Louis XI l'obligea à maintenir sa parole. Marie de Clèves rédigea une protestation contre le mariage que « prétendait faire le roi » de sa fille, Marie d'Orléans, avec Pierre de Beaujeu. Mais il lui fallut continuer à Pierre une pension de 2,000 livres et lui conserver l'appellation de *son filz* dans les actes officiels [4].

Quant aux serviteurs à gages de la duchesse, on peut juger,

1) Pour 6,000 livres (La Mure, II, 280 n., 284 n.). Le 4 octobre 1467, quittance, par Pierre de Beaujeu, de 1,000 livres, que lui a données le roi, pour un voyage dans la lieutenance générale de son frère, pour passer l'inspection du ban et arrière-ban des nobles appelés sous les drapeaux (La Mure, II, 273 n.). En octobre 1466, Louis XI donne à Beaujeu la terre et châtellenie de Roqueval, provenant de la confiscation d'Armagnac (La Mure, II, 275 n.).

2) Guichenon : Mathieu, *Histoire de Louis XI*, preuves, p. 377. En 1466, le duc de Bourbon accompagne Louis XI (Cf. La Mure, II, 275 n., et fr. 20616, pat. du 15 mai 1466, à Meung).

3) R⁴ 394. *Inventaire*, par Leclerc de Douy, *des archives du duché d'Orléans*, Duché, f° 6 (*Mentions*). Copie sur l'expédition authentique, au Châtelet d'Orléans, de la protestation de Marie de Clèves, du 24 avril 1467, contre le mariage que le roi voulait faire de Marie d'Orléans, fille de ladite dame, avec Pierre de Bourbon, seigneur de Beaujeu.

4) « A Monsieur de Beaujeu, filz de la dicte dame, 2,000 livres tournois, que Madame lui a donné de pension », pour cette année commençant au 1er janvier (Orléans, XI, f° 756).

par la défection de Pierre, la confiance qu'ils méritaient. Les principaux devaient leur situation au roi, plusieurs le servaient officiellement en même temps que leur maîtresse[1]. Tous, peureux, traîtres ou gagnés à Louis XI, avaient tout à craindre de lui et tremblaient pour leurs pensions, sinon pour leurs vies. Bientôt, d'ailleurs, on n'eût pas trouvé dans le royaume un homme qui osât contredire le roi[2].

Auprès de ce rude monarque se trouvait une femme bonne, affectueuse, gracieuse et pleine de cœur[3], la reine Charlotte de Savoie; de petite taille, régulière de traits, mais sans beauté[4], la reine avait elle-même à la cour la situation la plus pénible. Elle n'y comptait pas. Son mari semblait, politiquement, se plaire à l'humilier dans sa famille. Il la traitait elle-même avec un cynisme et un sans-gêne incomparables. La

1) Louis XI aimait à accaparer les serviteurs des autres : il prit au duc de Guyenne son capitaine des gardes, La Chatre, son chambellan, le sire de Linières, son secrétaire, Pierre de Sacierge. Il prit à la Maison d'Orléans Jean Chardon, qui devint trésorier général des finances (Orléans, IX, 604), M. Gaillard et bien d'autres.

2) Saint-Gelais : Seyssel : dépositions diverses au *Procès de divorce de Louis XII.*

3) Le Chartrier de Thouars contient la copie ancienne d'une lettre de Charlotte de Savoie (datée d'Amboise, 22 juin), à une mère qui venait de perdre son fils; c'est un modèle de grâce, de bonté et d'affection :

« Quant le cas ne seroit advenu de Mons[r], que Dieu vueille garder, vous estez la femme du monde que plus j'ameroye pres de moy pour moderer mes douleurs. Et pour ce, m'amye, prenes en vous mesmes le bon conseil que bien sauriez donner aux aultres. »

Dès que vous serez mieux, ajoute la reine, je vous verrai : « mays, pour l'amour de Dieu, m'amye, servez vous a ce besoing des belles vertuz qui sont en vous, et considerés les grans biens que bonne pascience fait en l'ame desconfortée. » Mon fils ne vous abandonnera jamais. « Au regart de moy, tenez vous asseurée que tousjours vous seray telle comme bonne et naturelle mere doit estre a son enffant. Et ay bien esperance que de brief serons ensemble, pour le plaisir de l'une et de l'aultre. »

4) Son portrait a été recueilli par Hennin, d'après un vitrail du couvent de l'Ave-Maria, à Paris. M. Lacroix l'a donné dans *Le Moyen âge et la Renaissance*, t. V, pl. 7. Cf. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 2[e] série, t. IV, p. 424.

reine ne pouvait agir en tout que sur l'ordre de son mari; elle ne pouvait rien prendre sur elle, pas même une visite à l'une de ses filles malade. Renfermée la plupart du temps à Amboise comme une prisonnière, tenue à l'écart, réduite à un train de maison plus que simple et même à une garde-robe modeste, il lui fallait pour s'éloigner du château une autorisation spéciale du roi. Son cercle et ses relations se bornaient à deux ou trois domestiques. Cette vie la rendit mélancolique et timide. Femme de goût et studieuse [1], elle chercha à se distraire en relisant les quelques romans de sa bibliothèque. Dans cette solitude, elle contracta même une difficulté de parler [2]. Aussi peu heureuse comme femme que comme reine, elle pouvait, d'Amboise même, voir son mari afficher la vulgarité de ses amours : elle vit, une fois, Louis XI ramener de Lyon deux jeunes femmes enlevées par lui à leur mari et à leur famille, dont il paya la complaisance par des faveurs administratives. Le roi, dur pour ses enfants, affectait une grande prédilection pour ses bâtards. Quant à sa femme, Louis XI la traitait, en propres termes, comme une machine à enfants. S'il allait la voir, j'ose à peine répéter que c'était pour ce motif, ou bien pour les besoins de sa santé personnelle [3]; il en riait d'avance avec les ambassadeurs étrangers et leur faisait à cet égard les confidences les plus dégoûtantes [4]. Il finit même par exiler sa femme en Dauphiné, avec défense définitive de voir ses enfants.

1) Fr. 26098, 1985. Charlotte de Savoie (1482) fait écrire et enluminer, à Tours, par Guillaume Piqueau, de Tours, un manuscrit *De vita Chisti*, qui lui coûte 62 livres. M. Tuetey a publié l'inventaire de sa bibliothèque dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 6e série, t. I.

2) *Chronique* publiée par Cimber et Danjou, I, 165.

3) « Plus pour desir d'avoir lignée que par plaisir », dit Seyssel (*Histoire de Louis XII*).

4) En 1476, ayant été éloigné de la reine, il en plaisantait avec l'ambas-

La pauvre reine, tout particulièrement affectionnée à Jeanne, sa petite fille infirme, échangeait de temps en temps avec la duchesse d'Orléans et son fils, quelque souvenir, quelque marque de sympathie. Un véritable courant d'égards affectueux paraît s'être établi entre les deux mères[1]. Mais en quoi Charlotte de Savoie aurait-elle pu aider ou conseiller Marie de Clèves ?

De nos jours, bien des historiens se sont attachés à justifier la mémoire de Louis XI de l'horreur qu'il inspira de son vivant à toutes les classes de la société française, depuis le plus grand seigneur jusqu'au plus humble paysan. Parce que

sadeur milanais, et, malgré ses infidélités, il attribuait à cet éloignement diverses infirmités (Romanin, *Storia documentata di Venezia*, IV, rapport de Francesco Pietrasanta, du 12 août 1476). L'ambassadeur écrit que, le samedi précédent, il a vu le roi. Louis malade, l'a fait entrer de suite. Il a consulté Mre Pantaleone, et lui a dit en latin : « Ego sum passus emoroydas, quas etiam alias habui, sed non fuerunt ita vehementes ; quod credo fuisse propter labores animi et corporis in isto itinere et in cogitandis rationibus bellorum, et etiam propter abstinentiam coïtus, quia steti tanto tempore absens ab uxore mea. » Cela lui a fait monter à la tête certaine vapeur et lui a donné un mal de cœur qui l'éprouve beaucoup. Il prit Pantaleone par le bras, lui fit tâter son pouls et dit à ses médecins de s'entendre avec lui, car il le connaissait depuis trente ans (d'après la *Notizenblatt* de l'Académie des sciences de Vienne, n° 8, 1856, p. 182 et suiv.).

Louis XI ne disait pas la vérité ; il avait ramené de Lyon deux femmes, qu'il laissa seulement à Orléans, pour venir retrouver la reine (Jean de Troyes). L'une de ces femmes s'appelait « la Gigonne » (Gigonne de Thomassin) ; il la maria à Geoffroy de Caulers, qui devint dès lors son protégé ; l'autre, la Passe-Filon, était femme d'un marchand de Lyon, Antoine Bourcier. Le mari fut nommé maître des comptes, et la famille Bourcier devint l'une des principales de Lyon.

1) Orléans, XI, 76. Septembre 1472, lettre, par exprès, de la reine à la duchesse, pour lui annoncer que la reine est accouchée d'un fils. La duchesse donne deux écus à une des *nourrisses de l'ostel du Roy*, qui lui a apporté, au nom de la reine, un chaperon de velours (*Tit.* Pot, 34) (probablement la nourrice de Jeanne de France). En novembre 1470, la duchesse envoie chercher des nouvelles de la reine, par Piètre André, et demander quel jour elle sera à Blois (Ul. Robert, *Nouv. Arch. de l'art français*, 1877, p. 133).

ses rigueurs, plus ou moins justifiées d'ailleurs, ont fait tomber les têtes des d'Armagnac, des Saint-Pol, des Melun, on est porté à voir en lui un émule de Richelieu. La différence, pourtant, entre ces deux hommes fut immense. Serviteur de la monarchie, Richelieu conçut et réalisa l'immense programme de mettre le trône de France hors de pair, hors de contestation, en France et à l'étranger; il travailla, de toutes les forces de son génie, à l'élever, avec les vues d'un grand homme d'État; car il ne l'éleva pas seulement, il l'ennoblit. Il voulut que tout ce qui fait la vie et la force morale d'un peuple s'épanouît à l'ombre de son nom... : et quelle moisson de gloire il nous a laissée! Autant était large la visée de Richelieu, autant celle de Louis XI fut étroite. Louis XI se montrait homme d'affaires profond et sans scrupules; mais il ne participait en rien, dans son gouvernement, de l'esprit français, du sentiment noble, généreux, chevaleresque, tolérant, aimable, artistique, qui devait rendre la France si prospère, si heureuse, si riche, si glorieuse, et lui assurer pour longtemps une influence sans pareille. Il ne perdit, jamais, aucune occasion de témoigner que son idéal politique résidait dans ces petites cours italiennes qu'il avait connues, où quelque soldat heureux s'improvisait tyran par le seul fait de la force. Il n'aimait que l'Italie et les Italiens, et par leurs fâcheux côtés; les ambassadeurs de Milan et des petits princes italiens, ou ces princes eux-mêmes, étaient ses amis, ses confidents, ses pensionnaires, ses alliés; c'est avec leurs cours qu'il cherchait à resserrer par des mariages ses liens de famille. Les maximes qu'on lui attribue sont les maximes de l'empirisme italien du xve siècle[1]; sa politique est celle des Malatesta, des César Borgia et autres *condottieri* contemporains. Il emprunta aussi aux pratiques d'outremont tous leurs défauts, les habitudes

1) « Chi sa dissimulare, po triumphare », proverbe italien du xve siècle

d'une diplomatie tortueuse [1], raffinée et jamais sincère, aussi bien que tout un cortège de préjugés, de crédulités enfantines, il ne prit point leur amour des arts, leur sentiment exquis du beau. Il n'aima que lui; dauphin, il s'était montré le mortel ennemi de l'autorité royale; roi, il commençait à faire haïr la royauté et à l'avilir, en lui retirant le caractère sacré et élevé dont elle tirait son prestige et sa raison d'être. S'il n'aima point les grands, s'il voulait niveler tout autour de lui [2], même les pouvoirs les plus inoffensifs et les plus bienfaisants comme celui du roi René, il ne se montra pas moins rude à la bourgeoisie et au peuple. Bourges, Tours, Arras et bien d'autres villes allaient témoigner de ses sentiments pour la bourgeoisie et le peuple. Pendant qu'il répandait des flots d'or au pied des images vénérées pour obtenir le salut de son âme, le peuple, écrasé sous des impôts, augmentés à tout instant sans nul souci d'États généraux ou provinciaux, périssait de misère et de faim. Si parfois une rébellion venait trahir la lassitude et la haine d'une population, façonnée pourtant à l'obéissance comme elle ne le fut jamais, on étouffait ce cri dans le sang [3]; et bientôt la royauté française parut n'avoir plus d'autre droit à l'obéissance de ses peuples que les exécutions de Tristan l'Ermite et d'une poignée de misérables. Ce n'est pas seule-

(*Proverbes d'Italie*, fr. 1717, f° 56) : Seyssel : Delaborde, *Expédition de Charles VIII en Italie*, etc.

1) On sait assez combien il fut joué par le duc de Bourgogne ; mais il eut le bonheur que Charles le Téméraire se détruisit lui-même.

2) Tout roulait alors, dans le domaine civil, sur la naissance, et parce que lui-même était le fils aîné de son père, il se croyait maître et de la vie, et de la mort, et des finances de ses sujets, qu'il tondait ras. Mais, dans sa brutalité et son effroyable égoïsme, il avait horreur et défiance de toute sa famille, sauf de Pierre de Beaujeu, « homme paisible, benin et de bon vouloir, sans mauvaistié ni tromperie ». Hors de lui, il fit à tous une guerre acharnée: ainsi s'exprime Seyssel.

3) M. le comte de Carné, parmi les *Fondateurs de l'unité française*, ne

ment les hommes qui craignent le roi, disait-on à Blois, c'est aussi les arbres !

Louis XI se montra l'implacable adversaire de la maison d'Orléans; aussi, le futur Louis XII apprit, dès que son esprit s'ouvrit à la raison, à craindre et à détester un joug si odieux.

De là, une impression telle que son règne fut, en tout, la contre-partie absolue du règne de Louis XI, et plus tard, pour exalter Louis XII, son fin et spirituel panégyriste, Claude de Seyssel, opposera point par point ses actes et ses idées aux actes et aux idées de son avant-dernier prédécesseur.

De cette opposition sont nés, à l'entrée du monde moderne, deux courants qui se sont manifestés jusqu'à nos jours, sous les formes les plus diverses. L'un, niveleur, nourri de moyens violents, qui, pour porter souvent l'étiquette du mot Liberté, n'en a pas moins entraîné à beaucoup de crimes, sous prétexte de nécessités passagères; car, dans cette doctrine, peu importe l'écrasement des hommes et des choses, tout doit servir de marchepied à la passion égoïste d'un pouvoir appuyé sur la force. L'autre, au contraire, a rêvé d'introduire dans le monde des principes élevés et de gouverner les hommes en faisant appel à leurs sentiments, par la justice et par la liberté. Cet idéal est celui de la « *Grand'Monarchie de France* », tempérée, chrétienne, polie, douce, libérale, chevaleresque, appuyée sur une hiérarchie des sentiments nobles dans la nation, amie des arts, des lettres, de tout ce qui rehausse l'esprit humain, de tout ce qui constitue un peuple au lieu d'un troupeau. Le pre-

mentionne pas Louis XII, mais il n'aime pas Louis XI. Dès le commencement du XVe siècle, dit-il, avait commencé à se répandre cette opinion désastreuse que les choses du gouvernement ne sont pas régies d'après les lois de la morale ordinaire et du droit particulier. De là, selon M. de Carné, l'affaiblissement des autorités, la diminution de la foi, la préparation au despotisme, le sommeil de la conscience. Machiavel grandissait sous Louis XI, Luther naquit l'année de sa mort...

mier système, personnifié par Louis XI, est formulé par Machiavel; le second rêve, personnifié par Louis XII et le cardinal d'Amboise, a eu pour traducteur Claude de Seyssel.

L'antithèse entre ces deux politiques se poursuit en tout. Louis XI n'aime point la guerre et cherche à tromper ses adversaires. Louis XII, loyal et affectueux dans ses rapports, aime la guerre pour la gloire et fait volontiers campagne au premier rang avec l'enivrement du chevalier. Louis XI, quoique lettré, méprise les œuvres de l'esprit et se plaît à écraser dans son œuf la renaissance française; Louis XII, vif ami des arts quoique peu instruit, s'entoure d'une pléïade de poètes, d'historiens, de savants, d'artistes, les protège, les appelle, les soutient, leur donne des prébendes. Louis XI finit une race d'hommes politiques; Louis XII commence une race d'hommes de lettres.

Louis XII, tout en tenant la noblesse à l'écart du pouvoir politique, la pare de tout ce qui peut l'embellir, la glorifier et lui inspirer la passion des grands sentiments ; ami de la bourgeoisie, il réforme les lois, veille de près à la bonne expédition de la justice, assure la sécurité des transactions ; de sa personne, il a des rapports familiers et affectueux avec la bourgeoisie des villes qu'il habite et en appelle auprès de lui les représentants les plus autorisés; pour le peuple, il diminue les tailles, assure la sécurité des routes et la tranquillité de chacun, il fait bénir son nom dans la dernière chaumière : Louis XI écrase la noblesse, s'entoure mal, et accable le peuple d'impôts exorbitants.

Louis XI, dévot et superstitieux, abandonne les droits de l'église de France, met la main sur toutes les dignités ecclésiastiques, les confère violemment à ses créatures, même à des gens d'armes.

Louis XII, non moins pieux, mais beaucoup moins adonné

aux pratiques extérieures, tient tête à un belliqueux pontife, Jules II, s'entoure dans ses conseils des prélats les plus respectables.

Louis XI croit le pouvoir royal sans limites ; à ses yeux, les peuples sont faits pour les rois, et le pouvoir n'a d'autre origine que le fait brutal de l'hérédité, la possession de fait ; par ses pratiques, il abaisse et détruit souvent le principe même d'autorité qu'il entend pousser à ses dernières limites. Il glorifie ses bâtards [1]. Il attaque son père ; il fait élever son fils à Amboise solitairement, par quelques serviteurs et non de *grand estoffe*, tellement caché, qu'on se demandait parfois si le dauphin vivait [2]. Louis XI tremble pour sa sécurité ; il se cache lui-même derrière des murs de forteresse et mille chausse-trappes. Ses précautions redoublent, lorsqu'il apprend l'assassinat de son ami, Galéas Sforza.

Louis XII gère la royauté, comme une magistrature instituée par le peuple. Il n'a d'autre préoccupation que de rappeler le caractère sacré de l'autorité, d'en tempérer les abus, de la faire aimer. Il veille à ce que les États des provinces se tiennent exactement, et le plus beau jour de sa vie est ce jour, unique dans l'histoire de France, où, dans un élan chaleureux

1) Louis XI prit l'hérédité dans ce qu'elle a de plus matériel : on admettait les bâtards dans la famille ; il les aima, les mit sous sa protection, les soutint. Ses deux filles bâtardes furent l'objet de ses prédilections et sa vraie famille, Sforza était son idole. Par patentes, datées de Meslay, 11 juillet 1467, il reconnut Marie, sa fille naturelle, dame de Saint-Vallier, et lui donna les armes de France avec une barre (Dupuy, 657, f° 298). Il la dota et il donna à Aymar de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, d'importantes terres en Saintonge, pour son mariage (Fonds Bourré, M. 18). Cf. l'ordre du roi de laisser jouir de la vicomté de Carentan Antoine de Bueil et Jeanne de France, sa sœur naturelle, à qui il l'a allouée pour ce qu'il leur devait, notamment pour leur mariage (*Chartes royales*, n° 322). En 1476, Guillaume, bâtard de Nevers, *cousin* du roi, obtient de lui des lettres patentes (fr. 11877, p. 3577), etc.

2) Seyssel.

d'enthousiasme et d'affection, les États généraux le proclament père de la France. Il veille à ce que son jeune cousin, François d'Angoulême, son héritier présomptif, reçoive l'état qui convient à un futur roi. Est-il malade, le royaume tout entier est en processions et en pleurs. Il se soumet à la justice.

Louis XI laisse une mémoire exécrée, malgré ses succès [1]. Louis XII, malgré ses revers, reste longtemps dans la mémoire du peuple comme la personnification des temps heureux et regrettés.

Ces résultats contraires ont pour origine la lutte qui, dès l'enfance de Louis XII, s'engagea autour de lui contre Louis XI, et qui laissa d'ineffaçables souvenirs.

C'est pourquoi nous nous permettons d'insister sur un parallèle qui forme comme la base de sa carrière, et dont l'influence a été grande dans l'histoire.

La Maison d'Orléans conservait pieusement la légende de la gloire passée ; Louis XI, au contraire, poursuivait avec acharnement les derniers vestiges de son indépendance.

Ces vestiges étaient pourtant faibles. Il ne subsistait guère de traces d'indépendance que dans l'administration du comté d'Asti et du comté de Blois, tous deux domaines propres de la famille.

Après l'arrêt de 1461, Louis XI avait dû, par une déclaration du 31 juillet 1463, reconnaître que le comté d'Asti ne dépendait nullement du royaume et que ses appels n'étaient pas recevables au parlement de Paris [2]. Le duc d'Orléans se trouvait donc souverain indépendant d'Asti, et libre de faire de son conseil la cour d'appel d'Asti [3].

Mais en même temps, Louis XI cherchait à retirer la posses-

1) Seyssel : fr. 1721, f° 35 v°, « *Epitaphe du Roys Loys XI*e ».
2) Moreau, 406, 154 v°.
3) Il est vrai qu'Asti devenait facilement un foyer de mécontentement

sion d'Asti aux ducs d'Orléans. En tout cas, il affectait, conformément, disait-il, aux dernières volontés de Charles d'Orléans, de considérer Asti comme une partie de la dot de Marie d'Orléans ; aussi bien, avec la dot de Marie ainsi entendue et les reprises de Marie de Clèves, que restait-il au jeune Louis d'Orléans ? rien, ou à peu près[1]. C'est pourquoi les ambassadeurs milanais mettaient ostensiblement la main à ces projets.

Dans le comté de Blois, la famille d'Orléans jouissait de quelques droits de souveraineté, hérités des anciens comtes : droit d'anoblissement, d'affranchissement des serfs ; Marie de Clèves en usa quelquefois[2]. Mais nous n'avons point rencontré de légitimation prononcée par elle[3].

contre le roi. Mais Louis XI savait ce qui s'y passait. Voici l'analyse d'une lettre d'un serviteur de la duchesse, qui cherche à conquérir, moyennant finance, les bonnes grâces d'un secrétaire du roi (fr. 20486, f° 141) : Pétrequin d'Autrey à Bourré, Lyon, 3 novembre : « Vous m'avez fait venir en France, vers Mme d'Orléans, pour les affaires d'Antoine du Solier, d'Asti, à la requête de Théau de Royer. Cela m'a été un grand dommage. Pourtant, avec l'aide de Dieu, de vous, de Mme d'Orléans et des bons amis que vous avez par delà, M. de Mornac, Brezille, Michelet Gaillard, qui lui a prêté 400 ducats (je l'ai servi quatre mois à mes frais, et lui ai prêté 300 écus), Antoine est venu à bout de ses affaires. Madame a écrit à son conseil d'Asti qu'elle voulait qu'Antoine, venu en France devers elle, retournât là bas en son état premier, plutôt à la requête de M. de Bresse que du roi. Il prétend ne rien me devoir, et que vous m'avez pourvu. Me voici. Je ne puis aller plus loin que Lyon. » « Je sçai demi douzaine de beaux courciers qui ne vous couteront rien, que la peine d'aller les querir. »

1) « Quasi niente », écrivait l'ambassadeur milanais.

2) Exemples divers d'anoblissements, nombreux affranchissements, dans le *Cartulaire de la Chambre des Comptes de Blois*. Les ducs rendaient des ordonnances pour confirmer des droits d'usage dans les forêts d'apanage (KK. 897, f° XVII v°, XXXI, etc.), mais ils n'en conféraient pas de nouveaux, sinon à titre personnel ou viager (KK. 897, f°s LXXII, LIX). Ils rendaient des ordonnances pour régler leur administration (Orléans, IX, 652 : Ordonnance de Charles d'Orléans sur le fait de ses finances, 24 mai 1454), mais aucune réglementaire.

3) Le droit de légitimation avait été énergiquement maintenu par Louis Ier (KK. 897, XIX v°). Charles d'Orléans avait usé encore du droit d'anoblissement, notamment en faveur de Jean Doulcet, maître de la Chambre

Comme duc d'Orléans, le duc pouvait approuver les statuts des corporations du duché. Ce pouvoir, Louis XI le dénia à la duchesse [1].

Enfin, la duchesse négligea un dernier droit quasi-régalien qu'elle trouvait dans l'héritage d'Orléans ; celui de conférer l'ordre du porc-épic.

Le loup et le porc-épic, anciens emblèmes héraldiques des comtes de Blois et de la ville de Blois, étaient devenus aussi ceux de Louis d'Orléans, comte de Blois, et marquaient son indépendance. Louis avait accolé l'écu de France du loup et du porc-épic, en guise de supports. Son fils et son petit-fils conservèrent l'emblème du porc-épic, et, après son avènement, Louis XII le garda comme support des armoiries royales à la place des anges traditionnels [2]. Le porc-épic figura souvent sur ses drapeaux.

aux deniers de Blois en 1454-55 (KK. 897, 163), de Pierre Lesbay, bourgeois de Blois, en mai 1440 (*id.*, 133). Mais Marie de Clèves paraît n'avoir maintenu ce droit qu'à l'état théorique (*id.*, f°s 135, 156 v°).

1) En 1440, Charles avait, par ordonnance ducale, arrêté les statuts des chaussetiers d'Orléans (KK. 897, 103 v°). Louis XI, en 1470, fit une démonstration contraire. Il confirma les statuts des serruriers d'Orléans, en rappelant expressément que la duchesse d'Orléans, « ayant la garde et gouvernement du duc, son fils », ne peut faire ordonnances contraires, ni modifier les précédentes (*Chartes royales*, 136 ; 23 juin 1470).

2) L'écu de Louis Ier, placé en 1396 à sa chapelle des Célestins, comportait encore les deux anges traditionnels. Charles, dans sa lutte contre les Bourguignons, fit peindre une ortie sur ses drapeaux (*Joursanv.*, 3541) ; mais les loups et porc-épics demeurèrent l'emblème par excellence (V. Laborde, p. 381 : confection d'un porc-épic d'or, 1456). Valentine de Milan donna à la reine un vaisseau d'or, portant deux loups d'argent doré, en 1394 (*Joursanv.*, 742), au duc une salière d'or, ornée d'un porc-épic (*Joursanv.*, 751). Louis fit faire « la nef du porquepy », grand joyau d'or (*Joursanv.*, 758) ; en 1398, il donne aux gentilshommes de l'empereur vingt loups d'or émaillé (*Joursanv.*, 763) et au roi des Romains un *Charlemagne* d'or, aux armes d'Orléans (*id.*, 765). Charles donne des colliers d'argent, à porc-épic d'or, à son échanson, à son écuyer, en 1415 (*id.*, 774). En 1437, il fait envoyer son poursuivant *Porc-Épic* à Jean de Luxembourg,

On élevait, au château de Blois, un porc-épic vivant [1].

Aussi Louis I[er] d'Orléans, voulant instituer un ordre de chevalerie, lui donna le nom de cet animal, avec la devise *cominus et eminus*, commune à l'animal et au duc.

Les insignes de l'ordre du Porc-épic ou du Camail consistaient en une robe violette, à chaperon et mantelet de même [2], doublés de satin incarnat. Sur cette robe on portait le collier, un collier d'argent, auquel pendait un porc-épic d'or.

En nommant un chevalier, le duc lui envoyait l'insigne [3].

Par malheur, cette institution, qui aurait pu grouper autour de la Maison d'Orléans des collaborateurs éminents, tomba en désuétude; dès le début, elle n'eut guère de succès. Le duc conféra son ordre à ses serviteurs, à un chambellan, à un trésorier..., mais ceux-ci même ne le recherchèrent point [4]. En 1440, Charles d'Orléans eut la pensée de faire revivre l'ordre [5]; il y renonça bientôt. En réalité, cette manifestation

qui occupe indûment Coucy (*Joursanv.*, 1181). Une pièce de Joursanvault nous montre deux loups appliqués comme ornement à une fiole d'or (*Mém. de la Société archéologique de l'Orléanais*, XI, p. 403).

1) KK. 270, f° 14 v°.

2) Aussi on appelait l'ordre également ordre du *camail* (Lemaire, p. 242).

3) En 1415, Charles d'Orléans l'envoie notamment au sire de Giac et au maréchal de Hongrie. Les insignes coûtent, pour le premier, 31 livres, pour le second 60 écus d'or (*Joursanv.*, 557, 780 : *Coll. Hérald.*, 645, 646. Cf. Paradin, *Devises héroïques*).

4) En 1405, il le donne à Jean de la Baume, chambellan du duc (fr. 3910, 89). La Baume déclare « avoir pris de luy le colier de son ordre », par dévouement et affection (fr. 22289, f° 2). Lemaire dit que l'ordre comprenait seulement vingt-cinq membres, le duc compris.

5) En 1440, au moment de son mariage, Charles d'Orléans reçut la Toison d'or du duc de Bourgogne, et lui donna le Porc-Épic (not. Beaucourt). Dans les fêtes qui suivirent, on fit paraître une *pucelle* habillée en nymphe, tenant, de la main droite, un porc-épic qui dardait ses flèches, et, de la main gauche, un cygne blanc (emblème de la Maison de Clèves), ayant au col un riche collier de la Toison d'or, avec les devises et blasons des deux familles (Favin, *Théâtre d'honneur et de chevalerie*, l. III, cité par Lemaire). Par patentes de Saint-Omer, 18 novembre 1440, Charles conféra l'ordre, d'un

de souveraineté tomba donc d'elle-même, bien qu'en principe elle ait censé subsister jusqu'à l'avènement de Louis XII.

Les droits quasi-souverains de la famille d'Orléans se réduisaient donc, en somme, à bien peu de chose : à beaucoup de prétentions, de souvenirs, d'espérances, à peu de réalités. Les princes de la maison signaient *Louis*, *Charles*, *Marie*, comme les rois [1] ; mais là se bornait la ressemblance. Ils n'avaient ni pouvoir, ni richesses. Rien ne pouvait, de ce côté, offenser ni effrayer Louis XI ; le roi ne s'en montra que plus implacable envers un adversaire si inégal.

Après la guerre du Bien public, il affecta de dater d'Orléans les divers actes relatifs aux grands seigneurs, afin de bien marquer l'écrasement du premier prince du sang [2]. C'est de là encore qu'il signa les manifestes de regrets de la mort de Sforza, adressés aux Florentins et aux Gênois [3]. Il eut même l'idée de se faire construire à Orléans une maison sur un des terrains laissés vacants par le déplacement d'une partie de l'enceinte fortifiée. Il fit bâtir les fondations de cette maison, puis il changea de projet et laissa le terrain en cet état jusqu'à sa mort [4].

seul coup, à onze gentilshommes bretons (Lemaire, p. 543). Le 11 mars 1440, le bâtard Dunois conféra l'ordre, au nom de Charles, au seigneur de Grignan (*Catalogue de la librairie Saffroy*, 1889, 7, n° 8723). Michel Gaillard fut chevalier de l'ordre (Lemaire, p. 544). Saint-Gelais dit que son père l'était. Mais cet ordre tomba en discrédit, et Louis XII le supprima en montant sur le trône, malgré son amour pour les souvenirs de sa famille. Cependant, dans la chapelle funéraire des Célestins, il fit encore peindre Louis Ier, son aïeul, en costume de l'ordre, avec soutane et camail.

1) Marie de Clèves signe habituellement MARIE; quelquefois MARIE DE CLÈVES, contrairement aux habitudes de la chancellerie ducale. Ses livres sont signés MARIE ; une main du temps y a souvent ajouté DE CLÈVES.

2) En 1468, les États généraux furent convoqués à Tours, et le duc d'Orléans s'y fit représenter.

3) Ordre aux Génois d'obéir au fils de François Sforza, Orléans, 24 mars (Archives de Gênes, *Francia*, 4/2780, orig. : coté, par erreur, *Louis XII*).

4) KK. 897, 204. Lemaire dit, à tort, qu'il s'y fit construire un palais.

Lorsque la duchesse d'Orléans eût obtenu subrepticement de l'Empereur l'investiture du Milanais, le roi, qui, jusque-là, la traitait avec quelque ménagement[1], reprit énergiquement le projet de mariage de sa fille Jeanne avec le jeune Louis.

La duchesse se trouvait à Châteauneuf, en avril 1467[2]; elle revint à Blois au mois de juin. Est-ce à ce moment[3], ou en avril 1468, qu'elle reçut du roi l'ordre d'aller avec son fils, à Tours?... Nous ne pouvons préciser. La duchesse obéit. Elle se mit en marche avec Louis et un jeune prêtre, filleul du duc Charles, nommé Charles Chardon, chapelain du jeune duc. Elle s'arrêta, pour souper et coucher, à quatre lieues de Blois, au château d'Onzain. Dans la soirée, arrivèrent brusquement

1) Le 31 mai 1466, Louis XI donne à la duchesse les terres de Chaumont-sur-Loire, La Borde et les Rochettes, sauf le péage (R[4] IIII, f° 27 v° : Moreau, 405, f° 84 v°, f° 53 : K. 70, n[os] 36, 36[2], 36[3], 36[4], 36[5], 36[6], 36[7]). Le 27 novembre 1467, Louis XI donne à la duchesse, comme ayant l'administration de son fils, la nomination des officiers royaux dans toutes ses terres, greniers à sel, gabelles et autres (Moreau, 405, f° 69 v°) : antique privilège, dont jouissait Charles (R[4] IIII, f° 27).

2) KK. 897, f° 184 v°. M. Væsen nous a communiqué une lettre tirée des copies de l'abbé Legrand (f° 22), qu'il attribue à Marie de Clèves, et que Legrand croit pouvoir reporter à l'année 1467. Cette lettre, très humble, se rapporterait aux premiers pourparlers. Elle est datée d'Orléans, 12 février, et l'auteur, qui signe « Votre tres humble et obeissante seure », déclare avoir reçu deux envoyés du roi (l'évêque de Langres et Philippe Guérin, maître d'hôtel du roi, — tous deux dévoués agents de Louis XI), et leur avoir remis sa réponse. Elle remercie le roi. « Et vous suplye, ajoute-t-elle, que m'ayez toujours pour recommandée et en vostre bonne grace, et me commandez vos bons plaisirs, car je mettray point de les accomplir a mon povoir. Priant le Saint Esperit »... etc.

3) Quoi qu'il en soit, la duchesse, étant de retour à Blois (elle y était le 22 juin 1467; *Tit.* Du Refuge, n° 24), reçut l'ordre d'aller voir le roi à Tours. Nous savons que cet ordre fut donné *pro inicio prolocutionis* (*Procéd.*, p. 1012), mais nous ne savons à quelle date exacte. Il est probable que ce fut vers l'époque des États. Plusieurs historiens racontent, nous l'avons dit, que le duc Charles d'Orléans, allant aux États de Tours, s'y mesura avec Louis XI, de la manière la plus rude. Ne serait-ce pas une confusion avec ce voyage de la duchesse et avec sa lutte?

plusieurs serviteurs du roi, notamment les sires du Lude [1] et de la Cholletière [2], que Louis XI envoyait pour exprimer son impatience, son étonnement, du soi-disant retard de la duchesse. Pendant la nuit, la Loire déborda ; la duchesse, le lendemain matin, trouva dangereux d'emmener son fils et le laissa à Onzain [3]. Mais, au moment du départ, se produisit une scène violente. Les émissaires du roi, montés dans la chambre de l'enfant, voulaient emmener le jeune prince à tout prix, suivant l'ordre du roi ; du dehors, on entendait le bruit de la scène. Tout le monde était bouleversé. Il fallut que la duchesse trouvât moyen de « contenter » les envoyés du roi. Elle put enfin s'embarquer, et descendit à Nazelles, où elle prit un chariot pour se rendre au Plessis-les-Tours [4].

Entre la duchesse et le roi que se passa-t-il ? On a affirmé que le roi, alors, avait parlé vaguement de l'entrée du jeune duc dans sa famille, et la duchesse aurait compris que cette ouverture se rapportait à Anne de France, sa fille aînée [5]... Peut-être faut-il rapporter à ce fait la rumeur recueillie par Brantôme que Louis d'Orléans avait dédaigné les vœux d'Anne de France. L'explication nous semble bien difficile à admettre, puisqu'il avait déjà été question de Jeanne pour le jeune Louis et que, d'un autre côté, le mariage d'Anne avec Nicolas de Calabre semblait publiquement décidé.

1) Jean de Daillon, plaisamment surnommé par Louis XI « maistre Jehan des Habiletez ».

2) Geoffroy de Coursillon, bailli de Chartres. Il semble que Louis XI aimât à faire signifier ses volontés, à la Maison d'Orléans, par le bailli de Chartres, et à faire rentrer Blois dans un simple bailliage.

3) Château-fort des ducs d'Orléans, construit par Louis Ier, en 1403 (Bernier, *Histoire de Blois* : R⁴. IIII, f° iv°).

4) *Procédures politiques du règne de Louis XII*, p. 1012, 1013.

5) On prétendit dans la Maison d'Orléans, et Gilbert du Puy, seigneur de Vatan, curateur de Louis, raconta plus de cinquante fois à son fils, que, quand il avait d'abord été question du mariage entre Louis XI, ou ses

Quoi qu'il en soit, Louis XI ne tarda pas à préciser. Sa volonté se heurta à une résistance passionnée de la duchesse, et il en résulta une suite de scènes, dont la date exacte ne se détermine pas aisément. Il semble seulement qu'après la mort de Charles d'Orléans, le roi laissa quelque peu dormir ses projets de mariage ; il les reprit en 1467, et, en 1468, il résolut de forcer la main à la duchesse.

Divers témoins nous ont raconté plusieurs de ces scènes [1].

envoyés, et la duchesse, on avait parlé *unius filiarum*, et que la duchesse voulait parler d'Anne, l'aînée, et que ce fut seulement *post tractatum matrimonii contractum* que Louis XI manda à la duchesse qu'il s'agissait de Jeanne. La duchesse protesta énergiquement et dit qu'elle entendait que ce fût avec Anne (*Procéd.*, p. 985). Louis XII lui-même, plus tard, a affirmé qu'il avait été question d'Anne (*Credit de ipsa et de sua sorore*, *Procéd.*, p. 898).

1) Les principaux assauts, les démarches de Guyot Pot et de Blanchefort doivent être de 1468. Le langage des parties l'indique : Louis XI menace de renvoyer la duchesse aux bords du Rhin ; elle-même parle de ses parents, de ses amis. Elle dit qu'il lui a toujours réussi de *parler haut* au roi, et plus tard elle a une attitude toute différente. Enfin, elle parle à Rabodanges de sa conscience ; or, il ne devait pas encore être son amant, comme nous l'avons dit (*Jeanne de France*, p. 76 : *Procédures*, p. 1057 et s.). Il est vrai que Rabodanges, qui raconte cette scène, dit qu'elle eut lieu *paulo ante ipsum matrimonium* (*Procédures*, 1057) : mais, plus loin, il dit que la duchesse laissa se faire le mariage *postmodum et intervallo*. Ce serait cinq ans plus tard : on voit qu'après cela elle fit encore résistance, et qu'il ne s'agit pas ici des derniers pourparlers. Or, il y eut deux pourparlers, en 1468 et en 1473. L'intervention de Pot se justifie d'ailleurs par la solution (il est commis). Enfin, on argue du jeune âge de Louis, de ce qui peut se passer avant son mariage... Rappelons que, d'un autre côté, Anne de France était officiellement fiancée à Nicolas de Calabre. Jean d'Anjou, son père, furieux de l'alliance de Louis XI avec Sforza, s'était allié avec le comte de Charolais, en décembre 1464 (lat. 17059, n° 179) ; la guerre du Bien public ne rompit pas le projet, mais le roi René rapprocha Jean du roi. Le 28 février 1465-66, Jean de Calabre promit à Louis XI de le servir, même contre son père (fr. 10237, f° 197). Le 1er août 1466, Louis XI, de la Mothe-d'Egry, ratifia le mariage de Nicolas et d'Anne (V. ci-dessus. Cf. Demandes au roi, par le marquis de Pont, dans le fonds Bourré, *Catal. Væsen*, n° 1152). Pendant ce temps, le *vague*, dont parle Vatan, est difficile à admettre. Comment la duchesse, d'ailleurs, s'en serait-elle contentée ? D'un côté, Anne, promise au

Vers le même moment, le roi écarta sa fille Jeanne, cause inconsciente de tant de malheurs ; il semblait, nous l'avons dit, n'avoir d'yeux et de tendresse que pour ses enfants naturels. Il envoya Jeanne dans le fond du Berry, au château de Linières, sous la direction d'un chambellan, le sire de Linières. Singulière éducation pour une fille de France ! Mais Louis XI tenait à ignorer la laideur de sa fille ; il ne permit même pas à la reine de voir son enfant. La pauvre petite fille, bien mal douée déjà par la nature, acheva de s'étioler, dans les murs d'une vieille forteresse féodale. Elle y fit, dès l'aurore de sa vie, l'apprentissage de la patience, de la pitié, de la bonté, de la douceur, de la résignation, toutes vertus dont le besoin se fit cruellement sentir dans les vicissitudes de sa courte vie, et qu'elle devait porter un jour à un degré angélique. Mais elle se vit souvent obligée de garder le lit ; elle fut même gravement malade. Le roi ne s'en préoccupait guère. Dans un moment où la peste, les fièvres désolaient le Berry et frappaient jusqu'au sire de Linières lui-même, la reine, au comble de l'inquiétude, osa seulement solliciter un courtisan de son mari, le sire du Bouchage, d'en parler au roi et de demander l'autorisation pour sa fille, convalescente encore, de venir jusqu'à Amboise [1].

Bonne, Jeanne de France le devint autant que possible ;

comte de Charolais, fiancée à Nicolas ; de l'autre, Jeanne, fiancée à Louis, voilà la situation. Toutefois, Louis XI ménagea d'abord beaucoup la duchesse et fut plusieurs années avant d'aborder nettement la question. Il croyait être maître d'elle. Il semble qu'il fallut l'investiture d'Asti par l'Empereur, pour le faire sortir des gonds.

1) Nous ne pouvons, sur tous ces points, que renvoyer aux détails que nous avons donnés dans notre ouvrage sur *Jeanne de France*. Il existe beaucoup de gravures et de tableaux représentant Jeanne de France. Lelong, Pierquin de Gembloux en citent plusieurs, et ses historiographes n'ont pas manqué de donner aussi des portraits, notamment Mézeray, L. de Bony,

mais elle promettait déjà de devenir aussi un chef-d'œuvre de laideur et d'infirmité. Il n'y avait trop rien à dire de sa figure, fort irrégulière, massive — un peu lourde avec un gros nez et des lèvres épaisses, qui bordaient une grande bouche, — mais enfin accentuée, énergique et qui ne déplaisait pas à tout le monde. A part le visage, tout était difforme chez la malheureuse enfant. Elle avait un pied-bot, la moitié du corps rachitique, une taille contournée qui lui donnait l'aspect le plus misérable, une épaule plus basse que l'autre, une hanche resserrée et rapprochée de la jambe. Son dos, mal équilibré, formait une bosse accentuée ; la poitrine, par devant, donnait l'idée d'une gibbosité pareille.

Tous ses membres étaient disproportionnés, grêles. Bref, c'était pitié de la voir, surtout avec la mode de vêtements collants qui règnait alors. Mme de Linières [1] s'ingéniait à découvrir des coupes de robes qui rendissent un peu plus sortable sa royale pupille. Jeanne de France a laissé, lors de sa mort prématurée, un souvenir si pieusement vénéré, un tel renom de sainteté, que les artistes contemporains eux-mêmes

Dony d'Attichy, l'auteur du *De vitâ et miraculis...* (Louvain, 1624) ; les tableaux les plus notables sont le grand tableau du rétable de la troisième chapelle de droite, à Saint-Louis-des-Français de Rome, le tableau de la cathédrale de Bourges, un portrait appartenant à M. Orville, à Paris. Mais tous sont emblématiques. Il existe à Bourges, à Notre-Dame, une statue de Jeanne de France, par Chapu. Une statuette a été vendue, il y a quelques années, par M. Feuardent ; elle est conforme à la description que nous donnons plus loin, et aux détails que fournissent les enquêtes sur la toilette de Jeanne. Mais le seul portrait authentique que nous ayons de Jeanne est un masque, pris sur son visage, au moment de sa mort, et tiré alors à douze exemplaires, dont un est conservé au musée du Louvre, un autre à la cathédrale de Bourges.

1) François de Linières, chevalier, seigneur de Linières, épousa, le 5 octobre 1480, Françoise de Maillé, fille aînée d'Hardouin de Maillé, seigneur de Rochecorbon, qui lui donna en dot 10,000 écus. François de Linières fit son testament le 13 août 1485, et mourut peu après. Il était fils d'Édouard de Beaujeu, seigneur d'Amplepuis, et de Jacqueline de Linières.

ont partagé les délicates préoccupations de Mme de Linières. Sans trahir la vérité, ils se sont, comme elle, appliqués à en adoucir l'expression. Les vêtements de Jeanne sont un peu moins ajustés que ne le voudrait l'usage ; le corsage est exactement taillé par devant, mais, sur un côté, une coupure munie d'un soufflet trahit la réalité. Jeanne porte un large manteau, ses cheveux tombent librement sur ses épaules, recouvrant ainsi les incorrections de sa stature. Malgré ces innocents artifices, il suffisait de voir Jeanne de France pour comprendre la répulsion qu'elle devait inspirer à un jeune mari, pour se rendre compte même qu'elle ne pouvait avoir d'enfant [1].

Voilà pourquoi Louis XI, toujours prudent, préféra éloigner sa fille, la confiner au fond d'un obscur château, afin qu'on ignorât sa laideur. La pauvre enfant ne justifia que trop le dire du poète :

« Cui non risere parentes
Non deus hunc mensâ, dea nec dignata cubili est... »

Marie de Clèves, au début, parut chercher à gagner du temps. Son fils se trouvait lié déjà par l'engagement de mariage, pris en son nom par Charles d'Orléans avec Jean de Rochechouart, au lendemain de la naissance de Jeanne, dans un moment où la difformité de la princesse ne pouvait pas encore être connue à Blois [2]. Louis XI insistant résolûment pour que la duchesse sanctionnât cet ancien accord, Marie crut

Il avait un frère, nommé Jacques, et trois sœurs, Anne, mariée à Philippe de Culant, puis à Louis de Beauvau, Jacqueline, mariée à André de Chauvigny, Marguerite, mariée à Guillaume de Sully (fr. 4605, 119, 122 v°, 124, 126 v°, 130).

1) Dans l'enquête de 1498, son mari entre à ce sujet dans des détails très précis, corroborés par le dire de Marie de Clèves.

2) Le contrat de mariage, passé le 19 mai 1464, avait été dûment collationné, et expédié dès le 20 août 1464 (Moreau, 405, 234 v°).

habile de s'en remettre au dévouement, à l'habileté, à l'esprit plein de ressources de Guyot Pot, le négociateur attitré des grosses et difficiles affaires. C'était déjà Guyot Pot qui, le 25 novembre 1463, avait reçu pouvoir du duc Charles de demander la main de Louise de France. La duchesse lui donna le mandat de se rendre vers le roi, et de confirmer les *accors* passés jadis avec le sire de Rochechouart. Elle comptait sur l'esprit de son négociateur pour ne pas exécuter le mandat.

Marie de Clèves fuyait le château de Blois, dans les moments de crise où il fallait prendre un parti pour son fils. Elle signa ce mandat à son château de Chambord [1], le 20 mai 1468 [2]. Elle

1) Chambord, confié au capitaine J. des Ormes, était un vieux château féodal, entouré de fossés et de pont-levis, réparé en 1412 (*Collège Héraldique*, n°s 1761 et s.). Les gens du pays étaient tenus au service du guet. Ils avaient vainement cherché à s'y soustraire : un jugement, précisément de 1468, confirma leur obligation (R[4] IIII, f° 41).

2) K. 535 (non coté).

« Marie, duchesse d'Orleans, de Milan et de Valoys, contesse de Bloys, de Pavie et de Beaumont, dame d'Ast et de Coucy, aiant la garde, gouvernement et administracion de nostre tres chier et tres amé filz Loys, duc, conte et seigneur desditz duchiez, contez et seigneuries, et de noz autres enfans, a nostre amé et feal conseillier, Guiot Pot, gouverneur de Valoys et de Bloys, salut et dilection. Comme, par feu nostre tres redoubté seigneur et espoux, a qui Dieu pardoint, des son vivant, eust esté faicte requeste, a monseigneur le Roy, faire consentir et accorder le mariage de madame Jehanne de France, fille de mondit seigneur et de nostre tres chier et tres amé filz Loys, a present duc d'Orleans, ce qu'il eust pleu audit seigneur luy accorder, et, pour plus amplement traicter et besoingner auxdites matieres, eust ledit seigneur ordonné et donné povoir, par ses lettres patentes données a Nogent le Roy, le X° jour de may mil CCCC soixante quatre, a Jehan de Rochechouart, son conseiller et chambellan et son bailli de Chartres, pour soy transporter devers nostredit feu seigneur et espoux, pour traicter et conclurre, de par mondit seigneur le Roy, ledit mariage : touchant lequel, entre nostredit feu seigneur et espoux et ledit de Rochechouart, furent faiz certains accors et convenances, mondit seigneur le Roy depuis ratiffia et approuva par ses lettres patentes, données a Mosny, le VII° jour d'aoust audit an mil IIII[c] LXIIII, comme par lesdites lettres plus a plain peut apparoir : pour ce est il que, nous, congnoissant le grant honneur, que, en faisant ledit mariage, il a pleu a mondit seigneur le Roy

revint ensuite aux Montils-les-Blois, pour quelques jours[1], et partit pour le château de Châteauneuf, où elle passa le mois d'août, la fin de l'année 1468, et les premiers mois de 1469.

faire a nous, nostredit filz et a la maison d'Orleans, desirant, de tout nostre cuer, iceluy mariage estre parfait et acomply selon la forme et teneur des traictés sur ce faiz et passez, savoir vous faisons que, nous confians de voz sens, loyaulté, vous avons donné et donnons, par ces presentes, plain povoir, auctorité et mandement especial, de requerir mondit seigneur le Roy que son plaisir soit entretenir les choses dessusdites et touchant icelles besoingner et conclurre tant et en nostre nom que de nostredit filz, tout ainsi que ferions et faire pourrions se presente y estions en propre personne, promectant, de bonne foy et en parole de princesse, avoir aggreable, ferme et estable a toujours ce que par vous sera fait et besoingner en la matiere dessusdite, et le rattiffier par noz lettres patentes toutes foiz que requise en serons. Donné en nostre chastel de Chambort, le XX[e] jour de may, l'an de grace mil CCCC soixante huit. (Signé) « MARIE ».
(Sur le repli.) « Par madame la duchesse, en son conseil. « VILLEBRESME. »
(Au dos, écriture du XV[e] siècle.) « *Commission de madame la duchesse pour Guiot Pot.* »

1) Elle y était le 21 juillet 1468 (*Tit. or.* Du Refuge, 28). Elle se trouvait encore, au mois d'avril 1469, à Châteauneuf (*Tit.* Orléans, XI, 739, 741, 743 : Collection Bastard, n° 908). C'est là que fut célébré, le 5 janvier, le service annuel pour Charles d'Orléans (*Joursanvault*, 3270). D'après un compte de cuisine (Orléans, XI, f° 735), la duchesse d'Orléans, se trouvant avec ses enfants, à Châteauneuf, le vendredi 12 août 1468, y vivait très frugalement. Elle dépensait pour la journée (sans compter le vin et les pâtisseries), 9 livres 1 sou 2 deniers seulement. On consomma quinze douzaines de pain, de 12 deniers chacun ; on boit du vin cleret à la table de la duchesse : le sire de Mornac a son vin à part, deux setiers pour lui et sa suite. La maison ducale boit du vin blanc commun. On mangeait des dards, des barbillons, des perches, pour 55 sous ; de la morue et quatre cents moules, venues de Dieppe, pour 4 sous 2 deniers ; onze livres de beurre, pour 9 sous 2 deniers ; des fromages de service (8 sous 4 deniers) ; deux cent quatre quarterons d'œufs (10 sous 4 deniers) ; de la sauce verte ou *verdure*, du *verjust* et vinaigre, des poireaux, du persil, 2 sous 6 deniers de fruits. On usa, en outre, trois livres de chandelle (3 sous 6 deniers) et trois livres de cire (10 sous 6 deniers). Le lendemain, samedi, la dépense est de 9 livres 9 sous (*id.*, f° 736), et on consomme quatorze douzaines de pains ; six cents moules (3 sous 9 deniers) ; de la morue ; trois cents œufs (11 sous 3 deniers) ; du beurre (8 sous 4 deniers) ; une *escrevisse* (20 deniers) ; quatre *tartres* ; trois livres de chandelle ; trois grans bougies (3 sous 9 deniers) ; sept livres de cire (26 sous 10 deniers). Il y avait, à l'écurie, vingt-

A Châteauneuf sur Loire, éloignée de sa fidèle population de Blois et de tout le personnel du château, personnel dévoué, parfois même trop dévoué, elle trouvait la solitude et le calme. Ce château (ancienne châtellerie royale) était situé dans un pays très salubre, aux bords de la Loire dont ses terrasses dominent la vallée; il avait été réparé par Louis Ier d'Orléans, qui le décora d'une grande horloge couverte de plomb. La vie y était libre et tranquille ; à quelques pas de là, la forêt d'Orléans procurait les jouissances d'une chasse magnifique ; sous les murs même du château, une garenne, où la duchesse aimait à tirer des lapins, s'étendait jusqu'à la Loire. Un vivier, de grands étangs assuraient les plaisirs de la pêche. Un mur, crénelé, de sept pieds de haut, entourait le jardin [1].

C'est dans cette paisible retraite que se réfugia la duchesse, avec le sire de Mornac, alors au comble de la faveur. Elle ne s'y était fait suivre que de sa maison personnelle ; on y menait une vie simple, uniforme, presque frugale. Mornac, traité comme un hôte de distinction, avait sa table à part.

Une visite de Louis XI empoisonna ces jours heureux [2].

Le roi venait d'échapper à son aventure de Péronne (juin 1468). Il en sortait meurtri, humilié, furieux ; il lui fallait assouvir sa vengeance sur les êtres inoffensifs et les gens

huit chevaux (nourriture de 20 deniers par cheval). Quant au chauffage, on envoya deux hommes en forêt, pendant cinq jours, faire du bois *à même* (on leur paya 2 sous 6 deniers la journée de chacun).

1) *Jeanne de France*, p. 385. — *Joursanvault*, 3269, 3270.

2) C'est au séjour que fit Marie de Clèves à Châteauneuf, au début de 1469, qu'il faut rapporter le diner de Jargeau (*Jeanne de France*, p. 78), raconté par Calipel, Élisabeth Fricon et autres témoins, car les menaces à Mornac (p. 79-80) ont suivi, — or Mornac mourut en 1472, — et probablement aussi la visite de Louis XI à Châteauneuf, racontée par Vigneron (*id.*, p. 81), car Vigneron dit que la duchesse était entourée d'un certain nombre de conseillers : or, elle y fit rarement des séjours assez prolongés pour amener son conseil. Cf. à ce sujet la parole de Louis XI sur son conseil (*id.*, p. 74).

faibles. Il ne voulut pas rentrer à Paris et fit saisir dans la capitale tous les corbeaux, geais, pies et oiseaux parleurs de toute sorte, pour vérifier s'ils ne tenaient pas sur son compte des propos ironiques. Marie de Clèves, parente et amie impuissante de la Maison de Bourgogne, devait payer pour le duc de Bourgogne, qui était fort.

Louis XI se rendit donc à Jargeau, à quelques pas de Châteauneuf; il y arriva avec une grande affectation de bonne humeur; il écrivit à la duchesse de venir le voir et de lui amener cinq ou six de ses plus jolies demoiselles d'honneur. La duchesse s'exécuta. Louis XI reçut fort bien cet essaim de jolies femmes ; il les fit souper, il n'épargna pas, même à la duchesse, les plaisanteries gauloises. Naturellement, Mornac était du voyage. Les demoiselles de la duchesse considéraient Louis XI avec les yeux dont une tourterelle peut considérer un vautour [1]. Néanmoins, tout se passa bien ; mais, au retour la duchesse, toute émue, raconta à ses demoiselles que le roi avait adressé à Mornac les plus terribles menaces, s'il continuait à s'opposer au mariage de Louis d'Orléans avec Jeanne de France, et s'il ne s'arrangeait pas pour que Louis y consentît [2]; il parlait de lui retirer Coucy, ou même de le faire coudre dans un sac et jeter à la rivière. La duchesse, bouleversée, se déclarait prête à tout. Mornac tomba malade d'épouvante et eut une forte fièvre nerveuse. Peu de temps après, il disparut. On sut qu'il s'était enfui à Coucy. On sut aussi, et ce ne fut pas un léger scandale, qu'avant de partir il avait été à Tours faire au roi sa soumission, et qu'il avait reçu de lui mille écus, un cheval de prix, et la promesse d'une grosse pension (6,000 francs ou 6,000 écus), à condition de partir

1) Déposition d'Élis. Fricon.

2) Les menaces à Mornac sont confuses : on dit que le roi lui promit la garde de Coucy. Mais Mornac était capitaine depuis 1465.

pour Coucy et de n'en revenir qu'après le mariage. Il partit donc, mais il ne jouit pas de sa pension ; nous verrons sa fin tragique au moment du mariage de Louis. En tout cas, il ne séjourna pas fort exactement dans sa capitainerie. On ne peut pas dire où il allait, mais il ne se trouvait pas à Coucy. La duchesse, comme souvenir pour l'exilé, augmenta notablement les gages de la capitainerie de Coucy [1].

Depuis le jour de ces menaces, Marie de Clèves ne négligea rien pour adoucir le roi. Le moindre écuyer d'écurie du roi était « son très cher et grant ami ». Un audiencier du roi avait droit à ses faveurs [2].

Les ducs de Bretagne et de Guyenne s'étant réconciliés avec Louis XI, elle envoie Guyot Pot en mission spéciale, pour escorter le roi dans son entrevue avec le duc de Guyenne, en octobre 1469 [3]. Elle suspend de ses fonctions le maître des eaux et forêts de Chauny, suspect au roi, et, au bout d'un an, le révoque [4]. Louis XI est seigneur et maître dans les domai-

(1) La duchesse donne à Mornac 300 livres, outre ses gages, en 1469, et 600 depuis 1470 (Cf. Bastard, 1377. En 1470, elle envoie ordonner à Louis de Pons de se rendre à Coucy, avec des provisions et une bonne artillerie, pour défendre le château contre l'armée du duc de Bourgogne, qui venait de prendre Chauny et s'avançait dans le pays (*Joursanv.*, 1184).

(2) Orléans, XI, 713, Patentes de Marie de Clèves : « Feu le duc Charles a donné à Dreux Bade, audiencier du roi, les *festaiges* d'une dizaine de maisons, spécifiées à Blois, pour un délai de dix ans, expiré depuis un an. La duchesse les lui continue pour cette année et pour dix ans à venir (Châteauneuf, 15 avril 1469, enregistré le 24 fevrier suivant). Bastard, 908, Patentes de Marie de Clèves, homologuant un traité amiable pour des lods et ventes, passé entre son conseil et son « tres cher et grant ami Anthoine Berles, écuyer d'écurie de monseigneur le Roy », signées *Marie*, *Villebresme* (Châteauneuf, 12 avril 1469). *Tit.* Orleans, XI, 756, Gratification à un valet de chambre du roi, etc.)

(3) *Tit.* Pot, 45, 16 janvier 1469-70, Guyot Pot, conseiller de la duchesse, se fait donner une gratification de 100 écus d'or (valant 137 livres tournois), pour son entretien et pour un voyage, fait en octobre dernier, au Berault, près Charron-sur-la-mer, à l'assemblée faite par le roi et le duc de Guyenne.

(4) Bastard, 919. En 1469, la duchesse destitue Philippe de Saint-Aubin,

nes d'Orléans. C'est au propre château de la duchesse, à Onzain, qu'il fait renfermer le cardinal Balue, sous les yeux de Guyot Pot. Il fait d'Orléans la place de guerre et le quartier général de l'armée, placée sous le commandement du comte de Dunois [1].

D'un autre côté, la duchesse était en proie à de très graves sollicitudes financières, et, de ce côté encore, le roi avait sur elle de grands moyens d'action, dont il usait avec rigueur.

Pour afficher, et aiguillonner encore, la séparation des deux Maisons d'Orléans et de Bourgogne, Louis XI, par lettres-patentes du 12 mars 1470 (1471), fit don à la duchesse, comme gardienne de son fils, de toutes les terres, fiefs et arrière-fiefs, biens meubles ou héritages, tenus d'elle par des gens « mis sus en armes » par le duc de Bourgogne, « notre ennemi ». Il ne paraît pas que, malgré ses besoins, la duchesse se soit armée de cette concession, quelque peu pénible pour elle. On égara même les lettres de Louis XI, et le roi dut, au mois d'octobre 1474, en délivrer un duplicata pour les faire enregistrer [2]. Un incident, vraiment douloureux s'était produit

maître des eaux et forêts de Chauny, « qui lors tenoit le party contraire de monseigneur le Roy » ; elle le remplace provisoirement pendant un an, puis définitivement (Patentes de Chauny, 19 juin 1471).

1) Fr. 25714, 132. 17 novembre 1469, Ordre du roi de ramener de Narbonne à Orléans l'artillerie, les poudres, pierres, etc., avec harnais, chevaux, bœufs, mules, mulets, etc., du comte de Dunois, engagés dans la guerre de Catalogne.

2) K. 71, 5. Patentes de Louis XI (Plessis de Roye, 12 mars 1470-71), donnant à la duchesse d'Orléans, comme gardienne de son fils, toutes les terres, les fiefs et arrière-fiefs, biens meubles et héritages tenus d'elle par des gens mis sus en armes pour le duc de Bourgogne, notre ennemi (contres. duc de Bourbon, sire de la Forest et autres). Autres patentes, de Milly en Gastinois, 16 octobre 1474, confirmant les précédentes qui se trouvent adirées et n'ont pu être produites à la Chambre des Comptes : Attache des Comptes.

aussi, en matière financière, dans l'intérieur même de la duchesse. Aux termes de son contrat de mariage, Marie de Clèves avait droit à un douaire dont la valeur représentait le plus clair des revenus de la maison d'Orléans. Le curateur de ses enfants, le sire de Vatan, se crut obligé de s'opposer judiciairement à l'assiette de ce douaire [1]. Marie de Clèves s'occupa de réunir les pièces qui prouvaient son droit [2]; l'affaire, pour le moment, ne fut pas très activement poussée. Elle manquait d'intérêt pratique, puisque la duchesse, comme gardienne de ses enfants, jouissait légalement de leurs revenus; elle n'en demeura pas moins suspendue sur la tête de Marie, comme une menace grave et particulièrement affligeante, qui ajouta une difficulté de plus à celles dont elle souffrait déjà dans ses rapports avec son fils.

Comme tous les grands seigneurs, Marie de Clèves, malgré ses goûts pacifiques et sa facilité en matière de transaction [3],

1) Un procès était engagé. Il y avait tout un sac de procédures, d'exploits et d'instructions (Moreau, 406, f° 389 v°-390).

2) Le 15 novembre 1469, Marie fait faire un vidimus de ses actes de mariage (Moreau, 406, f° 389 v°). *Tit.* Orléans, XI, 757 (Compte de février-mars 1471-1472) : Extraits faits en la Chambre des Comptes de Lille, par trois de ses serviteurs, envoyés « pour le procès de Madame contre nosseigneurs et demoiselles ses enfants », touchant ses dot et douaire.

3) Marie de Clèves était portée aux transactions. Elle transige, en 1471, avec la ville de Blois. Elle abandonne les droits d'amortissement dus par la ville, pour le passé, sur ses immeubles, et la ville, les arrérages passés d'une rente de 5 livres, pour l'entretien du pont, non payée depuis longtemps (Dupré, *Étude sur les institutions municipales de Blois*, pièce n° 10).

Elle avait un procès avec le chapitre de Notre-Dame de Paris pour 10,000 francs d'or, dus, par les héritiers de Louis I[er] d'Orléans, à Olivier de Clisson, qui les avait légués au chapitre. C'était le reliquat d'un prêt de 20,000 livres, d'Olivier à Louis. On transigea en 1474, moyennan 4,000 livres, payables par quart, sous la garantie personnelle de L. Ruzé et de Michel Gaillard (K. 71, 36, 36 *bis*).

Elle donne, avec 100 livres, au sire de Moyon, une créance litigieuse sur Guy de Mareuil (fr. 20638, f° 6).

Par testament du 1[er] novembre 1472, Claude de Vaudenay, mari de

était rongée par les procès. *Solliciter* pour elle au Parlement, diriger le contentieux de ses affaires était le soin de son garde des sceaux et le gagne-pain de toute une administration [1]. Beaucoup de ces causes ne présentaient, sans doute, que le caractère, banal, d'affaires courantes, domaniales [2] ; il en était

Jeanne de Bar, donna au duc d'Orléans sa terre de Ménetou-sur-Cher, à charge de douaire. Le 1er octobre 1474, il révoque ce testament, donne sa terre à Louis de Culant, et meurt (Moreau, 406, 99-102). De là, un procès entre le duc d'Orléans, Louis de Culant et les héritiers naturels du défunt, Hugues de Chamborant et sa femme, Catherine de Vaudenay, ces derniers arguant d'une institution contractuelle de leur mère et belle-mère, Jeanne de Linières, dame de Ménetou. On finit par transiger, en 1478. Marie de Clèves donne 5,000 livres à Catherine de Vaudenay, prend à son service la fille de Catherine, Jeanne de Chamborant, et garde la moitié de la succession de Claude de Vaudenay. Elle s'engage, en outre, à une *récompense*, si elle gagne, au Parlement, le procès contre L. de Culant (Collection Bastard, 940 : J. 545, III : KK. 902, 9 novembre 1481). Il paraît que Louis XI confisqua, pour cause de meurtre, les biens de H. de Chamborant et de son fils (cité, sans date, par Buchet, *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, XVII, 321).

Marie de Clèves, comme tutrice, eut une difficulté avec la comtesse d'Angoulême. Elle administrait les biens de Normandie et en touchait les revenus. La comtesse d'Angoulême, au nom de ses enfants, prétendait, comme tutrice, au tiers de ces revenus. Marie de Clèves, tout en repoussant absolument la prétention, donne, en août 1473, 1,200 livres, « pour entretenir la bonne amour des deux maisons d'Orleans et d'Angolesme » (*Tit. orig.*, Galus, 5), et elle écrit à la comtesse, le 16 juillet (1473), en lui accusant réception de sa réclamation : « Tres chiere et tres amée seur... Pour ce que les matieres sont grandes, et touchent mon filz et mes autres enffens, et que tousjours desire que bonne paix et union soit entre mesdits enffens et beau nepveu et belle niepce d'Angoulesme ausquielx ne vouldroïe point faire de tort, mais a mon povoir garder leur droit en raison », elle promet de faire examiner l'affaire amplement; elle enverra, à la fin du mois d'août, quelques-uns de ses gens et conseillers en parler à la comtesse (orig., signé Marie, fr. 2811, 99).

1) Elle entretenait au Parlement, en permanence, un procureur, un solliciteur et cinq avocats, dont Denis Le Mercier, qui joua, plus tard, près de son fils, un rôle important (Rôle du 1er janvier 1474, a. st. *Tit.* Orléans, XI, 776).

2) Procès contre Jean de Malestroit, neveu, par alliance, du maréchal de Gié, terminé, en 1493, par une condamnation du duc d'Orléans (Du Paz, *Histoire généalogique de Bretagne*, p. 195 : *Tit. orig.* Malestroit, n° 2 :

plusieurs pourtant d'importance majeure pour la fortune de la Maison d'Orléans, et qui la menaçaient dans une sérieuse mesure. Celles-ci se rapportaient encore, sous une forme ou sous une autre, à l'éternelle liquidation de la rançon du duc Charles [1]. Dans l'impossibilité d'y satisfaire, la famille d'Or-

X[1a] 9318, 19, ordre de Louis XI au Parlement de surseoir à un procès entre la duchesse d'Orléans, tutrice de son fils, et le sieur de Malestroit, pour lequel on a ordonné une enquête en Bretagne (24 juin).

Procès contre Louis Taranne. Jean Taranne était le *changeur* et orfèvre de Louis I[er] et de Charles d'Orléans, et leur avança plusieurs fois de l'argent sur gage (Laborde, III, 252 : *Joursanv.*, 560 : *Collège Hérald.*, 492, 501). En octobre 1470, Marie de Clèves reçut la signification d'une condamnation de 600 livres envers L. Taranne et A. Caille (Orléans, XI, 746 : Bastard, 917; mandement du 13 mai 1471). Louis Taranne était prévôt d'Orléans en 1442 (Lemaire, p. 408). Un premier arrêt entre Charles d'Orléans et les héritiers Taranne était intervenu, le 2 mai 1439, et ne fut exécuté que le 24 mai 1462 (*Joursanv.*, 163).

Procès avec le comte de Roussy (la duchesse est obligée de consigner 920 écus d'or) (KK. 902, juin 1483); avec le comte de Vendôme (*Collège Hérald.*, 1643); avec le comte du Maine, pour une question de ressortissement (R[4] 580, 32) ; avec Jean Aubin, sire de Malicorne (*Joursanv.*, 3019), qui fait exécuter à Blois, le 31 août 1472, l'arrêt rendu à son profit contre la duchesse (*Tit.* Villebresme, 69) ; procès administratifs à Senlis (X[1a] 4785, 294 v°), à Orléans (X[1a] 1485, 287), en Normandie (Moreau, 406, 399), etc. Un état des procès pendants au Parlement contre les seuls vassaux de Sezanne, constate seize litiges (Orléans, IX, 610 : sans date). Il y eut aussi un conflit avec l'université d'Angers, qui cite des sujets de la duchesse, en vertu de ses privilèges, 1472 (Orléans, XI, 755).

1) Procès avec le sire d'Albret. Le sire d'Albret réclamait restitution du *scellé* de 12,000 livres, souscrit par Charles d'Albret, pour la rançon de Charles d'Orléans. La duchesse refusait de le rendre, jusqu'à paiement de 10,000 ducats, payés pour le compte d'Arnaud Amanieu d'Albret, à la fin du xiv[e] siècle. La duchesse gagna ce procès (Reg. du Parlement : fr. 26097, n° 1714 : K. 72, 56 : *Tit. orig.* Albret, 206 : *Journal de la Chambre des Comptes de Blois*, 24 décembre 1481). En 1393, François d'Albret ayant été fait prisonnier, en Lombardie, par Jac. del Verme et Hescelin de Mendelle, le duc de Milan avait avancé 10,000 ducats pour sa rançon, et son oncle, Arnauld Amanieu d'Albret, avait souscrit une obligation de pareille somme, au profit du duc d'Orléans (24 décembre 1393 ; Collection Bastard, 184 : Moreau, 405, 266 : *Cartulaire de la Chambre des Comptes de Blois*, CCCCXIII v°).

léans, aidée parfois par des circonstances extérieures, avait pris le parti, toujours facile à réaliser en matière de procédure, de faire indéfiniment traîner en longueur les affaires. Mais ce besoin de délai donnait au roi une arme formidable ; suivant ses dispositions du moment, Louis XI envoyait au Parlement l'ordre ou d'activer ou d'arrêter la procédure de telle ou telle affaire, et, par le simple jeu de ces ordres, il faisait trembler la duchesse d'Orléans et la tenait à sa merci.

La plus grosse des questions était la poursuite, faite au nom de la duchesse de Somerset, qui réclamait encore 70,000 écus pour la rançon du comte d'Angoulême : on se rappelle que, pour éloigner de Bourges l'armée du duc de Clarence en 1413, les ducs d'Orléans et de Berry, le sire d'Albret et le comte d'Armagnac s'étaient engagés à verser au capitaine anglais dans l'avenir, outre les sommes données comptant, 140,000 écus et qu'ils avaient remis en garantie de cette somme le comte d'Angoulême et plusieurs seigneurs. La duchesse de Somerset, héritière de la créance, prétendait que la moitié de cette somme restait encore due, allégation contestée, du reste, par les héritiers des intéressés. Cette affaire traîna près d'un siècle devant le Parlement de Paris. Après avoir ordonné de la juger, Louis XI, en 1480, fit admettre au Parlement les oppositions et défenses de la duchesse d'Orléans et du comte d'Angoulême[1].

1) X^{1a} 9318, 173; K. 72, 49. Le débat s'engagea au Parlement, à l'audience du lundi 15 mai 1480, où Me Bataille, avocat, parla pour la duchesse d'Orléans, Me Artault, avocat, pour la duchesse de Somerset. Il fut repris le lundi 29 janvier 1480-81; Me Nanterre, avocat du duc d'Orléans, exposa que le feu duc d'Orléans avait payé plus de 120,000 écus d'or à Clarence : il opposa les difficultés de la procédure, l'obligation de former un énorme dossier, la gravité et l'obscurité de l'affaire ; il conclut à des délais. Me Mercier soutint le recours en garantie de la duchesse contre le roi

D'ailleurs, le duc d'Orléans, les comtes d'Angoulême et de Dunois saisirent, à plusieurs reprises, le roi lui-même de la question. Ils se déclaraient prêts à reconnaître loyalement leur dette véritable ; mais ils exposaient qu'après fixation définitive du montant, cette dette ayant été contractée, non dans leur intérêt propre, mais dans l'intérêt du royaume, il semblait juste que le roi en payât une partie des deniers publics. Il leur semblait aussi, et non sans raison, que le roi, comme héritier personnel du duc de Berry, et les héritiers du sire d'Albret et du comte d'Armagnac devaient en être tenus au prorata des engagements de leurs auteurs [1]. On voit combien l'affaire présentait de difficultés.

Un procès analogue, qui durait depuis fort longtemps, contre le vicomte de Rohan, eut une issue moins favorable pour la duchesse, que le Parlement condamna, en 1470-1471,

et le duc de Bourbon : il affirma que le duc d'Orléans ne devait plus rien, qu'il avait payé plus de 200,000 écus. On entendit ensuite les conclusions du procureur du roi, la réplique de l'avocat de la duchesse de Somerset, la réponse pour la duchesse d'Orléans, la duplique pour la duchesse de Somerset. La cour repoussa l'exception dilatoire, et, le 10 mai suivant, ordonna la production des pièces (J. 919, 25). Il résulta de ces pièces, comme nous l'avons dit (p. 74, n° 4), que les Anglais avaient indignement abusé de leurs prisonniers, qu'ils leur avaient, par violence, extorqué de l'argent, des signatures, qu'ils avaient surpris leur bonne foi par de faux comptes, par des quittances incomplètes, qu'ils avaient considérablement enflé la créance, et fait disparaître la trace des plus gros paiements, bref qu'on ne leur devait rien. Cependant le procès continua encore plusieurs années (Cf. Beaune et d'Arbaumont, *Mémoires d'Olivier de la Marche*, I, ch. IV, p. 249.)

1) K. 72, 56[4]. « Second cahier des remonstrances que ont a faire au Roy messeigneurs les ducs d'Orleans, contes d'Angoulesme et de Dunois. » Ils exposent que, pour éloigner de Bourges l'armée du duc de Clarence, les seigneurs lui ont promis de grandes sommes, dont il resta dû 140,000 écus, pour lesquels on fournit des otages... Divers acomptes furent payés, mais on ne peut se mettre d'accord, pour ce qui reste dû, avec la duchesse de Somerset. Les jeunes duc et comte exposent au roi qu'ils sont prêts à payer loyalement ce qui peut être dû, mais ils réclament que le roi en prenne une partie à sa charge. Les héritiers d'Armagnac et d'Albret le doivent également.

malgré les efforts acharnés de ses défenseurs, à payer 27,200 livres. Cette affaire causa à la duchesse les plus cruels soucis. Prise au dépourvu, son administration en fut toute bouleversée. Où prendre une somme aussi forte? L'huissier du vicomte de Rohan se présenta au château de Blois et menaça de saisie[1]. On écrivit au vicomte, qui était le plus médiocre personnage du monde et le plus besoigneux, pour obtenir un sursis de paiement[2]. La duchesse avait dû aussi écrire au roi pour lui recommander ce procès[3]. Il fallut encore solliciter de lui l'autorisation de lever une aide spéciale pendant 6 ans pour y faire face. Louis XI, après s'être laissé prier, voulut bien enfin l'accorder, en septembre 1472. Aussitôt, la duchesse fit expédier partout l'ordre du roi[4] et prendre les mesures pour lever l'impôt. Naturellement, cette nouvelle fut mal reçue dans ses domaines ; les élus du Berry refusèrent

1) La signification eut lieu en février-mars 1471-72 (Orléans, XI, 757).

2) Déjà, en 1462, Guyot Pot est envoyé en Bretagne, pour l'affaire du vicomte de Rohan (*Coll. Hérald.*, 163). Tanneguy du Châtel était, en 1470, curateur du vicomte (X^{1a} 1485, 119 v°). En octobre 1470, la duchesse écrit au roi, à Tours, pour cette affaire. Jean Bernard, avocat au Parlement, est chargé d'étudier ce gros dossier. Il devait plaider, mais Louis Ruzé plaide à sa place, devant le grand conseil (*Tit.* Orléans, XI, 746, 750), — Cf. *Tit.* Orléans, XI, 752 (novembre 1471). Voyage de Blois à Yèvre le Chatel, pour avertir la duchesse et Raoul du Refuge que les gens du vicomte de Rohan sont à Blois, et veulent faire exécuter l'arrêt obtenu par le vicomte contre la duchesse. La duchesse envoie d'urgence, à Vendôme, chercher Michel Gaillard et le ramener à Blois, pour cette affaire : fr. 20488, p. 78, lettre autographe du trésorier d'Orléans, Michel Gaillart, à Bourré. Il s'excuse très humblement de ne pouvoir se rendre près du roi; il est très occupé. La duchesse d'Orléans a été condamnée envers le vicomte de Rohan à 27,200 livres. Il faut les payer, « pour obvier a l'aliesnacion du conté de Bloys ». — *Tit.* Orléans, XI, 769, compte de septembre 1472 : lettres écrites au gouverneur de Roussillon, près de Clisson, et au vicomte de Rohan, au Mont Saint-Michel, pour demander surséance de trois mois, pour le paiement d'un à-compte de 5,600 livres.

3) Elle mande Guyot Pot, alors à Compiègne (Orléans, XI, 746).

4) En seize exemplaires (Orléans, XI, 769).

même aux officiers de la duchesse communication de l'état des tailles, nécessaire pour l'assiette du nouvel impôt ; il fallut un ordre expres du roi pour les obliger à le délivrer [1].

Dans tout le domaine, on s'ingéniait, en même temps, à rechercher les revenus négligés, à reprendre les moindres droits [2]. C'est ainsi que la duchesse se fit restituer par les officiers royaux les fermes des prévôtés de Caen et de Bayeux, qu'on leur avait laissé prendre.

On finit enfin par tout régler [3], et, en juin 1476, le joueur

1) *Tit.* Orléans, XI, 769 (septembre 1472).

2) Ordre de vérifier et de réformer les greniers à sel (paiement du 17 février 1470-71 ; Bibliothèque de Blois, 1477). Compte de septembre 1472 (Orléans, XI, 769), Ordres de faire augmenter la ferme de la paisson de Vitry et Lorris ; d'affermer la prévôté de Caen, que les officiers du roi avaient prise les années précédentes. En 1478, la duchesse obtint un *octroi* de 207 livres, de l'élection de Châteaudun (Bibl. de Blois, 1498).

3) *Tit.* Rohan, 16. La duchesse fut obligée de transiger en Berry. Par patentes de Blois, 14 février 1475-76, contresignées Villebresme, elle expose que, pour mettre fin à plusieurs procès pendants devant les élus de l'élection de Berry, sur « l'octroy a nous fait par nos sujets manans et habitans en ladite ellection, pour nous aider a nous acquitter, tant envers le vicomte de Rohan que plusieurs autres nos creanciers », elle a envoyé Simon Musset, dans chaque paroisse récalcitrante, avec mission d'assembler les habitants, « et a eulx remonstrer les affaires que avons a supporter, aussi les causes par quoy ledit octroy nous avoit esté ainsi octroyé », et pour traiter les sujets en amour et union, et « considerant la pauvreté qui est aujourd'hui sur le peuple », faire telle diminution qu'il conviendra en chaque paroisse où le procès est pendant.

Selles	imposé à	24 l.	3 s.	par an,	est diminué à	18 l.
Segy.	—		75	—	—	56 s. 8 d.
Chastauvielz. (Chateauvieux)	—	7	4	—	—	4 3 3
Lyé.	—	6	18	—	—	100
Varannes (Varennes)......	—	4	8	—	—	60
Paulmey (Paulnay)	—	4		—	—	60
etc.						

Soit, en tout, 40 l. 8 s. par an de diminution.

de harpe de M. de Rohan vint donner une aubade à la duchesse [1].

A côté de tant de difficultés à liquider, la duchesse trouvait aussi, dans la succession de son mari, des dettes à éteindre. Elle les régla peu à peu et non sans peine, et bien des années après la mort de Charles [2].

Mais on ne peut guère se représenter toutes les souffrances, les angoisses, les humiliations de cette lutte contre la misère.

Au commencement de 1472, quand la duchesse envoie à Tours auprès du roi François de Villebresme solliciter instamment le paiement de sa pension annuelle de 10,000 livres avec l'obtention des patentes relatives aux aides [3], Louis XI fit attendre sa réponse trente-huit jours, et, pendant ce temps-là, l'huissier était à Blois, menaçant de faire vendre le comté aux enchères [4] !

Louis XI prit aussi l'initiative d'une réforme fiscale, fort

1) Laborde, n° 7124.

2) *Joursanvault*, 177. Bertaut de Villebresme a accompagné, du vivant du duc d'Orléans, les ambassadeurs de Hongrie, venus en France pour le mariage de leur roi avec Madeleine de France, et les a fait recevoir à Orléans : quittance du 24 décembre 1470. Le reste des gages dus à Pierre de Vervel, organiste de Charles, n'est payé qu'en 1475 (Champollion, III, 36). Le secrétaire, Ant. Astesan, ne reçut le solde de ses gages que le 17 mars 1469 (Gorrini, *Nicolò Astesano*, p. 25), Pierre Prunelé, le 12 juillet 1470 (*Tit.* Villebresme, 51). Le 25 avril 1471, on paie encore des dépenses de cordonnerie faites pour Pierre de Beaujeu, au temps du duc d'Orléans. Le 1er juin 1473, on paie des arriérés de gages, à des officiers de Charles d'Orléans (Bibl. de Blois, nos 1480, 1484 *bis*).

3) Pour « certain aide d'argent jusques a six ans, pour aider a ladite dame a s'acquitter envers le viconte de Rohan et autres ses creanciers de plusieurs grans debtes, esquelles feu Mgr le duc l'avoit delaissé » (Orléans, XI, 757).

4) François de Villebresme est obligé d'y retourner encore le 9 avril et le 16 mai, pour le même motif (*Tit.* Villebresme, 72, 67). François de Villebresme était pourtant bien vu du roi, qui, en 1469, l'avait envoyé en mission à Narbonne, près de Tanneguy du Chastel (*Tit.* Villebresme, 48). La duchesse l'avait député au roi en juin 1470 (*id.*, 41).

préjudiciable à la duchesse comme à tous les grands seigneurs.

Le droit dit de *franc-fief* était un droit payé par le roturier qui acquérait un fief et qui devait, malgré cette possession, échapper au service militaire personnel. Dès la fin du XIII[e] siècle, l'administration royale réclama des hauts justiciers et exigea pour elle-même une partie de ce droit.

Louis XI, désireux, en 1469, de nuire à la duchesse d'Orléans, imagina de le réclamer en entier. Tout ce que l'administration ducale put obtenir, ce fut deux sursis, « jusqu'à ce qu'elle eût fait apparoir son droit [1] » ; prétention assez singulière, car c'était au roi à prouver sa prétention nouvelle.

L'essai plut tellement à Louis XI que, l'année suivante (1470), il généralisa ses ordres et fit faire, par tout le royaume, une recherche rigoureuse des francs-fiefs et nouveaux acquêts. De là, une grande rumeur chez tous les principaux seigneurs, de vives et longues oppositions, de la part notamment du sire d'Albret [2]. Louis XI n'osa pas alors engager l'affaire plus avant et se borna à l'évoquer au grand conseil. Mais le sentiment des magistrats ne sembla pas conforme à ses prétentions : aussi bientôt n'entendit-on plus parler de la question au point de vue contentieux ; les commissaires du roi, de temps en temps, essayèrent seulement de s'emparer, en fait, du droit qu'ils n'osaient pas revendiquer. En 1470, Louis XI avait donc donné l'ordre de lever l'intégralité des francs-fiefs dans les domaines d'Orléans, nonobstant toute opposition quelconque [3]. La duchesse fit opposition, soutenue dans cette voie par la conduite analogue de tous les grands seigneurs. Le

1) Moreau, 405, 192, 197. — Opposition des officiers ducaux (*Joursanvault*, 3018). — Le 1[er] août 1469, on envoie à Amboise un courrier chercher le mandement du roi (Bibl. de Blois, 1464).

2) Luchaire, *Alain d'Albret*, 169 et s.

3) R[4] IIII, 60 : Moreau, 405, 192.

20 janvier 1470-71, le roi déclara lui abandonner ces francs-fiefs à titre gracieux, « pour payer les dettes de Charles d'Orléans [1] ». Le lendemain de cette concession « gracieuse », les commissaires signèrent leur rapport où ils reconnaissaient le bien fondé de l'opposition ducale [2].

Guyot Pot, chargé de suivre ces divers affaires, en profitait pour obtenir des pensions à la fois du roi et de la duchesse ; mais la duchesse commençait à le trouver un peu trop dévoué au roi et à réclamer de son intervention des résultats un peu différents. Comme le roi tardait à délivrer les lettres-patentes d'abandon promises par lui, elle différa de payer la pension de Guyot Pot. Celui-ci, ému, écrit au secrétaire du roi, Bourré, le billet suivant, autographe [3] :

« Monsieur du Plessix, je me recommande à vous. Je vous prie que faciez, sy vous plet, despescher mon fait touchant ma pencion et que soye assigné la ou j'estoye l'année passée, et auxy le don des francs fief de madame d'Orléans que le Roy m'acorda pour elle, car autrement je ne puis avoir argent. Vous me faitez deux grans maux a ung cop touchant cez deux poins, et pour ce vous prie de rechief que expediez mon cas et que ne me donniez point painne d'aler devers le Roy pour

1) Moreau, 405, 201 v°.

2) Moreau, 405, 197 v°. Malgré cet avis et sa parole, Louis XI se montra très rude. Il renouvela, en 1471, au mépris du droit, l'ordre de lever les francs-fiefs et nouveaux acquêts dans les terres d'Orléans, malgré toute opposition (Moreau, 405, f° 192 : R⁴ IIII, f° 60). Il n'aurait pas osé agir ainsi ailleurs que chez une veuve. Pressée par le besoin, Marie de Clèves en fut réduite à solliciter de lui une partie de ces droits. Le 7 février 1473 (a. st.), elle donna quittance de 300 livres sur les compositions de francs-fiefs faites par les commissaires du roi (Orléans, XI, 774). — Cf. : février-mars 1471-72 (Orléans, XI, 757), Piètre André est envoyé pour avoir provision des lettres sur les francs-fiefs : fr. 20427, f° 15, lettre de Marie de Clèves, datée de Blois, 25 octobre. Marie réclame contre l'arrêt mis par le roi sur le revenu de Saint-Sauveur-Lendelin.

3) Orig., fr. 20483, f° 3.

chosse que vous povez fere. Et a Dieu quy vous done joye de voz amours. Escript de la main du tout vostre, GUIOT POT, gouverneur de Blois ». La duchesse avait eu beaucoup de peine à obtenir du roi une pension pour elle-même. A la mort de Charles d'Orléans, Louis XI avait d'abord manifesté l'intention formelle de ne pas continuer à sa veuve la pension du duc ; il refusa même de solder un arriéré de 6,000 livres [1]. Marie de Clèves ne put obtenir, qu'une somme de 3,000 livres une fois donnée pour subvenir aux frais de l'enterrement [2]. De 1465 à 1471, elle renouvela constamment ses instances et n'obtint satisfaction qu'à force de docilité [3]. Mais pour que Louis XI voulût bien bailler *décharge* de cette pension, pour que les receveurs admîssent ensuite la *décharge* dans leurs comptes et en versâssent le montant, il fallait sans cesse recourir au roi et à sa chancellerie [4]. Il fallait recourir encore à

1) Orléans, XI, 747.

2) Qui avait coûté 3,557 livres (*Tit.* Orléans, XI, 728).

3) François de Villebresme, de 1465 à 1470, déclare avoir fait la navette entre la duchesse et le roi, pour obtenir sa pension. Il ne put obtenir, la première année, que 3,000 livres, et les autres années que partie de la pension de la duchesse, à ce qu'il prétend (*Joursanv.*, n° 180). La duchesse put ainsi régler le compte du deuil de son mari un an après, le 7 mars 1465-66 (Orléans, XI, f° 728). Toutefois, par patentes du 8 décembre 1465, Louis XI donna, à elle et à son fils, une pension de 18,000 livres, comme l'avait Charles d'Orléans (Moreau, 405, f° 52). Gaignières a conservé un reçu de Marie de Clèves pour sa pension de 12,000 livres, du 20 janvier 1467 (fr. 20379, p. 53). Donc Louis en avait 6,000 (Cf. R[4] IIII, f° 27 : mention inexacte).

4) Compte de novembre 1470 (Orléans, XI, f° 747). Le receveur de Blois refuse de payer à la duchesse la pension à elle donnée par le roi ; les grènetiers à sel, de même. Il faut les forcer, par une provision de la chancellerie. On envoie d'Arbouville et l'archidiacre de Dunois au marquis de Montferrat, sur le point de repartir en Lombardie, pour communiquer avec lui des affaires d'Outre-Monts. — Orléans, XI, 750. François de Villebresme, contrôleur de la dépense de Madame, passe quarante-trois jours à la suite du roi, à Tours, Amboise, Orléans, Meung, Chartres, Paris, Senlis, pour poursuivre les décharges de la pension de la duchesse de cette présente

lui, chaque année, pour obtenir les gabelles du duché[1] et lever ensuite les obstacles mis par les *grèneliers à sel*, pour obtenir l'évocation, au grand conseil, des affaires importantes relatives à la duchesse.

Par tous ces moyens, Louis XI se trouvait maître de la Maison d'Orléans, et il usait de son pouvoir. Il prenait un malin plaisir à affirmer son pouvoir suzerain sur les domaines personnels de la Maison, et à en faire peser tout le poids sur le comté de Blois. La ville d'Orléans, en vertu d'un privilège confirmé, en dernier lieu, par Charles VII, était exemptée du ban et de l'arrière-ban [2]. Le roi affectait d'imposer ce service à Blois. En 1470[3], en 1471[4], en 1472[5], en 1473, il leva le ban et l'arrière-ban du Blésois et l'envoya contre la Bourgogne. Le mandement de 1473 était accompagné d'une lettre particulière par laquelle le roi ordonnait à Guyot Pot de conduire immédiatement le contingent à Reims, pour le mettre sous les ordres du sire de Craon[6]. Non seulement la duchesse dut accepter cet armement de ses gentilshommes contre le duc de Bourgogne[7], mais elle s'empressa de l'encourager. Elle

année, et l'évocation, au grand conseil, de l'affaire contre Jean de Marigny (Compte de janvier 1470-71). Au commencement de 1472, François de Villebresme va à Tours, près du roi, poursuivre la décharge de la pension de l'année et des patentes de l'aide. Il attend *trente-huit jours*, pendant que l'huissier est à Blois (Orléans, XI, 757).

1) Il reste un certain nombre de ces patentes annuelles. V. *Joursanvault*, 179 (1471) : *Tit.* Orléans, XI, 773 (1472) : *id.*, 778, 779 : Bastard, 929 (1475) : *Tit.* Orléans, XII, 789 (1478) : R[4] 581, 230 : Moreau, 405, 85 v° (1480), etc.

2) R[4] 20638, 146 et suiv.

3) Publication, du 11 décembre, par ordre du roi, et convocation pour le 15 (Bibl. de Blois, 1473).

4) Orléans, XI, 752. Note d'Et. le Bourrelier.

5) K. 71, 19; Mandement à Guyot Pot (Ham, 8 mai 1472).

6) K. 71, 29, 29 *bis* (Cléry, 2 octobre 1473).

7) *Joursanv.*, 3016, 3019, 3202.

accorda des gratifications à des gentilshommes de sa maison qui, volontairement, répondaient à l'appel du roi [1]; elle offre armement et monture au bâtard de Ravenstein qui s'y rend; elle fait un cadeau au joueur de luth du comte de Dunois, partant pour la guerre [2].

En même temps qu'elle multipliait ces témoignages officiels de dévouement, elle envoie des poinçons de vin aux conseillers du roi, Bourré, Jean Briçonnet, le chancelier Doriole [3]. Sans cesse elle écrit au roi, à Guyot Pot, pour ses affaires [4]. Elle ne manquait aucune occasion de se rapprocher de la reine, de lui marquer déférence et affection. Elle se tenait aux aguets pour connaître à l'avance ses passages à Blois, et elle allait au-devant d'elle [5]. Elle donne

1) Gratifications à Ruscigny, bâtard de Pons, à H. de Montenart, pour aller à la guerre (*Joursanv.*, 673, 343, à deux chevaliers : Orléans, XI, 749).

2) Orléans, XI, 749.

3) Orléans, XI, 744 (mai 1470), 749 (janvier 1471).

4) A Tours, à Amboise. Guyot Pot ne quittait plus le roi. En mai 1470, il l'accompagne en pèlerinage à Notre-Dame de Béhuart, en Anjou, et la duchesse lui écrit (Orléans, XI, 744). Le 17 mai, le roi l'envoie en ambassade en Bretagne (Dupuy, *Histoire de la réunion de la Bretagne*, I, 420).

5) En novembre 1470, la reine arrive à Beaugency. Dunois en avertit aussitôt la duchesse, pour qu'elle vienne « devers et au devant d'elle ». Marie de Clèves écrit deux fois à Guyot Pot pour l'affaire des francs-fiefs ; le 27 novembre, elle lui demande si la reine d'Angleterre et Warwick doivent passer par Blois (Orléans, XI, 747). — Orléans, XI, 744 : la duchesse a été, en mai, auprès de la reine, à Amboise, avec son fils et ses filles. La duchesse s'y rendit en *galiote*. A son arrivée au port d'Amboise, elle trouva les hacquenées de la reine, envoyées à son avance. Elle logea au château ; des *herpeux* et *gouverneux* reçoivent des pourboires, pour avoir joué devant elle. La duchesse repartit sur une hacquenée de la reine, avec un palefrenier, jusqu'à Blois. Elle s'arrêta, pour dîner, au couvent des *nonains* de Moucy-les-Nonnains, avec ses enfants ; les gens de la reine avaient apporté du pain, du vin et de la viande. Elle laissa, en partant une aumône de 4 liv. 2 sous au couvent. — Orléans, XI, 750. Marie de Clèves écrit, le 17 décembre 1470, à Louis XI, qui traversait Châteaurenault. Elle correspond à Amboise avec Guyot Pot et Dunois, elle fait demander le jour où la reine partira, elle écrit

des étrennes aux fourriers du roi[1], des gratifications aux luthiers de la reine[2].

Elle conservait toujours ses relations avec le duc de Clèves, son frère[3]; mais elle ne voyait rien à faire contre Louis XI, sinon se soumettre. Elle parut accepter l'éventualité du mariage de son fils[4]. De novembre 1471 à janvier 1472, elle séjourne à Yèvre-le-Châtel, à Orléans, à Meung, et revient à Blois. Louis XI, de son côté, se rend à Orléans, puis à Amboise et à Tours. En mai 1472, Mornac, probablement par suite de cette réconciliation, revient officiellement de Coucy et va voir le roi à Tours, pour régler assurément ce qui avait trait au mariage de Louis. La duchesse lui écrit à Tours; du reste, elle écrit souvent au roi, à M. de Crussol, à M. de Montbazon, à M. de Narbonne, et même à M. de Lignières (avec ordre au porteur, d'attendre la réponse)[5].

Sur ces entrefaites, Louis XI se mit en tête de marier Marie d'Orléans à l'une de ses créatures[6]. Bien que Pierre de

deux fois à la reine, elle fait chasser dans la forêt de Blois, pour avoir des venaisons, afin de recevoir la reine, et dans la forêt d'Orléans, pour recevoir le roi. — Fr. 11196, 11. Le prince de Piémont, neveu de la reine, meurt à Orléans, et c'est là qu'ont lieu ses obsèques solennelles (1er mai 1472).

1) Orléans, XI, 749.

2) Mornac était alors à Couçy. Il envoie de là une haquenée, donnée par M. de Chailly (Orléans, XI, 749).

3) Comptes divers.

4) Orléans, XI, f° 750. Voyage, vers l'évêque de Chartres, de Charles Chardon, prêtre, « chapelain de Mgr le duc d'Orléans, fils de ladite dame », pour affaires de Madame (probablement le mariage de Louis). La duchesse écrit à Paris pour diverses affaires, dont elle ne veut être mention.

5) Orléans, XI, 756.

6) Par là, Louis XI se réservait, *in petto*, Pierre de Beaujeu. On commençait à supposer que le duc de Bourbon n'aurait pas d'enfants (Hilarion de Coste, *Vie des dames illustres*, p. 47). En mai 1472, Nicolas de Calabre alla demander au duc de Bourgogne la main de sa fille, abandonnant Anne, au grand étonnement du public, qui ne savait pas le fin mot de l'affaire (Jean de Troyes). En octobre 1472, Pierre de Beaujeu est fait prisonnier à

Beaujeu ne fût plus considéré comme le futur époux de Marie, la duchesse, on le sait, pour plaire au roi, lui continuait encore, en 1472, sa pension[1]. Or, voici ce qui se passait.

La maison de Foix, qui, au commencement du siècle, était entrée dans le parti d'Orléans-Armagnac, et, à ce moment, pour recevoir de Louis d'Orléans 2,000 livres de pension, s'était, en la personne d'un de ses membres, humblement déclarée vassalle du duc d'Orléans[2], avait vu, depuis lors, singulièrement grandir ses destinées et son influence. Le comte de Foix venait de forcer son beau-père, le roi d'Aragon, à lui assigner en héritage le royaume de Navarre et à lui en abandonner dès à présent le gouvernement. Son fils aîné, propre beau-frère de Louis XI par son mariage avec Madedeine de France, avait récemment péri dans un tournoi, à Libourne. Mais son second fils, Jean de Foix, vicomte de Narbonne, élevé à la cour de France, honoré par Louis XI d'une pension de 6,000 livres[3], se trouvait un des favoris du roi, l'un de ses meilleurs capitaines et l'un de ses plus dévoués serviteurs. Le vicomte de Narbonne avait encore un frère cadet, Pierre, voué à l'église, homme de mérite, d'esprit et de savoir, qui, également choyé par Louis XI, et surtout à la cour de Bretagne, était, en 1472, à l'âge de vingt-trois ans, protonotaire apostolique depuis deux ans et devint rapidement cardinal. Ajoutons que les alliances de la maison

Lectoure. Il fut délivré en mars suivant. Anne était née en 1460 (*Procédures politiques du règne de Louis XII*, p. 1155 et 1192).

1) Pension de 2,000 livres (Bastard, 914), encore en 1472. On remarquera que, dans ce même compte de février-mars 1472, où la duchesse pensionne Pierre de Beaujeu, « filz de ladicte dame, » elle écrit souvent à M. de Narbonne.

2) Hommage de Jean de Foix, 3 décembre 1403 (*Tit.* Foix, 19).

3) *Tit.* Foix, 156, 158 (1468, 1471). Cf. M. 41 (Fonds Bourré), requête du comte de Foix à Louis XI, pour l'assignation, sur le grenier de Narbonne, de 6,000 livres, à lui données sur le grenier d'Orléans.

de Foix rehaussaient singulièrement son prestige : les sœurs du vicomte de Narbonne étaient, l'une, Marie, marquise de Montferrat, l'autre, Jeanne, comtesse d'Armagnac, une autre, Marguerite, duchesse de Bretagne. Une autre, Catherine, épousa le comte de Candale, son cousin; il en restait enfin une dernière, Leonora, qui ne se maria point.

Louis XI employait volontiers le vicomte de Narbonne en missions relatives à la Bretagne ou à sa famille [1] ; mais il se défiait de sa loyauté et ne lui disait pas tout. En 1471, le roi apprit qu'on parlait d'un mariage entre Leonora de Foix et le duc de Guyenne. Il mit tout en œuvre pour arrêter ce projet et dépêcha dans ce but un de ses plus fidèles courtisans, le sire du Bouchage. Il envoya aussi au comte de Foix, le vicomte de Narbonne, avec charge de dire les plus belles paroles et de donner les plus belles promesses; au cours de sa mission, M. de Narbonne apprit que le roi représentait son voyage au duc de Guyenne sous des couleurs toutes différentes et fausses; si bien que, blessé des soupçons du roi, il lui écrivit une lettre de réclamation, pleine de dignité [2].

Louis XI, pour racheter sa bévue, résolut de marier M. de Narbonne avec Marie d'Orléans, et de doubler, en même temps, la pension du prince : il la porta à 12,000 livres [3]. C'est ainsi que Marie d'Orléans, considérée officiellement encore en 1472 comme la promise du sire de Beaujeu [4],

1) Nous le voyons transmettre les ordres de Louis XI, relativement à l'archevêque de Tours (Duclos, *Recueil de pièces*, p. 454).

2) Publiée par M. de Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*, éd. 1860, VI, 241.

3) Reçus de 1475, 1476, 1477, 1478, 1479, 1481, 1482 (*Tit.* Foix, nos 178 à 190 : Bertrandi Heliæ, Appamiensis, *Historiæ Fuxensium*, lib. IV : Guillaume de la Perrière, *Annales de Foix*, 1539, 4°).

4) Louis XI se réservait ainsi le sire de Beaujeu, officiellement. Il croyait tromper Nicolas de Calabre; en mai 1470 (*Catal. du Fonds Bourré*, par Væsen, L. 22-24), il donnait Thouars à sa fille Anne, et, le 8 février 1471,

épousa, au commencement de 1473, le vicomte de Narbonne : mariage convenable et séant de tout point, d'ailleurs. Marie de Clèves connaissait parfaitement M. de Narbonne, avec qui elle avait noué, dans les derniers temps, de fréquents et excellents rapports ; mais, pleine de tendresse pour sa fille Marie, elle répugnait extrêmement à un mariage peut-être si lointain ; bien certainement, il fallut l'intervention du roi pour la décider. Les stipulations du mariage portent au plus haut degré l'empreinte de sa sollicitude à cet égard et de ses soucis. Il fut directement convenu entre elle et le vicomte de Narbonne, assisté de son frère le protonotaire, que Marie d'Orléans recevrait pour dot et pour tous droits de succession 60,000 écus d'or, gagés par Chauny, Coucy et Soissons, dont la duchesse garderait l'usufruit. La duchesse réservait ses droits de douaire, et, de plus, ces terres pourraient être raisonnablement réduites suivant l'avis des conseils des deux parties, si le duc Louis, une fois hors de la garde de sa mère, attaquait la dot comme excessive. Les 60,000 écus seront versés en une ou deux fois et remployés en immeubles ou provisoirement déposés, entre les mains de gens notables, à Orléans, Bourges, Tours ou Paris. Jean de Narbonne, sur cette somme, prélèvera 15,000 écus en toute propriété, comme douaire ; il recevra, en outre, en toute propriété, 2,000 livres par an, pendant cinq ans. La duchesse promet, de plus, tant qu'elle aura la garde de son fils, d'entretenir sa fille comme ci-devant,

il faisait encore enregistrer les lettres au parlement, en qualifiant sa fille « femme du marquis du Pont » (X[1a] 1485, 129 v°). Pendant ce temps, Nicolas se fiançait sans façon à Marie de Bourgogne (Commines, édition Lenglet Dufresnoy, III, 192 et s., 256). Louis XI fut très froissé d'être ainsi deviné. En 1475, il réclama au roi René la restitution des 200,000 écus d'or qu'il avait versés, les pensions dont il avait accablé Nicolas (40,000 liv. par an, pendant sept ans), et même des dommages-intérêts (fr. 10187, f[os] 15 v° et suiv.).

« cependant qu'elle sera demourant avecques elle », ou bien de lui faire une pension de 2,500 livres, si M. de Narbonne l'emmène; de 1,000 livres seulement, s'il l'emmène d'ici à cinq ans. Lorsque la duchesse perdra la garde de son fils, M. et Mme de Narbonne auront à se pourvoir auprès du duc pour obtenir la continuation de leur pension, et Marie de Clèves promet de les appuyer.

Au surplus, Mme de Narbonne recevra, pour douaire, un revenu de 2,500 livres. Les époux se marieront sous le régime de la communauté absolue, selon l'usage de France (10 avril 1473)[1].

Il fallait un vif et chevaleresque désir d'entrer dans la maison d'Orléans pour accepter des conditions aussi ouvertement précaires. M. de Narbonne ne se démentit pas. Nature aimable, loyale et facile, il eut sa part de l'affection maternelle de la bonne Marie de Clèves et rarement vit-on un gendre et une belle-mère plus unis. Il se considéra toujours comme un enfant de la maison d'Orléans, et s'attacha à sa fortune.

Le mariage fut célébré définitivement le 8 septembre 1476. Mais, dès la signature du contrat, Marie considéra Jean comme son « tres cher et tres amé filz », et, lui, l'appelait sa mère. Elle lui fit les versements annuels de 2,000 livres[2], et elle y ajouta divers cadeaux; en janvier 1474, la jouissance annuelle, « tout comme il nous plaira », de deux arpents de la forêt de Blois, pour son chauffage[3]; le 25 avril 1475, 500 livres pour « soi plus honnestement entretenir ceste année »[4]; en 1476, elle lui avance 400 livres sur le prochain

1) K. 553, XVII, 1, 2, 3. Triple expédition du contrat passé devant le baill de Blois, le 10 avril 1472-73 (avant Pâques).

2) *Tit.* Foix, 173 et s.

3) *Tit.* Orléans, XI, 772.

4) *Tit.* Foix, 175.

versement, pour prendre part à la campagne du roi contre Charles le Téméraire [1]; en décembre 1476, elle lui offre une pomme de musc, garnie d'argent doré [2]; en 1478, en 1479, elle lui fait cadeau de 2.500 livres, sous prétexte de couvrir ses dépenses à l'armée [3].

En même temps, M. de Narbonne, qui jadis avait accepté du roi une partie des dépouilles de la maison d'Armagnac [4], se voyait attribuer par lui le comté d'Étampes, puis la seigneurie de Dourdan [5].

C'est ainsi qu'en 1473 et 1476, Louis XI, très expert en matière de mariages, régla le sort de Marie d'Orléans, et décida le mariage de Pierre de Beaujeu avec sa propre fille.

Au reste, toute sa vie, Louis XI s'est complu dans les mariages, et il en a fait de toutes sortes. Les mariages constituaient un des instruments essentiels de sa politique [6] et sa récompense préférée pour le zèle de ses serviteurs, car ce don-là ne coûte rien. Dans la chasse à l'héritière, chasse d'autant plus ardente que les femmes, réduites à leur *légitime*, possédaient rarement, et seulement à défaut de frères, l'héritage de leurs parents, Louis XI apportait sa vigueur habituelle. Rien, ni les lois de l'église, ni les lois de la nature, ni la volonté des familles et des jeunes filles, ni le sentiment de la plus vulgaire convenance, ne l'arrêtait, pour donner des femmes (*mesmes*, ajoute ironiquement Seyssel, *quand elles avoient*

1) *Id.*, 176, 177.

2) *Tit.* Orléans, XII, 785.

3) *Tit.* Foix, 183, 188.

4) Louis XI donne ordre au Parlement d'entériner le don, à Jean de Foix, sire de Narbonne, du comté de Perdriac et de la seigneurie de Montlesun, provenant de la maison d'Armagnac (le Plessis du Parc, 24 mars s. d.; X[1a] 9318, 66).

5) Copies de l'abbé Legrand (fr. 6985), 103, 273.

6) *Jeanne de France*, p. 49 et suiv.

la donner à un certain Lucas, l'un de ses serviteurs fort inférieurs.

Il maria de force [1] la fille d'un magistrat éminent, le président Jean de Popincourt, du parlement de Paris [2], plusieurs fois ambassadeur, avec un intrigant, Jean Duplessis, dit *Courcou* [3], qui, de simple commis à l'élection de Bayeux [4], devint successivement vicomte de Bayeux [5], maître d'hôtel du roi [6], secrétaire pour la guerre, et finalement trésorier général des guerres sous Louis XII, époque où il s'attira une condamnation pour malversation. C'était, autour du roi, une curée de femmes. On se ruait sur leur dot, sur leur beauté, sur leur situation sociale [7].

1) *Procédures*, p. 1027.

2) Mort en 1480. Il était fils du chancelier de ce nom. Il avait été avocat du duc Charles d'Orléans (*Tit.* Popincourt, 7 et 8). Son père lui-même avait commencé aussi par être avocat et conseiller de Louis Ier d'Orléans (Coll. Bastard, 36, 38, 142).

3) *Tit.* Popincourt, n° 9. Son surnom venait de celui de Court-col, Courtcoul, donné à son père, Et. Duplessis, écuyer de Charles d'Anjou (*Tit.* Du Plessis : *Procéd.*, p. 571) : alias *Coupcoul* (L. de Lincy, *Vie d'Anne de Bretagne*, I, 154). — Jean Du Plessis avait d'abord été maître d'hôtel de la duchesse d'Orléans, et la duchesse avait eu pour sa mère Isabeau et lui bien des bontés. Il abandonna néanmoins la Maison d'Orléans pour le roi ; de là, sa faveur (*Tit.* Plessis (Du), 38, 39, 42 et suiv.).

4) Coll. Bastard, 895.

5) *Tit.* Laval, 122.

6) Fr. 25715, n° 253. Jean du Plessis, maître d'hôtel du roi, avait obtenu du roi l'autorisation d'affermer, comme marchand, le grenier à sel de Caen (1475).

7) V. *Jeanne de France*. Citons d'autres mariages : Jean du Fou, chambellan, amiral de Bretagne et capitaine de Cherbourg (*Histoire de Bretagne : Tit.* Du Fou de Bretagne, nos 2 et 4 : Du Fou de Normandie, nos 3 à 27), avec Mlle de Montbazòn (Jeanne de la Rochefoucauld), malgré les parents de celle-ci (*Procédures*, p. 1027): Renée de Bueil, fille de sa sœur naturelle, Jeanne de France, et d'Antoine de Bueil, avec le sire de la Grature (*Procédures*, 1023, 1027 : La Thaumassière, p. 436), la fille d'un riche *élu* de Soissons, à un certain Hermeline, serviteur très inférieur du roi, et Mlle Renée de la Béraudière, jeune et riche orpheline d'Anjou, qu'il maria, bon gré mal gré,

Les plus grandes maisons n'étaient pas à l'abri de ces entreprises. Un caprice du roi pour Louis de Joyeuse, sieur de Bothéon, valut à celui-ci la main de Jeanne de Vendôme, fille de Jean de Bourbon, comte de Vendôme, l'aïeul de Louis XIV[1]. Le roi dota quelque peu Joyeuse[2], et, en souvenir de ce mariage, il se complaisait, depuis lors, à l'appeler « son neveu ». Le sire Alain d'Albret qui, comme les rois de France, pensait descendre de Priam et remontait encore bien au delà de la guerre de Troie, jusqu'aux anciens rois de Lacédémone[3], Alain d'Albret, dit *le Grand*, l'aïeul d'Henri IV, l'orgueil et la vanité incarnés, ce puissant seigneur qui dominait tout le midi de la France et en possédait une grande partie, dut se résigner à donner la main de sa sœur Marie, non à un roi, mais à un aventurier napolitain de bas étage et décrié, Boffile de Juge. D'Albret, d'abord, ne prit pas au sérieux la proposition du roi[4]. Mais Louis XI finit par intervenir personnellement et dans des conditions telles que, malgré l'horreur témoignée par Marie d'Albret pour un mari

à René de la Roche (*Procédures*, p. 1034), son veneur ; et la dame de Pisany, qu'il maria à un Écossais de sa garde, malgré ses vives protestations (*Procédures*, p. 1036). M. de Mandrot a raconté le mariage violent de Du Bouchage, qui, en 1463, grâce au roi, enleva à de malheureux parents leur fortune et leur fille (*Imbert de Batarnay*, p. 10 et suiv.). Par contre, dans une lettre de 1465, pour un mariage projeté par lui entre la fille d'un bourgeois de Saint-Quentin et un tailleur du connétable de Saint-Pol, Louis XI déclare ne pas y tenir, et ne pas insister si la fille n'en veut pas (*Lettres de Louis XI*, II, 227).

1) 3 février 1477. *Procédures politiques du règne de Louis XII*, p. 1023.

2) X[1a] 9318, 3 : lettre de Louis XI au Parlement. Il a donné à Louis de Joyeuse et à Jeanne de Bourbon, pour leur mariage, *la comté* de Chartres (Selommes, 27 avril). Le comté de Chartres et Bonneval valait 2,000 livres de revenu : de ce don naquit un procès, que Louis XI ordonne de juger expéditivement pour « son neveu » (X[1a] 9318, 91, 92, 97).

3) Il descendait d'Othiades, roi de Lacédémone (*Chr. de la Maison d'Eu*, lat. 5996, f° 112).

4) M. Luchaire (p. 210) lui attribue la pensée de ce mariage, mais nous ne croyons guère à ce calcul.

auquel elle ne put jamais s'habituer, malgré l'énergique résistance d'Alain, il fallut céder[1]...

Il n'est donc pas surprenant que, dans la famille d'Orléans, placée sous sa main, Louis XI, de même, fît et défît à son gré les mariages, et ne se laissât arrêter par aucune considération.

1) Boffile devint vice-roi de Roussillon, et comte de Castres. C'était un personnage énergique et actif, mais dépourvu de considération, connu par son animosité contre Jacques Cœur, juge de Jacques d'Armagnac et du comte du Perche (J. 949), geôlier du fils du comte d'Armagnac et enrichi des dépouilles de celui qu'il avait condamné, toujours prêt à tout; ni Alain ni Marie ne voulaient de lui. D'Albret crut d'abord à une plaisanterie : il dépêcha au roi, pour lui faire des représentations, un de ses gentilshommes, puis l'archevêque de Narbonne; puis il y alla lui-même. Le sire de Beaujeu, l'évêque d'Albi, le sénéchal de Saint-Pierre insistèrent auprès de d'Albret, devant le roi, pour qu'il cédât. D'Albret repoussait l'idée avec horreur. Louis XI s'emporta : « Vous n'y entendez rien, vous n'estes que bestes », dit-il (*Jeanne de France*, p. 59 : *Procédures*, p. 1040).

CHAPITRE V

LE DUCHÉ D'ORLÉANS

Après la mort de Charles d'Orléans, Louis XI désigna lui-même, parmi les serviteurs de Marie de Clèves, ceux à qui elle devait confier, comme tutrice, la direction des principaux services ; la duchesse les reçut de sa main. Louis XI choisit, pour gouverneur du jeune duc, Guyot Pot[1]; pour gérer la justice, Pierre du Refuge ; pour les finances, Michel Gaillard[2]. Deux surtout de ces trois personnages, entrés eux-mêmes au service du roi, firent de l'administration ducale d'Orléans une annexe de l'administration royale. Tous trois, du reste, fonctionnaires fort distingués, chacun dans leur genre, gardèrent toujours, cela est remarquable, l'estime et la sympathie de Louis d'Orléans. Plus tard, Louis XII, dans sa bonté, ne les oublia point, et leur service à Blois fit, pour un siècle au moins, la fortune de leurs descendants.

Michel Gaillard, le premier au point de vue du maniement des affaires, âgé alors de quarante ans, appartenait, comme presque tous les serviteurs de la Maison d'Orléans, à une famille de Blois[3]. Ancien serviteur du duc Charles, il devint

1) *Tit.* Orléans, XI, 776.

2) *Procédures politiques du règne de Louis XII*, p. 1022.

3) C'était une famille de finance. Mathurin Gaillard était, en 1412 et 1413, conseiller ducal et procureur général de Blois (*Coll. Hérald.*, 1616, 244 : Compte présenté par lui, *Tit.* Orléans, VII, 372). Mathurin Gaillard, sans doute son fils, appartint à l'administration financière de Charles VII (Bernier, *Histoire de Blois*, p. 443). Michel ou Michelet, dont nous parlons, était fils de celui-ci. Employé d'abord par Louis XI à la recette des guerres, il devint général des finances (*Coll. Hérald.*, 558, 1466). En 1478, Louis XI l'envoie, avec Louis d'Amboise, présider les États de Languedoc (fr. 6985,

maître d'hôtel du roi et entra entièrement à son service[1]. C'était un esprit calme et fin, plein de sang-froid[2], habile à plaire de deux côtés à la fois; il servit assez habituellement d'intermédiaire entre le roi et le duc d'Orléans, et remplit, de ce chef, plus d'une mission délicate. Malgré la désignation de Louis XI, il ne prit en réalité le gouvernement des finances d'Orléans qu'après l'abandon de cette fonction par Pierre du Refuge. Pierre du Refuge, gouverneur des finances de la Maison lors de la mort du duc Charles[3], homme modeste et laborieux, appartenait également à une famille entièrement consa-

61, 137). Louis d'Orléans le fit chevalier du Porc-épic. Il reçut de la duchesse d'Orléans, dans la nouvelle enceinte d'Orléans, la tour et la porte Bourgogne, moyennant un simple cens de 8 sous par. par an (15 novembre 1473, KK. 897, f° 186). Il se fit aussi bâtir, à Blois, un bel hôtel, en face de l'hôtel de ville. En 1512, il épousa Souveraine d'Angoulême, fille bâtarde du comte d'Angoulême. Ses armoiries, assez bizarres, portaient d'argent, semé de trèfles de sinople, de deux perroquets de même, membrés et becqués de gueule, surmontés en chef d'une croix potencée de gueule (Bernier). Sa sœur Michelle épousa Florimond Robertet. Marie Gaillard épousa Étienne de Morvilliers (*Coll. Hérald.*, n° 1419). — Cf. fr. 6989, f° 140, un Mémoire de Michel Gaillard sur sa situation personnelle.

Nous trouvons encore Mathurin Gaillard, prieur de Saint-Ladre de Beaugency, puis de Saint-Ladre de Blois (Moreau, 406, 375), conseiller ducal en 1481 (KK. 902), auditeur du duc et trésorier de Jeanne de France (*Coll. Hérald.*, 269 : *Jeanne de France*), mort vers 1486 (Moreau, 405, 33) : Michel Gaillard, trésorier général du duc d'Orléans en 1456 (*Tit.* Orléans, IX, 662) : Jacques Gaillard, prévôt d'Orléans et conservateur des privilèges de l'Université (*Coll. Hérald.*, 735) ; élu et commis au gouvernement des négoces et affaires de Blois (1450 ; Bibl. de Blois, 1402) ; élu député de Blois aux États de 1468 (Dupré, *Institutions municipales de Blois*, pièce 9) : Guillaume Gaillard, à qui la duchesse accorde, en 1480, un terrain dans la nouvelle enceinte d'Orléans, moyennant 4 sous de rente (KK. 897, 194). — Cf. *Coll. Hérald.*, 1646 : *Revue des autographes*, juillet 1886, n° 247.

1) *Jeanne de France*, p. 68 : N. Valois, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1882, p. 604, n. 5.

2) V. sa déposition, *Procédures*, p. 1022.

3) *Tit.* Du Refuge, 23, 25 (Reçus nombreux) : *Tit.* Pons, 18, 19 : Pot, 23, etc. Gauvain du Refuge était déjà, en 1382, receveur des fortifications de Blois ; Jean, valet et bedeau de Saint-Laumer, en 1410 ; Daniel, arbalétrier au château, en 1379, 1382, 1385, 1389. Raoul, docteur ès lois, monta

[illegible] au service de la Maison. A ses fonctions, il joignit, en 1464, celles de garde des sceaux. Nommé par Louis XI conseiller et l'un des généraux des finances[1], il laissa ensuite les finances d'Orléans à son frère et à Michel Gaillard[2].

Guyot Pot, quant à lui, représentait le roi au château de Blois. Les Pot n'étaient point de ces gens qui attachent sans retour leur destinée au char d'une seule famille; ce nom représentait la quintessence de la courtisanerie.

Les Pot commencèrent à se faire connaître, principalement

[illegible] est pensionnaire du duc en 1399, 1405, 1410, 1418. Pierre, [illegible] maître des requêtes [illegible] en 1445, devient ensuite conseiller [illegible] général de la justice des aides, et préside, en 1454, l'échiquier de Normandie (*Tit.* Du Refuge, 9-21 : *Joursanvault*, 3163 : *Coll. Hérald.*, 1778).

1 Général de Languedoc (1469, 1473), général des finances, tant en Languedoc qu'en Languedoïl (1475). Néanmoins, il conserva le titre de conseiller de la duchesse (*Tit.* Du Refuge, 33, 34, 35 : KK. 902, 4 novembre 1481 : fr. 25714, 181 : *Joursanvault*, 175 : *Coll. Hérald.*, 559).

2 Son frère, Raoul du Refuge, conseiller de la duchesse en 1470 (*Catal. d'autographes*, Eugène Charavay, 27 mai 1887, n° 140), lui succéda, le 20 août 1469, comme garde des sceaux et gouverneur général des finances de la duchesse (B. N. de Blois, 1465 : Gages de 1475, Orléans, XI, 776 : fr. 26097, 1751 : 8 mars 1478). Il mourut le 19 déc. 1483 (*Tit.* Orléans, 843; Du Refuge, 53). En 1475, Pierre du Refuge, licencié ès lois, est avocat au Parlement de Paris et solliciteur de la duchesse (Coll. Bastard, 934), lieutenant général du gouverneur d'Asti en 1478 (Coll. Bastard, 938 : Compte de 1478, KK. 527), Jean du Refuge est bailli de Saint-Sauveur-Lendelin pour la duchesse (*Tit.* Du Refuge, 43). Arnauld ou Regnault, gouverneur du jeune comte d'Angoulême (Jean du Port des Roziers), seigneur de Villene, achète, en 1502, un arpent de pré à Amboise (fr. 26303, 413). Jeanne du Refuge, fille de Raoul, épousa Jean Hurault, maître d'hôtel du duc, mort en 1488. Nous trouvons encore Raoul ou Raoulet du Refuge, élève, en 1472, du collège de Navarre, à Paris (Launoi, *Historia gymnasii Navarræ*, I, 215), puis échanson du duc et son conseiller (*Tit.* Du Refuge, 56-59, 61), François du Refuge, seigneur de la Raminière, pannetier, employé en missions de confiance par le duc (*id.*, 55, 60, 65). Jean du Refuge, religieux à Pontlevoy, René du Refuge, de l'ordre de Saint-Benoît, François du Refuge, chanoine et doyen de Saint-Sauveur de Blois (*id.*, 54, 66, 67).

avec Renier Pot[1], qui, grâce à son esprit d'ambition et d'intrigue, joua un rôle important au début du xv[e] siècle, et que nous avons déjà rencontré comme chambellan de Louis I[er] d'Orléans, marié sous les auspices du duc, en 1392, et honoré à cette occasion d'un riche cadeau[2]. Le duc d'Orléans l'employa comme ambassadeur[3], puis Renier Pot passa au service de la maison de Bourgogne; il devint gouverneur du Dauphiné, chevalier de la Toison d'Or[4], l'un des principaux personnages de la cour de Bourgogne, et, dit-on, l'un des assassins de son bienfaiteur Louis I[er].

Il est probable que, sans le mariage de Charles d'Orléans avec une princesse bourguignonne, mariage qui fit oublier bien des trahisons[5], l'on n'eût point revu de Pot à la cour de Blois. Nous y retrouvons pourtant Guyot ou Guy Pot, et dans la meilleure place : traité de cousin, favori du duc Charles, gouverneur du duché de Valois, objet de nombreuses gratifications. Avec Philippe de Hédouville et Georges de Brilhac, ce Pot devint bientôt l'un des trois principaux serviteurs du duc Charles[6]. Le duc l'employait dans ses rapports avec le

1) Fils de Guillaume Pot et de Radegonde Guénant, veuve en premières noces de Guy V de La Trémoille (*Histoire généalogique de la maison de La Trémoille*, par Sainte-Marthe, p. 101).

2) 4,000 livres (Coll. Bastard, 185).

3) En Hongrie, janvier 1394, au moment de l'expédition contre Bajazet. Il est plusieurs fois fait allusion à cette ambassade dans le *Livre de comptes de Guy de La Trémoille et Marie de Sully*, publié par M. le duc de La Trémoille, in-4, 1887.

4) *Tit.* Pot, 3 à 9 ; Vienne, 82. Il existait encore en 1419. Il était seigneur de la Pruigne et de la Roche de Nolay.

5) Jacques Pot, seigneur de la Pruigne, fils de Renier, était resté en Bourgogne (*Tit.* Pot, 10). Quand Charles d'Orléans passe à Châlon, en 1449, Jacques s'empresse autour de lui et lui fait un présent (2 avril : KK. 270). Jean Pot est page de Charles d'Orléans en 1449 (KK. 271, 49).

6) Appointé de 90 livres par trimestre (Gages et livrées de 1456, Laborde, III, 357, 370). Il devient, peu après, gouverneur et bailli de Valois, aux gages de 100 livres par an (1458-1461 ; *Tit.* Pot, 15, 16 et s.), [puis de

duc de Bourgogne[1]. Depuis l'avènement de Louis XI, il recourait à son esprit délié pour les négociations avec le roi. Il le chargea ainsi, en 1464, de suivre près du roi une affaire fort importante, l'affaire d'Asti. Délégué de Charles d'Orléans, Guy Pot eut assez d'esprit et de liberté d'esprit pour revenir de cette mission avec une délégation du roi[2]. En 1464, chambellan à la fois du duc et du roi[3], ambassadeur attitré pour la Bourgogne, Pot se trouvait l'homme de confiance de tous les princes généreux, car il n'allait qu'à ceux-là[4] et son dévouement se chiffrait, sans vergogne, à beaux deniers. Son avidité était extrême, et jusqu'à la fin de sa vie, alors que, gorgé d'or et de seigneuries, il faisait de princières acquisitions, il ne négligea jamais le moindre profit. Il timbrait ses armoiries d'un heaume à lambrequin et les *cimait* hardiment d'une tête de paon[5]; il eut pu les *cimer* d'une tête de Mercure, car c'était un marchand.

200 livres (1462, *id.*, nos 19 et suiv., 27), et, en 1464, il obtient, en outre, une gratification annuelle de 100 autres livres (*id.*, 28).

1) *Tit.* Pot, n° 11. Charles d'Orléans donne à Guyot Pot, son chambellan, 120 écus d'or, pour un voyage de deux mois, en Flandre, vers son beau-frère, le duc de Bourgogne (Blois, 21 avril, après Pâques, 1457, et nos 13, 14. *Id.*, n° 12 : Reçu de 68 livres 15 sous, pour prix d'un cheval de poil bai, fourni au duc, pour un don au bâtard de Saveuses, écuyer d'écurie du duc de Bourgogne, le 16 juin 1457 : Cf. n° 22).

2) Pendant que Charles d'Orléans envoyait Guyot Pot comme son homme de confiance, celui-ci devenait l'homme de confiance du roi. Nous trouvons mentionnée (fr. 20485, f° 5) une *créance* pour Guyot Pot, envoyé à M., Mme d'Orléans et Dunois. V. aussi le don de cheval ci-dessus (il s'agit évidemment des affaires d'Asti). M. Væsen mentionne (*Catal. du fonds Bourré*, H. 11) treize *articles* sur les affaires de Bourgogne, envoyés par le gouverneur de Blois.

3) *Tit.* Pot, 32.

4) Il n'admettait point d'arriérés dans ses gages, et se faisait délivrer par la duchesse elle-même des obligations écrites (*Tit.* Pot, 31 ; Reçu d'un arriéré de huit mois de gages du temps du duc, 14 mai 1466 : n° 32, reçu de 200 livres, prêtées à la duchesse, à laquelle il avait fait souscrire une obligation, qu'on annule).

5) Collection de sceaux Bastard, 25.

En 1465, nous le trouvons gouverneur de Valois, avec cent livres de gages supplémentaires, comme par le passé, « pour l'aider et secourir, et pour avoir un lieutenant suffisant[1] ». Il est en outre bailli et gouverneur de Blois; comme tel, il dispose d'une troupe de douze archers[2]; il tient, en réalité, sous sa main le château de Blois.

Il se fait donner des gratifications[3], des revenus en Valois[4]; il perçoit avec une extrême attention ses divers gages, son *droit de logis* comme capitaine de Blois, son droit de chauffage[5]... Un don de 17 livres est le bienvenu pour lui[6].

Familier de Louis XI, il fut, plus tard, du petit nombre de ceux que le roi appela près de lui au moment de sa mort. Le roi l'emploie de plus en plus, spécialement en missions près du duc de Bourgogne. En 1467, le roi l'envoie ainsi à Bruges[7], et les nouvelles de son ambassade remplissent Louis XI de

1) Reçu du 21 août 1466, Bastard, 903 : *Tit.* Pot, 33, 34. Augmentation de 80 livres par an, en 1477 (K. 502, n° 3).

2) Væsen, *Catal. Bourré*, n° 342.

3) Il vend au duc, cent écus d'or, un cheval bai, pour donner à M. de Longueville (*Tit.* Pot, 25, 26, 29; attache de Pierre du Refuge).

4) *Tit.* Pot, 35. Blois, 18 décembre 1466 : patentes de Marie de Clèves donnant à *son cousin* Guyot Pot, 100 livres de gages, comme gouverneur de Valois, et le revenu de la *Clergie* en Valois, depuis la mort du duc jusqu'à présent. *Tit.* Pot, 38, 21 mars 1467; reçu de 75 livres de gages, comme bailli et gouverneur de Blois, et pour *droit de logis*, le tout pour moitié de l'année (attaches, reçus, n°s 36, 37 : *id.*, n° 42; 1469, reçu de 100 livres, comme capitaine : *id.*, n° 43).

5) Il le réclame avec âpreté (not. *Tit.* Pot, 56, 65, 46). Comme gouverneur du jeune duc, il avait droit à 360 livres par an et au chauffage (*Tit.* Pot, 56, 57, 64, 67).

6) *Tit.* Pot, 53, 1473 : Gratification à Guyot Pot de 17 l. 4 s. 2 den., provenant des droits de relief de feue Marguerite du Brueil, mère de Denis Mercier, avocat au Parlement.

7) Fr. 20489, f° 68. Minute d'une lettre de Louis XI à « son filz ». Guyot Pot, qui était allé à Bruges (et non Bourges, comme pourrait le faire croire une erreur typographique de l'édition des *Lettres de Louis XI*), devers M. de Bourgogne, a été dépêché « et m'a escript de Lisle en s'en venant qu'il m'aporte nouvelles qui me playront ». Je ne saurai rien avant mardi,

satisfaction. C'est lui qui, envoyé encore en 1470 à la tête d'une ambassade royale auprès de Charles le Téméraire, s'attira cette verte et sanglante réponse : « Nous autres *Portugais*[1], lorsque nos amis se font amis de nos ennemis, nous les envoyons aux cent mille diables d'enfer[2] ! »

A la mort du sire de Mornac, il obtint de la duchesse la capitainerie de Coucy, avec 340 livres de gages[3]; il obtint que ces gages fussent augmentés de 60 livres, et portés à 400[4]. En 1475, le roi l'envoie comme l'un de ses commissaires aux conférences de Noyon[5]. La même année, il obtient les capitaineries de Beauvais, de Compiègne, de Noyon[6]. Il accumule gages sur gages, qu'ils viennent de la duchesse ou du roi. On connaît de lui une grande quantité de quittances[7]. En 1476, il s'intitule bailli de Vermandois pour le roi, bailli de Valois et de Blois pour la duchesse[8]. Il insiste près du roi pour obtenir une pension. Il obtient, plus tard, la capitainerie d'Orléans[9]. Au reste, voici une lettre de lui, à Louis XI, qui le peint[10] :

« Sire, je m'en voiz en la commission touchant le fait des blez, ainsy qu'il vous a pleu moy escripre, et y besoigneray le

dit le roi ; je vous le ferai savoir. Tenez ceci secret. Attendez, ne me mandez rien de longue haleine...

1) Le duc était fils d'Isabelle de Portugal.

2) Citée par M. H. Martin, t. VII, p. 54.

3) *Tit.* Pot, 54.

4) *Tit.* Pot, 58.

5) Le 15 mars 1475, avec Doriole, le sire de Gaucourt, Guillaume Compaing, doyen d'Orléans, Guillaume de Paris, conseiller, Ythier de Puygirault, secrétaire du roi (fr. 3882, 186 et suiv.).

6) *Tit.* Pot, 59, 60.

7) Not. *Tit.* Pot.

8) *Tit.* Pot, 61 : Collection Bastard, 1299.

9) Avec 292 livres de gages par an (Arch. du Loiret, A. 1083, 275 : Lemaire, p. 370).

10) Orig., fr. 2896, 87.

mieulx et le plus diligenment que je pourray, combien que, avant mon partement, je y avoye desja pourveu en mon bailliage et es autres lieux dont j'ay la charge de par vous.

Sire, a vostre requeste vous m'avez donné la cappictainerie de Beauvaiz et m'avez escript que vous me donnerez douze cens livres de gaiges. Je vous supplie qu'il vous plaise mander ou escripre a voz gens de finances qu'ilz les me assignent en bon lieu et seur, affin que je vous puisse tousjours mieulx servir. Et j'ay esperance, au plaisir de Dieu, de vous rendre bonne seurté et garde dudit Beauvaiz et des autres places que j'ay de vous.

Sire, je prye a Dieu qu'il vous doint bonne vie et longue et tout ce que vous desirez. Escript a Blois, le VII[e] jour de fevrier.

Vostre tres humble et tres obeissant subgect
et serviteur, GUIOT POT. »

Guyot Pot réalisa ainsi une fortune considérable, énorme[1].

Il avait un frère cadet, nommé Louis, que, dès l'âge de vingt ans, il pourvut de l'abbaye de Saint-Laumer, à Blois. D'un caractère orgueilleux et violent, ce jeune homme signala son administration par des excentricités. En 1477, il refusa officiellement de se soumettre à un mandement de l'évêque : l'évêque excommunia l'abbaye, voulut faire déposer l'abbé... Guyot Pot réussit à sauver la situation de son frère[2], et,

1) Devenu serviteur intime de Louis XI, il fut de ceux que le roi appela au moment de sa mort. Lors de la confiscation des biens du comte de Saint-Pol, il en obtient la plus belle part : il devient comte de Saint-Pol (reçus de 1479, *Tit.* Pot, 63 et suiv.). Il acheta la seigneurie de Damville à Nicolas d'Anglure, dit Desloges, et à Marguerite de Montmorency, sa femme (*Tit.* Pot, 55 : patentes du bailli d'Évreux, de février 1474). Mais, d'un autre côté, Jean de Montmorency avait vendu Damville au sire de Genlis (Jean de Hangest), pour 8,000 écus, en 1473. Il en résulta un procès (*Tit.* Montmorency, 28, 29 : *Joursanvault*, 1613).

2) Dupré, *Histoire du monastère de Saint-Laumer* : *Tit.* Pot, 39.

quelques années après, lui obtint l'évêché de Tournai, promotion qui valut à la France de graves démêlés avec l'archiduc.

Tels étaient, avec le sire de Mornac, avec le sire de Rabodanges, amis personnels de la duchesse, les principaux personnages officiels de la cour de Blois. Auprès d'eux, il convient de citer encore Charles d'Arbouville, qui fut un des conseillers préférés de la duchesse. Charles d'Arbouville, beauceron d'origine, était, depuis longtemps, chambellan du duc Charles et de Marie de Clèves[1]. En 1464[2], il épousa, en secondes noces, Perrette du Pié du Four[3], que la duchesse prit aussi à son service intime. Il était premier chambellan de Marie au moment de la mort de Charles d'Orléans, et reçut aussitôt la fonction de gouverneur et capitaine d'Orléans[4].

Enfin, il est difficile de parler de la Maison d'Orléans sans mentionner particulièrement la famille de Villebresme, qui lui fournit plusieurs générations de secrétaires et un bon nombre de serviteurs de tout ordre. La signature *Villebresme* est presque de style au bas d'un acte de la Maison d'Orléans[5].

Guyot Pot fonda, à Saint-Laumer, une chapelle, dite « *du gouverneur* », où il fut enseveli.

1) Il était déjà chambellan du duc en 1450. En 1451, au nom de Marie de Clèves, il fait payer 4 livres au *Turq* de M. de Bourbon, qui s'était livré devant elle à divers *esbatemens* (*Tit.* Arbouville, nos 5, 6, 7, 8, 11, 12). En 1456, il est chambellan de la duchesse (Laborde, III, p. 374).

2) *Collège Hérald.*, n° 164.

3) « De Pié de Fou » (*Tit.* Orléans, XI, 749), à qui la duchesse donne une robe d'écarlate en 1472 (Orléans, XI, 769). Elle touchait 40 livres de pension (Orléans, XI, compte de 1475).

4) Par patentes du 30 janvier 1465, aux gages de 292 livres par an (Bastard, 1298 : Arch. du Loiret, A. 1083, 272). Il devint aussitôt l'homme de confiance de la duchesse (*Tit.* Arbouville, 13, 14, 15).

5) Les Villebresme descendaient de Michel de Villebresme, bourgeois de Blois en 1375, qui portait pour armoiries un dragon ailé (Sceaux de Bastard,

L'administration du duché était organisée sur le modèle de l'administration royale. Les actes de la duchesse étaient

215). Ce Michel devint secrétaire du duc, et, depuis lors, la charge ne sortit plus de sa famille. Il était mort en 1413, laissant Jean de Villebresme (*Coll. Hérald.*, 1623), secrétaire du duc, lequel, par patentes, datées de Londres, 12 mars 1424, reçut du duc Charles le droit de *chasse* pour un moulin à blé et à draps, qu'il possédait à Pommeray (KK. 897, 85 v°). Pierre de Villebresme, d'autre part, était écuyer du duc en 1418 (*Coll. Hérald.*, 216) et un Jean de Villebresme (peut-être le même que le précédent), maître des eaux et forêts en 1447 (Moreau, 406, 407), un Jean de Villebresme, dit *Boissay*, bourgeois et élu de Blois en 1450 (Bibl. de Blois, 1402, 1403). Au temps de Marie de Clèves, nous trouvons partout des Villebresme. Au premier rang, deux Guillaume de Villebresme, Guillaume, dit *l'aîné* (*Tit.* Villebresme, 82), secrétaire de la duchesse, serviteur fidèle, qui contresigne toutes ses lettres, tous ses actes, tous ses comptes. Né en 1416, c'était un homme de sens, de travail et d'expérience : il était secrétaire du duc Charles (*Tit.* Pot, 25) et de Charles VII ; il devint secrétaire de Louis XI et de la duchesse, capitaine des Montils en 1472 (*Tit.* Villebresme, 74). Nous le trouvons encore, en 1498, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, plein de verdeur (*Procédures politiques*, 1004). Il était poète, aussi. En 1456, le duc Charles lui donne un *signet* d'argent, à ses armes (*Tit.* Clèves, 4). — François de Villebresme est contrôleur de la dépense (1470, 1471 : K. 71, 11 : Orléans, XI, 757 : *Coll. Hérald.*, 262 : *Tit.* Villebresme, 48, 72), puis receveur ordinaire d'Orléans (1484 ; Arch. du Loiret, A. 1083, f° 275 : *Tit.* Villebresme, 85, 106). — Jacques de Villebresme, fils de Guillaume, est chapelain de Coucy (fr. 26098, 1913). — Bertaut de Villebresme, ancien serviteur du duc Charles, était devenu, en 1461, prévôt de Blois (*Joursanvault*, 177, 3197) ; il l'était encore en 1482 (Moreau, 406, 413 v° : *Tit.* Villebresme, 81 et suiv.). — Pierre de Villebresme, qui reçoit une gratification (Bibl. de Blois, 1555), mourut, laissant deux fils, Jean et Antoine, et une fille, Marie, qui eurent un procès (X[1a] 3021, 165 : *Tit.* Villebresme, 101). — Jean de Villebresme est archidiacre de Blois, en 1470 (*Joursanv.*, 3188. Cf. P. 1474[1], IX), — Louis de Villebresme, maître des comptes de Blois (Moreau, 406, 130), jusqu'en 1514 (*Tit.* Villebresme, 108-114). — Nous rencontrons un Macé de Villebresme, maître des eaux et forêts, de 1461 à 1478 (Moreau, 406, 409 et s.), et un Macé de Villebresme, écuyer de cuisine, au service du duc Louis, en 1471 (K. 71, 11), de la duchesse, en 1475 (Orléans, XI, 776). Cette même année, M[me] de Narbonne est marraine d'un de ses enfants (Orléans, XII, 781). Il redevient écuyer du duc et capitaine de Chambord (1481, 1482 ; *Coll. Hérald.*, 1765, 1766 : fr. 26096, 1687). Il l'était encore en 1499 (Bibl. de Blois, 1544 et s.). Macé de Villebresme reçoit une gratification pour construire sa maison de Mons, en Sologne (*Joursanv.*, 3018). Bertaut de Villebresme reçoit une gratification analogue (*Tit.* Villebresme,

délibérés en son Conseil, et contresignés des membres qui en assumaient la responsabilité, avec la mention ordinaire, *et autres présents,* pour les autres membres. Les membres du Conseil portaient le titre de conseillers de la duchesse; les principaux fonctionnaires en faisaient tous partie.

La puissance de la famille d'Orléans ne pouvait pas conférer au Conseil d'attributions fort étendues. Outre les avis dans les matières personnellement intéressantes pour les princes de la Maison, le Conseil de Marie de Clèves contresignait les ordonnances d'Asti et les patentes du duché ; sauf de rares actes de chancellerie (légitimations, anoblissements, affranchissements), il ne délibérait qu'en matière doma-

64), et un don de bois (*id.*, 46). En revanche, en 1464, un Michel de Villebresme soutient un procès contre le duc (*Coll. Hérald.*, 1644). — Une Marie de Villebresme épouse le trésorier Jean Chardon (*Coll. Hérald.*, 257 : Moreau, 405, 162 v°). — Isabeau de Villebresme, dame de Saint-Lubin, fille de Jean, avait épousé Étienne de Morvilliers (P. 1474[1], IX), dont le descendant, Etienne de Morvilliers, anobli par Louis XI en 1472 (Bernier, *Histoire de Blois*, p. XL), était alors auditeur des Comptes à Blois, puis procureur général à Blois (Moreau, 406, 130 : *Tit.* Morvilliers, 27-46). — Bertaut de Villebresme est conseiller et auditeur des Comptes (*Tit.* Villebresme, 46, 58, 83 et s.), prévôt de Blois en 1494-1497 (*Tit.* Villebresme, 99 à 105). — Nous pouvons ajouter de suite que la famille Villebresme ne cessa d'être en faveur. Macé de Villebresme, l'ancien écuyer de cuisine de la duchesse (*Tit.* Villebresme, 71, 77), avait épousé Marguerite de Bombelles, fille du médecin ducal, et demoiselle d'honneur de la duchesse, dont elle reçoit, en 1472, un cadeau de 100 livres (*id.*, 68). *Fac-totum* de la duchesse (*id.*, 78), il devint son pensionnaire (*id.*, 79), et, en 1479, capitaine de Chambord, poste qu'il garda au moins jusqu'en 1503 (*id.*, 80, 88, 94, 109), en même temps que valet de chambre (*id.*, 84), puis maître d'hôtel du duc (*id.*, 97). Le duc lui donne, en 1486, un droit d'usage (*id.*, 90). — Nous trouvons un Michel de Villebresme garde des clefs de Blois, maître d'hôtel de M[me] de Beaujeu, mai 1485-1490 (*id.*, n[os] 89, 95). Michel de Villebresme, probablement le même, ex-grènetier de Beaucaire, en 1497, débiteur d'une somme qu'on lui remet (*id.*, 107). — Guillaume de Villebresme, grènetier du grenier à sel d'Orléans (*id.*. 86, 98, et *Tit.* Orléans, 952 : 1484-1495). Jean de Villebresme, notaire-secrétaire du roi, 1497 (*id.*, 100). Pierre, prieur commendataire à Blois, en 1515 (*id.*, 120).

niale, sur les propositions du garde des sceaux et du gouverneur des finances.

A l'image du Conseil du roi, il se transformait, à certains jours, en *grand conseil*[1], c'est-à-dire en tribunal suprême du contentieux administratif et civil.

Au point de vue administratif, séant en Chambre des Comptes, il jugeait en appel les contestations soulevées par la Chambre des Comptes, relativement à la comptabilité d'un fonctionnaire[2]. Mais si une prévarication constatée donnait lieu à une poursuite en recouvrement de deniers contre un fonctionnaire ou ses héritiers, cette contestation ressortissait, au civil ou au criminel, du parlement royal, selon le droit commun. Tout ce que la duchesse pouvait obtenir, était l'évocation de ses causes au Grand Conseil du roi, institué pour juger les affaires des grands seigneurs. De manière que, là encore, le Grand Conseil ducal n'exerçait, en somme, qu'un pouvoir consultatif[3].

Au point de vue civil, le Grand Conseil ducal obtint, non sans peine, de se constituer en cour d'appel des affaires d'Asti[4]. Il va sans dire que les appels dans les terres françaises de la duchesse ressortissaient au Parlement de Paris. L'administration ducale ne participait à la justice que par les émoluments qui lui en revenaient, comme à tous les seigneurs

1) Orléans, XI, 749. La duchesse fait venir « en son Grand Conseil » Guillaume le Bourrelier, licencié en lois, son procureur au comté de Blois.

2) *Journal de la Chambre des Comptes*, 27 février 1481-82.

3) Moreau, 406, 398 v° : Procès du procureur de la duchesse contre Marion, veuve de feu Jean Doulcet, maître de la chambre aux deniers; faits, écritures, enquêtes, reproches, salvations, etc., sur les comptes des deniers reçus par Doulcet pour Charles d'Orléans.

4) Etats des appels d'Asti pendants devant le Grand Conseil de la duchesse, au 18 décembre 1481 (*Journal de la Chambre des Comptes de Blois*); appels au nombre de huit, dont 3 de la commune de Villanuova.

haut justiciers [1]; le rôle du garde des sceaux consistait surtout à suivre les procès de la duchesse au Parlement. C'était, avant tout, un rôle de chef de contentieux.

A côté du gouverneur des finances, la Chambre des Comptes de Blois vérifiait les comptes français et ceux du comté d'Asti [2], enregistrait tous les actes qui engageaient les finances [3], baux, comptes, règlements des droits de rachat, concessions de la duchesse, etc. [4].

Les Trésoriers étaient receveurs, caissiers et payeurs, avec l'aide des clercs des deniers.

Enfin, l'administration des Eaux et Forêts constituait une administration à part, soumise au contrôle financier de la Chambre des Comptes. Dans le duché d'Orléans, cette administration, très importante, comprenait un « Souverain maître et enquêteur général », ayant sous ses ordres six maîtres de garde; ceux-ci commandaient à des sergents, en nombre variable. Le souverain maître et chaque maître tenaient un compte des dépenses courantes et des recettes diverses de

1) Les amendes au-dessous de 60 sous, pour coups et blessures, etc., taxées par le gouverneur, contradictoirement avec le conseil ducal (*Tit.* Orléans, XIII, 872, 873).

2) Les receveurs d'Asti devaient fournir, à Blois, caution de 1,000 livres (prestation par A. Damiani, 12 mars 1470; Bibl. de Blois, n° 1467).

3) KK. 902 (*Journal des Comptes de Blois*). 4 novembre 1481. Délibération de la Chambre de Mme la duchesse (présents: Ét. le Fuzelier, Simon Filleul, Jean Chevalier, Mathurin Gaillard, Denis le Mercier, Pierre du Refuge, Bertaut de Villebresme, Jean Vigneron, Guillaume Blondeau, Michel Filleul, Jacques Chenu, Guillaume de Villebresme), sur le procès de Madame contre le comte de Roussy, pour la terre de Bray-sur-Seine.

(On décide d'attendre le dépôt des conclusions : si le comte de Roussy ne modifie pas les siennes, de se désister, de payer les frais, et intenter un autre procès pour la rente et arrérage due à Madame sur Bray; reprendre les deniers consignés).

4) KK. 902, 5 février (1481). On *baille* aux gens des domaines de Normandie diverses pièces, relatives aux revenus des vicomtés d'Auge et Vire, et à la coutume de la boucherie de Caen, sur un ordre de Madame, daté du château de Blois, le 5 février (*Journal de la Chambre des Comptes de Blois*).

la forêt (délits, bois de chablis, étangs, etc.). Les adjudications avaient lieu sous la présidence des officiers forestiers ; la perception rentrait dans le service de la trésorerie.

La duchesse opéra fort peu de changements dans tout ce personnel, dont les fonctions, depuis quatre-vingts ans, ne sortaient guère des familles de titulaires [1]. Sa bonté, du reste, ajoutait encore à la bienveillance traditionnelle de la Maison d'Orléans pour ses serviteurs et ses amis [2]. Elle allait jusqu'à couvrir les défaillances des gens de finance. En 1482, le receveur de Coucy comparaît devant le Grand Conseil, sous l'imputation de vol. Appelé à recevoir des blés et des vins en nature, et à les vendre, il portait dans ses comptes un chiffre inférieur au produit réel de la vente. Le Grand Conseil paraît médiocrement convaincu par sa défense, et en réfère à la duchesse, qui absout l'accusé [3]. Elle fit plus rigoureusement

1) La plupart des serviteurs de la Maison lui étaient attachés de père en fils. Ainsi, la famille Viart, par exemple, fournit les receveurs généraux du comté de Blois, dans la personne de Jean Viart (1454-1467), Guillaume Viart (1483-1507), Jacques Viart (1507-1528), François Viart (1528-1539) (Moreau, 406, f° 406).

2) *Tit.* Orléans, XI, f° 732. 3 juillet 1467. Jean Grouchet, receveur de Chauny et Coucy, est assassiné par le petit bâtard d'Autheville et son coutillier, en présence d'un page de quinze ans, Simonet de Mouson, page du bâtard. Ce page est simplement banni, après une longue détention, de dix mois, aux fers, et une enquête du prévôt de Coucy — Le receveur avait été assassiné près de Coucy ; aussitôt des gens de bonne volonté se mirent à la poursuite de l'assassin. Celui-ci se réfugie près de son parent, Louis d'Authuille, à Cunissy, près Coucy. Le prévôt, avec une troupe, va l'y arrêter, l'amène à la prison du château de Coucy, puis va dîner à la taverne de Coucy. Trois ou quatre jours après, le prévôt, avec tous les officiers réunis de la duchesse et plusieurs hommes de *fiefs*, va l'interroger ; puis ils dînent ensemble, et se livrent à diverses récréations. On envoie le dossier à Laon, pour mûre délibération. Après la sentence, le prévôt mène le page à une lieue de Coucy, à la frontière de la duchesse et de l'évêque, et là le bannit.

3) *Journal de la Chambre des Comptes de Blois*, 27 février 1481-82. Le prévôt de Beauvais et le bâtard de Mailly se trouvèrent compromis aussi dans l'affaire d'un vol de 800 livres, commis par un clerc de la dépense du

poursuivre Marion, veuve de Jean Doulcet, maître de la chambre aux deniers sous Charles d'Orléans[1]. Mais cela n'empêcha pas les Doulcet de rester au service de la Maison[2]. L'un d'eux, plus tard, fut, au début du règne de Louis XII, convaincu de concussions, comme trésorier de l'extraordinaire des guerres.

Au début de sa gestion, elle ne changea guère que le garde des sceaux de son mari, Jean Le Prestre[3], dont l'office fut réuni au gouvernement des finances, dans les mains de Pierre du Refuge[4], et Jean de Saveuses, souverain Maître des Eaux et Forêts d'Orléans, à qui elle donna le sire de Mornac pour successeur. Elle n'apporta dans l'organisation de sa maison que des modifications imposées par un esprit d'économie[5]. C'est ainsi qu'elle dut congédier les chambellans et

feu duc Charles, affaire qui donna lieu à un long procès (Bibl. de Blois, n° 1468) encore en cours en 1470.

1) Jean Doulcet avait été anobli par Charles, en 1454-55, et, en 1451, le prince lui avait donné deux arpents de bois, pour l'aider à réparer une métairie, dite de Beauregard, près Blois (*Coll. Hérald.*, n° 1637). En 1456, un autre Jean Doulcet, archer du duc, ayant été arrêté et emprisonné à Rouen, comme complice du comte d'Alençon, Charles lui fait un présent de 60 sous (*Tit.* Doulcet, 9).

2) Jacques Doulcet est censier de la chatellenie de Blois, de 1468 à 1499 (Moreau, 406, f° 412).

3) Lemaire, p. 408, p. 195.

4) On voit pourtant tous ses financiers s'élever des châteaux, comme les financiers du roi : ainsi, le trésorier Jean Vigneron, ancien trésorier de Charles d'Orléans (*Coll. Hérald.*, n°s 470 et suiv.), devint contrôleur des finances, aux gages de 30 livres. Il reçut, en outre, une pension de 60 livres (Orléans, XI, 749), qui lui permit, à ce qu'il paraît, de se construire un château-fort, avec pont-levis, près de Lorris, en 1477 (mars 1476-avril 1482, KK. 897, 202, 203). Le 29 mars 1461-62, le duc Charles lui accorda une subvention de 30 livres, à cet effet (Bibl. de Blois, n° 1435). Louis Ruzé, licencié ès lois, prévôt d'Orléans (Lemaire, p. 408 : *Collèg. Hérald.*, 735, 737) devint trésorier général (Comptes divers de trésorerie : *Revue des autographes*, juillet 1886, n° 248 : *Collège Hérald.*, n° 264). — En 1478, le receveur de Blois se fait bâtir une maison à Chauny et, pour l'aider, la duchesse lui donne une gratification (Bibl. de Blois, n° 1499).

5) Elle fit, du reste, de plus en plus, des réductions. Les rôles des gages

maîtres d'hôtels personnels de son mari, et notamment Philippe de Hédouville, seigneur de Sandricourt, ami de Charles d'Orléans, son conseiller et son premier maître d'hôtel. Entré au service de Charles comme simple écuyer tranchant, puis maître des Eaux et Forêts du duché de Valois, le seigneur de Sandricourt avait passé sa vie à la cour de Blois, où il épousa Huguette de Brilhac. Sa femme resta demoiselle d'honneur de la duchesse; Sandricourt devint maître d'hôtel du roi[1]. Nous verrons plus tard leur fils dans l'amitié intime de Louis d'Orléans.

La duchesse s'empressa aussi de congédier le personnel artistique attaché à la personne du duc Charles : le peintre Hermen, le gardien d'ours, le joueur de luth; aux treize chantres et à l'organiste succéda un simple maître de chapelle. Loin de se livrer aux folles prodigalités qu'on[2] lui a reprochées bien à tort, elle ne conserva strictement que sa maison[3],

d'officiers de juillet-septembre 1471 sont de 1,648 livres; ceux d'octobre-décembre 1471, de 1,655 livres (K. 71, n° 11). Un rôle de l'*année*, à partir du 1er janvier 1474-75, est de 3,155 livres 16 sous (Orléans, XI, 776-777).

1) *Tit.* Sandricourt, 4 à 35, 36, 37. Phil. de Hédouville faisait partie du conseil ducal, avec Charles d'Arbouville, Guy de Brilhac, Guyot Pot, Pierre du Refuge, Étienne le Fuzelier, Simon Filleul... (*Tit.* Pons, 19; *Coll. Hérald.*, 1641).

2) Vallet de Viriville.

3) Voici l'état du personnel en 1466 (*Tit.* Orléans, XI, n° 731):

« Gaiges paiez par maistre Jaques de Moulins, maistre de la chambre aux deniers de madame la duchesse d'Orleans, de Milan et de Valois, etc., aux gens et officiers d'icelle dame retenuz pour le service d'elle et de messeigneurs ses enffens, pour les mois de janvier, fevrier et mars mil CCCC soixante et six.

Premierement.

A monseigneur de Mornac, IIIIxx X l. t.

A Guiot Pot, gouverneur de Valois et de Blois, IIIIxx X l. t.

A messire Charles d'Arbouville, chevalier, gouverneur d'Orleans, IIIIxx X l. t.

A Loys de Nery, maistre d'ostel, LX l. t.

Au bastard Fricon, escuier d'escuierie, XXX l. t.

A Gilles des Ormes, XLV l. t.

et composa à son fils une suite des plus modestes, comprenant le prieur des Augustins d'Orléans, confesseur, l'écuyer

A Primeguin, pannetier, XLV l. t.
A Odin de Pisseleu, pannetier, XLV l. t.
A Lancement, escuier tranchant, XLV l. t.
A Thignonville, pannetier, XLV l. t.
A Minguet, eschanson, XLV l. t.
A Guierlay, escuier d'escuierie de monseigneur, XLV l. t.
A Mornay, escuier tranchant de madamoiselle, XLV l. t.
A Regné de Mongomery, escuier tranchant de madamoiselle, XLV l. t.
A Mathelin de Mauny, escuier tranchant, XLV l. t.
A maistre Guillaume de Villebresme, secretaire, XXXIII l. XV s. t.
A Jehan Vigneron, conterrolleur des finances, XXX l. t.
A Denis Hurault, escuier de cuisine, XXXIII l. XL s. t.
A Jehan Legantier, conterrolleur de la despence, XLV l. t.
A Regnault Pasquet, clerc des offices, XXII l. X s. t.
A messire Jehan (*Pillori*), aumosnier, XI l. V s. t.
Au prieur des Augustins (*d'Orléans*), confesseur, XXII l. X s. t.
A Rateau, sommelier et varlet de chambre de monseigneur, XXX l. t.
A Guillemin de Beaurain, sommelier de la garde robe, XXX l. t.
Au breton de la panneterie, XXX l. t.
A petit Jehan Godin, tappicier, XXII l. X s. t.
A Jaquet Milet, clerc de chappelle, XI l. V s. t.
A Raoulequin, varlet de chambre de madamoiselle, XXX l. t.
A Benard le cousturier, varlet de chambre de madamoiselle, XI l. V s. .
A Gilet Lambert, varlet de chambre de madamoiselle Anne, XI l. V s. t.
A Coucy, poursuivant d'armes, XXII l. X s. t.
A Guillemin Brancart, fruitier, XXII l. X s. t.
A Jehan de Mente, chevaucheur de l'escuierie, XXII l. X s. t.
A Guillemin Busidan, mareschal, XXII l. X s. t.
A Regnault, queux de monseigneur, XXII l. X s. t.
A Jansson, queux de madame, XXII l. X s. t.
A Jehan Lucas, queux de madamoiselle Marie, XI l. V s.
Au saulcier, XI l. V s. t.
A Jehan de Neufville, fourrier, XXII l. X s. t.
A Pietre André, huissier de salle, XXII l. X s. t.
A Anthoine Planchete, tabourin, XI l. V s. t.
A Geuffroy Coctereau, varlet de pié, XI l. V s. t.
A Jehan Hauguet, varlet de pié, XI l. V s. t.
A Bistaye, pallefrenier, XI l. V s. t.
A Anthoine, varlet d'estable, IX l. t.
A Robinet, varlet d'estable, IX l. t.
A Claude, varlet d'estable, IX l. t.

Guierlay, écuyer d'écurie, Rateau, à la fois sommelier et valet de chambre, Regnault, *queux*. L'enfant eut aussi douze *petits pages*, que la duchesse entourait de ses soins, et auxquels elle faisait apprendre le catéchisme ; mais ces pages ne figurent pas dans les comptes de dépenses.

A sa fille Marie, elle donna deux écuyers tranchants, le sire de Mornay et René de Montgomery, deux valets de chambre et un *queux ;* un valet de chambre à sa fille Anne, encore au berceau.

Si l'on cherche, du reste, à se rendre compte de la fortune de la famille d'Orléans, on trouve cette fortune singulièrement médiocre.

Le duché d'Orléans, que Froissard exalte, en racontant comment, en 1391, le roi Charles VI le délivra en apanage à son frère, au lieu du duché de Touraine, représentait une maigre valeur. D'abord, il n'était plus entier. D'une part, le comté de Dunois se trouvait l'apanage de la branche bâtarde de la famille; de l'autre, la nécessité avait contraint Charles d'Orléans, en 1443, à détacher la seigneurie de Beaugency, pour l'engager ou la vendre à réméré à Jean de Harcourt, archevêque de Narbonne, moyennant 16,000 écus d'or. Cette somme avait servi, on s'en souvient, partie à payer aux

A Colas, le veneux, L l. t.
A Jehannin, charretier, XI l. V s. t.
A Guillot, charretier, XI l. V s. t.
A Philippot, charretier, XI l. V s. t.
A Gilet Faulcon, charretier, XI l. V s. t.
A Robinet et Pierre, varletz de fourriere, IIII l. X s. t.
A Colin, de l'eschanssonnerie, XXII l. X s. t.

Somme toute desdits gaiges, quinze cens quatre vingtz une livre dix solz tournois, paiez au bureau moy present. Louys de Nery.
(orig. parch.).

Cf. un compte pareil pour 1467, *Tit.* Orléans, XI, f° 734. V. ci-dessus, p. 272. »

Anglais un nouvel acompte de la rançon du duc, partie à dégager Chauny, domaine personnel de la famille, tandis que Beaugency était domaine d'apanage. Mais cette aliénation d'une bonne forteresse, qui commandait le cours de la Loire et reliait Orléans à Blois, formait comme une brèche au milieu des domaines d'Orléans. Dunois, toujours dévoué, s'entremit : il acquit lui-même Beaugency de l'archevêque de Narbonne, oncle de sa femme, et reconnut au duc Charles le droit de retrait. Ce droit, Charles ne put l'exercer, faute d'argent; mais du moins Beaugency resta dans la famille [1].

En outre, l'Orléanais se trouvait dans le plus triste état. Trente années passées n'avaient point suffi à réparer les horribles désastres de l'invasion anglaise : partout encore on voyait des ruines. Tels villages, comme Bougy, Limiers, qui payaient en 1401 *fauconnage* pour dix-huit feux, ne comptaient plus, encore en 1468, en 1485, *un seul* habitant. A Sury-aux-Bois, au Clos-le-Roy (Vitry), à Nancray, « il n'y demeure personne ». Le dernier de ces villages, pourtant, se repeupla lentement; en 1456 et 1458, la forêt d'Orléans y comptait deux *usagers* [2].

Plus de la moitié du revenu du duché d'Orléans provenait des coupes de bois de la forêt de ce nom, forêt célèbre par son étendue.

« Les grands boys sont a Orleans », disait un poète de ce

1) R[4] 580, 13 : Bernier, *Histoire de Blois*, p. 261.

2) *Condition forestière de l'Orléanais*, p. 245, 246. En Berry, les effets de la guerre avaient aussi été très cruels. Les paroisses de « Ruan » et « Santilly » devaient au duc d'Orléans 21 muids 8 mines d'avoine, 77 poules, et 9 sous par an. Avant la guerre, l'argent était commun et le commerce prospère, cette redevance semblait très légère : mais les deux villages, devenus « a totalle destruccion, tellement que long temps n'y a demouré personne », ne peuvent pas encore la payer, et, par l'intervention de l'abbé de Saint-Agnan, en obtiennent rémission de la duchesse (Archives du Loiret, A. 2101).

temps[1]. La forêt consistait en une grande marche boisée qui s'étendait au nord de la Loire, de Montargis à Orléans, entremêlée d'un grand nombre de tréfonds particuliers (surtout ecclésiastiques) soumis au régime de la gruerie.

Ce vaste territoire forestier lui-même portait les cruels stigmates de l'invasion. Pendant sa captivité, Charles d'Orléans n'avait pu en faire surveiller fort exactement l'administration. De plus, obligé au banquier Jean Victor qui lui rendait d'indispensables services financiers, il avait rétribué, en juin 1424, son dévouement par le titre de Souverain Maître des Eaux et Forêts d'Orléans[2]. Le neveu de Victor, François Victor, lui succéda en décembre 1449, et sa gestion indigne acheva la ruine des bois. En 1456, le duc Charles fit procéder à une *visite* et *réformation* de la forêt; on constata « d'enormes maulx, fautes, interest et domages..., a la grant charge, faulte et honte du maistre et des gardes et autres nos officiers d'icelles nos forests[3] ». Victor, immédiatement suspendu de ses fonctions, et cité trois fois de suite pour se justifier, se déroba par la fuite à cette justification. A la suite de ce scandale sans exemple, le duc prononça sa destitution et son remplacement par Jean de Saveuses.

La forêt de Blois, moins importante, il est vrai, avait autant souffert[4].

Ce n'est pas sans motif que les anciens, pénétrant avec res-

1) Montaiglon et Rothschild, *Anciennes poésies françaises*, t. V, p. 109. *Le dict des pays :*

La grand forest d'Orléans
Est mer à qui est dedans.
(*Proverbes en rimes de Le Duc*, 1665.)

2) Voir notre ouvrage sur la *Condition forestière de l'Orléanais au moyen âge*, p. 309.

3) *Condition forestière*, p. 392.

4) Décision du Conseil, 14 mars 1431, a. st. (Orléans, VIII, 536).

pect sous l'ombre des vieux arbres, lui attribuaient un caractère sacré. Les bois portent les traces des siècles. Leurs blessures ne se cicatrisent qu'avec de grands labeurs et de longues années.

Tout était à refaire dans la forêt d'Orléans. L'administration de Marie de Clèves se consacra sérieusement à cette tâche ; il fallait ramener à son intégrité traditionnelle le personnel forestier, qui, sous l'administration de Victor, s'était laissé aller à de honteuses pratiques [1] ; il fallait régler à nouveau l'aménagement et l'exploitation de la forêt, qui venaient de passer par bien des vicissitudes.

Pendant l'invasion, l'exploitation régulière s'était, pour ainsi dire, trouvée suspendue. Après la guerre, au contraire, le duc Charles, pressé d'argent, ordonna des coupes extraordinaires [2] ; de plus, faute d'argent, il fit des libéralités en nature, donnant çà et là des coupes pour aider à la reconstruction de quelque église ou en guise de gratification [3].

François Victor trancha dans le vif; il poussa à l'exploitation, sans grand profit pour le duc. En 1456, on exploitait plus de douze cents arpents [4]; mais l'arpent ne rapportait que de 2 à 12 livres. Le pays, pauvre et dépeuplé, n'achetait pas ; quelques marchands de bois seuls se présentaient et se coalisaient pour des soumissions à vil prix [5]. La main-d'œuvre

1) Beaucoup d'abus s'étaient glissés dans le personnel : en 1446, un maître des forêts est condamné pour avoir vendu du bois sans autorisation (*id.*, p. 418). En 1447, on voit les maîtres des gardes se faire officiellement attribuer *des droits* par les marchands (*id.*). En 1453, le gruyer de Seichebrières paie une amende pour avoir acheté lui-même une coupe de bois (p. 245).

2) *Condition forestière*, p. 412.

3) V., à ce sujet, des détails, *Condition forestière*, p. 254, 251 et suiv., 244.

4) En 1423, 1426, l'exploitation était descendue à trente arpents (*Condition forestière*, p. 415).

5) *Id.*, p. 419.

était rare et chère; à elle seule, elle absorbait 50 0/0 du produit[1]. Après la destitution de Victor, l'œuvre de régénération commença et se poursuivit sans relâche[2]. En 1469, un arpent du meilleur bois rapportait 21 livres, au lieu de 12 dix ans auparavant[3]; on modéra l'aménagement : au XVIe siècle, le revenu s'était fortement relevé[4].

On ne s'attacha pas moins à augmenter la valeur des produits accessoires; l'adjudication de la paisson (c'est-à-dire de l'admission des porcs à la récolte des glands) ne donnait plus de résultats, par suite de l'entente des adjudicataires; en 1458, le duc décida de la régir lui-même et trouva intérêt à le faire, en réduisant de moitié le tarif d'admission des porcs[5].

Les étangs étaient nombreux, et d'une propriété recherchée, à cause des fréquents jours maigres qu'imposait l'Église[6]. De ce côté encore, on réalisa des progrès incessants. La duchesse fit réparer les berges, compléter les étangs. Les douze étangs du duché montèrent successivement à un revenu de 120, 180, 200 livres. En 1496, les seuls étangs de Châteauneuf rapportaient 140 livres par an[7].

1) *Id.*, p. 427.

2) En 1458, on ne coupa que quatre cent quarante et un arpents dans les six gardes (*id.*, p. 415).

3) Au Briou (*id.*, p. 413 note).

4) La ruine du pays avait rendu très irrégulier le prix du bois. Un cent de bûches de corde parée ne valait guère que 3 sous. Les prix se relevèrent beaucoup au XVIe siècle.

5) *Condition forestière*, p. 447 et suiv. — En 1481, les commissaires royaux constatent que tous les revenus se sont améliorés depuis dix ans. En 1473, 1475, la duchesse achète quelques menues terres (Moreau, 405, 66); elle exerce, en 1474, son droit de retrait sur la mairie de la Chatre, à Fay et Vitry (R4 580, 28).

6) La duchesse se faisait envoyer, quand elle le pouvait, le produit de la pêche d'un étang... En 1476, nous la voyons veiller, avec soin, à l'empoissonnement de l'étang de Chambord, avec des *penars* ou carpeaux, achetés ou tirés de la réserve de Châteauneuf (Bibl. de Blois, n° 1491).

7) L'étang Baratte, affermé 60 sous par an, en 1417, vendu 12 livres en

La ville d'Orléans elle-même ne tarda pas à entrer dans la voie des améliorations et à retrouver sa prospérité d'autrefois.

La ville était, depuis cent ans, close d'une enceinte fortifiée assez étroite, la première construite depuis le temps de ses vieilles fortifications gallo-romaines. Vers 1468, Louis XI, toujours prêt à témoigner de sa dévotion envers les saints orléanais, et, touché de l'état de l'église Saint-Agnan, qu'il avait fallu raser lors du siège des Anglais, parce qu'elle se trouvait en dehors des fortifications, et que l'on venait de relever péniblement, résolut de changer une partie de l'enceinte et de la reporter en avant, afin de faire désormais rentrer Saint-Agnan dans la ville. Les Orléanais virent avec regret cette innovation, qui changeait l'aspect de leur cité; chargés de l'entretien et du service de leurs fortifications, ils redoutaient aussi un accroissement de charges, sans un accroissement de sécurité. D'accord avec la duchesse, ils envoyèrent au roi ambassade sur ambassade pour le supplier d'abandonner son projet. Rien n'y fit. Le roi maintint sa volonté[1], et, de 1468 à 1475, les commissaires du roi,

1439, vaut 87 livres en 1415 (*Condition forestière*, p. 432). R⁴ 580; 24 janvier 1474; bail à Jean Lecesne de seize arpents de landes et bruyère, à condition de relever la chaussée de l'étang de Combreux. Moreau, 405, 9; 4 janvier 1465 ; achat de deux journaux de pré, pour compléter l'étang du Marais-le-Comte , paroisse de Fontaine , moyennant 20 livres. *Id.*, f°s 46, 94 v°; 1482; achat d'un demi-journal; 1482, transaction avec Bertaut de Villebresme (pour faire une chaussée à l'étang); 1482, arrangement avec des riverains; suite d'achats de terrains occupés par l'eau ou voisins de l'eau (Moreau, 406, *passim*).

1) Mais, tout en contraignant les Orléanais à construire cette nouvelle enceinte, il se chargea virtuellement de la dépense, en leur acccordant le prélèvement, pendant plusieurs années, de 8 deniers sur chaque minot de sel vendu dans toute la France. Ce même prélèvement avait été accordé précédemment, pour un moindre délai, aux chanoines de Saint-Agnan, pour la reconstruction de leur église. Le savant abbé Dubois remarque, à

d'accord avec ceux de l'église Saint-Agnan, dirigèrent la construction « pour la duchesse et son fils », d'une nouvelle enceinte, parfaitement fortifiée, aux frais du roi. La duchesse eut loisir d'en faire inspecter les travaux[1]. Ces travaux achevés, tout le monde en reconnut l'utilité. Le roi abandonna à la duchesse les terrains des anciennes fortifications, qu'elle rétrocéda comme terrains à bâtir. De nouveaux quartiers s'élevèrent. Pour les peupler, on accorda des franchises. La prospérité d'Orléans s'accrut singulièrement, et Louis XI mérita ainsi la vive reconnaissance des Orléanais et du chapitre de Saint-Agnan[2]. Bientôt, non contents de cet agrandissement qu'ils avaient combattu, les Orléanais en récla-

ce sujet, que les comptes de ville ne relatent aucune dépense relative à l'établissement de cette troisième enceinte, ce qui prouve que la dépense n'a pas été à la charge des Orléanais. Le mur méridional de cette troisième enceinte, sur le bord de la Loire, était défendu par plusieurs tours, entre autres le fort Alleaume, la tour de la Brebis et la Motte-Sanguin, à l'angle sud-est (Communication de M. Boucher de Molandon). Cf. du même auteur, *Charte d'Agius*, p. 74 : *Documents orléanais*, p. 20, 21.

1) Orléans, XI, 770. Arbouville va à Orléans, voir une tour que les commissaires du roi et de Saint-Agnan sont tenus de construire dans la clôture de la ville neuve, pour la duchesse et son fils, au coin de la muraille de clôture, vers la rivière.

2) Le duc d'Orléans était abbé-né de Saint-Agnan. Philippe d'Orléans, dans des patentes de 1366 (citées par Lemaire, *Antiq. du diocèse d'Orléans*, p. 82), se qualifie abbé de Saint-Agnan, antique collégiale. Louis Ier d'Orléans, à son entrée solennelle à Orléans, alla à Saint-Agnan en habit de chanoine (*id.*, p. 86). Charles d'Orléans et Marie de Clèves se montrèrent généreux pour Saint-Agnan et Sainte-Croix ; cependant Charles ne paraît pas avoir revendiqué ce titre. Mais son fils s'en para assez souvent, et Marie de Clèves tint à le lui maintenir (*Arch. du Loiret*, A. 2101 : comptes divers). En 1480, comme tutrice de l'abbé, elle nomma doyen Louis de Villers, qui prit possession, le 18 mai, avec les cérémonies habituelles, c'est-à-dire la tradition d'une ceinture dorée, d'une épée dorée, d'une gibecière, d'une paire d'éperons dorés et un faucon sur le poing (Hubert, *Antiquitez historiques de l'église royale de Saint-Agnan*, p. 86 et s., preuves, p. 32 et s., 142). Louis XI chercha à s'attacher cette abbaye : il lui obtint du pape le privilège d'exemption, lui donna une grosse cloche, deux châsses d'argent, y fonda une messe quotidienne en 1469 (*id.*, p. 166, 170, 107). Cf. ci-dessus, p. 26.

mèrent instamment un autre, et l'administration ducale appuya leurs instances.

Louis XI fit aussi, dès 1466, construire un port à Orléans[1]. Il lui plaisait d'autant plus de rendre, dans cette ville, l'autorité royale populaire, que l'administration ducale négligeait nécessairement un peu Orléans.

Orléans était une grande et importante ville, animée d'un esprit frondeur et peu bienveillant[2], très personnelle, enivrée de sa gloire récente[3], très attachée à sa manière d'être, à ses

1) Lemaire, *Antiquitez de la ville d'Orléans*, p. 381. Cf. p. 384.

2) Le caractère orléanais était frondeur, *guêpin*. On appelait les Orléanais *chiens d'Orléans* (longue dissertation de Lemaire à ce sujet, p. 80 : Lemaire pense que ce mot vint de leur fidélité).

3) L'orgueil naïf de cette époque se peint dans les écrits de Pyrrhus d'Angleberme, docteur-régent de l'Université d'Orléans, en 1517 ; Pyrrhus célèbre les murs d'Orléans, hauts comme le ciel, ses portes splendides, plus belles que celles de Babylone, des jardins effaçant ceux de Sémiramis, des faubourgs où l'on se croirait à Athènes, à Thèbes ou à Ilion, le vin parfait, la Beauce admirable, la forêt immense, profonde, très giboyeuse. Orléans est le nombril de la France. Les amateurs de miracles en trouvent à Saint-Agnan. Bref, dit-il, « deficiet stylus », pour célébrer l'Université, le collège, les écoles, les conférences, où docteurs et étudiants disputent, où d'illustres professeurs, « doctissimi, acutissimi, eloquentissimi », se courbent nuit et jour sur leur labeur, où passent d'illustres élèves... Nous faisons grâce des magistrats, des médecins, des échevins. Lemaire (*Recueil des poèmes et panégyriques de la ville d'Orléans*, 1646, in-4), d'après « Rodolphi Boterei..., *Aurelia* », dit qu'Orléans est le cœur de la France, Paris la tête. Tous ses poètes chantent son vin et la pureté de son air, sa forêt, sa chasse. Lemaire (p. 55) dit que Louis XI et Louis XII raffolaient du vin d'Orléans. Après leur entrée à Orléans, le 14 décembre 1499, le roi et la reine, étant à Romorantin, en août 1500, envoyèrent chercher, à Orléans, trois bottées de raisin nouveau, dont on présenta à la reine trois poinçons de vin nouveau, valant 6 livres le tonneau. Ce vin est :

« Fort, prompt et délicat, amoureux, doucereux,
Friant, fumeux, subtil, coulant et savoureux,
Nourrissant, eschauffant, altérant, qui renforce,
Confortant, conservant, qui l'apétit amorce,
Cailloteux, grouetteux, argilleux, glazonneux,
Pierreux, gras de terrouer, solage sablonneux. »
(*L'Hercule guespin*, par Simon Rouzeau.)

privilèges, à ses traditions. Aussi, les ducs, simples apanagistes, et, par conséquent, usufruitiers, pour ainsi dire, d'un territoire royal, ne s'y sentaient pas assez à l'aise. Leur installation matérielle y était plus que médiocre ; leur pouvoir, peu étendu, se heurtait sans cesse aux privilèges de la célèbre Université d'Orléans, qui, comme ses congénères, prétendait former un petit État dans l'État, prétention souvent gênante pour le pouvoir royal, à plus forte raison pour le pouvoir ducal[1]. L'évêché d'Orléans, de son côté, constituait une personnalité encombrante, avec laquelle il fallait compter[2]. L'évêque, fort opulent, possesseur notamment de vastes bois, qui entraient comme une hache dans la forêt ducale et qui gênaient singulièrement la chasse, occupait à Orléans une situation prépondérante. Sa justice se trouvait en rivalité avec la justice ducale[3]. Mais la duchesse ne rivalisait pas avec

1) X[1a] 1485, 31 v° (registre du Parl.). 1er mars 1469, a. st. Procès de la duchesse d'Orléans contre des écoliers, renvoyé devant le gouverneur d'Orléans, conservateur des privilèges de l'Université. — X[1a] 1485, 263. 25 juin 1472. Sur appel d'un écolier, le Parlement réforme une sentence du conservateur des privilèges de l'Université d'Orléans. — X[1a] 9318, 141. Envoi d'une provision du Parlement pour pourvoir à la tranquillité de l'Université d'Orléans (fragment sans date).

2) L'évêque était alors un prêtre pieux, Thibault d'Aussigny (évêque de 1452 à 1473), qui prêta la main à la réformation du couvent de la Madeleine (ordre de Fontevrault), par Marie de Bretagne, abbesse de Fontevrault.

3) KK. 902. 28 novembre 1480. Guillaume de Villebresme, secrétaire de la duchesse, apporte l'arrangement conclu par elle, avec l'évêque d'Orléans, pour une question de juridiction ecclésiastique, dans la ville d'Orléans (le texte de cette transaction se trouve aux Archives du Loiret, A. 1089). Moreau, 406, 209. Charles d'Orléans permet à l'évêque d'Orléans de percer une tour et la muraille de la ville, pour la commodité des prisons épiscopales (10 septembre 1460). — Transaction entre le duc et l'évêque, pour la justice (1496, 24 septembre). — *Id.*, 210. Difficultés entre les officiers ducaux et épiscopaux, pour l'emprisonnement de quelques écoliers (1480). — *Id.*, 197 v°, 1480. Transaction entre la duchesse et l'évêque d'Orléans, sur la justice de certaines personnes, à Orléans. — *Id.*, 201 v°. 22 mars 1497. L'évêque d'Orléans reconnaît que le prêt, par le duc, « de son hotel et

lui de générosité, car elle aurait difficilement fait à la ville d'Orléans les cadeaux, les avances d'argent que pouvait faire l'évêque. A Blois, au contraire, les ducs se trouvaient chez eux, dans une ville, dans un château qui leur appartenaient personnellement, au milieu d'une population entièrement attachée à leur fortune. Dans la liste des échevins d'Orléans, on ne trouve pour ainsi dire pas de fonctionnaires ducaux. A Blois, au contraire, presque toutes les familles notables tenaient à la cour. Le gouverneur même d'Orléans, Charles d'Arbouville, résidait à Blois[1]. De sorte que la ville d'Orléans, assez portée à ne rien voir au-dessus d'elle et qui aurait préféré ne dépendre que du roi, se trouvait, en quelque sorte, vassale de Blois.

Les ducs d'Orléans donc ne devaient guère à l'Orléanais que leur nom et une partie de leurs revenus. Ces revenus même étaient faibles, « *quasi niente* », disait l'ambassadeur milanais, et il faisait bon y joindre d'autres domaines et des pensions. C'était aussi des revenus extrêmement variables; ils ne reposaient que sur des recettes *muables* et sur la bonne gestion des bois. Après toutes les améliorations que nous avons indiquées, la recette totale du domaine du duché d'Orléans, d'après une estimation de 1498, valait 10,900 livres. Les bois y concouraient pour 6,000 livres, les revenus *muables* pour 4,000. Les étangs, les domaines et rentes immeubles, les ventes de grains et de vins, les amendes, les rachats, reliefs et quints deniers, les forfaitures, épaves, aubenages, biens

grande salle », pour le banquet de l'entrée épiscopale, ne lui crée aucun droit.

1) Orléans, XI, 770 (Mention d'une mission remplie par lui, à Orléans, en septembre 1472). Le duc avait le droit de nommer les garde-clefs de Blois, en vertu d'un accord de 1379 (Dupré, *Institutions municipales de Blois*, pièce 6). Jean de Saveuses, maître d'hôtel du duc et grand maître des Eaux et Forêts, donna à Blois son *hôtel de ville*, en 1457.

vacants, les terres *tenues en main*, enfin la recette commune faisaient l'appoint. De cette recette brute, il fallait déduire plus de 2,500 livres de charges fixes annuelles, fondations, constitutions de rentes, frais d'administration[1], ce qui réduisait la recette nette à environ 8,000 livres[2].

Le principal château du duché était le château de Châteauneuf-sur-Loire.

1) Sur le duché d'Orléans, était due une somme de 1,300 livres, assignée jadis pour la dot de la comtesse d'Étampes, mère de Catherine de Bretagne. Le duc de Bretagne hérita de cette rente, qui fut donnée en dot à Catherine, devenue princesse d'Orange. Le prince d'Orange la vendit à Guyot Pot (Collection Bastard, 929, n° 1379 : *Tit.* Orléans, XI, 756, etc.). Il y avait, en outre, des charges de fondations, estimées, en 1481, de 175 livres pour Coucy, de 73 pour Soissons, de 40 pour le duché de Valois, de 34 pour Sezanne, de 46 pour les châtellenies d'Orléans (V. ci-après).

2) Fr. 20498, f° 82 : Estimation de la recette du duché d'Orléans, de la saint Jean-Baptiste 1498 à la saint Jean-Baptiste 1499 : recette totale, 10,855 l. 2 s. 8 d. p. — Les charges sont : 622 livres de rente, dues aux Célestins d'Ambert, hôpital du temple de Saint-Marc, Notre-Dame de Cléry, église d'Orléans. En la prévôté d'Orléans, 126 l. 3 s. 8 d. de fondations diverses pieuses, pour la Cour-Dieu, la Madeleine les Orléans, la chapelle Saint-Gilles en l'église d'Orléans (fondation du roi de France Philippe), la desserte de la chapelle royale Saint-Vincent, le prieuré Saint-Hilaire d'Orléans, le doyen d'Orléans (rachat d'un ancien droit de change, tenu autrefois devant l'église), les nonnains de Voisins (fondation de Philippe de France), des lampes à Saint-Pierre-le-Puellier, à l'église d'Orléans, l'anniversaire du comte Alphonse de Poitiers (48 sous, selon un titre du roi Philippe). En la prévôté d'*Yenville*, à l'église de Chartres, un anniversaire d'Alphonse de Poitiers (4 livres). A Janville même, Philippe le Bel avait fondé, en 1301, une chapelle, dite de Saint-Louis (K. 534). En la prévôté de Châteaurenart, il est dû à Notre-Dame de Flotin 12 livres (dont 6 sur les cens de Châteaurenart), pour une messe de *Requiem*, soit 6 livres. En la prévôté de Lorris, il y a des fondations pour la chapelle de Saint-Nicolas (en deux portions, dont chacune a un chapelain), le chapelain de la chapelle de la Madeleine, le prieur S. *Supplice* de Lorris, l'église Saint-Benoît de Fleury (40 sous), l'hôtel-Dieu de Lorris (10 livres), le chapelain de cet hôtel-Dieu. En la prévôté de Boiscommun (4 livres), pour le chapelain de Boiscommun, pour la Maison-Dieu de Boiscommun (fondation de Philippe de France, en 1276). En la prévôté de Vitry (6 livres), pour le maître de la Maison-Dieu de Vitry, la Cour-Dieu, Guillaume de Meulles, prêtre et administrateur de la Maladrerie de Vitry. En la prévôté de Châteauneuf (9 l. 15 s. p.), pour le

Le château de Blois, résidence habituelle de la cour d'Orléans, bâti par les sires de Châtillon, passait, au XIVe siècle,

chapelain de la chapelle Saint-Jean, au château de Châteauneuf; pour le prieur de Châteauneuf.

Les gages s'élèvent à 619 l. 15 s. p. :

Jean de Louen, gouverneur d'Orléans, à 46 s. par jour, 292 l. p. ;

François de Villebresme, receveur de la recette, 80 l. p.;

Antoine Roillart, garde de la prévôté, 91 l. 5 s. p. ;

Jacques le Fuzelier aîné, procureur général du duché, 50 l. p. ;

Pierre le Berruyer, avocat, 30 l. ;

Jean Minier, maître des ouvrages de maçonnerie du duché, 27 l. 7 s. 6 d. (cette année, 12 l.) ;

Pierre Remy, charpenterie, 36 l. 10 s. ;

Ph. Dieulefist, exécuteur de la haute justice d'Orléans, 8 l. p.

Les gages des châtellenies sont de 106 l. 2 s. p. :

Jean, bâtard Fricon, capitaine de Janville, 50 l. p.;

François de Guierlay, capitaine de Châteaurenart, 24 l. ;

Charles d'Arbouville, capitaine d'Yèvre, 24 l. ;

Le portier de Châteauneuf, 7 l. 2 s.

Parmi les *autres gages :*

Maître Michel Bourgoing, conseiller, à Orléans, du duc, 100 s. ;

Guy Cailly, également conseiller, 100 s. ;

Jean Prevost, conseiller à Montargis, et autres, 8 l. p.;

Euvertre Poncet, procureur du duc en cour d'église, à Orléans, 10 l. ;

François Vaillant, conseiller, 10 l.

Total : 38 livres.

Pour les *Eaux et Forêts* (f° 87 v°) :

Antoine de Cugnac, maître et enquêteur, 120 l. ;

Pierre Le Letier, mesureur juré, 36 l. 10 s. ;

La garde du Chaumontois : un maitre à 2 sous par jour, un sergent à cheval, cinq sergents à pied ; total, 105 l. 7 s. 6 d. p. ;

Celle de Vitry : un maître, un sergent à cheval, six à pied, un clerc juré; total, 116 l. 18 s. p.;

Celle du Milieu : le même personnel (le clerc-juré est le même que celui de Vitry) ;

Celle de Courcy également, sauf qu'elle a sept sergents à pied, soit une dépense de 9 l. 2 s. 6 d. de plus (le maître est Louis d'Autruy) ;

Celle de Neuville, de même (neuf sergents à pied) ;

Celle de Goumatz, sept sergents à pied (Jean Compaing, maître) :

Enfin, Guillaume de Carnagon, gruyer de Sèchebrière, 12 l. p.

Les réparations et ouvrages sont évalués à 400 l. p. ; les frais de justice, voyages, etc., à 842 l. 8 s. p. Il est dû à un marchand de Blois et à un de

pour un des plus beaux du Royaume. C'était un vieux château-fort, de brique et pierre, entouré de fossés, compacte et double en profondeur, avec un donjon[1]. Dans l'avant-cour se trouvait l'église collégiale de Saint-Sauveur, bâtie, dit-on, sur l'emplacement d'un temple romain[2], et desservie par un collège de chanoines, tous blésois, tous animés d'un ardent

Lorris, 400 l., sur 2,000 l., suivant marché, pour la confection de deux étangs, dans la garde du Chaumontois.

Pour les *Droits et livraisons d'officiers*, le droit de chauffage est racheté en argent.

Le receveur de la recette a 4,000 de gros bois « ou bois de marchants », et un millier de fagots (le tout à 2 sous le cent).

Le prévôt d'Orléans (Antoine Roillart), de même.

Jacques le Fuzelier l'aîné, procureur fiscal du duc, de même.

Antoine de Cugnac, grand maître, « cent molles de busches » (15 livres).

Étienne de Foville, lieutenant-général du duc, 12 l. pour son chauffage.

Dons et rémissions :

40 s. p. de cens dus, pour le lieu de Villiers, par Guillaume le Besville et Jean Compaing, pour sa femme, à eux abandonnés par le duc Charles;

20 l. p. de pension, allouées à François de Villebresme, receveur de la recette, par patentes de Charles VIII, de Lyon, 5 juillet 1496.

Deniers payés par décharge :

René Pot, 1,300 l. t. (rente acquise par Guyot Pot, son père, du prince d'Orange, à qui elle avait été assignée par le feu duc Charles, pour sa sœur, Mme la comtesse d'Étampes);

Comte de Foix, 4,000 l., à lui données par le roi, outre ses gages et pensions, pour le parfait de la somme de 6,000 l.

Reddition de compte, 100 l. p.

Taxations des trésoriers, environ 60 l.

Total :	Dépenses . . .	8,568 l. » 6 d. p.
	Recettes . . .	10,845 2 s. 8
	Le receveur doit. . . .	2,287 l. 2 s. 2 d. p.

Fait à Angers, le 4e jour de février 1498.

Signé : DE VILLEBRESME.

1) Bernier, *Histoire de Blois*, p. 12; La Saussaye, *Histoire du château de Blois*.

2) La Saussaye, *Essai sur l'origine de la ville de Blois;* Bergevin et Dupré, *Histoire de Blois*. C'est là qu'était conservé le Trésor des Chartes de la Maison (Moreau, 406, 402 v°). Ce prieuré valait, au XVIIe siècle, 8,000 livres (fr. 12731).

dévouement à la famille d'Orléans. C'est dans cette église que fut béni l'étendard de Jeanne d'Arc. Saint-Sauveur de Blois, bien doté par les anciens comtes de Blois, ouvrit à plus d'un ecclésiastique la route des évêchés.

A l'ouest, un long balcon de fer doré ornait la façade du château. A l'est, s'élevait un autre corps de logis, que Charles d'Orléans joignit à la masse du château par une galerie en arceaux, orientée au midi. Les toitures étaient en ardoises.

Le comte de Dunois habitait une aile, assez délabrée, qu'il fallut réparer en 1475[1].

Le château dominait la Loire, à laquelle il se reliait par des terrasses et des pentes. Du côté de la ville, il avait un grand perron, qui servait, en même temps, le jour de la Madeleine, de tribune pour les adjudications[2]. Il passait alors pour l'un des plus vastes et des plus solides du royaume; selon Antoine Astesan, il pouvait loger un millier d'hommes et de chevaux. Sa partie la plus remarquable était la jolie église de Saint-Sauveur, où l'on admirait le plus grand orgue alors connu; on y comptait, dit-on, 1,400 tuyaux d'étain, dont plusieurs étaient plus gros qu'un homme[3]. Par derrière, vers la Loire, s'étendaient des jardins que Charles d'Orléans avait fait tout simplement entourer d'une palissade de bois, quelques années auparavant. Il jouissait excellemment de cet air pur et vif qui, de tout temps, a fait la réputation de Blois, et auquel

1) Novembre 1475. On y remit neuf cents lattes et trois milliers et demi d'ardoises, pour 25 livres (Orléans, XII, 780), etc.), réparations « tres neccesseres » (Orléans, XII, 782). Charles d'Orléans fit faire des travaux. Il reste de ses constructions une galerie à arcades, qui réunissait les deux ailes de l'orient et de l'occident; « les dessins de Du Cerceau donnent une idée très avantageuse de l'aile occidentale » (La Saussaye, *Histoire du château de Blois*).

2) Bibl. de Blois, n° 1487.

3) Lettre d'A. Astesan, dans le *Magasin Encyclopédique*, 1802, t. XLIII, p. 209.

les femmes blésoises semblaient devoir l'heureux privilège de leur beauté radieuse, de leur teint clair. Les filles de Blois ont un teint naturel très coloré, disait Astesan : je les préfère aux filles de Lombardie.

Le comté de Blois se trouvait diminué de plusieurs de ses anciennes dépendances : Romorantin et Millançay, passés à la branche d'Angoulême, Châteaurenault, que Charles d'Orléans avait dû vendre, avec plusieurs autres domaines, pour payer ses dettes.

Mais le Blésois semblait la terre des châteaux; les ducs d'Orléans possédaient[1], dans les environs même, le château-fort d'Onzain, tout entouré de douves, et, à l'extrémité de la forêt de Roussy, le château de Montils-lès-Blois, bâtiment simple et ancien, démoli au XVII[e] siècle, qui servait de maison de campagne, lorsque la cour ne se rendait pas à Châteauneuf. Valentine de Milan, restauratrice de la chapelle, l'avait décorée de ses armoiries[2].

Dans le comté de Blois, l'administration ducale avait doté ou soutenait un bon nombre d'établissements religieux, dont quelques-uns fort importants[3].

1) Sans compter diverses résidences de moindre importance, telles que Chambord, Onzain.

2) Bernier, p. 86, 99. La duchesse y achète un jardin, en 1477 (Moreau, 405, 65 v°). Arnould le Visque, dit Lancement, d'abord écuyer tranchant du duc Charles, puis maître des eaux et forêts de Vitry aux Loges, était capitaine du château en 1478 (*Tit.* Le Visque, 2 à 8 ; *Condition forestière*, p. 321). Il y avait un Hôtel Dieu, rattaché, en 1401, au prieuré de Boulogne, près Blois (KK. 897, XXVI v°).

3) La plupart de ces fondations provenaient des anciens comtes de Blois (V. Moreau, 405, *passim*, not., p. 380 et suiv., 331 et suiv.). Saint-Sauveur de Blois tenait en fief, du duc, un certain nombre de terres, pour lesquelles un de ses chanoines rendait hommage (*id.*, 289 et suiv.). Ses chanoines avaient le privilège de rendre la justice, pendant les trois jours qui suivaient l'Ascension, dans l'*auditoire* ducal, que leur prêtait le duc (*id.*, 277). En 1333, Guy de Chatillon, comte de Blois, avait fondé une chapelle de Saint-Jacques, dans l'église Saint-Sauveur (*id.*, 287 v°), et Jean de Saveuses, en

Le revenu se composait de rentes diverses, des émoluments de la justice, des coupes de la forêt de Blois, des « avenages », des tailles et de droits divers : droits de fêtages, à Blois[1]; droits de chasse, attachés aux moulins à blé[2] : droits de *francs-fiefs* et *nouveaux acquêts*[3].

C'était un pays tranquille. En 1475, les hommes d'armes y commirent des excès; mais la duchesse en fit faire prompte et vigoureuse justice[4].

1449, avait fait construire une autre chapelle annexe, avec l'autorisation du duc (*id.*, 286 v°). L'église, placée dans l'avant-cour du château, passait pour remonter à l'an mil (Bernier, *Histoire de Blois*, p. 35). Le prieuré de Saint-Ladre de Blois, la vieille abbaye bénédictine de Saint-Laumer, où reposait Isabeau de France, première femme de Charles d'Orléans, étaient également sous la protection directe des ducs, et soumis à leur patronage (*id.*, p. 38 : Moreau, 406, 377, 380).

1) Le *fêtage* était un droit fixe de 5 sous par maison, substitué, depuis 1196, à la taille arbitraire, et qui subsista jusqu'au XVIII[e] siècle (Fourré, *Commentaire sur les coutumes de Blois*, p. 101). On a souvent médit de ce droit, spécial à Blois. Bernier lui attribue la laideur des maisons (p. 32). En réalité, ce droit ne signifiait pas grand'chose. Il fit souvent l'objet de remises ou de dons. En 1471, la duchesse fit revivre ce droit de *fêtage*, qui était tombé en désuétude, mais, par contre, elle reconnut devoir à la ville une redevance de 100 sous par an, également tombée depuis longtemps en désuétude (patentes du 4 février 1470, a. st., texte publié par Blanc, *Recherches sur l'histoire des comtes de Blois*, p. 63).

2) Les moulins, dans le comté de Blois, comportaient le droit de chasse, moyennant une redevance au duc (KK. 897, f° 85 v°, 100, 105, 105 v°, etc. : *Coll. Hérald.*, 1652). Dunois avait eu une rente sur les moulins de Blois (Coll. Bastard, 1356). On appelait *droit de chasse*, le droit de « chasser » le blé (JJ. 235, 87 v°), malgré le caractère banal des moulins ducaux.

3) Moreau, 405, 406. V. ci-dessus, p. 322.

4) Jacques Chambon, maréchal des logis du duc, donne quittance de 60 s., pour avoir mis hors du baillage, jusqu'en Berry, les gens d'armes de la compagnie de M. du Lude, 10 mars 1475 (*Coll. Hérald.*, n° 482). Le 17 janvier 1479 (80), la justice de Marie fait décapiter, à Noyon, quatre brigands, de la garnison de Bohain, du duc d'Autriche (*Joursanvault*, 184). Cf. fr. 26095, 1430. Compte du maître de la haute justice de la duchesse à Blois, en avril 1475, pour avoir battu deux voleurs et un homme coupable de crime contre les mœurs, et pendu trois brigands (dont un homme de guerre).

Dans l'Orléanais, vieux domaine direct de la royauté et pays de grande culture, les rois, de bonne heure, supprimèrent le servage. Le roi émancipa, dès le XIIIe siècle, tous ses serfs personnels, et cette mesure entraîna à bref délai la disparition totale du servage. Malgré la résistance de certains possesseurs ecclésiastiques, les dernières traces disparurent au XIIIe siècle.

En Blésois et en Sologne, au contraire, pays généralement pauvres[1], peu actifs, soumis au pouvoir de quelques grands seigneurs, la condition des personnes ne s'était que lentement améliorée. Le servage y subsistait, c'est-à-dire que la taille était fixe[2] ou variable, abonnée ou arbitraire.

Ces restes de main-morte d'ailleurs avaient un caractère purement fiscal ; il y avait partout des serfs ; les classes se confondaient[3]. Les serfs possédaient, héritaient, se mariaient ;

1) Les environs immédiats de Blois, couverts surtout de vignobles, n'étaient pas pauvres. L'inventaire d'une paysanne, condamnée pour infanticide, nous montre, dans son modeste mobilier, un certain nombre de robes, cinq chemises, un saloir à lard, un chaudron, un poêle, un gril, etc. (K. 502, n° 1).

2) Cf. Hubert, *Antiquitez de Saint-Agnan*, p. 132. La taille était généralement de 5 sous par feu (Moreau, 406, 415 et suiv.). Comptes des tailles des hommes et femmes de chef et de corps « d'aval la Saulloigne » (Beynes, Saint-Dié, Chambord), 1466, — de Selles, Saint-Agnan et Valençay, en Berry, — de Beauce et Bléneau, — de la prévôté de Montils, — de Saint-Laumer, — de la prévôté de Mer, — de La Ferté Imbault, Brinon, Burtin, Nouan le Fuzelier, Salbris, « Tramblery, Romorantin, Marcilly, Soesme, Millançay, Ménetou-sur-Cher ». Orléans, IX, 636. 1451 ; remise de taille, par Jean, comte d'Angoulême, à ses hommes de corps de Romorantin, dont plusieurs sont *fuitifs*. La taille de « Mealen » est réduite de 50 livres à 5 sous par feu, pour soixante ans (moitié au duc, moitié à l'abbé de Marmoutiers), moyennant une messe (Moreau, f° 163 v°), en 1452 (53). Orchèse obtient la même réduction, moyennant une messe (*id.*, f° 169).

3) Dupré, *Étude sur le servage dans le Blésois*, p. 28. Il résulte des documents publiés, p. 29 et s., qu'au XIVe siècle, sur les terres du comte de Blois, Mer, Vatan, Monthou-sur-Bièvre, etc., il y avait à la fois des familles franches et des familles encore maintenues aux tailles. Il y avait, dans les prévôtés, notamment à la prévôté des Montils, un garde des hommes et femmes de chef et de corps (p. 56).

souvent ils épousaient des femmes libres[1]. Ils étaient placés sous la juridiction des *gardes des hommes et femmes de chief et de corps*, fonctionnaires institués en Sologne et aux Montils-les-Blois. Le servage, loin de laisser un caractère indélébile, se perdait facilement. On en sortait par l'affranchissement, moyennant un versement une fois donné. Le taux de ce versement varie extrêmement : 40 livres, 50 livres, 120 livres..., suivant les facultés de l'impétrant[2]. Bien sou-

1) V. *Revue historique*, 1887, p. 276, notre dissertation sur *Le servage en Sologne au* xv[e] *siècle.*

2) *Cartulaire du comté de Blois* (KK. 897). Voici quelques prix d'affranchissements :

F° 60, Guillaume du Vau et sa postérité, à la Chaussée Saint-Victor, moyennant 60 écus soleil, 15 février 1409, a. st. ;

62, Jean de Lenges et sa postérité, pour 120 livres, 16 juin 1410 ;

63, Th. Huillet et ses frères, pour 80 écus d'or, 15 août 1410 ;

64 v°, Pierre Perreux, à Millançay, pour 50 livres, 12 janvier 1410 ;

65, André Bourdoiseau, sa femme et ses enfants, pour 80 écus d'or, 7 janvier 1410 ;

65 v°, Jean Peschereau, 60 livres, 1411 ;

66, la Brigaude, gratis, 1410 ;

Id. v°, Toinette de Faye, à Condé, gratis, 1411

67, Jean Moreau, 40 écus d'or (affectés à la réfection d'un étang), 1411 ;

69, Abonnement de taille à 2 sous tous les ans, moyennant 50 écus d'or une fois versés, pour Guillaume Rapin et ses descendants, 1411 ;

71 v°, Jean Moreau, « moyennant ce qu'il nous plera de sa chevance, pour ceste fois », et à condition qu'il reste bourgeois franc, 1411 ;

72 v°, Jean Arnault, pour 60 livres, 1411.

Les affranchissements diminuent pendant la prison de Charles. Cependant nous pouvons citer :

F° 84 v°, Lucette, moyennant 20 écus d'or (mais ce n'est guère qu'une confirmation), 1424, Londres, mars (Cette pièce mentionne « le maistre de noz hommes de corps » en la chatellenie des Montils, chargé de taxer les tailles) ;

87, Jean Belot, pour se faire prètre à l'âge voulu, ou sinon payer 40 écus d'or ; Londres, janvier 1426 (contres. le sire de Mortemar, Hue de Saint-Mars) ;

88 v°, les trois frères Rose, par sentence du bailli de Blois, Orléans, décembre 1429 ;

96 v°, Colin le Rétif et ses enfants, pour 140 réaux d'or, Calais, 14 juillet 1439 ;

vent, l'affranchissement était gratuit; il suffisait pour l'obtenir d'un prétexte quelconque : un homme, fils ou petit-fils d'une femme libre (de franc ventre)..., une femme pauvre, qui trouve à se marier si le duc l'affranchit[1]..., une femme de chambre qui a bien servi, etc. Depuis la mort du duc Louis Ier, ces affranchissements étaient devenus nombreux[2]. On sait, du

101 v°, Jean Ogier et son fils, gratis, Calais (Kales), 3 juillet 1439;
110, Jean Rose, 40 écus d'or, 1441;
144 v°, Pierre Colas, 12 écus d'or, 1449 (1450);
176 v°, Jean de la Grange, moyennant finance, 1461;
177, Étienne Gobin, *id.*, 1462;
180 v°, Jeanne Martin, Blois, 22 septembre, 1464; par Marie de Clèves;
183, Étienne Ogier, gratis, Blois, avril 1467, a. st.;
184 v°, Julien Blessebois, moyennant 40 livres de rente annuelle et perpétuelle, Châteauneuf, avril 1467;
190, Marion, 40 sous de rente, Blois, 30 juin 1476;
201 v°, plusieurs personnes, affranchies par leur seigneur, le sire de Plancy, moyennant finance; le procureur de la duchesse s'y était opposé.

1) KK. 897, f° 66; 94 v°, Marguerite, veuve Moreau, pour qu'elle puisse se remarier, gratis, Amptill, 29 octobre 1431 : Michel Thibault, pour pouvoir épouser une femme franche, Wingfold, gratis, mars 1433, a. st.; 93 v°, Jacquette Dordier, de Condé, pour qu'elle puisse se marier, gratis (elle est ancienne femme de chambre de Tanneguy du Châtel); 103, Jeanne Belot, domestique, pour se marier, Calais, 30 juin 1439 (les mariages étant difficiles, à cause de la guerre); 151, Perrette, fille Huguet, mariée à un homme qui la croyait franche, moyennant 30 l. t., 20 mars 1449. La manumission a lieu, aussi, pour *tonsure; id.*, 42, v° permission à un écolier de Châtillon-sur-Marne de porter tonsure, droit que lui contestait le procureur du roi, comme étant né d'une femme de Jurée (1404); 46, manumission d'un habitant de Soissons, pour porter tonsure (1406); 50, affranchissement à un homme de « Monseo sur Bievre », au comté de Blois, pour tonsure (1406); 170 v°, Jean d'Orchèse, à condition de prier Dieu pour le duc (et de dire une messe par an, quand il sera prêtre), Blois, 23 janvier 1459 (60); 29 v°, manumission d'un bourgeois, pour porter tonsure, moyennant finance, à Jurée, près Châteauthierry; 31 v°, *id.*, 32, *id.*

2) Charles d'Orléans en prononça un par mesure générale. Moreau, 406, f° 125 : Vidimus de 1479, de lettres de Charles d'Orléans, affranchissant quiconque viendra demeurer en la terre de Saint-Paul-aux-Bois (seigneurie de Coucy), pourvu que le prieur du lieu affranchisse les serfs de Saint-Paul. Vidimus des lettres de l'abbé, affranchissant les serfs de Saint-Paul.

reste, que les rédacteurs des Coutumes, sous Louis XII, ont passé le servage sous silence.

Marie de Clèves se plaisait extrêmement à Blois ; elle y vécut presque sans cesse, depuis son veuvage [1].

Elle se rendait rarement dans ses terres d'*Outre-Seine*, c'est-à-dire dans le duché de Valois, et dans ses beaux châteaux de Compiègne, Coucy et Chauny. Quant aux terres que pos-

1) Marie de Clèves passa à Orléans le mois de novembre 1465 (Voir ci-dessus, p. 283) ; elle était aux Montils les Blois le 21 juillet 1468 (*Tit.* Du Refuge, 28) ; à Châteauneuf en avril 1467 (KK. 897, 184 v°), les 12 et 13 août 1468, les 4, 5, 21 janvier, 28 février, 12 avril 1469 (*Tit.* Orléans, XI, 735, 736, 739, 741 ; *Joursanv.*, 3270; Bastard, 908) ; le 22 mai et en juin 1480 (KK. 897, 197, 199 v°) ; à Chambord, le 20 mai et le 15 juin 1468 (K. 535 ; *Tit.* Villebresme, 46) ; d'octobre 1471 à janvier 1472, à Yèvre le Châtel (12 octobre 1471, *Tit.* Villebresme, 62), Orléans, Meung et Blois ; à Coucy, le 15 avril, les 11 et 13 mai, le 7 juillet 1471 (Bastard, 916, 917 : *Tit.* Plumé, 3 : *Tit.* Villebresme, 60) ; à Chauny, le 19 juin 1471 (Bastard, 919) ; à Crépy en Valois, le 26 mars 1470-71 (KK. 897, 184 v°), le 25 mai 1478 (Bastard, 935) ; à Paris, les 29 et 30 mars 1478 (Jean de Troyes). Mais, tous les ans, elle fit à Blois un séjour plus ou moins prolongé : en 1464, *ancien style*, 30 janvier (*Tit.* Arbouville, 12) ; 1465, 7 mars (Orléans, XI, 728); 1466, 18, 23 janvier (Bastard, 904 : KK. 897, 199); 1467, 19, 22 juin, 20 janvier, 9 janvier, 8, 26 mars, avril (Bastard, 910, 911 : KK. 526 : Hubert, *Antiquitez de Saint-Agnan;* Bibl. de Blois, 1457 : *Tit.* Du Refuge, 24 : fr. 20379, p. 53 : KK. 897, 183); 1469, 20 août Bibl. de Blois, 1465) : 1470, 13 juin, 10 novembre, 2 janvier, 4 et 15 février (Orléans, XI, 744, 746, 747, 751 : Blanc, *Recherches sur l'histoire des comtes de Blois*, p. 63); 1471, 13, 17 février (Orléans, XI, 754 : Bibl. de Blois, 1477); 1472, 9 avril, mai (Orléans, XI, 757) ; 1472, 31 juillet, 7 août, 30 septembre (fr. 20379, 86, 53 : Orléans, XI, 770) ; 1473, 30 mars, 20 juillet, 14 août, 15 novembre, janvier, 13 février (*Tit.* Villebresme, 78 : Orléans, XI, 772 : KK. 897, 185 v°, 186, 187 : *Tit.* Galus, 5); 1475, 10, 25, 30 juin, 13 mai, 11 et 30 octobre, 29 décembre, janvier, 3, 14 février (Bibl. de Blois, 1488 : Bastard, 928, 929 : KK. 526 : Orléans, XI, 777, XII, 782 : *Tit.* Pons, 28 : Ceva, 6 : *Joursanvault*, 582 : lat. 17059, n° 185); 1476, 13 novembre (Bastard, 933) ; 1478, mars, 30 septembre, 2 décembre, 11 janvier (K. 72, 24 : Bastard, 940 : KK. 897, 192 v° : fr. 26097) ; 1479, 6 août, 24 février (fr. 20379, 86 : *Tit.* Albret, 206) ; 1480, 28 avril, mai, 23 septembre, 5 février (KK. 897, 194 : fr. 26097, n°s 1828, 1853 : KK. 902); 1481, 8 juin, 12 août (K. 72, 58 : KK. 897, 200 v°) ; 1482, 28 avril (KK. 897, 203), etc.

sédait la Maison d'Orléans dans le pays d'Auge, à Falaise et à Saint-Sauveur-Lendelin, ce n'étaient que des fermes[1].

Les bijoux avaient tenu autrefois une place importante dans la fortune de la Maison d'Orléans. Hélas, le passé laissait encore, de ce côté, une trace profonde. Pendant la captivité de Charles d'Orléans, on les avait dispersés[2]. Charles, après son retour, les fit peu à peu revenir. Mais, dans les inventaires plus récents, on ne retrouve point les splendides bijoux de Valentine de Milan et de Louis Ier. Beaucoup s'en étaient allés au creuset ou chez l'orfèvre. Quant aux tapisseries et aux meubles, un inventaire de l'hôtel du duc à

1) Le domaine de Coucy se composait, outre le château, de maisons, de pièces de terre, de censives. On y touchait, tous les ans, des cens et des redevances en nature, chapons, avoines, vinages. Un grand nombre de baux furent passés en 1481, 1482 et 1483 (Moreau, 406, 103 et suiv., 404). Robert de Courtignon était gruyer de Coucy en 1481, aux gages de 12 l. 16 s. par an (fr. 26098, 1963). Le domaine de Chauny comprenait également des masures, des terres et des maisons (Moreau, 406, f[os] 130, 132 v°, 136, etc.). A Soissons, le duc possédait la moitié indivise du domaine, acquise jadis, par Louis Ier d'Orléans, de Marie de Bar (Moreau, 406, 145 et s.). Ce domaine, peu important, s'étendait sur Ham et Montcornet. En Normandie, le duc d'Orléans avait peu de droits : il fut obligé de soutenir une lutte pour tenir des grands jours, et contre le vicomte de Falaise, pour sa prévôté (Orléans, IX, 641). Le domaine de Normandie comprenait le bailliage de Saint-Sauveur-Lendelin, le domaine de Falaise, des fiefs-fermes dans le pays d'Auge, des droits à Caen, à Breteuil, à Beaumont-le-Roger (Moreau, 406, 315 v°, etc.).

2) V. p. 41 et s. On avait, alors, fait passer à Bruges ceux de choix et du plus haut prix, notamment deux reliquaires d'or garnis de diamants, deux bâtons d'or, etc., etc. Jean Victor, H. Perrier et J. Le Mercier les avaient donnés en garde à des marchands (K. 500, n° 1). Le 18 mars 1446, a. st., Raoul de Gaucourt reçut pleins pouvoirs pour aller rechercher ceux déposés à Bruges, Venise et ailleurs (K. 536, II). En 1444, Baudichon de Beaurain était garde de la vaisselle d'or et d'argent du duc, et prêtait, en son nom, à Dunois, deux pots d'argent doré, aux armes du duc, deux flacons d'argent, avec leurs chaînes, douze tasses *verées*, ayant un soleil au fond (K. 536, I). L'inventaire des livres de Charles d'Orléans, à Blois, constatait la présence de 57 volumes, plus 105 rapportés d'Angleterre, et 28 *à recouvrer* (K. 500, n° 7).

Orléans, en 1454, nous montre le peu qui s'y trouvait hors de service [1].

La garde de la vaisselle d'or et d'argent appartenait à une personne de confiance. Marguerite d'Usson, demoiselle d'honneur de la duchesse (plus tard femme de Georges de Brilhac), reçut la garde des bijoux. L'inventaire de ces bijoux, dressé le 4 février 1456-57 [2], fut revu, les 18 et 19 août 1463, par les soins de M. de Beaujeu, de Guyot Pot, du chancelier et du général des finances [3].

Malgré quelques vides produits encore dans cet intervalle par beaucoup de présents et par quelques pertes [4], les bijoux étaient beaux [5]. On y remarquait un très grand nombre de

1) Presque tout est hors d'usage, usé, percé, brûlé. Et d'ailleurs il n'y a presque rien (K. 535, VII).

2) K. 500, 9 (et 10). Les joyaux du duc et de la duchesse ne sont pas très nombreux. Un grand nombre de patenotres y figurent, dont quelques-unes pour mémoire. Plusieurs ont été donnés à Mlle d'Orléans, notamment un petit collier d'or, à la façon de Flandre. Notons, dans cet inventaire, un miroir d'or, à pied d'or, garni de balais et de deux statues de Notre-Dame, démonté pour la gésine de Madame. Le pied est dans la chapelle, le miroir dans la chambre : « cinq caiges d'argent, a mectre oyseaux de Chippre ».

3) KK. 272, fo 24. M. de Beaujeu et Guyot Pot s'occupent de l'inventaire le 19 août (1463) et font le compte des *patenostres*.

4) KK. 272, 64 et s. Une grande partie des patenotres citées a été donnée par le duc à M. de Valois, M. de Bourbon, etc. KK. 272, 11 vo. Dix-sept émeraudes, dont une coupée en deux, soit dix-huit, distribuées les 2 et 3 mai 1464, à l'occasion de la visite du comte d'Angoulême. KK. 272, fo 4 : un gros diamant, mis en une *tourterelle*, a été perdu en juin 1464.

5) Orléans, XII, 814. Double de l'inventaire de partie des bagues de Madame, baillé à Jean Boudet, en sa chambre (sans date ni signature) : la « sainture » d'un saint, avec cent soixante perles, vingt diamants, vingt rubis, et une gibecière, contenant le « fermeillet » de la ceinture, qui a un grand écusson de diamant, quatre grosses perles, trois rubis. « En la chantepleure » de la ceinture, un grand balais au milieu, trois écussons de diamant, un petit rubis au-dessus, trois grosses perles pendant. Un van, avec diamants et perles. Un *loire*, avec une losange de diamant, deux rubis, une grosse perle. Une esse double, avec une pointe de diamant, un

patenostres de toutes dimensions et de toutes compositions; des chaînes d'or, des *fermeillets,* des perles fines non montées, au nombre de mille cinq, et de la *semence* de perles du poids de 4 gros, 2 deniers, 4 grains. Parmi les plus précieux objets, on peut signaler un chandelier d'or, « a metre chandelle à lire sur ung livre »; cinq colliers d'or, chargés de rubis, de perles et de diamants; une croix d'or, ornée de quarante-quatre rubis et de vingt-quatre pointes de diamants[1]; « le grant ruby de la quenoille, mis en une tresse d'or[2] ».

Ce dernier rubis, dit *de la quenouille,* était, en quelque sorte, le *Régent* de la Maison d'Orléans. C'est ce magnifique diamant qu'on prétend avoir été donné en *épingle* par Louis Ier au duc de Berry, pour obtenir son adhésion à la cession de Blois. Marie de Clèves le fit monter en pendant, attaché à un *balais.* En 1473, obligée de vendre ou d'engager une partie de ses diamants, elle voulut tirer partie du rubis de la quenouille. Elle donna l'ordre de l'engager, à la dérobée, sous forme d'un certificat personnel, sans aucune des mentions habituelles, sans le contreseing réglementaire d'un secrétaire. Au lieu d'être signé *Marie* selon l'usage, cet ordre est exceptionnellement signé *Marie de Clèves*[3].

rubis, une grosse perle. Une autre esse, avec une fleur de diamant de cinq pièces, une grosse perle pendante. Une autre esse d'or, losange de diamant. Quatre autres esses, émaillées de blanc, un balais sur chacune. Quatre autres esses, émaillées de noir, deux grosses perles, un balais sur chacune. « Item, et est led. saint de veloux noir, la ferreure, boucle, mordans et charnier tout d'or. Item, le ruby de la quenoille, pendant a ung ballay ». Trois écussons de diamant, un rubis, trois perles et d'autres diamants.

1) Probablement la croix, que le duc avait vainement donné l'ordre de vendre, en 1427.

2) KK. 272, fos 24, 44, 53.

3) Orléans, XI, 771. « Nous Marie de Cleves, duchesse d'Orleans, de Milan, etc., certiffions a tous a qui il appartiendra, que nous avons baillé a Jehan Boudet, conterrolleur de nostre chambre aux deniers, ung ruby appellé

Quant aux bijoux de ses enfants, ils ne se composaient guère que des présents faits par les grands seigneurs, parents de la famille, ou par les villes[1].

En résumé, on voit, par ce qui précède, que Marie de Clèves, investie de la tutelle légale de ses enfants après la mort de son mari, administra les domaines et en jouit à ce titre. Elle n'avait pas à réclamer la fixation de son douaire. Mais cette question épineuse du douaire se posa, sans rémission possible, le jour de l'émancipation de son fils.

Marie avait apporté en dot à son mari 100,000 saluts d'or, aussitôt dévorés par les besoins de Charles; mais son contrat de mariage lui donnait droit à 8,000 livres de rente personnelle annuelle, et, en outre, à un douaire égal, au cas de prédécès de son mari ; il lui était donc dû 16,000 livres de revenu, c'est-à-dire la partie la plus claire du revenu de la Maison d'Orléans. De là les difficultés. Louis XI intervint énergiquement, et nomma des commissaires pour régler l'affaire, « sans grant figure de procès » ; il les autorisa à désigner comme *logis* de la duchesse les châteaux de Coucy, de Châteauneuf et des Montils-les-Blois[2]. Il forma une délégation composée de

e *ruby de la quenoille*, pour icelui ruby engaiger pour la somme de douze cens escuz d'or, ou pour iceluy vandre ou eschanger. Et de ce nous luy donnons povoir, puissance et auctorité, sans nulle difficulté. Et en tesmoing de ce, nous avons cy mis nostre seing, le XXV[e] jour de juing mil CCCC soixante et treize. (*Signé*) MARIE DE CLEVES. »

1) KK. 272, f[os] 57 v[o] à 60. Inventaire des diamants de M[lle] d'Orléans (M[me] de Narbonne). Nous y voyons quatre colliers d'or, dont deux ornés de perles et d'un rubis, un émaillé ; deux chaînes d'or, une chaînette, deux croix, bon nombre de diamants montés ; « unes heures d'or, ou il y a huit grenatz et huit perles » et deux saphirs, fermée par une chaîne avec une petite perle, des flacons, deux fourchettes et deux salières d'or, une lanterne d'argent. — *Id.*, f[o] 59. M. de Beaujeu lui a donné un *fillouer* d'or, garni d'un couvercle. — *Id.*, f[o] 59 v[o], de même, un *fuzeau* d'or. Presque tous les bijoux sont des cadeaux de divers princes.

2) Visé dans les patentes du 5 octobre 1481, KK. 385.

parents et amis de la Maison d'Orléans : Louis d'Amboise, évêque d'Albi, l'évêque de Poitiers[1], et Palamède Forbin, seigneur de Soliers, assistés des comtes d'Angoulême, de Beaujeu, de Dunois et de Saint-Pol, formant le conseil de famille. Le comte de Saint-Pol n'était autre que Guyot Pot, récemment enrichi par le roi des dépouilles du connétable de Saint-Pol et devenu l'un des grands personnages de France.

En réalité, cette commission se résumait en une personne, l'évêque d'Albi, Louis d'Amboise.

Louis d'Amboise, cousin du duc d'Orléans, était le descendant d'une illustre famille, et le quatrième fils de Pierre d'Amboise et d'Anne de Bueil. Il avait six frères et neuf sœurs. Cette nombreuse lignée, dont le nom devait devenir si célèbre sous le règne de Louis XII, eut la bonne fortune de ne compter que des hommes éminents, habiles et unis ; quatre d'entre eux devinrent évêques, un autre fut l'illustre cardinal d'Amboise, un autre un glorieux grand Maître de Saint-Jean de Jérusalem ; les trois autres, les sires de Chaumont, de Bussy et d'Aubijoux, rendirent à la monarchie des services signalés. L'aîné de tous, le sire de Chaumont, gouverneur de Champagne, mourait cette même année 1481, laissant à Louis XI le souvenir d'un de ses plus illustres et meilleurs serviteurs[2]. Il avait élevé, près d'Amboise, le beau château de Chaumont, pour la construction duquel le roi lui alloua, chaque année, une subvention spéciale de 2,000 livres[3].

1) Pierre d'Amboise, frère cadet du précédent.

2) V. not. Jean de Troyes. Charles, seigneur de Chaumont, Mellant, Sagonne, baron de Charenton, était chambellan, capitaine de Pézenas, capitaine de quatre-vingts lances, lieutenant du roi, et gouverneur général de Champagne, Brie, Sens et Langres ; il recevait 4,000 livres de pension (*Tit.* Amboise, 97, 99, 100-103, 112, 113, 120).

3) *Tit.* Amboise, nos 92, 93, 94, 98 : reçus des 6 mai 1472, 14 janvier 1472 anc. st., 15 février 1472 anc. st., 6 juin 1473.

Louis d'Amboise, son frère, séduisit Louis XI par un esprit plein de sagesse, de pondération, d'adresse et d'habileté. Il entra au Conseil du roi et y exerça bientôt une influence considérable[1] ; il devint l'un des conseillers les plus intimes, les plus sérieux du roi, et les plus honorables.

Évêque d'Albi en 1473[2], et lieutenant général du duc de Bourbon en Languedoc, il apporta dans ces grandes et importantes charges ses qualités maîtresses de tact et de sens. Tous les ans, il avait à présider, comme lieutenant général, les États de Languedoc[3] ; il sut en tirer les aides réclamées par le roi. L'éloignement ne l'empêcha pas de remplir constamment pour Louis XI les missions les plus hautes et les plus délicates. Lieutenant du roi, dans le Roussillon et la Cerdagne, en 1474[4], ambassadeur du roi en Bretagne, en 1476-77[5],

1) V. not. ms. italien 1649, f°s 321, 322 v°.

2) Les « meubles » de son prédécesseur furent mis sous sequestre (*Tit.* Du Refuge, 47. Cf. fr. 6982, f° 10).

3) *Tit.* Amboise, 114 (1475, année où les États cherchèrent à résister), 119 (1478, année où il les préside avec Michel Gaillard, fr. 6985, f°s 61, 137) : fr. 26095, n°s 1355, 1422 à 1426, 1446, 1487. Cf. fr. 26097. Fr. 10187, 38 v°. 20 avril 1475, Commission du roi à Louis d'Amboise, lieutenant-général en Languedoc, d'y lever et imposer les droits mis sur diverses marchandises gênoises et catalanes, par voie de représailles ; fr. 10187, 217 v°, Patentes pour informer, à la requête du procureur général, contre les entreprises des officiers du duc de Bourbon sur la juridiction du Parlement (17 janvier 1479) : *id.*, 219 v°, Ordre d'informer contre les entreprises des mêmes, sur les affaires relatives aux églises de fondation royale (même date). Cf. 221 v° : *Joursanvault*, 185.

4) Fr. 26095, 1355 : fr. 10187, 12 v°, 4 février 1474, lettres circulaires du roi à ses lieutenants en Roussillon, les évêques d'Albi et de Lombez, le protonotaire Jean d'Amboise, le sieur du Lude, gouverneur de Dauphiné, le seigneur du Fou, gouverneur d'Angoulême et sénéchal de Poitiers, pour donner sauf-conduit aux gens du roi d'Aragon, allant et venant pour l'affaire du Roussillon (*Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, t. XII, 1re et 2e livraison, p. 60, Lettre de Louis XI à l'évêque d'Albi, 24 avril 1475).

5) Ms. de l'abbé Legrand, f°s 177, 220. Le 30 novembre 1476, il reçut,

aux conférences de Cambrai en 1478[1] et l'un des arbitres du roi pour l'exécution du traité avec l'archiduc, du 11 juillet au 21 novembre 1478[2], plusieurs fois envoyé par Louis XI auprès du parlement, il jouissait de la plus haute faveur[3].

En 1481, il ne présida pas les États de Languedoc et s'y fit suppléer[4]. Il s'ocupa du règlement des affaires de la Maison d'Orléans[5].

Malgré l'âge de son fils, qui permettait l'émancipation, Marie de Clèves conservait en fait la tutelle, titre et gestion. Le jeune Louis, fort animé contre sa mère pour bien des motifs, venait, avec l'assistance d'un curateur, le sire de Vatan, d'entamer une procédure contre elle, et il entassait déjà *exploits* et *instructions*. Marie de Clèves avait remarquablement géré la tutelle ; elle avait pourvu d'une abbaye sa fille cadette[6], marié sa fille Marie, payé les dettes laissées par

au nom du roi, par *baiser sur la bouche*, l'hommage du duc de Bretagne pour le comté de Vertus (P. 139, LXX).

1) Fr. 6985, 318 : fr. 10187, 252 v°. Il y tient le premier rang.

2) Fr. 6985, 163, 321 : fr. 10187, 188. Patentes du 11 juillet 1478, nommant arbitres, pour le roi, Louis d'Amboise, évêque d'Albi, Boffile de Juge, le sire de Lescun, l'évêque de Viviers, afin d'assurer l'exécution du traité avec l'archiduc. — *Id.*, 191 v°, 21 novembre 1478, pouvoirs aux mêmes (mentionnant l'évêque de Lombez au lieu de l'évêque d'Albi).

3) En 1476, Louis XI lui donne des sommes à toucher sur le comté de Pézenas (*Tit.* Amboise, 117). En 1480, il était à l'apogée de la faveur (V. nombre de lettres dans les copies de l'abbé Legrand, 6987, 157, 158, 227, 235 et suiv., 270). On le trouve, à cette époque, mêlé à toutes les affaires délicates, et il parle avec autorité, au nom du roi (X^{1a} 9318, 122, 135, 143). Il fit partie du conseil de régence, pendant la première maladie de Louis XI. Cf. P. Lacroix, *Histoire du* XVIe *siècle*, I, 80.

4) Fr. 26098, 1916. Mandement de l'évêque d'Albi à son maître d'hôtel, François du Chastel, de se transporter aux États de Montpellier, 1481. Le 23 avril 1480, il consacra lui-même la cathédrale d'Albi (Crozes, *Monographie de la cathédr. d'Albi*, p. 253 et s.).

5) En 1482, il reprit possession active de sa lieutenance (fr. 6989, f°s 45 et suiv.).

6) Anne fut élue, en 1478, abbesse de Fontevrault, à la place de Marie de Bretagne, sa cousine, qui l'y avait reçue. Marie avait activement travaillé

Charles d'Orléans[1]; tout le monde reconnaissait qu'entre ses mains les intérêts de la Maison d'Orléans avaient prospéré; les revenus de toute nature s'étaient fort accrus depuis dix ans. Cet accroissement venait d'un travail de reconstitution incessant[2]. En ce moment même, une commission, composée de deux de ses maîtres des comptes, Mathurin Gaillard et Simon Musset, travaillait activement à *réformer* son domaine « delà les rivières de Seine et Yonne[3] ».

En droit rigoureux, la duchesse pouvait se prévaloir de son contrat de mariage pour conserver presque toute la fortune d'Orléans ; mais les stipulations du contrat présentaient quelque chose d'excessif, et, dans l'esprit de tout le monde, elles avaient dû paraître, en 1440, subordonnées au rétablissement éventuel des affaires du duc d'Orléans, alors si compromises ; on voulait pour Marie de Clèves un grand nom, elle l'avait eu, mais il avait fallu l'acheter. C'est ce qu'on chercha à lui insinuer. Le caractère facile et bon de Marie de Clèves se prêta aisément à l'arrangement qu'on lui demandait. « Désirant l'union et la paix avec son fils, pour l'honneur du roi, beau-père de son fils, et pour que celui-ci puisse mieux entretenir son état », elle renonça à 6,000 livres de revenu,

à la réforme de Fontevrault (lat. 10123, f[os] 45 et suiv.), et elle avait fait restaurer le couvent de l'ordre, à La Madeleine, près Orléans, brûlé en 1428 par les Anglais (*id.* : Lemaire, p. 132, 133). Anne continua l'œuvre de réforme (Parrot, *Mémorial des abbesses de Fontevrault*, p. 16).

1) *Joursanvault*, 187. État des dettes de Louis et Charles d'Orléans, acquittées par la duchesse, du 4 janvier 1464 au 31 janvier 1479.

2) *Tit.* Plumé, n° 3. Vidimus de patentes de Marie de Clèves, 11 mai 1471, nommant Guillaume Plumé (ou Plume) son conseiller et avocat, pour veiller à ses droits, qui dépérissent deçà la rivière de Seine. Ses gages étaient de 4 livres par an (fr. 26098, n° 1939).

3) KK. 902. 29 juin 1481, Mathurin Gaillard et Simon Musset, conseillers et auditeurs des comptes « de Madame », commissaires délégués par elle pour réformer son domaine delà les rivières de Seine et Yonne, prennent diverses pièces ; ils les rendent le 17 octobre. Tout a lieu toujours au nom de *Madame*.

et son fils dut s'engager à lui en assurer 10,000. Nous donnons les termes même de cette transaction[1]. On convint que

1) K. 553, XVI, in-4 (orig. parch., sc. vert pendant sur double queue). Saichent tous presens et avenir que, en la court du Roy nostre sire a Tours, par devant nous personnelment establyz, haulte et puissante princesse madame Marie de Cleves, duchesse d'Orleans, de Milan et de Valoys, dame d'Ast et de Coucy, d'une part, et hault et puissant prince mons[r] Loys, a present duc, conte et seigneur desdits duchez, contez et seigneuries, son filz, d'autre part, soubzmectans eulx, leurs hoirs, avecques tous a chascuns leurs biens et choses meublez et immeubles, presens et avenir, a la juridicion, cohercion, povoir et ressort de ladite court, quant au fait qui s'ensuit. Lesquelz ont congneu et confessé en ladite court par devant nous, comme, par le traictié de mariage de hault et puissant prince Charles, en son vivant duc, conte et seigneur d'icelles duchez, contez et seigneuries, et madicte dame la duchesse, pour lequel feu mondit s[r] le duc lui constitua rente de huit mil livres tournois par chascun an, qu'il assist et assigna specialment sur sa baronnye, terre et seigneurie de Coucy et autres ses terres et seigneuries prouchaines dudit Coucy, et pour son douaire lui ordonna et promist pareille somme de huit mil livres tournois, comme plus au long est contenu es contractz dudit mariage, soit ainsi que le Roy, nostre souverain seigneur, considerant la grant proximité de lignage en quoy lui actient la Maison d'Orleans, et que encores, pour plus grande amour demonstrer a ladicte maison, ait donné par mariage madame Jehanne de France, sa fille, a mondit seigneur Loys, a present duc, desirant tousjours l'amour, paix et union estre gardée entre madicte dame la duchesse et mondit s[r] le duc, son filz; considerant aussi que mondit s[r] le duc est ja parcreu et grant, et sera tantost hors du bail et tutelle naturelle de madicte dame, sa mere; par quoy peut estre se pourroient eslever petites questions entre madicte dame, mondit s[r] le duc son filz; ait ordonné et commis le Roy nostre dit seigneur Reverends peres en Dieu mess[rs] les evesques d'Alby et de Poictiers et messire Palamedes Forbin, seigneur de Solliers, pour, et en la presence de tres puissans seigneurs, mess[rs] les contes d'Angoulesme, de Beaujeu, de Dunoys et de saint Pol, tous parens et amis de ladicte maison d'Orleans, parler, dire et remonstrer a madicte dame la duchesse et a mondit s[r] le duc son filz le grant et singulier desir, qu'il a a l'amour, paix et union d'eulx et la craincte et doubte qu'il a que, quant mondit s[r] le duc seroit a son aage, que aucune question se sourdist et levast entre eulx, qui lui desplairoit de tout son cueur, que plus grant bien qui leur pourroit avenir seroit d'eulx entretenir et vivre ensemble, comme ilz ont par cydevant fait. Et s'il advenoit que madicte dame voulsist estre separée d'avec mondit seigneur le duc, son filz, et avoir son estat a part ou mondit s[r] d'avec madicte dame, sa mere, seroit de neccessité, des biens qui sont en ladicte maison d'Orleans, adviser quelle porcion en pourroit avoir madicte

Louis ne se séparerait pas de sa mère et qu'on attribuerait à la duchesse un douaire de 10,000 livres de revenu seulement.

dame pour son dot et douaire, qui monte la somme de seize mil livres tournois, comme appert par les contractz dudit mariage, affin que l'estat de madicte dame et de mondit sieur le duc son filz se puisse entretenir honnestement. Apres lesquelles remonstrances, madicte [dame] la duchesse et mondit s^r^ le duc, son filz, congnoissans le tres grant bon et honneste vouloir du Roy, par l'advis et deliberacion de leurs parens et amis dessusdits, ont advisé et conclud, en ensuivant le bon plaisir du Roy, d'eulx entretenir et vivre ensemble en la plus grande amour, paix et union qui leur sera possible, comme par cy devant ont fait. Et toutesvoyes, si le cas advenoit que madicte dame ou mondit s^r^ le duc, son filz, se voulsissent mectre chascun a part soy, madite dame, considerant les grans biens et honneurs qu'elle a euz a ladicte maison d'Orleans, considerant aussi les petiz biens rentes et revenues de ladicte maison, et desirant aussi l'estat de mondit sieur le duc, son filz, et de madame sa femme, estre entretenu ou plus grant honneur que faire se pourra, combien qu'elle ait droit d'avoir et prandre la somme de seize mil livres tournois de son dot et douaire par chascun an, s'est contantée et contante d'avoir et prandre la somme de dix mil livres tournois de son dot et douaire par chascun an, sa vie durant, tant seullement avec les logiz des Monstilz soubz Bloys, Chasteauneuf et Coucy, laquelle somme de dix mil livres tournois mondit s^r^ le duc sera tenu et a promis et promet paier par chascun an a madicte dame, sa mere, ou lui en faire faire assiete en terres et seigneuries par telz gens et commissaires qu'il plaira au Roy en ordonner, et sera au choys et opcion de madite dame de prandre en argent ladicte somme de dix mil livres tournois ou en assiete. Laquelle assiete se fera dedans six sepmaines apres que mondit s^r^ le duc en sera requis, et a esté entr'eulx accordé que, se mondit s^r^ failloit d'entretenir aucune des choses dessusdites, madicte dame pourra revenir a tout son premier dot et douaire, ainsi qu'elle povoit par avant ce present traicté et accord. Aussi a esté dit que, si le cas advenoit, ce que Dieu ne vueille, que mondit s^r^ le duc allast avant elle de vie a trespas sans hoirs legitimes de son corps, elle pourra revenir a tout son entier dot et douaire, comme elle povoit faire avant cedit present traictié et accord, lequel elle ne fait que au prouffit de mondit s^r^ et ses hoirs tant seullement. Et, quant aux choses dessusdites et declairées tenir, garder, enterigner, faire et acomplir fermement et loyaument, sans jamais faire ne venir au contraire, madicte dame la duchesse et mondit s^r^ le duc son filz ont obligé et obligent, l'un a l'autre, eulx, leurs hoirs, avecques tous et chascuns leurs biens et choses meubles et immeubles, presens et avenir, et ont renoncé et renoncent a toute excepcion, decepcion de mal, de fraude, de lezion, de circonvencion, a tous applegemens, contrapplegemens et opposicions quelzconques, et generalement a toutes et chascunes les autres

On peut se demander d'où venait l'intérêt si vif de Louis XI pour Louis d'Orléans? C'est que le roi affectait, en tout, de traiter Louis comme *son fils*, de faire valoir les heureux effets du mariage avec Jeanne. Il se mettait en frais d'amabilité et de patronage. Lorsqu'en 1478, il avait arrêté avec le roi d'Angleterre une prolongation de trêve, et que les deux rois, pour donner au traité plus de poids, convinrent d'adjoindre à leurs deux arbitres ou amiables compositeurs trois nouveaux arbitres de part et d'autre, Louis XI désigna, avec le cardinal de Lyon et le comte de Dunois, précédents arbitres, son « fils et cousin » Louis d'Orléans, le duc de Bourbon et le chancelier Doriole[1]. Le roi soutenait ouvertement Louis contre sa mère : en 1480, il lui écrivait, avec son laconisme habituel :

« Mon filz, j'ay receu voz lettres, et ay mandé aux gens de mes finances qu'ilz ne retranchent aucune chose ceste année de la pension de madame ma tante, vostre mere, ne de la vostre, et adieu mon filz. Escript aux Forges, le xxe jour de novembre[2]. »

La même année (1480), il ordonnait de cesser toute poursuite relative aux francs-fiefs dans les terres du duc d'Orléans[3].

choses a ce contraires. Ce fut fait audit Tours et jugié a tenir par le jugement de ladicte court, madite dame la duchesse et mondit s^r le duc son filz presens et consentans, et ont promis et promectent par les foy et serment de leurs corps, pour ce baillés corporelement en noz mains, de non jamais faire ne venir encontre. Et seellé a leur requeste du seel royal estably et dont l'on use aux contractz en la ville, chastellenie et ressort de Tours, en tesmoing de verité. Donné le quatriesme jour d'octobre, l'an mil CCCC quatre vings et ung. ARRAULT. JIBACIN.

1) Copie, fr. 6985, f°s 82 et suiv.

2) « Ainsi signé : *Loys*, et au dessoubz, *Berbisey*. Sur lesquelles lettres est escript : *A nostre tres cher et tres amé filz le duc d'Orleans* » (Lettre transmise à la Chambre des Comptes de Blois, le 27 novembre 1480 : KK. 902, f° 1).

3) R^4 1111, f° 60.

Pour se défendre, Marie de Clèves en était réduite à appeler l'affreux Olivier le Daim son « grant amy », et à lui faire des présents[1]. L'un de ses derniers actes de tutelle fut une faveur accordée à un chambellan du roi[2].

Restait à exécuter la transaction intervenue, c'est-à-dire à déterminer les biens attribués à Marie de Clèves, opération difficile encore. Marie pouvait réclamer en argent ou en *assiette* de terre, sa rente de 10,000 livres. Le jour même du règlement de l'arbitrage, elle adressa au roi une nouvelle requête pour exposer que, si elle réclamait l'assiette en nature, on pouvait prévoir des refus et de nouveaux retards de la part de son fils, et, par suite, des *débats* et *questions*. Elle demandait au roi de désigner des commissaires, chargés de procéder à l'assiette et à qui elle pût recourir, en l'absence du roi, « sans grant figure de procès ». Louis XI, « désirant, dit-il, l'accroissement et honneur de la Maison d'Orléans, à cause de sa proximité et de son amour avec elle », se rendit immédiatement au désir de Marie (Le Plessis les Tours, 5 octobre 1481).

Dès lors, il ne resta plus à la duchesse qu'à poursuivre l'exécution définitive, ce qu' elle fit enfin au mois de février 1482.

A la requête de son représentant Blondel, le commissaire du roi, Pierre Salat[3], se transporta, le 20 février, au château

1) Olivier le Mauvais avait été anobli en 1474, et avait reçu le nom d'Olivier le Daim (Godefroy : Dupuy, 84, f° 76). En 1467, il avait épousé Marguerite Herbelot, veuve de Pierre de Grigy, bourgeois de Paris (Contrat du 13 septembre, Coll. Bastard, 1293). En 1481, le roi lui donne une gratification de 2,500 livres (fr. 26098, 1927). La duchesse lui donne des droits de garenne et de haute justice à Vayres, près la Ferté-Alais (juin-août 1480 : KK. 897, 199 : Moreau, 405, 52).

2) Colart de « Mouhy »; abandon d'un droit de quint et requint (K. 72, 58). Elle donne 600 l. à Mad° du Lude (12 avril 1482, KK. 902).

3) La famille Salat était attachée à la Maison d'Orléans. Pierre Salat était

de Blois, dans la petite chambre neuve de la duchesse, et signifia l'ouverture des opérations au duc d'Orléans, en présence de la duchesse, du sire de Vatan[1], l'un des curateurs[2], de cinq membres du conseil de la duchesse, du secrétaire Guillaume de Villebresme, et d'un certain nombre d'écuyers, gentilshommes et officiers.

Le duc d'Orléans déclara s'incliner, mais il prétexta, afin de ne pas assister aux opérations, l'obligation de partir pour Linières « vers tres noble et tres puissante dame Jehanne de France, sa femme et espouse ». Séance tenante, il signa, avec l'assistance de son curateur et de « son conseil », une délégation à quatre officiers[3] ; Marie de Clèves signa une délégation pareille[4].

Ainsi, même en présence des sacrifices consentis par sa mère, Louis persévéra dans sa protestation, on peut dire dans

un magistrat fort connu. Jean Salat, qui doit être l'auteur du traité *les Hardiesses des Princes*, était maître des requêtes ducal, en 1491, d'après le catalogue du *Coll. Hérald.*, 270.

1) Gilbert du Puy, seigneur de Vatan et Barmont, premier maître d'hôtel de la duchesse, bailli et gouverneur de Valois (Coll. Bastard, 936 : *Tit.* Orléans, XI, comptes divers : K. 502, n° 3). Le domaine de Vatan relevait des domaines de la Maison d'Orléans en Berry, et la famille du Puy était, depuis longtemps, au service des princes. Pierre du Puy était échanson du duc Charles en 1410 (*Coll. Hérald.*, 331).

2) Louis d'Orléans n'avait qu'un curateur, le sire de Vatan : il affectait de dire « *ses* conseillers, *son* trésorier », etc., en parlant du conseil, du trésorier... de la Maison. L'acte du commissaire du roi maintient, au contraire, à ces fonctionnaires le titre de « conseillers de la duchesse, trésorier de la duchesse... », et considère les conseillers, à l'égard de Louis, comme des curateurs.

3) La lettre originale porte : « Lesquelles choses ouyes et entendues par ledit seigneur, eu advis et deliberacion avecques led. mess. Gillebert du Puy, et autres gens de son conseil, pour ce que icelluy seigneur estoit sur son partement pour aller a Lynyeres devers madame Jehanne de France, sa femme » (K. 553, XVI, 1 et 2).

4) Elle désigne maître Jean (Pillori), Pierre du Refuge, Jean Chevalier, Guillaume Blondel (Jacques Chenu) ; Louis désigne Hubert de Grouches, Étienne le Fuzelier, Simon Musset, Jean Vigneron.

sa révolte. Il brûlait du désir d'être maître, d'avoir *son* conseil, *son* trésorier, *son* personnel, d'agir à sa guise et sans joug.

Le commissaire du roi commença, le jour même, l'opération. Elle consistait : 1° à désigner les biens propres à former le douaire ; 2° à en évaluer exactement le revenu.

On se mit, d'abord, facilement d'accord sur certains points généraux. Il était inutile d'appeler à l'opération Marie d'Orléans, vicomtesse de Narbonne, parce qu'elle avait reçu en deniers toute sa légitime, lors de son mariage. Pour l'évaluation des revenus, on fut également d'accord de l'établir sur la moyenne résultant des comptes des dix dernières années (1470 à 1481 inclusivement) « pour ce que le revenu..., depuis dix ou XII ans derreins passez, avoit esté meilleur et mielx entretenu que du temps de devant ». La masse des biens sur lesquels on allait opérer, c'est-à-dire des biens hors d'apanage, se composait des comtés de Blois et de Soissons, des seigneuries d'Asti et de Coucy. Tout le reste était apanage. Le roi ayant attribué à Marie de Clèves le château de Montils-les-Blois, avec les terres à y joindre de proche en proche, on commença par évaluer, le 21 février, le revenu moyen du comté de Blois, qu'on fixa à 8,000 livres, après une étude approfondie[1].

On attribua ainsi à Marie de Clèves, hors part et *sans prisée*, les châteaux[2] des Montils et de Châteauneuf[3], puis 3,910 livres

1) Le 26 février 1481-82, la duchesse fait remettre à Griboval et Blondeau le compte des forêts de Blois depuis 1464, pour leurs affaires (*Journal de la Chambre des Comptes de Blois*).

2) Pour Coucy, on en référa au roi : c'était une place-forte de frontière, et il sembla nécessaire au commissaire que la duchesse s'engageât à n'y mettre *homme* sans avertir le roi.

3) Châteauneuf était réputé pour la salubrité de son air. En août 1411, le duc Charles envoie Macé le Borgne chercher, à Blois, sa sœur, sa fille et le comte d'Angoulême, pour les y amener et « eschever l'espidimie » (Coll. Bastard, 626).

seulement de revenu sur le comté de Blois, afin de ne pas démembrer entièrement le comté, puis les seigneuries de Coucy et de Soissons.

Là, s'éleva un débat; les procureurs du duc voulaient qu'on attribuât Asti à la duchesse, car, disaient-ils, le reste des possessions ducales en France est grevé de charges considérables, qui seules demeureraient au duc, s'il fallait assurer à la duchesse les 3,666 livres restant, en revenus nets. Les procureurs de la duchesse objectaient les termes précis de l'arbitrage, qui prescrivaient de délivrer des terres *de prochain en prochain*. Ils voulaient bien épargner le comté de Blois, mais ils ne voulaient pas aller en Lombardie.

Comme il s'agissait, dans ce cas, d'entrer dans les terres d'apanage, on convint d'en référer au roi, qui, par patentes du 7 mars 1482 (nouv. st.)[1], autorisa à démembrer l'apanage.

Malgré quelques contestations des procureurs du duc, le commissaire royal attribua alors à la duchesse, autour de Châteauneuf, les émoluments des châtellenies de Châteauneuf, Vitry, Boiscommun et Lorris, valant ensemble de 12 à 1,300 livres[2]; les terres de Sezanne et de Chantemerle, en

1) X^{1a} 9318, 142. Ordre au Parlement d'entériner. La duchesse d'Orléans a condescendu à se contenter de 10,000 livres d'assiette pour son douaire. On ne peut les asseoir sur les propres et conquêts de la Maison d'Orléans. J'ai consenti à ce que ce soit sur des terres de pairie et d'apanage. Au Plessis du Parc, 7 mars.

2) En voici, sommairement, le détail :

Châteauneuf comprend des cens, des terrages, le péage de Châteauneuf (8 l. p.); la garenne (60 s. p.); les guets (10 l.); le péage de Tigy (40 s. p.); les sceaux et écritures, appelés tabellionages (60 s. p.); les exploits du Plessis (28 l. p.).

Vitry, y compris panage, fouage, etc.

Boiscommun, compris les cens de Nesploy et Minières, l'herbe des prés de Nesploy.

Lorris, compris les cens des étangs et 600 livres (soit 200 pour chacune) sur les ventes des gardes de Chaumontois, Vitry, le Milieu. Pour les trois gardes, la duchesse nommera les officiers; elle pourra, au besoin, faire faire

Champagne; une grande partie des domaines de Normandie, et, enfin, on démembra du duché de Valois, la terre de Chauny, qui, de tout temps, formait une sorte de domaine à part avec des officiers spéciaux et un receveur particulier.

En résumé, le duc conserva la moitié du comté de Blois, les huit dixièmes environ du duché d'Orléans, Asti et quelques petits fiefs dans les terres attribuées à sa mère[1], soit, au total, près de 15,000 livres de revenu net.

La duchesse recevait, sur sa part, les droits de haute, moyenne et basse justice, avec leurs émoluments, et la faculté d'instituer à Montils-les-Blois un bailli. Elle pouvait, sans restriction, disposer des forêts[2].

Marie de Clèves, pour entrer en possession de ses terres, n'eut qu'à en *bailler* le dénombrement[3]. Hubert de Grouches, seigneur de Griboval, maître d'hôtel de la duchesse et procureur du duc en cette affaire, reçut comme récompense la fonction de Souverain Maître et enquêteur des Eaux et Forêts du Duché d'Orléans[4].

Marie de Clèves fit dresser aussi un inventaire[5] de la

des ventes d'office. Elle pourra commettre un seul bailli pour connaître des appels des quatre prévôtés ci-dessus.

Chauny, avec Condren, Faillouel.

Sezanne (Sedanne), avec « Crandon », Chantemerle, Conflans (KK. 385).

1) Les droits de tabellionage, la nue-disposition des droits de patronage.

2) KK. 385.

3) Moreau, 406, 401 v°.

4) *Condition forestière de l'Orléanais.*

5) Orléans, XII, 799-816. « Inventoire de fait de toute la vaisselle d'or et d'argent appartenant a madame la duchesse d'Orleans et monsieur le duc son filz, estant et trouvé en nature aujourd'uy VIe jour de novembre, l'an mil CCCC quatre vingts et ung, es presences de Mes Estienne le Fuzelier, Simon Filleul, conseillers et auditeurs des comptes d'icelle dame, Jehan Vigneron, controleur des finances de madicte dame, de Roulequin Coillet, garde d'icelle vaisselle, et de Henry Daynse, gendre de Jehan du Luc, orfevre d'icelle dame, ainsi et par la forme et maniere qui s'ensuit. Et premierement. — *Vaisselle d'or.* Trois cueillers, pesans 4 onces, 2 gros,

vaisselle d'or et d'argent appartenant, soit à elle, soit à

pour ce IIII• II g. Deux coppes d'or, pesans 5 marcs, 7 onces, 2 gros et demy, pour ce V^m VII° II gr et demi. Une espreuve, en laquelle pendent treize chainons d'or », et, au bout de chaque chaînon, des pierres etc. pesant 1 marc, 1 once, 7 gros.

Vaisselle d'argent. Seize plats aux armes de feu monseigneur, 60 m. 2 o.; quatorze plats, aux armes de madame, 52 m. 1 o., et quinze plus petits, de 46 m. 6 o.; dix-huit écuelles, aux armes de monseigneur, 34 m. 2 o., et dix-sept de 32 m. 6 o.; dix-neuf aux armes de madame, pour la saucerie, 37 m. 4 o.; un plat et une écuelle, pour réchauffer les viandes, à fond d'étain, 6 m.; six écuelles pour la fruiterie, aux armes de monseigneur, 11 m. 5 o.; douze écuelles et un plat neuf, aux armes de madame, 27 m. 2 o.; trois chandeliers, à mettre flambeaux, aux armes de monseigneur, 12 m. 2 g.; quatre chandeliers, 10 m. 4 o.; une grande cueiller d'argent, un poêlon à fond d'argent, 2 m. 7 o. 2 g.; une petite tasse et un petit gobelet couvert, 1 m. 5 o. 2 g.; une nef d'argent doré, aux armes de monseigneur, 25 m. 2 o., garnie de cordage, mât, château devant, voile, cordage, deux panonceaux, deux ancriers, 28 m. 7 o.; deux chauffoirs blancs, aux armes de madame, 7 m. 2 o.; six tranchoirs, d'argent doré, 5 m. 6 o.; dix cueillers, dont deux dorées, pour la paneterie, 1 m. 1 o.; deux coupes d'argent doré, l'une pour Mme de Narbonne, l'une pour Mme de Fontevrault, 7 m. 4 o. 6 gr.; une grande tasse à pied, plaine, couverte, aux armes de monseign. Thierry, 4 m. 6 o. et demi; quinze tasses d'argent gauderonnées et à pied doré, aux armes de madame, refaites en février 1481, avec quinze autres tasses d'argent blanc, 29 m. 2 o.; quatre pots d'argent blanc, 36 m. 1 o. 6 gr.; trois aiguières, de même, faites avec trois autres, 8 m. 6 o. 1 gr.; trois tasses, de même, servant d'*essaiz*, 4 m. 4 o. 2 g.; deux autres essais, 3 m. 3 g.; un petit bassin gauderonné, un *benoistier* martelé et gauderonné, une salière gauderonnée couverte, deux petites cueillers et l'*aspergès* du bénitier, en argent blanc, 3 m. 4 o. et demie: un poêlon à fond d'argent, une grande cueiller, de même, 2 m. 6 o. et demi; deux pots d'argent blanc, 2 m. 1 o.; deux grands pots, de même, aux armes de madame, 22 m. 2 o. 2 g.; deux autres, aux armes de monseigneur, gauderonnés, demi-dorés, 24 m. 7 o.; deux autres, aux armes de madame, de même, semés de chantepleures et larmes, 24 m. 3 o.; deux autres, poinsonnés, semés de larmes et de SS : sur les couvercles, « les lermes de mad. dame, en façon de banerolles », 44 m. 5 g.; deux grands flacons au ventre desquels il y a deux soleils, au milieu les armes de madame, 40 m.; deux grands bassins vérés, à deux soleils, semés de larmes, aux armes de madame, 19 m. 2 o. 6 g.; deux grands bassins, de même, et gauderonnés, 14 m. 2 o. 6 g.; deux autres bassins d'argent véré, un soleil, aux armes de madame au fond, 13 m. 3 o. et demie; un autre petit bassin véré, gauderonné, armorié au fond, 3 m. 6 o. 2 g.; deux petits chandeliers, à flambeaux vérés, de même, 3 m. 4 o. et demie;

son fils[1], afin d'arriver à compléter le réglement de cette affaire.

quatre tranchoirs d'argent véré, gauderonnés, 10 m. 6 g.; un drageoir d'argent, de même, 18 m. 1 o.; une aiguière, de même, semée de chantepleures et de larmes, 4 m. 6 o. 2 g.; une salière, de même, 6 o. et demie; une autre, ayant, en haut, une améthyste, 4 o. et demie; une douzaine de cueillers d'argent, 12 o. 6 g.; six tasses refaites de neuf, argent blanc, véré, aux armes de madame, 17 m. et demi; quatorze grandes tasses à pied, martelées, deux à couvercle, 47 m. 3 o. 1 g.; deux autres de paiement, argent doré, couvertes, semées de SS et de larmes, aux armes de madame, 18 m.; un bénitier d'argent, gauderonné et véré, 2 m.

Vaisselle de chapelle. Un calice d'argent, ayant au fond un crucifix doré, et avec la platine, 2 m. 6 g.; un autre doré, aux armes de madame, 2 m. 1 o. 6 g.; une croix d'argent doré, crucifix par devant, et, par derrière, un *Agnus Dei* et les quatre évangélistes portés sur un pied, et quatre petits lions, 2 m. et demi; deux petites *choppines*, aux armes de madame, 1 m. 7 o. 2 g. et demi; deux autres plates, pour la chapelle de monseigneur, 9 o, 7 g. et demi; un benitier, avec l'aspergès, 1 m. 4 o. et demie; une paix carrée dorée, 1 m. 3 o. 6 g.; deux clochettes d'argent (dont une dorée), 3 m. et demi; deux boîtes à mettre pain à chanter, le couvercle de l'une servant de paix, 1 m. 3 o. 6 g.; deux chandeliers d'argent, gauderonnés et vérés, 2 m. 5 o. 2 g.; un encensoir, de même, 5 m. 3 o. 4 g.; une cruche, de même, à mettre de l'eau, aux armes de madame, 14 m. 5 o. 5 g.; un calice, un bénitier, deux chandeliers, une clochette, une boîte, une paix, 3 m. 2 o. 5 g. et demi; deux flacons d'argent, aux armes de madame, 20 m. 4 g.; deux petits brocs, de même, vérés, 10 m. 7 o. 3 g.; un broc, de même, 6 m.

Note, le 28 mars 1481, de la remise de vaisselle neuve, en la Chambre des Comptes : trois douzaines d'écuelles, aux armes de madame, 70 m. 7 o.; une douzaine de plats, de même, 35 m. 5 o. 1 g.; un drageoir, véré, gauderonné, aux armes de monseigneur le duc, 9 m. 1 o. 5 g.

En tout, 115 m. 5 o. 6 g.

1) Un autre inventaire, en date du 6 mars 1481, des « chesnes et joyaulx » confiés en garde, par la duchesse, à Charlotte d'Autry, comprend une grosse chaîne d'or, « en façon d'escotz », de vingt-huit gros chaînons, une autre de dix-neuf grandes S et de dix-huit petites, avec une chantepleure, deux cordelières, dont une à chantepleure, deux petites chaînes d'or, quatre-vingt-dix-neuf *patenôtres* de corail, quatre de « getz », avec « seigneulx » d'or, ou perles : sept « troussoueres », à deux chantepleures, ou à deux S émaillées de blanc, ou à licorne d'or, ou à deux coquilles d'or, ou à deux fleurs de genêt, ou semées d'S : deux agrafes d'or : un cadran d'or : une L, une S, et un P, d'or et de diamants, avec une pensée de diamants (K. 536, 3).

Mais il restait encore à résoudre une grosse difficulté, relativement à la dot de Marie d'Orléans.

Pour Anne, la seconde des filles de la duchesse, tout était réglé. En 1478, on lui avait obtenu la riche abbaye de Fontevrault, vacante par la mort de sa cousine, Marie de Bretagne. Immédiatement, Anne, alors âgée de quatorze ans, avait fait profession[1], et, avec l'assistance de son curateur le sire de Vatan, elle avait abandonné en nue-propriété à son frère, en usufruit à sa mère, tous ses droits dans la succession paternelle, sauf une rente de 300 livres, assise sur le comté de Blois et dont la charge maintenant incombait à son frère[2]. Mais, pour Madame de Foix, nous avons dit que Marie de Clèves lui payait une pension en attendant le versement de la dot, promise, de 60,000 écus d'or. Bien qu'écartée du règlement intervenu entre sa mère et son frère, Marie n'en demeurait pas moins créancière de cette grosse somme. Louis, incapable de payer la dot, manifestait l'intention de la débattre et d'aller jusqu'à un procès[3]. On réserva cette grave et délicate question, qui ne fut réglée qu'en 1486.

En attendant, le jeune duc continua à vivre avec sa mère et sa sœur. Le 29 juin 1483, quelques jours avant la mort de Louis XI, nous voyons des *galants sans souci* et *joueux de farces* donner une représentation devant eux[4]. La duchesse

1) Bastard, 935. Un voiturier, pour avoir amené, par eau, de Blois à Candé, les religieuses de Fontevrault, venues assister au *sacrement* de Mademoiselle, à présent leur dame, reçoit 6 livres.

2) KK. 902. 16 mars (1481). Production de l'acte authentique, reçu par Prégent, notaire, à Blois, le 21 février 1477, par lequel Anne d'Orléans, abbesse de Fontevrault, cède à son frère tous ses droits héréditaires, sauf 300 livres de rente viagère, sur lesquelles sera imputé, au prorata, l'usufruit de Marie de Clèves (Moreau, 405, 66, qui attribue cet acte, sans doute par erreur, à Marie d'Orléans : *Joursanv.*, 2578). Elle touchait 32 livres sur la recette d'Orléans (*Tit.* Orléans, XII, 794).

3) K. 553, XVII, 6,

4) Laborde, n° 7141.

conserva provisoirement l'administration générale[1] et la communauté d'existence comme par le passé; son fils, malgré tant d'efforts pour conquérir son indépendance, dut se résigner, jusqu'à nouvel ordre, à voir ses officiers, même personnels, confondus dans la maison de sa mère.

1) Coll. Bastard, 949. Arrêt de compte, daté de Blois, 26 mars 1482, anc. st., par Marie de Clèves, « ayant la garde, gouvernement et administration, etc. »...



TABLE DES MATIÈRES

ANGERS, IMP. BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 4.